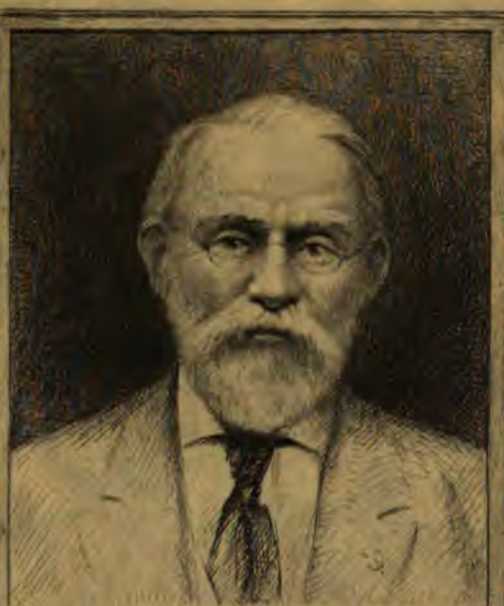

SILAS WRIGHT DUNNING
BEQUEST
UNIVERSITY OF MICHIGAN
GENERAL LIBRARY



LES ANNALES FLÉCHOISES

ET

LA VALLÉE DU LOIR

LES

ANNALES FLÉCHOISES

ET

LA VALLÉE DU LOIR

REVUE MENSUELLE ILLUSTRÉE

HISTORIQUE — ARCHÉOLOGIQUE — ARTISTIQUE
ET LITTÉRAIRE

TOME TROISIÈME

JANVIER-JUIN 1904



LA FLÈCHE

TYPOGRAPHIE ET LITHOGRAPHIE EUG. BESNIER

1904

AUX LECTEURS

Σπευδε βραδεως
Hâte-toi lentement.

Il y a un an déjà passé, chers lecteurs, nous vous présentions la Revue nouvelle, et, douze fois déjà, les Annales Fléchoises *ont reçu de vous le plus aimable et le plus chaleureux accueil. A l'aurore de cette nouvelle année, nous voulons vous apporter, avec nos souhaits et nos vœux, l'expression de notre profonde gratitude pour l'appui que vous nous avez donné et que vous voudrez bien nous continuer encore.*

Dès la première heure, les Annales *se sont acquis de hauts patronages et de fortes sympathies; la succession de leurs publications leur apporta, chaque mois, de précieux conseils et d'élogieux encouragements. S'il y eut quelques hésitations, si parfois on nous voulut voir à l'œuvre avant de venir à nous, nous savons qu'à l'heure présente la Revue est unanimement goûtée et appréciée. Elle a fait ses preuves et rempli, croyons-nous, aussi fidèlement que possible, le programme qu'elle s'est imposé.*

Le mérite de ce succès en doit revenir à qui de droit : à nos Membres Fondateurs, d'abord, dont la générosité nous a permis d'asseoir notre œuvre; à nos Membres Titulaires ou Associés, qui, en s'abonnant dès le début, ont facilité le maintien du format et du tirage; ensuite, à tous nos distingués Collaborateurs, qui nous ont donné, avec un infatigable dévouement, le concours, si précieux et si autorisé, de leur science et de leurs talents.

A tous et à chacun, merci!

Merci aux Revues et Sociétés savantes qui nous ont fait l'inappréciable honneur d'accepter ou de proposer la correspondance avec les Annales!

Merci aux journaux qui, chaque mois, si fidèlement, reproduisent notre sommaire!

Merci! Et en avant, toujours!

Les Annales Fléchoises *continueront d'étudier l'histoire de notre riante vallée du Loir,*

« A qui Ronsard devoit si grand nom faire avoir ».

L'histoire d'un pays embrasse tout ce qui a fait sa gloire dans le passé, tout ce qui fait son illustration dans le présent. A ceux qui veulent rejeter l'histoire locale au dernier plan de nos études, nous répondrons par ces paroles d'un maître en cette matière : « L'histoire locale, dit M. l'abbé Ledru, possède sur les autres sciences un avantage réel, incontestable; elle nous apprend à aimer la terre sur laquelle nous vivons, à être intimement, vraiment de notre pays.

« L'amour de l'histoire locale constitue un brevet de patriotisme, car celui qui s'y adonne sent très vivement les liens qui l'attachent au sol sur lequel Dieu l'a fait naître, la solidarité qui l'unit à ses ancêtres. Mieux que tout autre, il aime sa province, sa ville, son village, parce que là tout lui rappelle un souvenir. Il y vit en famille, non seulement avec ses contemporains, dont le commerce lui est plus ou moins agréable, mais aussi avec les anciens, dont il perpétue la vie. Il se plaît à converser avec ceux-ci, sûr de trouver dans leur société des enseignements désintéressés qu'il chercherait en vain autour de lui, chez des hommes qui sacrifient souvent tout à leur égoïsme. » (Province du Maine, *1898, VI-3.)*

L'un de nos plus distingués correspondants étrangers, M. Oscar Colson, le savant directeur de Wallonia, *nous écrivait tout dernièrement :*

«... Je lis toujours avec plaisir votre très intéressante publication et je constate avec joie ses progrès. Au-delà des frontières, nous faisons la même besogne patriotique provincialiste. Je m'estime heureux d'être en rapport avec les Annales Fléchoises... »

Forts de l'appui de nos amis, nous continuerons donc de fouiller les annales du pays fléchois. Tous ceux qui l'ont honoré et illustré, hommes politiques ou religieux, hommes de lettres et de sciences, artistes et soldats, tous ont leur place marquée d'avance dans notre programme.

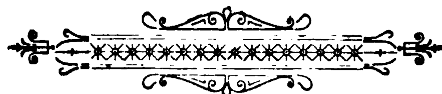
Chaque chose viendra en son temps. Σπευδε βραδεως, *Hâte-toi lentement! C'est la devise de notre illustre compatriote Lazare de Baïf, devise que l'on peut lire encore sur le tympan de la porte renaissance de la Cour des Pins. Nous la faisons nôtre, et nous sommes convaincus que notre œuvre, si lente qu'elle paraisse, atteindra sûrement son but.*

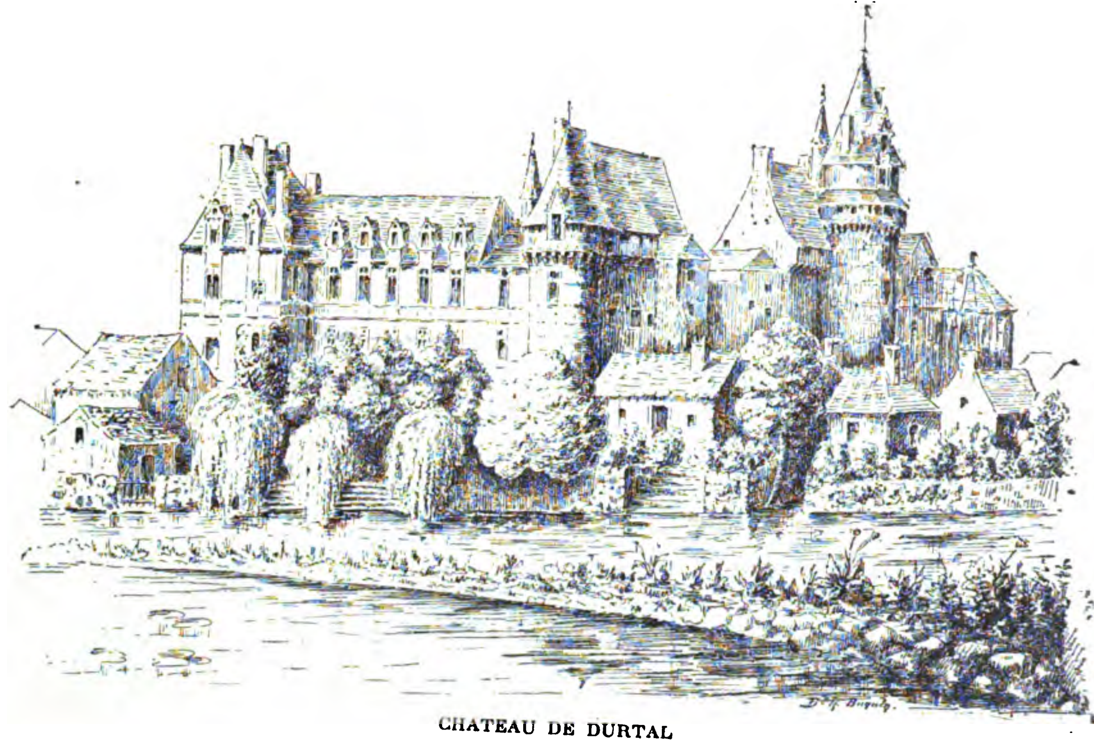
N'avons-nous pas déjà réveillé la Société des Lettres, Sciences et Arts de La Flèche *du sommeil où elle se renfermait depuis si longtemps? — Sa dernière séance date, nous dit-on, de 1883, et son dernier Bulletin, dont le regretté M. Fontaine était l'âme, parut en 1899.*

N'avons-nous pas, en peu de temps, groupé autour de nous une admirable couronne de Membres Fondateurs, Titulaires et Associés, de Collaborateurs et de Revues correspondantes?

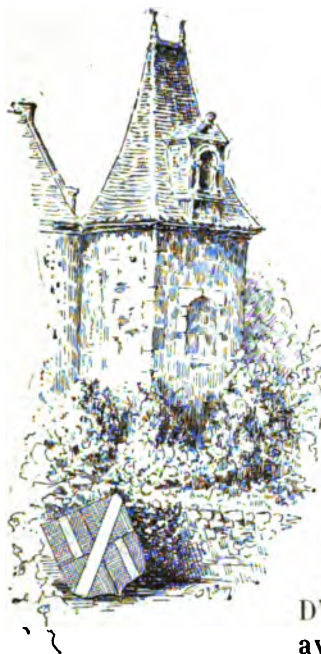
L'année 1903 a dépassé en succès toutes nos prévisions et toutes nos espérances. Puisse la nouvelle année être aussi fructueuse pour les Annales Fléchoises! *A vous donc, chers lecteurs, de resserrer plus fortement les liens qui vous unissent désormais à votre Revue! A vous de faire connaître vos* Annales! *Merci pour le passé! Merci pour l'avenir!*

LA RÉDACTION.





CHATEAU DE DURTAL



DURTAL[1]

APERÇU HISTORIQUE SUR LE CHATEAU

En écrivant ces lignes sur le château de Durtal, nous n'avons pas la prétention de faire œuvre originale, ni d'apporter des documentations nouvelles. D'autres sont venus déjà, qui, avec une autorité plus grande, ont fouillé et compulsé les archives; mais leurs travaux épars de-ci, de-là, dans des ouvrages spéciaux, sont souvent ignorés faute de temps pour les rechercher ou les lire. Ces éléments d'histoire ont pourtant un intérêt assez considérable; nous avons pensé à les résumer pour les lecteurs des *Annales*, qui pourront remonter aux sources pour tel détail qui les intéressera (2).

On sortait de l'an mille. Les esprits, apeurés par les sinistres horoscopes, s'étaient repris, et l'on recommençait à vivre une ère nouvelle. De tous côtés, en Anjou, des châteaux se construisaient sous l'im-

(1) Durtal : De gueules écartelées un et quatre, d'azur au pal d'or, à la bande d'argent.

(2) Bibliographie. — Dictionnaire de Célestin Port. — Archives de l'Hôpital. — Mémoires de Vieilleville, p. Carloix. — Généalogie d Bretagne (du Paz). — Anselme. — La Gournerie (le Maine et l'Anjou)

pulsion de Foulques de Nerra, le « Grand Edificateur » (1). Durtal, de par sa topographie, devait voir à son tour s'élever un donjon, bien placé sur son coteau escarpé, au confluent du ruisseau l'Argance et du Loir, commandant ainsi à des voies anciennes, situation dont l'importance n'avait pas échappé aux armées gallo-romaines, si l'on en juge par les traces qu'elles ont laissées dans la région.

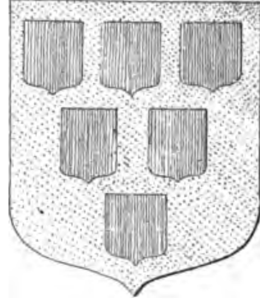
Attribué par une charte contemporaine à *Geoffroy Martel*, à son père, Foulques Nerra, par Foulques Rechin, il est supposable que, commencé par le père, il fut seulement terminé par le fils, vraisemblablement vers 1050. Selon du Paz « Philippe X régnant en France, Geoffroy fit bâtir le château de Durtal, fortifier et fermer de fossés bien profonds, et était pour lors évêque d'Angers, Eusèbe, et y eut pour cet édifice quelques contentions entre le comte et cet évêque, d'autant que la coutume d'Angers était lors que l'on ne pouvait faire fermer un château au milieu d'une paroisse. »

A l'époque, Durtal, ou plutôt Durestal *(quod vulgariter dicitur Durum stallum)* n'était que le nom du lieu et des quelques maisons qui pouvaient s'y trouver, mais la paroisse était Gouis *(Guttilium)*, antérieure d'un siècle à celle de Durtal, et dont l'église offre encore des vestiges de son origine. Bientôt, autour du donjon féodal, se groupe la nouvelle paroisse de Notre-Dame de Durtal, et celle de Gouis se voit démembrée.

Quand le château de Durtal fut achevé, Geoffroy Martel le donna à *Hubert de Champagne*, fils de Hubert Rasorius, seigneur de Gouis et mari de Agnès, cou-

(1) 970-1040. — Amboise, Montbazon, Langeais, Mirebeau, Passavant, Montreuil-Bellay, Vihiers, Doué, Montfaucon, St-Florent, Montrichard, Chaumont, St-Maur, Saumur, Trèves, Montrésor, Faye, Moncontour, Maulevrier, Baugé, Château-Gontier, Le Lude, lui doivent leurs châteaux, leurs murailles ou leurs églises.

sine du comte d'Anjou, dame de Clairvaux, baronne et héritière *de Mathefelon*. C'est ainsi que Durtal est lié aux destinées brillantes de la famille des Mathefelon « qui ont fait bruire leur nom, non seulement en leur pays, ni par toute l'Europe, mais jusqu'en l'Asie et par toute la chrétienté, qui se sont alliés en de très grandes et nobles maisons et de princes souverains. »


MATHEFELON (1)

A la mort d'Hubert, Agnès épouse, vers 1080, Raynauld de Maulévrier et donne à Théodoric, abbé de St-Aubin, l'église paroissiale de Gouis et la chapelle de Durtal, avec ses droits sur les moulins de Parcé, de la forêt de Malpaire, et les étangs de Durtal « *Si de canonicis non canonice viventibus, in vita sua deliberarentur* ».

Raynauld est cependant forcé d'abandonner la terre de Durtal à Robert Bourguignon et Maccouard de Daumeray, sur l'ordre de Foulques Réchin, pendant la minorité des fils d'Agnès, Geoffroy et Hubert, celui-ci sous le nom de *Hubert de Champagne*, devient, à sa majorité, seigneur de Durtal. C'est lui qui, en 1096, autorise les moines de Saint-Serge à construire devant le pont de son château, sur la rive gauche du Loir, une église consacrée à saint Léonard (2) et leur concède l'emplacement nécessaire à l'établissement d'un bourg : pour attirer les colons autour de cette église, il leur donne le droit de chasser les lièvres qui dévastent le pays.

(1) MATHEFELON : D'or à six écussons de gueules posées 3, 2, 1.

(2) Le bourg de St-Léonard, construit sur la route prolongeant l'ancien pont, actuellement faubourg de Durtal, ne possède plus son église, sur l'emplacement de laquelle s'élèvent des fours à briques, à côté de l'ancien prieuré encore debout, et dont le dernier titulaire fut le prieur Carnot, 1770-1790.

Allié à la maison de Château-Gontier, Hubert laisse un fils, *Hugues*, qui va relever le nom et les armes de Mathefelon en souvenir de son aïeule Agnès. Il se distingue au combat d'Alençon, contre les Anglais; en 1118, épouse Jeanne de Sablé et fonde l'abbaye de Chaloché.

Son fils, *Thibauld I*, mari de Marcuise de Vitré, prend part à la bataille de Visseiche, contre le duc de Bretagne (1144), et accompagne en Orient Foulques V, qui devient roi de Jérusalem.

Thibauld II, son fils aîné, épouse Jeanne de Bruyère.

Foulques I fait reconstruire l'église de Seiches, qui n'était que de bois, croise en terre sainte, et, à son retour, reconstruit le pont de Durtal (1310).

A la suite viennent : son fils *Hugues III*, dont le frère, Foulques de Mathefelon, est évêque d'Angers; *Thibaud III*, qui épouse Luce de Quellaines (1305) et devient chambellan de Philippe de Valois; *Foulques II; Thibauld IV*, qui guerroye en Guyenne et en Bretagne avec le duc d'Anjou, frère de Charles V, aux côtés de Bertrand Du Guesclin, et qui épouse Béatrice de Dreux, descendante de Louis-le-Gros (1339).

Son fils, *Pierre de Mathefelon*, périt en Hongrie (1393), et avec lui s'éteint cette famille, dont l'éclat s'était maintenu très brillant pendant près de trois siècles.

Les Mathefelon ont fondé nombre d'abbayes et de prieurés et fait des dons aux églises et hôpitaux de la ville d'Angers. Aussi, les marques de reconnaissance sont-elles nombreuses. A l'abbaye de Chaloché, quand le seigneur de Durtal, baron de Mathefelon, y fait la première entrée, l'abbé et les religieux doivent venir au-devant de lui, lui présentent les clefs, lui donnent le dîner, à lui et à toute sa maison; les prieurés de Gouis et d'Huillé lui doivent, aux fêtes de Pâques et de Noël, deux gâteaux et une couple de bouteillées de

vin, l'une de blanc, l'autre de cléret : quels devoirs doivent être présentés par un adolescent qui ne porte pour chaussures qu'escarpins; celui de Daumeray doit une livre de poivre, celui de St-Blaise (1) une charretée de paille, le prieuré de Seiches une petite miche, etc.

D'ailleurs, pendant la période qui va suivre, les alliances des héritières de Mathefelon vont faire passer la terre dans des familles non moins illustres, et nous verrons à cette maison, issue des comtes de Champagne, succéder celle des Parthenay, puînés des comtes de Flandre et de Poitou, puis celle des Châlons, princes d'Orange, des comtes de Tonnerre, de la Jaille, de Scepeaux, d'Espinay, et, par la succession des d'Espinay et Barbezieux, celle de Schomberg.

En effet, la sœur de Pierre, *Jeanne de Mathefelon*, avait épousé, en 1349, *Guillaume l'Archevêque*, de la famille de Parthenay, qui remontait aux seigneurs de Luzignan et aux comtes de Poitou.

A son tour, leur fille, *Marie de Parthenay*, en épousant *Louis de Châlons*, comte d'Auxerre, lui porte les seigneuries de Mathefelon et de Durtal (1420); leur plus jeune fille, *Marguerite de Châlons*, reçoit les terres d'Anjou en partage et épouse en Auvergne *Olivier de Husson*, chambellan du roi Charles VII. *Isabeau de Husson*, dame de Durtal, s'allie enfin à *Hector de la Jaille*, seigneur de St-Michel du Bois (1435). Son fils, *François*



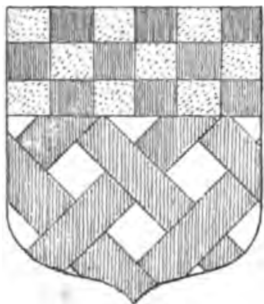
LA JAILLE (1)

(1) Le prieuré de St-Blaise comprenait une chapelle remontant au XIe siècle, convertie en cellier, situé sur la route de Durtal à Huillé.

(2) LA JAILLE : D'or au léopard lionné de gueules et cinq coquilles d'azur mises en orle.

de la Jaille, en hérite à sa mort (1458) et épouse Jeanne de Rainsouin; leur fils, *François II de la Jaille*, épouse, en 1489, Anne Bourré, fille du ministre de Louis XI, seigneur de Plessis-Bourré, et meurt sans enfant en 1521.

Sa sœur, *Marguerite de la Jaille*, hérite de Durtal, qu'elle porte à *René du Mas*, vers 1480. René du Mas, chevalier du Croissant, meurt laissant deux fils, dont l'aîné, *René*, hérite des baronies de Mathefelon et de Durtal et s'allie à la maison de la Châtre. N'ayant point d'enfant, c'est son frère qui en hérite à son tour, *Jean du Mas* (2), abbé de St-Thierry-lès-Rheims, grand doyen d'Angers.


DU MAS (1)

Leur mère, Marguerite de la Jaille, s'était unie en secondes noces à René de Scepeaux, seigneur de Vieilleville, fils de François de Scepeaux et de Marguerite d'Estouteville (3) et en avait eu deux enfants : François de Scepeaux et Françoise.

C'est à l'aîné, François, que reviendra Durtal lorsque son frère utérin, Jean du Mas, sera élu évêque de Dol, en 1556-1557.

Avec *François de Scepeaux* une ère de splendeur

(1) Du Mas : D'argent fretté de six pièces de gueules au chef échiqueté d'or et de gueules de 3 tires.

(2) C'est Jean du Mas qui fit reconstruire en pierres le pont réunissant Durtal à St-Léonard, et dont on voit encore les piles aux eaux basses.

(3) La famille d'Estouteville était issue d'un roi de Hongrie, émigré en Neustrie à la suite de sa conversion au catholicisme. Par reconnaissance pour le pays qu'il adopte, il donne à la ville qu'il fonde le nom de Touteville; leurs armes portent, sur celles de Hongrie, un lion mort-né, sans langue ni ongles, marque qui avait paru sur l'épaule du premier enfant mâle de la famille.

toute particulière s'ouvre pour Durtal. Le château va s'augmenter de constructions nouvelles mieux en rapport avec l'importance de son nouveau maître et des hôtes qu'il y recevra. Déjà, à cette époque, le vieux nid d'aigle que devait être le donjon de Geoffroy Martel avait été réédifié par les Mathefelon en partie. « La Grand-Mote entourée de douves et redouves » va se moderniser, et l'édifice prend la physionomie que nous lui retrouvons aujourd'hui.

A deux lieues environ de Durtal, sur le bord du Loir, près du pont de Prigne, sur la paroisse de Baracé, existe une ferme dont les bâtiments ont encore grand air : c'est le manoir de Vieilleville. C'est peut-être là que naquit, en 1509, le fils de haut et puissant seigneur René de Scepeaux ou d'Espeaux *(cepcellis)* et de Marguerite de la Jaille, gens de bien et sans aucuns reproches.


SCEPEAUX (1)

Il faut ouvrir ici les mémoires de Carloix pour évoquer cette grande figure que fut François de Scepeaux, baron de Mathefelon, seigneur de la Vaisonnière, de St-Michel-du-Boys et de la Berardière, sire de Vieilleville, comte de Durtal, maréchal de France, gouverneur et lieutenant général pour les roys Henri II, François II et Charles IX, en la ville de Metz et pays messin. Chargé d'une ambassade à Londres (1547), maréchal de camp (1552), gouverneur de Metz (1553), il arrête la marche des conjurés d'Amboise sur Orléans (1560), réprime les troubles de Rouen (1563), de Touraine, d'Anjou et du Maine

(1) François de Scepeaux : Ecartelé au 1 et 4, vairé d'argent et de gueules, 2 et 3, fascé d'argent et gueules de 10 pièces au lion de sable brochant sur le tout qui est d'Estouteville et sur le tout d'or à six écussons de gueules posés 3, 2 et 1 qui est de Mathefelon.

(1565), du Poitou (1567), du Lyonnais (1570). Maréchal de France (1562), il refusa toujours la charge de connétable. Figurant dans tous les conseils du roi, il y représenta la modération et l'esprit de tolérance, qualités qui excitèrent peut-être, autant que sa brillante fortune, la haine de ses ennemis.

Vers l'an 1550, M. de St-Thierry (Jean du Mas) quitte Angers, résigne son doyenné et autres bénéfices à son neveu de Bourry, en attendant d'être sacré évêque de Dol, vient avec son frère François de Scepeaux « se tenir à Durestal, ung fort beau chasteau sur le Loir, et autant seigneurial que tout aultre scaurait estre en France, pour n'estre point de partaige de prince, vivants tous deux fraternellement, et ne faisants que une maison. » C'est à ce moment que le roi Henri II « print fantaisie de faire ses entrées à Angers et à Nantes »; il désirait que les Anglais députés vers lui vinssent le joindre à Nantes en traversant la Touraine et l'Anjou, sachant « qu'ils confesseraient avec admiration, qu'il n'y avait rien de semblable en toute l'Angleterre ny Hybernie ». « Or pour effectuer « sa volonté il s'achemina droit à Durestal, auquel « lieu il séjourna quatre jours. De vous dire le traic- « tement que fist M. de Vieilleville à toute la cour « serait peine perdue; car si en aultres endroits vous « avez veu ses magnificences et libéralités, où il n'es- « tait poinct question de traiter son Roy son seigneur « et son maistre, les princes et seigneurs qui l'accom- « pagnaient, puis ses compaignons et ses amis, vous « pouvez bien croire qu'il y employa le vert et le sec; « car la table des princes et grands seigneurs était « de dix plats, et celle des aultres moyens seigneurs, « chevaliers, gentilshommes de la Chambre, capi- « taines et lieutenants de gendarmerie et autres gen- « tilshommes de six, et toutes fort exquisement « servies. Mais pour tenir toute la suite joyeuse et en « allaigresse, il donna une grande cave où il y avait

« six vingts pipes de vin d'Anjou excellent à garder
« aux Suisses, de laquelle l'on puisait le vin à buyes,
« cruches, barils et bouteilles, comme s'il y eust eu
« là-dedans une source de cette vineuse liqueur; et
« l'aultre cave, où estait le vin d'Orléans, de Maydon,
« de Gascoigne blanc et clairet, et tous les aultres
« vins de bouche, il y avait quatre sommeliers, qui,
« suivant leur roolle, portaient à
« tous repas deux bouteilles de
« blanc et clairet à chascun de
« Messieurs du conseil privé, aux
« evesques, aux maistres de re-
« questes, aux secrétaires d'Etat,
« aux trésoriers de l'épargne, des
« guerres ordinaires et extra-
« ordinaires, de la maison du
« Roy, des parties casuelles et
« aux médecins; si bien qu'il
« n'y avait personne de la
« suicte qui ne fust contant et
« qui ne s'estonnast de cette
« prodigalité; et tous menus
« officiers du Roy, jusques aux
« valets de pied, portiers,
« huissiers de salle, valets de
« fourrière, serdeleau, y étaient
« a souhaict abreuvés. Et ce
« qui rendait la chère très
« admirable estait que si le
« maistre traitait les hommes, Madame de Vieilleville
« s'estait chargée de faire le semblable aux femmes
« et tenait maison aux princesses, dames d'honneur,
« d'atour, gouvernantes, et aux filles de la Royne,
« avec telle abondante de vivres et un si bel ordre
« pour le service, que elle en fut merveilleusement
« louée, et y acquit grand honneur : et disait-on que
« le roi print plaisir de venir en habit déguisé veoir



« tantôt la table des princes, que tenait Monsieur le « cardinal de Bourbon, tantôt celle des dames, où était « des premières la duchesse de Valentinois. »

Et le maistre d'hostel Jean Vincent de la Porte prétendait encore que si l'on eût su quinze jours plus tôt l'arrivée de la Cour, l'on eût vu bien d'autres choses!

M. de Vieilleville n'était pas moins magnifique avec ses amis et ses voisins, si nous en jugeons par cette autre page du fidèle secrétaire.

« Après que l'armée eût été licenciée à Estrée-au-« Pont (1552), Monsieur de Vieilleville s'achemina « droict à Durestal par Orléans. Les signalés seigneurs « et gentilshommes d'honneur du pays, ses parents « et voisins, qui saichant le jour de sa venue s'es-« taient advancés de luy venir au devant, pour le « bien-veigner : du nombre desquels étaient Messieurs « de Clermont, d'Amboyse, comte du Lude, de Jarzé, « baron d'Ingrande et de Champaigne, parents; les « sieurs du Gast, de la Barbée, du Pinpeau, de Che-« mans, du Grip, Venevelles, Patrix, La Motte, Gar-« nier, Gastines, Sainct Loup, d'Aulnières et plu-« sieurs autres : tous lesquels, tant d'une part que « d'aultres, à la première veue mirent pied à terre « en sa forest de Durestal, aultrement de Chambiez, « où se passa une bonne demi-heure à s'entrembrasser « et saluer; et ayant faict quart de lieue en telles « caresses, remontèrent à cheval pour venir au chas-« teau, où ils trouvèrent la bande des dames, la « pluspart femmes, filles et parantes des dessus dicts « et d'aultres, qui accompagnaient Madame de Vieil-« leville et Mademoiselle d'Espinay sa fille aisnée qui « les attendaient sur la belle terrasse de Durestal qui « n'a poinct sa pareille en France, au jugement « même du Roy et de tous les princes qui l'ont veue; « qui estait si chargée d'aultres gentilshommes, « damoyselles et habitants de la ville, que l'on ne sy « pouvait quasi tourner, encore qu'elle soit grande et

« spacieuse; mais le tout avec une telle joye et allai-
« gresse qu'elle ne se peut exprimer. Et entrant dans
« le chasteau avec toute cette troupe, il trouva Mon-
« sieur l'evesque de Dol, son frère, qui l'attendait
« pour le recevoir à bras ouverts, lequel, sortant
« d'une grosse maladie dont il était encore fort faible,
« se sentit tout reconvalessé de ceste veue. Tout le
« mois d'aoust et environ douze jours en septembre
« se passèrent en telles fêtes et visites et estaient les
« compaignies si alternatives que, quand les unes se
« retiraient, il en revenait d'aultres; de façon que,
« durant tout ce temps, jamais la maison ne fust sans
« survenant et grande affluence de noblesse. »

Malheureusement, le 15 septembre, arrive un courrier portant l'ordre du roi à M. de Vieilleville de partir pour Metz. « Il y apporta ce que faict en temps
« gay et serain une nuée épaisse et obscure de
« laquelle, en crevant, il ne sort que de la pluye. Ma-
« dame de Vieilleville ne se peut contenir de descou-
« vrir son ennuy et tristesse par les larmes, qui fut
« incontinent secondé par les afflictions particulières,
« générales et naturelles de tout ce famail, car ce
« sexe se décharge communément de toutes ses pas-
« sions par les yeux... Violons, haults bois et tous
« autres passe temps bien tost se retirèrent. »

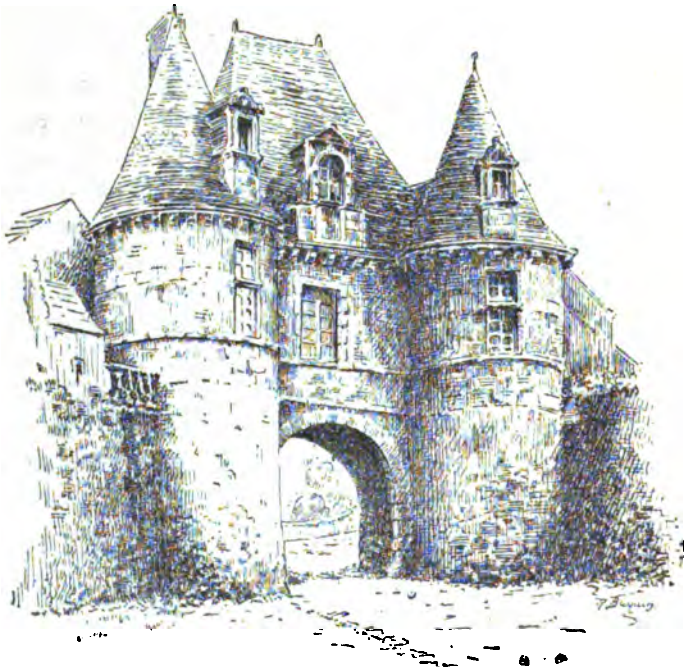
En 1556, nouveau séjour de huit mois à Durtal, où M. de Vieilleville. malade, vient se rétablir « de tant
« de médecines, purgations, cautheries, saignées et
« scarrifications qu'il avait reçues de toute une
« rabouillère de médecins. »

En 1563, le Maréchal revient encore à Durtal, où il reste longtemps, visitant les gentilshommes ses voisins, entre autres M. et Mme de la Roche-sur-Yon, qui le traictèrent en leurs maisons de Beaupréau, Mortaigne et Chemillé l'espace de huit jours.

C'est le dernier séjour que nous conte Carloix. Ses mémoires sont en effets incomplets, la fin s'en étant

sans doute perdue, car, délaissés deux cents ans dans le chartrier de Durtal, ils ne furent publiés qu'en 1757. Malheureusement, du Paz, à qui nous sommes forcés de recourir, est beaucoup plus bref.

En 1571, « Monsieur le Maréchal ne fut que peu de « temps dans sa belle demeure et plaisant séjour de « Durestal, que le roi Charles neuviesme, lors « régnant, qui aimait fort le plaisir de la chasse, cou- « rir le cerf et le prendre à force, y vint avec toute



PORTE VERRON

« la cour, la Reyne mère, Messeigneurs d'Anjou et « d'Alençon et presque tous les princes de France, « lesquels, tous ensemble, y firent du séjour plus « d'un mois, pour jouir du plaisir de la vénerie, la « forest de Durestal estant une des plus vives pour le « fauve qui soit en France; le Roy avait esté deux « fois auparavant, chérissant extrêmement et la « maison et le seigneur d'icelle.

« Pendant le séjour de Sa Majesté, M. le Mareschal « festoya toute la Cour. Mais, comme l'envie et l'am- « bition font leur demeure ordinaire en la maison « des roys, quelques meschants jaloux du bon visaige « et de l'amitié que lui portait à bon droit le Roy, son « maistre, et des faveurs et familiarités dont il usait « en son endroit, le dernier jour de novembre 1571, « le firent empoisonner et mourut en douze heures « après que le poison luy fust donné, toute la Cour « estant encore à Durestal.

« Le Roy et Mesdames les Reynes en portèrent « beaucoup de déplaisir... »

Et c'est tout. La légende veut que cet empoisonnement ait eu pour cause le refus du Maréchal de s'associer à la St-Barthélemy, dont il aurait reçu le secret à la Table au Roi, en forêt de Chambiers. Mais c'est là légende, et rien n'autorise à l'accepter, si ce n'est la façon dont l'historien semble éluder les détails.

Toujours est-il que le Maréchal fut inhumé dans la chapelle, à droite de l'autel, et que l'on retrouva les restes de son cercueil en 1863.

En octobre 1564, la châtellenie de Durtal avait été érigée en comté, ce qui n'alla pas sans quelques difficultés de la part des officiers royaux de Baugé, qui, pour ne pas perdre leur juridiction sur la terre, s'opposèrent à la vérification des lettres d'érection qu'un arrêt du 25 novembre 1566 fit enregistrer, maintenant la mouvance antique.

« Comté à la vérité très beau et seigneurial, qui « consiste premièrement en un magnifique château « superbement bâti, planté sur la rivière du Loir, où « il y a un pont de pierres sur lequel le messager de « Paris passe toutes les semaines. Ce château a la « réputation d'un des mieux qui soient en France, « étant à l'encoignure de deux collines ; qui est cause « que les corps de logis, pavillons, tours et galleries « sont bâtis avec beaucoup d'architecture, y ayant

« autant d'étages en terre comme dehors; étant « accompagné d'une jolie ville, du côté de l'Orient, « et, à l'opposite, est orné d'une belle terrasse fort « spacieuse qui regarde de beaux jardins sur la « rivière, bordée de belles prairies; et de sur icelle « voyez une belle plaine vers le midi, qui se sème « tous les ans; et à cent pas plus outre est la forêt « que pouvez voir dessus cette terrasse, qui est « ombragée du côté de septentrion de belles allées « d'ormes qui cotoyent pareillement un jardin en ter- « rasse fort spacieux, duquel voyez la ville, faubourgs « et une plaine. »



Ce comté consiste en la vicomté de Blaison, la baronnie de Mathefelon, les châtellenies de Lézigné, La Chapelle-Saint-Laud, Singé et Vieilleville, bordant, du côté du Maine, Sablé, Malicorne, Le Lude; du côté de l'Anjou, Baugé, Beaufort, Angers, Briolé, Chateauneuf. Plusieurs comtes et barons en relèvent : Le Lude, La Motte-sous-le-Lude, Luché, Gisors; Pescheseul, comprenant Parcé, Le Bailleul et Avoise; Azé, près Château-Gontier; d'autres encore telles que la Barbée, Moulines, Forte-Maison, Sombre, Etriché, Auvers, la Rochebout, Vaux de Chaumont, Montreuil, la Roncière, de Mathefelon, les Loges, la Motte de Baracé, Osmère, la Bourelière, le Sentier, Launay, Gringuelière, la Rochejacquelin, le Serrin, Coué, la Motte-Crouillon, la Bouchetière. Entre autres

devoirs envers le comte de Durtal, citons Le Lude, qui doit tous les ans, à la Madeleine, un épervier réclamé avec des sonnettes d'argent. Presque tous ceux qui relèvent de Durtal doivent faire la garde au château quarante jours par an, en temps de guerre et à leurs dépens. Tout bateau qui remonte le Loir chargé de sel en doit douze boisseaux, montés aux greniers du château.

François de Scepeaux avait épousé Renée le Roux de la Roche des Aubiers, dame de la Tour de Menives, et en avait eu deux filles, Marguerite et Jeanne.

C'est *Marguerite* qui hérite de Durtal. « Une des plus sages, vertueuses et prudentes dames du royaume », elle avait épousé *Jean d'Espinay*, dont la mère appartenait à la famille de Goulaine. Comme le Maréchal, Jean d'Espinay fut un homme d'armes de valeur, et servit avec un égal dévouement sous François II, Charles IX, Henri III et Henri IV.

En 1603, lui succède comme comte de Durtal son petit-fils, *Charles d'Espinay*, fils de Claude d'Espinay et de Françoise de La Rochefoucauld. (Claude d'Espinay avait épousé en secondes noces Jeanne de Bourdeilles, nièce de Brantôme, qui porta un instant le titre de comtesse de Durtal.) Charles épouse Marguerite de Rohan, des Rohan Guemenée, en 1605. Celui-ci est un érudit et délaisse les armes pour l'étude de la philosophie, de la théologie et de l'astrologie; il meurt sans enfant, en 1609.

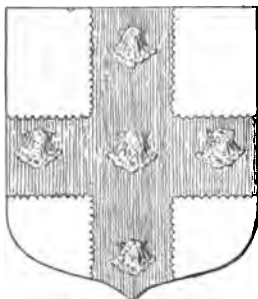

SCHOMBERG (1)

Il laisse Durtal à son beau-frère, *Henri de Schomberg*, qui avait épousé, en 1598, *Françoise d'Espinay*, morte en 1602.

Henri de Schomberg, comte de Nanteuil, était lié

(1) SCHOMBERG : D'argent au lion coupé de gueules et de sinople, couronné, lampassé et armé d'or.

avec Voiture et Arnauld d'Andilly; créé Maréchal de France, il reçoit le roi Louis XIII à Durtal, le 6 août 1620. Son fils, *Charles de Schomberg*, duc d'Halluin, épouse Anne d'Halluin de Meignelay, puis Marie d'Hautefort, amie de Louis XIII, et est également fait Maréchal de France après ses victoires de Lancastres et de Tortose. Il s'honore de l'amitié de Bossuet.


PLESSIS-LIANCOURT (1)

Enfin, sa sœur, *Jeanne de Schomberg*, qui en hérite en 1656, porte le comté de Durtal à *Roger du Plessis*, marquis de Liancourt et leur fille, *Jeanne-Charlotte du Plessis-Liancourt* à la famille de la Rochefoucauld en épousant *François VIII, duc de la Rochefoucauld* (le fils de l'auteur des *Maximes*), pair et grand veneur de France, prince de Marcillac, marquis de Guercheville, duc de la Rocheguyon, grand maître de la garde-robe. Il meurt le 11 janvier 1714.

Son fils, *François VIII*, maréchal de camp, chevalier des ordres du roi, épouse Madeleine-Charlotte le Tellier, fille de Michel le Tellier, marquis de Louvois.


LA ROCHEFOUCAULD (2)

Leur fils *Alexandre*, duc de la Rochefoucauld, duc de la Rocheguyon, après avoir débuté dans la marine, devient brigadier des armées du roi, en 1719, et épouse Nicole de Bermond du Caylard de Toiras d'Amboise.

Louis-Armand-François de la Rochefoucauld, duc

(1) PLESSIS-LIANCOURT : D'argent à la croix engreflée de gueules, chargée de cinq coquilles d'or.

(2) LA ROCHEFOUCAULD : Burelée d'argent et d'azur à trois chevrons de gueules sur le tout.

d'Estinac, marquis de Liancourt et d'Halluin, comte de Durtal, gouverneur de Bapaume, premier baron de Champagne, est également chevalier des ordres du roi, brigadier de ses armées et grand maître de la garde-robe.

Enfin *François-Alexandre-Frédéric de la Rochefoucauld,* comte de Durtal au moment de la Révolution, est dépossédé de ses terres, vendues comme biens nationaux. Seul, le château ne trouve pas acquéreur, et l'on entreprend sa destruction; les plombs en sont enlevés, une partie de l'aile Est, entre les deux tours, est incendiée et démolie, mais l'édifice résiste et l'on se borne à détruire les écussons, les boiseries et les peintures.

Au retour de jours plus calmes le dernier comte de Durtal vend son château en trois parties.

C'est ainsi que, par acte du 17 mai 1808, François-Alexandre de la Rochefoucauld vend le pavillon Ouest ou pavillon Schomberg, édifié à l'époque d'Henri II et de Louis XIII, à François Coignard, de Durtal. Celui-ci le laisse, en 1820, à Hippolyte Coignard, dont héritent, le 2 avril 1851, MM. Frin de Saint-Germain, Robineau et Tual, qui le revendent à l'Hospice, en 1857.

La façade du château, due en partie à l'abbé de Saint-Thierry et à Vieilleville, est également vendue, le 25 août 1808, à Hardiau de Lapatrière, notaire à Durtal, qui la cède, le 17 mai 1819, contre 5,000 francs à Jacques Moiret, ancien notaire; Mlle Moiret la revend pour le même prix à Lucien Bizard, ancien notaire, le 7 mars 1837. Le curé de Durtal, Louis Thouin l'achète à son tour 10,000 francs, le 15 mars 1842, et ses héritiers la vendent à la commune, le 21 février 1856, pour 8,000 francs.

La tour, vendue le 26 juillet 1808, à François Védis, tailleur de pierres à La Flèche, et à René Buisneau, jardinier, est cédée par eux, le 9 octobre 1810, à

René Delhumeau, qui la revend, le 5 août 1811, à M. Deville, avocat à Angers. Ses héritiers la vendent, le 19 août 1877, à M. Le Brecq le Motteux, pour 6,000 francs. Son fils Augustin la revend 10,000 francs, le 20 mai 1867, à M. Bretonneau, qui la cède à l'Hospice, le 6 décembre 1868. Elle est rachetée par la Ville le 8 décembre 1868.

Aujourd'hui, cette tour est devenue le presbytère, et les deux autres parties du château sont aménagées en hôpital (1).

L'entrée donne, par une arche jetée au-dessus de la rampe de la Primaudière, sur la terrasse, à laquelle on accède par la porte Verron, flanquée de deux tourelles, armoriée à l'écusson des du Mas, par une vieille « échelle » de soixante-dix marches de pierre qui conduit à l'église, ancienne chapelle Notre-Dame, et par la rampe ardue qui doit son nom de Primaudière à un manoir noble, jadis attenant au château, dans lequel les de la Rochefoucauld avaient fondé une aumônerie de quatre lits.

Quand on pénètre dans la grande cour Renaissance, qui s'étend au nord, on trouve, à droite, un vestibule dont le plafond, orné d'une grecque élégante, porte trois écussons détruits, sur l'un desquels on voit la trace des armes de Schomberg. Ce vestibule donne sur deux escaliers : l'un conduisant au premier étage, l'autre au sous-sol, où l'on admire, éclairée par de profondes meurtrières, l'immense cheminée de la salle des gardes, et les caves voûtées.

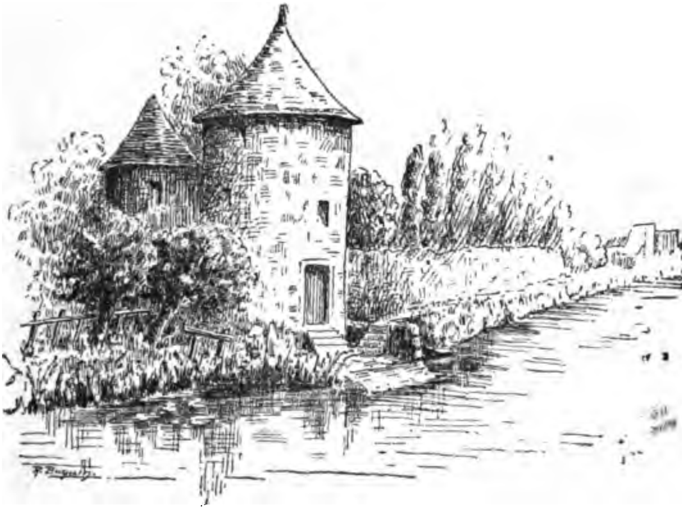
A gauche s'étend une vaste galerie s'ouvrant sur le midi, et divisée en salles de malades. Elle donne, au fond, par une porte au lourd vantail peint et armorié, dans une fort belle salle voûtée, éclairée à l'est, et occupant une partie de la courtine de l'Est.

Au premier étage, où conduit l'escalier en vis

(1) Dr Buquin. — L'hôpital de Durtal, 1672-1900. (Archives médicales d'Angers.)

de la tour S.-E., on trouve plusieurs petites salles aux voûtes élégantes et une grande galerie ornée de peintures du dix-huitième siècle, sans aucun intérêt.

L'Hôpital possède en outre les derniers vestiges des murs de la ville avec le chemin de ronde et la tourelle de la rivière, dont lui avait abandonné la jouissance la duchesse d'Estissac, en 1790.



TOUR DU LAVOIR

Quand aux jardins « peuplés des raretés d'Italie et de forêts d'orangers et de citronniers », d'où le roi approvisionnait « en triomphe ses jardins propres », il n'en est plus rien. Chacun de leurs étages est devenu propriété particulière. La grande terrasse, dont partie est restée jardin de l'Hôpital, a été diminuée des jardins donnant au nord, et les belles allées d'ormes qui l'ombrageaient ont disparu elles aussi.

Malgré tout, le château de Durtal reste un de nos beaux châteaux de France. Si, séduit par sa grave et fière silhouette, on se risque à l'ascension de ses tours, on est émerveillé du magnifique panorama que

l'on découvre par delà le Loir et la forêt de Chambiers et l'on comprend mieux que si les pages glorieuses manquent à Durtal, du moins ses heures de splendeurs furent nombreuses, et que tous les personnages qui le possédèrent se plurent à en faire un rendez-vous de fêtes et de villégiatures seigneuriales digne d'eux et de ceux qu'ils y conviaient.

Docteur BUQUIN.



NOËL

Avec tous ils allaient se soumettre au décret
Que César imposait à la terre asservie.
La Vierge dans ses flancs sentait battre la vie,
Joseph portait au cœur l'ineffable secret.

Gardiens de ce trésor, ils marchaient sans regret.
Parfois ils s'arrêtaient : Marie était ravie.
C'est ainsi qu'en trois jours la route fut gravie :
Bethlem parut enfin, le terme du trajet.

Nul logis ne s'ouvrant pour la famille sainte,
Un abri de troupeaux leur offrit son enceinte,
Où Jésus naquit comme un rayon de soleil.

Et sur l'étable on vit une lueur éclore,
La mère avait au front une splendeur d'aurore,
Et l'enfant nouveau-né, comme un astre vermeil.

ÉPIPHANIE

Chaque soir en montant sur le sommet des tours,
D'où le regard mesure une immense étendue,
Les trois Mages ont vu grandir, depuis vingt jours,
Dans l'ombre de la nuit une étoile inconnue.

Ces sages savent-ils par d'antiques discours
Que c'est là d'Israël la lumière attendue ?
Abandonnant alors le luxe de leurs cours
Ils commencent leur route un instant entrevue.

Les monts se sont enfuis bien longtemps derrière eux,
Et la plaine où le Phan comme un serpent s'étale,
Et le désert qui touche au pays des Hébreux.

Or l'astre les guidait, brillant comme une opale,
Et, quand il disparut, une étable était là :
Ce fut ainsi qu'aux Rois le Christ se révéla.

LÉGENDES DE LA VALLÉE DU LOIR

LES ASSASSINS DE THOMAS BECKET [1]

Le souvenir de Thomas Becket, archevêque de Canterbury, resta longtemps vivace, aussi bien en France qu'en Angleterre. « Aucun tombeau ne fut plus visité, écrit Michelet, aucun pèlerinage plus en vogue au Moyen-Age que celui de saint Thomas de Canterbury. On dit qu'en une seule année il y vint plus de cent mille pèlerins. Selon une tradition, on aurait, en un an, offert jusqu'à 950 livres sterling à la chapelle de saint Thomas, tandis que l'autel de la Vierge ne reçut que quatre livres; Dieu lui-même n'eût pas une offrande. »

Cet homme si vénéré était sorti du peuple, par sa mère sarrasine et son père, un shériff de Londres, revenu avec elle de la croisade en terre sainte.

Dans la lutte qu'il avait entreprise contre le roi d'Angleterre Henri II, tout d'abord son puissant protecteur, Becket connut simultanément les amertumes de l'exil, les angoisses d'une persécution acharnée, d'une haine mortelle.

— « Quoi, un homme qui a mangé mon pain, un misérable qui est venu à ma cour sur un cheval boiteux, foulera aux pieds la royauté ! s'écria un jour le roi, ne se reconnaissant plus. Le voilà qui triomphe

(1) La tradition, appuyée du reste sur des documents, rapporte que Henri II, roi d'Angleterre, est venu à La Flèche, en 1160, avec son chancelier Thomas Becket.

et qui s'assied sur mon trône! et pas un des lâches que je nourris n'aura le cœur de me débarrasser de ce prêtre! »

Alors, quatre chevaliers normands jurèrent de venger, dans le sang de l'archevêque, l'outrage fait à leur seigneur et roi. Quel outrage? Ils n'en savaient rien. Peut-être avaient-ils entendu parler du grand risque d'excommunication pontificale qu'encourrait Henri II. Assurément, celui-ci ne pouvait pardonner à son ancien compagnon de jeux, à sa créature, de lui tenir tête, de le braver sans cesse, de se dresser face à lui, roi de l'aristocratie normande, comme une sorte de roi des Saxons, prince des opprimés, des pauvres. Henri II ne pouvait surtout pardonner à son ancien chancelier une résistance âpre et digne à son plan, bien arrêté, de confisquer l'Eglise au profit de sa royauté.

N'oublions pas que cette famille des Plantagenêts, dont Henri était l'un des premiers rejetons, sortit des plus basses origines, de braconniers ou pillards, hommes farouches, pour lesquels les crimes semblaient jeux. D'après une légende populaire, habitait dans une lande d'Anjou un nommé Tertulle ou Tortulf, fils d'un paysan qui vivait de la chasse et de fruits sauvages. Ce Tertulle fut créé forestier (charge équivalente à celle de marquis) par le roi Charles-le-Chauve. De ce rustique à moitié barbare descendraient les Plantagenêts.

Thomas Becket avait donc tout à craindre de la part d'un homme irascible qui, lors d'une dernière entrevue, choisissait pour messe de réconciliation une messe des morts, parce qu'on ne s'y donnait point le baiser de paix après l'évangile.

Malgré les avertissements d'une catastrophe inévitable, abandonné même à un certain moment par le pape, Thomas Becket ne reculait point devant son devoir et, en attendant l'épreuve suprême, s'imposait

les plus dures privations, les plus rudes flagellations corporelles.

L'histoire a retenu les noms des quatre seigneurs normands qui se chargèrent d'exécuter le désir de leur roi : Guillaume de Tracy, Hugues de Morville, Richard Brito et le fameux Réginald Fils d'Ours (encore appelé Reginald Fitz-Urse et Regnaud fils d'Othon).

Le cinquième jour après Noël de l'an 1170, comme l'archevêque traitait d'affaires avec quelques clercs ou moines, dans sa propre chambre, pénétrèrent les quatre conjurés.

Ils ne daignent point saluer le vénérable prélat, mais l'insultent, le menacent, lui reprochent d'accuser Henri II de perfidie et de vouloir se faire nommer roi d'Angleterre. Michelet a décrit magistralement la scène de sauvagerie qui se passa :

« ..... Ils se levèrent alors furieux, agitant leurs bras et tordant leurs gants. Puis s'adressant aux assistants, ils leur dirent : « Au nom du roi, vous nous répondez de cet homme, pour le représenter en temps et lieu. » — « Eh quoi, dit l'archevêque, croiriez-vous que je veux m'échapper? Je ne fuirais ni pour le roi, ni pour aucun homme vivant. » — « Tu as raison, dit l'un des Normands, Dieu aidant, tu n'échapperas pas. » L'archevêque rappela en vain Hugues de Morville, le plus noble d'entre eux, et celui qui semblait devoir être le plus raisonnable. Mais ils ne l'écoutèrent pas et partirent en tumulte, avec de grandes menaces.

« La porte fut fermée aussitôt derrière les conjurés; Renauld s'arma dans l'avant-cour, et prenant une hache des mains d'un charpentier qui travaillait, il frappa contre la porte pour l'ouvrir ou la briser. Les gens de la maison, entendant les coups de hache, supplièrent le primat de se réfugier dans l'église, qui communiquait à son appartement par un cloître ou une galerie ; il ne voulut point, et on allait l'entraîner

de force, quand un des assistants fit remarquer que l'heure des vêpres avait sonné. « Puisque c'est l'heure de mon devoir, j'irai à l'église, » dit l'archevêque; et faisant porter sa croix devant lui, il traversa le cloître à pas lents, puis marcha vers le grand autel, séparé de la nef par une grille entr'ouverte.

« Quand il entra dans l'église, il vit les clercs en rumeur qui fermaient les verrous des portes : « Au nom de votre vœu d'obéissance, s'écria-t-il, nous vous défendons de fermer la porte. Il ne convient pas de faire de l'église une bastille. » Puis il fit entrer ceux des siens qui étaient restés dehors.

« A peine il avait les pieds sur les marches de l'autel, que Renaud Fils d'Ours parut à l'autre bout de l'église, revêtu de sa cotte de mailles, tenant à la main sa large épée à deux tranchants, et criant : « A moi, à moi, loyaux servants du roi! » Les autres conjurés le suivirent de près, armés comme lui de la tête aux pieds et brandissant leurs épées. Les gens qui étaient avec le primat voulurent alors fermer la grille du chœur; lui-même le leur défendit et quitta l'autel pour les en empêcher; ils le conjurèrent avec de grandes insistances de se mettre en sûreté dans l'église souterraine ou de monter l'escalier par lequel, à travers beaucoup de détours, on arrivait au faîte de l'édifice. Ces deux conseils furent repoussés aussi positivement que les premiers.

« Pendant ce temps, les hommes armés s'avançaient. Une voix cria : « Où est le traître? »; Becket ne répondit rien. « Où est l'archevêque? » — « Le voici, répondit Becket, mais il n'y a pas de traître ici; que venez-vous faire dans la maison de Dieu avec un pareil vêtement? Quel est votre dessein? » — « Que tu meures. » — « Je m'y résigne; vous ne me verrez point fuir devant vos épées; mais au nom de Dieu tout-puissant, je vous défends de toucher à aucun de mes compagnons, clerc ou laïque, grand ou petit. »

Dans ce moment il reçut par derrière un coup de plat d'épée entre les épaules, et celui qui le lui porta lui dit : « Fuis, ou tu es mort. » Il ne fit pas un mouvement; les hommes d'armes entreprirent de le tirer hors de l'église, se faisant scrupule de l'y tuer. Il se débattit contre eux et déclara fermement qu'il ne sortirait point, et les contraindrait à exécuter sur la place même leurs intentions ou leurs ordres. — Et se tournant vers un autre qu'il voyait arriver l'épée nue, il lui dit : « Qu'est-ce donc, Renaud? Je t'ai comblé de bienfaits, et tu approches de moi tout armé, dans l'église? » Le meurtrier répondit : « Tu es mort. » — Puis il leva son épée, et d'un même coup de revers trancha la main d'un moine saxon appelé Edward Cryn, et blessa Becket à la tête. Un second coup, porté par un autre Normand, le renversa la face contre terre, et fut asséné avec une telle violence que l'épée se brisa sur le pavé. Un homme d'armes, appelé Guillaume Mautrait, poussa du pied le cadavre immobile, en disant : « Qu'ainsi meure le traître qui a troublé le royaume et fait insurger les Anglais. »

« Il disait en s'en allant : « Il a voulu être roi, et plus que roi; eh bien! qu'il soit roi maintenant! » Et au milieu de ces bravades, ils n'étaient pas rassurés. L'un d'eux rentra dans l'église pour voir s'il était bien mort; il lui plongea encore son épée dans la tête et fit jaillir la cervelle. Il ne pouvait le tuer assez à son gré.

« ... Au moment même du meurtre, lorsque les assassins pillèrent la maison épiscopale, et qu'ils trouvèrent dans les habits de l'archevêque les rudes cilices dont il mortifiait sa chair, ils furent consternés; ils se disaient tout bas, comme le centurion de l'Evangile : « Véritablement, cet homme était un juste. » Dans les récits de sa mort, tout le peuple s'accordait à dire que jamais martyr n'avait reproduit plus complètement la Passion du Sauveur. S'il y avait des dif-

férences, on les mettait à l'avantage de Thomas. « Le Christ, dit un contemporain, a été mis à mort hors de la ville, dans un lieu profane et dans un jour que les Juifs ne tenaient pas pour sacré; Thomas a péri dans l'église même, et dans la semaine de Noël, le jour des Saints-Innocents. »

***

Ce crime monstreux ne devait point profiter à celui qui l'avait inspiré, à ceux qui l'avaient exécuté.

L'Europe d'alors attribua aussitôt le meurtre du saint prélat au roi Henri : l'archevêque de Sens, primat des Gaules, lança contre lui l'anathème. Malgré son hypocrisie, ses pleurs, ses offres au denier de Saint-Pierre, sa déclaration que l'Angleterre devenait fief du Saint-Siège; malgré son fameux pèlerinage en habits de laine, nu-pieds, au tombeau de Becket, la flagellation à laquelle il se soumit, la nuit qu'il passa en prières à Canterbury, la punition du roi devait être implacable. Ses fils se révoltèrent, poussés peut-être par leur mère, la fameuse Eléonore d'Aquitaine, qui, divorcée du roi de France Louis VII, avait eu encore pour amant le père même d'Henri II.

« Tous ces maux-là sont arrivés depuis que le roi de l'Aquilon a frappé le vénérable Thomas de Kanterbury, dit un chroniqueur du temps... Malheur à lui! »

Persécuteur de sa femme, exécré de ses fils, Henri II se plongea dans les plaisirs, afin d'y mieux noyer ses chagrins domestiques, son infortune royale, peut-être même ses remords... L'adultère et le viol devinrent ses passe-temps préférés : sa belle maîtresse Rosamonde ne suffisait plus à ce violent, sorte de Néron gâteux. Il perdit les deux fils qu'il aimait, Rosamonde fut tuée, assure une tradition, par Eléonore, et lui-même trépassa misérablement, après s'être déclaré, si fier et si puissant autrefois, vassal du roi de France et avoir imploré sa miséricorde.

Voilà quant à l'inspirateur du crime. Les assassins n'eurent pas meilleur sort.

Trois d'entre eux : Guillaume de Tracy, Hugues de Morville et Richard Brito se noyèrent, dans une mer déchaînée, par une tempête effroyable, en retournant en Normandie. L'histoire ne sait ce qu'il advint du quatrième, Reginald Fils d'Ours.



Or, voici où commence la légende qui nous intéresse. Nous la transcrivons d'après une vieille tradition fléchoise se rapportant à l'origine de l'abbaye de Mélinais, en ruines aujourd'hui :

« Longtemps par après le crime de Canterbury, le roi Henry s'en étant venu environ l'an unze cent septante et huit, en sa bonne et patrimoniale province d'Anjou, de vers La Flesche, comme il était une vesprée à chasser dans la forêt de Mélinais, il fit rencontre, auprès d'une grotte, d'un pauvre vieil hermite ayant grande et grisonnante barbe et bâton épineux, à l'aide duquel il cheminoit tout courbé et piteux.

« — Bon père, que faites-vous céans ? lui dit le roi, cuidant quasi le recognoistre.

« — Plorer mes péchés, Messire, et demander à Dieu pardon de la vie d'un saint homme occis pour votre intention.

« — Eh quoi ? fit le roi, véhémentement troublé lui-même par le remords qui à souventes fois lui revenait comme phantôme sur le cœur, et par les paroles du vieil hermite.

« — Saint Thomas de Kanterbury, votre primat, Sire, que d'un coup d'espée j'ai impitoyablement occis dans le chœur de son église et devant les saints du paradis, croyant ce meurtre vous agréer ; de quoi Dieu me fasse enfin miséricorde !

« Ce que disant, l'hermite de la forêt de Mélinais était tombé à genoux, criant pitié et merci, et poussant

des sanglots qui, le rocher de sa grotte les répétant, avaient semblance d'être clamés deux fois.

« — Malheureux Réginald ! murmura le roi, ne pouvant dire plus et faisant tourner bride à son cheval, tandis que chaudes larmes lui issoient des yeux, roulant jusque sur sa barbe et son pourpoint vert de velours brodé.

« Et sans rejoindre sa chasse dont il entendait les chiens et le cor se rapprocher, le roi chevaucha seul jusqu'à Sainte-Colombe, autrefois Saint-Odon, devant La Flesche, et s'en alla droit à la maison du prieur Foulques, auquel il bailla une grosse somme d'argent, se voulant au moins unir d'intention à l'expiation de ce meurtrier pénitent.

« Et cette pénitence ayant duré toute sa vie, Réginald, premier abbé de Mélinais, quitta ce monde vers l'an unze cent nonante et dix, méritant d'être un saint par sa sainte mort, comme le prouvent les miracles qui se font devant les reliques dudit saint, en sa chapelle, proche l'abbaye, laquelle fut consacrée et bénie par notre sire Guillaume le maïeur, évesque d'Angers, le samedi après la résurrection Nostre-Seigneur, de l'an MCCXCI, auquel jour, sur la quérimonie du seigneur abbé et l'ordre dudit évesque, furent restitués à notre cartulaire les lettres et titres soustraits par les frères Thomas et Michel de la Léproserie de saint Jacques de La Flesche.

« Et pour telle soustraction ne se puisse à l'advenir faire aux dépens de la précieuse mémoire de notre dit premier abbé, monseigneur saint Regnauld, moi Jéhan, frère indigne de l'ordre de Saint-Augustin, en Mélinais, ai rétabli, d'après nos chartes et par quatre fois transcrit cette présente et véridique histoire, en l'octave de la fête de notre bienheureux fondateur, ce cinquième jour du mois d'Août, l'an Notre-Seigneur mil quatre cent soixante et quatre.

« Que saint Régnauld vous garde des fièvres esti-

vales et la bénoite Marie mère de Dieu de tout péché mortel. Amen! »

La fête de saint Rénaud se célébrait le 2 août, mais de nombreux pèlerins y venaient, particulièrement en mai, pour la guérison des fièvres. En 1830, les reliques du saint furent transférées dans l'église de Candé (Anjou).

***

Qu'y a-t-il de vrai dans cette légende? Saint Renaud est-il Réginald Fils d'Ourse, l'assassin de Thomas de Canterbury? Ne faisant pas ici œuvre d'historien, recueillant simplement sans distinction les légendes populaires mancelles, nous le considèrerons pour tel. Signalons toutefois une autre version, de Fr. de Lagranche, prieur de Mélinais en 1692. D'après sa communication au bollandiste Papebrœck, le héros de la légende « aurait été picard et chanoine régulier de l'ordre de saint Augustin dans l'abbaye de Saint-Jean des Vignes à Soissons. »

Désireux de mener la vie de cénobite, il vint retrouver, dans la forêt de Craon, en bas Anjou, Robert d'Arbrissel, qui, dans la solitude et les mortifications, méditait sans doute la création de l'abbaye de Fontevrault. Renaud aurait quitté son maître pour se retirer dans la forêt de Mélinais.

Ajoutons que tous les historiens s'accordent entre eux pour attribuer à Henri II la fondation de Mélinais.

***

Est-il sûr que les trois autres assassins de Thomas Becket, les Normands Guillaume de Tracy, Hugues de Morville et Richard Brito perdirent la vie dans la traversée de la Manche?

Suivant la tradition, ces trois seigneurs se seraient retirés à Souvré, commune de Neuvy-en-Champagne,

afin d'y expier leur crime, par une vie simple et agreste, en la sauvagerie du lieu.

Dans une vieille chapelle de ce hameau, un bas-relief qui orne le rétable de l'autel, les représente au moment où ils frappaient leur victime.

Ils auraient édifié, dit-on, à cet endroit culminant, une sorte de grand ermitage, transformé plus tard en château-fort.

Mais, contrairement à Reginald ou Renaud, leur tombe n'existe plus, le peuple ne les invoque point. La chapelle de Souvré, en dépit de cette légende, a été dédiée à Sainte-Emérence, très célèbre au pays manceau pour la guérison des maux d'entrailles et des vapeurs.

Georges SOREAU.



RÊVERIES DU SOIR

I.

LE SOIR A LA FERME

Les rudes gars des champs, d'une main formidable,
Serrent sous les hangars les herbes pour la nuit;
Pendant que la fermière aménage la table
Où pichets et couverts se heurtent à grand bruit.

Par le sentier boueux, lentement, à l'étable
S'en revient le troupeau que le pâtre conduit.
Un bambin affrontant la corne redoutable
Des grands bœufs, court vers eux, en guenille, et les suit.

Alors que le soleil darde ses rayons roses
Sur le seuil de son chaume, heureux de toutes choses,
A l'astre qui se meurt le fermier dit adieu...

Déjà vers l'orient, apparaît blanche et pure
L'étoile de la nuit; à la belle nature
On dirait qu'elle apporte un salut du Bon Dieu.

II.

LE SOIR AU VIEUX DONJON

Les ponts-levis sont abaissés...
Tout dort dans l'antique demeure.
Par les bois, au bord des fossés,
Seul, en hurlant, le chat-huant pleure.

Lors, les récits des temps passés,
Tout ce que la légende effleure,
Devant moi se sont retracés,
Les morts sont revenus une heure.

Je les ai vus, Croisés, Seigneurs,
Marquis, Gentilshommes, Veneurs,
Avec moi leur passé revivre,

Pourfendant les païens, chassant
Le cerf, faisant la cour, pendant
Qu'au labeur le manant se livre.

CRÉANS ET SES SEIGNEURS

AU XIVe SIÈCLE

D'après un Registre de Cens et d'Aveux

Délicieusement assis sur la rive droite du Loir, l'antique manoir de Créans (1) mire encore ses vieilles murailles dans l'eau limpide. De ces murailles, il reste hélas ! bien peu de choses, un pavillon tout au plus, accolé à une construction du XVe siècle. Le donjon du moyen âge est cependant bien apparent encore ; on en distingue aisément l'entrée principale, s'ouvrant dans un pavillon carré à l'abri d'un pont-levis qui n'est plus. Sur ces assises, la Renaissance a construit un élégant castel à trois étages crénelés, surmonté d'une haute lucarne, et a substitué au pont-levis un pont de pierre. Pas plus que le donjon féodal, ce bijou d'architecture n'a été respecté par le temps et les forces humaines. Seules les douves, continuellement remplies d'eau vive, et quelques fenêtres à meneaux, sont restées comme un souvenir des âges disparus.

Plus à gauche, un bâtiment neuf, construit au XVIIIe siècle par les Jésuites du Collège royal de La Flèche

(1) Créans, ancienne paroisse réunie à Clermont (arrondissement et canton de La Flèche). Sur Créans, cf. Pesche, *Dict. topog. hist. et stat. de la Sarthe*, t. II, p. 170. — Abbé Charles, *Guide du touriste au Mans et dans la Sarthe*, p. 288. — F. Legeay, *Le guide des voyageurs au Mans*, p. 112, etc. — Nous donnons du mot *Créans* l'orthographe aujourd'hui admise (cf. *Cartes de l'Etat-Major, etc.*) Le *ms.* du *Cogner* écrit *Créant*, ce qui semblerait plus plausible étant donné que Créant vient de *Créantium*.

qui en voulaient faire, pour leurs malades, une maison de repos (1), se dresse en face du Loir dont les eaux tranquilles bordent la terrasse.

Du château féodal, nous voulons présenter aux lecteurs des *Annales* quelques pages d'histoire. Grâce à l'amabilité de M. J. Chappée qui voulut bien nous communiquer ses archives, grâce, surtout, à l'extrême obligeance de M. l'abbé L.-J. Denis qui consentit volontiers à relire avec nous les documents du moyen âge, nous pouvons reconstituer, du moins pendant un siècle, l'histoire du fief de Créans. Les *Archives du Cogner* (2) conservent, en effet, un petit volume, relié en veau, écrit en cursive du XIV[e] siècle, qui renferme les aveux et les cens de Créans pendant l'espace d'un siècle. C'est ce volume que nous apportons aujourd'hui.

Pour le chercheur et l'archéologue, c'est une aubaine rare de trouver aussi complet un registre de cette époque. Aussi avons-nous voulu le transcrire en entier. Nous l'avons agrémenté de notes aussi nombreuses qu'il nous a été permis de le faire.

Cette simple nomenclature, dont pourtant tous les détails intéressent la contrée, eût paru un peu sèche pour bien des lecteurs ; c'est pour cela que nous l'avons fait précéder de renseignements nécessaires sur les possesseurs de Créans et leur descendance immédiate, et sur les dépendances de ce fief, ses terres hommagées et censives. Et, pour achever notre introduction, nous avons essayé, à l'aide de notre manuscrit, de prendre sur le vif la vie rurale et bourgeoise au XIV[e] siècle (3).

(1) Pesche, *Dict.*, t. II, p. 173. — Ch. de Montzey, *Histoire de La Flèche et de ses seigneurs*, t. I, p. 146.

(2) Cf. *Annales Fléchoises*, t. I, p. 119 ; t. III, numéro de janvier 1904.

(3) C'est pour nous une agréable obligation de remercier ici, encore une fois, MM. J. Chappée, L.-J. Denis et M. le marquis de Beauchesne qui a mis si gracieusement son érudition à notre disposition.

CHAPITRE I

Les Seigneurs de Créans au XIVe siècle

Dès le XIVe siècle, la seigneurie de Créans est dans la maison de Fresneau. Or, les plus anciens seigneurs de cette famille nous sont connus par notre manuscrit seulement. Nous essaierons de dire un mot de la vie de chacun d'eux.

§ I. — Dreux Fresneau

Dreux ou Droet Fresneau est le premier seigneur que nous fait connaître notre manuscrit. Ce n'est pourtant point avec lui que commence le registre. Dreux Fresneau n'est, en effet, mentionné pour la première fois qu'à l'Angevine 1358 (1). Or, avant cette date, nous avons une longue liste de censitaires « à la feste aux mors » en 1340 (2). Il y a plus, de nombreuses listes censitaires se rencontrent, celles de Pringé à l'Angevine 1341 (3), à Noël 1342 (4), à l'Angevine, la saint Jean-Baptiste et la Toussaint de la même année (6) : celles de Créans à la Toussaint 1342 (5) ; celles encore de Pringé aux deux novembres 1344 et 1345 (7) ; celles de Créans à l'Angevine 1347 (8) ; et à la saint Jean-Baptiste 1349 (9) ; celles de Verron au deux novembre 1347 (10).

(1) Manuscrit cité, fo 2, II vo.

(2) Fo II, ro. — La date 1300 d'une liste censitaire (fo III, ro) est probablement inachevée.

(3) Fo XXX, vo, Pringé, ancienne commune réunie à Luché, canton du Lude, arrondissement de La Flèche.

(4) Fo VII, ro.

(5) Fo IV, ro ; fo V, ro ; fo VI, ro ;

(6) Fo XXX, ro.

(7) Fo V, vo; f. VIII, vo.

(8) Fo X, ro.

(9) Fo XXIX, ro.

(10) Fo X, vo. — Verron, arrondissement et canton de La Flèche. Cf. S. de la Bouillerie. *Verron, notes et documents* dans *Revue Hist. et arch. du Maine*, t. XXXIV (1893, 2e semestre), p. 150 et sq.

« Ce sont les cenz moussieur Dreous Fresnea deuz à Semur au jour de l'Angevine l'an mil troy cent cinquante et huit » dit notre manuscrit (1). Dès lors, le nom de Dreux Fresneau apparaît plus souvent sur les listes ou dans les aveux. C'est ainsi que le 21 février 1360 Guillaume Floceau, paroissien du Vieil-Beaugé, confesse qu'il a vendu à messire Dreux Fresneau une pipe de vin bon, pur, et nouveau et en bon fût, sans eau (2). Le jour de la saint Marc (25 avril) 1361, deux paroissiens de Mareil doivent au même une mine de froment, et Perrot Bahu, de Pringé, reconnaît lui avoir vendu une mine de froment de rente, mesure de La Flèche (3). Quelques jours plus tôt, d'autres paroissiens de Mareil et Philippon de Ramefort du Vieil-Beaugé, avaient opéré des ventes analogues (4). Le 4 mai suivant c'est le tour d'autres habitants de Mareil (5). Après cette date, il n'est plus fait mention de Drouet Fresneau. Comme seigneur, il a reçu maints chapons et maints fromentages, voire même de « beaux escuz de Johan » (6). A plusieurs de ses manants il a dû avancer quelque argent, car certains lui doivent un ou trois écus de Jehan « par cause de prest » (7). D'autres mêmes n'ont pu lui donner leurs redevances en temps

()1 F° II, v°.

(2) F° XXVI, r°. — Vieil-Baugé, arrondissement et canton de Baugé, Maine-et-Loire.

(3) F° XXVI, r°. - Mareil-sur-Loir, arrondissement et canton de La Flèche.

(4) F° XXVI. r°. — Un autre Philippe de Ramefort concède aux moines de Saint-Aubin plusieurs droits vers 1175. — Cf. *Cartulaire de Saint-Aubin*, publié par M. Bertrand de Broussillon, t. II. p. 82. — Cf. *ibidem*, t. I, pp. 20, 142, 290, 382 ; t. II, p. 169, 180, 291, 348.

(5) F° XXVI, v°.

(6) *Ibid.* — *L'écu* ou *denier d'or à l'écu*, frappé primitivement par saint Louis ne reparut qu'en 1346 sous Philippe de Valois, et sa valeur, après plusieurs changemements de titre, fut fixée à 18 s. 9 d. Il en fut frappé sous Jean II Le Bon (1350-1364), d'où le nom de notre manuscrit « *Ecu de Jehan* ».

(7) F° XXVI, v°.

voulu (1). Comme vassal il doit des hommages au vicomte de Beaumont, à cause desquels le seigneur des Bans, pour ce qu'il possède en Clermont et en Créans, et Jehan du Brocey pour la Melletière, lui doivent foi et hommage (2).

Nous ne savons à quelle époque mourut Dreux Fresneau. Ce dût vraisemblablement être avant 1367. A cette date, en effet, le 23 juillet, Jehan Doubouys, seigneur de Mallevau, est reçu en la foi de Madame de Créans (3), ce qui laisse croire que celle-ci était bail et tutrice de son fils (4). Cette dame de Créans n'était autre que Jeanne de la Lande depuis 1350, épouse de Dreux Fresneau (5), et dont elle avait eu un fils, Hardouin, qui suit. C'est encore en son nom que se fait, le deux novembre 1361, la « recepte... de Créant » (6).

§ II. — Hardouin Fresneau

De ce seigneur de Créans, nous ne connaissons que les parents. Le registre du Cogner se tait sur son

(1) F° VI, v° ; f° VII, r°.

(2) F° XII, v°. Nous retrouverons ces deux seigneurs au cours de notre récit. La seigneurie des Bans n'était pas éloignée de La Flèche; quant au seigneur du Brossay, il était de Maine-et-Loire.

(3) F° V, recto. — Il est homme de foi du seigneur de Créans et 4 s. de service pour raison de ce qu'il tient environ Pringé (f° XIII, r°). En 1394, Iehan Eveillard entre en la foi et hommage du seigneur de Créans « des chouses dont Mallevau est mon homme » (f° V, r°). Notre manuscrit cite encore Regnaut Douboys (f° XIII, r°). Dans les cens rendus au seigneur de Boislenfray, vers la même époque, nous rencontrons Henry Duboys *(Chartrier La Varenne Choiseul-Praslin)*. Une famille porta aussi le nom de Mallevau, dont Hardouin de Mallevau, maintes fois cité par notre manuscrit.

(4) « Le père et la mère tant seulement auront le bail de leurs enfants mineurs si bon leur semble... » (Art. LXXXV de la 3e part.) « Le bail du masle noble dure jusqu'à ce que celuy qui est tenu en bail, s'il est masle ait vingt ans accomplis... » (Art. LXXXVI). — *Les coustumes du pays et duché d'Anjou...* par Gabriel-Michel de la Roche-Maillet. — Paris, Alliot, 1633, pp. 154, 155.

(5) S. de la Bouillerie. *Verron, notes et documents*, tirage à part. — Mamers, 1893, pp. 11, 12.

(6) F° XXXI, r°.

compte. Par ailleurs, nous savons qu'il reçut de Girard de la Lande la terre, fief et seigneurie de la Lande, en Verron, qui, dès lors, suivit la fortune de Créans (1).

Article III. — Pierre Fresneau

Le mercredi, après Noël 1378, Pierre Fresneau reçoit la foi de Geoffroy des Bans (2). Il rend aveu le 18 février 1382 au comte d'Alençon (3). Précédemment, une montrée avait été faite « au seigneur de Créans », par Jehan Faifeu (4). Après 1382, les documents arrivent plus nombreux : c'est, le 8 juin de la même année, une montrée par Jehan Gallet, « de l'estre de la Galetière » (5); ce sont, à Noël suivant, les cens de Créans (6); c'est encore, le 11 juillet 1383, l'entrée « en la foy de Créant » de Thevenot Nepveu (7). Plus tard, Geoffroy de Chourses, seigneur de Malicorne, accorde à Pierre Fresneau de lui servir en parage ce qu'il a en la chastellenie de Malicorne (1er mars 1389) (8). A l'Angevine de l'an 1390, arrivent les fromentages de Semur et de Pringé (9). Comme seigneur de Créans des « hommages » sont dûs à Pierre Fresneau à cause de la terre de Vaulandri (dernier de février 1390) (10). D'autre part, Guion de la Roche entre en la « foy du seigneur de Semur » à cause de ses terres de la Bouchardière, le 25 mars 1391 (11); Macé

(1) S. de la Bouillerie, *op. cit.* loc cit.

(2) F° XII, v°.

(3) FF°• XXIV, r° et XXIV, v°.

(4) Samedi après la saint Jean-Baptiste 1379, f° XXIII, r°.

(5) F° XXVII, r°.

(6) F° XVI, v°.

(7) F° XIII, r°.

(8) F° XXIV, v°. — Sur ce personnage, cf. *Revue hist. et arch. du Maine*, t. LI pp. 35, 39; Duc des Cars et abbé Ledru. *Le château de Sourches et ses seigneurs*, p. 52. — Malicorne, chef-lieu de canton, de l'arrondissement de La Flèche.

(9) Semur, fief en Pringé, ; f° XXVIII, r°.

(10) F° XXVII, v°.

(11) F° IV, r°.

Domin rend aveu à Pierre Fresneau pour ce qu'il tient « au lieu appelé Pringé » (1392, « jeudi après lœtare Jerusalem ») (1); des censitaires de Malicorne apportent au même seigneur ce qu'ils doivent (2); « Gouffré d'Averton » (3), « Crochet de Chou » (4), Jehan Eveillard (5), entrent en la foi du seigneur de Créans, en 1393 et 1394. Bon nombre d'actes sont encore relatés, notamment les devoirs du seigneur de Créans (6), mais le scribe ne leur a pas fixé de dates certaines. Nous ne pouvons donc les utiliser pour la biographie de Pierre Fresneau. Nul autre document ne nous renseigne sur son sujet. Il faut attendre près de soixante ans pour retrouver à Créans un membre de sa famille. Elle y demeurera cependant plus d'un siècle avant d'aller s'éteindre dans la famille de Thévalles, pendant qu'une branche émigrée en Lorraine avec le duc René, subsistera jusqu'au XVIII[e] siècle (7). Avant de revenir à notre manuscrit nous allons suivre à Créans, jusqu'à son extinction, la famille Fresneau.

Louis CALENDINI.

(A suivre)

(1) Aveu intercalé entre les ff[os] 12 et 13. *(Orig. parch. scellé sur simple queue sceau perdu).*

(2) F° XXI, r°.

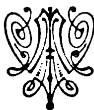
(3) F° V, v°.

(4) F° V, r°.

(5) F°. V, r°.

(6) F° XI, v°.

(7) De Maude, *Suite à l'essai sur l'Armorial de l'ancien diocèse du Mans*, p. 144.



OBSERVATIONS
DE MÉTÉOROLOGIE POPULAIRE
AU MAINE

(SUITE ET FIN.)

HIVER

Les gelées blanches, fréquentes à la fin de l'automne, annoncent un long et rude hiver. Les oignons sont couverts de plus nombreuses pellicules, les sapins perdent un plus grand nombre d'aiguilles lorsque l'hiver doit être rigoureux.

Voici quelques proverbes relatifs à cette saison :

Si l'hiver va droit son chemin,
Il arrive à la Saint-Martin.

Quand l'hiver vient doucement,
Il est là à la Saint-Clément.

Si l'hiver n'est pas pressé,
Il ne vient qu'à la Saint-André.

Année de gelée, année de blé.

Gelée blanche, va sous la planche.

Hiver trop beau, été sans eau.

Les hivers les plus désastreux pour la région, dont nos contemporains gardent le souvenir, furent ceux de 1859-1860 et de 1878-1879. Nous ne pouvons donner aucune indication précise au sujet de la périodicité des hivers rigoureux. Les uns disent qu'ils reviennent tous les dix ans, d'autres tous les quarante ans. Les savants ne sont guère plus précis que nos paysans. Chez nous, les hivers sont généralement pluvieux et rarement rigoureux.

PROVERBES MÉTÉOROLOGIQUES

Les proverbes météorologiques exclusivement manceaux sont rares ; nous donnerons ceux que nous avons recueillis. Dans notre liste, nous avons compris ceux qui sont populaires dans le Maine sans toutefois être spéciaux à cette région. Nous les avons classés par ordre de mois :

Janvier.

Saint Julien, brise glace,
S'il ne la brise, il l'embrasse.

Si janvier est chaud,
Dieu ait pitié de nos (nous).

En effet, la végétation sera trop hâtive et les gelées de février détruiront tout.

A la Saint-Vincent,
L'hiver monte ou descend.

Tonnerre de janvier,
Cimetière bossé.

Février. — Ce mois est le plus redouté : il est généralement dans notre région plus rigoureux que janvier.

Chandeleur claire,
Autre hiver.

Rien de plus à craindre pour les laboureurs que le beau temps à la Chandeleur, il annonce six mauvaises semaines. Les vignerons, au contraire, s'en réjouissent.

Si à la Chandeleur, il fait beau,
J'aurons du vin comme de l'eau.

Neige de février,
Fuit comme lévrier.

Février pluvieux
Mars haleux
Font riches laboureux.

Belle avoine en février
Donne richesse au grenier.

Soleil à la Sainte-Eulalie (12).
Pommes et cidre à la folie.

Mars. — C'est le mois le plus riche en dictons. Il faut qu'il soit venteux pour être de bon augure :

Poussière de mars, c'est de l'or

Quand en mars, il tonne,
Apprête cercles et tonnes.

Brouillards en mars
Gelées en mai.

Cinq jours en mars, cinq jours en avril
On sait si le coucou est mort ou en vie.

Mars nuageux,
Eté pluvieux.

Pâques pluvieux,
Saint-Jean farineux.

En mars, le blé cache la couâ (corbeau).

Dans nos campagnes, aux premières violettes, les fermières ne manquent pas de faire la lessive : le linge est plus blanc et les taches disparaissent.

De même, elles remarquent attentivement quel vent souffle, lorsque le curé attache un buis bénit, le jour des Rameaux, à la grande croix du cimetière. Si le vent est bas, il y aura beaucoup d'herbe et le beurre sera abondant. Puisque l'occasion s'en présente, rappelons encore un autre usage de notre région. Le soir des Rameaux, les fermiers vont planter dans tous leurs champs de blé un rameau bénit. Cet usage est absolument général au moins dans l'arrondissement de Saint-Calais.

Avril. — D'abord un précepte d'hygiène :

En avril,
Ne quitte pas un fil.

Avril a trente jours;
Il en pleuvrait trente et un,
Mal à aucun.

A la Saint-Georges (23);
Sème ton orge.
A la Saint-Marc (25)
Il n'est trop tôt, ni trop tard.

Il n'est pas d'avril
Sans épi.

Encore un usage manceau : le cultivateur qui le premier découvre dans ses champs quelques épis, les apporte à l'église. On les attache à la croix de procession et le dimanche, à cette cérémonie, chacun porte envie à l'heureux fermier qui a ainsi décoré la croix paroissiale.

Gelée d'avril ou de mai,
Misère prédit au vrai.

S'il pleut à la Saint-Georges,
Ni prunes, ni cerises, ni cormes.

Mai.

Mai en boue,
Epi en août.

Mai sec,
Année maigre.

Brouillards en mai, orages en août.

Les trois jours des Rogations indiquent successivement le temps qu'il fera pendant la fenaison, la moisson et la vendange.

Les 11, 12 et 13 mai se trouvent les fameux saints de glace :

Saint Mamert, saint Pancrace
Et saint Servais,
Sans froid ces trois saints de glace
Ne vont jamais,
S'ils n'en trouvent point, faut qu'ils en fassent.

C'est aussi l'époque de la lune rousse, et le jour le

plus redouté de cette période néfaste est le 16 mai, jour de saint Honoré.

Si la pluie tombe à la Fête-Dieu, pendant la procession, la moisson sera mouillée.

Juin. — Ce mois nous amène saint Médard, d'aquatique renom, et son antagoniste saint Barnabé :

La pluie de Saint-Médard (8)
Dure quarante jours plus tard.

Saint Barnabé (11)
Rachète de moitié.

Pluie de juin,
Belle avoine, maigre foin.

Blé fleuri à la Saint-Barnabé,
Quantité et qualité.

A la Saint-Jean,
Perdreaux volant.

Si le coucou chante après la Saint-Jean, l'année sera très abondante.

Juillet.

Juillet sans orage
Famine au village.

A la Madeleine (22),
La noix est pleine.

A la Saint-Laurent (10 août),
Regarde dedans.

Qui veut bon navet,
Le sème en juillet.

Août.

Qui dort en août.
Dort à son coût.

S'il pleut à la Saint-Laurent (10),
L'eau vient en son temps.

Après la mi-août,
Adieu les beaux jours.

Notons cette curieuse réflexion : en août, les poules sont sourdes. Ces volatiles vont glaner dans les champs, impossible de les faire rentrer au poulailler.

Septembre. Après la Nativité (8),
Le regain ne peut plus sécher.

La pluie de septembre est excellente pour les semailles; elle hâte aussi la maturité des pommes et des raisins. Le seigle doit être semé l'un des trois jours des Quatre-Temps de septembre.

Octobre. Blé semé à la Saint-François (4),
Le grain aura du poids.

Saint Denis mouillé,
C'est un hiver guené (pluvieux).

Novembre. La Toussaint venue,
Quitte la charrue.

De la Toussaint à l'Avent,
Jamais trop d'eau ni de vent.

Après Saint-Clément (23),
Ne sème plus de froment.

A la Sainte-Catherine (25),
Tout bois prend racine.

Terre retournée, blés semés,
Il peut neiger.

Décembre Décembre prend
Et ne rend,

A la Saint-Thomas (11)
Les jours sont au plus bas.

Quelques-uns de ces proverbes semblent puérils, ils sont cependant basés sur une expérience séculaire et c'est d'eux surtout que l'on peut dire en toute vérité qu'ils sont « la sagesse des nations ».

Em.-Louis CHAMBOIS.



LES PAROISSES

DES ARCHIPRÊTRÉS DE LA FLÈCHE ET DU LUDE

AVANT LE CONCORDAT

(Suite et fin.)

Les *Annales Fléchoises* ont déjà publié un article sur les paroisses des archiprêtrés de La Flèche et du Lude et sur la nomination aux cures avant le Concordat de 1802. Nous donnons aujourd'hui le détail des revenus nets dont jouissait chaque curé avant la confiscation des biens du clergé. Cette liste est extraite d'un *Pouillé* manuscrit du diocèse d'Angers, qui date du milieu du XVIII[e] siècle.

2.000 livres : *Bazouges-sur-le-Loir* (1), *Pincé*.

1.800 livres : Fougeré.

1.600 livres : Saint-Martin de Précigné.

1.500 livres : *Tiercé*, Villaines.

1.400 livres : Crosmières, *Etriché*, *Lasse*, Saint-Pierre de Précigné.

1.300 livres : Bailleul, Chapelle-d'Aligné, *Sainte-Colombe, près La Flèche*.

1.100 livres : Marcé, Morannes.

1.000 livres : *Bousse*, La Flèche (Saint-Thomas), Saint-Germain-du-Val.

900 livres : Daumeray, Le Pé, Pontigné, Saint-Martin de Parcé-sur-Sarthe, Saint-Pierre de Parcé-sur-Sarthe.

800 livres : Huillé, Cré-sur-Loir, *Sermaise*.

740 livres : Denezé-sous-le-Lude.

(1) Les noms en italiques sont ceux des *prieurés-cures*.

700 livres : Baracé, Courcelles, Le Neuf-Baugé, Le Lude.

610 livres : Genneteil.

600 livres : Cheviré-le-Rouge, Le Vieil-Baugé, Lézigné, Marsilly, Montigné-lès-Rairies, Saint-Germain-sous-Daumeray, Vion.

560 livres : Chalonnes-sous-le-Lude.

520 livres : Soucelles.

500 livres : Arthezé, Briollay, Broc, Chavaignes-sous-le-Lude, Chenu, Chigné, Clefs, Dissé-sous-le-Lude, La Bruère, Saint-Laurent-du-Lin ,*Saint-Martin-d'Arcé*, Savigné près Le Lude.

460 livres : La Chapelle Saint-Laud.

400 livres : *Beauveau*, Chouzé-le-Sec, Courtilliers, Créans, Echemiré, La Chapelle-aux-Choux, Lublé, Rigné, Saint-Germain-d'Arcé, *Saint-Léonard de Durtal*, Saint-Pierre de Durtal, Saint-Quentin-lès-Beaurepaire, Thorée.

390 livres : Vaulandry.

300 livres : Brais, Château-la-Vallière, Couesmes, Louailles, Montpollin, Saint-Mars-de-Cré, Verron, Villiers-Aubouin.

290 livres : Notre-Dame de Durtal.

***

C'est le 25 mai 1802 que les anciens archiprêtrés de La Flèche et du Lude cessèrent d'exister, c'est-à-dire le jour de l'installation de Monseigneur de Pidoll, évêque du Mans. M. Meilloc, supérieur du Grand-Séminaire d'Angers, avait été chargé par Monseigneur de Lorry, dès 1791, d'administrer le diocèse pendant son absence; le prélat ne devait jamais revoir l'Anjou, et M. Meilloc gouverna en son nom jusqu'à la prise de possession de l'évêque concordataire. Sa tâche fut laborieuse et difficile, mais féconde en heureux résultats. Dans un grand nombre de paroisses, les curés étant morts ou exilés, d'anciens vicaires, des

prêtres habitués ou autres ecclésiastiques, en possession de la confiance des paroissiens, avaient ouvert les églises au début du gouvernement consulaire, et le vicaire général administrateur les avait chargés d'y exercer les fonctions pastorales; mais ils n'avaient que le titre de *desservants*, comme on le verra dans la liste que nous publions. Au moment de la suppression de nos deux archiprêtrés, l'immense majorité des paroisses était donc pourvue de légitimes pasteurs. Voici leurs noms (1) :

Archiprêtré de La Flèche. — Arthezé, *Lavigne*, desservant; Bailleul, *Toulhuis*, curé; Bazouges-sur-le-Loir, *Mesnard*, desservant; Chapelle-d'Aligné, *Fournier;* Crosmières, *Brouard*, curé; Daumeray, *Murrey;* Durtal (Notre-Dame, Saint-Léonard et Saint-Pierre réunis), *Tendron*, desservant; Etriché, *Davy*, desservant; La Flèche, *Hersant*, desservant; Gouis, *Levacher*, desservant; Huillé, *Farrayres*, curé; Lézigné, *Quenion*; Louailles, *Brevet*, curé; Morannes, *Brisson*, curé; Parcé-sur-Sarthe (Saint-Martin et Saint-Pierre réunis), *Chevrolet*, curé; Le Pé, *Montrobin*, desservant; Précigné (Saint-Martin et Saint-Pierre), *Choppin*, desservant, *Fayau;* La Roche-Foulques, *Chaudet;* Sainte-Colombe, près La Flèche, *Potteri*, desservant; Saint-Germain-sous-Daumeray, *Lenoir*, desservant; Saint-Germain-du-Val, *Leblée*, desservant; Soucelles, *Blanchouin*, curé; Tiercé, *Favereau*, desservant, et précédemment *Delaunay;* Verron, *Aubert*, desservant; Villaines, *Gaudin*, curé; Vion, *Godelier*, curé, et précédemment *Lavigne*. — Les paroisses de l'archiprêtré de La Flèche qui, *pour des causes diverses*, n'avaient pas de titulaires *catholiques*, étaient : Baracé, Bousse, Briollay, Courtilliers, Créans, Dureil, Pincé.

Archiprêtré du Lude. — Baugé (Neuf-), *Levacher;* Beauveau, *Pilon*, desservant; Chapelle-aux-Choux,

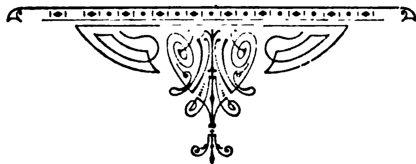
(1) *Archives du grand séminaire d'Angers.*

Minier, curé ; Chapelle-Saint-Laud, *Lancelot*, curé ; Chavaignes-sous-le-Lude, *Brard*, desservant ; Chenu, *Fayet*, curé ; Cheviré-le-Rouge, *Jubin*, curé ; Chigné, *Desjardins* précédemment ; Clefs, *Drouineau*, curé ; Courcelles, *Huguet*, curé ; Cré-sur-Loir, *Lanceleur*, curé ; Echemiré, *Caffin*, desservant ; Genneteil, *Levacher*, desservant ; Lasse, *Besnier*, desservant ; Le Lude, *Gilot*, desservant ; Marcé, *David*, curé ; Marsilly, *Drouet*, curé ; Pontigné, *Bonneau* ; Saint-Germain-d'Arcé, *De Ruzé*, curé ; Saint-Laurent-du-Lin, *Cottenceau*, curé ; Saint-Martin-d'Arcé, *Hérillard*, desservant ; Savigné-sous-le-Lude, *Garnier*, précédemment desservant ; Sermaise, *Hardi*, desservant ; Vaulandry, *Soreau* ; Vieil-Baugé, *Beauné*, curé.

Sans titulaires *catholiques* : Bourgneuf, Brais, Broc, La Bruère, Chalonnes-sous-le-Lude, Château-la-Vallière, Chouzé-le-Sec, Couesmes, Denezé-sous-le-Lude, Dissé-sous-le-Lude, Fougeré, Jarzé, Lublé, Montigné, Montpollin, Rigné, Saint-Mars-de-Cré, Saint-Quentin-lès-Beaurepaire, Thorée, Villiers-Aubouin.

F. UZUREAU,

Directeur de l'*Anjou Historique*.



NOËL

Sur le chant : Fausse trahison,
Dieu te maudisse.

Nous extrayons de la GRANDE BIBLE DES NOELS VIEUX ET NOUVEAUX, *composés en l'honneur de la Nativité de Notre-Seigneur Jésus-Christ et de la Vierge Marie,* imprimée à LA FLÈCHE, *chez* LOUIS DE-LA-FOSSE, *seul Imprimeur du Roi,* le Noël suivant (p. 49) (1) :

Noël pour l'amour de Marie,
Nous chanterons joyeusement,
Quand elle porta le fruit de vie,
Ce fut nôtre sauvement.

Joseph et Marie s'en allèrent,
Un soir bien tard en Bethléem,
Ceux qui tenaient l'Hôtellerie,
Ne les prisèrent pas grandement.

S'en allèrent parmi la Ville,
De porte en porte un logis cherchant,
Alors la Vierge Marie,
Etait prête d'avoir Enfant.

S'en allèrent chez un riche Homme,
Logis demander humblement,
Et on leur répondit en somme,
Avez-vous chevaux largement ?

Nous n'avons seulement qu'un âne,
Que vous voyez icy présens.
Vous ne semblez que truandaille,
Vous ne logerez point céans.

Ils s'acheminèrent plus outre,
Logis demandèrent pour argent,
Et on leur répondit en outre
Vous ne logerez point céans.

Joseph apperçut un Homme,
Qui l'appela méchant Paysan,
Où mène-tu cette jeune Femme,
Qui n'a pas plus de quinze ans?

(1) L'auteur de ce recueil, comme ceux de tous les Noëls de cette époque (XVIIIe siècle), est inconnu.

Joseph va regarder Marie,
Qui avoit le cœur triste et dolent,
En lui disant ma chère amie,
Ne logerons-nous autrement.

J'ai vu là une vieille étable,
Logeons-nous y pour le présent;
Alors la Vierge Marie,
Etoit bien prête d'avoir Enfant.

A Minuit cette nuittée,
La douce Vierge Marie eut son Enfant.
Sa robe n'était poit (1) fourée.
Pour l'envelopper chaudement.

Elle le mit dans une Crèche
Sur un peu de foin seulement,
Une pierre dessous sa tête,
Pour reposer le Tout-Puissant.

Très chères gens ne vous déplaise,
Si vous vivez bien pauvrement,
Et si votre fortune est mal-aise,
Prenez-le bien patiemment.

Au souvenir de la Vierge,
Qui prit son logis pauvrement,
En une étable découverte,
Qui n'était point fermée devant.

Or prions la Vierge Marie,
Que son fils veuille supplier,
Qu'il nous donne une telle vie,
Qu'en Paradis puissions entrer.

Si une fois y pouvions être,
Jamais ne nous faudrait plus rien,
Ainsi fut logé notre Maître,
Le doux Jésus en Bethléem.

P. c. c. L. C.

(1) Nous reproduisons ici ce texte exact.





NÉCROLOGIE

Mme Marteau, née Gaudineau

Nous présentions ici-même, il y a quelques mois à peine, nos souhaits de bonheur à de nouveaux époux, M. et Mme Marteau. La mort, foudroyante, est venue anéantir à jamais ce bonheur, détruire les plus belles et les plus douces espérances, et, aujourd'hui, le foyer est vide de celle qui en faisait l'honneur et la joie.

Au nom des *Annales Fléchoises*, toujours si bien accueillies dans la famille Gaudineau, nous prions M. Marteau et les familles si éprouvées de vouloir bien agréer l'expression de nos plus vifs sentiments de sympathique et respectueuse condoléance.

A NOS ABONNÉS

A moins d'avis contraire de leur part, nos abonnés, qui ne nous auront pas envoyé directement le prix de leur abonnement, recevront une traite postale à la fin de janvier.

AUX MUSICIENS

Dans le prochain numéro de février 1904, nous aurons le très vif plaisir d'offrir à nos lecteurs une gracieuse *Mélodie*, pour voix de baryton, avec accompagnement de piano. Les vers de la pièce, récemment couronnés par l'Académie Française, n'auront pour eux pas moins de charme que la musique, laquelle va être écrite, tout exprès pour les *Annales*, par un de nos meilleurs amis, — bien connu d'ailleurs des Fléchois.

BIBLIOGRAPHIE

I. — A TRAVERS LES REVUES.

Nous faisons précéder d'un astérisque toutes les Revues correspondantes reçues avant le 20 de chaque mois. Nous donnerons leur sommaire, en ajoutant de brefs commentaires, lorsque les articles pourront intéresser plus spécialement notre programme.

***

* L'ART SACRÉ. — NOVEMBRE. — **P. Besnard.** — *Etudes Iconographiques* (Saint-Jacques-le-Majeur).

M. Langlois. — *Petites monographies, Saint-Vincent-de-Paul à Blois.*

Ed. Didron. — *Etude sur la peinture sur verre.*

A. Chevallier. — *Les carreaux vernissés du Moyen-Age.*

* BULLETIN DE SAINT-MARTIN ET DE SAINT-BENOIT. — NOVEMBRE. — **H. Taudière.** — *L'autorité paternelle et les pouvoirs publics.*

D. Yves Laurent. — *Ségur, abbé de Saint-Denis.*

DÉCEMBRE. — **D. J.-M. Besse.** — *La France Monastique.*

H. Taudière. — *L'autorité paternelle et les pouvoirs publics.*

D. Yves Laurent. — *Ségur, abbé de Saint-Denis.*

D. R. Andoyer. — *Les Eglises des Gaules à l'époque Mérovingienne.*

* LA CORRESPONDANCE HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE. OCTOBRE. — **Ivan d'Assof.** — *Notes sur la prison de Mirabeau au donjon de Vincennes.*

X. — *Programme des Sociétés savantes à la Sorbonne en 1904.*

X. — *Les Archives de l'Assistance publique.*

* PARIS-PROVINCE. — DÉCEMBRE. — **Eugène Lericolais.** — *A propos de Dumas.*

M. Lafaix. — *Le Christ va mourir* (poésie.)

Léo Tess. — *Ban-Ban.*

Georges Soreau. — *Mes Lectures.*

Jacques. — *Choses et autres.*

Frédéric Oelsner. — *L'opéra en Hollande.*

G. S. — *Bulletin théâtral.*

* LA PROVINCE DU MAINE. — NOVEMBRE. — **G. Busson.** — *Notes sur les noms de lieu anciens contenus dans les* ACTUS PONTIFICUM CENOMANNIS IN URBE DEGENTIUM (suite).

E. Vallée. — *Notes généalogiques sur la famille d'Illiers.*

Chevalier d'Achon. — *Les Mansois frappés en Normandie par Henri V, roi d'Angleterre.*

Comte de Castellane. — *Une monnaie d'Henri V d'Angleterre, frappée en Normandie.*

J. Chappée. — *Un livre de famille Manceau* (familles Bellenger, Hoyau et Le Divin) (1533-1667).

A. Angot. — *Un mot encore sur l'Enseignement avant 1790.*

* REVUE HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE DU MAINE, T. LIV, 3e livraison. — **Raoul de Linière.** — *M. de Millon et Malborough aux sièges de Liège et de Huy (1702-1703),* (suite et fin). Cf. *Annales Fléchoises*, II-379.

Dans cette seconde partie de son étude, M. de Linière nous raconte la prise de Huy par Malborough, qui trouve encore devant lui, pour défendre la ville, Louis-François de Sanson de Millon. Le siège et la prise de cette ville, la capitulation avec son échange de prisonniers, nous sont présentés d'une façon fort intéressante dans des lettres adressées à M. Millon. Joseph Clement, Prince Evêque Electeur de Cologne, le maréchal de Villeroy, le maréchal duc de Boufflers, le ministre Chamillart, Malborough lui-même, lui écrivent tour à tour, nous montrant dans le défenseur de Liège et de Huy un officier de haute valeur et d'un courage éprouvé.

M. de Linière ne pouvait manquer de rappeler la chanson de Malborough, qui est toute la vengeance que les Français tirèrent du grand soldat. Ne pouvant le vaincre par les armes, on le chansonna, et, aujourd'hui encore, après deux siècles, la chanson est demeurée.

« M. de Millon n'eut pas, comme son illustre adversaire, les honneurs de la célébrité », mais notre savant confrère vient de le tirer de l'oubli où, désormais, il ne peut plus retomber.

La famille Sanson, qui tire son nom de Millon, d'un fief du même nom en Amené, était au Maine dès le XVe siècle, et

possédait la Ségrairie en La Fontaine-Saint-Martin. La famille avait, du reste, des possessions en Anjou comme au Maine.

M. de Millon, le héros de cette étude, épousa Marie-Jeanne-Jacqueline de Gollen, d'une ancienne noblesse d'Allemagne. Leur nièce et héritière, Jeanne de Duminique de Millon, épousa, le 19 mai 1732, Michel-Armand marquis de Broc, seigneur des Perrais et vicomte de Foulletourte.

Cette étude est accompagnée du portrait de Malborough, et du fac-similé du curieux ultimatum adressé par Malborough à M. de Millon.

La note que je consacrais, le mois dernier, à la première partie de cette étude, a attiré l'attention de nos lecteurs; de Liège, l'un de nos correspondants, M. Oscar Colson, le savant directeur de *Wallonia,* nous a demandé communication de cette étude qui intéresse tous les Liégeois. Cette demande est toute à la louange de notre distingué compatriote.

Abbé Louis Denis. — *Thorigné féodal* (suite).

L'auteur, étudiant la succession des divers seigneurs de Pescheray, nous présente ici la famille Le Vayer, à laquelle succéda la famille de Vallée qui, depuis le XIIIe siècle, possédait aussi la seigneurie de Passay, près Montreuil-Bellay, sur les marches d'Anjou et du Poitou. Louis de Vallée, le second des seigneurs de ce nom à Pescheray, fut délégué, en 1585, par Conti et Montpensier vers Henri de Navarre pour l'exhorter à changer de religion. Le futur roi de France refusa et Louis de Vallée entra dans la Ligue.

Après la mort de Louise de Vallée, petite-fille de Louis de Vallée, la terre de Pescheray passa dans la famille de Broc. Michel-Armand marquis de Broc, dont nous parlons plus haut, vendit cette terre en 1769 à M. Fontaine de Biré.

M. l'abbé Denis rappelle que la famille de Biré, établie à La Flèche au XVIIe siècle, a fourni plusieurs magistrats à cette ville.

Elle tirait son nom de la propriété de Biré qu'elle habitait entre La Flèche et Bazouges, près du Loir. On trouve cette terre de Biré mentionnée dans un aveu de Antoine de Baïf au duc d'Alençon (1447) (cf. article de L. Froger, sur *Jean de Baïf, Annales Fléchoises,* II-119).

La famille de Broc posséda encore Pescheray en Thorigné quelques années après la Révolution.

Louis Brière. — *Bibliographie du Maine pour 1902.*

Travail très précieux, que l'auteur fait chaque année et

dont on ne saurait trop le remercier, car cette simple énumération est très utile aux travailleurs et aux bibliophiles.

Abbé F. Uzureau. — *Le Cahier de Saint-Saturnin de Limet.*

Cette paroisse du canton de Saint-Aignan-sur-Roë, arrondissement de Château-Gontier, était du diocèse et de la sénéchaussée d'Angers avant la Révolution. Notre savant collaborateur publie le cahier que rédigea l'assemblée de la paroisse en 1789.

REVUE DES POÈTES. — DÉCEMBRE. — **Maurice Prax.** — *Compte rendu de la matinée donnée par la Revue des Poètes à la Sorbonne.*

* LA REVUE PRYTANÉENNE. — DÉCEMBRE. — **A. Maillet.** — *Variétés. Une bonne Fortune.*

F. Robert. — NÉCROLOGIE : *Général Dusan, Général de Battisti, Général Villa, M. Reb.*

Tous anciens élèves du Prytanée Militaire. Le général de Battisti fut, en outre, appelé au commandement du Prytanée en 1892. « Il dirigea notre école pendant trois ans, et ceux d'entre nous qui l'ont vu à l'œuvre, savent avec quel bonté, quel dévouement. »

M. Semery, M. Bonat.

* REVUE DE LA RENAISSANCE. — OCTOBRE-DÉCEMBRE 1903.

Répondant à ma dernière bibliographie (II-385), le savant directeur de la *Revue de la Renaissance*, s'empresse, fort aimablement d'ailleurs, de me prouver qu'il n'a jamais été ni perdu, ni égaré. Je le crois, fort volontiers, puisque l'Académie Française a bien su le trouver pour le couronner, comme nous l'avons déjà annoncé (II-364), et, certes, le lauréat, de l'avis de tous, a bien mérité ce prix pour sa Revue et son Joachim du Bellay. J'avoue m'en réjouir avec lui bien sincèrement ; il est si rare de voir la récompense aller au vrai mérite ! Mais, il me faut avouer que des mérites du lauréat je ne puis parler que par ouï-dire : la *Revue de la Renaissance* est des plus capricieuses en voyage, et, de Pont-Rousseau à La Flèche, il y a sans doute une distance impossible à franchir, car ses visites sont d'une rareté fort regrettable.

Notre savant confrère voudra bien voir dans mes paroles, non un reproche, mais le regret de ne pouvoir le lire plus régulièrement, pour faire profiter les lecteurs des *Annales Fléchoises* de ses travaux toujours si appréciés.

Ceci dit, présentons le numéro de décembre parvenu avant ses prédécesseurs.

V. Lieutaud. — *Un Humaniste provençal, Jean-Antoine Berluc de Forcalquier. Ses adages.*

Dr Guignard. — *Les de Baïf. Lazare, Jean-Antoine et Guillaume* (1re partie).

La *Revue de la Renaissance* réimprime l'étude que le docteur Guignard publia en 1899. Ce n'est pas œuvre blâmable, car l'étude a une réelle valeur et on ne la divulguera jamais trop.

Dans une sorte d'introduction, l'auteur nous décrit d'une façon charmante le pays de Baïf, notre belle vallée du Loir. On est bien quelque peu étonné d'y rencontrer des périodes aussi peu équilibrées que la première de notre citation ci-dessous, mais, à côté de cette critique de détail, il faut admirer le délicieux tableau que peint l'auteur en quelques lignes :

« Situé à l'extrémité de l'arrondissement de La Flèche, le canton de Mayet, sur lequel jusqu'ici personne (en dehors de cet excellent et regretté M. Fortuné Legeay qui, avec une ardeur de bénédictin, condensa dans autant de volumes, de plus en plus rares, ce qu'il y a de plus intéressant dans les diverses communes de ce canton), n'avait attiré les yeux, mérite cependant quelque attention. Il se confond au Midi et à l'Ouest avec cette partie singulièrement privilégiée, et dont il est une dépendance, qui va de la Cour des Pins, près La Flèche, à la Possonnière de Ronsard, près Couture, en remontant le cours du Loir. Il s'agit d'un vrai pays, qui n'est ni l'Anjou, ni la Touraine, ni le Maine, mais qui, tout en participant aux caractères aimables de ces provinces du Centre, possède sa poésie naturelle bien à lui. C'est un coin à part qui existera toujours pour lui-même, quelles que soient les limites administratives qu'on lui assigne, divisions fictives qui n'altèrent en rien ce qu'il restera toujours. Le XVIe siècle en avait fait son lieu d'élection ; ses poètes leur séjour favori. Que de souvenirs ils y ont laissés ! Cette rivière profonde et limpide, à l'aspect toujours jeune et qui rajeunit tout, est bien aussi, avec ses rives herbeuses et ombragées, dans le caractère de cette Renaissance dont nos poètes de la Pléiade furent une des plus gracieuses manifestations. Ronsard, le grand chef de la Pléiade, l'a célébrée sur tous les tons. Jean-Antoine de Baïf en parle avec une sorte de respectueux enthousiasme où il se mêle une larme et comme un vague regret. Je n'ai pas à parler des autres, mais aujourd'hui et après la thèse magistrale de M. Louis Arnould, je ne puis oublier Racan, dont le lieu de naissance

est Aubigné. Racan naît au milieu des siens. N'est-il pas chargé de continuer leur œuvre? »

Remarquons en passant que le nouvel éditeur du Dr Guignard a fait une heureuse correction sur l'ancienne édition, en substituant le mot *Possonnière* à *Poissonnière*. Il eût peut-être été bon d'ajouter que l'article de notre éminent collaborateur, M. Paul Laumonier, n'était pas étranger à ce changement. (Cf. *Annales Fléchoises* I-251. *La genèse du nom de Ronsard et la vraie orthographe de la Possonnière.*)

Puisque l'on corrigeait, l'on aurait peut-être pu augmenter. Quelques détails complémentairss sur les origines de la famille de Baïf trouvaient en cette étude leur place toute naturelle; c'est en effet une partie qui a besoin d'être mise en lumière, et ici l'auteur en apporte si peu, qu'on ne peut s'empêcher de sourire lorsqu'il dit en parlant de Lazare de Baïf (p. 294) : « *La généalogie de ses ancêtres que nous avons tracée...* » On la cherche en vain cette généalogie.

Le dernier article de M. L. Froger nous renseigne un peu mieux sur Jean de Baïf et sur ses frères et sœurs, les enfants d'Antoine de Baïf. (*Cf. Annales Fléchoises II-118.)*

M. Guignard voulait, il est vrai, s'attacher principalement aux deux Célébrités littéraires de la famille, à Lazare et à son fils Jean-Antoine, et pour être plus promptement avec eux, il *traça rapidement la généalogie* de leurs ancêtres. C'est une lacune assurément; mais peut-on dire qu'il y ait faute vu le but à atteindre?

La biographie de Lazare de Baïf nous est présentée d'une façon intéressante; si ses œuvres ne sont qu'effleurées, l'influence du poète ambassadeur sur son époque et même sur la Cour est admirablement marquée.

La date de la naissance adoptée par M. Pinvert est 1496 et non 1494. Quant au lieu, M. Guignard plaide pour le château de Mangé, sans y apporter d'autres preuves que l'autorité de divers auteurs. La Cour des Pins a aussi ses auteurs, et j'avoue, chauvinisme à part, et en considérant les documents de l'époque, qu'il est aussi et même plus vraisemblable de faire naître Lazare de Baïf à la Cour des Pins (La Flèche) qu'à Mangé (Verneil). J'essaierai de le prouver ailleurs, en dissipant la confusion de noms qui, de tous temps, a pu causer des erreurs : On parle indistinctement de la Cour des Pins *aliàs* les Pins, de la Cour de Cré *aliàs* les Pins; or, ce sont lieux bien distincts. La Cour de Cré existe encore au bourg de Cré, sur la rive gauche du Loir, au-dessous du Moulin des Pins, situé sur la rive droite; c'est là, au moulin des Pins, qu'avant 1447 « soulloit être ma maison des Pins »

(aveu d'Antoine de Baïf, cf. abbé Froger, *loc. cit.*). Enfin, la Cour des Pins est à 1 kilomètre de là, dans les terres, sur la route de Bazouges à Verron, et à côté du moulin de Genetay, acquis par Jehan de Mangé en 1380 (Chartrier la Varenne, orig. parch.).

Je crois aussi que M. Pinvert fixe exactement le départ de Venise : Lazare quitta son ambassade, au commencement de 1534 (n. s.) et non dans le cours de l'année 1533.

Ce sont là pures critiques de détail, qui n'enlèvent rien à la valeur de l'œuvre, et qui n'empêcheront pas de louer la *Revue de la Renaissance*, pour l'avoir rééditée.

François Charbonnier, angevin. — *Curiosités poétiques. A Olivier de Magni sur la mort de Salel.* — Documents inédits. *Lettre du cardinal d'Augusta au cardinal du Bellay et réponse de ce dernier.*

WALLONIA. — NOVEMBRE. — **O. Colson.** *Zenobe Gramme, sa vie et ses œuvres, d'après des documents inédits (avec deux portraits).*

Notre savant correspondant, étudie, avec son talent bien connu et sa science approfondie, cette vie si intéressante du fameux électricien. Il refute cette erreur qui faisait de l'inventeur de la Dynamo « un petit menuisier presque illettré ». Il ne fit jamais que des études primaires, mais elles furent sérieuses, et il les continua toute sa vie. Une chose stupéfiante, et contre laquelle M. Colson proteste avec raison, c'est l'obscurité où on a laissé le célèbre inventeur ; « Le nom de Gramme est si peu connu que le Larousse, à l'article Dynamo, ne le cite même pas ! Se figure-t-on un article sur la machine à vapeur où Watt ne serait pas mentionné ? »

P. C.

II. — A TRAVERS LES LIVRES.

Nous faisons précéder d'un astérisque tous les ouvrages offerts à la bibliothèque des *Annales Fléchoises*.

***

* **Docteur Candé.** — *Chez les Pères Récollets du Lude en 1790 et 1791. Histoire de la liquidation d'un couvent.* — La Flèche, E. Besnier, 1903. Extrait des *Annales Fléchoises*, Septembre 1903.

Sous la signature de M. Robert Triger, nous lisons dans la *Revue Historique et Archéologique du Maine,* (t. LIV, 3e livr.), les lignes suivantes au sujet de l'intéressante étude de notre savant collaborateur :

« Certes, voilà un article de piquante actualité et qui prête à bien des comparaisons. Bien que ce soit toujours le même *grimoire* dans les procédures, l'époque contemporaine n'y aura pas l'avantage, car les décrets de la Révolution laissaient au moins aux religieux la liberté de se retirer où bon leur semblerait et ne s'inquiétaient pas de leur résidence ; le procureur syndic du Lude leur avait même offert de se retirer dans un autre couvent. M. le docteur Candé, qui se défend avec raison d'aucune arrière-pensée politique, fait ainsi ressortir — par la force des choses — les déplorables accrocs apportés par la législation récente aux principes de la liberté individuelle. Or, ces principes ne sauraient trop être revendiqués, même par les érudits. »

J. Chappée et L. Denis. — *Archives du Cogner, Série H.* — Paris, H. Champion. Le Mans, A. de Saint-Denis, 1903, 1 vol. in-8° de IV-34 p.

Dès la première heure, les *Annales Fléchoises* avaient annoncé et loué la publication des nombreux documents conservés au Cogner (1). Aujourd'hui, sous les auspices de la *Société des Archives historiques du Maine,* paraît le premier volume. Nous n'apportons point ici nos compliments et nos remerciements déjà exprimés ailleurs; notre intention est uniquement de dire, aussi brièvement que possible, quel intérêt présente ce nouveau volume pour les amis de *La Vallée du Loir.*

Les pièces publiées intéressent seulement les maisons religieuses : Ordres religieux et militaires. A l'ordre de saint Benoît appartenait de droit la première place. Notre contrée y est représentée par l'abbaye de Saint-Aubin d'Angers avec son prieuré de Luché ; par celle de Saint-Serge, de la même ville, avec son prieuré conventuel de Notre-Dame-des-Champs de La Flèche ; par celle de la Trinité de Vendôme avec ses prieurés de La Chartre et de Savigny-sur-Braye; par celle de Notre-Dame d'Etival-en-Charnie (en Chemiré-en-Charnie), par le prieuré de La Fontaine-Saint-Martin ; l'abbaye de Notre-Dame de Bellebranche (Mayenne), celle de Bonlieu (en Dissay-sous-Courcillon), représentent l'ordre Cistercien ; le prieuré de Château-l'Hermitage et l'abbaye de Melinais, celui de Saint-Augustin. A l'ordre des Prémontrés

(1) *Annales Fléchoises,* t. I, p. 110. — Les *Annales Fléchoises* commencent dans ce numéro de janvier la publication d'un manuscrit conservé aux mêmes archives et aimablement communiqué par M. J. Chappée.

appartiennent l'abbaye de Notre-Dame de Vaas, celle du Perray-Neuf (en Précigné); à l'ordre cartusien, le monastère de Notre-Dame-du-Parc; nous trouvons les Clarisses dans les couvents de Noyen et du Lude. Seul de notre contrée, l'hôpital de Château-du-Loir représente les ordres hospitaliers. Si l'on ajoute, à cette longue nomenclature, de nombreux détails particuliers sur Sarcé, Aubigné, Noyen, Coulongé, Mareil-sur-Loir, Mayet, Verneuil, Bessé, Le Lude, et d'autres lieux que j'oublie, on se convaincra de l'importance de cet ouvrage. L'accueil qu'il recevra ne pourra donc être que partout des meilleurs. Non seulement « les vrais travailleurs sauront oublier ses imperfections et ne tenir compte que de la bonne volonté de son auteur », (Préface p. III.) mais tous les amis du passé voudront en user pour se documenter. Il a sa place, en effet, marquée dans toute bibliothèque locale, j'allais même dire générale, car cette série H nous entraîne quelquefois loin, de la Lorraine à l'Artois, de l'Auvergne au Poitou et au Blesois, voire même en Angleterre et en Belgique. C'est dire que les *Archives du Cogner*, auxquelles il manque pour être complètes une table méthodique des noms de lieux et de personnes seront « un instrument de travail absolument nécessaire à ceux qui s'occupent de l'histoire » (1). L. C.

* **Chanoine Condamin.** — *Les Cloches, mélodie pour ténor. — Poésie de M. Deschamps, musique de J. Condamin.* — Imprimerie Hénaff, Saint-Etienne.

M. Condamin n'est point un inconnu pour les Fléchois, qui savent que le littérateur distingué, le savant professeur de la Faculté des Lettres de Lyon, est en même temps un artiste consommé, un compositeur du plus haut mérite. Il vient de nous en donner une preuve nouvelle en encadrant, dans une douce et suave mélodie, de délicieuses strophes, dues à l'inspiration d'un poète de réel talent, M. Deschamps.

* **Paul Laumonier.** — *Tableau chronologique des œuvres de Ronsard suivi d'une Ode inédite (1573).* — La Flèche. E. Besnier, in-8° 64 p. Extrait des *Annales Fléchoises* (1er juillet, 1er août, 1er novembre 1903).

Si nous ne pouvons nous-mêmes louer notre œuvre et celle de nos distingués collaborateurs, nous pouvons, du moins, rapporter l'opinion de critiques désintéressés et compétents. M. Léon Séché dit du travail de M. P. Laumonier, *Revue de la Renaissance,* (octobre-décembre, p. 319) :

« Il faut que je signale tout de suite le beau travail que vient d'accomplir notre collaborateur, M. Paul Laumonier, sous le titre : *Tableau chronologique,* etc.

« C'est la première fois qu'on dresse un pareil tableau. Voici plus de deux ans que M. Paul Laumonier étudie, ici et ailleurs, la vie et l'œuvre de Ronsard, et il n'a pas encore fini, car il s'est promis d'en éclairer tous les points demeurés

(1) *Annales Fléchoises*, t. II, p. 111.

Chanoine J. CONDAMIN, Docteur ès-lettres, Professeur de Littérature française à l'Université catholique de Lyon. — Paul COTTIN, Conservateur adjoint de l'Arsenal, Directeur de la *Nouvelle Revue Rétrospective*. — L'Abbé DENIS. — Louis DE FARCY. — L'Abbé Louis FROGER. — Gabriel FLEURY. — Henry GAUDIN, Bibliothécaire honoraire du Prytanée Militaire. — F. GUÉRIN, I. O, Bibliothécaire de la ville du Mans. — GENTIL, Président de la *Société d'Agriculture, Sciences et Arts de la Sarthe*. — Dom GUILLOREAU, Bénédictin de Solesmes. — André HALLAYS, du *Journal des Débats*. — Dom HEURTEBISE, Bénédictin de Solesmes. — L'Abbé HOUDEBINE, Professeur d'Histoire. — L'Abbé JUGÉ, Licencié ès-lettres, Professeur de Rhétorique. — Paul LAUMONIER, Maître de Conférence à la Faculté des Lettres de Poitiers. — Edouard DE LORIÈRE. — L'Abbé M. LEVEAU. — J. L'HERMITTE, Archiviste paléographe du département de la Sarthe. — MARTELLIÈRE, Secrétaire de la *Société Archéologique du Vendômois*. — Paul PELTIER, Avocat près la Cour d'Appel de Paris. — Vicomte MENJOT D'ELBENNE, Vice-Président de la *Société des Archives historiques du Maine*. — M. PRAX. — J. RAVOUX. — H. ROQUET. — L'Abbé E. ROULET. — Léon SÉCHÉ, Directeur de la *Revue de la Renaissance*. - - F. TALBERT, ancien Professeur au Prytanée Militaire. — H. THIRANT, ancien Professeur au Prytanée Militaire. — TORNEZY, Président de la *Société des Antiquaires de l'Ouest*. — R. TRIGER, Président de la *Société Historique et Archéologique du Maine*. — Docteur TUVACHE. — R. P. UBALD, des *Etudes Franciscaines*. — Chanoine URSEAU, Co-Directeur de la *Revue de l'Anjou*. — L'Abbé UZUREAU, Directeur de l'*Anjou Historique*.

REVUES & SOCIÉTÉS CORRESPONDANTES :

L'Anjou Historique. — L'Art Sacré. — Bulletin de St-Martin et de St-Benoît. — La Correspondance Historique et Archéologique. — L'Echo Régional. — L'Essor du Maine. — L'Intermédiaire des Chercheurs et Curieux. — Paris-Province. — Le Polybiblion. — La Province du Maine. — Revue de l'Anjou. — La Revue des Poètes. — Revue Prytanéenne. — La Revue de la Renaissance. — Société des Antiquaires de l'Ouest. — Société d'Agriculture, Sciences et Arts de la Sarthe. — Société Nationale d'Agriculture, Sciences et Arts d'Angers. — Société Archéologique, Scientifique et Littéraire du Vendômois. — Société Historique et Archéologique du Maine. — Société Bibliographique. — Wallonia (Liège). — La Tradition.

LES ANNALES FLÉCHOISES

ET

LA VALLÉE DU LOIR

Les Annales Fléchoises paraîtront, tous les mois, par livraison d'au moins 48 pages in-8°, et formeront chaque semestre un magnifique volume de 300 pages, avec nombreuses illustrations.

ABONNEMENT

Les **ANNALES FLÉCHOISES** seront l'organe d'une Société composée de :

1° MEMBRES D'HONNEUR.

2° MEMBRES FONDATEURS, dont la cotisation annuelle sera de .... 50 fr.

3° MEMBRES FONDATEURS HONORAIRES, qui verseront une 1re cotisation de 50 fr. et resteront ensuite TITULAIRES.

4° MEMBRES TITULAIRES, dont la cotisation annuelle sera de .... 20 fr.

5° MEMBRES ASSOCIÉS, — — 10 fr.

Les Membres Fondateurs seuls pourront faire partie du bureau de la Société. Tous les Membres Fondateurs Honoraires, et les Membres Titulaires, élus par le sort, seront appelés à choisir les Membres du Bureau.

Les Membres Titulaires recevront, 1° gratuitement, les tirages spéciaux d'articles parus dans la Revue, 2° à des prix réduits, les ouvrages publiés sous le patronnage des **ANNALES**.

Les Membres Titulaires et les Membres Associés feront partie, par élection, du jury des Concours historiques et littéraires établis par les **ANNALES**.

Le numéro des ANNALES FLÉCHOISES : 1 fr. 25

On s'abonne à La Flèche aux bureaux de la Revue.

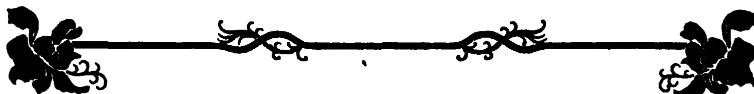
On peut aussi faire connaître à l'administration de la Revue son désir de s'abonner, et le recouvrement de l'abonnement se fera par la poste avec 0 fr. 50 de frais en supplément.

Tout ce qui concerne la Rédaction doit être envoyé à *M. l'Abbé Paul CALENDINI, à La Flèche.*

Pour l'Administration, s'adresser à M. E. BESNIER, imprimeur-gerant, rue de l'Hôtel-de-Ville, à La Flèche.

Les ANNALES FLÉCHOISES auront un supplément pour les annonces et réclames demandées.





DE LA PRÊTRISE DE RONSARD

A PROPOS D'UN ACTE INÉDIT DE 1581

M. Ludovic Langlois, notaire à Tours, a bien voulu nous communiquer une copie de la pièce suivante qui fait partie du dépôt de ses minutes. Nous la croyons inédite. Elle intéressera, nous en avons l'assurance, tous ceux qui étudient l'histoire des bénéficiaires ecclésiastiques du XVI[e] siècle et des religieux avec lesquels ils étaient nécessairement en relations.

Au reste, M. l'abbé Froger, dans son *Ronsard ecclésiastique* (p. 46), y a fait allusion en ces termes : « Viendra bientôt un moment où l'état déplorable de sa santé rendra impossible à Ronsard cette occupation peu assujettissante et qui venait rompre la monotonie de sa vie (il s'agit de la fonction de prieur de Saint Cosme). Il se verra contraint alors de conclure un contrat, en vertu duquel ses subordonnés le déchargeant de tout souci, il leur abandonnera, de son côté, une partie des terres dépendant de son bénéfice. » Et le savant historien de Ronsard a cité en note un résumé de cette transaction d'après les archives d'Indre-et-Loire (G. 517, p. 110).

Nous estimons qu'on peut voir dans les formules mêmes qui sont employées pour distinguer le poète Ronsard de ses compagnons au prieuré de Saint-Cosme une nouvelle preuve qu'il n'était pas prêtre. Il était

aumônier ordinaire du Roi depuis la fin de 1558 (1) et prieur commandataire de Saint-Cosme-en-l'Isle, près de Tours, depuis 1565, mais ces qualités, non plus que celles de curé commandataire, d'archidiacre, de chanoine et d'abbé commandataire, qu'il eut aussi, n'entraînaient pas nécessairement celle de prêtre, bien loin de là (2). Il s'intitule également, en 1572, semainier du chapitre de Saint-Martin, *unus ex octo Dignitatibus hebdomadariis* (3), et tout un passage de sa *Response aux injures et calomnies* (4) prouve qu'il était déjà semainier en 1563 ; mais il l'était en qualité de chanoine et non en qualité de prêtre. Aucun des vêtements ou ornements, dont il dit qu'il se pare dans les cérémonies religieuses, ni le surplis, ni l'aumusse, ni la chape, ne suppose la prêtrise ; de l'étole, de l'aube, de la chasuble, il ne parle jamais, précisément parce que ce sont les insignes distinctifs du prêtre, surtout la chasuble ; et s'il encensait parfois son évêque, c'est-à-dire celui du Mans, comme il le dit en propres termes dans cette même *Response*, c'était comme chanoine semainier (5). Quant au bréviaire « qu'il porte au poing », dit-il

(1) Ronsard ne porte pas ce titre dans un privilège qui lui est octroyé de Reims le 11 juin 1557 ; mais dans un autre privilège qui lui est octroyé de Villers-Cotterets, le 23 fév. 1558 (1559 n. st.) il est qualifié de Conseiller et Aumônier ordinaire du roi. On peut lire le premier de ces privilèges dans une plaquette intitulée *La Paix, au Roy* (Bl. VI, 216), et le second dans une plaquette intitulée *Suyte de l'Hymne à très illustre prince Charles cardinal de Lorraine* (Bl. V, 270).

(2) Voir sur cette question M. l'abbé Froger, *Ronsard ecclésiastique*, étude parue dans la *Revue historique et archéologique du Maine*, t. X, 1881, et à Mamers, chez Fleury et Dangin en 1882 ; Paul Bonnefon, *Revue d'Hist. Litt. de la France*, 1895, pp. 244 à 248. — Pour MM. Froger et Bonnefon, Ronsard a été prêtre. J'ai adopté, avec Sainte-Beuve, l'opinion contraire et l'ai exprimée dans la *Revue de la Renaissance*, mars 1902, p. 158, note, et *Revue Universitaire*, février 1903, p. 159. (Cf. *Tableau de la Poésie française au XVIe siècle*, édition Charpentier, 1886, p. 297.)

(3) Edition de Ronsard par Blanchemain, tome VIII, p. 172.

(4) Id. tome VII, pp. 114 et 115.

(5) Ibid. p. 115.

encore (1), il était obligatoire pour tout bénéficiaire, ainsi que la tonsure et le célibat. Enfin le « bonnet rond des pasteurs de l'Eglise » (2), dont il se couvrait la tête, était simplement la coiffure que les tonsurés portaient quand il leur plaisait ; on sait, en effet, qu'il était tonsuré depuis l'âge de 18 ans et demi, pour avoir droit aux bénéfices (3). — Il aurait pu se marier à la condition de renoncer aux bénéfices ecclésiastiques ; mais comme il ne pouvait s'en passer, n'ayant pas ou presque pas de fortune personnelle et ses œuvres ne lui rapportant rien, il resta célibataire ; ce qui explique ces vers, qu'il s'adressait à lui-même en 1560 :

C'est trop aimé, pauvre Ronsard.....
. . . .
Je cognois bien que ta Sinope t'aime,
Mais beaucoup mieux elle s'aime soy-même
Qui seulement ami riche désire.
Le bonnet rond, que tu prens maugré toy,
Et des puinez la rigoureuse loy,
La font changer, et (peut-estre) à un pire (4).

S'il eût été prêtre, et non pas seulement clerc, il eût adjoint ce titre aux autres, car il n'avait aucun intérêt à le cacher ; et surtout les notaires n'avaient aucune raison de ne pas le mentionner dans les actes où il était question de lui, comme celui dont nous publions le texte. Or, non seulement on ne le qualifie et il ne se qualifie jamais prêtre, mais encore il a déclaré en propres termes qu'il n'avait point cette qualité :

Or sus, mon frère en Christ, tu dis que je suis prêtre?
J'atteste l'Eternel que je le voudrois estre (5).

(1) Ibid. p. 114.
(2) Id. tome VI, p. 233.
(3) L'acte de tonsure a été découvert par M. L. Froger, *op. cit.*, p. 7 et note. — Cf. *Revue de la Renaissance*, mars 1902, p. 159.
(4) Edit. Blanchemain, tome I, p. 405.
(5) Ed. Blanchemain, VII, p. 98.

Deux pages plus loin, il est vrai, Ronsard écrit ces vers :

Si tu veux confesser que lou-garou tu sois,
Hoste melancholiq'des tombeaux et des croix,
Pour te donner plaisir vrayment je te confesse
Que je suis prestre-raz, que j'ay dit la grand'messe.

Mais qui ne voit que ce passage est une ironie, et que la forme hypothétique sous laquelle Ronsard s'exprime ici est une preuve de plus qu'il n'a pas été prêtre ?

Le meilleur argument de M. L. Froger, qui a étudié la question avec une compétence particulière et une érudition tout à fait remarquable, c'est que l'acte d'installation de Ronsard dans son canonicat du Mans, qui est du 16 juin 1560, qualifie Ronsard de *presbyter*, et voici sa conclusion : « A moins d'admettre que le scribe chargé d'enregistrer la prise de possession ne se soit trompé et qu'il n'ait écrit *prêtre* là où il eût du transcrire *clerc*, il est presque impossible de mettre en doute la prêtrise de Ronsard » (1).

Or, il est très vraisemblable, précisément, que ce scribe a commis là une erreur involontaire, ou plutôt volontaire. En effet, 1° Les autres actes où figure le nom de Ronsard à cette date du 16 juin 1560 ne font pas suivre ce nom du titre de *presbyter*, mais de celui de *clericus* (2). 2° Aucun des actes postérieurs à cette date, enregistrés soit par des greffiers ecclésiastiques soit par des greffiers laïques, ne le qualifie de *presbyter*, et le 22 déc. 1585, la veille de sa mort, il est encore qualifié simplement *clericus* (3). L'acte d'installation de Ronsard dans son canonicat du Mans

(1) *Op. cit.* p. 62 (Pièce justificative n° V), et p. 27. Cette conclusion a été également citée dans la *Notice sur Ronsard*, publiée par Marty-Laveaux (Lemerre, 1893), qui, à la p. LIX et en dix autres endroits, a rendu un juste hommage au beau travail de M. Froger.

(2) Idem, pp. 59 et 60.

(3) Id. p. 68.

est le seul de toute son existence où il soit appelé *presbyter*.

Et quel est le scribe qui a rédigé, ou plutôt transcrit cet acte? C'est un nommé Mathurin Bryant, qui abjura la foi catholique en 1562, et qui « profitant de l'instant où les protestants, maîtres de la ville du Mans, pillaient les églises, s'était mis du côté des envahisseurs » (1). Là est le nœud de la question. Si Mathurin Bryant en 1562 passa dans le camp des Huguenots, il est à croire qu'en juin 1560 il était déjà de cœur avec eux quand il enregistra l'acte qui faisait chanoine du Mans le plus grand poète érotique de l'époque, un véritable païen dans ses vers et dans sa vie ; quel scandale, et comme cet événement venait à point pour donner raison aux protestations indignées des ministres de la nouvelle religion ! Bryant n'y tint plus, et transcrivit *presbyter* au lieu de *clericus ;* cette sorte de faux serait une arme de plus entre les mains des Huguenots contre les Catholiques en général, et contre Ronsard en particulier qui, pour atteindre la fortune, n'avait manqué aucune occasion, dès les années 1556 à 1559, d'approuver la politique des Guises et surtout du cardinal Charles de Lorraine, la bête noire des Huguenots. Il est très vraisemblable que ce Bryant était déjà *protestant* dans son for intérieur, avant de le devenir au su de tous ; c'est par lui, à n'en pas douter, que Théodore de Bèze a été renseigné sur les événements qui se passèrent au printemps de 1562 dans le Maine et le Vendômois (2) ; c'est lui qui fit croire à ses nouveaux correligionnaires que Ronsard était vraiment prêtre. M. Froger lui-même pense que ce greffier « a fourni sur le clergé les renseignements que désiraient les fauteurs de la Réforme » (3).

(1) Id. p. 26.

(2) Cf. *Histoire ecclésiastique*, édition Baum et Cunitz, VII, II, p. 633 (Fischbacher, 1884).

(3) *Op. cit.* p. 26.

Or, même si l'on admet que Bryant n'a pas péché par mauvaise foi, mais par négligence ou ignorance, son témoignage n'en est pas moins suspect par ce seul fait qu'il paraît avoir servi d'auxiliaire et d'espion au parti des réformés en ces années-là. Ceux-ci ont accepté le témoignage de leur homme avidement, sans en faire la critique, et pour cause. Devons-nous les suivre dans cette voie-là ?

Dernière remarque : Bryant peut parfaitement n'avoir péché ni par mauvaise foi, ni par négligence, ni par ignorance. En effet, le terme de *presbyter* entraîne-t-il nécessairement la qualité de *prêtre?* Il me semble que ce sont les termes de *sacerdos* ou de *pontifex* qui entraînent nécessairement cette qualité. Non seulement on peut être *presbyter* sans être prêtre, mais il y a des prêtres, en grand nombre, qui ne sont pas *presbyteri*, et il en était de même au XVI[e] siècle, avant comme après le concile de Trente. Le droit canon ne fait-il pas une distinction entre le pouvoir de juridiction et le pouvoir d'ordre? Ne dit-il pas que tout ecclésiastique est *presbyter* ou *parochus* quand il a un pouvoir de juridiction, c'est-à-dire quand il a des subordonnés ou administrés, et cela même sans être *sacerdos*, — tandis que le pouvoir d'ordre est reservé au seul *sacerdos*, qui peut en même temps avoir le pouvoir de juridiction, mais qui peut très bien aussi ne pas l'avoir ? — Or, comme un curé commandataire, un prieur ou un abbé commandataire n'était ordinairement pas prêtre, et que cependant il lui fallait une certaine autorité sur ses inférieurs ou sujets (subjecti), il avait forcément le pouvoir de juridiction, celui du *presbyter*, ne pouvant pas avoir le pouvoir d'ordre, celui du *sacerdos*. Il y a donc bien des chances pour que Ronsard ait pu être appelé *presbyter* dans le sens de *parochus*, partout où il eut une cure, un prieuré ou une abbaye, à Evaillé, à Château-du-Loir, à Bellozane, à Croixval, à Saint-Cosme et à Montoire ; mais

cela veut seulement dire qu'il avait dans ces différents endroits un pouvoir de juridiction, essentiellement temporaire, que son évêque ou le pape avait le droit de lui enlever, — et non pas qu'il avait un pouvoir d'ordre, essentiellement définitif et irrévocable. — Cependant, d'après le Pontifical Romain et Ducange, *presbyter* a aussi le sens de *sacerdos*. Comment en sortir ?

Je soumets ces réflexions à qui de droit, sans avoir la prétention de résoudre ce délicat problème; je serais également heureux qu'il fût résolu avec ou contre moi. Mais pour l'instant l'argumentation des historiens qui croient à la prêtrise de Ronsard me semble encore manquer d'une base solide, qui permette de clore le débat.

P. LAUMONIER.

PIÈCE JUSTIFICATIVE [1]

TRANSACTION ENTRE RONSARD, PRIEUR DE SAINT-COSME, ET LES RELIGIEUX DUDIT PRIEURÉ

Le mardy vingt et ung^{me} jour de novembre l'an mil VC quatre vingts et ung en la court du Roy nostre sire et de mon seigneur à Tours, pardevant nous soussigné furent présents en leurs personnes establiz et deuement soubzmis

Noble et discret Me Pierre de Ronsart, conseiller et aumosnyer ordinaire du Roy, prieur commandataire du prieuré Saint Cosme de l'Isle lez Tours, d'une part,

Et Messires les vénérables religieux et couvent dudit lieu, d'autre part,

(1) Nous remercions bien vivement M. L. Langlois de l'obligeance qu'il a mise à nous communiquer cette pièce extraite des minutes de son prédécesseur du XVIe siècle, Me Jehan Foucher, notaire à Tours.

Lesquelles parties ont dit déclaré recongnu et confessé que sur le différend meu, ou espéré mouvoir entre eulx, pour raison de la nouriture et vestement desdits religieux et couvent, aumosnes ordinaires et droits de l'aumosnier et gardien dudit lieu, entretenement d'ornemans et livres d'église, gages des serviteurs domestiques et barbiers, droit des pontonniers du port Saint Cyr et autres charges de despenses ordinaires à quoy ledit sieur prieur pourrait estre tenu envers les dessusdits à cause de sondit prieuré et pour traiter et nourir paix entre eulx, en ont icelles parties de leur bon gré et par bonne et meure délibération cedit jour transigé, composé et accordé ainsi et en la forme et manière qui s'ensuit.

C'est assavoir que ledit Sr de Ronsart, prieur susdit, tant pour luy que pour ses successeurs affin que le service divin soit à tousjours continué et entretenu audit lieu et pour demeurer quitte de ce que dessus et de ce qui en deppend, a delaissé et delaisse auxdits religieux et couvent à perpétuité et personnes des vénérables frères Arthur Aubry, soubzprieur, frère Jacques Desguez aumosnier, Jehan Belot sacristain, Jehan Maillet hostellier, Jehan Garnier prieur de Coulombiers (1), Gilles Daguet et Jacques Bruneau religieux profès dudit couvent à ce présent stipullant et acceptant pour eulx et ledit couvent, leurs successeurs et ayants cause ; c'est assavoir

Douze muids de bled moitié fromant et segle mesure de roy que ledit sieur prieur auparavant ce fait avait le droit d'avoir et prandre chacun an à cause de sondit prieuré. Savoir est ung muid froment de rente d'un chacun an par les détenteurs du moulin de Boisjésus (2), trois septiers aussi fromant par les détenteurs

(1) Ces noms se retrouvent dans d'autres actes publiés par M. Froger, *Ronsard ecclésiastique*, pp. 45, 46, 70. Sur Jacques Desguez, qui assista Ronsard à ses derniers instants, cf. Cl. Binet, *Vie de Ronsard*. (P. L.)

(2) Ou Bois-Jésus; dépend actuellement de la commune de Fondettes.

du lieu de Réchaussé (1), deux septiers pareil bled fromant par les détenteurs du lieu de la Daguetière parroisse de Crouzille, huit septiers segle à lui deu sur le prieuré de Saint Julien de Chesdon (2) dépendant dudit Saint Cosme et six septiers aussi de bled fromant sur le lieu de la Joustoyr avec les chappons, plus huit septiers segle, ung septier orge et ung septier avoyne sur le lieu des Brosses parroisse de Maillé et le nombre de huict muidz huit septiers de bled fromant et segle par moitié qui seront pris par lesdits religieux sur le lieu et appartenance des moulins dudit Saint Cosme par les septmances de l'an en bled commun bon et net rendu en farine si bon semble auxdits religieux audit lieu et prieuré Saint Cosme

Plus le prieuré cure de Coulombiers (3) avec ses apartenances et deppendances, proffictz et revenus

Plus deux pièces de vigne savoir les vignes apellées les Recours (4) et Mongrignon (5) ainsi qu'elles se poursuyvent et comportent avecques les logis et pressouer desdites vignes (lequel pressouer demeurera commung audit S[r] durant les vendanges) estant remises en leur valeur ainsi qu'est tenu le fermier dudit Saint Cosme par son bail, à la charge que le mestayer de la mestairie de la Bruère dépendant dudit prieuré fera et sera tenu charoyer la vendange de ladite vigne de Mongrignon jusques au pressouer de Saint Cosme comme il a accoustumé et le mestayer de la mestairie des moulinst de charoyer le vin dudi pressouer jusques à la rivière comme il a aussi de coustume de faire

Plus la mestairie de la Varenne (6) estant près dudit

(1) Dépend de la commune de Saint-Antoine du Rocher.

(2) Dépend actuellement de la commune de Montrichard.

(3) Aujourd'hui Villandry.

(4) Dépend de la commune de Fondettes.

(5) Dépend de la commune de Luynes.

(6) Dépend de la commune de La Riche.

lieu de Saint Cosme avec ses apartenances et deppendances situées dans la paroisse de la Riche

Plus la métairie de Plainchamp située en la paroisse de Ballan avec ses apartenances et deppendances

Plus toutes les rentes, cens en deniers deubz audit prieuré Saint Cosme quelque part qu'elles soient avec le fief de Rigny parroisse Saint Estienne de Tours, fors et réservé touteffoys le petit gros en deniers deu par le chappitre Saint Martin

Plus une pièce de pré contenant quatre arpens ou environ ainsi qu'il se poursuit et comporte situé en la parroisse de La Riche en la prarie (*sic*) des Montilz

Plus l'usage de chauffage desdits religieux qu'ils prendront au bois dudit lieu y appelant ledit S[r] ou son commis pour le marquer, pour en user en leur cuisine et boullangerye et quant il y aura quelques malades à l'infirmerye seullement, ensemble pour leurs bastiments et reparations en leur logis et mestairies et la glandée qui pourra venir audit bois de Saint Cosme

Et pour la regalle des religieux qui decederont à l'advenir audit prieuré Saint Cosme, icelui sieur prieur ni ses successeurs et ayant cause ne prendra aucuns meubles, ains demoureront entièrement auxdits religieux et couvent et quant à ceulx des religieux qui decederont hors dudit prieuré Saint Cosme partageront iceux prieur et religieux par moitié les meubles qui se trouveront.

A la charge que pour raison desdits héritages et choses susdites lesdits religieux seront tenus payer les debvoirs qui se trouveront estre deubz et d'entienneté (*sic*) accoustumé estre payés et pareillement les deniers ordinaires dudit prieuré cure de Coulombiers et oultre entretenir les deux mestairies, leur dortouer et refectouer et enfermage en bonnes et suffisantes reparations ainsi que ledit Sieur prieur les fera faire reparer comme il dit avoir deliberé pour

ceste foys seullement dedans le temps que ledit Sieur prieur l'a ordonné faire

Aussi seront tenus lesdits religieux de norrir ung gardien pour le bois Saint Cosme lequel sera payé de ses gages par lesdits Sieur prieur et religieux par moitié.

Et pour le regard des quatre offices clostralles le soubzprieur sera nommé et elleu par les religieux profès de trois ans en trois ans qui est l'office de l'instruction et correction des religieux et quant aux trois autres offices ledit prieur le baillera aux religieux profès dudit lieu quant le cas y escherra et qu'elles seront vacantes.

Quant au procès qui est de présent intenté entre le cellerier de l'Eglise Saint Martin et lesdits religieux pour les debvoirs qu'il prétend sur ledit prieuré, ledit Sieur prieur payera la moitié des frais et les religieux l'autre jusques à fin du procès.

Est aussi passé faisant accord que lesdits religieux yront chacun an environ Caresme prenant visiter les mestairies de Martigny, la Bruère, la Carte et les moulins de Saint Cosme comme ils ont de coustume.

Et pour raison de tout ce que dessus circonstance et dépendances à commancer du premier jour d'avril prochain que l'on comptera mil VC quatre et vingts et deulx le dit S^r prieur cede, quitte et délaisse et transporte auxdits religieux et couvent les dessusdits présents stipullants et acceptants comme dessus tous droictz, noms, raisons et actions qu'il avait a avoir pouvait et par iceulx religieux et couvent en faire et disposer tout ainsi que ledit S^r prieur ses successeurs ou ayant cause eussent fait ou peu faire auparavant ; ce fait cy a constitué ses procureurs comme en leur propre fait constant lesdites parties respectivement que ces présentes soient omologuées soit en court de Romme, ou par chappitre Saint Martin leurs supérieurs, lesquelz ils prient et re-

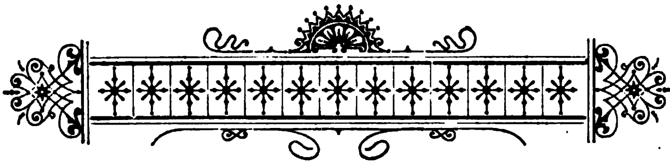
quièrent ce faire ; et pour l'entretenement et accomplissement de tout ce que dessus et qui en deppend se sont lesdites parties respectivement obligées et obligent l'une à l'autre savoir ledit S[r] prieur, tous et chacun les biens et revenu temporel dudit couvent, et lesdits religieux tous et chacun les biens et revenu temporel dudit couvent présents et advenir renonçant à toutes et chacune les choses à ce contraires promis et juré par la foy et serment de leurs corps. Et ont pour ce respectivement mis et baillé corporellement en la main de nous notaire de non jamais aller, faire, ni venir à l'encontre de ces presentes dont ils ont été jugés et condempnés de leur consentement par le jugement et condempnation de ladite court.

Et estoit à ce veoir faire present Jehan Tahureau à present fermier dudit prieuré lequel présent soubmiz a consenti et accordé ce que dessus pour son regard, pourveu que les baulx et soubzfermes qu'il en peult avoir faicts demourent en leur force et vertu. Ce qui luy a été acordé par les parties soubz les obligations et renonciation susdites.

Ce fut fait et passé audit prieuré de Saint Cosme heure de deux heures après midi en présence de vénérables personnes M[e] Martin Delavergne concierge du Plessis les Tours, Guillaume Chotard jardinier dudit lieu du Plessis y demourant, Mathurin Prou M[e] tailleur d'habillements demourant en la paroisse S[t] Pierre les Corps dudit Tours et Jacques Dupuyherbault clerc audit Tours.

Suivent les signatures des intéressés et des témoins entre autres celle du poète.

Ronsard



RONSARD

A mon Ami Gabriel Blancheur

Trois siècles ont passé, Ronsard, sur tes Discours
Dont le style fougueux, empanaché, sonore,
Transforma notre langue à peine à son aurore,
Et ridiculisa l'argot mignard des cours.

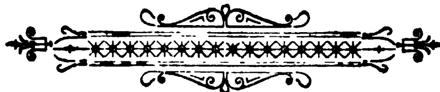
Le temps emportera sans doute dans son cours
Plus d'une page obscure, emphatique, incolore,
Mais les âges lointains se lègueront encore
En dépit de Boileau les sonnets des Amours.

La Saint-Barthélemy tua la Franciade
Dont tu rêvais l'orgueil de faire une Iliade
Pour immortaliser ton nom et ton pays.

Quand même, au Panthéon de l'Art, cambre la taille,
Tous les Melins sont morts qui t'ont livré bataille,
Et si l'on parle d'eux, c'est parce que tu vis.

Vincent Le Gouas.

L'Hermine, revue littéraire et artistique de Bretagne, 20 juin 1902, p. 125. (Imprimée à Rennes par F. Simon.)



CRÉANS ET SES SEIGNEURS

AU XIVe SIÈCLE

D'après un Registre de Cens et d'Aveux

(Suite)

CHAPITRE II

Les Seigneurs de Créans aux XVe et XVIe siècles

§ I. — Jehan I Fresneau

Après Pierre Fresneau, le premier seigneur de cette famille que nous rencontrons est Jehan Fresneau, en 1457. Est-ce lui qui, accompagné d'André de Laval, de Jehan de Bueil, du sire de Tucé, des seigneurs de Malidor, de Lavardin, de la Roche-Talbot, se trouvait, dans les derniers jours de mai 1428, à la surprise du Mans, lors de l'invasion anglaise? Bourdigné, qui rappelle le fait, ne l'appelle que « seigneur de Créans », ce qui est énigmatique (1). C'est ainsi que le nomme encore un aveu rendu par Jehan, duc d'Alençon, le 10 septembre 1453, au roi de Sicile, duc d'Anjou, pour la baronnie de La Flèche (2).

Hugues Fresneau, chanoine de Saint-Maurice, sieur de la Fresnaie en 1471, était sans doute frère de

(1) Bourdigné, *Chronique d'Anjou et du Maine*, 3e partie, chapitre XII; Cf. Marquis de Beauchesne, *Le Château de la Roche-Talbot et ses Seigneurs*, dans *Revue Hist. et Archéol. du Maine*, t. XXIX, p. 204.

(2) Ch. de Montzey, *op. cit.* t. I, p. 229. — Arch. nat., p. 337/2. — Copie au chartrier de La Varenne (XVIIe siècle).

Jehan Fresneau (1). Peut-être est-ce lui que nous retrouvons dans un procès, aux assises de Sablé, le 24 août 1428? (Archives du Cogner, H, p. 226: maistre Hugues Fresneau) (2).

Quoi qu'il en soit, Jehan Fresneau, « chevalier », seigneur de Créans, de Semur et des Touches, est cité, en 1457, pour son depris des porcs mis en « posson» dans la forêt de Mélinais, lequel depris est fourni au duc d'Alençon, seigneur de La Flèche (3). Il fut marié à Rose de Maillé, fille de Péan de Maillé, troisième du nom, chambellan de René, duc d'Anjou, et de Marie de Maillé (4). Il eut des démêlés avec Eustache de Clermont, au sujet de la pêche dans le Loir (5). Il mourut avant 1461, laissant Jehan qui suit et probablement Michel. On trouve en effet, en 1470 et 1474, Michel et Jehan Fresneau hommes d'armes dans la compagnie du sire de Bueil (6).

§ II. — Jehan II Fresneau

Le dernier avril 1461, Jehan Fresneau rend aveu à la baronnie de La Flèche pour la terre et appartenance de Vennevelles et la métairie des Touches (7).

En juillet suivant, « messire Jehan Fresneau, chevallier, seigneur de Créans et de Semur, ayant reprins le procès de feu Jehan Fresneau, son père, d'une part, et noble homme Loys de Clermont, escuyer,

(1) C. Port, *Dict. de Maine-et-Loire,* t. III, p. 207. La Frénaie, commune de Jarzé, canton de Seiches, arrondissement de Baugé (Maine-et-Loire).

(2) « Messire Jehan Fresneau chlr » est en procès en 1438 avec le « seigneur des Pins ». (Chartrier La Varenne, orig. parch.)

(3) *Archives de la Sarthe*, H. 508; prieuré de St-Jacques de La Flèche. *Inventaire sommaire,* t. III, p. 262.

(4) Communication de M. le marquis de Beauchesne.

(5) *Archives de la Sarthe,* D, 15.

(6) Communication de M. le marquis de Beauchesne.

(7) Bibliothèque Ste-Geneviève de Paris, 769 H f *ms.*; *église St-Thomas de La Flèche.* L'aveu seulement est mentionné.

seigneur dudit lieu et de Gallerande, ayant reprins le procès de feu Eustache de Clermont, son père », il résulta une transaction par laquelle il fut permis au seigneur de Clermont de pècher dans la boire de Louzil toutes les fois que la rivière du Loir serait derivée et hors de chantier, et quand ladite rivière serait en chantier, ce droit de pêche appartiendrait exclusivement au seigneur de Créans. Ce même jour, le seigneur de Clermont se désista, en outre, au profit du seigneur de Créans, de tout droit qu'il pouvait avoir en la fosse recevant l'eau de l'écrilloir et de la roue du moulin de Clermont (1) (3 juillet 1461).

Le 17 juin 1460 « frère Jehan des Mars, prestre religieux » de St-Benoit, prieur de Créans, avait donné par bail emphytéotique à Me Thibaut du Tertre son prieuré et dépendances pour 10 livres de rentes par an. Mais « les preneurs » trouvèrent « avoir fait un mauvais marché », et, le 24 avril 1462, « ils firent exponse » du prieuré et des domaines y attenant « ès mains du cardinal d'Estouteville, lors abbé de St-Michel, et de frère Jehan Provost, prieur dud. Créant. » Par un bail emphytéotique du 24 mai suivant, le cardinal et le prieur louèrent le prieuré et ses domaines à « René Fresneau, escuyer, fils de Jehan Fresneau, chevalier, seigneur de Créant » (2).

Quelques années après, en 1465, Jehan Fresneau figure parmi les exécuteurs testamentaires nommés par Beaudouin de Tucé dans son testament (3); dans un recueil de chartes du chapitre de Saint-Maurice

(1) Acte de cette transaction fut délivré le 18 février 1500 (v. s.) *Arch. de la Sarthe*, D, 15 Parch. Le moulin de Clermont appartenait aux seigneurs de Créans. Notre ms mentionne un bail de ce moulin fait par Jaquette de Châlons à Jehan Le Mounier, le jour de Pâques 1395 (f° I, v°).

(2) *Visite d'experte et confrontation du prieuré de Créans.* Chartrier La Varenne Choiseul-Praslin, pièces papier XVIIe s., H.-V.

(3) Biblioth. nationale, Cabinet des titres, dossier Tucé, communication de M. le marquis de Beauchesne.

d'Angers, il est cité comme paroissien de Jarzé (1), à titre, probablement, d'héritier de son oncle Hugues Fresneau.

Les guerres avaient fortement endommagé le domaine familial; elles avaient empêché d'user du droit de moyenne justice (2) que possédait le seigneur de Créans sur ses terres. Ce droit avait même été contesté dans la suite par le procureur de René, comte du Perche, à La Flèche. Jehan Fresneau en adressa à son suzerain « un humble supplication ». Le 1er octobre 1473, René, comte du Perche, et vicomte de Beaumont, fit savoir, à Luché, qu'il avait reçu la supplique de son « amé et féal conseiller, messire Jehan Fresneau, chevalier, seigneur de Créans, de Semur, de Pringé, de Vennevelles », le tout « soubz la vicomté de Beaumont au regard de La Flèche », et qu'il lui confirmait le droit de moyenne justice pour ses terres de Créans, Semur, Pringé « en ce qui est tenu de nous (dit-il) et Vennevelles ». Cette faveur, Jehan Fresneau la devait sans doute aux bons services qu'il avait rendus au comte, mais surtout à la haute considération dont jouissait déjà près du suzerain « son cher et bien amé René Fresneau, son filz aisné » (3).

(1) Biblioth. nationale, manuscrit français 22,450, f° 356, même communication.

(2) Moyenne justice ou grand voyrie, ou encore justice à sang; « Le moyen justicier peut avoir gibet à deux pilliers à liens au-dessus et au-dessoubs, par dedans et non par dehors et cognoist outre les cas dessus dits de simples homicides sans guet à pens, et des cas qui en dépendent, de ceux qui ont arraché et emblé bournes (*Annales Fléchoises*, t. II, p. 181) et a la cognoissance des actions personnelles. Outre, cognoist entre ses subjects de toutes simples demandes civiles, soient réelles ou personnelles, et peuvent cognoistre des incidens comme dessus ». Il « baille mesures à bled et à vin et a les espaves mobiliaires ayant fait faire trois proclamations d'icelles »; il a les biens « des bastards et aulbains ».

Les coustumes du pays et duché d'Anjou, citées pp. 61 et sq.

(3) « Donné à Luché le premier jour d'octobre l'an mil CCCC soixante et treize ». Orig. parch. sceau perdu, *Archives de la Sarthe*, D-15. Cf. *Annuaire de la Sarthe*, 1855, supplément p. 2.

C'est encore en considération des « bons, grans et loyaux » services rendus par son « cher et bien amé René Fresneau, escuier, seigneur de Pringé et de Semur, filz et héritier présumptif de messire Jehan Fresneau, seigneur de Créans » que le même René, comte du Perche et vicomte de Beaumont, permet, le 30 janvier 1474 (V. S.) aux dits Jean et René Fresneau et à leurs successeurs « de clore et de fortifier de toutes fortifications et clouaisons qu'ils verront bonnes estre à faire tant de tours que de machecolleys, la maison de Créans, assise sous nostre baronnie de La Flèche ». De plus, il leur donne droit de haute justice pour ledit Créans (1).

Jehan Fresneau, lieutenant, en 1475, de la compagnie de Jehan de Daillon, dut épouser une proche parente de ce dernier (2). De ce mariage, il eut René, qui suit, et Jacques, qui fut seigneur de La Frênaie, et qui mourut après 1529, laissant une fille, Renée Fresneau, mariée à Claude de Crevant (vers 1535) et morte en 1569, dont une fille, Léonor de Crevant (1573) (3).

(1) *Archives de la Sarthe*, D-15. Orig. parch. Cf. *Annuaire* cité, loc. cit. et Ch. de Montzey, *op. cit.* t. II, p. 146. « Le Haut justicier peut avoir gibet à deux pilliers à liens au-dessus et au-dessous, au-dedans et au dehors. Et outre les droicts dessus dits, à toute juridiction haute, moyenne et basse, pour punir et corriger les malfaiteurs, pour cognoistre de batture, faicte de guet à pens et de propos délibéré, et peut donner tresve entre ses subjects, et non pas les oster; peut principalement cognoistre de fauconnerie et de ce qui en dépend. Et a tous les autres droicts de la moyenne et basse justice, sans préjudice des droicts et émolumens que les inférieurs ont sous luy chacun en sa nuepce ». *Les coustumes du pays et duché d'Anjou*, citées pp. 74-75.

(2) Note manuscrite de M. le marquis de Beauchesne.

(3) C. Port, *Dict. de Maine-et-Loire*, t. II, p. 207. Jeannequin Fresneau, que Hardouin de la Jaille, seigneur de la Roche-Tallot, recommande, le 18 décembre 1470, à Nicolas d'Anjou, duc de Calabre, pour lui faire faire une robe noire « longue, de bon drap et honneste... du prix le drap de deux escuz et la doubleure de ung escu », était sans doute proche parent de Jehan Fresneau. *Bibl. nat.*, f. fr. 20,437, f° 66. *Revue du Maine*, t. XXX, p. 180.

§ III. — René Fresneau

Dès 1473, René Fresneau occupe, à la cour de René, comte du Perche, une place de choix, et ses services y sont tellement appréciés qu'ils valent à son père de flatteurs privilèges (1). Par un singulier effet de la bizarre et capricieuse politique de Louis XI, à ce seigneur, comblé de bienfaits par le comte, incombera le triste sort d'arrêter son bienfaiteur! Mais n'anticipons pas.

Du vivant de son père, René Fresneau est « escuier, seigneur de Pringé et de Semur (2) ». C'est à ce titre qu'il rend aveu au comte du Perche, le 19 octobre 1475, pour « l'oustel, estre et appartenances de Semur » relevant de La Flèche et pour diverses pièces de terre. Parmi ses hommes de foi, je remarque « Jaquet Maridort, à cause de ses prez appelez les prez du Chasteau-Senneschal, sis en ma rivière de Semur » (3). Sous ce titre encore, René Fresneau est mentionné dans un procès-verbal du 8 octobre 1479. Le seigneur de Pringé prétendait avoir droit de pont et passage sur le pré des Goubardières et la moitié de la filière y tenant, dépendant de l'abbaye de Mélinais, et en conséquence avait établi diverses entreprises pour affirmer son droit. Tout autre était l'avis des religieux de Mélinais, qui, par le ministère de Jacques Hercly, sergent ordinaire du roi au bailliage de Touraine, font remettre tout en place et débouter de ses droits le sieur de Pringé. Pour attester leurs droits, ils se sont entourés de témoins dignes de foi : Thibaut du Tertre, curé de Créans, Hervé Le Voyer et son chapelain, Jehan Hardy, et ils

(1) Aveux du 1er octobre 1473, cités.

(2) *Archives de la Sarthe*, D-15.

(3) *Archives de la Sarthe*, D-15, orig. parch. Bibliothèque Ste-Geneviève de Paris, 769 H. f. Ms *église Saint-Thomas de La Flèche*. Château-Sénéchal, hameau de la commune de Clermont-Gallerande. Cf. Pesche, *Dict.*, t. I, p. 385.

exigent que le seigneur de Créans lève le doigt « en signe de restablissement » (1).

Aux titres de seigneur de Pringé et de Semur, René Fresneau ajoute, à la mort de son père, celui de seigneur de Créans, sous lequel le désigne le comte du Perche lui-même, dans une lettre au roi Louis XI.

Ce comte du Perche touche trop au pays fléchois pour ne pas dire un mot de son histoire. Il était le fils de Jehan II, duc d'Alençon, vicomte de Beaumont, seigneur de La Flèche, et de Marie d'Armagnac, de ce Jehan qui, brave et sans reproche pendant l'invasion anglaise, avait encouru la disgrâce de Charles VII et de Louis XI, s'était vu deux fois privé de ses biens, deux fois condamné à mort, et était enfin décédé chez le prévot des marchands de Paris, à 65 ans, en 1476 (2). Malgré les fautes paternelles, le comte du Perche avait d'abord été, du vivant de son père, assez en faveur auprès de Louis XI et n'avait pas eu de peine à en obtenir la restitution d'une partie des biens patrimoniaux (3). Formé à la duperie par

(1) *Archives de la Sarthe*, D-15. *Annuaire* pour 1855, p. 3. Notre manuscrit parlera souvent de la Coubardière, demeure d'une famille Coubard, qui ressemble fort aux Goubardières.

Mélinais était une abbaye d'Augustins, sise sur le territoire communal de Sainte-Colombe, fondée, dit la tradition, par Saint-Regnault, un des assassins de Thomas Becket (Pesche, *Dict.*, t. IV, p. 72), mort cependant bien avant le meurtre du saint archevêque (*Bollandistes*, t. V, P. 625; Dom Chamard, *Les vies des saints personnages de l'Anjou*, t. II, pp. 89-102; *La Province du Maine*, t. III (1895), p. 290; Cf. *Archives de la Sarthe*, H, 434). *Annales Fléchoises*, III, 20.

Hervé Le Voyer, escuier, sieur de Poulliers, était probablement de la famille Le Voyer ou Le Vayer, dont a si savamment parlé M. l'abbé Denis (*Revue Hist. et Arch. du Maine*, t. LIV, pp. 54 et sq).

Pouilliers, ancien manoir sur les bords du Loir, entre La Flèche et Créans. L'un des derniers seigneurs en fut, au XVI[e] siècle, François Le Voyer, qu'une lettre à lui adressée qualifie ainsi : « Monsieur de Pouliers, gentilhomme de la maison du Roy », 21 septembre 1585. Chartrier de La Varenne. Cf. Montzey, II-46.

(2) De Montzey, *op. cit.* t. I, pp. 207-223. De Beauchesne, *op. cit.* dans *Revue du Maine*, t. XXIX, p. 349.

(3) Le roi s'était réservé Domfront, Pouancé, S[te]-Suzanne et Sées,

un homme passé maître en cet art, il prit, en 1470, parti contre son père et se fit alors détester des ennemis du roi. Ce dernier, qui le savait léger et futil, lui payait mal sa pension, disposait de ses terres et lés occupait même. Ceux-là justement jurèrent la perte du comte qui tenaient toutes ses places au nom du roi et désiraient les conserver (1).

« ... Moy estang à la Flèche, raconte-t-il lui-même, ung matin, comme j'alloye à la messe à Nostre-Dame, (2) à pié, houssé, mon petit cor au cou, pour aller à la chasse et estoye seul... Vint ung homme a moy qui avoyt unne robe tannée et une gibesière noyre et vint rudement à moy et me dist : « Tenés ces lettres et ne les montrés a personne. » Je les prins et les mys en mon pongnet et tousjours allé mon chemin à Nostre-Dame et ouyr la messe et là vindrent mes gens... » Ces lettres accusaient le comte d'avoir « baillé de l'argent à Péan Gaudin, pour porter en Bretaigne » et lui conseillaient de se tenir en garde de « Mons. du Lude », à qui Louis XI avait donné mission d'arrêter le « bailleur ».

Ceste nouvelle bouleverse le comte à tel point qu'il ne peut « courre après le serf et laisse courre les aultres», il se promène dans la forêt (3), en compagnie de Jehan Bineu, seigneur de Port-Joulain, (4) fort avant dans la nuit. Comme par hasard, il y rencontre « le seigneur de Créans » et « couchasmes luy et moy

qu'il réunit à la couronne. Cf. Abbé Angot, *Dict. de la Mayenne*, t. III, p. 560. F. Liard, *Hist. de Domfront*, p. 10.

(1) Michelet, *Histoire de France*, livre XVII, chap. V.

(2) Notre-Dame-du-Chef-du-Pont. Cf. P. Calendini, *Les Paroisses de Saint-Barthélémy et Notre-Dame-du-Chef-du-Pont à La Flèche*, dans *Annales Fléchoises*, t. I, p. 139 et sq.

(3) Il s'agit sans doute ici de la forêt de Mélinais.

(4) Port-Jouslain, en Marigné, près Daon. *Revue du Maine*, t. XXIX, p. 351. Cf. A. Joubert, *Le Château de Port-Jouslain et ses Seigneurs*.

en ung village qui s'appelle les *Quartes*, (1) et ne me voulu desabiller de peur qu'y vist la lettre que j'avoye au pongnet » (2).

Vassal du comte du Perche, au regard de la baronnie de La Flèche, René Fresneau, qui avait servi son suzerain tant que ce dernier était bien en cour, chercha par tous les moyens à s'affranchir de la dépendance féodale. Nulle personne ne pouvait mieux le seconder que Jehan de Daillon, seigneur du Lude, qui, de Louis XI, venait de recevoir (10 avril 1477) la vicomté de Domfront, confisquée sur Jehan d'Alençon (3).

Tout sert au sieur du Lude pour perdre le vassal dont il possède illégalement les propriétés. Le pauvre comte en arrive « à regarder de tous côtés par où il s'enfuirait ». Enfin, pour « éviter à l'inconvénient et danger de sa personne, il délibéra de habandonner ses biens et de s'en aller en Bretaigne » (4).

Toutefois, avant de mettre le pied sur le sol breton, il s'assure, par un homme de confiance, des dispositions du duc François II; puis il part, essayant de dépister ses ennemis, au château de la Roche-Talbot, en passant par Bonnefontaine (5). Le grand sénéchal de Provence, Pierre de la Jaille (6), seigneur de la Roche-Talbot, était absent; seule, son épouse, Isabeau de Beauvau, y était, en compagnie « de belles filles ». Le comte du Perche y demeure cependant

(1) Les Cartes, en Thorée, canton du Lude, arr. de La Flèche, siège d'un prieuré dépendant du fief de Mellion. (Chartrier *La Varenne*).

(2) *Bibliothèque de l'école des Chartes*, t. XLV (1884), pp. 197 et sq.

(3) *Revue du Maine*, citée p. 353, Docteur Candé. *Les seigneurs du Lude au temps de la féodalité*, passim.

(4) *Archives nationales*, J. 949. Procès de René d'Alençon; interrogatoires divers.

(5) Bonnefontaine, en Villaines-sous-Malicorne, canton de Malicorne, arrondissement de La Flèche. Cf. *Revue du Maine*, t. XXIX, note 2.

(6) Nommé par lettres-patentes du 18 mai 1480. *Archives des Bouches-du-Rhône*, série B, liasse 18, registre Aquila, f° 204.

heureux d'être en si belle et agréable compagnie (1).

Mais il n'a pas franchi le seuil du château que, déjà, s'échappant secrètement d'auprès de lui, un de ses serviteurs, Jehan de Chantelou, vendu à du Lude (2), est allé trouver, à Créans, René Fresneau, et tous deux « machinèrent » contre le malheureux prince et « advertirent ledit sieur du Lude » que leur victime « s'en voulloit aller en Bretaigne » (3). « Incontinent » le sieur du Lude, fidèle ministre de Louis XI, charge, sur l'ordre exprès de ce dernier, son cousin, le sieur de Créans, d'aller à la Roche-Talbot avec une troupe de gens de guerre, s'emparer de la personne du duc d'Alençon (4).

Cette troupe, partie le 10 août (« le jour Saint-Lorent ») au soir, du Lude, opère sa marche pendant la nuit et parvient avant le lever du jour devant les murs du manoir où dort encore le comte du Perche, non sans s'être grossie, chemin faisant, probablement en passant par Sablé, d'une « grant quantité de peuple ». Alors commence une scène indescriptible. Pendant que la petite armée que conduit René Fresneau se répand autour du manoir de la Roche-Talbot et le cerne, de l'intérieur de ce même manoir on vient savoir la cause de ce rassemblement insolite et menaçant. Mais le sieur de Créans et ses compagnons disent qu'ils viennent, au nom du roi, chercher le comte du Perche; ils exigent qu'il leur soit livré, et, comme on leur demande quel est son crime, ils ajoutent qu'on sait qu'il veut s'en aller en Bretagne, auprès du duc François II, l'ennemi du roi.

(1) C'est ce qui ressort des nombreux interrogatoires du comte du Perche, cités dans la *Revue du Maine*, loc. cit.

(2) Cf. sur Jehan de Chanteloup, même *Revue*, pp. 352, 358.

(3) *Archives nationales*, J, 949, f° 176 du ms. Interrogatoire cité.

(4) Nous empruntons ici le récit de M. de Beauchesne dans *Revue du Maine*, t. XXIX, pp. 359-360, récit qui s'appuie, comme le dit l'auteur : 1° sur une lettre de Louis XI à du Lude ; 2° sur l'interrogatoire cité; 3° sur la lettre déjà indiquée, du comte René à Louis XI.

Réveillé en sursaut, que va faire le comte du Perche? Résister? Il le peut « car il estoit le plus fort ». Mais où pourra-t-il trouver un refuge, maintenant surtout qu'il sait, par son messager, de retour de Bretagne, que François II ne tient guère à sa venue. Il se rend donc au sieur de Créans, qui, après l'avoir fait prisonnier, l'emmena à La Flèche. On sait le reste. De La Flèche, dont il était seigneur, transféré à Chinon, René devait y être mis en une cage de fer, en attendant qu'on commençât son procès, au cours duquel il allait être transféré à Vincennes. Heureusement pour lui, la mort de Louis XI et l'avènement de Charles VIII lui sauvèrent la vie et lui rendirent la liberté.

Comme pour innocenter son chambellan, Louis XI lui accorda des lettres de décharge (1), lettres qu'il dut aussi accorder au sieur de Créans.

René avait épousé Jehanne de Fromentières (2), dont il eut ; 1° Louis, qui suit; 2° Jacques Fresneau, seigneur de la Fresnaye, qui plaidait avec son frère, en 1551, devant le parlement de Paris, au sujet de la terre de la Fresnaye, dont avait hérité leur cousine, Renée Fresneau, fille et unique héritière de défunt Jacques Fresneau (3).

(1) *Biblioth. nat.* f. f. 69885-56.

(2) Ibid. Collection Duchesne, généalogie Fromentières. — Une famille de Fromentières existait en Anjou aux XII° et XIII° siècles. Le 1er novembre 1447, Bertrand de la Jaille avoue en fief d'Amoury de Froumentières, chr. seignr. des Etangs l'archevêque et de Marçon, sa terre de la Jaille mouvante de Marçon (Arch. du duché de la Vallière, d'après Vieilleville, trésor généalogique, dossier La Jaille.) — *Revue du Maine*, t. XXIX, p. 312, Adelardus de Fromentières, témoin dans un accord entre les moines de St-Nicolas et le curé d'Azé, au sujet du produit de l'église du Geneteil (1125-1133). — *Cartulaire d'Azé et du Geneteil* dans *Archives hist. du Maine*, t. III, p. 74. — Madeleine de Fromentières épouse de Pierre de Baigneux de Courcival (début du XVII° siècle). — J. Vavasseur, *Monographie de St-Cosme-de-Vair*, p. 136. — Cf. aussi *Cartulaire de l'abbaye de St-Aubin d'Angers*, publié par le comte B. de Brousillon, t. II, pp. 232, 30.

(3) *Arch. nat.* X, 4891.

§ IV. — Louis Fresneau

Dès le 5 février 1505, Louis Fresneau rend aveu à la baronnie de La Flèche pour le lieu et métairie de la Fiche-Pollière, que ses ancêtres ne semblent pas avoir possédé (1). Le 5 août de l'année suivante, il rend aveu pour son domaine fief seigneurie et appartenances de Créans (2).

Non seulement il rend aveu au baron de La Flèche, son vassal, mais encore à messire Beaudouin de Champagne, chevalier, « seigneur de la Motte-Achapt et de Brouassin » (19 août 1514; 26 août 1515) (3).

Le seigneur de Créans devait être, à cette époque, patron ou seigneur de l'église de Mareil, et, à ce titre, avait le droit d'être enterré dans le chœur. L'ordonnance de 1776 avait maintenu cette prérogative. Nous voyons, en effet, une demande adressée le 21 avril après Pâques 1518 « à noble homme Mons[r] Loys [Fresneau] de Créans et s[r] dud lieu de Semur » d'enterrer dans le chœur de l'église de Mareil « deff[t] Jacques Breslay, en son vivant s[r] de la Chuppinière », demande à laquelle répond favorablement le seigneur de Créans (4).

Ainsi que ses aïeux, Louis Fresneau aima les armes et servit comme enseigne, en 1526, dans la compagnie d'hommes d'armes du sire de Daillon, dont la

(1) *Bibliothèque S[te]-Geneviève*, 769 H f ms. — Un aveu signé Douly était rendu le 24 Janvier 1414 pour le même lieu (ibid.). Notre manuscrit mentionne « la mestairie de La Fiche-Pature » que le seigneur de Créans « tient de Johan de Cré à foy et à V. s. de taille... » (f° XII, r°).

(2) *Bibliothèque S[te]-Geneviève*, loc. cit. — Là se trouve seulement la mention de l'aveu et non l'aveu lui-même.

(3) *Archives de la Sarthe*, D-15, orig. parch. et copie papier. — Sur ce seigneur, cf. H. Roquet, *Notice historique sur Saint-Jean-de-la-Motte*. Mamers, 1892, p. 25. — La Motte-Achard et Brouassin, fiefs en Saint-Jean-de-la-Motte dont relevaient nombreuses terres en Luché, Pringé, Mareil-sur-Loir, Coulongé, etc.

(4) *Archives de la Sarthe*, D-15, orig. papier.

montrée fut reçue à Saint-Quentin, le 26 juillet (1). Il y était lieutenant en 1527 (2).

Le 8 avril 1535 (v. s.), il épousait Radégonde de Maridort, fille puînée de Guillaume de Maridort, écuyer, seigneur de l'Arthuisière, et qui était veuve dès le 16 juillet 1539 (3), avec une fille, Radégonde, qui suit.

§ 5. — Radégonde Fresneau

Avec Radégonde Fresneau se termine, à Créans, la dynastie des Fresneau. Nous ne dirons rien d'elle, sinon qu'elle épousa, en 1548, Jean de Thévalle, dont elle était déjà veuve en 1597, et qu'elle laissa à sa fille, Jacqueline de Thévalle, épouse de Charles de Maillé, la seigneurie de Créans, qui devint, dès lors au XVII[e] siècle, la propriété du grand Condé (4).

Louis CALENDINI.

(A suivre).

(1) *Biblioth. nat.* ms Clairambaut, 249.

(2) *Biblioth. nat.* fonds français, 21514.

(3) *La Province du Maine*, t. I (1893), p. 338 sq. — *Archives de la Sarthe*, D-15. Un volumineux dossier concerne la veuve de Louis Fresneau et sa fille. Louis Fresneau est encore mentionné dans un aveu du 29 juin 1536 (orig. parch.) et dans un autre du 3 mars 1537 (v. s.) orig. parch.)

Pesche *(Dict.* t. IV, p. 576) donne à Louis de Fresneau, « seigneur de Crancs (?) et de Pringé, en 1535, pour épouse Radégonde de Karadeuc (?)

Plusieurs Fresneau se retrouvent à cette époque : Jehan Fresneau, curé de Coulongé (c. de Mayet, arr. de La Flèche) avant 1538. — F. Legeay, *Recherches sur Coulongé*, pp. 16, 60. — Dans la « recepte faicte au profilt de fief » du lieu des Aiguebelles, en Coulongé, on lit : « Receu 2 sols 4 deniers de Michel Fresneau pour la vente du contrast fais avec Roberdi Fresneau conten. le dict contract en principal achapt 40 et deux solz, passe par Germain Robert, le dernier jour de mars l'an 1538 » (ibid., p. 69).

(4) De Maude, *Suite à l'essai sur l'armorial de l'ancien diocèse du Mans*, pp. 115-116. — Pesche, *Dict.*, t. II. p. 173. — *Revue du Maine*, t. LI, p. 95. — Duc des Cars et abbé Ledru, *Le château de Sourches et ses seigneurs*, p. 42.

SOIR D'ÉGLISE

La vie est au loin comme un vague écho...
Parmi la pénombre où meurt chaque arceau
Je rêve debout sous le haut vaisseau.

De ses profondeurs des câbles s'allongent
Où sont suspendus les lustres qui plongent
Dans le grand silence où les âmes songent...

J'écoute au dehors ce lointain galop
De la vie en fièvre... Elle est comme un flot
Qui gronde et se brise autour d'un îlot...

Ici c'est, parfois, le bruit d'une porte
Feutrée et pourtant sonnant, sourde et forte,
Au silence lourd, lourd comme une eau morte...

Ou, parfois encore, une frêle toux
Montant d'un recoin où prie à genoux
Dans l'ombre une enfant, toux qui, dans l'air doux,

S'en va brusquement pourchasser aux voûtes
Des échos peureux et dont les déroutes
Sont dans le silence aussitôt dissoutes...

Par la nef épars des corps sont penchés,
Dans de blanches mains des yeux sont cachés,
Pour quelle prière, ou pour quels péchés?

Ames en ferveur, âmes angoissées,
Ames de remords d'amour oppressées,
Mais vous, vous surtout, ô mes sœurs blessées,

Quels sanglots divins, aux soirs bleus et flous,
Quels sanglots divins, âmes, lancez-vous
Vers le Crucifix douloureux et doux,

Pour faire en ce temple où la vie avorte
Tout autour de vous, du chœur à la porte,
Ce silence lourd, lourd comme une eau morte?

JOSEPH POIRIER.

EN FLANANT

AU PAYS DE RACAN [1]

Octobre 1903.

L'an dernier, descendant le val du Loir, nous nous étions divertis à évoquer le souvenir de Ronsard et, chemin faisant, nous avions relu quelques-uns des vers où il a célébré la grâce de son pays natal (2). Nous nous étions arrêtés à Château-du-Loir, lieu où il eut un de ses prieurés : nous étions parvenus à la frontière de son royaume. Mais cette vallée n'appartient pas au seul Ronsard. C'est la terre sacrée sur laquelle naquit la poésie française au temps de la Renaissance. Si nous continuons de flâner le long de la *parlante rive*, d'autres fantômes : Racan, Baïf, du Bellay viendront au-devant de nous dans cette fine campagne. Reprenons donc notre pèlerinage sans nous soucier de la chronologie. Il s'agit de poètes : divaguer n'est pas crime. D'ailleurs, qui sait si en dédaignant l'ordre des temps pour suivre les méandres de la jolie rivière nous n'apercevrons pas plus distinctement un certain air de famille que leur commun berceau a donné aux poètes du val du Loir ?

Visitons aujourd'hui le pays de Racan. Un autre

(1) Cet article a paru dans le *Journal des Débats* du 1er janvier 1904. Nous remercions de nouveau bien vivement M. André Hallays d'en avoir autorisé la reproduction dans les *Annales Fléchoises*.

(2) Voir les *Annales Fléchoises* de février, mars, avril, mai 1903 *(Au pays de Ronsard)*.

jour, nous irons chez Baïf et, un autre encore, chez du Bellay.

***

Au delà de Château-du-Loir la vallée s'élargit. Les coteaux s'écartent et s'abaissent en formant de longues pentes vers la plaine où la rivière paresseuse décrit ses innombrables sinuosités. Sur un des coteaux de la rive droite, près du bourg d'Aubigné, s'élève une petite maison que l'on prendrait de loin pour un bâtiment de ferme.

Si, ayant suivi une belle avenue de noyers, on s'approche de ces constructions, on reconnaît les débris d'un très ancien manoir. Une muraille percée d'une porte en arcade entoure la cour d'honneur. Les communs et les caves sont taillés dans le roc de la colline, selon l'usage de la contrée. Les meneaux des croisées, quelques pilastres et quelques vestiges de sculptures font voir que le logis fut restauré au temps de la Renaissance. La chapelle qui flanquait la maison a été depuis longtemps démolie : la délicate retombée de la voûte est le seul témoin de son élégance disparue... Une petite sapinière couronne le coteau et domine le manoir ; et de là on aperçoit à ses pieds la grande vallée verte et, à l'horizon, des lointains bleus.

Cette masure charmante se nomme Champmarin. Une plaque de marbre noir, posée il y a quatre ans sur la façade, enseigne aux passants que « ici est né, le 5 février 1589, Honorat de Bueil, seigneur de Racan, poète, auteur des *Stances sur la retraite,* des *Bergeries*, des *Psaumes*, l'un des premiers membres de l'Académie française ».

C'est M. Louis Arnould qui a fixé d'une façon certaine le lieu de naissance de Racan. Dans les manuscrits de Conrart, conservés à la bibliothèque de l'Arsenal, il a découvert une note que le secrétaire de

l'Académie avait rédigée pour lui-même, sur la vie de son ami. La première phrase de cette note est celle-ci : « M. de Racan est né dans une maison nommée Champmarin qui est moitié dans le Maine et l'autre moitié dans l'Anjou ; de sorte que si sept villes ont disputé pour la naissance d'Homère, deux provinces peuvent disputer pour la naissance de Racan ». Le témoignage était indiscutable, et la Touraine — car elle aussi s'était mise sur les rangs — fut ainsi dépossédée de la gloire d'avoir donné le jour à Racan : jusqu'à la découverte de M. Arnould, la tradition voulait que le poète fut né à Saint-Paterne, village tourangeau où nous irons tout à l'heure.

C'est là d'aileurs une des moindres trouvailles que M. Louis Arnould a consignées dans sa remarquable étude sur Racan (1), livre érudit et charmant sans lequel nous serions bien en peine de *racaniser* à notre tour. M. Louis Arnould a tout dit sur son auteur : il a conté ses aventures ; il a étudié ses œuvres ; il a marqué sa place parmi les écrivains du dix-septième siècle ; il a tenu — scrupule bien rare chez un critique — à voir et décrire sa terre natale et il n'a point hésité à illustrer d'excellentes photographies un ouvrage d'histoire littéraire. Il a poussé la dévotion plus loin encore : il a obtenu que l'on plaçât une plaque commémorative sur le manoir de Champmarin et, dans la crainte que des barbares ne touchassent à la maison sacrée, il en est devenu le propriétaire ; il s'est donné beaucoup de peine pour qu'un petit monument fût élevé sur la place de Saint-Paterne où Racan passa une partie de sa vie,.. Enfin, si un modeste promeneur, comme moi, témoigne qu'il aime les vers des *Bergeries* et les paysages du val du Loir,

(1) *Un gentilhomme de lettres au dix-septième siècle. — Honorat de Bueil seigneur de Racan*, par Louis Arnould, professeur à l'université de Poitiers (1 vol. in-8 ; librairie Armand Colin).

M. Louis Arnould, guide plein de goût et de savoir, veut lui faire les honneurs du pays Racan.

***

Quinze jours après sa naissance, Racan fut transporté de Champmarin à la Roche-au-Majeur, château qui devait plus tard porter le nom de la Roche-Racan.

Son père, Louis de Bueil, était, à cause de sa fidélité au roi, détesté des Ligueurs dont les bandes armées battaient alors les campagnes de l'Anjou et du Maine. Il redouta un coup de main dans le petit manoir mal fortifié de Champmarin et voulut cacher son fils derrière les grandes et solides murailles de sa vieille forteresse, située à six lieues de là, près du bourg de Saint-Paterne. Accompagné de quarante gentilshommes de ses amis et cent vingt mousquetaires, il passa le Loir; mais sa troupe fut surprise en chemin, et la fusillade eût atteint la nourrice et l'enfant si un tronc d'arbre ne les eût abrités. L'ennemi dispersé, l'on parvint à la Roche, et ce fut là que Racan passa son enfance.

Traversons le Loir...

Loir, que tes ondes fugitives
Me sont agréables à voir
Lorsqu'en la prison de tes rives
Tu les retiens en leur devoir...
. . . .

Ainsi commence l'ode charmante que Racan adressa *Au Fleuve du Loir débordé*, un jour que, s'en allant chez sa maîtresse, il avait trouvé les chemins coupés par l'inondation :

Si quelque vain désir de gloire
Te donne une jalouse ardeur
D'imiter la Seine ou la Loire
En leur admirable grandeur,
Lorsque, lassé de ton audace,
Changeant ta colère en bonace,

Tu rentreras dans ton berceau,
L'on t'appellera téméraire,
De voir qu'en ton cours ordinaire
Tu n'es plus qu'un petit ruisseau.

La jolie strophe ! et qu'elle se déroule d'un mouvement libre et gracieux !... Mais laissons le Loir et remontons la vallée d'un de ses petits affluents, l'Ecotais, qui coule au milieu des peupliers et des aulnes. Nous gagnerons ainsi Saint-Paterne et la Roche-Racan.

Auparavant, pour que le pèlerinage soit complet, il faut faire un bref détour et visiter la collégiale de Bueil, où furent ensevelis les personnages les plus illustres de la famille de Racan.

Bueil est un joli village que domine un grand édifice d'un aspect irrégulier et bizarre : vu de profil, il se compose d'une tour, de deux pignons aigus et d'une longue nef. Il est formé, en effet, de deux églises : l'une date de la fin du quatorzième siècle, les seigneurs l'avaient construite pour y placer leurs tombeaux ; l'autre est du seizième, les gens de la commune l'élevèrent pour en faire leur paroisse. La seconde est maintenant fort délabrée. La collégiale qui fut naguère restaurée est devenue église paroissiale, et dans des niches on a remis les statues mutilées des seigneurs et des dames de Bueil.

« Je suis d'une maison, écrivait Racan, qui a donné à l'Etat un amiral et deux maréchaux de France... Mon père et mon oncle paternel ont été honorés du cordon bleu ; et chacun sait combien le sang de Bueil a produit de héros depuis six cents ans que les Alpes l'ont donné à la France. ».

En matière de généalogie, il faut se défier des poètes. Ces Bueil de Touraine descendaient-ils vraiment du roi de Sicile, comme ils l'assuraient? Etaient-ils de cette famille des comtes de Boglio qui posséda de grands domaines auprès de Nice et

dont la devise superbe était : *Io son conte di Boglio — Che faccio quel che voglio ?* La commission qui, en 1667, revisa les titres de la noblesse admit les prétentions de Racan : il n'en faut point demander davantage.

Racan avait raison de vanter l'héroïsme de ses ancêtres. Durant toute la guerre de Cent ans, les rois de France n'eurent point de serviteurs plus loyaux et les Anglais d'adversaires plus terribles. Jean III de Bueil se battit trente ans contre les envahisseurs, et ses fils furent tués à Azincourt. Ses petits-fils ne furent ni moins fidèles ni moins courageux. La famille se partagea ensuite en deux branches ; mais la cadette, comme l'aînée, continua de produire de bons capitaines. Dans toutes les grandes guerres du quinzième et du seizième siècles, des Bueil se signalèrent aux armées du roi. Racan appartenait à la branche cadette, « entée de bâtardise ». Son père, Louis de Bueil, que l'on avait d'abord destiné à l'état ecclésiastique, fut un homme de guerre audacieux, brave et insolent ; et il avait pris le nom de Racan d'un petit moulin du voisinage.

Le souvenir de la destinée de son père faisait dire un jour au poète, « écolier » de Malherbe : « Je ne doute point que ceux qui vivront après moi ne soient étonnés quand ils sauront que mon père, qui avait étudié pour être d'église et qui avait passé sa jeunesse dans la pédanterie, ait appris dans le Codret et dans le Despautaire à ranger des armées en bataille ; et que moi, qui ai été nourri dans le grand monde, n'aie appris dans les exercices de la guerre qu'à ranger des syllabes et des voyelles... »

Racan avait deviné juste. Tel est bien le thème de méditation qui se présente à notre esprit quand, dans la vieille collégiale de Bueil, nous songeons à cette lignée de rudes soldats dont un caprice de la destinée fit un jour sortir le tendre et gracieux poète des *Bergeries*.



Sur la grande place de Saint-Paterne (on disait Saint-Pater au temps de Racan), l'église présente ses trois pignons : cette construction singulière se retrouve en maints villages, dans cette partie de la Touraine.

Au fond d'une des chapelles de cette jolie église on a placé un groupe de cinq statues de terre cuite provenant de l'abbaye de la Clarté-Dieu. La Vierge tenant sur ses genoux l'Enfant Jésus fut exposée, en 1900, au Pètit-Palais : c'est un pur chef-d'œuvre de grâce et de vérité avec une nuance d'italianisme délicieuse. Les autres personnages ne semblent point du même sculpteur. Le Saint-Joseph n'est pas exempt de fadeur. Le roi agenouillé, le roi qui encense, et le « bon nègre » sont d'excellents morceaux « d'atelier », on n'y sent point l'art d'un maître. L'ensemble cependant est d'un charme que l'on ne saurait exprimer. On pouvait mieux voir et mieux admirer, peut-être, la belle Vierge dans la salle de l'Exposition ; mais comme elle est plus émouvante, plus parlante, dans cette église tourangelle ! La lumière y est peu favorable ; l'enfeu moderne qui sert de cadre aux sculptures est d'une médiocre exécution ; les cinq figures sont disposées assez gauchement. Mais, bien qu'elles aient été arrachées du monastère pour lequel elles furent exécutées, l'église du village voisin n'est pas pour ces statues un lieu d'exil. Elles y conservent leur vie et leur fraîcheur ; elles demeurent encore presque chez elles...

Une demi-heure de route, et vous serez dans le vallon silencieux et boisé où s'élevait jadis l'abbaye de la Clarté-Dieu : un bâtiment transformé en ferme est tout ce qu'il en reste. Les grands étangs sont à demi-desséchés. Quelques débris dispersés sur le sol permettent d'imaginer le plan du cloître et celui de l'église. Cela suffit pour rendre encore plus chères à notre imagi-

nation les belles sculptures de la Renaissance qui furent le décor et la gloire du couvent disparu.

D'ailleurs la Clarté-Dieu nous ramène à Racan. Celui-ci avait la plus grande amitié pour l'abbé de ce monastère, Denis Remfort de la Grelière. Ce moine, dit-il, « après avoir passé la plus grande partie de sa vie dans les tempêtes du monde, était venu prendre terre dans notre voisinage ». Et ce fut l'abbé de Remfort qui l'incita à écrire ses *Psaumes*...

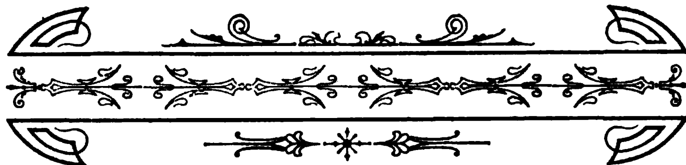
C'est ainsi que, sur cette terre de Touraine, en rendant visite aux poètes de jadis, on rencontre de belles statues et que l'on découvre de doux paysages en poursuivant de jolis souvenirs...

Enfin, si vous visitez jamais l'église de Saint-Paterne, demandez que l'on vous conduise à la sacristie et que l'on vous montre un magnifique ornement d'église du seizième siècle. Cette tapisserie fut faite, dit-on, par Madeleine de Racan, tandis que son mari assistait au siège de La Rochelle. Le dessin en est charmant, l'exécution très fine, et il faut bien se garder d'élever un doute sur les traditions propres à perpétuer la mémoire d'un poète chez les illettrés qui toujours ignoreront ses vers. M. Louis Arnould trouve « je ne sais quelle sensible harmonie de ton » entre les petits motifs à fleurs et à personnages de la tapisserie et les principales scènes rustiques des *Bergeries*. Cette harmonie est-elle très sensible ? Je n'en suis pas certain ; mais ces rapprochements téméraires et subtils sont une des joies de la chasse aux reliques et souvenirs...

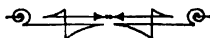
André HALLAYS.

(A suivre.)





L'Ange des Baisers

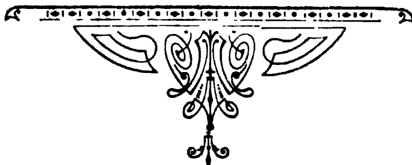


Une mère à l'enfant objet de sa tendresse,
En jouant, apprenait comment, d'un doigt léger,
De la lèvre on envoie une aimable caresse,
Qu'un oiseau, disait-elle, au but allait porter.

Et le blond chérubin dit avec gentillesse :
« Je voudrais être aussi comme ce messager
Et, pour remplir ton cœur d'une céleste ivresse,
Etre l'heureux oiseau qui porte le baiser. »

Comme la fleur d'été la vie est éphémère.
Un jour sur l'enfant mort pleura la pauvre mère.
(Que de douleurs, mon Dieu ! naissent sur un berceau !)

On dit, quand elle souffre en de brûlantes fièvres,
Qu'autour d'elle on entend un bruit d'ailes d'oiseau,
Qu'un air plus frais, comme un baiser, vient à ses lèvres.



Supplément au nº de Février 1904 des « Annales

MESSE

DU

MATIN

Mélodie pour voix de Ba

Avec accompagnement de pia



PIANO

CHANT

POÉSIE
de Louis MERCIER.

M
de James

Poésie de
LOUIS MERCIER
Lauréat de l'Académie Française

MESSE DU MAT

Larghetto (♩ = 80)

p
1 L'é-glise s'élève, au pen-chan

na-le; La por-te re-gar-d

Où l'or pâle des blés s'é - ta - le. *pp* Un

coups; *p* C'est la messe des

mf Un prêtre à l'autel est de - bout; *pp* Dans

son - ne; *mf* Un prêtre à l'autel est

ppp *poco rallent.*
Dans les chaises des nefs, per - so

2

Le bourg commence à s'éveiller.
Une à une, baîllent les portes;
On entend les bruits familiers
Que chaque aube, en naissant, rapporte:
Des voix, des pas, le chant d'un coq,
Un gazouillement d'hirondelles,
Le treuil criard d'un puits, le choc
D'un seau, qu'on heurte à la margelle.

Un tombere
Des cahots
— Puis, un
Et le matin
Et, de loin,
A quelque fo
Inclinant le
Les blés ass

Louis Mercier. « Voix de la T

LE

NÉCROLOGE DES RÉCOLLETS

DE

CHATEAU-DU-LOIR (1)

(1626-1789)

INTRODUCTION

L'histoire des Récollets de Château-du-Loir peut se résumer facilement. Comme dans tous les couvents de l'ordre, les Récollets passaient en effet leur temps dans la prière et dans les diverses occupations du ministère sacerdotal, et bien peu nombreux sont les événements qui viennent rompre le calme et la douce mélancolie des heures de la vie franciscaine.

Si l'on en croit la tradition du dix-huitième siècle, les Récollets vinrent s'établir à Château-du-Loir en 1614. Ils étaient à la Baumette depuis 1598, à Beaufort-en-Vallée depuis 1599, à Saumur, à Doué-la-Fontaine et à La Ferté-Bernard depuis 1602, à La Flèche depuis 1604. Ils devaient s'établir à Chambiers en 1625, au Lude en 1633. Deux ans après leur arrivée à Château-du-Loir, la paroisse Saint-Laurent fut supprimée, et l'église fut concédée aux religieux, du

(1) Le *nécrologe* des Récollets de Château-du-Loir a déjà été mentionné dans une étude de M. Paul Calendini sur *les Récollets de Cherré, près La Ferté-Bernard* (1602-1789). Cette étude a paru dans *la Province du Maine* (1895-1896). T. III, pp. 328, 365. T. IV, pp. 17, 86.

consentement de Charles de Beaumanoir, évêque du Mans, et du prieur régulier de Saint-Guingalois (1).

De leur vie au XVII[e] siècle, aucun souvenir ne nous est resté. Le couvent relevait tout d'abord de la province de Saint-Denys (2). En 1619, à la suite de la bulle *Exponi nobis*, en date du 11 mai, cette province fut séparée en deux et donna naissance à celle de Sainte-Marie-Madeleine d'Orléans, et Château-du-Loir y fut rattaché (3). Et c'est à peine si, en cherchant, l'on glane d'autres souvenirs, les noms de quelques supérieurs ou gardiens.

Seule la mention de quelques bienfaiteurs vient donner un peu d'intérêt aux annales de la vie conventuelle. Dans la liste où figurent leurs aumônes, on relève plus d'un nom cher au Maine et à l'Anjou : M. de Mony, le lieutenant de Villarceau, de la Potherie, Louis de Bueil. Le 21 mai 1635, haute et puissante dame Françoise de Montelard, comtesse de Marans, est marraine de la nouvelle cloche et la baptise de son nom de Françoise. Mademoiselle de Ville-

(1) Piolin. *Hist. de l'église du Mans*, tome VI, p. 60. — *Almanach du Maine*, 1764. — Cauvin, *Géogr. ancienne de la Sarthe*. — Legeay, *Recherches sur Mayet*, tome I, p. 268. — Sur l'histoire des Récollets français, cf. *Hist. génér. de l'origine et progrez des Frères Mineurs de Recollects, Réformez ou Deschaux...* par le P. Charles Rapine, Paris, Sonnius, 1630, pet. in-4°. — *Hist. chronol. de la province des Récollets de Paris...* par le P. Hyacinthe Le Febvre, Paris, 1677, in-4°.

(2) Wadding, *Ann. Minorum*, tome XXV, p. 6.

(3) Wadding, *loc. cit.* p. 346-347. Voici les noms des couvents de cette nouvelle province érigée par les soins du P. Chapouin : Saint Jean-Baptiste d'Orléans — Saint Sébastien à La Flèche — Sainte Madeleine à la Baumette — S
à Beaufort — S à Doué — L'Assomption à Saumur — Saint Antoine à Vitré — N.-D. du Secours à Fougères — Saint Joseph à la Ferté-Bernard (Cherré) — Saint Lazare à Châteaudun — Saint Sauveur à Château-du-Loir — Saint Joseph à Nantes — Sainte Anne à Tours — Saint Joseph au Lude — plus deux hospices : Saint Joseph à Chambiers, près Durtal, et Saint Joseph près d'Angers. Cette dernière fondation, faite dans le faubourg Saint-Germain, aujourd'hui Saint-Laud, ne devait être définitive qu'en 1626

meseau donne, de son vivant, un « petit calice d'argent où sont ses armes », des tableaux destinés à orner le chœur des religieux. En 1678, pour l'élargissement de l'entrée du couvent, le lieutenant criminel donne 500 l.; l'assesseur, 30; le conseiller Masson, 50; Brabin de Beauregard, 20; le procureur du roi Massue, 110. La bibliothèque s'augmente par les dons de livres ou d'argent de Pierre Beduel, prieur de l'Homme (1), de Françoise Mariette, veuve de Chanteloup, maître d'hôtel du roi.

Des nombreuses prédications que firent certainement les Pères dans la contrée, nulle trace, ou peu s'en faut, n'est conservée. A peine sait-on, par les *Mémoires* de La Manouillère (2), que le gardien du couvent prêcha la station de l'Avent en ville, en l'année 1767, au lieu et place du P. Guipray, cordelier, frappé de paralysie.

Là, comme ailleurs et comme aujourd'hui, les Pères recevaient des affiliés au Tiers-Ordre pour prendre part à leur vie conventuelle. Le *registre*, dont nous parlerons, cite Germain Fouché, de Prévelles (canton de Tuffé, dans la Sarthe), vêtu le 29 décembre 1730, Nicolas Gougoumar, originaire de Saint-Malo, reçu le 7 juillet 1739, Henri Lanos, natif de Chamteussé (Maine-et-Loire), admis le 19 février 1755.

Le grand événement au XVIIIe siècle, c'est l'incendie de l'église et de la maison. Le 9 février 1737, le feu prit, à huit heures du soir, dans le grenier au-dessus des dortoirs, du côté de la cour, et proche le chœur. Les flammes eurent vite fait de gagner l'église et le reste des bâtiments. L'infirmerie seule fut épargnée, et le Saint-Sacrement, sauvé du péril, dut être transporté à Saint-Guingalois. Le 16 février, une chapelle provisoire fut bénite par François Bourgoin, sieur de la Fosse, délégué à cet office par les vicaires

(1) Canton de La Chartre-sur-le-Loir.
(2) Pages 57 et 68.

généraux du Mans, et, le lendemain, le clergé des deux paroisses assemblé, le curé de Saint-Guingalois vint processionnellement y reposer les Saintes Espèces.

Ce n'est qu'en 1740 que l'on put songer à rebâtir l'église. La première pierre en fut posée le 14 octobre par François Massue. Les constructions durèrent près de quinze années. Des deux chapelles en forme de bas-côté, l'une était dédiée à la Vierge et appartenait au syndic du couvent, messire Jacques-Hercule-François Massue; la seconde était consacrée à saint François. L'édifice achevé, en vertu des pouvoirs concédés par M. Baudron, vicaire général de l'évêque du Mans, Charles-Louis de Froulay, la bénédiction fut donnée par le provincial, le P. Thadée Thomas La Plesse, le 1er août 1755, sous le patronage du Saint-Sauveur, comme précédemment. La cérémonie eut lieu naturellement en grande pompe; la veille, toutes les cloches de la ville l'avaient annoncée; les PP. Définiteurs, assemblés au Lude, se rendirent à Château-du-Loir, et le clergé y vint tout entier, croix en tête, chanter messe et vêpres (1).

Une nouvelle cloche fut aussi fondue et bénite le 3 novembre de la même année par le curé de Saint-Guingalois; elle fut nommée Anne-Jacquine par l'éternel bienfaiteur des Récollets, J.-H.-F. Massue, et par Anne-Madeleine de la Luzerne, veuve de messire René de Maillé; elle pesait 423 livres et coûta 264 l.

En octobre 1717, on bâtit un petit pont qui conduit au château; le procureur Massue solda les frais. C'est

(1) Voici les signatures du procès-verbal : F. Thadée Thomas La Plesse, ministre provincial. — F. Didace de Mazière, ex-provincial. — F. Benin Hubert, 1er Père de province. — F. Hilarion Pelpoir, custode, Père de province. — F. Dominique L'Ecureil, Père de province. — F. Robert Marais, définiteur. — F. Zozime Marais, déf. — F. Philippe Fadot, déf. — F. Julien du Vivier, déf. — F. Victorin Gibert, gardien du Lude. — F. Othon Prevost, gardien de Château-du-Loir. — F. Théodose Malherbe, vicaire de Château-du-Loir. — F. Christophe Percheron, ex-gardien. — F. Anselme, récollet, lecteur de philosophie. — F. François-Marie Fournier, discret.

enfin le grand maître des eaux et forêts, Esnard de Rovanne, qui fournit les moyens de renouveler le parquet du chœur et d'acheter un lutrin neuf.

En 1662-1666, les Récollets de Château-du-Loir étaient au nombre de treize, d'après l'état de la généralité de Tours; en 1697, une vingtaine (1); en 1768, neuf seulement; mais l'évêque déclare à la commission des Réguliers être « assez satisfait de leurs services ». Ils sont à peine une dizaine au moment de la Révolution.

En 1790, les 3, 4 et 5 mai, le maire et les officiers municipaux de Château-du-Loir vont dresser l'inventaire du couvent, suivant les prescriptions venues de Paris. Voici qu'elle était alors la composition de la communauté :

1° P. Jean-Baptiste Arguet, (P. Séraphin) gardien, né à Angers, paroisse Saint-Michel du Tertre, le 1er septembre 1839, ancien définiteur;

2° P. Barnabé Bujon, vicaire, né à Ainay-le-Château (Allier), le 1er septembre 1729;

3° P. Benjamin Leroy, né à Angers, paroisse de la Trinité, le 14 décembre 1725;

4° P. Urbain Rejaudry, né à Tours, paroisse Saint-Clément, le 16 juillet 1734;

5° F. Mathurin Parent, frère lai, né à Plaine-en-Poitou, âgé de 55 ans;

6° Thomas Lebreton, tertiaire, né à Saint-Vénérand de Laval, le 16 mars 1737;

7° Jean-Martin Poignant, tertiaire, né le 23 janvier 1739;

8° P. René-Martial Lorier, né à Chinon-en-Touraine, âgé de 36 ans (2).

D'après le registre de recettes et dépenses, com-

(1) D'après un annuaire de 1834.

(2) Ce dernier n'était pas admis sans conteste dans la communauté. Etant religieux, il avait occupé avec permission de l'évêque le poste de vicaire à Thoiré-sur-Dinan, près Château-du-Loir.

mencé le 1er octobre 1785, l'actif, déduction faite du passif, se montait à 702 l. 7 s. 9 d., le tout remis aux mains de demoiselle Marie Lefevre, chargée « mère spirituelle » du couvent.

A la sacristie se trouvent trois calices, dont deux d'argent, « un soleil d'argent doré », un encensoir et sa navette aussi d'argent, qui ont coûté 269 l.; douze chasubles, vingt aubes et dix surplis, vingt-cinq nappes d'autel, etc.

L'inventaire de la bibliothèque dure deux jours; elle contenait 1769 volumes.

Quand ils sont priés de manifester leurs intentions, les PP. Lorier, Parent et Lebreton déclarent vouloir sortir de l'Ordre et toucher la pension promise par le gouvernement. Le P. Rejaudry, « ne voulant pas discontinuer ses services auprès de la garde nationale de cette ville, dont il est l'aumônier », veut rester à Château-du-Loir quoi qu'il arrive, et en son couvent tant qu'il subsistera.

En août 1791, la pesée de l'argenterie donna 18 marcs, 4 onces et 4 gros. Il est à croire que, dès cette époque, il ne restait pas grand bien au couvent. Au commencement de l'année, les Récollets avaient cru bon de se partager les comestibles de la maison et ce qui pouvait rester. La municipalité eut vent de l'affaire. Le 6 février, elle se rendit au couvent pour faire le récolement de l'inventaire de l'année précédente, et, par délibération du 12 février, le Conseil municipal dénonça au directoire du district « la délapidation des ci-devant Récollets ». Le fait se trouva être si grave que la nouvelle en fut transmise le 14 mars au district du département (1). On ne sait ce que devint cette affaire. Finalement, les religieux furent chassés aux quatre vents du ciel. Le P. Lorier devint curé intrus de Beaumont-Pied-de-Bœuf mais refusa de livrer ses lettres de prêtrise et les brûla. Il mourut en

(1) Archives de la Sarthe, Série 18, L. 22.

1816, curé de La Chapelle-Gaugain, d'après l'*ordo* de 1817. Dans les listes des prêtres déportés à la Corogne, sur le vaisseau l'*Aurore*, se trouve un récollet dit de Château-du-Loir, le P. Clément Lanoë, né à Orgères, dans l'Orne, ou dans le diocèse de Saint-Malo, d'après Dom Piolin (1).

Le couvent des Récollets est aujourd'hui affecté à divers usages, en particulier au logement de la gendarmerie.

II

Le principal document conservé des anciennes archives des Récollets de Chateau-du-Loir, celui dont est extrait le nécrologe, est aujourd'hui conservé aux Archives départementales de la Sarthe (Série E, supp.). C'est un registre in-8° de 268 feuillets, dont 203 sont blancs. Il renferme un double registre qui commence aux deux extrémités du volume. L'un a pour titre : *Au nom de Notre Seigneur Jésus-Christ. Registre des principaux bienfaiteurs du couvent des Pères Récollets du Château-du-Loir, avec la mémoire des legs pieux qui ont esté faitz audit couvent.* L'autre débute ainsi : *Au nom de Notre Seigneur Jésus-Christ. Registre des religieux décédez au couvent du Chasteau-du-Loir;* il va de 1626 à 1789.

Les diverses mentions de décès insérées au cours de ces deux listes ont été relevées et mises ici en ordre chronologique. On y joint ordinairement l'indication précise du lieu de sépulture, afin de permettre la reconstitution du plan de l'église et de la sacristie.

Voici la liste des gardiens dont il est parlé au cours de ce nécrologe :

Les PP. Illuminé Fillier, avant 1650;
Pascal Vannier en 1670;
Macaire Rousière en 1682;

(1) *Op. cit.*, pp. 557, 568 et 571, et tom. VIII, p. 491.

Urbain, 1690;
Jérôme Laguette, deux ou trois fois gardien, † 1720;
Romain Jamin, † 1720;
Augustin Chancele, † 1720;
François Cochart, gardien en 1723;
Saturnin Collin, 1725, 1726;
Flavien Millevan, 1728;
Hippolyte Montarou, 1730;
Gatien Pastoureau, 1733, 1735, 1739, 1741;
François-Marie Fournier, 1735, 1737, 1741 (novembre), 1743;
Christophe Percheron, 1746, 1747, 1752, 1760, 1765;
Julien Du Vivier, 1749, 1759;
Othon Prevost, 1753, 1755 (1);
Constantin Robin, 1761, 1767;
Raphael Cordelay, 1768;
Florentin Legay, 1773;
Barnabé Bujon (P. Didace), 1777, 1787 (2);
Zacharie Nicolle, 1789;
Jean-Baptiste Arguet, 1790 (3).

F. UBALD D'ALENÇON.

(A suivre.)

(1) Le 17 novembre 1753, ce religieux inhume, à La Chartre, Jean Leroy, son cousin-germain. — Arch. de la Sarthe, E. suppl. La Chartre.

(2) Porté comme présent au couvent de Château-du-Loir au commencement de mai 1790, il émarge également au budget des traitements dans l'état fourni en 1792 par le supérieur de la ci-devant maison des Récollets du Lude, et il y est dit avoir habité ce dernier couvent pendant l'année 1790. (Arch. de la Sarthe, 18, L., 84, — *Annales Fléchoises*, Septembre 1903. (Il y a du reste tout lieu de croire qu'il y eut deux PP. Bujon, l'un dénommé Barnabé et l'autre Didace.

(3) Cf. Bibl. francis., mss. 55, 166 et 336.



UNE VISITE A LA FLÈCHE (1782)

Un gentilhomme breton, M. de Rouaud, fit en 1782 le voyage de Paris. Il était accompagné de sa femme et de M. et Mme de Kerpoisson. La relation de son voyage a été publiée au mois de janvier 1900 par la *Revue de Bretagne, de Vendée et d'Anjou*. De Guérande, leur patrie, les voyageurs se rendent d'abord à Montoir, puis à Donges, Paimbœuf, Nantes et Ancenis. Le lundi 17 juin 1782, ils partent de cette dernière ville. Nous laissons la parole au narrateur :

Partis ce matin pour *Angers*, nous y sommes arrivés d'assez bonne heure, dans l'intention d'y séjourner. Nos projets ont été contrariés par le voyage de M. et Mme du Nord (1), qui y étaient attendus le lendemain au soir et pour lesquels on avait arrêté tout l'hôtel où nous étions descendus. Forcés d'ailleurs d'en partir le lendemain, dans la crainte de manquer de chevaux de poste qui, sur toute la route, avaient été envoyés en relais pour le passage de ce seigneur, nous avons profité de notre court séjour pour visiter la ville, qui n'offre rien d'intéressant que ses vastes mails qui s'étendent sur un terrain irrégulier, dont on a su tirer tout le parti possible. Ces promenades sont couvertes et si bien conduites qu'elles sont impénétrables aux rayons de soleil. Une belle place d'armes se trouve à l'est de la ville ; les régiments de cavalerie de la garnison y font leurs évolutions. — Nous avons également visité l'Académie (2) sous la

(1) Il s'agit de Paul Ier Pétrovitch, proclamé tzar en 1796 et assassiné le 23 mars 1801. Né en 1754, il était fils de Catherine II ; devenu veuf, il se remaria en 1776 avec une nièce du grand Frédéric, la princesse de Wurtemberg ; sous le nom de comte et de comtesse du Nord, ils visitèrent la France en 1782.

(2) L'Académie d'équitation, dont Wellington fut élève.

conduite de M. de Pignerol. Cette maison royale fournit aux jeunes élèves tous les moyens possibles pour se former dans l'art de l'équitation. Elle est particulièrement fréquentée, en temps de paix, par des mylords anglais, dont les armes sont rangées par tableaux dans un manège couvert très vaste; les écuries, fort grandes, sont garnies de chevaux tout dressés au manège. — Nous quittons sans regret cette ville, dans l'espoir d'objets plus agréables et plus intéressants.

Le mardi 18 juin nous avons quitté Angers, sans regarder derrière nous; nos désirs devancent la marche de nos chevaux. Nous sommes arrivés à *Durtal*, petit bourg dominé par une hauteur où l'on voit un vieux château, et de là à *La Flèche*, assez jolie ville quoique petite.

Nous nous sommes rendus de bonne heure au collège, vaste bâtiment dont les dehors sont charmants. Concédé par Henri IV aux Jésuites en 1604, ce collège a passé en 1762, lors de la dissolution, à l'école militaire, et en 1776 il a été donné aux prêtres Doctrinaires. Cent quatre-vingt mille livres de rentes y sont affectées. Le roi y place cent-cinquante jeunes élèves, qui trouvent, à leur sortie et après le compte qu'ils ont à rendre de leur éducation, des lieutenances dans les régiments ou sont envoyés dans les séminaires, quand ils ont le goût de l'état ecclésiastique. Le parc de cette maison, séparé par différents murs, est distribué de manière que les élèves ont un quartier à part pour les récréations et les professeurs un autre quartier pour leurs promenades; le reste sert d'ornement. Deux lavoirs couverts et installés à grands frais sont très curieux à visiter; un château d'eau fait remonter les eaux dans un bassin au-dessus d'une galerie et les distribue dans toutes les cours, cuisines et appartements communs, par des canaux soigneusement entretenus. L'infirmerie, séparée du

reste des bâtiments, est confiée à des sœurs et très proprement entretenue ; elle fournit aux jeunes élèves tous les secours dans leurs incommodités. Les élèves étrangers paient 700 livres et sont entretenus de tout.

Nous sommes partis le 19 juin au matin de La Flèchè, par un ciel fort serein ; dans le courant de la journée, nous avons éprouvé une chaleur excessive. Obligés de nous reposer quelques heures à *Guécelard*, nous avons continué notre route par *Le Mans*, qui n'a rien de curieux. Une petite querelle survenue à la poste, parce qu'on voulait changer notre route, nous a déterminés à ne nous y point arrêter.

Remontés en voiture, nous nous sommes rendus à *Conneré*, par un chemin très ennuyeux et en traversant des campagnes isolées ; quatre lieues de sables ont ralenti notre marche. Cette route, nouvellement ouverte à la sollicitation de Mgr l'Evêque du Mans, (1) n'est point encore achevée ; elle sera la plus courte et la plus fréquentée, mais il faut encore 18 mois pour la finir......

F. U.

(1) François Gaspar de Jouffroy-Gonssans, évêque du Mans (1er juin 1778 — 31 janvier 1799).



MEMORANDUM

LA FLÈCHE IL Y A CENT ANS

A l'*Annuaire du département de la Sarthe pour l'année XII[e] de l'Ere française, calculé sur le Méridien du Mans* (1), nous emprunterons notre *memorandum*.

L'arrondissement de La Flèche avait alors 84,115 habitants, et avait donné 550 conscrits en l'an XI. Pendant l'an X les naissances s'étaient élevées à 2.480, les décès à 1.587, les mariages à 606 et les divorces à 3. Les contributions directes de l'arrondissement pour l'an XII montent à 783,544 francs.

Il possède 7 justices de paix, 80 communes, 5 bureaux de l'enregistrement et des domaines, 4 bureaux de la poste aux lettres, 10 bureaux du droit de passe, 3 hospices de charité pour secours à domicile, 7 brigades de gendarmerie nationale, 3 à pied et 4 à cheval, 3 papeteries et « une manufacture de fayence » ; il compte 47 foires par an, dix marchés par semaine.

Ses communes les plus remarquables sont :

Brullon (1.370 hab.) ; Chantenai (1.190 hab.) ; Sablé (3.150 hab.) ; Avoise (890 hab.) ; Parcé (2.090 hab.) ; Pincé (210 hab.) ; Précigné (1.750 hab.) ; Malicorne (1.750 hab.) ; Noyen (2.180 hab.) ; Mézéré (1.720 hab.) ; Ligron (910 hab.) ; Pontvallain (1.750 hab.) ; Foultourte ; La Fontaine-Saint-Martin (670 hab.) ; Saint-Jean-de-la-Motte ; Mansigné (2.200 hab.) ; Maiet (3.150 hab.) ; Verneil (1.160 hab.) ; Vaas (1.600 hab.) ; Le Lude (3.000 hab.) ; Luché (2.070 hab.) ; La Flèche (5.470 hab.).

(1) Le Mans chez Monnoyer, an XI ; in-12 de XIV. — 297 p.

Les environs de La Flèche, la partie S.-E. de son district, et la majeure partie de celui de Sablé sont assez productifs; cet arrondissement fournit peu de blé, mais il est dédommagé dans les bonnes annéés par le produit des vignobles qui lui procurent des moyens d'échange.

Sous-préfet : le citoyen Hardouin-Fichardière.
Conseil d'arrondissement : Les citoyens,

Bodin, l'aîné, ex-receveur des tailles à La Flèche.
La Rue Du Can, ex-maire à La Flèche.
Paisse, propriétaire au Lude.
Martin Lavalée, propriétaire à Pontvallain.
Liberge, notaire à Précigné.
Lecamus, notaire au Lude.
Pontaillier, régisseur à Malicorne.
Couet, notaire à Vaas.
Fournier, receveur de l'enregistrement à Sablé.
Deslandes Augustin, propriétaire à Bazouges.
De Lestang, propriétaire au Mans.

Louis CALENDINI.





RACAN

AU FLEUVE DU LOIR DESBORDÉ

Un jour Racan partit pour rendre visite à sa belle, qui demeurait dans le Maine, à quelques lieues au nord de son château, près de Champmarin, peut-être; mais, voici qu'il est arrêté par une crue du Loir, et il adresse au cours d'eau d'aimables imprécations, sur le modèle d'Ovide, lequel a gourmandé dans une élégie un torrent grossi par les neiges qui avait arrêté sa course amoureuse. (Liv. III, VI.)

Ce n'était pas la première fois, du reste, que les poètes avaient à se plaindre du Loir; Ronsard, qui avait failli s'y noyer, lui en adressa d'amers reproches.

Racan apostrophe la rivière, dont il peint le débordement en termes expressifs :

Loir que tes ondes fugitives
Me sont agréables à voir,
Lorsqu'en la prison de tes rives
Tu les retiens en leur devoir.
Au lieu de voir sur tes rivages,
Durant ces funestes ravages
Les peuples maudire tes eaux,
Quand leurs familles effroyées
Cherchent de leurs maisons noyées
Le débris parmy les roseaux.

Desja dans les terres prochaines
Ton courroux enflé de boüillons,
Trainant les arbres dans les plaines,
Arrache les bleds des seillons,

Desja les peuples des campagnes
Cherchent leur salut aux montagnes,
Les Poissons logent aux forests
Quittant leurs cavernes profondes,
Et la nacelle fend les ondes
Où le soc fendoit les guerests.

Mais pour voir des chasteaux superbes
Destrüits par tes débordements,
A peine laisser dans les herbes
Les marques de leurs fondements,
Pour voir les champs les plus fertiles,
Changez en marests inutiles
Cela ne m'offenseroit pas,
Si ton impétueuse rage
Ne s'opposoit point au voyage
Où l'amour conduisoit mes pas.

Si quelque vain désir de gloire
Te donne une jalouse ardeur,
D'imiter la Seine ou la Loire
En leur admirable grandeur,
Lors que lasse de ton audace,
Changeant ta colère en bonace,
Tu rentreras dans ton berceau,
L'on t'appellera téméraire
De voir qu'en ton cours ordinaire
Tu n'es plus qu'un petit ruisseau.

O Père ingrat à mes prières,
Pourquoy m'es tu si rigoureux,
Autresfois les Dieux des rivières
Comme moy furent amoureux,
L'œil de la belle Dejanire
Fait qu'encore aujourd'hui souspire
Et brusle dans son froid séjour
Ce pauvre fleuve triste et morne
Qui perdit avecque sa corne
L'espérance de son amour.

L'on voit encore en la Sicile
Celuy qu'un beau feu consumoit,
A qui rien ne fut difficile
Pour joüyr de ce qu'il aymoit,
Et peut-estre ceste inhumaine

Qui donne à mon cœur tant de peine,
Blesse le tien des mesmes traicts,
Quand ses yeux où l'amour réside
Viennent dans ton cristal liquide
Prendre conseil de leurs attraicts.

C'est d'où vient la jalouse envie
Qui s'oppose à mes volontez,
Pour joüir tout seul de Silvie
Tu l'enfermes de tous costez,
Ces beaux astres de qui les flames
Captivent tant de belles âmes,
Sont captifs dans une maison,
Et semble qu'en tes bras humides
A l'exemple des Aloïdes
Tu tiennes les Dieux en prison.

Mais toutes mes plaintes sont vaines,
Le bruit de tes flots irritez
Qui vont grondant parmy les plaines,
Gardent mes cris d'estre escoutez,
Il faut sans plus longue demeure
Ou que je passe ou que je meure,
Puis que l'excez de mes douleurs
Aucune trêve ne m'octroye,
Autant vaut-il que je me noye
Dans ce fleuve que dans mes pleurs (1).

Racan, qui a évidemment imité l'élégie d'Ovide, l'a fait avec une intelligente indépendance. Par exemple, Ovide explique le gonflement du torrent en le supposant amoureux de quelque nymphe :

Te quoque Credibile est aliqua caluisse puella ;

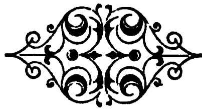
Le poète français fait mieux, en voyant dans le Loir un rival, et en lui prêtant, à la fin, l'amour de

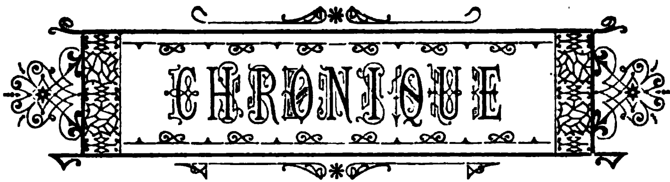
(1) P. 413 d'un volume in-12 : *Les Délices de la Poésie françoise* ou *Dernier recueil des plus beaux vers de ce temps...* dédié à Madame la princesse de Conty, à Paris, chez Toussaint du Bray, rûe Saint-Jacques, aux Espics-meurs, et en sa boutique au Palais, en la gallerie des Prisonniers, 1621. — (Bibliothèque du Prytanée Militaire. Le vol. porte : *Ex libris Recollectorum Sancti Germani in Laya,* 1751.)

sa propre belle qui sera venue se mirer dans « le cristal liquide ». D'une façon générale, il sait donner à la rivière du Perche une allure toute différente du torrent de montagne italien; et, surtout, tandis que la partie mythologique forme les trois quarts de l'élégie d'Ovide, Racan la réduit à dix vers, observant ainsi la sobriété recommandée par son maître sur le chapitre des fictions (1).

LOUIS ARNOULD
Professeur de Littérature française
à l'Université de Poitiers.

(1) Extrait d'*Un gentilhomme de lettres au XVIIe siècle, Honorat de Bueil, seigneur de Racan*, par Louis Arnould, Paris, Armand Colin, 1901, pp. 84-85.





LES ANNALES FLÉCHOISES ET LES REVUES

La *Revue de l'Anjou* (novembre-décembre 1903) nous consacre quelques lignes, dont nous remercions très sincèrement l'auteur. C'est bien, assurément, son amicale indulgence qui lui fait trouver intéressants nos humbles travaux, mais son jugement, toutefois, nous encourage et nous aide à marcher sur les traces de notre *sœur aînée*, la *Revue de l'Anjou*, qu'il sait rendre, lui-même, si intéressante et si savante :

Les *Annales Fléchoises*, dans leur course à travers « la vallée du Loir », recueillent et publient d'intéressants articles sur ce coin, si pittoresque et si riche en souvenirs, de l'ancien Anjou. Je ne citerai que les principaux : *Jean de Baïf et la seigneurie des Pins*, de 1478 à 1486, par M. L. Froger; *Chez les Pères Récollets du Lude*, en 1790-1791, histoire de la liquidation d'un couvent à la fin du XVIII[e] siècle, par M. le D[r] Candé; *La Flèche au XVII[e] siècle, établissement de la milice bourgeoise; le moulin des Belles-Ouvrières, à La Flèche; le château de la Varenne et l'évêque d'Angers*, par M. l'abbé Paul Calendini; *Matheflon et le château du Verger*, par M. Paul Laumonier; *Menus fléchois du XVIII[e] siècle, Nos Célébrités : Monseigneur Berneux; Noël fléchois du XVII[e] siècle*, par M. Louis Calendini; *Durtal*, aperçu sur le château, par M. le D[r] Buquin; etc.

NOS COLLABORATEURS

M. Joseph Poirier

Nos lecteurs ont lu plus haut *Soir d'Eglise*, poésie très originale et très émouvante de M. Joseph Poirier, avocat rennois fort distingué, qui veut bien honorer

les *Annales Fléchoises* de sa précieuse collaboration. M. J. Poirier est depuis longtemps connu et estimé dans le monde des poètes, et, au concours poétique organisé en 1903 par la *Revue des Poètes*, il obtint le troisième prix avec *La Veillée à la ferme*. Voici ce que le rapporteur du concours, M. E. de Ribier, l'éminent directeur de la *Revue des Poètes*, dit du lauréat :

M. Joseph Poirier est un virtuose d'un autre genre, peut-être parce qu'il est d'un autre pays. Il est Breton, et a 28 ans. Lui aussi a obtenu déjà quelques succès littéraires, notamment lors des fêtes du Cinquantenaire de la mort de Châteaubriant, en 1898. Mais il n'a publié encore aucun volume. A n'en juger que par sa *Veillée à la Ferme*, M. J. Poirier a le grand mérite de rester Breton. Sa poésie a gardé le reflet un peu gris du ciel natal; elle est comme imprégnée de la mélancolie ou de la vague terreur qui rôde sur la lande. Il a su rendre très heureusement, — à l'aide d'un rythme, renouvelé, si l'on veut, de La Fontaine, mais où se sent l'influence habilement exploitée de certains contemporains, — les alternatives de bruit et de silence qui font passer les paysans réunis le soir autour de la vaste cheminée bretonne, par tous les degrés de l'épouvante. Malgré la simplicité extrême du sujet, l'impression finale, grâce à l'originalité de la forme, est vraiment puissante.

NÉCROLOGIE

Dom Georges Legeay

Le 9 décembre dernier s'éteignait en exil, à Baronville (Belgique), à l'âge de 72 ans, un bénédictin de Solesmes, artiste d'une réelle valeur et organiste distingué, Dom Georges Legeay. Né en Anjou, à St-Martin-de-la-Place (arrondissement et canton de Saumur), il avait passé à Solesmes, dont il était religieux depuis quarante-et-un ans, la plus grande partie de sa vie. Ce n'est que peu de temps avant l'exil qu'il vint se fixer à l'abbaye de St-Maur de Glanfeuil. C'est là que le trouva, en proie à la souffrance, la loi de proscription. Avec ses frères, il s'exila en Belgique.

Dom Legeay appartenait à cette glorieuse pléiade de bénédictins que tout dernièrement louait si hautement et avec tant d'autorité le nouveau pape Pie X. « Et, en effet, il convient de le dire bien haut, ce sont les travaux des savants et des musiciens français, ignorés ou négligés dans leur propre pays, qui ont permis à Pie X de promulguer un programme dès longtemps formulé chez nous. C'est grâce à Dom Pothier et aux bénédictins expulsés qu'est devenue possible la restauration *du chant grégorien rendu à son ancienne pureté* » (1).

Et, nous devons ajouter, c'est la gloire du pays fléchois d'avoir vu l'antique abbaye de Solesmes abriter les restaurateurs du chant grégorien.

Dom Legeay a publié deux volumes de Noëls fort estimés :

« NOELS ANCIENS *avec accompagnement de piano.* » (Paris, Société générale de librairie catholique, Palmé, in-4°.) Le premier, dont la préface est datée de Solesmes, du 22 novembre 1875, renfermant quarante noëls (II, 84 pages) « recueillis dans de rares ouvrages du dix-septième siècle, [ou] empruntés à des publications plus récentes ». Le second, daté de Solesmes, du 15 novembre 1876 (II, 84 pages), contient aussi quarante noëls empreints de grâce naïve et de touchante piété. L'auteur, dans sa préface, en signale tout particulièrement deux à ses lecteurs. Il a recueilli le premier sur la bouche de Dom Guéranger; c'est un noël en patois bas-manceau qui retentit souvent dans les vallons de nos contrées, dont était originaire le vénérable abbé de Solesmes (2); l'auteur de la seconde pièce, que ne nomme pas Dom Legeay, est un moine

(1) *La réforme de la musique religieuse* par Henry Gauthier-Villars, *Echo de Paris* du 14 janvier 1904.

(2) On sait que Dom Guéranger naquit à Sablé le 4 avril 1805. Cf. abbé Pichon, *Etude sur la vie et les ouvrages du T.-R. P. Guéranger, abbé de Solesmes,* 2e édit., Le Mans, Leguicheux-Gallienne, 1876, in-8° de 24 p.

de l'abbaye de Solesmes dont la muse naïve « dicte de beaux vers et fait encore vibrer l'amour dans les cœurs ». Ces recueils ont reveillé dans les âmes les pieuses cantilènes de nos pères.

Bibliogr. Semaine du Fidèle du diocèse du Mans, 26 décembre 1903, p. 87; *Revue du Monde catholique,* 30 novembre 1879, p. 547, etc.

P. L. C.

Le Baron Emile Chappe d'Auteroche

« Une noble et chrétienne existence vient de s'éteindre à Brûlon (arrondissement de La Flèche) : M. le baron Emile Chappe d'Auteroche, petit-neveu de l'inventeur du télégraphe aérien, a rendu doucement sa belle âme à Dieu, le dimanche 20 décembre (1903), dans sa 78me année, en son château de Vert, soutenu par les soins admirables de sa pieuse et digne compagne. »

Ainsi s'exprimait, dans son numéro du 2 janvier 1904 (p. 108), la *Semaine du Fidèle* du Mans. Descendant d'une vieille famille de la haute Auvergne, M. le baron d'Auteroche, dont Mgr l'évêque du Mans, « vieil ami de la famille », avait tenu, le 23 décembre suivant, à honorer la sépulture, était un chrétien convaincu, au caractère énergique, au cœur généreux.

C'est au mariage d'Ignace Chappe d'Auteroche, frère de l'abbé d'Auteroche, mort en Californie (1769), avec Marie-Renée de Vernay, qu'est dû l'établissement dans le Maine de cette famille, qui blasonne : *fascé d'or et de sable de six pièces* (1).

Les *Annales* ont déjà dit (II, p. 137) ce que la science doit à cette famille, ce qu'elle doit surtout à Claude Chappe, né à Brûlon en décembre 1763, et créateur de la *télégraphie aérienne.* Nous n'insisterons

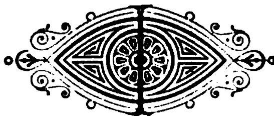
(1) De Maulde, *Suite à l'essai sur l'armorial de l'ancien diocèse du Mans*, p. 396.

donc pas en cet article nécrologique, mais nous prierons la noble famille si cruellement éprouvée d'agréer nos respectueuses condoléances. Non seulement la population de Brûlon, mais le pays fléchois tout entier ne sauraient perdre le souvenir de cet homme si bon et si bienfaisant.

On nous permettra de donner, en terminant, un *essai bibliographique* sur la famille Chappe d'Auteroche.

De Maulde, *op. cit.*. *Registres de l'état-civil de Brûlon*, *l'Œuvre de Claude Chappe*, par François Gautier, Poitiers, Blais, Roy et Cie. Alexis Beleoc, *la Télégraphie historique*, passim; *Magasin pittoresque*, t. VIII, p. 91-240. *Histoire de l'invention des télégraphes*. Chappe, *Histoire de la télégraphie*, Paris, Crapelet, 2 vol. in-8°, 1824. *Revue des Postes et Télégraphes*, 19 juillet 1893. *Le Cosmos*, 5 août 1893. *Le Temps*, 14 juillet 1893. *Magasin pittoresque*, 1er août 1863. *Revue Historique et Archéologique du Maine*, t. XII, pp. 231 sq, XXXI, pp. 137 sq. *La Province du Maine*, t. I (1893), pp. 286-295. *Nouveau Larousse illustré*, t. II, p. 694, v° *Chappe*. Bouillet, *Dict. univ. d'Hist. et de Géogr.*, p. 352. Pesche, Dict., t. I, pp. 242 et sq., v° *Brûlon*. F. Legeay, *le Guide du Voyageur au Mans;* p. 101. *Annuaire de la Sarthe* pour 1833, p. XXI. A. Lepelletier de la Sarthe, *Hist. complète de la province du Maine*, t. II, p. 688. Dom Piolin, *Hist. de l'église du Mans durant la Révolution*, t. I, pp. 295 et sq. A. Angot, *Dict. de la Mayenne*, t. I, p. 599, etc.

L. C.



BIBLIOGRAPHIE

LE DUC ET LA DUCHESSE DE CHOISEUL

D'APRÈS DE RÉCENTES PUBLICATIONS

Gaston Maugras. — *Le duc et la duchesse de Choiseul,* leur vie intime, leurs amis et leur temps. 5e édit. 1903, Paris, Plon-Nourrit. In-8° de X-473 p. avec gravures hors texte et un portrait en héliogravure.

La Disgrâce du duc et de la duchesse de Choiseul. — La vie à Chanteloup, le retour à Paris, la mort. — 4e édit. 1903-ibid. — In-8° de 527 p. avec gravures hors texte et un portrait en héliogravure.

C'est une physionomie curieuse que celle d'Etienne-François, comte de Stainville puis duc de Choiseul. En lui se personnifie, pour ainsi dire, la société du XVIIIe siècle.

Petit, roux et laid, mais de taille bien prise, avec des yeux spirituels et un maintien hardi, il servit dans la guerre de succession d'Autriche et devint maréchal de camp en 1748 à 29 ans. Ambassadeur à Rome, il régla avec le pape Benoit XIV l'interminable affaire du refus des sacrements (1753-1757) (1). Dès cette époque, cet homme aimable, spirituel, séduisant au possible, a près de lui la figure la plus délicieuse du XVIIIe siècle, une femme dont le charme incomparable, l'esprit élevé, la noblesse du caractère font oublier la beauté

(1) Cf. *Annales Fléchoises,* t. II, p. 388-389.
Outre les liens étroits de parenté qui unissent le duc de Choiseul aux seigneurs fléchois de ce nom, le duc de Choiseul a droit aussi à un souvenir spécial dans les *Annales Fléchoises* pour les diverses améliorations matérielles dont il favorisa le collège royal de La Flèche. (Cf. Jules Clère. : *Histoire de l'Ecole de La Flèche*, pp. 190 et sq. — De Montzey : *Histoire de La Flèche et de ses Seigneurs*, t. II, p. 104.) On sait de plus qu'il avait appelé en 1766, auprès de lui, au département de la guerre, le duc de Praslin son cousin, le seigneur de La Flèche, qui continua si heureusement les réformes dans l'armée, (Cf. E. Guillon : *Nos Ecrivains militaires* des origines à la Révolution, pp. 275 et sq.).

et les succès mondains, Louise-Honorine Crozat du Châtel, depuis le 22 décembre 1750, épouse du comte de Choiseul-Stainville.

A Rome, les deux époux éblouissent la société par leurs dîners, leurs réceptions, les fêtes de tous genres. Pendant que l'un élucide des questions difficiles, l'autre encourage les artistes Greuz et Guiard. En dépit de ses querelles avec Kaunitz, Choiseul est nommé peu après ambassadeur à Vienne, où on lui ménage, avec une besogne énorme et ardue, un accueil des plus gracieux. Mais qu'importe! il sait que Vienne est comme le marche-pied de sa fortune, il endure tout pendant qu'à Versailles son influence grandit, et qu'il devient l'arbitre de la situation. On le rappelle et il se pose comme le successeur éventuel du cardinal de Bernis au secrétariat des Affaires Etrangères (1758). Dès lors, la fortune ne cesse de lui sourire.

Pendant douze années il reste à Versailles, à la tête des Affaires, montrant, sous l'apparence de l'insouciance et de la légèreté, des talents vraiment supérieurs, roi autant et même plus que ce roi débauché qu'amuse Madame de Pompadour. Auprès de la marquise, la duchesse et lui sont d'une assuidité qui ne se démentira jamais. Entre temps, le duc s'adjoint les départements de la guerre (1761) (qu'il donnera cinq ans plus tard au seigneur de La Flèche, son cousin), de la marine (1762), des postes (1760), reçoit la Toison d'Or (1762), et la charge de colonel général des Suisses et Grisons, ce qui ne l'empêche pas de diriger complètement la politique française au dehors, de signer avec l'Autriche le fameux traité de 1759, de donner la Corse à la France et de conclure le *pacte de famille*. Pour les siens, il ne néglige rien et leur assure leur fortune : offre à ses intimes de splendides réceptions auxquelles la duchesse prend une grande part, mais ne peut donner à cette dernière la joie et le bonheur d'un foyer conjugal. Loin d'être fidèle, en effet, Choiseul a conservé de sa jeunesse ses habitudes de galanterie et se soucie peu des humiliations et des chagrins qu'endure son épouse dont la constante fidélité est admirable. Triste et délaissée, elle se fait un cercle d'amis qui ne jurent que par elle et raillent sa belle-sœur, Madame de Gramont, qui vit sous le même toit qu'elle. C'est dans ce temps que Choiseul achète Chanteloup.

Les bontés du ministre s'étendent aux amis des lettres : à l'abbé de Barthélemy à qui on offre, en place de Marmontel disgracié, le privilège du Mercure, et qui, sur son refus, reçoit de Choiseul, son conseiller, une pension; à Voltaire,

avec qui Choiseul échange une longue correspondance pendant qu'agissent, en sens divers, le baron de Gleichen et Frédéric II (1760-1765).

Le soleil menace de s'assombrir. Après de funèbres pressentiments, Madame de Pompadour s'éteint, laissant les Choiseul, ses favoris, dans l'embarras. Pendant que s'en vont les Jésuites et qu'intrigue Madame d'Esparbès, Choiseul veut, lui aussi, se retirer. Il cède aux instances du roi et reste pour voir mourir le dauphin et la dauphine. De son côté, Madame de Choiseul, qui n'a pas assisté sans chagrin à la maladie et à la mort de la Marquise, défend son mari dans une longue correspondance avec le marquis de Mirabeau, entretient avec Horace Walpole (1717-1797) et Madame du Deffand d'aimables et toujours correctes relations; éblouit, par ses toilettes, les invités de la Maréchale de Luxembourg, au mariage de son neveu, le duc de Lauzun (1766) et commence à passer une saison ou deux à Chanteloup. C'est de là qu'elle écrit à Madame du Deffand ces lettres spirituelles qui font le tour des salons; c'est là qu'elle reçoit la nouvelle duchesse de Lauzun, qu'elle cache les douleurs que lui cause l'aventure de Madame de Stainville; qu'elle écoute *la Chanteloupie*, ce poème burlesque de l'abbé de Barthélemy; qu'elle écrit à Voltaire, retiré au pays de Gez, et tout occupé, à Ferney, d'une manufacture de soie. En un mot, c'est là qu'elle est heureuse.

De peu de durée sera ce bonheur. Non seulement le duc et la duchesse, après avoir reçu les jeunes Lauzun, sont arrêtés quelques semaines par la maladie, mais des intrigues où entre Madame du Barry s'ourdissent à Paris.

La duchesse peut échanger ses vues avec Voltaire, l'appeler *capucin,* recevoir de lui maints et maints vers galants, se charger de la vente des montres dont il a, à Ferney, une manufacture, faire fêter le roi à Ferney, elle voit aussi ses amis tomber en disgrâce, le baron de Gleichen, par exemple, qui est envoyé à Naples, et la disgrâce, enfin, de son mari lui-même, venue alors que la vie avait été si calme à Chanteloup, que nombreuses avaient été les visites et brillantes les chasses.

On sait ce qui était survenu : Choiseul s'était moins compromis dans les intrigues des parlements, et avait moins risqué, dans l'affaire des îles Falkland, d'amener la guerre avec l'Angleterre, qu'il ne s'était rendu hostile Madame du Barry. C'est elle surtout, unie à Maupeou, qui fit exiler Choiseul à Chanteloup.

La lettre de cachet, presque arrachée à Louis XV le 24 décembre 1770, fut un triomphe pour Choiseul. Pour le ministre disgracié, le peuple s'enthousiasme, les amis des lettres deviennent accusateurs. Aussi Chanteloup devient-il vite le séjour non seulement de la famille comme des Gramont et des Lauzun, mais des amis, comme l'abbé de Barthélemy, Boyer de Fonscolombes, le résident français de Genève, Hennin et d'autres encore.

Du reste, le cadre dans lequel les exilés sont appelés à vivre est des plus merveilleux. Elevé au milieu des bois, sur les bords de la Loire, Chanteloup, avec ses avenues et ses pièces d'eau magnifiques, ses cours immenses, ses jardins couverts de fleurs, ses allées ombragées, ses appartements étonnants de luxe et de confort, dont les moindres détails ont été vus par les châtelains, est une demeure vraiment délicieuse.

Est-il étonnant alors, tandis que la cour se désagrège, que Maupeou renvoie et convoque le parlement, que Voltaire d'abord ému de la disgrâce du duc jusqu'à composer sa fameuse épitre à Caramouftée, se brouille avec son ami jusqu'à combler d'éloges son rival et essaie vainement, — girouette ingénue — de se rallier à lui, est-il étonnant, dis-je, que d'illustres visiteurs arrivent à Chanteloup, ceux-là, du moins, à qui le roi donne la permission, car certains — Madame du Deffand — se la voient refuser obstinément. Les nommer tous, serait énumérer la noblesse de France qui toujours se passionna pour l'opprimé. A Chanteloup, se retrouvent les plaisirs de la cour, les causeries littéraires, voire même de vives émotions comme celle de l'effondrement du commun (1771).

Cette animation qui lui rappelle la cour et dont la duchesse est l'âme n'empêcha pas Choiseul d'avoir des ennuis. Sur l'ordre du roi d'avoir à donner sa démission de la charge de colonel des Grisons, il envoie Du Châtelet à Paris traiter avec le duc d'Aiguillon et Madame du Barry, et, l'entente ne pouvant se faire, il adresse purement et simplement sa démission au roi. A cette nouvelle la duchesse refuse toute compensation et se désintéresse complètement des affaires de sa fortune. Cette démission devait valoir aussi à l'abbé de Barthélemy la perte de sa place de secrétaire général des Suisses. Avec cette charge s'en allaient les revenus. Le duc qui, jadis, avait toujours refusé l'argent des fonds secrets, fut obligé de vendre sa galerie de tableaux, et la duchesse ses diamants. Leur personnel dut être restreint, mais nulle-

ment les visites et la bonne humeur. Madame du Deffand si attendue, le constate elle-même et le crie à tous ses amis, même à Walpole qui est loin de l'en féliciter. Comme au temps de la fortune, les amis sont nombreux aux conversations du soir dans le grand salon, aux chasses. Il n'y a pas jusqu'aux serviteurs qui ne conservent pour leurs maîtres une affection que l'infortune ne brisera point. Car elle arrive, cette infortune, sous toutes ses formes : indispositions continuelles de la duchesse, accidents, épidémie, maladies dont sont atteints amis et parents. Des jours ensoleillés, d'étroites amitiés, des correspondances suivies, des jours de comédie font pourtant oublier l'exil et le malheur.

Mais Madame du Deffand a prédit à celle qu'elle appelle sa grand'maman, la duchesse de Choiseul, qu'elles se reverraient à l'hiver. Aurait-elle l'esprit devinatoire ? « Gardez ma lettre pour qu'elle vous fasse souvenir de ma prédiction » écrit-elle ; et de fait, le 10 mai 1774 Louis XV meurt de la petite vérole ; Choiseul qui venait de recevoir à Chanteloup le comte d'Artois, frère du roi, est autorisé à venir faire sa cour au roi, et il assiste au renvoi du fameux triumvirat. Les Choiseul se disposent donc à rentrer à Paris où Madame du Deffand, folle de joie, prépare un grand souper et prie Voltaire de célébrer ce joyeux et inespéré retour.

L'exil était fini et non les déceptions ; à la fin de cette vie, dont le début avait été si brillant, elles arrivent de jour en jour plus cuisantes. Choiseul reçu froidement à la cour retourne à Chanteloup où refuse d'aller le voir Joseph II qui lui est ouvertement hostile; ses finances sont loin d'égaler les visites toujours aimables qu'il reçoit quand même ; la grande amie de la maison « la petite fille », triste et isolée, sans plus un ami que les exilés de Chanteloup, se meurt à Paris le 24 septembre 1780 dans sa quatre-vingt-quatrième année ; le duc lui-même, que la disgrâce de Necker mettait plus en vue, mourait le 8 mai 1785 à midi, à demi-ruiné.

La veuve est inconsolable; retirée chez les Récollettes de la rue du Bac, elle consacre ses revenus à payer les dettes de son mari et les pensions qu'il a léguées. C'est là qu'elle vit malade et triste, qu'elle vend Chanteloup au duc de Penthièvre, qu'elle apprend l'entrée de Barthélemy à l'Académie et la sinistre prédiction de Cazotte chez le prince de Beauvau, qu'elle écrit à Boyer de Fonscolombes de longues et touchantes missives sur les malheurs des temps, car les malheurs se précipitent et lui font quitter sa chère retraite. L'abbé de Barthélemy est arrêté puis relâché; elle-même est

arrêtée le 2 floréal 1793, à 9 heures du matin, et enfermée aux Oiseaux où le hasard lui fit retrouver sa belle-sœur, la duchesse de Gramont, et Madame du Chatelet qui, réfugiée, dans la suite, chez le docteur Belhomme, montèrent sur l'échafaud, calmes et sereines, le 17 avril 1794; là aussi elle retrouva son infortunée nièce, la princesse Josèphe de Monaco que l'échafaud emporta le 9 thermidor. En octobre 1794, elle sortait des Oiseaux comme elle y était entrée, le front haut, paisible et souriante.

Réfugiée à Fontainebleau, elle se console de ses privations et de ses chagrins en écrivant à l'abbé Barthélemy qui s'éteignait doucement le 11 floréal 1795, à Boyer de Fonscolombe qui, pauvre comme la duchesse, mourait aussi plusieurs années après, en janvier 1799. Il ne lui reste plus que le duc de Gontaut, son beau-frère, qui meurt aveugle en 1800. Un an après, le 3 décembre 1801, elle s'éteint doucement à Paris, assistée seulement de son neveu, le comte de Stainville, qu'un ordre récent de Bonaparte vient de rappeler de la frontière où l'affaire des naufragés de Calais l'avait fait exiler.

Telle est la vie de cette admirable femme dont rien ne peut abattre le courage. Monsieur Gaston Maugras nous la montre au jour le jour, heureuse et adulée. C'est l'apothéose.

Arrivent les heures sombres : réduite à la dernière détresse, logeant dans un grenier, elle demeure aussi douce, aussi aimable, aussi indulgente qu'aux jours fortunés de Rome, de Paris et de Chanteloup, sans une plainte, sans un regret, sans une défaillance. Comme le dit l'auteur, ce spirituel historien de la société du XVIII[e] siècle, « sa vie est un exemple et un grand enseignement ».

L. C.



L'INTERMÉDIAIRE

DES

ANNALES FLÉCHOISES

QUESTIONS

19. — Descendance de Martin du Bellay. — Un aimable *Intermédiairiste* pourrait-il me renseigner sur les héritiers directs de Martin du Bellay et d'Isabeau de Chenu? D'avance je lui envoie mes meilleurs remerciements. L. C.

RÉPONSES

6. — Poètes de la Vallée du Loir. — *Les bords du Loir.* — *Souvenirs.* — Château du Loir, Bourgoin, 44 p. in-8°. — Bourgoin.

Inauguration de la statue d'Henri IV (à La Flèche, juin 1857), hymne en 7 couplets. — La Flèche, Jourdain, 2 p. in-8°.

Batanicôn libros IV, e carmine gallico viri clar. R. P. Castel, in latinos versus, transtulit Claris-Ludovicus Rohard, rhetoricæ professor in schola regia militari Flexiensi. — La Flèche, 1818, 100 p. in-12.

Abel Sallé. *Ephémères.* — La Flèche. Eug. Jourdain, 1858. 1 vol. in-8°.

Ibid. *A nos enfants.* — La Flèche, 1868, un vol. in-12. Société des chasses réunies du Creux de la Haie d'Assé et de Mézières sous Lavardin. *Souvenirs des ouvertures et des joyeux banquets de l'année 1882.* —

Le Mans; A. Drouin, 1882. 8 p. in-12.

Cantate à Pierre Belon. Dédiée à M. B. Hauréau par A. Leconte. — Le Mans, E. Lebrault 1887, 16 p. in-8°.

La Légende de Notre-Dame-du-Chêne. Paroles de M. l'abbé X. Musique de P. Gondard. Paris, Parvy.

15. — Artistes peintres, sculpteurs, etc., de la Vallée du Loir. — Au Musée de peinture du Mans, portrait sur cuivre émaillé, de Geoffroy Plantagenet (né à Angers 1113, † à Château-du-Loir 1151) par un inconnu. (N° 72).

Notice des tableaux exposés dans le musée du Mans. — Le Mans Fleurio, 1845, in-12, de 32 p. p. 9 (3e édit.); même *notice,* (4e édit.) Le Mans, Julien, Lanier et Cie p. 13.

Plusieurs faïenciers de Ligron ont signé leurs œuvres. P. I. Guimoneau de la Forterie père, de Courcelles, (près Ligron) XVIIIe s. — Julien Ory (ibid.) cf. Musée archéol. du Mans Nos 909, 911, 916.

Le Musée archéologique du Mans conserve encore le portrait du P. Mersenne gravé par Cl. Duflos (n° 925); ceux de Gilles Ménage, gravé par Robert Nanteuil (n° 928). de Beaumanoir de Lavardin, évêque du Mans, gravé par le même, sur l'original de Ph. de Champagne, 1652 (n° 929), les bustes de Chappe et de Ronsard par M. Damien (Nos 591, 562).

16. — Gardes Messiers. — On sait comment, au temps jadis, se faisaient les labours et les semailles. Le jour où le froment était en terre, commençait la fonction du « messier » du village qui devait soigneusement défendre la « moisson » (messis, messier) contre les hommes et les animaux malfaisants; par extension, ce nom fut donné à tout garde qui surveillait soit une garenne, soit une champagne: On en rencontre ainsi de fréquents exemples.

18. — Inscriptions en l'honneur de la Sainte Vierge. — Je n'apporte point à M. l'abbé Angot une réponse immédiate; je veux seulement lui signaler plusieurs inscriptions où se manifeste le culte de la Sainte Vierge:

1°) Une inscription qu'on lisait autrefois dans l'Eglise des

Genovéfaines de Beaulieu s'exprimait ainsi :

La mort a fait par son cruel outraige
Rompre et briser ce loyal mariaige,
Qui fut jadis parfaict et consommé
Entre David Patry bien renommé
Et Michelle dicte de Courbefosse
Cy devant gissans dans une fosse
En attendant par grâce de Marie
Que Dieu ès cieux les marie
Prier pour eux de bon cœur vous supplie
La volonté en ce faisant accomplie
Priez Dieu qu'il leur fera pardon
Et que luy plaize vous rendre pareil don.

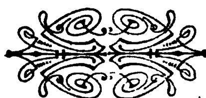
Patry décéda en 1524 et sa femme en 1526.

2°) Sur l'autel de la Vierge à Joué-l'Abbé se lit :

DVLCIS. AMICA. ROSA. VERNAMANS. ATQUE. DECORA.

TU MEMOR. ESTO. DUM. MORTIS. VENERIT HORA. AMEN.

L. C.



NOTES

SUR L'ÉDITION DE LA FRANCIADE

PARUE EN 1574

Il sera désormais très facile de tenir exactement à jour le tableau chronologique que M. Laumonier a dressé ici même des publications successives des œuvres du poète Pierre de Ronsard. Je puis en donner d'autant mieux l'assurance que j'ai réuni, il y a de cela plus de vingt ans, les éléments d'un travail analogue que, sans doute, je ne terminerai jamais. Au cours des recherches auxquelles il me fallut me livrer, il m'est arrivé de rencontrer une édition de la Franciade, connue d'ailleurs des derniers éditeurs du poète, MM. Blanchemain et Marty-Laveaux, mais qu'ils ne semblent pas avoir collationnée. En voici le titre exact :

Les
Qvatre Pre-
miers livres de
la Franciade
av Roy
Tres chrestien
Charles Nevfies-
me de ce nom.
par
Pierre de Ronsard
gentilhomme vandomois.
Reveuë, et corrigéé de nouveau,
A TVRIN.
Par ian fran-
cois pico.
1574.

Sans prétendre en relever toutes les variantes, je voudrais pourtant indiquer quelle en est composition, ce qu'elle renferme de réellement particulier, ce qu'elle offre de spécial au point de vue de la langue et du thème même développé dans ce poème. On voit tout de suite le sujet de cette étude.

Il importe, au préalable, de donner la désignation précise, le signalement, si j'ose ainsi dire, tout au moins la bibliographie de cette édition. M. Marty-Laveaux l'a déjà fait et je n'ai qu'à reproduire ce qu'il a dit (1). Il y a de la Franciade, observe-t-il, une édition in-16, publiée à Turin par Jean-François Pico et comprenant sept feuillets et deux cent quatre pages. Ce qu'il n'ajoute pas, c'est que ce petit volume, au second de ces sept feuillets, et avant les « Argumens des livres de la Franciade », offre une préface que je n'ai vue nulle part encore réimprimée et que, à cause de cela, il sera peut-être utile de reproduire intégralement; la voici :

AV LECTEVR

« I'ay Lecteur, à la façon d'Apelle, exposé mon ouvrage au public, afin d'entendre le iugement et l'arrest d'un chacun, qu'aussi volontairement ie recoy, que ie le pense estre candidement prononcé. Et ne suis point si opiniastre, que ie ne vueille au premier admonnestement d'un homme docte, non passionné, et bien versé en la poèsie, recevoir toute amiable correction : car ce n'est pas vice de s'amender, mais c'est extreme malice de persister en son péché. Pour ce par le conseil de mes plus doctes amis i'ay changé, mué, abregé, alongé beaucoup de lieux en ma Franciade pour la rendre plus parfaicte, et luy donner sa dernière main. Et voudrois de toute affection que noz

(1) Cf. *Œuvres de Ronsard*, publiées par M. Marty-Laveaux, éd. de la Pléiade, t. III, p. 519.

Francois daignassent faire le semblable, nous ne verrions tant d'ouvrages avortez, lesquels pour n'oser endurer la lime et parfaicte polissure, n'aportent que des-honneur à l'ouvrier, et à nostre France une mauvaise réputation. »

Il s'agit maintenant d'examiner en quoi consistent exactement cette mue, ces changements, ces augmentations ou allongements, par lesquels l'auteur affirme avoir modifié son œuvre. On verra que, sur plus d'un point, il en dit plus qu'il n'en a fait.

Je commence par les augmentations. Elles se réduisent à très peu de choses. Comparant l'édition princeps de 1572 à celle dont je m'occupe et que j'ai entre les mains, c'est à peine si je rencontre en cette dernière quelques vers qui manquent à la première. Tels que je les trouve, je les cite. Au premier livre, à la page 12e, il y a les deux suivants :

Et que chéris du destin le plus fort
Nous revivions heureux de nostre mort.

A la page 19e, les quatre vers qui suivent :

Le destin veut que toute chose avienne,
Rien n'est si clair qui ne soit obscurcy,
Rien si obscur qui ne soit esclarcy,
Et par le temps à son tour n'ait sa place.

A la page 23e, on remarque encore ces quatre autres :

Ainsi qu'estoit Hector et Sarpedon
Qui la mort mesme estimoient à guerdon
Pour mettre à chef une belle entreprise :
Iamais beau fait n'acheva couardise.

A la page 27e, les deux suivants :

Ainsi que luit sous l'ardante clarté
Meinte bluette au plus chaut de l'esté.

Au second livre, au lieu de ces deux vers qui se lisent dans l'édition originale :

Plus soubs les pieds de Iunon se planta
Et de Neptun' le courroux luy conta (1)

celle de 1574 offre :

Puis comme un chien au bon nez qui du bois
Ayant ouy de son maistre la voix
Revient à luy, le reflatte et le touche
Et sous ses pieds obéissant se couche
L'œil contremont qui semble demander
Si son seigneur luy veult rien commander,
A sa parolle ayant l'oreille preste
Sans sommeiller d'une pesante teste :
Ainsi Iris sous les pieds se planta
De sa maistresse, et le fait luy conta. (2)

A la page 46e, on peut lire encore ces deux vers :

Les tristes vœux, extrême reconfort
Des mal-heureux attendus de la mort,

lesquels en remplacent six autres qui sont particuliers à la première édition (3).

A la page 59e, je relève quatre vers qui ne se voient que là :

Pour ce ie croy que vostre bien-venuë
Est par le vueil des bons Dieux avenuë,
Et que le ciel qui de nous a souci
Pour mon support le permettoit ainsi.

A la page 85e, il y en a deux autres :

Tous deux gravant au mieux de leur mémoire
Le souvenir de ravir la victoire.

(1) Ed. de 1572, p. 54.
(2) Ed. de 1574, p. 42.
(3) Voici ces six vers :

Tantost pendus ils voisinent les cieux,
Tantost ils sont aux enfers stygieux,
Pirouetez au plaisir d'une vague :
Ainsi qu'on voit en la campagne vague
Au mois de May les espis éventez
Qui bas qui hault tournez et tourmentez. p. 57.

qui tiennent la place de dix-huit vers que renferme l'édition originale (1).

Le troisième livre de la Franciade présente, comme variantes, à la page 94e, ces quatre vers qui, du texte de 1574, sont passés dans celui de 1584 :

Ha pauvres sœurs mal saines de pensées !
Ni pleurs ni vœux, ni offrandes laissées,
Ni tournoier des autels à l'entour
Ne garit pas l'ulcère de l'amour;

et, à la page 99e, les cinq vers qui suivent, substitués à onze vers de la première édition :

Las ! il n'est plus, un Dieu par sa colère
La fait mourir de mort cruelle, afin
Qu'il empeschat le cours de ton destin :
Mais pour néant il cache une rancune,
Car le destin est plus que la fortune.

A la page 108e, le poète ajouta au portrait de Francion, tel qu'il l'avait d'abord tracé, les six vers suivants qui le complètent :

En devisant le miel sembloit couler
Et de sa langue et de son doux parler,
Et par sur tout il avoit une grace
Présent du ciel qui toute beauté passe :

(1) Voici ces dix-huit vers :

Francus lui iette en l'œil droite une pointe,
L'autre appuiant sur sa dague bien ioincte
L'espée en croix, loin de l'œil repoussa
La playe au vent, et le bras luy blessa :
Le sang coula de cest enfant de Troie
Vermeil ainsi qu'est une rouge soie
Que la pucelle arrange avecques l'or
Dessus la gaze ornement d'un trésor,
Ou tel que fut de la playe Adonine
Le sang fardeur de la roze pourprine,
Mais pour cela ne perdit la Vertu :
Armé de cueur et de glaive pointu,
Le suit le tient l'importune et l'aproche,
Comme les flots qui frapent une roche.
Luy qui le corps de naissance avoit dur
Plus que métal ou le marbre d'un mur,
Comme ruzé, par longue prévoyance
Gardoit sa veine afin qu'on ne l'offence. p. 99, 100.

Car le beau teint tant soit ieune, n'est rien
S'il n'est frangé de grace et de meintien (1).

Dans ce même troisième livre, un passage assez long du discours que tient à l'une des filles du roi Dicée la nourrice qui l'a élevée, nous présente un texte entièrement différent de celui que le poète avait adopté d'abord. Voici sa seconde manière :

« L'âme couarde et vilaine s'offence,
Touiours la bonne au mal fait résistance :
L'homme est bien sot qui tombe en désespoir,
Rien n'est perdu qu'on ne puisse ravoir :
Champs et maisons et bagues bien ouvrées
A force d'or sont touiours recouvrées :
Par la fortune on perd le bien mondain,
Par elle mesme il retourne soudain :
Mais noz tresors ne rachètent la vie
Quand une fois la Parque l'a ravie,
Et qu'elle dort dans le tombeau reclus
S'est fait, les sœurs ne la refillent plus :
Il faut descendre aux eaux Achérontides
Voir Rhadamante et les trois Euménides,
Et le palais du frère du sommeil.
Donques iouis des rayons du soleil,
Si tu pensois quand la tombe nous serre
Que l'homme prist ses plaisirs sur la terre,
Tu es trompée et n'as iamais goûté
L'heur de bien vivre en douce volupté :
Pour ce sans voir une horreur si profonde
Demeure sauve hostesse de ce monde. (2)

Décrivant la course insensée à laquelle se livrait, emportée par sa passion, la même princesse à laquelle la nourrice adressait le discours d'où le passage précédent est extrait, Ronsard modifia comme il suit, en 1574, le passage que nous insérons ici :

(1) On peut voir, au tome III, p. 160, 161, de l'édition des Œuvres de Ronsard, donnée par Blanchemain, tout le passage de l'édition originale, mis entre crochets.

(2) Ed. de 1574, p. 126-127.

Elle pensoit tant furieuse estoit,
Que d'un tel poil Francion se vestoit
Pour ce courant d'une iambe incensée
Après la beste à la fuite élancée
La poursuivoit en vain de bord en bord,
Et la suivant suivoit mesme sa mort.
Loin du troupeau la première est courue
Branlant au poin une fourche cornue
Et le sanglier sans qu'on le peust toucher
Alla gaigner le feste d'un rocher
Qui sous ses pieds tenoit la mer suiette. (1)

Enfin, à la place des six derniers vers qui terminaient le troisième chant de son poème, il substitua les deux suivants :

Car la douleur qui cause le trépas
Après la mort en l'esprit ne meurt pas. (2)

Le quatrième livre de la Franciade, non plus que les trois premiers, ne contient pas d'additions essentielles. Il faut noter cependant les quelques passages suivants, qui ne se lisent que dans l'édition de 1574. Le poète, ayant annoncé d'avance les hauts faits de Clovis, dit que ce prince occira Alaric, dont :

L'ombre Gothique aux enfers s'en ira!

Puis il complète ainsi sa pensée :

Blafémant Dieu chagrine et courroucée
Que Toute France elle n'a renversée
Et qu'en mourant pour funèbre convoy
N'a peu mener l'âme d'un si grand Roy. (3)

Et un peu plus loin encore il ajoute ces deux vers :

Tant vaut l'honneur d'un Prince après la mort
De qui le cueur fust vertueux et fort. (4)

(1) Ed. de 1574, p. 138.
(2) Ed. de 1574, p. 139.
(3) Ed. de 1574, p. 181.
(4) Ed. de 1574, p. 182. Ils ont été conservés dans l'édition de 1584.

Dans un discours que Ronsard fait tenir à Francus, après lui avoir conseillé de s'inspirer de l'avis des vieillards, il lui observe que :

Toute ieunesse est pleine de fureur
Qui vend sa faute au poids d'une faveur,
Tant le crédit qui les fautes efface
Fait que le sot pour habille homme passe. (1)

Mais si les changements dont le poète a parlé dans sa préface sont moindres qu'il ne semble le dire, il s'en faut néanmoins qu'on le doive, pour avoir ainsi parlé, taxer d'exagération. Il y a dans son poème, en effet, maint passage où l'idée revêt une forme nouvelle, où la langue se modifie. On en trouvera ici des exemples sans que, toutefois, nous prétendions relever toutes les variantes. Il s'agit de noter surtout celles qui sont les plus marquantes. Ronsard avait dit d'abord :

Ie n'ay iamais telle douleur receuë
Pour les Mortels ne pour les Dieux conceuë,
Que ie fy lors qu'on bruloit Ilion : (2)

Il exprime encore la même idée, mais sous cette forme :

Iamais au cueur ie n'eu telle tristesse
Ni pour mortel, pour Dieu ni pour Déesse,
Que i'eu la nuit qu'on bruloit Ilion (3)

Là où il avait dit :

Quand le cheval *enflé* d'un million
D'hommes guerriers... (4)

il substitue :

(1) Ed. de 1574, p. 195. La version première, par une exception très rare, a été de nouveau reprise par le poète dans l'édition qu'il donna de ses œuvres en 1584.

(2) Ed. de 1572, p. 2.

(3) Ed. de 1574, p. 2.

(4) Ed. de 1572, p. 2.

Quand le cheval *preignant* d'un million
D'hommes guerriers. . . (1)

Veut-il décrire la rapidité avec laquelle Mercure, le messager des Dieux, accomplit sa mission, il dit en 1572 :

Fendoit le Ciel, ores planant des aesles,
Ores hachant coup sur coup des aisselles,
Ores à poincte, et ores d'un long tour
Environnoit le Ciel tout à l'entour.
Ainsi qu'on voit aux rives de Méandre
L'oyseau de proye entre les airs se pendre
Puis s'eslancer à pointes de roydeur
Sur les Canards herissez de froideur,
Tremblans de voir le Gerfault qui ombrage
D'un corps plumeux tout le haut du rivage. (2)

Il se reprend en 1574 et donne cette version :

. . . puis à teste avalée
Entre deux airs a pendu sa volée
Ores a pointe et ores d'un grand tour
Hachant menu tout le ciel d'alentour.
Ainsi qu'on voit aux rives de Méandre
L'oyseau de proye entre les vens se pendre,
Puis en fondant s'élancer de son long
Sur le Butor, sur le Cygne au col long. (3)

Un peu plus loin, il montre la jeunesse troyenne occupée à la danse. Les uns, dit-il en 1572,

Fouloient la terre, autres fols de pensée
Comme agitez de fureur sauteloient,
Autres chargez de grands bouclers baloient
Un branle armé, autres de voix aiguës
Faisoient sonner les forestz cheveluës
Et retentir les rochers d'alentour. (4)

Voici maintenant le texte de 1574 :

(1) Ed. de 1574, p. 2.
(2) Ed. de 1572, p. 12 et 13.
(3) Ed. de 1574, p. 8.
(4) Ed. de 1572, p. 15 et 16.

Baloient armez, et de voix incensée
Frapoient aigu les rochers d'alentour. (1)

En 1572, Ronsard, invoquant Cybèle, disait :

Saincte qui fais une frayeur avoir
Au cueur malin qui moque les mystères. (2)

En 1574, il dit :

Aize d'aller en ton throsne t'assoir
Et d'avoir sceu tant de Dieux concevoir.
Tu as première inventé les mystères,
Aime-lions, aime-bois solitaires. (3)

En 1572, le poète nous montre ainsi l'un de ses héros :

Ainsi disoit la Fame : cependant
Helenin fut songeant et regardant
Au mandement que Iupiter luy donne. (4)

En 1574, l'expression des mêmes sentiments prend cette forme :

Ainsi disoit : Helenin cependant
D'obéissance avoit l'esprit ardant
Pour mettre à fin ce que le ciel ordonne. (5)

Au lieu de ces deux vers :

Ie vy Mercure arriver contre moy
Qui m'effroya du vouloir de ce Roy. (6)

on trouve, en 1574 :

Davant mes yeux Mercure s'eslança
Qui de la part de Iupin me tança. (7)

Dans la description d'un vêtement qui avait été

(1) Ed. de 1574, p. 11.
(2) Ed. de 1572, p. 16.
(3) Cf. p. 11.
(4) Cf. p. 18.
(5) Cf. p. 13.
(6) Ed. de 1572, p. 27.
(7) Ed. de 1574, p. 20.

donné à son fils par Andromaque, je relève cette variante :

Là Xanthe alloit passementant les bords
De cest habit des plis de sa rivière :
Là s'eslevoit la cyme forestière
D'Ide pineuse, où sourçant sauteloit
Meint vif ruisseau. . . (1)

Au second livre de la Franciade, les Troyens font naufrage. Le poète, en 1572, nous les montre ainsi :

Là ces Troyens au rocher s'acrochans
D'ongles d'orteils se blessent et affollent
Et les rochers en regrimpant accollent,
Se déchirans les longues peaux des doigs,
L'un s'attachoit aux racines d'un bois
Et l'autre en vain egrasignoit l'escorse :
Cherchant la cyme, et haletants d'effort,
Par les caillous montent au haut du bord. (2)

Il se reprend en 1574 et donne le texte suivant :

Là ces Troyens aux cailloux s'acrochans
D'ongles, d'orteils s'aheurtent et se tendent,
Et regrimpans contre le roc se pendent,
Se déchirans les longues peaux des dois :
L'un s'attachoit aux racines d'un bois,
L'autre essayoit d'empoigner une branche,
Puis main sur main et hanche de sur hanche,
Coude sur coude en haletant d'effort
Par les cailloux montoient contre le bord. (3)

Un peu plus loin, sauvé du naufrage, le chef troyen, en 1572, dit au roi Dicée qui l'a favorablement accueilli :

(1) Ed. de 1574, p. 30. Nous insérons ici le texte de 1572 :

Xanthe trainoit à l'environ des bords,
Pour passement sa rivière azurée :
La s'eslevoit la montagne sacrée
Ide neigeuse, où d'argent sautelloit
Meint vif ruisseau. . . p. 38.

(2) Ed. de 1572, p. 61, 62.

(3) Ed. de 1574, p. 50.

Ie fuz des Grecs en servage amené
Nourry sans nom, bien que hautement né : (1)

En 1574, il s'exprime ainsi :

Du Grec veinqueur i'ay fléchi sous la loy,
Nourri sans nom bien que germe de Roy. (2)

En 1572, il avait ainsi qualifié l'Amour :

En-demené, frétillard et ioieux : (3)

En 1574, il le montre :

Comme un enfant assez malicieux. (4)

En 1572, il nous le dit *Finet trompeur*. C'est une expression retranchée en 1574. A cette dernière date appartient le passage suivant, où est décrite la cour du roi Dicée :

Près de ce Prince en robes solennelles
Estoit sa femme et ses filles pucelles,
A qui rouëts, quenoilles et fuseaux
Estoient tombez de leurs dois damoiseaux,
Tant ell' ardoient d'un chaut désir en l'ame
De voir Francus : (5)

Au début du combat singulier que livre Francus au tyran Phouère, celui-ci, avant d'engager la lutte, observe son adversaire; voici comment, en 1574, le poète parle :

(1) Ed. de 1572, p. 68.
(2) Ed. de 1574, p. 56.
(3) Ed. de 1572, p. 77.
(4) Ed. de 1574, p. 65.
(5) Ed. de 1574, p. 67. Voici maintenant le texte de 1572, p. 79; au lieu de *A qui,* etc., le poète dit :

Qui, fil, aiguille et ouvrages legiers,
Avoient laissé pour voir les estrangiers :
Comme un Avril estoient belles ces dames,
En cent façons les amoureuses flames
Qui de leurs yeux à passades sortoient
Peuples et Rois d'un regard surmontoient.

Il dit ainsi : le cruel d'autre-part
Le mesuroit d'un terrible regard,
En le moquant, comme fait en sa voye
Un grand lion une petite proye. (1)

Un peu plus loin, Phouère, s'adressant au Troyen, cherche à l'intimider. « Te vois-tu, lui dit-il,

... la teste pendue
Pour un trophée au haut de mon portail
Qui s'orguillit de sang en lieu d'émail.
Si de mourir tu conçois une envie
Comme ennuyé des malheurs de ta vie,
Tu es un fat engourdi de sommeil
Il n'est que voir les rayons du Soleil :
Mais il te plaist d'une belle escriture
Et d'un beau titre orner ta sépulture
Meurs de ma main, et aux ombres là-bas
Va-te vanter d'un si brave trépas. (2)

Le combat s'engage, les adversaires se saisissent; Francus frappe Phouère à la gorge :

Du mesme coup il le tourne et tourmente,
Et le despit si bien l'acompagna
Que de la dextre au colet l'empoigna,
Le tient, le pousse, et d'un tel neud le serre
Que des arçons tous deux tombent à terre
Entre-acrochez, tant la fureur les suit
Les corps tombez à terre font un bruit. (3)

(1) Ed. de 1574, p. 78. Voici le passage correspondant de 1572, p. 91 :

Il dit ainsi : le Gean d'autre part
Ruant sur luy un terrible regard
D'un œil qu'à peine en biez il abaisse
De ce Troyen contemploit la ieunesse

(2) Cf. Ed. de 1574, p. 78, 79. Voici le texte de 1572 :

Si de la Mort il t'est pris une envie
Comme ennuyé des malheurs de ta vie,
Tu es trompé de te laisser mourir,
Chevaux perdus se peuvent raquérir,
Une maison nous peut estre rendue,
Mais quand la vie est une fois perdue
Ensevelie en un tombeau reclus,
C'est fait, les Sœurs ne la refilent plus. p. 92.

(3) Ed. de 1574, p. 83. Voici le texte de 1572 :

Icy la Hausse, ici tombe la Greve,
La Maille icy : ces chevaliers sans tréve

La victoire finit par rester au Troyen.

Je ne saurais m'astreindre à enregistrer toutes les variantes du troisième livre de la Franciade. Voici du moins les principales. Heureux de témoigner sa gratitude au héros qui a mis à mort Phouère, le roi Dicée se propose d'offrir au vainqueur l'une de ses filles en mariage :

Entre mes biens le plus grand que ie vante
Mon cher trésor, i'ay une chère infante
. . . .
Si sa beauté ne te vient à desdain
Ie te veux ioindre en la sienne ta main
Pour foy d'espoux, (1)

Il lui dit, un peu plus loin :

Prince Cretois, qui à bon droit te vantes
D'estre rameau de ces vieux Corybantes
Qui gouvernoient ainsi que iustes Rois
Le peuple heureux policé de leurs lois,
D'un parler court sans importun me rendre
Ma volonté ie te veux faire entendre :
Tant que ie vive et l'air ie pousseray
De tes bien-faits ingrat ie ne seray. (2)

Fumant, suant, souflant, et haletant,
Playe sur playe ils se vont combatant
Pié contre pié sans point changer de place :
L'un de son corps se fie en la grand'masse,
Ferme en son poix, et l'autre plus gaillard
Dispost se fie au secours de son art : p. 99.

(1) Ed. de 1574, p. 100-101; en 1572, ces vers sont remplacés par les suivants :

Entre les biens les plus grands de ma ville
Mon seul thrésor, i'ay une chère fille
. . . .
S'elle te plaist, nous ioindrons en sa main
La tienne, afin que dès le lendemain
Tu sois espoux... p. 118, 119.

(2) Ed. de 1574, p. 101. Les six derniers vers de ce morceau ont pour équivalent, en 1572, les suivants :

Qui soubs le glaive et la loy qu'ils tenoient
D'heureuse paix leurs peuples maintenoient :
En peu de mots pour si haute entreprise
Ie respondray : i'auray touiours esprise
D'un souvenir l'âme qui vit en moy
Pour les bienfaits que i'ay receu de toy. p. 119.

Puis, s'adressant à la « vieille race des Dieux », il l'implore ainsi :

Casse tosiours d'une main merveilleuse
De ses voisins l'audace sourcilleuse
Et fait ses hoirs au monde redouter
Comme une race impossible à donter (1)

Dans la description du printemps, qui vient un peu après, Ronsard débute par ces vers :

Ia le printemps du monde fils aisné
Chassant l'hiver, ieune estoit retourné
En son Avril, quand la terre très belle
Comme un serpent sa robe renouvelle. (2)

Le quatrième livre du poème est de tous le moins modifié. Cependant, voici quelques vers où l'expression, sans changer l'idée, a pris un tour quelque peu différent. Il s'agit du fils d'Hector :

Comme ton père en deffendant son fort
Sentit d'Achille invincible l'effort,
Superbe enfant de Tethys la déesse;
Ainsi couvert d'une estrangère presse
Dois quelque iour connoistre à ton malheur
Mille ennemis d'invincible valeur,
Si que le cours de la Gauloise Seine
Du sang Troyen voirra sa rive pleine
Et de chevaux et de bouclers persez
L'un de sur l'autre à monceaux renversez. (3)

(1) Ed. de 1574, p. 106. Voici le texte de 1572 :

En sa faveur romp le vol de tes esles
Et sans partir, sois en toute saison,
De ce Troyen hostesse en la maison. p. 124.

(2) Ed. de 1574, p. 106. Voici le texte de 1574 :

C'estoit aux Mois que le bel an tourné
Avoit par tout le printemps ramené
Son ieune enfant : quand la terre très belle, p. 124.

(3) Edition de 1574, p. 164. Voici la version de 1572 :

Comme ton père en défendant son fort
Conneut Tydide et Achille le fort
Fils inveincu d'immortelle Déesse,
Conneut Aiax, et l'Achaïque presse :
Tu dois un iour cognoistre à ton malheur
Mille ennemis d'invincible valeur,

Dans la prophétie qui termine la quatrième partie de la Franciade, et à l'aide de laquelle Ronsard peut narrer les hauts faits des rois de la race mérovingienne, le poète raconte la mort misérable du roi Childéric II, assassiné par l'un de ses leudes, Bodilon, qu'il avait outragé.

Puis sans respect de sceptre ou de couronne
(Tant le dépit furieux l'époinçonne)
Tout alumé de honte et de fureur
Fera paier à ce Roy son erreur
Par son sang propre, et rougira sa dextre
Dedans le cueur de son Prince et son maistre
Et d'un tel fiel sa vengeance emplira
Que le Roy mort, la Roine il occira
Et son enfant enclos en ses entrailles.
« Il faut qu'un Roy soit cruel aux batailles,
« Mais doux aux siens : il faut que la fierté
« Soit aux lions, aux Princes la bonté. (1)

En dehors de ces modifications qui portent sur des vers entiers ou sur une série de vers, il y en a beaucoup d'autres, plus intéressantes, ce me semble, et qui affectent la langue. Ce texte de 1574, en effet, autant et plus peut-être que celui de 1572, offre ce caractère particulier que le poète s'y est servi de mots vieillis qu'il rejeta dans la dernière édition de ses œuvres, en 1584. Voici quelques citations à l'appui de l'opinion que nous énonçons. Il dit *esprons bécus* là où,

Si que la rive et la course de Seine
De Troyens morts auront l'eschine pleine,
D'armes, d'escuz, de chevaux renversez
Et de bouclers d'outre en outre persez : p. 187.

(1) Ed. de 1574, p. 194. Voici la version de 1572 :

Puis si despit la fureur l'espoinçonne
Que sans respect de sceptre ou de couronne
Tout alumé de honte et de courroux
Ce roy peu sage occira de cent coups.
Luy de son prince ayant la dextre teinte,
Près le roy mort tu'ra la royne enceinte,
D'un mesme coup (tant son fiel sera grand)
Perdant le père et la mère et l'enfant
Qui se cachoit dedans le ventre encore : p. 218, 219.

plus tard, il emploiera *d'un bec de fer*. A plusieurs reprises, il se sert du mot *acazané*, qu'il remplaça par *tout engourdi*. Il met *fouyers* là où l'on trouvera ensuite *maisons; chet* là où il placera *va; poudre* au lieu de *terre*, *un grand hanap* au lieu de *un vase d'or*, *bordeliers* au lieu de *lubriques*, *preignant* (1) au lieu de *gonflé*.

Mais ce qui distingue surtout l'édition dont nous nous occupons, ce sont les suppressions que le poète y a opérées. Qui les compterait les unes après les autres constaterait que, dans les quatre livres de la Franciade, il y a plusieurs centaines de vers que l'auteur a fait volontairement disparaître de son œuvre. C'est dans le premier livre particulièrement que se rencontrent ces retranchements. L'un de ces derniers porte sur cet épisode où Ronsard, mettant Jupiter en jeu, plaçait dans la bouche de ce dernier, qui forçait Junon à l'écouter, le récit des épreuves par lesquelles Francus devait passer, et comment descendraient de lui les Francs et spécialement cette race de rois destinés à occuper le trône de France. Nous nous garderons d'insérer ici les cent vingt-quatre vers qui ont été ainsi supprimés. On pourra les lire d'ailleurs dans le texte que M. P. Blanchemain a donné de la Franciade, où la plupart des morceaux retranchés par le poète ont été insérés et mis entre crochets (2).

L. FROGER.

(1) On trouvera ces différents termes aux pages 16, 23, 25, 29, 84, 94, 186; voir aussi pour *preignant*, plus haut, p. 139.

(2) Je dis la plupart, car il est des passages qui sont entre crochets et qui, néanmoins, n'ont point été retranchés, tandis qu'il en est d'autres qui n'y sont point mis et qui, cependant, sont particuliers à l'édition de 1572.

Aux Fureteurs de l'Histoire

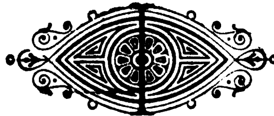
Salut à vous, chercheurs, salut les remueurs
Des jaunes parchemins, des lointaines archives
Où l'antan s'est caché ! Vos yeux ont des lueurs
Quand giclent, des cartons, les vérités captives.

Epris de l'Autrefois, vous surprenez des cœurs
De nos aïeux, grands ou petits, les sautes vives,
Près de vos cœurs fiévreux ; vous vivez leurs ardeurs,
Vous souffrez de leurs maux en vos âmes actives !

Grâces à vous, chercheurs, le curieux passé
Explique le présent sous la saine lumière
Que vous jetez, à flots, sur sa vague poussière.

C'est votre monde aimé, ce papier tout lassé,
Tout terni par le temps, linceul où git l'histoire !
Vous l'ouvrez : Elle vit !... Et c'est là votre gloire !

Adolphe RENARD.





Tout chantre ne peut pas sur le ton d'un Orphée
Entonner en grands Vers la discorde étouffée,
Peindre Bellonne en feu Tonnant de toutes parts,
Et le Belge effrayé fuyant sur ses remparts,
Sur un ton si hardi, sans estre temeraire,
Racan pouroit chanter au deffaut d'un Homère.

HONORAT DE BUEIL, MARQUIS DE RACAN
(1589-1670)

Estampe d'Etienne Desrochers, exécutée vers 1690.
Le plus ancien portrait du poète.



EGLISE DE SAINT-PATERNE (Indre-et-Loire), paroisse de Racan. Cf. *Annales Fléchoises*, III-100.

Sur la place, autrefois plantée d'ormes, Racan avait son poteau seigneurial.

D'APRÈS UNE PHOTOGRAPHIE DE M. PEIGNÉ, TOURS, 1895.



MAISON DE CHAMPMARIN

Commune d'Aubigné (Sarthe), où naquit Racan le 5 février 1589, suivant la notice inédite de Conrart sur Racan (Bibliothèque de l'Arsenal, nº 2,667). Cf. *Annales Fléchoises*, T. III, p. 95-96. Cette maison appartient aujourd'hui à M. Louis Arnould, le savant historien de Racan.

D'après une Photographie de M. le Dr Autellet, 1895.



MAISON DE CHAMPMARIN. — Profil

Avec l'amorce de la chapelle où probablement fut baptisé Racan.
Cf. *Annales Fléchoises*, III-95.

D'après une Photographie de M. le Dr Autellet.

EN FLANANT

AU PAYS DE RACAN [1]

(Suite)

A une demi-lieue de Saint-Paterne se dresse à flanc de coteau le château de la Roche-Racan.

Avant que le poète n'en eût fait une demeure de plaisance, c'était un château-fort construit pour la guerre. Lorsqu'il choisit cette place pour s'y livrer à la passion de bâtir et pour y fixer le séjour de sa vieillesse, Racan céda sans doute à l'attrait de ses plus chers souvenirs d'enfance. Mais il voulut peut-être aussi se donner la joie de posséder toujours sous ses yeux le site qui lui avait, un jour, inspiré ses vers les plus parfaits et les plus émouvants.

Si l'on se rappelle *les Stances sur la retraite*, puis que de la terrasse de la Roche-Racan l'on contemple la petite vallée souriante et recueillie, comment ne pas sentir le mystérieux accord des vers et du tableau? C'est ici que le poète a rêvé son poème. Ces lieux mêmes furent l'objet de sa nostalgie. Toutes ses tristesses et ses douleurs, nous les savons par l'histoire de sa vie. Tous ses désirs, tous ses songes de bonheur, nous les connaissons devant ce paysage d'une grâce si intime et si simple : un ruisseau clair qui fuit sous l'arche d'un ponceau, des

(1) Nous tenons à remercier de nouveau M. Louis Arnould qui nous a si aimablement permis de reproduire quelques-unes des magnifiques illustrations de sa magistrale étude sur Racan. On sait que ce livre a été édité par la librairie Armand Colin.

prairies grasses traversées de files de peupliers, un coteau couronné de taillis et percé de caves profondes dont les ouvertures sont à demi voilées de ronces, un village entrevu au détour de la vallée, un clocher qui pointe au-dessus des bois.

Il a trente ans, et toute sa vie n'a été que déception. Il revient un jour à la Roche, et devant les champs et les bois de son pays il comprend que

Il est temps de jouir des délices du port

Il avait huit ans lorsque son père est mort; il en avait treize lorsqu'il a perdu sa mère. Il a été page de la chambre du roi. Mais il était laid, maladroit, malpropre, et il avait un défaut de prononciation ridicule. On s'est moqué de lui à la cour. Il a voulu se faire soldat comme ses aïeux; mais la paix a été conclue avant qu'il fût entré en campagne. Alors il a demandé à Malherbe comment il se devait gouverner dans le monde, s'il fallait suivre les armes ou liquider ses affaires, ou prendre femme, ou bien se retirer aux champs pour y « faire petit pot », et Malherbe lui a paternellement conté la fable du meunier, de son fils, et de l'âne. Là-dessus il a repris du service. Mais le roi Henri IV étant mort, le « grand dessein » fut abandonné, l'on ne se battit plus. Il fut malchanceux en amour. Il a aimé Sylvie, et Sylvie lui a été cruelle. Alors il a aimé Cloris, qui n'était autre que la comtesse de Moret, l'ancienne maîtresse de Henri IV; il lui rima des élégies pour la consoler, car elle avait eu la disgrâce de perdre un œil; lorsqu'elle quittait Paris, il allait confier sa peine aux nymphes des fontaines dans le jardin du Louvre; mais Cloris épousa le marquis de Vardes. Ni Vénus ni Mars ne souriaient au pauvre diable. Il n'était rien qu'un poète estimé de Malherbe; mais il pensait, comme Malherbe lui-même, que « c'était une sottise de faire des vers pour en espérer autre récompense que son divertissement,

et qu'un poète n'était pas plus utile à l'Etat qu'un bon joueur de quilles ». Puis, il avait assisté à de terribles catastrophes et à de grands retours de fortune : il avait vu Henri IV assassiné, la France en proie aux intrigants et déchirée par les séditions, la tragique aventure de Concini...

Les grands pins sont en butte aux coups de la tempête,
Et la rage des vents brise plutôt le faîte
Des maisons de nos rois que des toits des bergers.

Il avait perdu le goût de toute ambition ; il avait abdiqué tout « vain espoir de gloire » et commençait de comprendre la sagesse de celui qui

Vivant dans sa maison, content de sa fortune,
A selon son pouvoir mesuré ses désirs,
. . . .
Il voit de toutes parts combler d'heur sa famille,
La javelle à pleins poings tomber sous sa faucille,
Le vendangeur ployer sous le faix des paniers,
Et semble qu'à l'envi les fertiles montagnes,
Les humides vallons, les fertiles campagnes
S'efforcent à remplir sa cave et ses greniers.

Il n'a eu qu'à regarder ses champs et à respirer l'air de sa Touraine pour écrire ces vers d'une extraordinaire beauté. Car voici la plaine où les moissonneurs ont passé ; voici les vendangeurs sur le chemin ; voici, au pied du château paternel, les grasses campagnes et les vallons humides. Voici les caves creuses dans la colline...

Il suit aucunes fois un cerf par les foulées,
Dans ces vieilles forêts du peuple reculées.
. . . .

Les bûcherons, les sauvages bûcherons dont Ronsard a maudit la hache, ont éclairci les forêts. Mais çà et là, au sommet des coteaux, un débris de futaie rappelle la magnificence des vieux bois dévastés.

Tantôt il se promène au long de ses fontaines,
De qui les petits flots font luire dans les plaines
L'argent de leurs ruisseaux parmi l'or des moissons,

C'est le filet d'eau de l'Ecotais qui apparaît et disparaît de place en place, et que l'on prendrait de loin pour les morceaux d'un miroir brisé.

Racan entend alors les voix de la terre natale ; toutes lui donnent le même conseil :

Il soupire en repos l'ennui de sa vieillesse
Dans ce même foyer où sa tendre jeunesse
A vu dans le berceau ses bras emmaillotés.

Il a rêvé autrefois un trépas glorieux. Comme il sortait des pages du roi et comme, dans l'attente d'une campagne qui ne s'ouvrait pas, il se morfondait à Calais, il déclarait — en vers, pour tout dire — qu'il souhaitait la mort sur le champ de bataille ; il la tenait pour « le point désirable ». Maintenant à ses yeux, le sage est celui qui ne cherche point

De plus illustre mort ni plus digne d'envie
Que de mourir au lit où ses pères sont morts.

Les intrigues de la cour ne le troublent point dans sa retraite :

Il contemple du port les insolentes rages
Des vents de la faveur, autour de nos orages.

Et il embrasse d'un dernier coup d'œil toutes les beautés que la nature a réunies autour de lui pour l'exhorter au repos et au détachement :

Vallons, fleuves, rochers, plaisante solitude,
Si vous fûtes témoins de mon inquiétude,
Soyez-le désormais de mon contentement.

On ne goûtera jamais le charme intime et profond de ces stances, si l'on ignore les lieux où elles sont nées...

Racan attendit encore dix années pour conformer sa vie à la leçon de sagesse que lui avaient donnée les champs et le ciel de la Touraine. Il retombait parfois dans son humeur guerrière et plus souvent dans son humeur amoureuse. Les rechutes lui étaient

CHATEAU DE LA ROCHE-RACAN

Façade ouest. — D'après une Photographie de M. Peigné, Tours.



CHATEAU DE LA ROCHE-RACAN

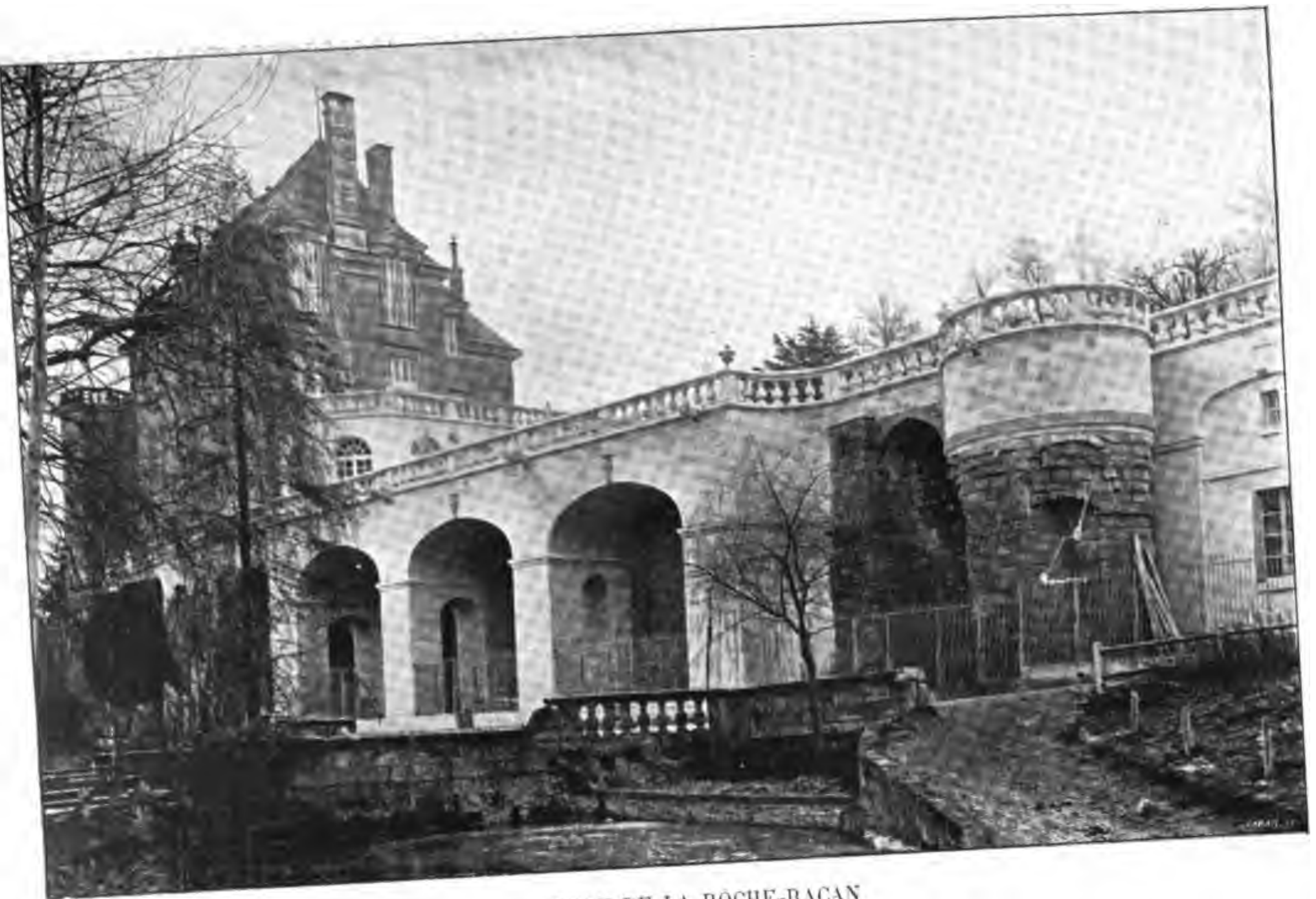
Façade ouest. — D'après une Photographie de M. Peigné, Tours.





CHATEAU DE LA ROCHE-RACAN

La Terrasse en 1880, M. de Civrieux, propriétaire. D'après une Photographie de M. Peigné, Tours.



CHATEAU DE LA ROCHE-RACAN

La Terrasse en 1895, refaite par le propriétaire actuel, M. Gautier. D'après une Photographie de M. Peigné, Tours.

chaque fois plus douloureuses. Après Cloris, ce fut Arthénice, la veuve de son ami de Termes. Le pauvre Racan était encore entre les mains d'une coquette. Ni les manèges d'Arthénice ni les remontrances de Malherbe ne le décourageaient d'une poursuite ridicule... Il mit son amour en pastorale : l'héroïne des *Bergeries*, c'est Arthénice. Mais cette sorte de remède qui guérit tant de poètes ne calma point la souffrance de Racan. Et il continua d'aimer, même après avoir publié son amour. Il était incurable... Il le resta jusqu'à trente-neuf ans. Alors, il épousa Madeleine du Bois, fille d'un gentilhomme dont le château était voisin de la Roche.

Cette fois, il fallait bel et bien « penser à faire la retraite ». Racan, après avoir assisté au siège de La Rochelle, renonça aux armes. Il passa la seconde partie de son existence (il vécut quatre-vingt-un ans) à aimer sa femme, élever ses enfants, faire des procès, versifier des psaumes, rebâtir son château et jouir « des beautés qu'ont les saisons nouvelles ».

***

Racan ne démolit ni les tours ni les murs de soutien de la Roche-au-Majeur. Mais sur les assises de la forteresse il établit une large terrasse où il éleva sa nouvelle maison. Elle se composait de deux pavillons que joignait une galerie ouverte et surmontée d'un étage.

De ce grand château il ne reste plus qu'un seul pavillon ; mais on peut sans peine reconstituer par la pensée l'ensemble et l'édifice. Il n'avait ni l'éclat ni la délicatesse des œuvres de la Renaissance ; il n'avait pas non plus l'élégance svelte et hautaine des monuments de brique et de pierre que l'on a coutume de regarder comme les modèles du style Louis XIII. Il était noble et somptueux, d'une majesté un peu provinciale, avec un air de palais italien. Mais sa

situation était incomparable. Il était dominé par les chênes d'un parc touffu qui couvrait le sommet de la petite colline; et, de la merveilleuse terrasse dont les balustrades suivaient le contour du château féodal, le regard plongeait sur l'étroite et fraîche vallée de l'Ecotais.

Dans le pavillon qui subsiste, une salle magnifique est ornée encore des tapisseries qui appartinrent à Racan et de deux jolies toiles attribuées à Mignard, représentant un fils et une fille du poète.

La construction de cette belle résidence fut le divertissement de la vie de Racan ; elle fut aussi son tourment. La dépense excédait ses ressources. Lui-même a conté ses ambitions et ses déboires, un jour qu'il écrivait à ses amis Chapelain, Ménage et Conrart tout ce qui lui venait en la pensée, à l'exemple de « son cher ami Montaigne » :

« Ce fut alors que je voulus dans les bâtiments laisser des marques d'avoir été. La succession de Mme de Bellegarde, qui avait augmenté ma fortune de quinze mille livres de rentes, me donna le pouvoir de dépenser soixante mille livres dans la moindre de mes maisons, celle que mon père m'avait laissée et où j'avais été nourri. Mais la dépense que je fis, quoique bien au-dessus de mes forces, était beaucoup au-dessous de celles que font les favoris de la fortune dans leurs superbes maisons ; c'est ce qui me fit mépriser mon ouvrage. Les bâtiments ne font paraître que la richesse de ceux qui en font la dépense ; s'il y a quelque chose d'ingénieux, l'on n'en donne la gloire à l'architecte qui les conduit, et ils n'étendent guère plus loin que leur ombre la magnificence de leur maître ni l'adresse de l'entrepreneur. Le nom de Chapelain sera connu par sa Pucelle aux extrémités du nord et sur les bords du Boristhène et de la Vistule, avant que les peuples de la Sarte et de la Meine sachent que Racan a élevé des pavillons et des por-

tiques. et, de quelque petite étendue que soit la réputation que nous en espérons, elle n'a rien de durable à l'éternité :

Tous ces chefs-d'œuvre antiques
Ont à peine leurs reliques ;
Par les Muses seulement,
L'homme est exempt de la Parque. »

Comme Racan se trompait !

Personne aujourd'hui ne sait le nom de l'architecte qui a conduit la construction de la Roche-Racan. En revanche, nous savons le chiffre de la dépense qu'y fit le maître du domaine, et l'on a retrouvé le nom de l'entrepreneur : c'était Jacques Gabriel, « maître maçon » de Saint-Paterne, dont le fils bâtira une partie du Palais-Royal, dont le petit-fils continuera le Louvre et dont l'arrière-petit-fils construira les colonnades de la place de la Concorde... « Les peuples de la Sarte et de la Meine », qui n'ont jamais lu et ne liront jamais un vers des *Bergeries*, connaissent la Roche-Racan. Et des cartes postales représentant la grande terrasse du château s'en vont parfois jusqu'aux bords de la Vistule et du Boristhène où la Pucelle de Chapelain est parfaitement inconnue.

André Hallays.

P.-S. — Quelques écrivains et quelques artistes avaient naguère conçu le projet d'orner d'un buste de Racan la grande place de Saint-Paterne. Un sculpteur de talent, M. Sicard, s'était chargé d'exécuter le petit monument. Or, le Conseil municipal vient de refuser le cadeau qu'on lui offrait.

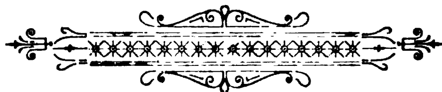
Si ce Conseil avait obéi à une considération artistique, je n'aurais point le courage de le blâmer. Pour la municipalité d'une ville ou d'un village, c'est un louable sentiment que la crainte des statues et même des bustes. Mais la municipalité en question ignore le

monument qu'elle dédaigne et « l'esthétique des villes » lui est absolument étrangère. A Saint-Paterne, la question Racan est, paraît-il, une question politique!

La ville de Tours, qui est déjà toute hérissée de statues, demande qu'on lui donne encore ce Racan dédaigné par Saint-Paterne... Je ne crois pas que ce monument soit indispensable à la gloire du poète : un livre comme celui que lui a consacré M. Louis Arnould est un hommage autrement sérieux et autrement éclatant. Du moins il semble que la place de Racan soit dans le village où il a vécu, et non dans un square de Tours.

Sa vraie patrie poétique ce n'est pas la vallée de la Loire. La nature qui l'a inspiré, c'est ce vallon de l'Ecotais, ruisseau tributaire du Loir. Et, que l'on me pardonne de mêler l'hydrographie à l'histoire de la littérature, il n'est pas indifférent que Racan ait connu et aimé des paysages pareils à ceux qui avaient formé l'imagination de Ronsard. Ce fut peut-être pour cette cause que, malgré les leçons de Malherbe, il demeura par le goût et le sentiment un vrai poète de la Renaissance, et continua la pléiade jusqu'en plein dix-septième siècle... Les gens de Saint-Paterne seraient donc bien avisés en empêchant Tours d'accaparer le monument de Racan. Mais je ne me chargerai pas de leur développer mes raisons.

A. H.





DOS DE LA CHASUBLE

Conservée en la sacristie de Saint-Paterne.

Tapisserie au petit point exécutée par Madeleine de Racan, femme du poète, vers 1628. Cf. *Annales Fléchoises*, III-101.

D'APRÈS UNE PHOTOGRAPHIE DE M. LE Dr AUTELLET.



DEVANT DE LA CHASUBLE, ÉTOLE ET MANIPULE

Conservés à la sacristie de Saint-Paterne.

Exécutés par Madeleine de Racan. Cf. *Annales Fléchoises*, III-101.

D'APRÈS UNE PHOTOGRAPHIE DE M. LE Dr AUTELLET.

LES CHAPITRES, ABBAYES & PRIEURÉS

DES ARCHIPRÊTRÉS DE LA FLÈCHE ET DU LUDE

AVANT LA RÉVOLUTION

Le diocèse d'Angers possédait avant la Révolution dix-huit chapitres ou collégiales, en dehors du chapitre de la cathédrale. L'un d'eux était situé dans l'archiprêtré du Lude : le *chapitre de Jarzé*. Il se composait de cinq prébendes, y compris la prébende curiale, de deux semi-prébendes, de la diacrerie, de la sous-diacrerie et de la sacristie ; elles étaient toutes à la présentation du seigneur de Jarzé et à la collation de l'Evêque d'Angers.

Il y avait deux abbayes cisterciennes dans l'archiprêtré du Lude, l'*abbaye de la Boissière* et l'*abbaye de Chaloché*. Les revenus de la première, y compris ceux de la mense commune, étaient de 6.010 livres. Ceux de Chaloché avec sa mense commune montaient à 3.930 livres.

Deux abbayes également se trouvaient sur le territoire de l'archiprêtré de La Flèche : *Le Perray-Neuf*, de l'ordre des Prémontrés, et *Mélinais*. Le Perray avait 3.200 livres de revenus. Quant à l'abbaye de Mélinais, elle était depuis longtemps unie au collège de La Flèche ; les chanoines réguliers percevaient en même temps que le collège une partie des revenus.

Voici maintenant l'énumération des *prieurés :*

Archiprêtré du Lude. — Saint-Symphorien du Neuf et Vieil-Baugé (Abbé de Saint-Serge-lès-Angers) (1). — Sainte-Geneviève-des-Bois ou la Chapelle-aux-Choux

(1) Les *présentateurs* des prieurés sont mis entre parenthèses à la suite de ces bénéfices.

(Abbé de Bourgueil) -- Sainte Madeleine-du-Bois-Jarzé (Abbé de Saint-Aubin d'Angers). — Broc (Abbé de Vendôme). — Château-la-Vallière (Abbé de Vendôme). — Cheviré-le-Rouge (Abbé de Vendôme). — Saint-Bibien d'Echemiré (Evêque d'Angers). — Saint-Hippolyte (Abbé de Vendôme). — Le Lude (Abbé de Saint-Aubin). — Montpollin, uni à l'abbaye de Notre-Dame de Saintes. -- Raillon (Abbé de Saint-Aubin). — Thorée (Abbé de Saint-Serge). — Villiers-Aubouin (Abbé de Vendôme).

Archiprêtré de La Flèche. — Saint Joseph d'Aligné (Prieur de Mélinais). — Briollay, uni à la mense de l'abbaye de Saint-Serge. — Créans, prieuré simple et régulier (Abbé du Mont-Saint-Michel). — Creux, paroisse de Bazouges-sur-le-Loir (Abbé de Saint-Serge). — Saint-Martin de Daumeray (Le Roi). — Saint-Blaise, paroisse de Saint-Pierre de Durtal (Prieur de Mélinais). — L'Echenau, uni au collège de La Flèche. -- Ferrière, paroisse d'Etriché (Abbé de La Roë). — Saint-André de La Flèche (Abbé de Saint-Mesmin-lès-Orléans). — Saint-Jacques de La Flèche, uni au collège de La Flèche. — Saint-Thomas de La Flèche (Abbé de Saint-Aubin). — Gouis (Abbé de Saint-Aubin). — Saint-Jean-Baptiste de Huillé, prieuré simple et régulier (Abbé de Saint-Serge). — La Lande-aux-Nonnains, paroisse de Soucelles, unie à l'abbaye de Nyoiseau. — Saint-Jean-Baptiste de Lézigné, prieuré simple et régulier (Abbé de Saint-Serge). — Notre-Dame-des-Champs près La Flèche (Abbé de Saint-Serge). — L'Ortière, ordre de Saint-Augustin, à Parcé-sur-Sarthe (Prieuré de Château-L'Ermitage). — Saint-Barthélemy de Précigné (Prieur de Mélinais). — Verron, uni au collège de l'Oratoire d'Angers.

F. UZUREAU,
Directeur de l'*Anjou Historique.*

NOTES SUR LE COLLÈGE DU GRAND-LUCÉ

Dans son travail sur l'instruction publique, au Maine, avant la Révolution, M. Bellée, faute de documents, n'a pas parlé des écoles et du collège du Grand-Lucé. Cette importante paroisse, où des fondations religieuses de toute sorte assuraient largement l'exercice de la charité et de la piété chrétiennes, eut pourtant des écoles dès une époque très reculée.

Dans un compte du receveur de la baronnie de Lucé, nous lisons, à la date du 28 décembre 1526, qu'il fut baillé aux écoliers qui chantèrent Noël audit Lucé, la somme de cinq sous.

Un autre compte du 13 avril 1540, après Pâques, porte une somme versée au magister de Lucé et à ses écoliers (1).

En 1627, le 9 septembre, Me Louis Millon, prêtre, fait, par son testament, une fondation en faveur du maître d'école de Lucé, à la charge d'instruire, par charité, deux enfants pauvres (2).

Le principal bienfaiteur de l'école ou collège de Lucé fut Me François Bellanger, prêtre habitué en cette paroisse. Nous allons successivement analyser les principaux actes relatifs à cette fondation.

(1) V. Alouis et A. Ledru. *Les Coësmes, seigneurs de Lucé*, 2e partie, p. 241.

(2) En 1687, lors de la fondation de la chapelle de leur château de la Chevalerie, à Lucé, Roland Le Vayer de Boutigny et Marguerite Sévin, son épouse, ordonnèrent que le titulaire de ce bénéfice serait tenu de faire la leçon, au moins une fois le jour de chaque semaine, excepté les dimanches et fêtes, aux enfants des fermiers des fondateurs et à ceux des hameaux des Hurlières, des Brûlonnières, des Minerais et autres du voisinage et de leur apprendre à lire et à écrire gratuitement. *Archives de la Sarthe*. G. 837.

Le 12 octobre 1715, devant René Gaillard, licencié en droits et notaire royal au Grand-Lucé et Pierre Fresneau, notaire royal à Villaines-sous-Lucé, fut présent Mᵉ François Bellanger, prêtre, demeurant au Grand-Lucé, lequel, pour la plus grande gloire de Dieu, fonde à perpétuité un petit collège en titre ou simple prestimonie. Ce collège ne pourra être possédé que par une personne constituée dans l'ordre de prêtrise, de bonnes mœurs, propre et capable d'instruire la jeunesse. Ce prêtre sera nommé par le curé de Lucé et le marguillier d'honneur de cette paroisse. En cas de désaccord, le supérieur du séminaire du Mans fera choix du plus capable des deux candidats présentés par le curé et le marguillier. Aucune considération humaine ne devra être mise en jeu, aucune préférence accordée aux membres de la famille du fondateur ou aux prêtres originaires de la paroisse. Il faudra uniquement avoir pour but le choix d'un bon sujet qui puisse dignement remplir ses devoirs.

Le prêtre choisi devra résider à Lucé et se consacrer exclusivement à l'instruction de la jeunesse. Par conséquent, il ne pourra remplir dans aucune paroisse les fonctions de vicaire ou de prêtre sacristain.

Il recevra, dans son école, tous les enfants de Lucé qui lui seront présentés par leurs parents, il admettra les descendants de la nièce du fondateur, bien qu'ils soient étrangers à la paroisse. Tous ces enfants seront élevés dans la crainte et l'amour de Dieu et instruits dans la religion catholique, apostolique et romaine.

Le régent leur enseignera à lire et à écrire. Il montrera le plain-chant à ceux qui, ayant de la voix, voudront l'apprendre. Ces soins seront gratuits pour les enfants reconnus pauvres. Les élèves de familles bourgeoises, les fils de marchands paieront ce que l'on donne ordinairement dans les autres collèges. Si quelques-uns veulent apprendre le latin, le régent pourra exiger de leurs parents une rétribution raison-

nable. Il aura la faculté de prendre des pensionnaires.

Me François Bellanger impose, comme unique charge à cette fondation, la célébration par le régent, dans l'église de Lucé, d'une messe basse, le premier samedi de chaque mois. Les écoliers assisteront à cette messe, après laquelle, ils chanteront le psaume *De profundis*, suivi des oraisons *Deus, qui inter sacerdotes.....*, *Deus, veniæ largitor.....*, *Fidelium*, *Deus*, *omnium*, récitées par le célébrant.

Pour loger le régent, le fondateur donne, à perpétuité, une maison nommée *Saint-Antoine*, située à Lucé, dans la rue du Cimetière.

De plus, il lègue les sommes suivantes :

1° 12 livres de rente constituée à lui dues par Dlle Marthe Jousseaulme, veuve de Michel Renault. (Acte du 2 janvier 1712, devant Fresneau, notaire.)

2° 10 livres de rente constituée à lui dues par Olphan Achille de Gast, écuyer, sieur de Lussault et Dlle Marthe Renault, son épouse. (Acte du 9 novembre 1714, devant le même notaire.)

3° 10 livres de rente constituée à lui dues par René Sourdry. (Acte du 1er mars 2714, devant Paul Derré, notaire à Lucé.)

4° 10 livres de rente constituée à lui dues par Louis Le Chable. (Acte du 15 mars 1714, devant le même notaire.)

5° 18 livres de rente constituée dues par Pierre Dezécot, marchand. (Acte du 25 juin 1711, devant Fresneau.)

6° 10 livres de rente constituée dues par Catherine Chasteau, veuve de Pierre Rayé. (Acte du 26 octobre 1713, devant Paul Derré, notaire.)

7° 6 livres de rente constituée dues par Pierre Boucher. (Acte du 25 janvier 1714, devant Gaillard, notaire.)

Toutes ces rentes, formant un revenu de 76 livres,

devaient être réservées à la fondation du collège ; elles ne pouvaient être réunies ni à la fabrique ni à la Charité établie au Grand-Lucé.

Si le collège devenait vacant pendant un an, soit par négligence, ou défaut de nomination d'un régent, si les règlements n'étaient pas observés, la fondation devait être transférée à Saint-Vincent-du-Lorouer.

En cas de non-résidence ou d'une absence d'un mois, sans raison légitime, le régent sera destitué après trois sommations, faites de huitaine en huitaine. En cas de maladie ou d'absence légitime, le régent se fera remplacer par une personne capable dont le choix sera approuvé par le curé de Lucé.

A cet acte assistèrent comme témoins, Me Jérôme-Joseph Gaillard, prêtre, curé de Tresson, et Me Jacques Le Villain, prêtre, chapelain de l'Eglise du Mans et vicaire à Lucé.

Le lendemain, dimanche 13 octobre 1715, à l'issue des vêpres, devant les mêmes notaires, les habitants de Lucé se réunirent en assemblée générale, pour délibérer sur la fondation du collège. Etaient présents : Me François Nermor, prêtre, curé ; Me Jacques Le Villain, prêtre, vicaire ; Me Michel Hardouyneau, bailli, juge ordinaire, civil, criminel et de police de la baronnie de Lucé ; Me François Jousselin, sieur de Maison-Neuve, lieutenant ; Me Alexis-Michel Gaillard, sieur de la Heurière, avocat et procureur fiscal ; Me Rolland Gaillard, avocat en Parlement et au siège de Lucé ; Antoine Le Meunier, greffier : Joseph Froger, sieur du Fougeray, bourgeois ; Guillaume Thébaudin, procureur de fabrique ; Mes Nicolas Rousseau et Michel Refoul, avocats ; Me Julien Chambost, agent de M. de Dangeau, etc., etc. Tous, d'une commune voix, déclarent accepter le don de Me François Bellanger et s'obligent à l'exécuter. De plus, pour rendre ce collège un établissement plus solide et faire la condition du régent meilleure, ils y réunissent à

perpétuité, la fondation faite auparavant, en faveur d'un maître d'école, par Me Louis Millon, prêtre, par son testament du 9 septembre 1627, à la charge de montrer, par charité, à deux pauvres de Lucé et de dire une messe basse tous les mardis de l'année et d'une oraison tous les vendredis de Carême, dans la chapelle Sainte-Anne, sise au cimetière de Lucé. Le curé consent, en outre, que le régent jouisse de la fondation faite par M. Le Gauffre, d'une messe tous les dimanches de l'année.

Nous ignorons la date de la mort de Me François Bellanger. Elle dut arriver au commencement de 1717, au plus tard, car cette même année, nous voyons Me Louis Fresneau, prêtre, nommé par le curé et le marguillier d'honneur, régent du collège de Lucé. La maison de *Saint-Antoine* était en pitoyable état, si l'on en croit l'acte de visite fait le 29 octobre 1718, à la requête de Me Fresneau. Les experts estiment à 370 livres les réparations à faire aux bâtiments. Les travaux les plus urgents furent exécutés aux frais du principal.

Le 17 septembre 1719, celui-ci, alors nommé curé de La Fontaine-Saint-Martin, demande aux habitants de Lucé, réunis en assemblée générale, d'être déchargé de toutes poursuites relatives aux réparations qui pourraient être reconnues nécessaires aux bâtiments du collège. Il fait abandon des bancs qu'il a fait placer pour les écoliers, et déclare ne rien réclamer pour les frais qu'il a pris à sa charge pendant ses fonctions. Les habitants de Lucé approuvent ses déclarations. Cet acte fut passé en présence des témoins suivants : Joseph Mongé, libraire à Paris, rue Saint-Jacques, paroisse Saint-Benoit, et Me Laurent Fresneau, maître ès-arts, demeurant aussi à Paris, même paroisse.

Les revenus du collège étaient insuffisants, la maison elle-même se trouvait en mauvais état; aussi, après

Me Fresneau, le poste demeura vacant. Il fallut songer à louer la maison au moins pendant quelques années, afin de trouver les fonds nécessaires pour faire les restaurations utiles. Le 29 octobre 1719, nouvelle assemblée générale des habitants dans laquelle Me François Nermor, curé de Lucé, fait mettre aux enchères le bail de la maison *Saint-Antoine*. Elle fut baillée pour la somme de 28 livres de rente annuelle à Me Jean Brunet, employé dans les fermes du roi et à Dlle Elisabeth Le Gouz, son épouse. Dans l'acte, le curé fit insérer cette clause que si un régent venait à être nommé et qu'il voulût habiter la maison *Saint-Antoine*, les locataires seraient tenus de la laisser vacante après un délai de trois mois.

Le 12 septembre 1724, Me Pierre-Louis Bertin, bourgeois de Lucé, fait le legs suivant en faveur du collège. Nous laisserons la paróle au testateur afin de bien mettre en relief ses pieuses intentions : « Pour le respect qu'il a toujours eu pour le très adorable Saint-Sacrement et pour aider à l'entretien du collège de cette paroisse, veut et entend qu'il soit dit et célébré une messe, à perpétuité, au grand autel de l'église dudit Lucé, le jeudi de chaque semaine de l'année, en son intention, par M. le principal du collège, pourvu qu'il soit prêtre, ou bien à défaut de ce caractère, par M. le curé ou ses autres prêtres, en commémoraison de la mort et passion de Notre-Seigneur Jésus-Christ, notre Rédempteur. » Pour l'entretien et rétribution de cette messe, il donne au principal ou à celui qui dira la messe, la somme de 35 livres par chaque année, plus 2 livres pour le luminaire et 3 livres pour le salaire du sacriste. Il assigne cette rente sur son lieu de Riaumé, paroisse de Villaines-sous-Lucé.

Le collège était encore fermé, faute de régent, au 24 mai 1727. A cette date, François Nermor, curé de Lucé, prête à Jean Guillonneau, marchand, et à Marie

Tranchard, son épouse, de la paroisse de Lhommes, une somme de 200 livres, provenant des revenus non employés de la fondation du collège. Les emprunteurs s'engagent à verser, chaque année, une rente de 10 livres au curé de Lucé ou au principal lorsqu'il sera nommé.

Nous voyons au 31 octobre 1728, Me François Le Conte, prêtre, principal du collège de Lucé. Cet ecclésiastique ne resta pas longtemps en fonctions, car, le 20 novembre 1729, Me François Nermor, curé et Alexis-Michel Gaillard, marguillier d'honneur, présentent aux habitants, dans une assemblée générale, Me Louis Drouet, prêtre, qu'ils ont nommé principal du collège. A cette réunion, les paroissiens de Lucé approuvent le tarif de la rétribution due aux régents par les parents des élèves. Depuis l'alphabet jusqu'à l'écriture, chaque enfant paiera 6 sous par mois ; depuis l'écriture jusqu'au rudiment, 10 sous ; depuis le rudiment jusqu'aux thèmes, 15 sous ; depuis les thèmes jusqu'à la troisième classe, 25 sous, le tout payable par mois et par avance. Les pauvres continueront à être instruits gratuitement suivant les termes de l'acte de fondation.

Les administrateurs des biens du collège possédaient alors quelques économies ; ils décident, ce même jour, de faire faire « un chaslit neuf et une paire d'armoires, le tout de bon bois de chêne » qui resteront en la maison du collège, pour l'usage des régents. De plus, ils s'engagent à faire exécuter aux bâtiments les réparations les plus urgentes ; Me Louis Drouet, de son côté, s'oblige à employer, chaque année, sur les revenus de sa charge, une somme de 8 livres pour l'entretien de la maison.

Au 14 février 1735, lors du remboursement fait par Olphan Achille de Gast, écuyer, sieur de Lussault, et Dlle Marthe Renault, son épouse, d'une rente de 10 livres qu'ils devaient au collège, Me Louis Drouet était

encore chargé de la direction de cet établissement.

Le 27 décembre 1737, jour de la sépulture de Me François Nermor, curé de Lucé, c'est Me Louis Després, prêtre, que nous voyons assister à cette cérémonie, en qualité de principal du collège.

Nous trouvons ensuite Me Pierre Le Villain, prêtre, qui résigna ses fonctions de principal, le 31 juillet 1762, jour de son installation comme chanoine en l'église collégiale de Saint-Julien de Pruillé.

Le 26 septembre 1764, aux obsèques de Jacques Pineau, baron de Lucé, nous voyons M. Bageau, prêtre, principal du collège, se joindre au nombreux clergé qui accompagna à sa dernière demeure cet illustre bienfaiteur du pays. M. Bageau fut probablement le dernier principal de ce collège qui disparut avec tant d'autres fondations pieuses à la fin du XVIIIe siècle.

EM.-LOUIS CHAMBOIS.



LE LUDE

NOTES D'HISTOIRE RELIGIEUSE

Confréries établies avant la Révolution dans la Chapelle de la Miséricorde

Dans la chapelle attenant à l'hôpital de la Miséricorde, fondé en 1705 par M. René François de la Fontaine, sieur de la Crochinière, ecclésiastique de grande charité, et devenu, par arrêté préfectoral du 18 messidor an XIII (7 juillet 1805), l'unique hôpital du Lude, dans cette chapelle, dis-je, étaient établies, avant la Révolution, plusieurs pieuses confréries. J'ai été assez heureux de retrouver les registres de trois d'entre elles : la confrérie du « Sacré-Cœur de Marie », la plus ancienne, celles du « Sacré-Cœur de Jésus » et des « Anges-Gardiens ». On me permettra de les présenter aux lecteurs des *Annales* (1).

§ I

La Confrérie du Sacré-Cœur de Marie

Par une bulle datée de Rome le 23 novembre 1742, Benoît XIV érigeait cette confrérie dans la chapelle « des Filles dittes de la Miséricorde ». Hommes et femmes pouvaient en faire partie.

(1) Sur les hôpitaux du Lude avant la Révolution, et sur les dons généreux de la famille de Talhouët, cf. *Annuaire de la Sarthe* pour 1831, pp. 69-70.

Aux nombreuses indulgences dont il enrichissait la jeune association, Benoît XIV ajoutait pour l'autel de la confrérie, la faveur de l'autel privilégié, dans un bref daté du même jour que la bulle.

Ces deux brefs de Sa Sainteté furent présentés en original à l'évêque d'Angers qui, dans une lettre du 23 janvier 1743, fixa la fête principale et les jours indulgenciés de la confrérie.

Régulièrement constituée, cette confrérie fut installée le 8 février 1744 « par une grande solennité qui se fit dans l'église de l'hôpital de la Miséricorde et qui commença par les premières vespres qui furent chantées par le clergé de cette ville qui continuèrent le lendemain avec la mesme pompe ».

Dès lors, les confrères arrivèrent nombreux et leurs noms furent inscrits sur un registre que les archives paroissiales du Lude conservent encore avec soin. Ces longues colonnes sont pour nous aussi instructives que les brefs pontificaux. Non seulement, en effet, elles nous ont conservé les noms des pieux Ludois du XVIIIe siècle, mais, en outre, ceux d'un grand nombre d'associés de la province, de la France et même de l'étranger. Des collèges entiers ont fait inscrire leurs élèves, des communautés leurs religieuses, des missionnaires Jésuites ont envoyé leur adhésion et celle même de certains de leur catéchisés. De ce fait, il se trouve que plus de deux mille noms se peuvent lire sur le registre de l'association.

Tous, en un mot, ecclésiastiques, religieux, religieuses, grands personnages, humbles gens du peuple ont été pris d'une sainte et touchante émulation pour se recommander, eux et leurs œuvres, au Cœur Immaculé de Marie et pour gagner les nombreuses indulgences attachées à la confrérie.

De ces noms, nous avons essayé, en les classant sous plusieurs rubriques, de recueillir les plus curieux et ceux qui intéressent davantage notre contrée :

Ecclésiastiques : A. Moriceau, prêtre (1); Ambroise Goumenault (2); Nicolas Goumenault, prêtre (3); François Fontaine, prêtre; Constance-Alexis-François Leleu, « ecclésiastique, 4 à 5 h. d. s. » (4); Charles-Urbain Baudry, prêtre (5); Ch. Savar, prêtre; François Guy, prêtre (6); François-Thomas Vellein, « prestre »; François-Mathurin Odillard, prêtre curé (7); Guy Tessier, prêtre (8); Jacques Vaudelan, curé (9); Jean Haran, « prestre » (10); Joseph Jousselin (11);

(1) A. Moriceau, prêtre habitué au Lude, chapelain de l'église du Lude de 1740 à 1759, curé de St-Mars de Cré, 1760.

(2) La famille Goumenault était représentée au Lude, à la fin du XVIIIe siècle, par Ambroise Goumenault, lieutenant-chirurgien, époux de Marie Le Bon, et par Jean-François G., notaire royal, époux de Jacquine-Marguerite Chesneau. Ambroise G., d'abord vicaire au Lude, en fut curé jusqu'à la Révolution.

(3) Nicolas Goumenault, « prêtre chapelain en ceste église » (du Lude) en 1742; curé de Piré, 1761; vicaire au Lude, 1761. Nous croyons qu'il mourut curé de Vaas, le 17 janvier 1827.

(4) Deux chanoines du Mans : Jean-Baptiste † 1784 et René-Constant † 1781 appartenaient à la famille Leleu, dont parle en ses *Mémoires* le chanoine Nepveu de la Manouillère (I, 20, 46, 294; II, 5, 13, 14, 16, 50, 51, 95). Notre « ecclésiastique » appartenait probablement à cette famille.

(5) Charles-Urbain Baudry était fils de Pierre Baudry, sacriste au Lude. A la suite de la démission de Gaspard Brossier, en 1769, Pierre Baudry avait été nommé sacriste par ordonnance du comte du Lude en date du 17 juillet 1769. Il fut aidé par son fils aîné, Jacques Baudry, pourvu de sa charge le même jour. Celui-ci « s'étant engagé au service du roy » fut remplacé par Pierre Baudry, son frère, par ordonnance du même seigneur en date du 25 avril 1775 (Registres de la Fabrique).

(6) François Guy, prêtre habitué au Lude (Registres de la Fabrique, 1764-1792).

(7) François-Mathurin Odillard de la Pommeraye, vicaire au Lude, 1759, chapelain de la Miséricorde, curé constitutionnel du Lude depuis la fin de 1791 *(Annales Fléchoises,* II, p. 164).

(8) Guy Tessier, « prestre habitué en cette église, receveur du clergé ». (Registres des délibérations de la Fabrique du Lude, 1764-1797).

(9) Jacques Vaudelan, curé de la Chapelle-aux-Choux, (canton du Lude) 1726-1765. Cf. *Semaine du Fidèle du Mans,* t. VI, p. 117.

(10) Jean Haran, fils de Bernard Haran et de Marie Roussier, semble avoir été attaché à l'hôpital du Lude. Il ne doit pas être confondu avec Charles Haran, son cousin, vicaire, puis « prêtre habitué » au

Charles-Jacques Le Camus (1); J.-B. Bouvet; Joseph-Nicolas Houdebert, prêtres (2); Joseph-Marie Drouyneau, prêtre (3); Jean Boutault, clerc tonsuré; Jacques Moreau, prêtre (4); Jacques-Ambroise Busson, clerc (5); J. Gandon, curé (6); Louis Virfeux, prêtre; Mathieu-Jacques Gallet, sous-diacre (7);

Lude à la fin du XVIII[e] siècle. Jean Haran mourut le 6 mai 1763, âgé de 85 ans, et fut inhumé le lendemain au grand cimetière du Lude *(Registres de l'Etat-Civil).*

(11) Joseph Jousselin, vicaire au Lude en avril 1740; un autre « clerc minoré » assistait à un baptême le 3 décembre 1752. Tous deux, devaient être proches parents de Jacques Jousselin, « marchand de drap de soye » au Lude en 1740.

(1) Charles-Jacques Le Camus, vicaire de Cheffes (Maine-et-Loire), en 1760, était le fils de Jacques Le Camus, notaire royal, avocat au siège du Lude († à 57 ans et demi, le 21 décembre 1755 et inhumé au grand cimetière du Lude) et d'Hélène Maussion. Charles-Jacques Le Camus fut un des officiers municipaux du Lude en 1790-1791 *(Registres de l'état-civil et du Conseil municipal du Lude).*

(2) Joseph-Nicolas Houdebert de Saint-Aubin, fils de Jean Houdebert, bourgeois, mort à 75 ans le 5 juin 1755 et inhumé le lendemain dans la chapelle Notre-Dame-des-Vertus du Lude. Il apparaît sur les registres ludois à la fin de 1756; il est « prestre habitué » en 1762. Nous lui devons le *Catalogue des livres de la bibliothèque... en faveur du clergé du Lude et des honnêtes gens qui désirent en profiter*, grand in-f° de près de 150 pages, conservé aux archives paroissiales du Lude.

(3) Joseph-Marie Drouyneau, fils d'Etienne Drouyneau, marchand au Lude, et de Marie Nail, était, en 1763, vicaire de Marcilly, vicaire de S[t]-Germain, près Daumeray, en 1768, et curé de Clefs de janvier 1776 à 1793 (C. Port, *Dict.*, I, 718); *(Annales Fléchoises*, I, 218). L'un de ses frères, Etienne Drouyneau, était vicaire de Saumur à la même date. Un autre, Urbain Droyneau, marchand, fut procureur de la fabrique du Lude de 1778 à 1781.

(4) Prêtre habitué au Lude, 1768, 1770.

(5) Jacques Ambroise Busson, petit-fils de Denis Busson, président au présidial de La Flèche, fils de Jacques Busson et de Magdeleine Goujon, avocat au Lude, naquit et fut baptisé le 15 juillet 1760 et eut Ambroise Goumenault, maître en chirurgie au Lude, comme parrain et Gabrielle Goujon comme marraine. Il fut pourvu, le 29 janvier 1789, par l'évêque du Mans, de la chapelle Saint-Thibault (en Clermont) et en prit possession le 31 du même mois (Cf. abbé Chambois, *Répertoire hist. et biogr. du diocèse du Mans*, t. I, p. 88).

(6) Jean-Baptiste Gandon, curé de Genneteil (Maine-et-Loire) en 1789 *(Annales Fléchoises*, t. I, p. 219).

(7) Mathieu-Jacques Gallet, fils de Mathieu Gallet, marchand au Lude, et de Louise Haran, né le 29 octobre 1744, est dit « étudiant » en 1751 (à 7 ans!).

Pierre Morin (1); Pierre Lesourd, prêtre; Pierre Lambert, escholier; P. René Mondot (2) et P. Sébastien Henriquet, prêtres (3).

Hauts personnages et habitants du Lude : Anne-Claire de Monplacé (4); Antoine de la Frezelière (5); Antoine de Jugeaude; Augustin de Luynes (6); Augustin de Meherenc; A. de Orgemont; Alexandre Le Prince; Anne-Eléonore de Rochefort; Benjamen de Manclère; Bonne du Mesnil de la Bausserays (7); François du Mesnil (8); Catherine Havard de la Tremblais; Charlotte Moinerière de la Morinière (9); Catherine Neau de l'Etang et la famille Neau de

(1) Je rencontre, dans les registres de 1749 : P. Morin « ecclésiastique ».

(2) Peut-être parent de Sébastien Mondot, prêtre fléchois exécuté à Paris en janvier 1794 (abbé Th. Perrin, *Les Martyrs du Maine,* t. I, p. 213).

(3) P. J. Henriquet « prêtre » baptise Charlotte-Marie-Louise d'Amour le 11 juin 1751, au Lude. (Cf. aussi de Montzey, *La Flèche et ses Seigneurs,* t. II, p. 250.)

(4) De Monplacé, blas. : d'azur à une croix d'or cantonnée de quatre fleurs de lys de même. De Maulde, *Suite à l'Essai sur l'Armorial,* p. 254. Cf. de Montzey, *op. cit.,* p. 249.

(5) De la famille Frezeau de la Frezelière. — Là Frezelière, terre en Loignée (Mayenne). — A. Angot, *Dict.,* II, 227. — Blas. : burelé d'argent et de gueules de dix pièces, une bande d'or brochant sur le tout. — Cauvin, *Essai sur l'Armorial,* p. 100.

(6) La famille d'Albert de Luynes, dont nos lecteurs connaissent l'origine et la généalogie, possédait au Maine le château de la Bretonnière, près Conlie, celui de Fontenailles, en Vouvray-sur-Huisne, de Bresteau, en Connerré, etc.

(7) Bonne Louise du Mesnil de la Beausseraye, fille de messire Pierre Dumesnil, écuyer, chevalier, seigneur de la Beausseraye (en Chigné) Pont-Pierre, Meigné, mort le 20 janvier 1748 et inhumé le lendemain en l'église paroissiale du Lude, et de Marie-Agnès Bluet. Elle se fit religieuse de la Miséricorde et fut supérieure de la communauté de cet ordre, au Lude, après Renée Gautier de Lobrière.

(8) Très probablement François du Mesnil, écuyer, seigneur de la Beausseraye (actuellement *Beauceraye)* et autres lieux, mousquetaire gris de la garde ordinaire du Roy, frère de la précédente. Cf. aussi *Annales Fléchoises,* I, 273. C. Port, *Dict.,* I, 234.

(9) Charlotte Moynerie, épouse de Ignace Le Mercier, seigneur de la Morinière, du Lude.

l'Etang (1); Charles Le Noir de la Cochetière (2); François Le Noir de la Poitvinière; Claude de Boisgueret, Charles de Chailly; Françoise-Eléonore du Chatel (3); Françoise de Bonneserre; Geneviève de Brelon; Guillaume Fontaine de Mordoit (4); Claude de Gennes (5); Hilarion de Fontenai; Jacques du Bausset; J.-B. du Cap; J.-Michel de la Carterie; Jacobus Simon Le Clerc de Douy; Jacques de Douy; J.-B. Dufaure; Jacques Puissant du Ledo: J.-B. de Menardeau; J.-Simon du Petit-Bois; Jean de la Gilberdière; Jacques de la Bonnelière; Jacques Lestang de la Da-

(1) La famille Nau, seign. de Lestang en Anjou, descendait de Jean Nau, qui vivait au XVIIe siècle : de gueules à la gerbe d'or soutenue de deux lionceaux affrontés de même. (Cauvin, *op. cit.*, p. 169.) Anne-Marie-Marguerite-Victoire-Françoise Nau de l'Etang était, depuis le 1er mai 1770, épouse de T.-M.-F. de Savonnières (Cf. *Mémoires de Nepveu de la Manouillère*, passim. De Montzey, *op. cit.*, II, p. 254.)

Dlle Marguerite-Anne-Victoire Nau de l'Etang. fille de feu messire François Nau, écuyer, seigneur de l'Etang, la Grillardière, le Bois-Pincé, la Grillère et autres lieux, et de dame Marguerite Senocq, épouse, en la chapelle de la Grillardière, près Savigné-sous-le-Lude, Jacques-Charles Grandhomme, seigneur de la Gannetière, les Hayes et autres lieux, chevalier de Saint-Louis, capitaine au régiment de Son Altesse Sérénissime Mgr le prince de Clermont. Cf. aussi *Annales Fléchoises*, I, 272; de Montzey, *op. cit.*, t. II, p. 253, 254.

(2) Michel-Charles Le Noir de la Cochetière (en Cheviré-le-Rouge, M.-et-L.), lieutenant au siège du comté du Lude, maire de la ville du Lude en 1790 (*Annales Fléchoises*, II, p. 154), fut envoyé aux assemblées du Tiers, en 1789, à Angers. (Cf. *ibidem*, I, p. 129. C. Port, *Dict.*, I, 723.)

(3) Françoise-Eléonore du Chatel était, lors du mariage de sa fille, Thérèse-Marie Bluet (8 janvier 1747), veuve de Me Thomas Bluet, seigneur d'Unon et autres lieux; elle mourut le 29 décembre 1755 et fut inhumée au grand cimetière. (Reg. de l'Etat-Civil du Lude.)

(4) Louise Fontaine de Mervé assiste, avec Charles-Pierre de Follin, (seign. de la Brossardière, en Mayet), à l'assemblée de la noblesse, tenue à Angers. (F. Legeay, *Recherches hist. sur Mayet*, p. 353.) Anne Fontaine de Mordoit était, en 1762, épouse de Louis-Gabriel Pihery, conseiller du Roy, président de l'élection de La Flèche.

(5) Claude de Gennes : De sable à une salamandre d'or couronnée de même, bordée de flammes et de gueules, accolé de gueules au lion d'or. (De Maulde, *op. cit.* p. 152.) Il existait aussi une famille Pelisson de Gennes, établie à Mamers au XVIIIe siècle.

vière (1); Pierre O'Brien (2); François Waitst de Valois; J.-François Fesan de la Villette; les familles Leger du Haut-Thierray (3); Odillard de la Pommeraye; Beulé; André de Bas-Cardons (4); Ambroise de Beaucoudray; Antoine de Forville; Alexandre-Marie de Thuys; Angelique-Marie de Burai; Charles-Emmanuel de la Martellière; Emery-Henri de la Martellière (5); Charles de la Coutrie; Charles Hubert de l'Oberdière; Claude Berault de Grave; Charlotte d'Amour (6); Françoise de la Vallée; Françoise de Goulard; François de Moiné; François-Xavier des Lignerís; François de Maugré; François du Plessis (7); François du Buisson (8); Jean-Baptiste Faisot de Brû-

(1) Est-ce Jacques Hilarion de Lestang de la Davière ou Jacques-René Hilarion de la Davière? (*Mémoires de Nepveu de la Manouillère*, I, 223, II, 418, 428.)

(2) La maison O'Bryen, dont était le lord comte de Thomond, possédait les seigneuries de Lavernat et de Mangé. (Cf. F. Legeay, *Recherches historiques sur Vaas et Lavernat;* ibid. *sur Aubigné et Verneuil*, 2 vol. in-12.)

(3) Le chartrier de la Varenne conserve plusieurs lettres de deux membres de cette famille angevine, dont l'un briguait la place de chapelain du château de La Flèche. Cf. de Montzey, *op. cit.* II, 250 et sq.

(4) Serait-ce André Etard, seigneur de Bascardon, dont la fille, Marie-Victoire, épouse, à La Flèche, Alexandre-Pierre Roullet de la Bouillerie, le 27 avril 1790? De Montzey, *op. cit.* II, 255.

(5) Je rencontre Jean-Baptiste-Pierre de la Martellière, seigneur, en 1689, de Fay, Passau, Mansigné; Pierre-Gérôme de la Martellière, comte de Fay, en Mansigné, mort avant 1771. Son fils était Joseph-François-Bernard de la Martellière, chevalier, comte de Fay. Deux membres de cette famille se font représenter à l'assemblée de la noblesse du Maine, en 1789. (F. Legeay, *Recherches hist. sur Mayet*, I, p. 200 et 340. *Annuaire de la Sarthe* pour 1839, p. 69. Cauvin *op. cit.* p. 148.)

(6) Charlotte-Marie-Louise d'Amour, née et baptisée au Lude, le 11 juin 1751, fille de Bonaventure-Guy d'Amour, avocat au Parlement, et de Charlotte-Madeleine-Françoise Molan. Parrain: Me Louis d'Amour, avocat au Parlement et aux Conseils du Roi; marraine: Marie-Elizabeth d'Amour.

(7) François Cador du Plessis, contrôleur au grenier à sel du Lude.

(8) Parent de Pierre Du Buisson, docteur en médecine, qui, le 29 mars 1740, épousa, en la chapelle de N.-D. des Vertus du Lude, Marie-Anne Le Mercier, et de V. du Buisson, prêtre, chanoine de St-Louis d'Angers.

lon; Julienne du Port; Jacques Grandhomme (1); Anonyme de la Tournardière; A. et Anne Hurtelou; Charlotte Goumenault (2); Charlotte Fouqueré; Charlotte Haran; Jacquine Nail, veuve Haran (3); Catherine Bardet; Françoise Bardet; Dominique Megessier; Elizabeth Mabileau; Françoise et Elizabeth Rodayer; Elisabeth Corvaillier; Etienne Drouineau, « savoiart »; Edward Redingfeld; Françoise et Anne Le Sève; Espérance Suart; François Petau; J.-B. Le Camus (4); Jean Simon; J.-B. Dupuy; Anne Filoleau (5), etc., etc.

Religieuses du Cœur de Jésus : Anne Le Crigni; Anne de Lalanne; Anne-Toinette Femerie; Aimée Cousin; Henriette Déchan; Barbe Avron; Catherine de Bosredon; Elisabeth Hamant; Louise-Antoinette des Bars; Marie-Elizabeth de St-Augustin; Marie-Louyse Vic-

(1) Cf. la note consacrée à la famille Nau de Letang. Plusieurs personnages de ce nom : Jacques G., capitaine de la bourgeoisie du Lude, époux de Françoise Pannetier, morte le 30 mars 1740; Jacques G. de la « Gantière », écuyer, officier de feu Mgr le duc d'Orléans, † 64 ans, le 22 août 1748, inhumé le lendemain « en cette église » du Lude; Jacques G., écuyer, ancien officier de Son Altesse Sérénissime Mgr le duc d'Orléans, époux de Marie-Madeleine Catois; Jacques-Charles G., seigneur de la Gannetière (château sis en la commune du Lude), époux de Marguerite-Anne-Victorine Nau.

Blas. : De sable à un buste d'homme d'argent. De Maulde, *Suite à l'Essai,* p. 161.

(2) Charlotte Goumenault, née le 26 novembre 1756, de François G., notaire royal au Lude et de Jacquine-Marguerite Chesneau, baptisée le lendemain. Parrain : Me Joseph Le Bouc du Morier, baillif du comte du Lude; marraine : Charlotte Chesneau.

(3) Jacquine Nail ou Le Nail, épouse de Jean Haran, marchand tanneur au Lude, belle-sœur de l'abbé Jean Haran, ci-dessus mentionné.

(4) J.-B. Le Camus, fils de Pierre Le Camus, ancien receveur des amendes, des eaux et forêts de Baugé, et de Marie Le Monnier, cousin-germain de Jacques-Charles Le Camus, dont nous avons parlé ci-dessus. Il était chapelain de Baugé en 1764.

(5) Les familles Hurteloup, Fouqueré, Haran, Bardet, Megessier, Mabilleau, Rodayer, Corvaillier, Le Sève, Simon, Dupuy, Filoleau, appartiennent toutes au Lude. Nous les retrouvons à chaque page des registres paroissiaux. Bon nombre d'entre elles ont encore des représentants de nos jours.

toire; Madelaine Boulanger; M.-Madeleine Noblet; Maguerite Savoret; Madeleine-Suzanne de la Val *(sic)*; Marguerite-Françoise Nicolet; Marianne Maillard; M.-Elizabeth Dervet; Marie Vernier; M.-Catherine Munier; M.-Catherine Duchaîne; M.-Marguerite Hamant; Suzanne Manière; Jeanne Laborde.

Religieuses de la Miséricorde : Anne Lengles; Marie Doffay; Marie Robert; Marie Lavasé; Marie des Haits; M.-Madeleine Douville; Madeleine Boudin du Rocher; Renée Gautier de Lobrière, supérieure; M.-Madeleine Quettes; Renée Lenail.

Religieuses de la Providence de Saumur : Anne Bily; Anne Leroux; Anne Robert; Françoise Diony; Marie Trudeau; Marie-Madeleine-Jeanne Loubeau; Marguerite du Pré; Renée Toullon.

Religieuses de Notre-Dame : Angelique Liberge des Bois; Claude Davoust; Catherine Huard; Modeste Piveron (1); Renée Gentilhomme (2).

Religieuse Bénédictine : Marie-Madeleine-Renée de Montopin.

Religieuse de la Charité de Montoire : Catherine Ruby.

Religieuses de Ste-Claire de la ville du Puy-en-Velay : Colombe Roche; Geneviève Cornet; Gabrielle-Jeanne Couriau; Madeleine Grandhomme; Marie-Renée de la Farge; Renée Grandhomme.

Religieuses hospitalières de St-Joseph : Sœur Françoise de la Croix; Anne du Vigneau; Marie Le Bon; Marie Barau; Marie-Suzanne Thomas (3).

(1) Modeste-Marie Pivron (ou Piveron) était née le 5 octobre 1763 de Patrice-Pierre P., marchand au Lude, et de Marie Moreau, et fut baptisée le même jour.

(2) Religieuses du couvent de l'*Ave Maria* de La Flèche, fondé en 1622. (Cf. *Annales Fléchoises*, II, 6; *Province du Maine*, VIII, 321 et sq.) Angelique Liberge avait quarante-un ans en février 1790; Modeste Pivron, 27 ans; Catherine Huard, 55 ans; Renée Gentilhomme, sœur converse, 37 ans *(Annales Fléchoises*, loc. cit.).

(3) Les religieuses hospitalières de Saint-Joseph, de La Flèche, fondées en 1636. (Cf. de Montzey, *La Flèche et ses Seigneurs*, II, 308.) Marie-Suzanne Thomas avait, en février 1790, 58 ans *(Annales Fléchoises*, II, 7).

Jésuites : Antoine-Joseph Piquart; Alexandre-Augustin-Félix Leducq; André Godefroy; Benjamen de Gerry; Ch.-François Desbuards; Claude-François Burin; François-Xavier-Ignace Lau, jésuite chinois; François-Marie-Glémot; Gabriel Bandon; Henri Clifton; Hervé-Joseph Le Coat; Jean-Jacques Vittu, frère de la C. de J.; Jean-Pierre Gatin, prestre; Joseph-Louis-Borry; Joseph Yves-Hyacinthe Salien; Jean-Fr.-Joseph Rouillier; Jean-Jos.-Donville; Jean-Baptiste-Thomas Lieou, jésuite chinois; Jacobus-Alexander-Josephus d'Hommay; Jean-Xavier des Chapelles; J.-Bernard Prevot; Jos.-F.-Xav. Becquet; Jacques-Nicolas-Marie-Arnoul; J.-B. Brasseau; Mathieu Lamath; Maure Tsao, jésuite chinois; Patrice-Fr. Busson; Pierre-Ant.-Laurent Fleury; Pierre Husson de Bologne; Pierre Ferrand; Pierre Simon; Pierre Beuvray; Pierre Brejet; P. Germain de Tirec; P.-A. Laurent Fleury.

Bénédictin : Jean-Joseph d'Oupin.

Chinois : Etienne Yang; Gabriel Ving.

Vers la fin du registre (pp. 140-141), ont été copiées les lettres authentiques des reliques de saint François de Sales et de sainte Jeanne-Françoise Frémiot de Chantal, conservées dans la chapelle de la Miséricorde (1), et une ordonnance de l'abbé de la Brosse, dont voici le texte :

Nous supérieur administrateur de la maison de l'hôpital de la Miséricorde du Lude, en vertu des pouvoirs généraux et spéciaux à nous accordés par Monseigneur l'illustrissime et reverendissime évêque d'Angers, en date du cinq novembre mil sept [cent] soixante seize, vu la requête à nous présentée par M[lle] de la Bausseraye, supérieure de ladite maison tendante à ce qu'il nous plût remettre comme

(1) Rappelons ici que dans les *Recherches sur l'histoire des confréries établies dans le diocèse du Mans avant 1791*, publiées dans la *Province du Maine*, t. IV, celles du Lude ne sont pas indiquées, sauf la confrérie du Rosaire, établie en l'église St-Vincent dès le XVII[e] siècle (*op. cit.* 1[er] juillet 1848, p. 106).

par le passé l'exposition du St-Sacrement le jour de Noël au lieu du quatorze de janvier, et permettre l'exposition du Très Saint-Sacrement les jours des fêtes de Vierge fêtées par le peuple à cause de la dedicasse de la Chapelle à la Vierge, nous avons permis l'exposition les jours cy-dessus énoncés; et la présente permission vaudra jusqu'à révocation ou jusqu'à la prochaine visite de Monseigneur. A Angers, le 10 janvier 1718, l'abbé de la Brosse p. » (p. 80).

(Registre de 84 pages, papier grand in-8°, reliure parchemin, Arch. paroissiales du Lude.)

Avant de passer à un autre registre, notons que les reliques conservées autrefois à la Miséricorde sont aujourd'hui exposées à la vénération des fidèles en l'église paroissiale du Lude. Dès le 6 décembre 1781, les reliques des deux saints avaient été séparées et placées dans deux reliquaires en bois recouverts de plâtre doré. Ces reliquaires sont actuellement derrière le maître autel, supportés par deux têtes d'anges en bois doré et accolés au chevet de l'église. Ils renferment les authentiques que nous mentionnons plus haut (1).

L. C.

(A suivre)

(1) *Du côté de l'Evangile :* la châsse qui renferme les reliques de saint François de Sales contient aussi l'authentique original en latin dont nous avons ci-dessus donné la traduction. Au-dessous de ces reliques sont quelques parcelles d'os de saint Martin, sans aucune marque d'authenticité.

Du côté de l'Evangile : la châsse de sainte Chantal avec l'authentique suivant relié à la petite châsse d'or par un ruban de soie verte : « Nous soussignés certifions que la présente relique qui est une particule de la chair de sainte Chantal a été extraite de l'autre relique où est l'authenticité de la présente relique.

« Fait au Lude le six décembre mil sept cent quatre-vingt-un.

« Martineau, curé du Lude; Odillard de la Pommeraye, prêtre. »

Dans le même reliquaire sont aussi un grand nombre d'ossements dont les authentiques ont disparu.



CONTRAT D'APPRENTISSAGE D'UN APPRENTI POTIER

L'industrie de la poterie existe à Foulletourte et ses environs depuis un temps immémorial. A la fin du XIII[e] siècle, les potiers de Ligron payaient collectivement au seigneur de Château-Sénéchal une rente annuelle de cent boisseaux d'avoine, pour le droit de prendre de la terre à poterie sur ses domaines de Bodour, des Terriers et de La Chohinière (1). Une tuilerie et un fourneau étaient installés en 1494 dans le champ du Fourneau à Ecommoy (2), et Cerans possédait en 1578 des « fourneaulx a potz et tuilles » très importants, à La Fosse, sur la limite de la paroisse vers La Suze, à La Jarriaye, à La Pommeraye, aux Tuileries, etc. (3).

H. ROQUET.

Contrat d'apprentissage.

Le XV[e] jour dud. novembre aud. an (1526), en notre court de Foulletourte et personnellement estabil, honneste homme Martin Dionise, potier, d'une part, et Estienne Huon, filz de Nouel Huon et de luy auctorisé par devant nous quant a ce, paroissiens de Serens, soubzmettant d'une part que dautre eulx, et lesquels congnoissent et confessent avoir fait et font entreulx les marchez et accords qui sensuivent, cestassavoir que led. Estienne Huon cest alloué

(1) Pesche, *Dictionnaire topogr.*, etc., t. II. p. 615.

(2) Archives de la Sarthe, H. 537. Titres du prieuré de Château-l'Hermitage.

(3) Archives de la fabrique de Cerans.

comme aprantiz avecques led. Martin Dionize pour aprandre led. mestier de potier et servir icelluy Dionise en toutes autres choses licites et honnestes comme aprantiz doivent faire et estre du jour de Toussaint dernier passé que led. Huon a commencé sond. service jusques au terme de troys ans prochain venant, pendant et durant lesquelz troys ans led. Martin Dionise a promis monstrer et aprandre audit Huon sondit mestier de potier comme bon maistre dicelluy mestier doit faire et donner aud. Huon par chacun desd. troys ans la somme de dix solz tournois pour luy aider à ses vestements avecques une chemise chacun diceulx troys ans et le fournir de soulliers, dont lesd. parties ont esté à ung et d'accord, obligent mesme led. Estienne Huon son corps a tenir prison de bien et deuement faire led. service... Donné, jugé au lieu du Chastaignier ou est demeurant led. Dionise, présens René Denis, tuillier, Robin Fournigault, laboureur de Rouézé et led. Nouel Huon père, Estienne Huon.

M. DELAROCHE (1).

(1) Arch. du Cogner (J. Chappée. — Le Mans), H. 30, 8e p. (orig. papier).





LES ANNALES FLÉCHOISES ET LES REVUES

Nous lisons au dernier *Bulletin des Conférences et des Cours* de la Faculté des Lettres de Poitiers. (Février 1904) :

« Dans leur numéro de Février, les *Annales Fléchoises* donnent un article de M. Laumonier : *de la Prêtrise de Ronsard à propos d'un acte inédit de 1581 ;* rendent à la rubrique « Pages oubliées » le commentaire de M. Arnould sur l'ode de Racan *Au fleuve du Loir débordé* et commencent à reproduire le feuilleton de M. André Hallays, signalé le mois dernier : *Au pays de Racan*. On voit si nos maîtres contribuent au succès de cette intéressante publication ».

***

Les *Annales Fléchoises* ont publié en Décembre 1903 une très intéressante étude de M. l'abbé Em-L. Chambois : *Observations de météorologie populaire au Maine*. Notre fidèle et savant collaborateur a vu son œuvre élogieusement appréciée par nombre de journaux et revues.

La *Semaine du Fidèle* du Mans en donne le compte rendu suivant dans son bulletin bibliographique du 30 janvier 1904 :

Dans un opuscule dont le texte a d'abord paru dans une revue locale : *Les Annales Fléchoises*, M. l'abbé Chambois nous expose tout ce dont la croyance populaire charge ou avantage, en notre région, les astres que l'on croit, à tort ou à raison, exercer une influence, tantôt heureuse, tantôt néfaste, sur notre planète. Qui de nous, pour peu qu'il ait un jardin à faire cultiver, une cave à mettre en bon ordre, n'a pas eu à s'entendre dire par le jardinier ou le journalier qui sont à son service, qu'il y a telle phase de la lune durant

laquelle on obtiendra de mauvais produits, si, désireux de récolter de belles racines ou de volumineux tubercules, on s'avise d'en confier la semence au cours ou au décours de la lune, je ne saurais trop dire au juste lequel. L'effet est tout autre s'il s'agit de plantes qui grimpent ou dont les larges feuilles s'étendent. Ne sait-on pas encore que jamais le vin mis en bouteille à telle date du mois lunaire ne s'éclaircira. J'ai bien entendu affirmer que les honorables négociants qui, comme je l'ai vu faire à l'un d'eux, offrent à leurs clients, moyennant finances, cela va de soi, une assurance contre la soif, ne s'inquiètent pas de ces minuties. Leurs produits, il est vrai n'en sont pas pour cela meilleurs, mais ceci, j'imagine, tient à d'autres causes. En pareil cas, et quand on a affaire à un homme convaincu, le plus simple est de laisser cet ouvrier avancer ou reculer de quelques jours, on n'est jamais engagé à plus, le moment où il vient travailler chez vous.

Où la sagesse des nations me semble un peu mieux fondée, c'est quand, d'observations météorologiques fréquemment quoique non scientifiquement constatées, elle déduit que le caractère de telle saison réagira presque sûrement sur celle qui la suit. Un de mes bons fabriciens me l'observait un jour : Homme et bœuf ne mangent jamais ensemble à leur content. Il en déduisait que, pour la paroisse qu'il habitait, les années pluvieuses, si elles procurent d'abondants fourrages, n'offrent que de maigres et frêles moissons. Les dictons sont ainsi nombreux qui portent, soit sur tel mois, soit sur telle fête de saint. On les entend répéter un peu partout. Il se peut néanmoins qu'il y en ait qui soient particuliers au Maine ; j'aurais aimé qu'en rapprochant ceux qu'il a recueillis sur les lèvres de ses paroissiens, de ceux qui ont été publiés dans des travaux analogues au sien, M. l'abbé Chambois, établissant un départ entre les uns et les autres, nous fît savoir ce qui est exclusivement manceau. La gerbe eût-elle été fournie, je n'oserais l'affirmer. L. F.

La Province du Maine (Février 1904) consacre à son tour ces lignes aux *Observations de météorologie populaire au Maine.*

Observations de météorologie populaire au Maine, par M. l'abbé Em.-Louis Chambois. — Il nous arrive tous les jours, à nous autres Manceaux de race, de rappeler, à propos de la température ou des travaux agricoles, un vieux dicton ou une antique tradition de notre province. Malheureusement,

ces maximes basées sur l'expérience ou ces adages enfantés par des préjugés populaires n'existent qu'à l'état fragmentaire dans toutes les mémoires. Il était utile que les proverbes et les croyances de nos ancêtres fussent recueillis avec beaucoup de méthode, de recherches et de discernement. M. Louis Chambois s'est chargé de ce soin.

M. Chambois a d'abord examiné quel était le rôle important que jouait la lune dans les préoccupations des cultivateurs manceaux et l'influence que l'on attribuait aux diverses phases de l'astre nocturne, puis quels étaient les différents pronostics qu'attachaient nos paysans aux phénomènes météorologiques qui se rattachent aux différentes époques de l'année.

Cette étude, parue dans les *Annales Fléchoises*, a été publiée dans une intéressante plaquette que nous recommandons à nos lecteurs. P. B.

***

Le *Journal de Maine-et-Loire* annonce, dans son numéro du 19 janvier 1904, que « dans les *Annales Fléchoises* a paru un intéressant aperçu historique de M. le docteur Buquin, avec gravures, sur le *Château de Durtal.* »

MARIAGE

Le mardi 9 février, en l'église Saint-Thomas, M. l'Archiprêtre de La Flèche a béni l'union de Mlle Poussard de Lignières, pupille de M. et Mme de Potelle, avec M. Henri de Lancesseur.

Une foule nombreuse et sympathique assistait à cette cérémonie; long et brillant fut, à la sacristie, le défilé de tous ceux qui voulurent présenter leurs félicitations aux jeunes époux et à leurs familles. Qu'ils veuillent bien accepter ici tous les vœux de bonheur que leur adressent les *Annales Fléchoises.*

***

NÉCROLOGIE

M. P. de Chasteignier-La Rochepozay

Les *Annales Fléchoises* ont perdu, tout dernièrement, un de leurs meilleurs amis et soutiens de la première heure, M. le vicomte Paul de Chasteignier-La Rochepozay, décédé à Biarritz, le 24 décembre dernier, à l'âge de 76 ans. Notre regretté correspondant aimait à rappeler qu'il appartenait au pays fléchois par ses ancêtres : Marguerite de Chasteignier-La Rochepozay avait, en effet, épousé Jean de Baïf, seigneur de Mangé et des Pins, dont elle eut Lazare de Baïf (Cf. *Annales Fléchoises*, I, 101).

Membre actif de plusieurs sociétés savantes, collaborateur distingué de nombreuses revues, M. de Chasteignier préparait pour les *Annales Fléchoises* une étude sur les Baïf et les Chasteignier. Chercheur infatigable autant que savant historien, il ne cessait d'écrire : la mort l'a frappé, pour ainsi dire, sur la brèche.

Ses œuvres demeureront assurément, mais par dessus tout restera toujours vivant le souvenir de ce gentilhomme tout d'affabilité et de courtoisie, de ce savant si modeste et si accueillant, de ce chrétien à la foi si ferme et si ardente.

M. le Général Gouzil

Le samedi 13 février, avaient lieu les obsèques de M. le général Gouzil, au milieu d'une affluence considérable. Les honneurs ont été rendus par les troupes de la garnison, sous les ordres de M. le lieutenant-colonel Navarre, commandant le Prytanée. MM. les généraux Prax et Samary étaient présents, ainsi que les colonels et nombre d'officiers du 5me et du 25me Dragons, du 31me d'Artillerie et du 135e d'Infanterie.

Avec M. le général Gouzil disparaît encore une

noble figure fléchoise. Ce que fut ce vrai soldat nos lecteurs le verront dans les lignes suivantes, que nous extrayons de *L'Echo du Loir* (14 février 1904) :

Notre ville vient de perdre, par la mort de M. le général Gouzil (Eugène-François), que Dieu a rappelé à lui le 10 de ce mois, un homme dont la haute valeur morale imposait plus que le respect : la vénération.

Sa noble existence, qui est pour ses deux fils, l'un commandant et l'autre capitaine, le plus brillant héritage et le plus admirable exemple, a été tout entière celle d'un « soldat », dans la plus belle et la plus haute acception du mot.

De famille militaire, il avait d'ailleurs été élevé à bonne école. Son père, chevalier de la Légion d'honneur, chevalier de Saint-Louis, avait pris part à toutes les campagnes de 1792 à 1817, reçu trois blessures, fait partie de cette Grande Armée dont le souvenir, auréolé de gloire, demeurera vivant à travers les âges.

Né à Nantes, le 22 octobre 1819, il fut élève du Prytanée Militaire de 1828 à 1838, et appartient à cette glorieuse phalange d'officiers généraux qui ont contribué à jeter un radieux éclat sur cette illustre Ecole dont La Flèche est à bon droit si fière.

Entré à Saint-Cyr le 15 novembre 1838, il est nommé sous-lieutenant à 21 ans, le 1er octobre 1840, lieutenant en 1845, capitaine en 1850.

Ces six années (1845-1850) sont celles où, lieutenant de 25 ans, jeune capitaine de 30, il fit ses belles campagnes en Afrique.

Il passe en 1854, au mois de juillet, au 2e régiment de grenadiers de la Garde Impériale, où il remplit pendant deux ans les fonctions de capitaine adjudant-major. Il quitte ce corps d'élite pour demeurer encore deux ans capitaine au 10e bataillon de Chasseurs à pied.

Le 24 mai 1859 lui apporte son premier grade d'officier supérieur. Il est nommé chef de bataillon au 75e régiment d'Infanterie de ligne.

Lieutenant-colonel au 18e, le 10 août 1868, il est promu colonel du 99e d'Infanterie le 20 août 1870 ; du 28 juillet au 1er septembre, il est l'un des héroïques combattants de cette campagne de France qui nous a fait connaître les heures sombres de la défaite, nous a ravi deux provinces vers lesquelles demeurent tournés nos regards et nos cœurs, mais, du moins, a gardé intact à la Patrie l'honneur de son armée.

A la bataille de Reischoffen, resté l'un des derniers dans le village de Frœschwiller, envahi par l'ennemi, le vaillant soldat, dont nous résumons la belle carrière militaire, eut son cheval tué sous lui d'un éclat d'obus.

Blessé le 6 août, de nouveau le 1er septembre 1870, à la bataille de Sedan, toujours il est à la tête de ses hommes, face au feu, sûr de ceux qu'il commandait, parce que sa bienveillance, son esprit de justice, sa loyauté et sa droiture lui avaient valu, de leur part, une confiance que, dans ces heures de résistance à l'envahisseur, grandissait encore la vue de son calme et intrépide courage.

Le 8 janvier 1878, le colonel du 99e de ligne était appelé à faire partie du cadre de l'état-major général, et recevait les étoiles de général de brigade.

Atteint en 1881, par la limite d'âge, il ne tardait pas à venir se fixer au milieu de nous, dans ce vieil hôtel au noble aspect, avec les deux platanes centenaires qui s'élèvent au bord de la rue, derrière la grille d'entrée.

C'est là, dans un nid tout chaud de tendre sollicitude, de maternelle tendresse, qu'avait été élevée celle qui devait devenir, au mois de mars 1857, la compagne de son existence : la petite fille du docteur Lépine, médecin en chef du Prytanée.

C'est là que, depuis plus de vingt ans le Général vivait, entouré de la profonde et respectueuse affection de ses amis.

. . . .

H. G.

SALLE SAINT-MARTIN, A ANGERS

Dans les *Annales Fléchoises* de septembre 1903 (p. 369), nous citions un article du docteur Quintard, sur Hermann de Vienne, chirurgien du roi René d'Anjou, dont le corps a été découvert dans une chapelle attenant à l'ancienne basilique St-Martin d'Angers. Nous ajoutions : « M. le chanoine Pinier, qui a acquis de ces deniers cette basilique désaffectée depuis la Révolution, en a commencé la reconstitution avec le vrai sens du goût artistique et archéologique ».

La magnifique nef de cette basilique, qui ne peut plus être rendue au culte, est devenue, par les soins

de M. le chanoine Pinier, une salle splendide de réunion, et, le 10 février dernier, avait lieu son inauguration sous la présidence de Mgr l'Evêque d'Angers. Nous ne pouvons détailler ici, à notre grand regret, le programme aussi attrayant que varié qui a rempli cette belle séance, mais nous devons une mention toute spéciale à l'exécution de la troisième partie de la « Nativité », de M. l'abbé Jouin, que le Cercle Catholique de La Flèche représenta il y a quelques années. Les chœurs en furent chantés par les jeunes aveugles de l'école de Mlle Mulot et dirigés par M. Vento, aveugle lui-même, qui, en même temps que musicien distingué, est un fervent littérateur : il l'a prouvé en enlevant avec succès sa licence ès-lettres.


VUE EXTÉRIEURE DE LA BASILIQUE SAINT-MARTIN A ANGERS

Nos sincères compliments à l'organisateur de cette séance, parfaitement réussie, mais surtout nos meilleurs remerciements au savant archéologue qui, en restaurant Saint-Martin, nous a donné de pouvoir admirer un des plus beaux souvenirs du passé angevin.

Nos lecteurs pourront juger ce monument, du moins quant à l'extérieur, par la délicieuse gravure que M. le chanoine Pinier nous a gracieusement permis de reproduire dans les *Annales Fléchoises*.

VARIA

Le 26 janvier, à midi, a commencé, à l'Ecole des Chartes, la soutenance annuelle des thèses pour l'obtention du diplôme d'archiviste paléographe.

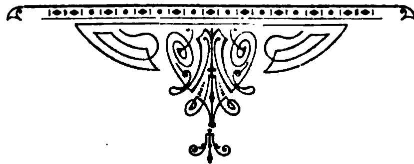
Parmi les dix-neuf candidats, nous voyons que M. Halphen a choisi pour thèse : *Le gouvernement de Foulque Nerra,* et M. Henri Longnon : *Essai sur Pierre de Ronsard.*

AUX PIANISTES

Dans notre prochain numéro d'avril, — le numéro de Pâques, — nous aurons le plaisir d'offrir à nos aimables lectrices une charmante bluette pour piano. HEIMWEH — c'est le nom suggestif de cette exquise pièce — leur rappelera, dans sa brièveté complexe et harmonieuse, les plus jolies inspirations d'un de leurs compositeurs favoris, Eduard-Hagerup Grieg, le Grieg des merveilleux *Lyrische Stücke*, qu'elles savent toutes par cœur.

P. C.

Paul Calendini
Directeur des « Annales »



BIBLIOGRAPHIE

I. — A TRAVERS LES REVUES.

L'ANJOU HISTORIQUE. — JANVIER 1904. — **L'abbé F. Uzureau.** — *Les Fêtes Civiques à Angers pendant la Révolution.*

Curieux détails, extraits des *Affiches d'Angers*, sur les différentes fêtes qui se célébrèrent à Angers pendant la Révolution : Fêtes du 14 Juillet, fêtes de la plantation de l'arbre de la Liberté, fêtes du 10 Août, fête de la déesse Raison, fête de l'Etre Suprême, fête des vieillards, des époux, des jeunes gens, etc.

— *Deux Religieuses angevines guillotinées (1793-94).*

Le 14 décembre 1793, le comité révolutionnaire de La Flèche, siégeant chez Bouteville, négociant, Grande-Rue, fit conduire à Saumur 4 hommes, 4 femmes et une enfant qui sortaient de l'armée des « brigands ». Parmi les hommes se trouvaient Jean Diard et François Duvau, de Sablé, parmi les femmes, Marguerite de Gresseau, ex-religieuse du Ronceray, et Marguerite-Eléonore Ouvrard de Martigny, ex-religieuse de Fontevrault. M. Uzureau nous apprend que ces deux religieuses ont été guillotinées, la première à Angers le 2 janvier 1794 et la seconde à Saumur le 22 décembre 1793.

L'APOTRE DU FOYER. — JANVIER 1904. — **J. Condamin.** — *Charité*, mélodie musicale.

Beaucoup de nos lecteurs fléchois connaissent depuis longtemps le compositeur de réel talent qu'est notre distingué collaborateur; nous tenons à leur signaler l'œuvre nouvelle de M. J. Condamin : heureusement inspiré par la délicieuse poésie de M[lle] Deschamps, il a écrit une de ses plus belles pages musicales sur la « Charité » que l'on voudra, non seulement chanter mais encore entendre, c'est-à-dire comprendre :

Vous qui vivez dans l'abondance,
Vous, les heureux, n'oubliez pas,
Que pour soulager la souffrance,
Dieu vous a placés ici-bas !

Quand tout sourit sur votre route,
Oh ! sachez voir sur le chemin,
Le pauvre tout honteux, sans doute,
D'avoir à vous tendre la main !

. . . .

Que l'on vous bénisse, au passage,
Depuis l'enfant dans son berceau
Jusqu'au vieillard courbé par l'âge,
Qui n'attend plus que le tombeau,

Aimez, afin que l'on vous aime !
Oui, semez, dès votre printemps,
Pour récolter, bonheur suprême,
Quand vous aurez des cheveux blancs.

L'ESSOR DU MAINE. — 1er JANVIER et 31 JANVIER 1904.

Notre confrère manceau devient bi-mensuel : dans un nouveau format, plus commode que le premier, il inaugure une nouvelle série où l'actualité illustrée a une large place. Que le succès continue de récompenser les intelligents efforts des littérateurs et artistes de l'*Essor du Maine*.

LE MOIS LITTÉRAIRE ET PITTORESQUE. — DÉCEMBRE 1903. — **Léon Barracand.** — *Les Zouaves pontificaux aux combats de Loigny et du Mans.*

Aux heures cruelles de la défaite, la France trouva toujours chez ses enfants des trésors inépuisables de devouement et d'héroïsme. Entre tous demeureront le « geste » sublime, le sacrifice surhumain des zouaves pontificaux à Loigny avec Sonis et Charette, à Auvours avec Gougeard.

Nous remercions M. Léon Barracand de nous avoir si magnifiquement rappelé ces glorieux souvenirs. Son récit est illustré par une dizaine de gravures dont la perfection n'étonnera personne : c'est depuis longtemps passé dans les habitudes du *Mois*.

JANVIER 1904. — **Racan.** — *Cantique sur la Naissance de Notre-Seigneur Jésus-Christ.*

Le *Mois* reproduit ici, en ses pages oubliées, le *Noël* de Racan que nous avons donné dans notre premier numéro (janvier 1903).

PARIS-PROVINCE. — JANVIER 1904. — **Georges Soreau.** — *Vieux Dictons manceaux.*

« Il en est des vieux dictons comme des vieilles légendes, ils se perdent et dans quelques années on ne pourra plus

en retrouver même la trace. Aussi nous sommes-nous hâtés d'en recueillir quelques-uns. » Ainsi parle M. Soreau, que nous devons féliciter et remercier de son œuvre aussi intéressante qu'utile et instructive.

FÉVRIER. — **P. Calendini.** — *Henri IV et la Marquise de Verneuil.*

Etude très succincte des relations du roi et d'Henriette d'Entragues, d'après des documents inédits.

Georges Soreau. — *Les yeux qui pleurent.*

Notre distingué confrère est un excellent conteur et il le prouve une fois de plus dans ces pages émouvantes et pleines d'intérêt.

LA PROVINCE DU MAINE. — JANVIER 1904. — **L. Froger.** — *Les Pèlerins manceaux à Sainte-Catherine-de-Fierbois au XVe siècle.*

Sainte-Catherine-de-Fierbois est la chapelle où Jeanne d'Arc alla chercher l'épée dont elle se servit pour « bouter » les Anglais hors de France. Parmi les pèlerins qui se rendirent à ce lieu de pèlerinage M. Froger cite Jehan Courtin d'Argentré, Jean Ducoudray de Saumur, Jehan Godelin de Bessé-sur-Braye, Jehan Hurpois de La Chartre-sur-le-Loir, François Dye et Jehan Gilbert de Beaumont-la-Ronse, prisonniers des anglais à la Chartre.

G. Busson. — *De l'affaire de Saint-Calais et des Chartes fausses des Actus.*

J. Chappée. — *Un Livre de Famille manceau. (Familles Bellenger, Hoyau et Le Divin, 1533-1667).*

Cette notice a été commencée en novembre et décembre 1903; elle se termine par un précieux tableau généalogique des trois familles dont M. J. Chappée publie le très intéressant « Livre de Famille ».

F. Uzureau. — *Les Paroisses du doyenné de Craon avant le Concordat.*

Em.-Louis Chambois. — *Registre des vêtures et professions de l'abbaye royale de Saint-Julien-du-Pré (1674-1775).*

REVUE DE L'ANJOU. — NOVEMBRE-DÉCEMBRE 1903. — **L. Langlois.** — *Un Saumurois aux Indes : Daillé de Bonnevaux.*

Eusèbe Pavie. — *M. Léon Cosnier. Le Littérateur.*

René de Fougerolle. -- *M. le comte de Maillé.*

Dr de Closmadeuc. — *Un Episode de la vie de Georges Cadoudal et de Pierre Mercier, dit la Vendée.*

F. Ubald. — *Différend entre l'Evêque et le Présidial d'Anjou, à propos de la question des immunités (1626).*

P. Brodu. — *Désenchantement* (poésie).

H. Faye. — *La Révolution au jour le jour en Touraine (1789-1800).*

REVUE DU BIEN, 110, rue du Bac, Paris. — Un numéro spécimen est envoyé contre 25 centimes en timbres-poste.

Sous un nouveau frontispice du maître Eugène Grasset, la *Revue du Bien* publie un numéro de février des plus intéressants comme texte et comme illustrations. Au sommaire: *Le Livre des Mères,* chronique pédagogique, par Léo Claretie; des vers de Jules Romains, Mme Monfils-Chesneau, Lucien Paté et Antoine Sabatier; une nouvelle charmante d'Henry Bordeaux, le récent romancier du *Lac noir ;* des pages féminines d'Olive Schreiner ; des articles excellents de Marc Legrand sur les peintres Gropeano et Van Driesten ; *Le Bien qu'on fait,* par Lafiage de Montivernoux et Maria Vérone ; *Le Bien à faire,* par Saint-Elme ; *La fin des Paraboles de la Vie*, par Dédina ; enfin un récit authentique d'héroïsme, *La Supérieure de l'Ambulance,* par Marc Jaubert.

Ce numéro de février contient, en outre, un *médaillon* que nous citons avec plaisir : il est consacré à un compatriote que nous ne devons pas oublier, M. Alphonse Poitevin (1819-1882), né à Saint-Calais, et inventeur de la photographie inaltérable.

Ajoutons qu'un beau poème de Marc Legrand, le sympathique directeur de la *Revue du Bien,* vient de paraître, mis en musique par Charles Hess, sous le titre : *Le Gouffre,* chez l'éditeur Rouy (prix net 1 fr. 70), 64, rue d'Hauteville, Paris.

REVUE HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE DU MAINE, t. LV. 1re livraison. — **Gabriel Fleury.** — *Des portails romains du XIIe siècle et de leur iconographie.*

Nous avons déjà signalé le premier travail de M. Fleury sur les principaux portails du Nord de la France *(Annales Fléchoises,* I-245, II-376) ; l'étude que nous présentons aujourd'hui à nos lecteurs a pour but d'examiner les portails du Midi de la France. L'auteur accompagne toujours ses savants commentaires de gravures absolument parfaites, et c'est ainsi que nous pouvons *de visu* nous rendre compte de l'exactitude de ses descriptions sur les portails imagés du midi. Nous voyons d'abord les portails de Provence décorés par des statues et des colonnes, comme à Saint-Trophime d'Arles, à Saint-Gilles et à Saint-Barnard de Romans;

ensuite paraissent les portails du Languedoc, sans statues sur les jambages, et avec un tympan plus développé, comme à Saint-Just-de-Valcabrère, Saint-Bertrand-de-Comminges, Moissac, Beaulieu, etc.; enfin ce sont les triples portails du Poitou, avec leurs façades décorées de statues, telle Notre-Dame-la-Grande à Poitiers.

Henri Chardon. — *Robert Garnier, sa vie, ses poésies inédites.*

« De tous les personnages de l'histoire littéraire du Maine, il n'en est pas de plus célèbre que le poète Robert Garnier, et, cependant, il n'en est pas dont la vie soit moins connue. »

Le poète fertois vient de trouver enfin un biographe digne de lui. Bien connu par ses savants travaux littéraires sur Tahureau, Cureau de la Chambre et autres Manceaux, et par ses études sur Scarron et le *Roman comique,* M. Henri Chardon était tout désigné pour nous parler du poète, de sa vie et de ses œuvres.

Edouard de Lorière. — *Asnières-sur-Vègre,* 1re partie : *La paroisse et la commune.*

Asnières, du canton de Sablé, appartient au pays fléchois, et nous félicitons l'auteur de nous faire connaître cette contrée où « la nature a semblé vouloir réunir tout ce qu'un cadre restreint pouvait contenir de plus frais et de plus gracieux ».

Les deux premiers chapitres, que nous donne aujourd'hui M. de Lorière et qui promettent une monographie fort intéressante, nous décrivent Asnières avant le XIe siècle et Asnières aux XIe et XIIe siècles.

Robert Triger. — *La Fontaine Saint-Julien de la place de l'Eperon au Mans.*

REVUE DU MONDE CATHOLIQUE. — 15 NOVEMBRE 1903. — **F. Uzureau.** — *Opinion d'un vicaire général d'Angers, sur le serment de Liberté et d'Egalité.*

Il s'agit ici de M. l'abbé Meilloc, qui, après le départ de l'évêque d'Angers, en 1791, resta à Angers, avec mission de gouverner le diocèse en qualité de vicaire général. Emprisonné le 17 juin 1792, il fut délivré par les Vendéens en juin 1793. Il se cacha à Baugé pendant la Terreur. Consulté sur le serment exigé par la loi du 14 août 1792, il donna son avis dans différents écrits que publie le distingué Directeur de l'*Anjou Historique.*

1er FÉVRIER 1904. — **F. Uzureau.** — *M. Le Royer de la Dauversière.*

M. Jérôme Le Royer de la Dauversière est le fondateur des Sœurs Hospitalières de Saint-Joseph, et c'est à La Flèche qu'il fonda la première maison de cette congrégation (en 1636). Né à La Flèche le 18 mars 1597, il mourut le 6 novembre 1659. M. l'abbé Uzureau publie une lettre d'un témoin oculaire qui donne de très intéressants détails sur la mort de notre saint compatriote.

REVUE DES POÈTES. — JANVIER 1904. — **Théodore Botrel.** — *Les Etoiles.*

Il est des étoiles blanches
Où nos yeux émerveillés
Voient des blocs ensoleillés
De neigeuses avalanches;
Il est des étoiles blanches
Où les grands lys fleuriront
Qui jamais ne faneront;
Il est des étoiles blanches
Où les Vierges s'en iront!

Il est des étoiles bleues
Que ne frôlèrent encor
Que les comètes en or
Avec leurs robes à queues;
Il est des étoiles bleues
Pleines de rêves berceurs
Et d'oiseaux bleus et de fleurs;
Il est des étoiles bleues
Où rêveront les Rêveurs!

Il est des étoiles rouges,
Rouges du rouge du sang
Ou du rouge incandescent
Des carreaux des mauvais bouges;
Il est des étoiles rouges
Où les Remords desséchants
Remplacent rires et chants;
Il est des étoiles rouges
Où languiront les Méchants!

Il est des étoiles roses
Où les défuntes Amours
Refleuriront pour toujours
Dans l'Enchantement des choses;
Il est des étoiles roses
Où les tristes cœurs aimants
Oublieront tous leurs tourments;
Il est des étoiles roses
Où s'aimeront les Amants!

LA TRADITION. — DÉCEMBRE 1903. — **Alfred Harou.** — *Traditionnisme de la Belgique.*

Curieuse étude sur différents jeux de la Belgique.

Jacques Rougé. — *Quelques vieilles croyances et coutumes du bas-terroir tourangeau.*

L'auteur rappelle, entre autres légendes, celles qui attribuent différentes professions à St-Martin, puis il raconte la naïve coutume de l'*être fouan* (de *focus,* foyer), bonhomme de paille, que l'on brûlait, la veille de Noël, pour symboliser l'abolition des dîmes et privilèges.

H. C. — *Galerie traditionniste. — Jacques Rougé.*

Quelques lignes biographiques nous détaillent la vie et les œuvres du fervent et savant traditionniste. Né à Ligueil (Indre-et-Loire), en 1873, M. Jacques Rougé y habite toujours. C'est là qu'il étudie le bas-terroir tourangeau et nous fait part de ses études dans *L'Ostensoir du Dorat, la Touraine,* etc. « Il vient de faire paraître : *la Reine Bérengère,* saynète en un acte et en vers, où il évoque le temps où le vieux pays du Maine, séparé de l'Anjou et de la Touraine, était encore anglais. »

WALLONIA. — DÉCEMBRE 1903. — **Léopold Devillers.** — *Le peintre Jean Prévost, de Mons.*

Jules Garot. — *Un siècle de l'industrie drapière Verviétoise.*

L'industrie drapière, qui existait déjà à Verviers vers l'an 1300, resta stationnaire jusqu'au commencement du XIXe siècle. Après 1820, les instruments de travail se perfectionnèrent, et l'introduction des métiers mécaniques occasionna beaucoup de changements dans la production, la main-d'œuvre et la vie même des ouvriers verviétois.

P. C.

L'Administrateur-Gérant, EUG. BESNIER.

HEIMWEH! (1)

J. CONDAMIN

Largo (♩. = 48)

PIANO

pp

poco rallent

a tempo

mf

(1) Cette pièce fait partie de la deuxième Série des GRAINS D'ENCENS, actuellement à la gravure. La première Série (Vingt petits Préludes pour piano, en forme de Versets d'orgue) a paru chez l'éditeur E. BÉAL, 42, rue de l'Hôtel-de-Ville, à Lyon, et a eu déjà l'honneur de trois tirages.

ff

8a basse

mf

pp

poco rall.

sf.

a tempo

pp

mf.

riten.

ppp

rallen-tan-do

molto

ppp.

A PROPOS
DE DEUX LETTRES INÉDITES DE HENRI IV

(SUITE)

§ II.

Pendant la Guerre

Le duc de Savoie et le maréchal de Biron. — Henri IV prépare la guerre. — Négociations pour son mariage avec Marie de Médicis. — La marquise de Verneuil et sa famille. — Prise de Bourg, Montmélian, Chambéry.

Avant de quitter la France, le duc de Savoie disait à son entourage : « L'épée seule pourra effacer les traces que mon passage a imprimées en France ».

Il pouvait croire à la réalisation de ces paroles, car, venu pour « semer » à la cour de France, il y avait vu réussir pleinement toutes ses intrigues (1). Ces paroles se réalisèrent en effet, mais non comme l'espérait leur auteur ; ce fut même à ses dépens que « l'épée effaça les traces de son passage ».

Remarquons, cependant, que la qualité de Biron,

(1) Sully et de l'Estoile nous disent que le duc refusa de loger au Louvre avec le roi, et préféra loger dans le faubourg Saint-Germain, près le couvent des Augustins, dans l'hôtel du duc de Nevers, hôtel dont l'isolement favorisait les réunions des conspirateurs. Le duc les y reçut souvent, et l'un d'eux surtout eut ses entrées : Jacques de Lanode, sieur de Lafin, le confident du duc de Nemours, l'âme damnée de Biron et du comte d'Auvergne.

maréchal général des armées et gouverneur de Bourgogne, que la qualité de ses complices, tous élevés en dignité, donnaient à Charles-Emmanuel l'illusion du grand nombre et de la force, et, du fait de cette illusion, il croyait au succès d'une révolte intérieure; il pensait qu'en laissant à la France, comme souvenir de son passage, un foyer de conspiration, elle devrait tirer l'épée d'abord contre elle-même, et, pendant que le roi se défendrait de ses propres sujets, il ne pourrait réclamer à main armée le marquisat de Saluces.

En s'attachant, parmi les conseillers de Henri, des gens timorés et pusillanimes, comme le chancelier de Bellièvre, le duc espérait encore peser sur l'esprit du roi, et le détourner de la guerre.

C'est précisément en quoi le duc se trompait étrangement; on le verra par l'écroulement de ses projets et l'anéantissement de sa politique.

En vain, Biron se vantait de gouverner toute une province, c'était de sa part folie ou aveuglement d'espérer être suivi dans sa révolte par toute cette province, fut-elle admirablement travaillée par les conspirateurs et les Espagnols, ses voisins; la promesse, que lui faisait le duc de l'établir souverain de la Bourgogne, au jour du triomphe final, l'éblouissait à tel point, qu'il prenait... une promesse pour une réalité. De même, l'autorité, vraie ou prétendue, des autres seigneurs mécontents, ne suffirait pas, on l'oubliait trop dans cette conspiration, à détourner du roi la confiance et l'affection de l'immense majorité des Français. Enfin, il y avait un puissant facteur qu'on avait étourdiment négligé de compter : l'habileté du roi, qui va déjouer tous ces complots, aussi bien en France que par delà les frontières.

Sans doute le duc ne négligea rien pour gagner l'importante partie engagée. Trois mois de délai lui étaient accordés; il sut bien les employer. Il ne se

contenta pas de semer la discorde en France; prévoyant qu'en cas d'insuccès de cette conspiration, il lui faudrait, dans un temps très proche, ou rendre le pays usurpé, ou le défendre par les armes, il se prépara l'alliance de l'Espagne. Acte prudent et sage : les Espagnols, maîtres en Franche-Comté, tiendraient Henri en échec du côté de la Bresse, et, de la province du Milanais, ce leur serait chose aisée, en quelques jours, de faire avancer des forces considérables pour défendre la Savoie.

Charles-Emmanuel s'était si bien attaché Biron, qu'il en fit l'instrument de cette alliance. Ce fut, en effet, Biron qui traita avec le comte de Fuentès, gouverneur du Milanais. Alors que le comte promettait le concours de toutes ses armées, dès que la rupture serait complète entre la France et la Savoie, Biron, de son côté, promettait de soulever contre le roi une partie de son royaume, faisant valoir les avantages de son gouvernement de Bourgogne, qui, à proximité de la Franche-Comté, était à la portée du secours espagnol.

Trop savantes, en vérité, toutes ces manœuvres ! Trop habiles tous ces complots ! Ils ne tiendront pas devant le jugement droit de Henri, et la clairvoyance de ses conseillers fidèles.

De ces derniers était Sully, qui eut fort à lutter contre son collègue le chancelier Bellièvre, et le récit qu'il nous en donne est fort curieux, et fort instructif, car il montre jusqu'à quel point le duc de Savoie avait su égarer les esprits et les consciences.

Bellièvre était de ceux qui, après le départ de Charles-Emmanuel, eurent à cœur de défendre ses intérêts, conformes, prétendaient-ils, aux intérêts de la France. Le duc ne voulant pas la guerre, la France devait l'éviter aussi. Du reste, à tout bien considérer, le motif de cette guerre était-il très plausible? La réclamation du marquisat de Saluçes, si fondée en

droit qu'elle puisse paraître, se devait-elle maintenir, même à main armée? Ce marquisat, une fois repris à la Savoie, il nous faudrait toujours y rester sur le pied de guerre, ce qui nécessiterait des frais que ses revenus ne couvriraient jamais.

Bellièvre allait plus loin encore : « Hélas, disait-il, que pensez-vous faire de conseiller ainsi le roy, contre l'advis de tout le monde, de vouloir déclarer la guerre au roy d'Espagne et au duc de Savoye, et à tous ceux de leur intelligence ensemble? car vous n'en attaquerez point l'un que tous les autres ne s'en meslent. Nous avons tant heureusement travaillé à la paix de Vervins, et vous allez renverser tout ce que nous avons fait. Et encore, pour commencer une telle guerre, j'apprends que le roy n'a que six canons, peu de munitions prestes, guère d'argent, six ou sept mille hommes de pied et douze ou quinze cents chevaux! Serait-il possible que vous le voulussiez porter hors de son royaume avec de si petites forces? Cela est indigne d'un grand et puissant roy comme celuy de France. »

— « Ho! Ho! Monsieur, répond Sully, vous prenez l'allarme bien chaude. Cela est pardonnable à ceux de vostre robbe; mais quand j'auray à discourir avec le roy ou de bons capitaines, je leur feray voir que M. de Savoye n'a fondé sa principale défense que sur la timidité de ceux qui vous ressemblent et sur les belles promesses d'autres qui, pensant tromper le roy, ruyneront le duc de Savoie. Et n'y a point d'apparence que le roy d'Espagne entre en guerre, luy qui est un jeune prince, qui n'a ny grand esprit ny grand courage, qui a de grandes nécessitez dans ses Estats, et qui est possédé par un favory (1) qui le mène par

(1) Ce favori ou premier ministre de Philippe III n'était autre que le duc de Lerme qui « entendait employer les sommes restreintes dont la couronne pouvait encore disposer, non pas à guerroyer, mais à s'enrichir ». (Poirson.)

le nèz, comme il luy plaist, lequel de son costé n'est nullement homme de guerre, veut tirer à soy ou aux siens tout ce qu'il pourra, et saccager luy seul tous les biens de son maistre; ce qu'il ne pourroit pas faire, ayant une si grande guerre sur les bras ; car il faudroit que tout l'argent qu'il peut maintenant gripper fut employé à cela. Tellement que ny du costé d'Espagne ny du costé de Savoye, il ny a nulles forces prestes, lesquelles soient propres, ny pour attaquer ny pour défendre. Que si nous usons de diligence nous les surprendrons, et aimerois mieux les attaquer maintenant avec quatre mil hommes, qu'en l'année qui vient avec trente mil. Et quant à l'artillerie et à l'argent, c'est à moy à y pourvoir. Je respondray de ma vie, que l'un ny l'autre ne manquera point au roy; partant, Monsieur, mettez vostre esprit en repos; faictes vostre charge et laissez faire aux gens de guerre la leur. »

Sully fit comme il le disait. Sans s'occuper de l'opposition d'une partie du Conseil, il se tint constamment à l'arsenal. Ayant obtenu, avec la grande maîtrise de l'artillerie, la surintendance des Finances, il appliqua tous les revenus publics aux préparatifs militaires. On peut dire que de cette époque date vraiment cet admirable corps de l'artillerie, qui se couvrira de gloire sous les règnes suivants et fera l'admiration comme l'envie de l'Europe entière. L'artillerie, en réalité, était encore d'une introduction récente, et jusqu'à cette heure on ne s'était point occupé d'obtenir de cette arme puissante tous les précieux avantages qu'elle pouvait donner. Ce corps s'était formé un peu selon les besoins du moment, pour se disloquer la guerre finie; l'artillerie de campagne était ainsi soumise aux fluctuations si diverses de la politique du XVI[e] siècle. L'artillerie de forteresse n'était guère mieux servie, et assiégeants aussi bien qu'assiégés, ignoraient presque tout encore des tra-

vaux qui accompagnaient un siège où le canon devenait l'arme principale.

Il était réservé à Sully de montrer en cela toutes les ressources de son génie, et nous ne pourrons passer sous silence la façon merveilleuse dont il conduisit les sièges de Charbonnière et de Montmélian; nous constaterons ainsi que le génie de Henri IV eut un aide précieux dans la grande intelligence que Sully avait de l'art militaire. Avec lui, le système de la guerre changea complètement, et, soutenu par le roi contre les partisans de l'ancienne école, — autant dire toute l'armée, — Sully prouva tout l'avantage de la nouvelle méthode, par les rapides succès de notre campagne contre la Savoie.

Avant de tirer parti d'une arme, il faut lui donner toute la perfection possible dans son organisme et dans son action. La première chose à faire était de réformer, mais toute réforme, à cette époque, exigeait chez le réformateur beaucoup de vigueur et de fermeté. La rigidité du protestant servit bien en cela le grand maître de l'artillerie, en lui donnant l'inflexibilité nécessaire. Il put, de la sorte, tailler dans le vif, pour ainsi dire, en excluant de l'artillerie plus de 500 officiers incapables. D'autres furent immédiatement nommés, après qu'on eut reconnu leurs parfaites aptitudes ; un règlement leur fut donné, pendant que la discipline était réorganisée dans la troupe elle-même. Les artilleurs étant trouvés, il leur fallait des armes ; l'attente ne fut pas longue : « Chascun admiroit la diligence dont Rosny avoit usé en la conduite d'un si grand équipage, qui estoit de trente canons et dix autres pièces, avec tout ce qu'il faut pour tirer quarante mille coups... Pour tirer quarante mille coups, il faut huit cent milliers de poudre... »

En quelques jours, tout ce matériel de siège et de campagne fut transporté à Lyon et à Grenoble, car Sully, en ministre qui comprend son devoir, voulait

être prêt à toute éventualité, et la mise en pratique du *Si vis pacem, para bellum*, lui semblait réellement plus propre à éviter la guerre qu'à la faire naître. Les événements lui donnèrent raison.

Il n'appliquait pas ses soins à la seule artillerie. Qu'on en juge ! Si en janvier 1600, Henri IV n'avait à Paris que *six canons* en état, il n'avait pas par ailleurs plus de *huit mille soldats*. Six mois plus tard, il se trouvait à la tête d'une armée de 25.000 hommes, approvisionnée pour une longue guerre et même pour une campagne d'hiver. Jamais on n'avait encore vu une armée si bien organisée et pourvue d'une artillerie si formidable.



Pendant que Sully déployait cette fructueuse diligence, Henri IV ne restait pas inactif. « Les complots de l'intérieur, dit M. Poirson, auraient mis en péril un gouvernement mal assis; les raisons de prudence que les partisans du duc de Savoie en France faisaient valoir auraient ébranlé un roi faible. Une seule considération frappa Henri : c'est que son honneur et celui du pays exigeaient qu'un petit prince ne retînt pas ce qui leur appartenait et ne les bravât pas par ses ruses, ses tergiversations, ses délais sans fin. Il résolut donc d'abord de le mettre à ses pieds par la force. »

Le roi comprenait l'honneur de la France, nous le savons par sa vie et ses actes; avec lui, l'injure, d'où qu'elle vînt, dès lors qu'elle s'adressait au pays, ne pouvait rester impunie, et la crainte d'un ennemi plus puissant ne fit jamais rentrer son épée dans le fourreau.

Assurément, dans la circonstance qui nous occupe, il ne pouvait être question ni de laisser le duc de Savoie jouir en paix d'un territoire français, ni surtout de rester impassible devant ses fins de non-reçe-

voir opposées à toute réclamation : Henri le comprenait mieux que quiconque, n'étant pas, par tempérament, de ceux qui se courbent devant les menaces, mais sachant au contraire tenir tête aux orages, sans toutefois les provoquer jamais.

Je ne crois pas, cependant, qu'après le départ du duc de Savoie de la cour de France, Henri voulût la guerre. Jusqu'au délai fixé (1er juin), il comptait sur la parole donnée ; lorsque fut passé ce délai, il espérait encore, et nous verrons que Sully dut désobéir pour que la France ne fût pas victime de la bonté ou de la condescendance royale. Il laissait agir le nouveau grand maître de l'artillerie, auquel il avait, le premier, signalé les grandes réformes à accomplir ; mais de tout cet appareil formidable, surgi tout à coup des arsenaux, il pensait n'avoir point à se servir, sinon comme d'une menace à l'adresse de la Savoie.

Il pensait en même temps en imposer aux meneurs des complots et entraver toutes leurs entreprises. Cette levée extraordinaire de troupes allait lui fournir, en effet, l'occasion de remanier le commandement. Jusqu'alors, Biron avait seul commandé les armées royales ; aujourd'hui, devenu suspect de trahison, regardé comme le chef des conspirateurs, sans n'avoir pourtant jamais laissé saisir aucune preuve de sa trahison, il fut mis dans l'impossibilité d'exécuter tout mauvais dessein. Par une manœuvre habile, le roi se réserva le commandement suprême, et, partageant ses forces en deux corps, il mit Biron à la tête du premier, pour opérer en Bresse, et le maréchal de Lesdiguières à la tête du second, pour opérer directement en Savoie. De plus, Biron fut entouré d'officiers fidèles au roi et à la France, de telle sorte qu'il ne put tenir, à aucun moment, les promesses faites au duc de Savoie. Il sera même curieux de voir, si nous en avons le temps, la façon dont ce conspirateur prit la ville de Bourg malgré lui.

Henri, par ces heureuses dispositions, réduisait à néant les efforts des conspirateurs et enlevait au duc de Savoie, qui les poussait en avant, l'une de ses meilleures chances de succès : c'était alors pour le roi un nouveau motif d'espérer une solution pacifique.

Pendant toute la première moitié de cette année (1600), Henri n'avait donc nulle pensée belliqueuse, et l'on en peut donner encore plus d'une raison.

Sully avait dû, nous l'avons dit, appliquer tous les revenus publics à la formation et à la solde de la nouvelle armée ; c'était là une dépense énorme, occasionnant une augmentation considérable d'impôts. Or, celui qui voulait le bonheur et le bien être de ses sujets, et désirait pour chaque foyer « la poule au pot » le dimanche, ne pouvait souhaiter une guerre qui eût, sinon détruit, au moins diminué les ressources financières du pays. A côté des sacrifices d'argent, il y avait les sacrifices d'hommes, et le sang français avait coulé trop abondamment sur les champs de bataille, depuis longtemps, pour que le roi ne fût pas avare de le verser à nouveau.

En outre, on se remettait à peine des luttes passées, des guerres civiles surtout, et, pour faire taire les protestants, pour empêcher de sanglants et inutiles réveils, il fallait conserver la paix à l'extérieur, les discordes intérieures s'élevant toujours à la faveur des guerres étrangères. Les heureux fruits de l'Edit de Nantes se faisaient déjà sentir; les Calvinistes étaient contenus « par la puissance de Henri, l'ascendant de sa gloire, par l'obéissance et l'amour de la nation, dont il savait s'entourer et s'appuyer ».

Le pouvoir royal avait raison de les ménager, et, pour le dire en passant, si les protestants avaient su comprendre l'appel du roi à la concorde et à l'union, s'ils étaient, pendant le XVII[e] siècle, restés étrangers à toute sédition, et, s'ils avaient, avant toutes choses, à l'exemple de Sully et de plusieurs autres, cherché

à rendre service au pays « dans l'armée, dans les emplois civils, dans les grands services intérieurs du gouvernement, dans les négociations et les ambassades », ils n'auraient pas abouti à ce résultat funeste pour la France autant que pour eux, la révocation de l'Edit de Nantes. « Au XVI[e] siècle, de l'aveu même de leurs ennemis, ils avaient conquis la supériorité intellectuelle, et il ne s'agissait pour eux que de la conserver »; si ce fut leur but, ils furent loin de l'atteindre, car ils lassèrent tout le monde, à commencer par Louis XIV qui les brisa.

Henri IV n'était pas pressé de guerroyer et Sully lui-même nous en donne comme dernière raison, la passion du roi pour la marquise de Verneuil : « *Il ne pouvait plus songer à la quitter,* et j'ai quelque confusion de dire qu'après que je l'eus enfin engagé, à force d'instances, à prendre la route de Lyon, il délibéra s'il ne la mènerait point avec lui : à quoi il fut encore poussé par les flatteurs de sa cour... »

La marquise était, en effet, si bien entrée dans la vie du roi qu'elle le suivit à la guerre, comme le prouve la lettre citée en tête de ces notes historiques.

Avant de continuer le récit des démêlés de la France avec la Savoie, arrêtons-nous donc un instant, pour connaître mieux cette femme qui fit le malheur d'Henri IV, par la longue passion qu'elle lui inspira et que n'éteignit pas la conspiration de 1604.

Nous aurons, en même temps, à parler du divorce et du mariage du roi; ce sera le complément naturel de ce récit.

***

Depuis 1583, Henri IV vivait séparé de sa femme Marguerite de Valois. Après avoir rendu cette séparation nécessaire par sa conduite, la reine s'était retirée au château d'Usson, en Poitou.

Lorsque le roi de Navarre monta sur le trône de

France, sa situation vis-à-vis de son épouse ne changea pas et il devint plus évident encore qu'elle ne pouvait se prolonger, tant pour la dignité du roi et de sa cour que pour l'intérêt de la France entière.

Marguerite n'avait pas donné d'enfants au roi, et avait même « passé l'âge où elle en pouvait donner ». Or, Henri IV sans enfants, c'était un trône sans héritier direct, c'était un danger pour la transmission paisible du pouvoir, une menace pour le repos public. On n'ignorait certes pas l'existence des enfants de Gabrielle d'Estrées, mais, de par le droit civil et politique, ils ne pouvaient prétendre à la succession du trône.

Il devenait donc du plus haut intérêt, pour la France et pour la Maison de Bourbon, de faire prononcer le divorce du premier mariage royal et de procéder à un nouveau plus fécond.

Dans cette intention, dès 1592, le cardinal de Gondi commença des négociations avec la cour de Toscane : La fille du grand-duc, Marie de Médicis, était l'objet de ces négociations.

De bonne heure, un grand obstacle arrêta le cardinal : le roi déclara formellement ne pas vouloir se marier. Il aimait passionnément Gabrielle d'Estrées, et, s'il ne pouvait l'épouser, du moins entendait-il lui garder toutes ses faveurs et ne jamais, elle vivante, procéder à une autre union.

La mort subite et imprévue de Gabrielle d'Estrées, survenue le 10 avril 1599, « rendit au roi une liberté que son libre arbitre ne lui aurait jamais procurée ».

Quelques historiens ont parlé d'un empoisonnement que les ministres auraient ordonné pour délivrer le roi. D'Aubigné, en particulier, le donne à entendre, lorsqu'il dit qu'après s'être rafraîchie chez Zamet (1),

(1) Sébastien Zamet, riche partisan, était italien, originaire de Lucques, mais il se fit naturaliser en 1581 avec ses deux frères Horace et Jean-Antoine. De son mariage avec Madeleine Le Clerc il eut,

en mangeant d'un gros citron ou d'une salade, « elle sentit un tel feu au gosier et des tranchées à l'estomac si furieuses que etc... » Sans chercher à éclaircir ce point, nous nous contenterons de renvoyer nos lecteurs à la lettre que *La Varenne* (1), témoin impuissant de cette mort, en écrivit à Sully.

La disparition de la duchesse de Beaufort ouvrait de nouveaux horizons aux négociateurs matrimoniaux. Sans perdre de temps, on étudia la question du divorce entre Henri et Marguerite, et, au nom de la cour de France, Villeroy entra en relations avec le chevalier Vinta, ministre du grand-duc de Toscane (juin 1599).

C'est pendant ces négociations que le roi connut Henriette d'Entragues. Il faut lire le portrait que nous en donne Sully dans ses *Mémoires*.

« Henri entendit parler de Mademoiselle d'Entragues; et sur le portrait que lui en firent les courtisans, empressés à flatter son penchant pour le sexe, comme d'une fille aussi belle que vive et spirituelle, il eut envie de la voir et en devint passionnément épris. Que ne pouvoit-il prévoir tous les chagrins que cette nouvelle passion devoit lui causer dans la suite! Mais la destinée de Henri étoit que le même faible qui devoit ternir sa gloire empoisonneroit aussi sa vie.

« La demoiselle n'étoit pas novice. Quoique sensible au plaisir de se voir l'objet des poursuites d'un grand

entre autres enfants, deux fils, dont l'aîné devint évêque de Langres, et Jean, baron de Murat, qui épousa Jeanne de Goth, nièce du duc d'Epernon. Leur fille Catherine épousa Roger de Pardailhan de Gondrin, marquis d'Andin, et fut la mère du marquis de Montespan, mari de la fameuse marquise de ce nom.

(1) Cette lettre est contenue dans les *Œconomies Royales* (III, 290), collection Petitot. La Varenne écrivit aussi deux lettres à Henri IV: la première pour annoncer la maladie, la seconde pour annoncer la mort et empêcher le roi de venir auprès du corps de Gabrielle, dont les traits, décomposés par les souffrances, étaient horribles à voir.

roi, elle l'étoit encore davantage à l'ambition qui la flattoit que dans la conjoncture présente, il ne lui étoit pas impossible de jouer si bien son personnage qu'elle obligeât son amant à convertir son titre en celui d'époux. Elle ne se pressa donc pas de satisfaire ses désirs. La fierté et la pudeur furent employées tour à tour et ensuite l'intérêt. Elle ne demanda pas moins de cent mille écus pour prix de sa dernière complaisance. Lorsqu'elle s'aperçut qu'elle n'avoit fait qu'irriter la passion de Henri par un obstacle qui me parut à moi si capable de la refroidir, qu'il fallut que Sa Majesté usât de la dernière violence pour me tirer cette somme d'argent, elle ne désespéra plus de rien et eut recours à d'autres finesses. Elle allégua la gène où la tenoient ses parents, et la crainte du ressentiment auquel ils se porteroient contre elle après sa faute. Le prince satisfaisoit à tout cela de son mieux, mais jamais au gré de la demoïselle qui lui déclara enfin, après avoir pris le moment favorable, qu'elle ne lui accorderoit jamais rien qu'il ne lui eût fait une promesse de sa main de l'épouser dans l'année... Voici assurément un grand exemple de la tyrannie de l'amour. Henri n'étoit pas si aveugle qu'il ne vit clairement que cette fille cherchoit à le tromper... Malgré cela, ce prince faible consentit à la fin à la volonté de sa maîtresse et lui donna sa parole. »

La parole du roi ne suffisait pas à cette femme, elle réclamait une promesse écrite. Après avoir obtenu du roi des sommes énormes, après avoir vu la terre de Verneuil érigée pour elle en marquisat, elle ne prétendait à rien moins que monter sur le trône de France. La passion du roi l'empêchait de comprendre tout ce que cette prétention avait d'offensant pour sa dignité royale et pour la France, et, le 1er octobre 1599, il signa la fameuse promesse demandée.

Toutefois, avant de la remettre à qui de droit, Henri

vint la montrer à son intime conseiller et ami, à Sully, non sans faire paraître quelque embarras.

— Lisez cela, lui dit-il, et puis m'en dites vostre advis.

Ayant lu le papier, Sully le rendit au roi, froidement et sans rien dire.

— Là! là! dit le roy, parlez-en librement et ne faites point tant le discret; vostre silence m'offense plus que ne sçauraient faire toutes vos plus contrariantes paroles; car sur un tel sujet, que je me doute bien que vous n'approuverez pas, quand ce ne seroit que pour les cent mille escus que je vous ay fait bailler avec tant de regret; je vous promets de ne me fascher de rien que vous me puissiez dire : partant parlez librement et me dites ce qu'il vous en semble; je le veux et vous le commande absolument.

— Vous le voulez donc, Sire, et me promettez de n'en estre point en colère contre moy, quoy que je puisse dire et faire?

— Ouy, ouy, dit le Roy, je vous promets tout ce que vous voudrez, car aussi bien pour vostre dire n'en sera-t-il ny plus ny moins.

— Voilà, Sire, puisqu'il vous plaist le sçavoir, ce qu'il me semble d'une telle promesse.

Et, ce disant, Sully, prenant le papier des mains du Roi, le mit en pièces.

— Comment, morbleu, dit le Roy, que pensez-vous faire, je crois que vous estes fou?

— Il est vray, Sire, je suis un fou et je voudrais l'estre si fort que je le fusse tout seul en France.

— Or bien, dit le Roy, je vous entends bien et ne vous en dirai pas davantage, afin de vous tenir parole mais rendez-moi ce papier.

— Sire, sans vostre express commandement, je me fusse bien gardé d'entreprendre ce que j'ai fait, encor que s'il vous souvient bien de ce que vous m'ayez autrefois dit de cette fille et de son frère..., de

commendemens que vous me fistes faire à tout ce bagage (car ainsi appeliez-vous lors la maison et famille d'Entragues) de sortir de Paris, vous seriez un peu plus en doute que je ne vous voy de trouver la pie au nid, et en tout cas jugeriez-vous que ce n'est pas une pièce qui mérite d'estre acheptée cent mille escus (et Dieu voulût qu'il ne vous en coutast pas plus à l'advenir), et encor moins d'un tel papier, vaille que vaille, lequel apprestera aux malins matière pour parler mal a-propos de vostre Majesté : voire ne doutay-je point que les vivacités de vostre esprit et les lumières de vostre grand jugement n'agiront jamais puissamment en vous, que vostre Majesté ne recognoisse que vous détruisez tous les préparatifs de vostre démariage, et par conséquent vous vous ostez le moyen d'entrer en un légitime mariage, d'autant que cette promesse étant divulguée (car l'on ne vous la demande point à autre fin), jamais la Reine vostre femme ne fera les choses nécessaires pour valider vostre desmariage, ny mesme le Pape n'y apportera-t-il son authorité apostolique, et cela sçais-je de science.

Cette courageuse remontrance ne put dissuader le malheureux prince. Il s'en alla écrire une nouvelle promesse (1), qu'il fit remettre en secret, par les mains du comte du Lude, au seigneur d'Entragues.

La remontrance de Sully était cependant aussi juste que vraie. Avec cette famille d'Entragues, on avait affaire aux gens les plus fourbes et les plus cyniques qui se pouvaient rencontrer. C'est bien de ses parents que la marquise de Verneuil tenait son caractère rusé et perfide. Catherine-Henriette d'Entragues était fille de François de Balzac, seigneur d'Entragues, et de Marie Touchet. Celle-ci avait été la maîtresse de

(1) Cette promesse est reproduite dans les *Lettres missives* de Henri IV (Berger de Xivrey), t. V, p. 226.

Charles IX, dont elle avait eu Charles de Valois, duc d'Angoulême et comte d'Auvergne, frère utérin, par conséquent, de Henriette.

Triste quatuor, en vérité, que formaient ces personnages, parents et enfants. Henri les connaissait aussi bien que Sully, mais sa passion dominait tout. En vain lui objectait-on que la reine Marguerite, avec toute la légitimité du sang royal, ne consentirait jamais au divorce (1), si le roi devait se mésallier, et si elle-même devait céder la place à une femme d'une condition inférieure, Henri ne voulait rien entendre.

La promesse donnée ne suffisait déjà plus aux intéressés, c'était facile à prévoir. Nous le voyons dans une lettre que le roi écrivait le 6 octobre à « Mademoiselle d'Entragues » :

« Mes chères amours. La Varanne et le laquais sont arrivez en mesme heure. Vous me commandés de surmonter, si je vous aime, toutes les difficultez que l'on pourra apporter à nostre contentement. J'ay assez montré la force de nostre amour, aux propositions que j'ay faictes, pour que du costé des vostres ils n'y apportent plus de difficultez. Ce que j'ay dict devant vous, je n'y manqueray point, mais rien de plus. Le comte de Lude part demain au matin; il a dès après-dîner toute sa dépêche. Je voiray de bon cœur M. d'Entragues et ne le larray guère en repos que nostre affaire ne soit faicte ou faillye. Cest homme de Normandie est venu icy, et vient de dire qu'entre ci et quinze jours nous devons avoir

(1) La reine écrivait à Sully, le 29 juillet 1599 : «... J'en désire l'advancement (de mes affaires) avec bon succez, pour advancer le contentement du Roy et celui de tous les bons Français, que vous m'escrivez désirer ardemment de voir des enfants légitimes au Roy, qui luy peussent sans dispute succéder à cette couronne, qu'il a retirée de ruyne et dissipation avec tant de labeurs et périls, que si j'ai ci-devant usé de longueurs et interposé des doutes et difficultez, vous en scavez aussi bien les causes que nul autre, ne voulant voir en ma place une telle décriée bagasse que j'estimois sujet indigne de la posséder, ny capable de faire jouyr la France des fruicts par elle désirez... » Cette bagasse dont parlait la reine n'était autre que Gabrielle d'Estrées. On peut juger alors ce qu'elle pensait d'Henriette d'Entragues, qui, au dire des historiens, n'avait aucune des qualités de Gabrielle, et, en outre, était douée de tous les vices.

la grande brouillerie du monde, qui sera causée par vos père, mère ou frère, et sera tramée à Paris; que vous et moy tiendrons tout pour rompu ; que demain il me dira le moyen de l'empêcher... Henry. »

Cette situation inquiétait les conseillers du roi, qui pouvaient craindre un nouvel échec du mariage projeté. On pressa donc ouvertement le roi. Le 9 octobre, le Parlement lui députa son procureur général, M. de La Guesle, « pour joindre leurs prières et remontrances à celles que les princes et les seigneurs du conseil du roy avoient faites plusieurs fois à sa Majesté depuis la mort de la duchesse de Beaufort, tendantes à ce qu'il lui plût se marier à quelque princesse digne de la moitié de son lit, afin de donner à la France un légitime successeur à sa couronne et prévenir les calamités passées, l'assurant que son mariage avec la reine Marguerite étoit nul, à cause de sa parenté, et que la stérilité qu'on voit en cette reine étoit un autre motif pour la dissolution de ce prétendu mariage » (L'Estoile).

Vers le même temps, le chanoine Baccio-Joannini, secrétaire intime du grand duc de Toscane, vint à Paris pour négocier les préliminaires du mariage de Marie de Médicis. Avant toute négociation ferme à ce sujet, il fallait toutefois obtenir du Pape le divorce du roi et de la reine.



Le savant historien du règne de Henri IV, M. Poirson, est tout scandalisé de cet appel au pape : « C'est un trait caractéristique, dit-il, des mœurs du temps, de la confusion encore subsistante en plusieurs points du droit civil et du droit canonique, de l'empire expirant des idées du moyen-âge, que dans une affaire toute civile et politique, on se soit adressé non pas aux Parlements, à la cour de Paris, aux Etats généraux, mais bien au pape; qu'au lieu de présenter

les véritables et solides raisons qui commandaient le divorce entre Henri et Marguerite, on ait recouru aux misérables prétextes d'une parenté au troisième degré, du défaut de dispense par le pape, nécessaire en pareil cas pour contracter mariage, d'une prétendue parenté spirituelle résultant de ce que le roi avait eu pour parrain Henri II, père de Marguerite, de la diversité de religion, de la contrainte imaginaire à laquelle les deux époux avaient cédé en se mariant. Une dernière remarque à laquelle donne lieu la procédure, c'est qu'un président du Parlement, un esprit élevé et en général libre de préjugés, l'historien de Thou, ait pris pour bonnes de semblables arguties, avec lesquelles il n'y avait plus dans la société civile de droit qui pût rester debout, de pacte qui pût subsister. »

M. Poirson devait, en les écrivant, sentir toute l'exagération de ces lignes : Le droit canonique n'a jamais prétendu détruire les droits de la société civile, mais encore est-il qu'il peut et doit réclamer ce qui rentre dans son domaine. Henri et Marguerite s'étaient mariés « religieusement » selon les règles imposées aux mariages entre protestant et catholique. Ils avaient donc officiellement reconnu l'autorité spirituelle de l'Eglise, et ils se crurent obligés de lui demander de déclarer nulle l'union qu'elle avait bénie; cette obligation leur semblait d'autant plus naturelle que tous deux étaient désormais catholiques.

Aujourd'hui, encore, pour être depuis un siècle, nécessairement précédé du mariage civil, le mariage religieux n'en garde pas moins ses droits, et si les magistrats civils peuvent prononcer un divorce, leur sentence n'atteint nullement le mariage religieux qui demeure, malgré tout, jusqu'à ce que l'autorité ecclésiastique ait parlé à son tour.

N'a-t-on pas vu, du reste, (M. Poirson a dû oublier ce fait, bien qu'il fût encore plus récent pour lui que

pour nous), l'auteur même du Concordat tant combattu aujourd'hui, l'auteur du mariage et du divorce civil, Napoléon Ier, enfin, faire prononcer la dissolution de son mariage avec Joséphine de Beauharnais, civilement par le Sénat, ecclésiastiquement par l'officialité de Paris ; celle-ci allégua pour motif que, dans le mariage qui avait précédé le couronnement, le propre curé avait fait défaut (ce qui n'était pas admis par le Saint-Siège), et qu'il y avait eu impossibilité de s'adresser à Rome. Le recours à l'autorité pontificale semblait donc alors bien admis, de part et d'autre, tant pour le mariage que pour le divorce.

Je ne conclurai pas, à la façon de M. Poirson, en m'étonnant qu'un génie et un autocrate comme l'empereur, ait « pris pour bonnes de semblables arguties ». Napoléon aussi bien que M. de Thou, n'acceptait que ce dont il croyait ne pouvoir se dispenser, et si l'un et l'autre, si tous leurs contemporains se conformaient sur ce point à la loi ecclésiastique, ce ne pouvait être chez eux question de pure forme, mais bien acte de soumission parfaitement réfléchie.

Quoi qu'il en soit des opinions modernes à ce sujet, il nous suffit de constater que les contemporains du couple royal convenaient tous unanimement de la nécessité de recourir à Rome.

Le roi et la reine avaient envoyé au pape une commune requête pour le supplier d'annuler leur mariage, et, le mercredi 3 novembre, le pape leur adressa un bref qui confirmait la nomination de trois commissaires chargés d'étudier l'affaire : ces commissaires, déjà nommés par un bref du 24 septembre, étaient le cardinal de Joyeuse, Gaspard, évêque de Modène et nonce du pape en France, Horace Montan, archevêque d'Arles. Dès le 5 novembre, le roi fait remercier le pape par ses ambassadeurs, le cardinal d'Ossat et M. de Sillery.

Le 10 du même mois, les trois commissaires se

prononcent pour la nullité du mariage, et le 17 décembre le pape ratifie cette décision.

La voie était désormais libre pour négocier un nouveau mariage, et, pendant que le roi et la cour célébraient des fêtes à Saint-Germain en l'honneur du duc de Savoie, les ministres donnaient pleins pouvoirs au sieur de Sillery pour arrêter à Florence les conventions du mariage avec Marie de Médicis.

Quand tout fut réglé, Sully vint l'annoncer au roi qui ne s'attendait pas à une si prompte expédition. « Lorsque j'eus répondu à la demande qu'il me fit d'où je venois : Nous venons, Sire, de vous marier, le prince demeura un quart d'heure comme s'il eût été frappé de la foudre ; ensuite il se mit à parcourir sa chambre à grands pas, en rongeant ses ongles, se grattant la tête, et livré à des réflexions qui l'agitèrent si violemment qu'il ne put encore de longtemps rien dire. Puis, soudain : « Eh bien ! dit-il, de pardieu soit ! Il n'y a remède, puis que, pour le bien de mon royaume et de mes peuples, vous dites qu'il faut estre marié, il le faut donc estre, mais c'est une condition que j'appréhende bien fort, me souvenant tousjours de combien de mauvaises rencontres me fut cause le premier où j'entray, et outre cela je crains tousjours de rencontrer une mauvaise teste qui me réduise à d'ordinaires contentions et contestations domestiques, lesquelles, selon que vous cognoissez de longue main mon humeur, vous ne doutez point que je n'appréhende plus que les polytiques ny militaires, de quelque plus grande conséquence qu'elles puissent estre. »

Le 11 janvier 1600, le roi lui-même députe M. d'Allincourt, fils de Villeroy, auprès du pape, pour le remercier du jugement rendu sur son premier mariage, et pour lui annoncer le choix de son second.

La rapidité de ces négociations aurait dû, ce semble, produire un résultat plus prompt, et, cependant,

le contrat de mariage ne fut signé à Florence que le 25 avril. On devine la cause de ce retard.

La fameuse promesse du roi à la marquise de Verneuil arrêtait l'action des ministres français. « Au cas, disait cette promesse, que la demoiselle Henriette Catherine de Balzac, dans six mois à commencer du premier jour du présent, devienne grosse, et qu'elle accouche d'un fils, alors et à l'instant nous la prendrons à femme légitime épouse, dont nous solenniserons le mariage publiquement et en face de notre sainte Eglise... » Il fallait donc obtenir, avant tout, que l'intéressée rendit cette promesse, ou déclarât n'en vouloir jamais réclamer l'accomplissement. La marquise de Verneuil, ou plutôt son père, qui détenait la promesse, refusa de la rendre. — Il ne consentira à s'en dessaisir qu'à la fin de 1603. —

Le roi lui-même ne fût pas plus heureux dans sa réclamation, et les deux lettres qu'il écrivit, le 21 avril 1600, au père et à la fille, demeurèrent sans effet. On remarquera que le ton de sa lettre à Henriette d'Entragues dénote quelque froideur entre eux. Peut-être avait-il déjà reconnu combien cet amour l'avait déçu et trompé ? Il disait à Henriette :

« Mademoiselle, l'amour, l'honneur et les bienfaicts que vous avés receus de moi eussent arresté la plus légère âme du monde, si elle n'eust point esté accompagnée de mauvais naturel comme la vostre. Je ne vous piqueray davantage bien que je le peusse et deusse faire, vous le sçavés. Je vous prie de me renvoyer la promesse que sçavés ; et ne me donnés point la peine de la ravoir par aultre voye. Renvoyés moi aussy la bague que je vous rendis l'autre jour. Voilà le subject de ceste lettre, de laquelle je veux avoir une réponse annuyt. Henry. »

A François de Balzac, seigneur d'Entragues, Henri écrivait :

« Monsieur d'Entragues. Je vous envoye ce porteur pour me rapporter la promesse que je vous baillay à Malesherbes. Je vous prie, ne faillés de me la renvoyer, et si vous me la

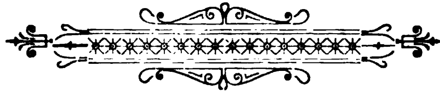
voulés rapporter vous mesme, je vous diray les raisons qui m'y poussent, qui sont domestiques, non d'Estat; par lesquelles vous dirés que j'ay raison, et recognoistrés que vous avez esté trompé et que j'ai un naturel que je peux dire plus tost trop bon que aultrement. M'asseurrant que vous obéirés à mon commandement, je finiray, vous asseurant que je suis vostre bon maistre. Henry. »

Il pouvait, en effet, affirmer son bon naturel, car après avoir reconnu la fourberie et la duplicité de sa maîtresse, après lui avoir, par la réclamation ci-dessus, signifié sa disgrâce, il se laissa reprendre et dominer par sa passion.

Devant ce refus, les conseillers du roi passèrent outre, non sans avoir, au préalable, déclaré la nullité de la promesse, de par les droits civil et politique, et le contrat fut néanmoins signé à Florence quatre jours après. Les affaires de la Savoie allaient nécessairement retarder l'accomplissement du mariage, mais pendant toute la campagne nous pourrons suivre les succès des armées françaises dans les lettres si intéressantes du roi à Marie de Médicis.

Paul CALENDINI.

(A suivre.)



SOLESMES

AU DOCTEUR ET A MADAME BERNARD

Dans le lointain d'azur d'un mirage infini,
Sous le flot paresseux de la Sarthe si belle.
Le vieux moustier vêtu d'une chape en granit
Semble un moine qui prie au fond d'une chapelle.

Les rives des entours ont le calme du cloître.
Des reflets dans les eaux errent mystérieux...
Et, lorsque vers Sablé le jour paraît décroître,
Pleurant des larmes d'or sur les horizons bleus,

Aux sévères balcons dont se pare Solesmes,
On entrevoit encor; penchés sur l'eau qui fuit,
Des fantômes d'antan, des bénédictins blêmes
Cherchant l'oubli du jour dans l'ombre de la nuit.

JACQUES ROUGÉ.

Sablé, 8 Mars 1904.

NÉCROLOGE DES RÉCOLLETS

DE

CHATEAU-DU-LOIR

(1626-1789)

(SUITE)

1626

3 Avril. — Frère Théodore, laïc.

6 Mai. — P. Jacques Baschet, prêtre.

1628

25 Septembre. — F. François Coubar, laïc, mort au camp de La Rochelle où il accompagnait le gardien de ce couvent. Inhumé chez les P. P. Observants (1).

1638

18 Juin. — P. Archange, prêtre, prédicateur et confesseur, ayant vécu en ce couvent sept ou huit ans, fort exemplairement. Il est enterré au pied de la porte des balustres, du côté de l'évangile (2).

1639

25 Mars. — F. Martial Cuit, laïc. Il est enterré près de la porte des balustres du côté de l'épître.

1648

Fin Octobre. — Honorable homme Messire Coeffé, prêtre, mort à Lucé, « singulier bienfaiteur de ce couvent,... ayant.. légué.. les principaux livres de sa bibliothèque, à la valeur de près de III° l. ».

(1) Au couvent de La Fonds.

(2) Ne serait-ce point le P. Archange Fenouillet ?

1649

14 Février. — F. Roch Mauridau, laïc, né à Aubigné (1). Il est enterré entre les deux chapelles.

1650

21 Mars. — Le P. Illuminé Fillier, prêtre, prédicateur et confesseur, natif de Nevers, âgé de 59 ans, après 37 années de profession. Il fut gardien à Tours (2), à Beaufort-en-Vallée (3), et à Château-du-Loir pendant trois ans (4).

1661

12 Août. — P. François de Sainte-Croix (5).
8 ou 9 Octobre. — P. Nicolas Marevoise, âgé d'environ 30 ans.

1662

27 mai. — P. Cassien. Inhumé le lendemain 28, fête de la Pentecôte, sous le marchepied du cloître, près des balustres du grand autel.

1668

Octobre. — « Me Michelle Paule qui nous a légué personnellement 100 livres. »

1669

5 Février. — F. Bonaventure Bonsergent, laïc, âgé d'environ 77 ans. Enterré sous le marchepied de la nef, un peu au-dessous de la chaire.

1670

13 Mai. — « Sur les six heures et demie du matin, décéda entre les mains du R. P. Justin Turpin (6)

(1) Sarthe, ar. La Flèche, c. Mayet.
(2) *Dict. d'Indre-et-Loire*, par Carré de Busserolles, v. Tours.
(3) J. Denais. *Monographie de Beaufort-en-Vallée.*
(4) Ici plusieurs feuillets ont disparu du registre.
(5) L'attestation du médecin est datée de Chalons où mourut vraisemblablement ce religieux.
(6) Le P. Turpin fut deux fois commissaire général de la province de Saint-Denys. Lefèvre. *Hist. chron. des Récollets*, page 42.

provincial actuel, le très Révérend Père Séverin Vannier, natif de Gien, aagé d'environ soixante et quatre ans, dont il en avoit passé environ quarante huict en nostre sainte Religion, où il a toujours paru avec très grand éclat. Car dans ses commencements, il a enseigné avec applaudissement les cours de Philosophie et de Théologie, a exercé la charge de gardien, a esté définiteur de province, custode, plusieurs fois commissaire général dans les provinces circonvoisines et enfin définiteur général de tout notre S[t] Ordre, qualité qu'aucun autre de notre Province n'avoit encore eue. Laquelle luy donna rang de premier Père de Province et préséance au-dessus de tout autre qui l'avait précédé en la charge de provincial. Il estoit d'humeur fort doux, affable, courtois et bienfaisant. Il est mort d'hydropisie, sous le R[d] Père Paschale Vannier son frère et son gardien... Il est enterré sous le marchepied devant la chapelle de Nostre Dame dans nostre église de Chasteau du Loir ».

27 Octobre. — P. Pascal Vannier, frère du précédent, âgé de 56 ans. Il avait été « lecteur de philosophie et théologie et trois ou 4 fois guardien avec satisfaction des communautés qu'il a gouvernées et est mort sortant actuellement de la charge de guardien de cette maison et est enterré sous le marchepied au dessoubs de son frère... »

1671

16 Février. — P. Eugène Prompteau, âgé de 64 ans. Il fut trois ans gardien au couvent du Lude. Il est enterré sous le marchepied au-dessous du précédent.

1675

27 Mai. — P. Hilaire Recheray. « Il est enterré au bas de l'église à main gauche en y entrant ».

29 mai — F. Bonaventure Le Grand. « Il est enterré un peu au-dessous du précédent ».

1677

8 Avril. — « M. Léger Bongas a tenu son droit de sépulture dans la chapelle qu'il a fait bâtir à ses frez et retenu le mesme droit pour l'esné de sa suite seulement, *requiescat in pace.* »

1682

20 Juillet. — P. François Marie, lecteur jubilaire, prédicateur de sa Majesté catholique, qualificateur de la S^e Inquisition, consulteur des S. Congr. du Concile, de l'Index et des Rites, ex provincial de la province de Bologne, ancien définiteur général procureur et général de l'Ordre (1).

1684

22 Juillet. — F. Luc, âgé d'environ 40 ans. Il a « servi la Religion en qualité de peintre. Il est enterré soubs le marchepied proche la porte de l'église à main droite ».

1686

24 Mars. — P. Ignace Berlet, natif de Nantes, mort à Beaumont-Pied-de-Bœuf (2), prêtre prédicateur et confesseur. « Il avoit esté envoyé audit Beaumont pour y prescher les dominicales du Caresme ; mais une fiebvre continue l'ayant pris sur le lieu, l'on ne peut le faire amener au couvent et l'on fut contraint de le faire assister à Beaumont où après quinze jours de maladie il mourut. Il y est enterré proche la chaire du prédicateur ».

3 Décembre. — P. Mathieu Loriot, natif de Baugé, âgé de 26 ans. Il est enterré au-dessous de la chaire du côté du cloître.

(1) Le P. François-Marie Rhini avait été élu général en 1670, il gouverna son ordre pendant quatre ans et devint évêque de Syracuse. En 1682, d'après le *Registre,* à Château-du-Loir, le P. Macaire Rousière était gardien, le P. Urbain vicaire, et le P. Jérôme Laguette discret.

(2) Mayenne, ar. Château-Gontier, c. Grez-en-Bouère ou Sarthe, canton de Château-du-Loir.

1689

3 Septembre. — P. Philippe Bigot, prédicateur et confesseur, né à La Châtre, âgé de 68 ans. Il est enterré « au dessous du confessionnal qui est entre les chapelles ».

1692

17 Avril — F. Grégoire Gaugué, laïc, né à Château-du-Loir. Il est enterré « entre le confessionnal et la chapelle de Saint-François. »

1693

13 Juin. — Madame Donevaux (ou Deneveaux) « qui a pris le soin de nos affaires pendant plus de vingt ans, avec un zèle infatigable et une charité et une douceur ineffable. Elle nous a légué par son testament 50 escuz à charge et condition de faire dire 300 messes pour le repos de sòn âme ».

22 Octobre. — « Est décédée Madame du Coudray d'Ourne laquelle pendant sa vie a esté notre insigne bienfaitrice, donnant chaque année 100 fr. d'ausmosnes pour avoir de la viande pour la communauté ». (1).

1694

7 Août. — P. Germain Greon, né à Château-du-Loir. Il fut plusieurs fois gardien et définiteur provincial. « Il est enterré entre les balustres et la chapelle de la Vierge ».

14 Décembre. — « Est décédé Messire François Massue, dans sa terre de Malitourne, paroisse de Flay (2), et dans son vivant procureur du Roy de

(1) Ourne, vieux château sis en la commune de Flée. Cf. ce qu'en dit Pesche. *Dict.* t. II, p. 440.

(2) Flée-Sainte-Cécile, canton de Château-du-Loir. — La famille Massue, originaire de Picardie, blasonnait : d'azur au cor enguiché, d'or (Cauvin. *Essai sur l'Armorial*..... p. 150). Ses membres occupèrent des fonctions importantes en la sénéchaussée de Château-du-Loir. L'un d'eux, Louis-François, dont le *nécrologe* parle au 10 avril 1740,

cette ville et syndic de cette maison ; a été inhumé le quinze dans la chapelle de Notre Dame de cette église par droit d'enfeu ».

1695

3 Mai. — P. Martin Lefebvre, né à Château du Loir, « aagé de 73 à 74 ans dont il en a passé près de 55 dans l'Ordre... Inhumé sous la chaire ».

1704

4 Février. — P. Clément Clanessin, natif du diocèse de Rennes. Il est inhumé « entre les deux chapelles ».

31 Mai. — Messire Charles Bongas, conseiller au siège royal de Château du Loir. Inhumé dans la chapelle de S[t] François par droit d'enfeu.

1706

6 Septembre. — P. Didace Meunier, né à Château-du-Loir ; il fut « plusieurs fois guardien dans les principaux couvents de la Province et deffiniteur. Il est inhumé proche les balustres du costé de la chaire ».

1707

11 Décembre. — P. Cosme Joly, originaire d'Amiens, baptisé en l'église Saint-Firmin de cette ville, âgé de 36 ans et 4 mois. « C'étoit un religieux observantin qui avoit passé dans notre réforme... Il est inhumé devant la porte de la chapelle de la Sainte Vierge ».

1708

18 Mai. — Messire Louis de Tiberjeau (1), seigneur

acheta des héritiers de Jean Rothelin de Xaintrailles la seigneurie de la Chapelle-Gaugain qui, plus tard, devait passer dans la maison de Mainville. Malitourne, situé à deux kilomètres et demi du bourg de Flée, avait précédemment appartenu à Charles Huet. (Pesche, *Dict.* II, p. 439).

(1) Les Thibergeau seigneur de La Motte (en Flée), de Flée, de Mangé (en Verneil) et de Verneil blasonnaient d'or à quatre fasces de

de Flée et de Thoiré, mort en son château de la Motte, paroisse de Flée.

1714

12 Juillet. — P. Martial Baptiste, né à Dourdan (1), âgé d'environ 34 ans, « son corps repose entre les deux confessionnaux qui sont du côté de la chaire du prédicateur ».

1716

9 Octobre. — P. Charles Tantôt, « originaire de Lucé (2), âgé d'environ soixante et dix sept ans... son cors est inhumé un peu au dessus de la chaire. »

Septembre. — P. Ildephonse de Biezma (3).

gueules, les deux premières ondées. (Cauvin, *op. cit.* p. 225). Cf F. Legeay. — *Recherches historiques sur Aubigné et Verneil.* 1 vol. in-12. La Mothe-Thibergeau est à sept cents mètres N.-E. du bourg de Flée. Louis de Thibergeau, chevalier, s[r] de la Motte, rend aveu en 1655 et 1670 au baron de Château-du-Loir pour les terres de la Motte· Thoiré-sur-Dinan (canton de Château-du-Loir). Pesche, *op cit.* T. VI, p. 325.

(1) Seine-et-Oise, ar. Rambouillet.

(2) Très probablement Le Grand-Lucé, chef-lieu de canton de l'arr. de Saint-Calais.

(3) Ancien général de l'Ordre, élu en 1702. Cette mort, comme précédemment celle du P. François Marie (cf. 20 juillet 1682) est annoncée au couvent par une circulaire latine du général. — Notre *registre* insère de plus, ici, le bref de Clément XI, *Religionis zelus*, qui se trouve dans la *Chronologia seraphica hist. legalis*, tom. III, pars I, p. 561. L'exhortation, dont le P. Garcia l'accompagne, se trouve à la page 563, toutefois le registre de Château-du-Loir ajoute ce paragraphe : « *Post impertitam vobis sancti patris Franscisci paternalem benedictionem et juxta ipsius monitum annuntiatam pacem notum etiam facimus quod per Italiæ cursorem quasdam litteras in forma brevis a S. P. A. C. divina providentia Papa XI nunc regnante ad nos directas accepimus, cujus inscriptio sic se habet : dilecto filio Josepho Garcia ordinis F. F. Minorum S[i] Franscisci de observantia nuncupatorum professo. Intus tamen ad litteram invenitur sequens tenor.* » En outre, la circulaire est contresignée dans le *Registre* par le Frère Charles Bouget *secretarius generalis ordinis*, tandis que dans la *Chronologia* elle l'est par un *Fr. Reginaldus a Mirandula.* Enfin, elle est datée du 17 septembre dans la *Chronologia* et du 19 dans le *Registre*. Cette seconde copie fut certifiée conforme, à Tours, le 3 février 1718, par le P. Abel Lebrun, secrétaire provincial.

1720

29 Janvier. — P. Jérôme Laguette, natif de Vallans (1), « âgé de quatre-vingt-ans dont il en avoit passé soixante quatre en religion. Il avoit esté plusieurs fois gardien et une fois deffiniteur dans la Custodie d'où il passa dans nostre Province, où il a esté gardien une fois à Chasteaurenaud et deux ou trois fois dans ce couvent de Chateau du Loir... Il est enterré le long des balustres du côté de la chaire ».

12 Février, — F. Marc Fournier, tertiaire de la paroisse de Dissé-sous-Le Lude (2), âgé d'environ 41 ou 42 ans et de 17 à 18 ans de religion. « Il est inhumé au dessous du confessionnal qui est le plus proche de notre église à main droite en entrant. »

7 Novembre. — P. Romain Jamin, gardien, âgé d'environ 55 ans, et de 35 ans de religion. Il avait assisté les soldats malades « pendant un nombre considérable d'années dans les hôpitaux de Strasbourg et autres villes d'Alsace avec un zèle inqualifiable... (3) Il est enterré dans le haut de (la) balustrade à gauche en entrant dans l'église vis à vis de la porte de la chapelle de la Se Vierge (4) ».

1723

9 Janvier. — P. Augustin Chancele, né à Nantes, âgé de 58 ans et de 36 ans de religion. « Il avoit été père maître des novices et guardien de ce couvent... Il est enterré vis à vis du premier confessionnal du côté de l'évangile, où il avoit coutume d'entendre les confessions. » (5)

(1) Deux-Sèvres, ar. Niort, c. Frontenay-Rohan-Rohan.

(2) C. du Lude, arr. de La Flèche.

(3) Sur les services rendus par les Récollets français aux camps et dans les armées, cf. *Hist chronol. des Récollets de la province de Saint-Denys*, par le P. Hyacinthe Lefèvre. Paris, 1677, in-4°, p. 137.

(4) Cet obit est signé du P. Philibert Niezan, vicaire.

(5) Cet obit est signé du P. François Cochart, gardien.

1725

28 Septembre. — P. Julien Juliany, prédicateur, confesseur, à l'âge de 52 ans dont 32 de religion, né à Champtoceaux (1). « Il fut enterré dans notre église sous l'estrade, un peu au dessous du confessionnal et presque vis à vis de la seconde chapelle. » (2)

1726

16 Mars. — F. René Bardet, novice tertiaire. « Il avoit servi cette communauté pendant près de treize années... Il étoit natif de St Vincent du Loroy (3) et âgé d'environ quarante ans... Il est enterré au bas de l'église le long de la muraille proche la porte du costé des chapelles. »

1728

29 Septembre. — F. François Migeon, tertiaire, âgé d'environ 58 ans du monde et de 23 de religion. « Il étoit natif d'une paroisse voisine de Loches, qui est Chemillié (4)... Son corps repose sous l'estrade qui touche le dernier confessionnal derrière la grande porte de l'église à droite. » (5)

1729

17 Avril. — Honorable et vertueuse demoiselle Marie Gaudin, pensionnaire de l'Hôtel-Dieu, âgée de 76 ans, sœur du P. Paul Gaudin, ancien gardien du Lude.

1735

25 Mars. — F. Pacôme Guérin, laïc, âgé de 75 ans dont 53 de religion. Il a été enterré « dans l'an-

(1) Maine-et-Loire, ar. Cholet.

(2) Cet obit est du P. Saturnin Collin.

(3) Saint-Vincent-du-Lorouer, Sarthe, ar. Saint-Calais, c. Grand-Lucé.

(4) Chemillé-sur-Indrois, Indre-et-Loire, c. Montrésor.

(5) Acte signé du P. Flavien Millevan, gardien.

cienne église, sous la chaire ou sous l'endroit où elle étoit autrefois ».

5 Août. — P. Philibert Nezan, natif du Grand-Lucé (1), âgé de 81 ans dont 55 de religion. « Il a soutenu le poids du ministère... soit dans les hôpitaux d'Allemagne où il a demeuré plusieurs années, soit dans les autres endroits où l'obéissance le dirigeoit... Il a exercé la charge de gardien plusieurs fois en différents couvents de la Province... Il est enterré sous la première estrade proche les balustres du côté de l'épître. » (2)

(1) Sarthe, ar. Saint-Calais.

(2) Ces deux actes sont signés du P. Marie Fournier, gardien. — La famille Nezan comptait de nombreux représentants au Maine. Nous trouvons de ses membres au Mans, à Lavaré, au Luart, à Sceaux-sur Huisnes, à Dollon. Elle semble avoir possédé pendant plusieurs générations un certain nombre d'études notariales, notamment celles de Lavaré, du Luart, etc.

F. UBALD D'ALENÇON.



LA VILLE DE LA FLÈCHE

EN 1775

A la fin de l'année 1774, parut à Angers, chez l'imprimeur Billault, et au Mans, à la librairie Toutain, l'*Almanach dédié à Monsieur, fils de France, frère du roi, duc d'Anjou, comte du Maine, du Perche, et de Senonches, pour l'année 1775*. Il donnait d'intéressants détails sur les villes de l'apanage du prince. Voici l'article relatif à *La Flèche :*

La Flèche, présidial, sénéchaussée, élection, grenier à sel, est au nord-est d'Angers sur le Loir. — On y voit un magnifique collège que Henri IV avait fondé en 1603, pour les Jésuites ; ce prince donna pour cet établissement son château neuf de La Flèche avec son jardin et son parc. Ce collège renferme dans son enceinte trois grandes cours bordées de trois grands corps de logis carrés, avec deux grandes basses cours, le tout de suite et de plain pied. Le long des bâtiments du côté des jardins est un beau canal d'eau vive, qui vient de la rivière du Loir. L'église, qui est grande et belle, possède les cœurs de Henri IV et de Marie de Médicis, son épouse. Le corps de logis qui répond à l'église, contient de magnifiques salles, avec une galerie remplie de peintures qui représentent les principales actions de Henri le Grand, et la suite de ses ancêtres depuis saint Louis : — La Flèche est la patrie de Guillaume Fouquet de la Varane, favori d'Henri IV, qui lui fit bâtir un beau château qui fait un des ornements de cette ville. — Le présidial y fut établi en 1596.

CLERGÉ DE LA PAROISSE SAINT-THOMAS, *seule paroisse* : Donjon, docteur en théologie, *curé ;* de la Barre, an-

cien curé ; Mousset, Drouault et N. *vicaires*; Mondot, Leger de Chémant, Le Royer, principal du petit collège ou écoles paroissiales, Touzé-Langevinière, Cosnier, Guehery, Beaufils, Courval, *prêtres habitués ;* Richard, clerc minoré, *sacristain.*

COMMUNAUTÉS D'HOMMES : le P. Constantin Rebin, gardien des *Récollets* ; le P. Aubut, prieur des *Carmes*; le P. François-Marie de Saint-Malo, gardien des *Capucins.*

COMMUNAUTÉS DE FILLES : Mme de Biards de l'Homois, supérieure des religieuses de la *Visitation*, et M. Courval, chapelain ; Mme de Colasseau de la Machefollière, supérieure des religieuses de *Notre-Dame* dites de l' « Ave Maria », et M. Touzé-Langevinière, chapelain ; Mme Couaillier, supérieure des religieuses *hospitalières de Saint-Joseph*, et M. Guehery, chapelain ; Mme Villais, supérieure des *religieuses de Saint-François*, et le P. Guérin, ex-provincial des Cordeliers, confesseur ; Mme Le Noir, prieure des religieuses du *Petit-Fontevrault*, et le P. Isidore Martigny, Récollet, confesseur ; Mme Le Maugin, supérieure des Filles *Pénitentes de la Madeleine*, et M. Mondot, chapelain ; sœur Nicole, supérieure des *Sœurs de la Charité*, qui ont soin des infirmeries du collège royal.

TRIBUNAUX : SÉNÉCHAUSSÉE ET PRÉSIDIAL : Busson, *lieutenant général* (rue des Récollets) ; Brillats de Baucé, *lieutenant général de police* (rue Basse) ; Le Goux de Vaux, *lieutenant général criminel* (rue Notre-Dame) ; Meslin, *lieutenant particulier* (rue du Collège) ; Sireuil de Montaudin, ancien lieutenant particulier (rue du Port) ; Fontaine de Biré, secrétaire du roi (rue du Petit-Fontevrault) ; Belin des Roches (Grande-Rue), Sireuil l'aîné (Grande-Rue), et Auvé Daubigny (rue des Récollets), *conseillers.* — *Gens du roi* : Galloys, avocat du roi (rue Notre-Dame) ; Chaubry, avocat du roi (Grande-Rue) ; Maréchal de Lucé, procureur du roi (Grande-Rue). — *Greffier :* Guehery (Grande-Rue).

— *Huissiers :* Pelé (Grande-Rue) ; Hubert (rue du Collège); Bizière (rue Basse). — *Archer de la connétablie :* Poussin (rue des Vieux Carmes). — Les audiences se tiennent le mercredi pour la police, le jeudi le présidial, le vendredi la sénéchaussée, le samedi les appellations présidiales et autres.

Corps de Ville : De la Rue, *maire;* Davy des Piltières, Pihery, président de l'Election, Couaillier des Huberdières et Micault de la Renardière, *échevins*; Mandroux, *procureur*; Le Monnier, *secrétaire.*

Maréchaussée, *lieutenance d'Angers* : Edon, exempt, ayant brevet de *lieutenant de cavalerie* (faubourg Saint-Jacques) ; quatre cavaliers.

Election : Pihery, *président,* secrétaire du Roi (rue des Récollets) ; Péan de Maisonneuve, *lieutenant;* Le Mercier, doyen des conseillers (rue Notre-Dame) ; Chaubry (Grande-Rue) ; Pihery-Delorme (rue des Récollets) ; et Couaillier des Huberdières (rue Notre-Dame) ; *conseillers.* — *Gens du Roi* : Allelay de la Vinoisière, procureur du roi (rue des Récollets) ; Mandroux, *substitut.* — *Greffier :* Guehery (Grande-Rue). — *Huissier :* Le Mesle. — Les audiences se tiennent tous les vendredis à 10 heures du matin.

Receveurs des Tailles : Bodin (rue des Vieux Carmes) ; De la Rue Ducan, receveur alternatif (Grande-Rue).

Grenier a sel : Le Page, *président* (sur les Fossés) ; Carqueville, *grenetier;* Besnard, *contrôleur* (rue du Petit-Fontevrault) ; Busson, *procureur du roi* (rue des Récollets) ; Dulac, *greffier* (place du Pilori) ; Douay, *huissier* (Grande-Rue). — L'audience se tient les mardis à 10 heures du matin. — La distribution du sel se fait tous les mercredis, à 2 heures après midi ; et tous les mercredis et jeudis, depuis le 1er novembre jusqu'à la Purification.

Prévoté d'Anjou : Auvé de la Noiraye, avocat du Présidial, *sénéchal* (Grande-Rue) ; Mandroux, *procureur*

fiscal (rue Basse); Gallois-Dumesnil, *greffier* (rue Notre-Dame). — Cette juridiction subalterne se tient tous les mercredis dans la grande salle du Palais, à 9 heures.

SUBDÉLÉGATION : Chaubry, *subdélégué* (Grande-Rue); Dulac, *greffier* (place du Pilori).

AVOCATS : Houssaye (place Neuve); Auvé de la Noiraye (Grande-Rue); Richer-Despins (Grande-Rue); Le Noir (rue du Collège); Couaillier (rue des Récollets); Blondeau (rue du Collège); Davy des Piltières (rue Notre-Dame).

PROCUREURS : Picou, *doyen* (près l'Hôtel-de-Ville); Joubert (Grande-Rue); Le Vacher (rue du Collège); Basteau (rue des Récollets).

NOTAIRES : Masse (Grande-Rue); Baratte (Grande-Rue); Galloys-Dumesnil (rue Notre-Dame); Mandroux (rue Basse); Le Monnier (à la Bufferie); Etourneau (place Neuve); Lespine (rue du Collège); Le Roy, notaire apostolique (Grande-Rue).

GREFFE ET CONTROLE DES GENS DE MAIN-MORTE : Le Royer, *greffier contrôleur* (rue Basse).

ADMINISTRATEURS DE L'HOPITAL : Auvé de la Noiraye (Grande-Rue); Belin de la Chataignère (Grande-Rue).

MÉDECINS DE L'HOPITAL : Micault (rue des Récollets); Leleu (près l'Hôtel-de-Ville); Peffault de la Tour, médecin de l'école militaire et de l'hôpital (près l'Hôtel-de-Ville). — Ces messieurs font, chacun à leur tour, et par quartier, leurs visites à l'hôpital deux fois le jour.

CHIRURGIENS DE L'HOPITAL : Farcy, chirurgien de l'école militaire et de l'hôpital (Grande-Rue); Drouault, chirurgien de l'école militaire et de l'hôpital (Grande-Rue); Lespine (rue du Collège); Le Boucher, chirurgien-inoculateur de l'école militaire et de l'hôpital (Grande-Rue). — Ces messieurs vont tous, deux fois le jour, panser les pauvres de l'hôpital, dont ils prennent soin.

Milice Bourgeoise. — La Milice Bourgeoise est composée de 4 compagnies de 100 hommes chacune, commandées par un capitaine, un lieutenant, un sous-lieutenant et un enseigne dans chacune des deux premières compagnies. Il y a, en outre, un Etat-Major, composé du Maire comme capitaine général, d'un major, d'un aide-major, d'un sous-aide-major et d'un sergent-major. L'uniforme des officiers est habit de drap bleu de roi ; collet, parements, veste et culotte écarlate ; boutonnières d'or à la veste ; boutons de pinsbec ; épaulettes, aiguillettes et chapeau bordé en or. L'uniforme des sergents est habit bleu ; collet, parements, vestes et culottes rouges ; boutons jaunes ; un galon d'or sur la manche. — *Etat-Major :* De la Rue Ducan, maire, capitaine général ; Drouault, major (Grande-Rue) ; Beille, aide-major (Grande-Rue) ; Le Boucher, sous-aide-major (Grande-Rue) ; Foucault, sergent-major (rue Basse). — *1re Compagnie :* De la Fosse, capitaine (rue du Collège) ; Paris, lieutenant (rue Basse) ; Bourgineau, sous-lieutenant (rue Basse) ; Salmon, enseigne ; Lusson, Dorvau, Dorvau, Sanier, sergents. — *2e Compagnie :* Le Sellier de l'Hestre, capitaine (place Neuve) ; Lespine, chirurgien, lieutenant (rue du Collège) ; Perinelle, sous-lieutenant (près les Quatre-Vents) ; Beaufils, enseigne ; Le Bouc, Hardy, Le Roy, Couchot, sergents. — *3e Compagnie :* Lespine de Livonnière, capitaine (rue du Collège) ; Chaudemanche, lieutenant (rue des Récollets) ; Dubois, sous-lieutenant (rue du Collège) ; Lespine, Nau, Maillet le jeune, Buisneau, sergents. — *4e Compagnie* : Moreau père, capitaine (sur les Fossés) ; Le Roy Guittonnière, lieutenant (rue Basse) ; Moreau fils, sous-lieutenant ; La Motte, Brosselais, Marchand, Neron, sergents.

Fermes du Roi : Bodin du Monceau, receveur des gabelles (Grande-Rue) ; Bodin, *entreposeur du tabac* (rue des Vieux-Carmes) ; Oudin, *directeur des aides* (faubourg des Capucins, où est le bureau) ; Mitault,

receveur; Meslin, *receveur des domaines et contrôleur des actes* (rue du Collège); Le Barbier, *directeur des cuirs* (rue Basse). — Tous les bureaux ci-dessus sont ouverts tous les jours, depuis huit heures du matin jusqu'à midi, et depuis deux heures jusqu'à six heures du soir.

AGENCES ET NÉGOCIATIONS GÉNÉRALES : Il y a, à La Flèche, un bureau de correspondance générale pour la suite de toutes les affaires de droit, police, commerce et finances ; il se charge de recevoir les rentes, tant sur l'Hôtel-de-Ville, trésor royal, clergé, Etats, tontines, etc., que sur les particuliers, et généralement de toutes sortes d'affaires, ainsi que d'achat en tout genre, soit dans la capitale, soit dans toute autre ville du royaume. Le correspondant est M. Dulac (place du Pilori).

COLLÈGE ROYAL DE LA FLÈCHE. — Ce collège fondé en 1603 par Henri IV et protégé singulièrement par les successeurs du père des Français, fut confirmé en 1764, après la dissolution des Jésuites. Le Roi, par lettres patentes de cette confirmation, y a établi un pensionnat gratuit de 250 élèves gentilshommes, dont le nombre a été depuis porté à 300 ; il en a fait par là la pépinière de son Ecole militaire, où passent à 14 ans ceux qui se destinent aux armes. Des maîtres tirés du sein de l'Université de Paris, l'affiliation à ce corps, qui députe tous les ans un commissaire nommé par le Roi parmi ses membres les plus distingués pour inspecter les études, sont des marques bien sensibles de l'affection particulière de Sa Majesté pour cet établissement, et de son attention à procurer les moyens sûrs d'une institution choisie à la noblesse indigente qu'il fait élever, et à ses sujets de tous les ordres pour qui les classes sont également ouvertes et qui reçoivent les mêmes leçons que les élèves. Ses soins paternels ne se sont point bornés au moral : l'inoculation pratiquée avec un entier succès depuis plus de deux ans

sur plus de 180 élèves, dont aucun n'a éprouvé d'accident, et l'exécution du projet d'amener des sources éloignées, projet conçu depuis près d'un siècle, désiré par tous les habitants qui souffraient de la mauvaise qualité des eaux, et jusqu'ici tenté inutilement, offrent des bienfaits dont les avantages se sentent mieux qu'ils ne s'expriment. Un établissement aussi grand et unique en son espèce exigeait une forme particulière. Sa Majesté daigne y donner les ordres, le Ministre de la guerre en a l'inspection générale, et la direction en est confiée à M. Dupont, intendant de l'Ecole militaire. Le principal maintient la discipline scolastique, religieuse et morale; l'inspecteur tient lieu d'administrateur surveillant, et la régie économique lui est départie. Il y a, en outre, un *bureau d'administration,* qui est composé de Mgr l'Evêque d'Angers, M. Busson, lieutenant général en la sénéchaussée, M. La Barre, ancien curé de Saint-Thomas, commissaire de l'Evêque en son absence, M. Maréchal de Lucé, procureur du Roi en la sénéchaussée, M. de la Barberie, gentilhomme retiré du service, M. Leger du Hauthieray, gentilhomme retiré du service, M. Dupont de la Motte, inspecteur, M. De la Rue Ducan, maire, M. Hamelin, commissaire du Roi, faisant les fonctions de principal, M. Heard de Boissimon, chevalier de St-Louis, inspecteur des élèves, M. de Lespine, secrétaire, M. Urbain Davy des Piltières, receveur, M. Simon, architecte, M. Basteau, expert. — L'*instruction publique* consiste en MM. Hamelin, commissaire du Roi, faisant les fonctions de principal, Lambert, sous-principal, Bourdet, préfet des études, Guy, professeur de mathématiques, Macé et Porion, professeurs de philosophie, Pilon, professeur de rhétorique, Benières, professeur de seconde, Dolbeau, professeur de troisième, Boucher, professeur de quatrième, Duvigneul, professeur de cinquième, De Noyelles, professeur de sixième.

Marché : Le marché de La Flèche se tient le mercredi.

Messageries : Le messager de La Flèche loge à Angers, à Saint-Julien ; il y arrive, depuis la Toussaint jusqu'au mardi gras, le vendredi, et repart le samedi ; depuis le mardi gras jusqu'à la Toussaint, il arrive le jeudi et part le vendredi.

Foires : Il y a 4 foires à La Flèche : la première, le mercredi d'avant le mercredi des Cendres ; la 2e, le mercredi d'après la Quasimodo ; la 3e, le mercredi d'avant la Pentecôte ; la 4e, le mercredi d'avant la Toussaint. A ces foires toutes personnes pourront amener des chevaux, des bestiaux et des marchandises de toutes espèces, les vendre et acheter, sans payer aucun droit.

C'est le 21 novembre 1771, trois ans avant la publication de notre *Almanach,* que le comte de Provence (futur Louis XVIII) avait été nommé par le roi Louis XV, son grand-père, prince apanagiste du duché d'Anjou, des comtés du Maine, du Perche et de Senonches.

F. UZUREAU,

Directeur de l'*Anjou Historique*.



CRÉANS ET SES SEIGNEURS

AU XIVᵉ SIÈCLE

D'après un Registre de Cens et d'Aveux

(Suite)

CHAPITRE III

Le fief de Créans et sa mouvance au XIVᵉ siècle

On a pu voir que les seigneurs de Créans étaient de valeureux guerriers. Batailleurs, ils l'étaient certes, nos fiers seigneurs d'autrefois, mais n'étaient-ils que cela? Trop souvent, il me semble, nous les séparons de leur donjon et de leurs manants. On dirait que leur vie est uniquement attachée à leur épée, alors que leur force et leur richesse dépendent aussi et beaucoup de leurs terres. Aussi bien le fief n'était-ce pas un immeuble, un bien-fonds, à la possession duquel s'attachaient des droits et des prérogatives, utiles et honorifiques exercées soit sur des possesseurs d'autres immeubles, soit sur la population d'un territoire délimité.

Le propriétaire de ce fief, suzerain des possesseurs des autres immeubles, avait ces derniers dans sa mouvance. C'est ainsi que des paroisses, des seigneurs, de simples closiers, relevaient du suzerain. Un certain nombre de paroisses entraient de la sorte dans la mouvance de Créans, ou en totalité ou en partie : Créans, Clermont, Mareil-sur-Loir, Pringé, Verron. A ces paroisses s'ajoutaient les gentils-

hommes et seigneurs de la contrée : Mallevau, Les Bois, Les Bans, La Galetière, Vaulandri, Averton et d'autres encore. D'une espèce plus distinguée par là qu'elle était due par un fonds hommagé, la prestation de ces seigneurs était distincte du cens, redevance communément due par chaque immeuble, c'est-à-dire par chaque terre, chaque métairie, chaque lopin de terre, formant un des articles de la mouvance du fief. D'elle-même, cette explication nous aide à comprendre la grande quantité des cens mentionnés dans notre manuscrit.

Examinons plus en détail ces trois sortes de redevances.

§ 1. — Seigneuries de Paroisses

1c *Paroisse de Créans.* — La seigneurie de paroisse appartenait de droit au seigneur haut-justicier dans le territoire duquel se trouvait le sol, le terrain de l'église paroissiale. Nul autre que lui — ni le moyen ni le bas-justicier — ne pouvait briguer cette prérogative, bien qu'ayant la mouvance directe et immédiate du terrain de l'église. Or, nous savons que les seigneurs de Créans, moyen-justiciers bien avant le XVe siècle, n'obtinrent la haute-justice de Créans qu'en 1474 (1). Avant cette date, cependant, les possesseurs de Créans étaient seigneurs de la paroisse de ce nom. Notre manuscrit ne parle que deux fois du prieur de Créans, à un titre très probablement particulier. Parmi les cens dus à Créans à la Saint Jean-Baptiste, sont en effet ceux du « priour de Créant », qui doit quatre deniers pour le « cloux Gastemin » (2); pour le même clos, il doit en outre sept sols à l'Angevine (3).

(1) *Annales Fléchoises,* III, 83-84.

(2) Fo XIV, ro.

(3) F• XV, vo. Bien que notre *ms* porte ici *Gastevin,* nous croyons assimiler ce mot à celui du fo XIV ro.

Ces deux textes ne suffisent donc pas pour attribuer aux Fresneau la seigneurie de la paroisse de Créans, seigneurie qui fut, à une époque ultérieure dont nous ignorons la date précise, une châtellenie annexée au château de Créans (1).

Au XVIII[e] siècle, la seigneurie de Créans eut droit de fondation, de patronage et de sépulture en l'église du bourg de Créans (2).

2° *Paroisse de Mareil.* — Ce droit de sépulture, les seigneurs de Créans l'avaient encore en l'église de Mareil au début du XVI[e] siècle (3), ce qui laisserait croire qu'ils étaient seigneurs de paroisse ou patrons de l'église. Or, d'après un aveu rendu en 1508, par Jehan de Mareil, les seigneurs du Plessis-Allouin étaient seigneurs de la paroisse de Mareil (4), et ce château du Plessis-Allouin faisait partie du marquisat de Gallerande.

De fait, nous ne rencontrons aucun sens dû par le curé de Mareil. Seuls, la prieure de Mareil et plusieurs habitants de cette paroisse apportent à Créans leurs redevances.

3° *Paroisse de Pringé.* — Dès le XIV[e] siècle, les seigneurs de Créans l'étaient aussi de Pringé, et, à ce titre, y percevaient de nombreuses redevances (5). La seigneurie de paroisse leur appartenait aussi, si bien que le curé de Pringé devait chaque année, au 15 août, porter à Créans « une jalaie de vin bon et net... pour cause de ses desmes » (6). Dans la suite,

(1) Cauvin, *Essai sur la statistique de l'arrondissement communal de La Flèche,* dans *Annuaire de la Sarthe pour 1831*, p. 48.

(2) De Montzey, *op. cit*, t. II. p. 146; d'après un aveu au roi, de 1681.

(3) *Annales Fléchoises*, III, 91.

(4) Cauvin, *op. cit*, p. 56, 88.

(5) F° V, v°; f° VIII, v°; f° XXVIII, r°; cf. *Annales Fléchoises*, t. III, pp. 39 et sq.

(6) F° XX, v°: « la persone de Pringé ».

cette seigneurie fut annexée au château de Gallerande (1), probablement peu de temps avant l'extinction de la famille Fresneau à Créans (2). Si les seigneurs de Créans réclamaient du curé de Créans un droit à cause de ses dîmes, la prieure de Mareil demandait aussi, de son côté, les deux tiers de la dîme paroissiale auxquels elle avait droit comme dépendant de l'ancienne fondation et dotation de son prieuré (3).

4° *Paroisse de Saint-Germain-du-Val.* — Un aveu de la fin du XVII[e] siècle, rendu au Roi par Louis de Bourbon, s'exprime ainsi : «... Item, les droits honorifiques et de sépulture à l'église parochiale dudit Saint-Germain-du-Val, avec droit de patronnage qui nous complète et appartient de nommer aux chapelles dudit Yvandeau et du Chesne, desservie en l'église paroissiale de Saint-Thomas de la ville de La Flèche » (4). De ce droit il n'est nullement parlé dans notre manuscrit, qui ne cite même pas le nom de Saint-Germain.

5° *Paroisse de Clermont.* — Au château de Clermont était attachée la seigneurie de paroisse de Clermont. Cependant, les seigneurs de Créans avaient en cette paroisse de nombreux manants (5). Le seigneur de Clermont lui-même apportait à Créans quelques redevances (6). A l'Angevine, le curé de Clermont était aussi débiteur de vingt deniers (7).

(1) Pesche, *op. cit.*, t. IV, p. 575. Cauvin, *op. cit.*, p. 87.

(2) René Fresneau, au XV[e] siècle, est encore « seigneur de Pringé ». Cf. *Annales Fléchoises*, III, 85 et sq.

(3) *Archives de la Sarthe*, *G*, 84.

(4) Montzey, *op. cit.*, II, p. 147 (d'après une pièce du chartrier de Créans). La seigneurie de Saint-Germain était, au XV[e] siècle, dans la famille Dos-de-fer. (Cf. S. de la Bouillerie, *Saint-Germain-du-Val*, pp. 4 sq et le volumineux dossier qui concerne cette famille au chartrier La Varenne-Choiseul-Praslin.)

(5) F° I, v°; f° XVI, v°, etc.

(6) F° XII, r°; f° XII, v°, etc.

(7) F° XXVI, v°; « la persone de Clermont de son pré sous l'estre aux Préaux ».

Paroisse de Verron. — Sauf quelques censitaires, « au jour de la feste aux mors » de l'an 1347 (1) notre manuscrit ne cite point la paroisse de Verron, dont la seigneurie fut annexée, au XVIe siècle, aux précédentes (2).

§ II. — FIEFS SITUÉS DANS LA MOUVANCE DE CRÉANS.

1° *Créans*, que l'aveu de 1681 décrit ainsi : « nostre château dudit Créans, composé d'un grand corps de logis où sont la chapelle et plusieurs appartements tant par bas que par haut avec une gallerye et en retour un autre corps de logis où sont les celliers et greniers, un grand pavillon d'entrée où est le portail, pont-levis et planchette et plusieurs chambres à costé et au-dessus une grande fuye à pigeons à un des angles de la cour d'entrée et au côté d'icelle un autre corps de logis où sont les escuryes estables aux bœufs et vaches, l'emplacement où sont les ruines de nostre ancien château ruiné par les Anglais, le tout en un tenant, environné et fermé de douves à eau vive, avec un jardin aussy fermé de douves à eau vive, et un petit bois de hauste futaye, le tout sur la rivière du Loir, dans lesquelles le propriétaire du moulin Pillette est tenu de laisser venir l'eau deux fois par semaine » (3).

Sis non loin du grand chemin mansais (4), l'hébergement de Créans (5) recevait la plus grande partie des redevances ; c'est à cause de lui que les Fresneau devaient au vicomte de Beaumont, à La Flèche, foy et hommage lige, quarante jours de garde audit lieu de La Flèche, six sous de taille quand elle advient et « un past à ses chiens par chacun an, en la forêt de

(1) F° X, v°.
(2) Cauvin, *op. cit.*, p. 60.
(3) De Montzey, *op. cit.*, t. II, p. 146.
(4) *Province du Maine*, t. V, f° XIV, v°.
(5) F° XXVI, v°.

Mélinais » (1), auxquelles servitudes s'ajoutent encore cinq sous de devoir annuel appelé « offrendes » rendus à Noël et un dîner par chaque année au veneur du suzerain » (2).

Par ailleurs, c'est à cause de lui que Jehan Doubouys, seigneur de Mallevau, en 1347 (3), Macé Domin, en 1392 (4), Gouffré d'Averton en 1393 (5), Crochet du Chou et Jehan Evellart en 1394 (6) entraient en la foi du seigneur de Créans ou lui faisaient aveu, que J. Fayfeu et les Galet lui faisaient montrée, l'un en 1379, de la Pochaudière (7), les autres, en 1382, de la Galetière (8), à cause de lui encore que les seigneurs des Bans, du Brocey et d'autres apportaient avec leurs « foy et hommage » leurs « deniers de servige » (9).

Outre ces redevances seigneuriales, les seigneurs de Créans percevaient encore, à cause de cette terre de Créans, de nombreuses rentes censives à diverses époques de l'année : à la Chandeleur, à la Mi-Carême, au Jeudi-Saint (10), à l'Angevine (11), au 2 novembre (12), à la saint Jean-Baptiste (13), à la saint Christophe (14), à Noël (15). En plus de ces rentes, certains closiers avaient aussi des devoirs en nature, des rentes de

(1) F° XI, v°.
(2) F° XXIV, r°.
(3) F° V, r°.
(4) Aveu intercalé entre les folios XII et XIII.
(5) F° V, v°.
(6) F° V, r°.
(7) F° XXIII, r°.
(8) F° XXVII, r°.
(9) F° XII, v°.
(10) F° XXII, r°.
(11) F° X, r°; f° XV, v°.
(12) F° XXXI, r°.
(13) F° XIV, r°; F° XXIX, r°.
(14) F° XV, r°.
(15) F° XVI, v°

blés (1), des fromentages (2), des chapons (3), des « corvées à faner » (4) et des « fourres » (5).

2° *Semur*. Du donjon féodal de Semur il ne reste plus qu'une simple métairie. Il en existait encore quelques vestiges au XVIIe siècle : « une partie de mur et une cave voûtée ». C'était là ce qui subsistait de cette antique demeure que les seigneurs de Créans possédaient au XIVe siècle. Les Anglais, qui avaient déjà dévasté les châteaux voisins, n'avaient pas non plus respecté celui-là (6).

A la suite de quelle circonstance ce fief était-il devenu la propriété des Fresneau ? Nous l'ignorons. Toujours est-il qu'au XIIe siècle nous rencontrons une famille de Semur dont la maison patrimoniale pourrait fort bien être notre fief. Vers 1184, en effet, Hugues de Semur, « pour le salut de son âme et de celles de ses parents » donne ce qu'il possède, à Pontvallain, à l'abbaye de la Couture, où est entré son fils Geoffroi. Henri II confirma cette donation à Mayet (7). Ce qu'abandonnait ainsi Hugues de Semur, il l'avait eu lui-même par héritage; n'empêche pourtant qu'Hamelin de la Faigne et Joselin de Semur, tous deux intéressés sans doute dans l'héritage de Hugues, réclamèrent contre cette donation, prétextant que ce que Hugues donnait ne lui appartenait pas. Il ne fallut rien moins qu'une série d'officiers et de témoins, qui affirmèrent par serment, que ces possessions étaient au donateur, par le don que lui en avait fait le roi, pour en garantir la propriété aux moines de la

(1) F° XXI, v°.

(2) Rentes d'avoines : f° XXII, r°; fromentages : f° XXX, r°.

(3) F° XXII, v°.

(4) F° XXII, v°.

(5) F° XXIII, r°.

(6) De Montzey, *op. cit.*, t. II, p. 146. Semur est en Mareil, et non en Pringé, comme nous l'avions écrit *(Annales Fléchoises*, III, 42).

(7) *Cartulaire de la Couture* (édité par les Bénédictins de Solesmes) p. 114.

Couture (1). Bientôt après, le sénéchal d'Anjou donnait une nouvelle attestation de ces dons (2).

Ce Joselin de Semur était l'héritier d'un autre Hugues de Semur, mort vers 1164, qui possédait par droit héréditaire le patronage de l'église de Pontvallain. Lui et son héritier Guillaume firent abandon de leur droit entre les mains de Guillaume, évêque du Mans, au profit de l'église de la Couture, qui devait dorénavant percevoir les prémices de l'église de Pontvallain (3). Le même Joselin abandonnait aux moines de la Couture, entre les mains du même évêque (vers 1170), son droit sur les dîmes de la forêt de la Faigne, pourvu cependant que ces moines lui donnent quatre sous mansais, deux sous à ses deux fils, deux sous à son frère aîné et sept sous à Mercenaria, sa mère (4).

Quant à Geoffroy de Semur, que nous avons vu entrer à l'abbaye de la Couture, il signe un acte concernant Auvers (5); Geoffroi, abbé de Saint-Aubin d'Angers, l'associe aux profits spirituels de son abbaye (6); il reparaît encore dans un acte de mai 1235, concernant les donations de son père à Pontvallain (7).

Peut-être est-ce un descendant de ces seigneurs de qui le seigneur de Créans tenait les « vignes des Seillages » et ses « rentes de la ville de Mareil? » Toujours est-il qu'à cause de ces choses il devait « au seigneur de Semor » quatre deniers « de franc devoir requerables sans autre reddevance et sans lettres » (8).

(1) *Ibid.*, p. 116. — F. Legeay, *Recherches histor. sur Mayet*, t. I, pp. 10-12.

(2) *Cartulaire de la Couture*, p. 117.

(3) *Ibidem*, p. 76.

(4) *Ibidem*, p. 94.

(5) Vers 1190. *Cartulaire de la Couture*, p. 129.

(6) Entre 1191-1220. *Cartulaire de Saint-Aubin* (éd. B. de Broussillon), II, p. 106.

(7) *Cartulaire de la Couture*, p. 409.

(8) *Ms.* cité, f° XI, v°. *Semor* est évidemment ici mis pour *Semur*.

A Semur, le seigneur de Créans recevait, « en la chambre basse » (1) du château, la femme de feu Guion de la Roche, en sa foi, en 1391.

L'année précédente, Jeanne La Bouère était aussi femme de foy de Pierre Fresneau « à cause de la terre de Semur » et devait « par reson de son habergement de la Bouchardière » un cheval de service (2).

Dreux Fresneau reçoit encore à Semur les cens de l'Angevine 1358 (3); il achète, le 7 avril 1361, de Macé Bullourt, paroissien de Mareil, « une mine de froment de rente rendu à Semur au jour de l'Angevine à l'hebergement audit chevalier » (4). Au reste les redevances arrivent moins nombreuses qu'à Créans, mais aussi régulières : ce sont les fromentages dus à l'Angevine 1364 (5) et à l'Angevine 1390 (6), les cens dûs à la saint Christophe (7) et à la Toussaint (8). A Semur se règlent, aussi « le dimanche après saint Xristofle » 1365, divers comptes triennaux (9).

Primitivement, deux châteaux existaient à Semur, du moins s'il faut encore croire Montzey, qui, citant l'aveu de 1681, mentionne parmi les terres du prieuré de Condé : « Item nostre autre chateau dudit Semur situé au bourg dudit Mareil-sur-Loir, dont ne reste plus que quelques mazures, sur lesquelles ont été construites les maisons dont le fonds a esté affeagé et arrenté par nos predecesseurs aux predecesseurs de Jean Belois » (10).

(1) Fo IV, ro.
(2) Fo XXVII, ro.
(3) Fo II, vo.
(4) Fo XXVI, ro.
(5) Fo XXVIII, vo.
(6) Fo XXVIII, ro.
(7) Fo XXI, ro.
(8) Fo III, ro.
(9) Fo XXIX, vo.
(10) De Montzey, *op cit.*, II, p. 147.

L. C.

(A suivre.)

Le Prix des Grains a Montoire

EN 1696, 1699, 1719

Autrefois, dans les villes un peu importantes, à chaque marché, une mercuriale, donnant le prix moyen des grains, était soigneusement établie et enregistrée au greffe de la municipalité ou du bailliage. Il serait du plus haut intérêt de publier ces documents qui apporteraient une sérieuse contribution à l'histoire sociale de notre pays. Malheureusement, ces registres, pour la plupart, ont été détruits. Quelques extraits du « *Registre des apprétiations du greffe de Montoire* » nous ayant été communiqués tout récemment, nous pensons qu'il est utile de les consigner dans ce *Bulletin*.

Le marché se tenait à Montoire le mercredi. Le boisseau en usage dans cette ville devait être celui de Vendôme. Celui-ci contenait 18 livres de blé; sa capacité, d'après nos mesures actuelles, était de 12 litres 3 décilitres. La livre vendômoise correspondrait à 489 grammes.

Ces expressions : froment *litte*, méteil *litte*, sont encore en usage dans le centre de la France et dans tout le Maine. Nous lisons dans le *Glossaire du Bas-Maine* de G. Dottin et dans le *Glossaire du Centre* du comte Jaubert : « LITE, s. m., élite. » C'est donc de grains de première qualité qu'il s'agit dans le document que nous publions. Dans la région de Saint-Calais, on dit *éliter* ou *aliter* pour choisir, trier, et c'est surtout quand il s'agit de fruits que l'on fait usage de ces mots : « des pommes, des marrons bien *alités* », c'est-à-dire de premier choix.

Em.-Louis CHAMBOIS.

	1696		1697		1698	1699	1701	1702	1715	1719	
	31 OCTOBRE	7 NOVEMBRE	30 OCTOBRE	6 NOVEMBRE	29 OCTOBRE	28 OCTOBRE	26 OCTOBRE	25 OCTOBRE	6 NOVEMBRE	5 OCTOBRE	2 NOVEMBRE
Le froment litte.....	24s 6d	23s	26s	25s 6d	27s	30s	25s	23s	19s	26s	26s
Le froment commun.	22s	20s	24s	23s	24s	27s	22s	21s	16s	24s	24s
Le méteil litte.......	20s	18s	22s	21s	23s	25s	18s	19s	14s	24s	24s
Le méteil commun..	17s	16s	18s	18s	20s	22s	16s	15s	12s	22s	22s
Le seigle...........	13s 6d	13s	16s	16s	19s	17s	16s	13s	9s	19s	20s
L'orge..............	10s 6d	10s	13s	14s	14s	17s	10s 6d	11s	8s	16s	16s
L'avoine............	4s 6d	4s 9d	5s	5s	6s	9s	7s 6d	9s 6d	5s 6	14s	15s

TABLEAU CHRONOLOGIQUE

DES

ŒUVRES DE RONSARD

SUPPLÉMENT

Voici un second supplément au *Tableau chronologique des Œuvres de Ronsard* que j'ai dressé ici-même l'an dernier. On y trouvera le texte intégral d'un sonnet et d'un quatrain qui n'ont jamais été recueillis dans les éditions collectives du poète, ni de son vivant ni depuis sa mort ; on les chercherait vainement dans Blanchemain et Marty-Laveaux, ses derniers éditeurs.

1554. — La pièce qui commence par ce vers :

Qu'on me dresse un autel, que nonper on m'ameine...

parut pour la première fois, non pas dans le *Bocage* de novembre 1554, où je l'ai signalée, mais à la fin des *Gayetez*, d'Olivier de Magny, dont l'achevé d'imprimer est du 23 juin 1554. Le privilège est daté de Laon, 16 juin de la même année. (Voir la réimpression de ces *Gayetez*, par P. Blanchemain, Turin, J. Gay, pp. 113 et 120). —

1562. — Sonnet de P. de Ronsard Vandomois au Lecteur.

Ainsi qu'on void ondoyer à l'escart
Du pié d'un Roc une vive fontaine
Qui va baignant les herbes de la plaine
Que ses beaux flotz fendent de part en part :

Ce livre ainsi, lequel a plus d'esgard
A la vertu qu'à la mensonge vaine,
Baigne la France, et d'une riche veine
Ses claires eaux purement nous depart.

Ce livre icy, combat les heresies
Les vanitez, erreurs et frenesies,
Qui sainte Eglise ont agité bien fort :

Mais plus elle est de sectes agïtée,
Plus se soustient, comme une roche au bord
Moins cede aux vens, plus elle est tourmentée.

« Ce sonnet est imprimé au f° 3 v° d'un livre intitulé *Remonstrance de la vraye religion au Roy très chrestien Charles IX, par F. Melchior Flavin, religieux cordelier.* A Paris, chez Nicolas Chesneau, au Mont Saint-Hilaire, à l'enseigne de l'Escu de Froben et du Chesne verd, 1562, avec privilège; in-8 de 32 feuillets chiffrés (le dernier numéroté à tort 42) ». — Ce texte et ces renseignements bibliographiques ont été signalés par Edouard Tricotel à Auguste Aubry, directeur du *Bulletin du Bouquiniste,* le 2 janvier 1872 (1).

1574. — Les *Quatre premiers livres de la Franciade;* cette troisième édition, parue à Turin, contenait une nouvelle épître *Au Lecteur* : « J'ai lecteur, à la façon d'Apelle.... », qui remplaça celle de l'édition princeps et disparut elle-même des éditions suivantes. Elle n'a été réimprimée que dans les *Annales Fléchoises* de mars 1904, par M. l'abbé L. Froger.

1574. — Le sonnet qui commence par ce vers :

Nul ne devoit pleurer la mort d'un si bon Roy....

parut pour la première fois non pas dans l'édition collective de 1578, où je l'ai signalé, mais en tête du livre intitulé : *Histoire contenant un abbregé de la vie, mœurs et vertu du roy tres chrestien et debon-*

(1) Je remercie vivement M. Jacques Madeleine qui a eu l'obligeance de me les communiquer, ainsi que le texte du quatrain de 1578 : *Ton œuvre est tel....,* et les renseignements qui l'accompagnent.

naire, Charles IX, vrayement piteux, propugnateur de la Foy Catholique, et amateur des bons esprits. Où sont contenues plusieurs choses merveilleuses, advenues durant son règne, à bon droit dit le règne des merveilles, par A. Sorbin, dit de Saincte-Foy, son prédicateur, docteur Theologal de Toulouse. Seconde édition reveuë et augmentée par l'Autheur. — A Paris, chez Guillaume Chaudière, rue Saint-Jaques, à l'enseigne du Temps et de l'Homme sauvage. M. D. LXXIIII (1).

1575. — Le sonnet qui commence par ce vers :

Ainsi qu'au mois d'avril on voit de fleurs en fleurs...

parut d'abord en 1575, en tête de la première édition des *Œuvres morales* de Jean des Caurres, (Cf. Brunet, Manuel du Libraire, Supplément, I, 374) ; je l'ai signalé seulement dans la deuxième édition de ce livre (1584), d'après Blanchemain et Marty-Laveaux (2).

1578. — Quatrain de P. de Ronsard Vandomois à l'autheur.

Ton œuvre est tel que pour los et louange
De toy qui es des noms au retour nay,
Faict que ton nom merite par un ange
Estre ès cieux mis et en gloire tourné.

« Ces vers tout-à-fait médiocres et bien peu dignes de Ronsard, se lisent au verso du titre de : *L'Art et methode à tourner noms en latin et françois : le nom du tres chrestien Roy de France et de Poloigne Henry*

(1) La présence de ce sonnet dans ce livre rarissime a été signalée pour la première fois par M. Jacques Madeleine, (*Revue de la Renaissance* de mars 1901, p. 201).

(2) Je remercie M. H. Vaganay de m'avoir conmuniqué cette rectification. — Quant à la pièce signalée par Brunet (Manuel, III, 842, art. La Roche), et intitulée *Folastrie à Catin des Bas Souhaits*, c'est celle qui débute dans le *Livret de Folastries* de 1553, par ce vers :

En cependant que la jeunesse.

Je l'ai indiquée à sa place dans le *Tableau Chronologique*.

troisiesme, ensemble les noms de la Royne mère et de Loise de Lorraine, royne de France, et autres noms, tournés à aucuns prelats, seigneurs et autres gens de réputation, composé par M. Leconte, advocat parisien. A Paris, par Denis du Pré, imprimeur, demeurant en la rue des Amandiers, à l'enseigne de la Vérité, 1578, in-8° de 40 feuillets chiffrés ».

Ce texte et ces renseignements bibliographiques ont été signalés par Edouard Tricotel à Auguste Aubry, directeur du *Bulletin du Bouquiniste*, le 2 janvier 1872.

1578-79. — Le quatrain qui commence par ce vers :

Loyer, ta docte muse n'erre (Bl., VI, 418)

parut pour la première fois parmi les pièces liminaires des *Œuvres et Meslanges poétiques*, de Pierre le Loyer Angevin, *Ensemble la Nephelococugie*, ou la Nuée des Cocus, non moins docte que facétieuse. Le millésime du titre général est M. D. LXXIX, mais la Nephelococugie qui termine le recueil est datée 1578. Le privilège pour l'impression du volume entier est daté du 1er août, et l'achevé d'imprimer du 9 septembre 1578. L'Epitre-dédicace à Mgr de la Valette est de la même date que l'achevé d'imprimer. — J'ai seulement signalé ce quatrain parmi les pièces recueillies en 1617, tout en remarquant en note qu'il avait été composé en 1578.

1583. — Le sonnet qui commence par ce vers :

Comme Vesper au soir apparoist la plus belle...

fut imprimé très probablement en tête de la première édition des *Œuvres poétiques de Flaminio de Birague* (Cf. Brunet, Manuel du Libraire, Supplément, I, p. 134). Je l'ai signalé seulement dans la deuxième édition de ce livre (1585), d'après Blanchemain et Marty-Laveaux.

Quant aux treize pièces que j'ai rejetées en note de

l'avant-dernière page de mon *Tableau*, leur authenticité a été combattue dès 1855, peu après que Blanchemain les eût publiées.

Edouard Turquéty, dans un article du *Moniteur*, du 16 octobre 1855, se demande si de tels vers d'opposition sont bien de Ronsard, ou s'ils ne sont pas plutôt de quelque anonyme qu'on aura couvert ensuite d'un nom célèbre. — Sainte-Beuve dans une *Notice sur Ronsard* qui date du 20 octobre 1855, partage les prudentes réserves de Turquéty et se range à son avis. — Marty-Laveaux ne les a pas reproduits dans son édition, suivant ainsi l'exemple de Blanchemain (1). — Lenient seul, dans son ouvrage sur la *Satire en France au XVIe siècle* (1866), a persisté à croire authentiques ces *Sonnets d'Etat*, malgré les articles de Turquéty et de Sainte-Beuve; il admet cependant qu'un ami du poète, E. Pasquier, a pu être en la circonstance son collaborateur. On nous permettra de rappeler ici cette curieuse opinion : « Les Sonnets d'Etats, longtemps inédits et anonymes, constituent sans doute la meilleure part de cet héritage satirique dont il avait cru devoir, par dépit, selon Binet, priver ses contemporains et la postérité : ils offrent une page intéressante de la vie et des œuvres de Ronsard et forment la contrepartie de cette poésie courtisanesque représentée par les Desportes et les Belleau...... Bon nombre de ces pièces clandestines ont été insérées et comprises dans les œuvres d'Etienne Pasquier. Depuis on les a revendiquées comme la propriété de Ronsard (2), et il faut avouer qu'on y retrouve souvent la touche vigoureuse et le verbe sonore du poète vendômois. Peut-être Pasquier, confident et dépositaire des

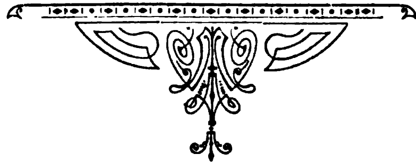
(1) Cf. *Notice sur Ronsard*, par Marty-Laveaux, p. LXXXI, note 1.

(2) Allusion à l'opuscule intitulé *Œuvres inédites de P. de Ronsard*, que Blanchemain fit paraître en 1855, attribuant ces 13 sonnets à Ronsard.

plaintes secrètes de Ronsard, est-il devenu son légataire par prudence et par discrétion *(sic)*. Peut-être aussi y a-t-il joint plus d'une fois ses propres doléances. Laissons donc ce bien indivis entre eux : ils sont assez riches l'un et l'autre pour ne point en souffrir » (1).

P. LAUMONIER.
Maître de Conférences à la Faculté des Lettres de Poitiers.

(1) *Satire en France au XVIe siècle* (Hachette, 1866), pp. 353 à 359).



LE LUDE

NOTES D'HISTOIRE RELIGIEUSE

Confréries établies avant la Révolution dans la Chapelle de la Miséricorde

§ II

Confrérie du Sacré-Cœur de Jésus

Moins nombreux étaient les associés de cette confrérie, qui demeure presque strictement locale. C'est du moins ce que l'on peut déduire de l'inspection des colonnes où sont inscrits les noms — cent trente à peine — des associés. En effet, outre les Sœurs de la Miséricorde, de Notre-Dame et de la Providence, nous ne rencontrons que des noms connus au Lude. Il n'y a guère que Jean-Baptiste Gandon, curé de Genneteil (Maine-et-Loire), qui soit étranger.

Ecclésiastiques : François-Mathurin Odillard de la Pommeraye, prêtre; Joseph-Nicolas Houdebert de Saint-Aubin, prêtre.

Religieuses de la Miséricorde : Renée Gautier de Lobrière, supérieure; Madeleine-Bonne-Louise Dumesnil de la Bausseraye, supérieure; Renée Nail;

Radegonde Lebondy; Madeleine Boudin du Rocher; Marie Buisneau; Marguerite Beaumont; Marguerite Balut; Louise Goujon; Anne Le Camus; Anne Guenier; Anne-Jeanne-Delalande.

Religieuses de Notre-Dame : Angélique-Liberge Desbois; Claude Davoust; Catherine Huard; Modeste Piveron; Renée Gentilhomme.

Religieuses de la Providence : Véronique Rouessau; Catherine Goireson.

Divers : Anne Mauboussin; Anne Lebon; Anne Clotereau; Catherine Bardet: Catherine Maréchal; Catherine Hurteloup; Françoise-Elizab. Rousseau; Françoise Bardet; Françoise Dagoreau; Françoise Fouquet (1); Gabrielle Couriau; Joseph Cheminard; Jeanne Le Merlier; Jeanne Job; Louise-Jacquine Le Nail; Louise Dugravier (2); L. Robin; L. Bertran; M.-Anne Odillard de la Pommeraye; Marie Le Bon f[e] Goumenault (3); M. Mauboussin; Perrine Fontaine; Renée Le Noir d'Amour (4); Renée Vomoron; Suzanne Le Camus; Thérèse-Marie Bluet, v[e] Dejantigné; Thérèse Haran, f[e] Renaud; Thér. Bourrien; Urbaine Robin, etc.

Au reste, la confrérie du Sacré-Cœur était moins ancienne que la précédente, la bulle qui l'érigeait n'ayant été donnée que par Pie VI, le 12 mars 1780. Mgr de Grasse, alors évêque d'Angers, chargeait un mois plus tard (17 avril) M. de la Brosse, son commissaire, d'envoyer aux religieuses de la Miséricorde, dont il était supérieur, les bulles pontificales et son approbation personnelle, y ajoutant le bref qui accordait la grâce d'un autel privilégié en faveur des fidèles associés à la confrérie (11 mars 1780). Il réglementait en même temps les saluts « avec le Saint-Ciboire, matin et soir », aux fêtes par lui désignées (5).

(1) Marie-Antoinette-Françoise Fouquet, née et baptisée le 8 mai 1767, du mariage de M[e] Antoine-Pierre F., docteur en médecine, et de Suzanne-Françoise-Renée Havard.

(2) Louise Papin du Gravier, fille de Louis P., s[r] du Gravier, et d'Anne Le Bouc.

(3) Marie Le Bon, fille de René Le Bon, tanneur au Lude, et de Renée Cornilleau, avait épousé, le 21 septembre 1750, M[e] Ambroise Goumenault, lieutenant chirurgien au Lude.

(4) Renée Le Noir de la Cochetière, épouse de M[e] Bonaventure d'Amour, avocat en Parlement, au Lude.

(5) Une confrérie du Sacré-Cœur de Jésus a été érigée en l'église du Lude le 3 juillet 1881 et agrégée à l'archiconfrérie du Vœu National à Montmartre (Arch. par.).

§ III

Confrérie des Saints Anges Gardiens

C'est au même pape que fut due l'érection de cette confrérie. De la même année que la précédente, elle ne comptait pas plus d'associés. Le 12 mars 1780, en effet, Pie VI l'érigeait, et, le 17 avril suivant, Mgr de Grasse faisait connaître, en les approuvant et ajoutant plusieurs règlements, les bulles pontificales.

Les associés de cette confrérie ne dépassaient pas la centaine et appartenaient tous à la société religieuse ou pieuse du Lude (1).

Telles étaient, à la fin du XVIIIe siècle, les confréries établies dans la chapelle de la Miséricorde du Lude. Loin de détruire la charité commune, ces congrégations, qui formaient comme autant de familles dans le grand royaume catholique, la faisaient revivre et en conservaient les restes comme en autant de foyers particuliers (2).

Louis CALENDINI.

(1) Les associés ecclésiastiques et les associées religieuses sont absolument les mêmes que ceux de la confrérie du Sacré-Cœur. Pour les autres associés, les noms sont peu différents. Sauf quelques noms changés, ils sont à peu près identiques sur les deux listes. Inutile donc d'en donner ici un aperçu.

(2) *La Province du Maine*, 8 Avril 1848, p. 58. — Les noms des associés des deux dernières confréries sont inscrits sur un registre de 366 pages, papier gr. in-8o, reliure en parchemin. (Archives parois. du Lude.)





LES ANNALES FLÉCHOISES ET LES REVUES

La *Revue des Traditions populaires* (février 1904) signale en ces termes le travail de notre excellent collaborateur M. Em.-L. Chambois : *Observations de Météorologie populaire au Maine*, extrait des *Annales Fléchoises*, décembre 1903 :

Cette brochure parle des croyances des paysans manceaux relativement à l'influence de la lune sur les récoltes, des comètes, qui, au Maine, présagent une année de croup, de pluies, de vents et de divers météores. Avec ces croyances, l'auteur a rapporté les dictons rimés dont ils sont l'objet, et l'ouvrage se termine par les proverbes météorologiques classés par mois. Il est intéressant de les rapprocher des séries que notre collègue, Madame Destriché, a données à la Revue. A noter un usage agricole manceau : le cultivateur qui, le premier, découvre dans ses champs quelques épis, les apporte à l'église; on les accroche à la croix de procession, et, le dimanche, à cette cérémonie, chacun porte envie à l'heureux fermier qui a ainsi décoré la croix paroissiale.

L'*Anjou Historique* nous adresse ces aimables vœux dans son numéro de mars 1904 :

Avec le numéro de janvier les *Annales Fléchoises* commencent leur deuxième année; à cette occasion nous adressons à la jeune Revue toutes nos félicitations pour les deux beaux volumes qu'elle a déjà publiés au cours de sa première année. *Ad multos annos!*

Merci à notre excellent confrère! Puissent ces vœux se réaliser!

Nous le remercions également de vouloir bien donner de si longs et si élogieux comptes rendus de tous les travaux des *Annales Fléchoises*.

M. le docteur Buquin, qui a déjà publié un travail sur l'*Hôpital de Durtal,* vient de donner aux *Annales Fléchoises* un intéressant article sur le château de cette petite ville, etc...

M. l'abbé Louis Calendini, vicaire au Lude, a commencé, dans les *Annales Fléchoises,* une étude sur Créans et ses seigneurs au XIVe siècle. Cette paroisse appartenait à l'Anjou avant la Révolution.

L'*Anjou Historique* reproduit encore notre *Chronique* (décembre 1903) sur la fondation du Prytanée, et signale le chartrier fléchois *La Varenne-Choiseul-Praslin* avec ses nombreuses lettres autographes, et entre autres celles de Henri IV, dont l'une, déjà citée dans les *Annales,* a fait l'objet d'un article en *Paris-Province* (février 1904).

Nous adressons aussi de bien sincères remerciements à la *Revue de l'Anjou,* qui, dans son numéro de janvier-février 1904, signale : *Le Nécrologe des Récollets de Château-du-Loir (1626-1789),* par le R. P. Ubald; *Une Visite à La Flèche en 1782; Les Chapitres, Abbayes et Prieurés des Archiprêtrés de La Flèche et du Lude avant la Révolution,* par M. l'abbé Uzureau; *La Flèche il y a cent ans* et *Les Confréries du Lude,* par M. Louis Calendini, etc.

NÉCROLOGIE

M. le Docteur Choquet

Nous apprenons, à la dernière heure, la mort de M. le docteur Choquet, et nous voulons, dès maintenant, au nom des *Annales Fléchoises,* qu'il encourageait comme membre titulaire, offrir à sa mémoire un respectueux hommage de reconnaissance.

Des voix plus éloquentes rediront les brillantes qualités et la science du regretté défunt; des plumes plus autorisées retraceront sa vie passée dans le travail et dans le bien.

Nous nous contenterons de rappeler celui de ses

nombreux travaux qui lui valut de hautes distinctions : c'est une très intéressante étude sur *La Chambre de Commerce de Paris* en 1803-1804, étude dont il offrit un exemplaire à la bibliothèque des *Annales* en février 1903.

Que M[me] Choquet veuille bien agréer l'expression de nos plus respectueuses et plus sympathiques condoléances.

ÉCHANGES

Depuis notre dernier numéro, nous avons obtenu d'échanger les *Annales Fléchoises* avec :

La Société Archéologique de Touraine.

Le Bulletin Historique et Archéologique de la Mayenne.

Cet échange, accordé avec des considérants trop flatteurs pour les directeurs des *Annales Fléchoises*, honore la jeune Revue et lui est un précieux encouragement à remplir, le plus parfaitement possible, le programme qu'elle s'est imposé.

SOCIÉTÉ D'HISTOIRE, LETTRES, SCIENCES ET ARTS DE LA FLÈCHE

L'ancienne *Societé des Lettres, Sciences et Arts de La Flèche* a formé, avec les *Annales Fléchoises*, la *Société d'Histoire, Lettres, Sciences et Arts de La Flèche*, et nous enverrons, dans quelques jours, à nos lecteurs, les statuts de la nouvelle société. Les *Annales Fléchoises* en resteront l'organe, et nous prierons nos lecteurs de vouloir bien nous dire s'ils appartiendront à la Société au même titre qu'ils appartiennent à la Revue. Il leur suffira de nous retourner l'un des bulletins accompagnant les statuts.

PAUL CALENDINI.

L'Administrateur-Gérant, EUG. BESNIER.



CHOEUR

DE NOTRE-DAME-DES-VERTUS

D'APRÈS UNE PHOTOGRAPHIE DE M. BOUCHEREAU.

LA CHAPELLE

DE

NOTRE-DAME-DES-VERTUS

L'année dernière, à pareille époque, j'apportais aux lecteurs des *Annales Fléchoises* les quelques notes historiques que j'avais pu découvrir sur la chapelle de Notre-Dame-des-Vertus (1). L'antiquité de ce sanctuaire ne faisait doute pour personne, mais nul n'en connaissait l'histoire. Quelques indulgents lecteurs, des amis bienveillants, plusieurs fidèles pèlerins des Vertus voulurent bien trouver quelque charme à me lire, et eurent l'amabilité de me le dire; je leur renouvelle toute ma reconnaissance, car une semblable approbation est toujours le meilleur des encouragements.

Mais je dois à la vérité d'avouer que ce qui a aidé au charme du récit, ce fut l'illustration. La description seule n'eut point été à la hauteur du sujet, si d'habiles dessinateurs n'étaient venus ajouter, pour l'agrément des yeux et la plus parfaite documentation du lecteur, le précieux appoint de leur merveilleux talent; leurs dessins ont révélé, pour ainsi dire, un coin, bien ancien cependant, du pays fléchois, ou

(1) *Notre-Dame-des-Vertus à La Flèche*, par M. l'abbé Paul Calendini, in-8° de 100 p. Edition des *Annales Fléchoises* revue et augmentée. — La Flèche, Eug. Besnier, 1904.

plutôt ils ont rendu tout l'intérêt archéologique, tout son cachet artistique à l'humble chapelle qui s'élève

Au fond du cimetière où tout se tait et dort,
Où — les matins d'été — l'on n'entend que l'accord
De l'oiseau qui s'éveille et chante
Entre les arbres verts, parmi l'herbe et les fleurs (1)
. . . .

Je pense donc être agréable à nos lecteurs en leur présentant, à l'occasion de la neuvaine de Notre-Dame-des-Vertus, de nouvelles gravures de notre chapelle; elles sont l'œuvre de l'un de nos meilleurs artistes photographes, de M. Bouchereau, qui, avec son habituelle amabilité, a très volontiers mis son talent à la disposition des *Annales*. Qu'il veuille bien en agréer de nouveau tous nos remerciements.

Pour obtenir les photographies des boiseries, il y a eu un temps de pose assez considérable, justement calculé, et la pose s'est terminée par plusieurs éclairs de lumière artificielle.

Il est inutile de revenir sur l'historique de ces boiseries, et, du reste, la netteté, la perfection des gravures, qui nous les mettent sous les yeux, suffiront à convaincre que nous sommes en présence d'une œuvre sculpturale de tout premier ordre.

Paul CALENDINI.

(1) *La Chapelle de Notre-Dame-des-Vertus*, poésie de M. Henry Gaudin, page 30 de *Sursum Corda*.



COTÉ DE L'ÉPITRE



COTÉ DE L'ÉVANGILE

BOISERIES DU CHOEUR DE NOTRE-DAME-DES-VERTUS

PHOTOGRAPHIES DE M. BOUCHEREAU.

SAGESSE

Le jour où notre amour sera tombé du nid,
Simplement, sans pleurer, nous dirons : « C'est fini. »

Certes, nous n'aurons pas de paroles tragiques.
Nous n'écraserons pas sous nos pieds, nos reliques.

Cela sera peut-être au mois nouveau, quand Mai
Change le pré maussade en jardin embaumé.

Alors nous conterons aux fleurs notre aventure,
Et les lys fermeront notre pauvre blessure.

Mais tu vois notre amour tomber avec l'adieu
D'un soleil épuisé jetant un triste feu.

Nos baisers s'en iraient avec les hirondelles
A l'automne, parmi des ombres solennelles...

Ma petite aux yeux clairs, mon beau rêve rêveur,
Nous ferons notre amour si coquet que la fleur,

Que la fleur qui jamais n'est si rare et jolie
Que quand la mort déjà, l'alourdit et la plie.

Nous éterniserons un désir finissant,
Dans nos yeux, dans nos cœurs, un désir pâlissant...

Et nous mettrons enfin, dans un baiser extrême,
Le charme atténué d'un dernier chrysanthème.

MAURICE PRAX.

SOIR DE MONTAGNE

La lumière, avec des soubresauts d'agonie
Se débat sous un soir sauvage et rugissant.
Les Monts ont reculé dans l'ombre indéfinie
Comme s'ils avaient peur de voir couler le sang.

Car voici l'hallali brutal, la boucherie,
La lumière éventrée et saignant à torrent.
La nuit accourt avec un grand cri de furie
Et plonge ses doigts noirs dans le jour expirant.

L'horizon est fermé, comme un destin d'esclave
Et des nuages lourds sont tombés sur les bois.
C'est un soir de terreur, comme ceux d'autrefois,

Quand les torrents béants crachaient des flots de lave
Au milieu du chaos monstrueux et géant.
— Aux étables, les bœufs dorment, indifférents.

MAURICE PRAX.

L'OSTENSION

Un de nos aimables correspondants, M. Jacques Rougé, dont on a pu lire une charmante poésie (Solesmes) *en notre livraison d'avril, nous envoie ces quelques lignes sur de très curieuses coutumes du Limousin. Elles ne rentrent pas immédiatement dans le programme de notre Revue, mais nous croyons cependant qu'il est bon de rappeler le souvenir de ces vieilles traditions en dehors des pays qui se font gloire et honneur de les conserver.*

Nous pensons donc être agréable à nos lecteurs (du Maine, d'Anjou, de Touraine et du Poitou), en leur mettant sous les yeux cet intéressant récit des fêtes périodiques qui reviennent précisément, cette année, dans une province voisine, Le Limousin.

(Note de la Rédaction.)

L'Ostension est une très vieille coutume, conservée encore dans l'ancienne Marche et le Limousin.

Le terme *ostension* ayant la même racine que le mot *ostensoir*, signifie l'action de montrer une relique en marchant.

Dans un sens plus large, l'ostension veut dire, en pays limousin, une procession septennale. Elle se fera cette année.

Limoges, Saint-Léonard, Saint-Julien, Eymoutiers, Saint-Victurnien, promènent leurs saints tous les sept ans.

Le nombre sept paraît être recherché, de bon augure en Limousin, car il y a aussi là-bas une procession célèbre, la procession de sept lieues, appelée aussi de neuf lieues, que l'on fait à cheval, en char à bancs, à dos d'âne ou pédestrement, suivant sa fortune ou sa piété. Cette procession part de Magnac-Laval.

L'Ostension, ou mieux les Ostensions, s'accomplis-

sent avec un cérémonial curieux où l'on retrouve un peu des fêtes du moyen âge.

Un chef-lieu de canton de la Haute-Vienne, Le Dorat, *Scotorium Doratum*, en bas latin, est surtout renommé.

Au mois d'avril, alors que les vieilles châtaigneraies se rajeunissent, on sort de l'église du Dorat les chefs enchâssés des saints Théobald et Israël.

De nombreuses communes, généralement de 20 à 30, avec leur clergé, leur municipalité et leurs corporations, se rendent, dès le matin, sur la grande place du Dorat.

Chaque paroisse fournit un piquet d'honneur aux reliques. Les hommes d'armes sont costumés; ils portent des fusils et des sabres. L'usage de « veiller les saints » date des guerres de religion. A cette époque, les Calvinistes ayant voulu, lors d'une Ostension, s'emparer des châsses, les Catholiques prirent les armes pour les défendre et les garder avec eux.

A l'arrivée, chaque paroisse détache de son groupe un de ses gardes qui se présente devant les reliquaires exposés au seuil de l'église.

Le chef des gardiens des châsses l'interpelle alors :

— Que venez-vous faire ici ?

— Honorer les saints Théobald et Israël.

— A vous la bienvenue !

Alors, la paroisse défile devant les reliques.

A côté des guides, il existe une confrérie importante, celle des porteurs des châsses.

Les hommes d'armes sont tous des gens du peuple, les confrères-porteurs, des nobles ou des riches. L'insigne de leur dignité est une écharpe de moire verte et rouge frangée d'or.

Dans l'après-midi, on fait l'Ostension dans la ville. Par les rues montueuses et rampantes du Dorat, la procession se déroule. Comme au moyen âge, chaque paroisse étale ses richesses en bannières, chasubles d'antan, vieilles croix romanes et peintures sur bois.

Des tableaux vivants évoquent des scènes de l'ancien et du nouveau Testament ; et, parfois aussi, dans le long défilé, une Jeanne d'Arc coudoie un jeune Clovis.

Un reposoir est élevé sur la place publique et un prêtre, par trois fois, montre au peuple les chefs des saints Théobald et Israël.

De grands divertissements suivent cette procession traditionnelle.

Le soir, les gardes font entendre des fusillades nourries sous les fenêtres des notabilités.

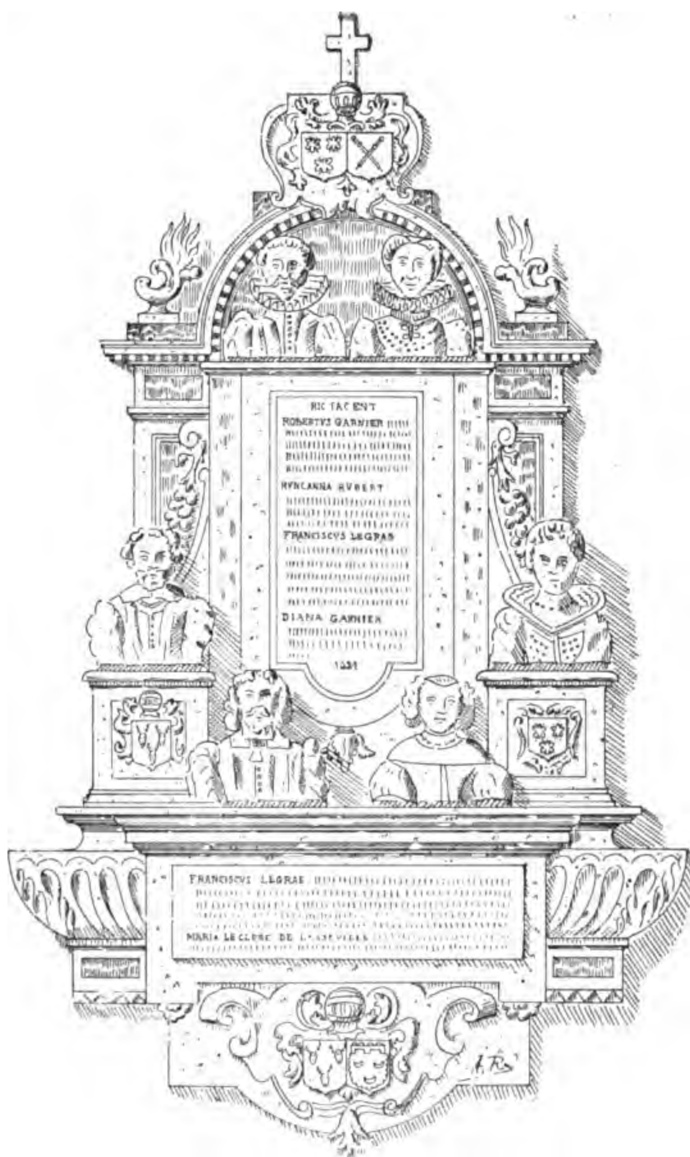
La poudre parle ainsi beaucoup pour faire choir un peu d'argent dans le « gousset » des bons veilleurs des saints depuis longtemps endormis à nouveau dans la vieille église du Dorat.

Cette première procession signifie que saint Théobald et saint Israël sont « sortis ».

Suivant la tradition qui préside aux Ostensions limousines on les rentrera plus tard, avec les mêmes divertissements, accompagnés encore de fusillades qui troubleront dans leurs berceaux d'osier les petits « limousis » rêvant « tourtous » dorés et « clafoutis » aux cerises bien noires.

JACQUES ROUGÉ.





TOMBEAU DE ROBERT GARNIER

ET DE LA FAMILLE LE GRAS DU LUART

LE TOMBEAU DE ROBERT GARNIER

Par son testament du 17 septembre 1590, Robert Garnier ordonnait que « son corps fut inhumé en l'église du couvent des Frères-Mineurs, ordre Saint-Françoys, appelés Cordeliers, dudit Mans, en la chapelle en laquelle gist le corps de défunte Francoyse Hubert, lorsqu'elle vivait femme et espouse dudit testateur... ». Il allait même jusqu'à préciser la forme, l'étendue et les statues que devaient avoir le mausolée où reposerait son corps (1).

Le poète mourut le 20 septembre suivant, dans sa maison du Mans, paroisse Saint-Pierre-l'Enterré, et, selon qu'il l'avait statué, son corps fut transporté aux Cordeliers (2).

Sa fille, Diane Garnier, y fut inhumée (?) le 6 décembre 1671 « en présence de Mr son mary, de Mr Mathurin Blanchard et de ses serviteurs » (3). « Mr son mary » n'était autre que messire François Le Gras, conseiller au Grand conseil, seigneur du Luart, qui rejoignait son épouse peu d'années après en octobre 1627 (4).

(1) Le testament de Robert Garnier, inscrit dans le *Livre des legs, cens et fondations faites au couvent des Cordeliers du Mans*, a été publié par *La Province du Maine* numéros du 12 et du 19 avril 1845. — cf. *Le Testament de Robert Garnier* par M. Dunoyer de Segonzac, archiviste de la Sarthe dans le *Bulletin Historique et philologique*, année 1890 nos 2 et 3 p. 203-208.

(2) Vicomte S. d'Elbenne, *Monument funéraire de François Le Gras, seigneur du Luart*, dans *La Province du Maine*, t. III (1895) pp. 97-108. — tirage à part, Le Mans, Leguicheux, 1895, in-8° de 16 p.

(3) Registres de l'Etat-Civil ancien du Mans — Paroisse du Crucifix.

(4) Conseiller au Parlement de Bretagne, François Le Gras était conseiller au Grand Conseil, par lettres du 18 août 1581. Il mourut le

On sait la triste mort qui attendait leur fils François Le Gras, Maître des Requêtes du Roi, qui fut assassiné le 4 juillet 1652, au sortir de l'Hôtel de Ville, par la plèbe ameutée contre les Mazarins. Ce n'est que le surlendemain qu'il mourut, laissant une veuve, Marie Le Clerc de Lesseville, et six enfants (1).

Sa veuve fit alors élever à la mémoire de François Le Gras, du père, de la mère et des ayeux maternels de son mari un superbe mausolée dont elle confia la construction à Michel Bourdin, sculpteur parisien originaire d'Orléans (2).

Elle fut déposée en 1690, sous ce magnifique monument. Etoc-Demazy dit aussi qu'un François Le Gras, décédé le 6 mars 1719, dans sa 80e année, y fut inhumé (3). Né en 1640, de François Le Gras et de Marie Le Clerc de Lesseville, conseiller au Grand Conseil le 26 janvier 1661, seigneur du Luart, La Pierre, Les Loges, Romilly, le Tertre-Rouge, etc., François Le Gras avait épousé en 1674 Marie-Madeleine Pollart, morte le 28 septembre 1684, à trente-trois ans; le cœur de Marie Pollard fut déposé aux Cordeliers. Le 15 octobre 1687, François Le Gras convolait en secondes noces avec Marie-Madeleine Martin, morte le 21 septembre 1703; il mourait le 6 mars 1719, âgé de

7 octobre 1627. — Le Luart, commune du canton de Tuffé, arrondissement de Mamers. — La famille Le Gras du Luart blasonne : d'azur à trois rencontres de cerfs d'or posées deux et une. Elle jouit du titre de Marquis depuis 1731.

(1) Vte S. d'Elbenne. op. cit. — *Registres de l'Hôtel-de-Ville pendant la Fronde* publiés par Le Roux de Lincy et Douet d'Arcq, t. III, pp. 59, 69, 454.

(2) P. Vitry. *Les Boudins et les Bourdins. Deux familles de la moitié du XVIIe siècle.* Paris (bureaux de la Gazette des Beaux-Arts) 1897 in-8° de 38 p. J. Guiffrey, *Devis du Tombeau de François Le Gras, seigneur du Luart.... par Michel Bourdin.* Dans *Revue de l'Art Français ancien et moderne,* 1894, pp. 359-367. Pesche *Dict.* t. III, p. 365. H. Chardon, *Les frères Fréart de Chantelou* p. 199 — F. Etoc-Demazy. *Essai sur les sépultures du Mans et de ses environs,* dans *Annuaire de la Sarthe* pour 1836, pp. 96 et sq.

(3) *Op. cit.* — p. 99.

près de quatre-vingts ans. Son corps fut le dernier de la famille porté aux Cordeliers. Dans la suite, la famille Le Gras du Luart, usant de son droit de sépulture se fit inhumer dans l'église du Luart.

Les restes de Robert Garnier et des membres de sa famille reposèrent en paix dans la chapelle des Cordeliers, jusqu'à la Révolution. Mais voici qu'en 1791, la chapelle se ferme. La famille du Luart charge aussitôt le « sieur Corvasier » de demander à la commune du Mans le mausolée de ses ancêtres. En 1791, la famille du Luart comprenait :

1°) Messire Anne-Jean Le Gras, marquis du Luart, veuf depuis 1783 de Geneviève-Angélique-Michelle des Escottais de Chantilly ;

2°) François-Marie Le Gras, capitaine de vaisseau, dit « M. de Muyn » ;

3°) Marie Le Gras, épouse de Guillaume Le Bègue, seigneur de la Borde ;

4°) Mme de Foucault, fille de Madame de Mondragon née du Luart ;

5°) Roland-Marie Le Gras, né le 11 octobre 1781, au Luart, d'Anne-Jean et de dame des Escottais.

Dans sa séance du 7 novembre 1791, le conseil municipal du Mans nomme les officiers municipaux Le Clerc et Barbeu « commissaires pour faire la délivrance au sieur Corvasier, fondé de pouvoir de la famille Le Gras du Luart, du mozolé appartenant à la ditte famille, renfermé dans la chapelle située dans la chapelle des ci-devant Cordeliers. » Ecoutons les commissaires eux-mêmes exposer leur rapport :

« Aujourd'hui huit novembre 1791, sur les dix heures du matin.... nous nous sommes transportés en assistance du sieur Corbineau que nous avons commis pour notre greffier après avoir de lui pris et reçu le serment en tel cas requis, et du dit Corvasier, en ladite église des ci-devant Cordeliers où étant l'ouverture faite du caveau situé dans ladite chapelle, apparte-

nante aussi à ladite famille Le Gras, nous y aurions trouvé quatre tombeaux en plomb dont trois sur la droite et un sur la gauche et un cœur en plomb sur un des dits tombeaux avec épitaphes qui sont celles du sieur François Le Gras, décédé le 6 mars 1719, âgé de 79 ans, d'un autre sieur François Le Gras decédé à Paris le 6 juillet 1652, âgé de 61 ans 6 mois, de dame Marie Le Clerc de Lesseville, vivante veuve du sieur François Le Gras, décédée le 10 octobre 1690. Du cœur de defuncte Marie-Marguerite Volvay épouse de Mr François Le Gras, âgée de 33 ans, décédée le 28 septembre 1684, desquels quatre tombeaux, épitaphes et cœur, nous avons fait la délivrance audit sieur Corvasier audit nom, ensemble un mozolé étant dans ladite chapelle, la table de l'autel, les vitres de ladite chapelle avec les barres de fer qui les soutiennent et qu'il a réclamées.

« Le dit sieur Corvasier au dit nom nous ayant requis ensuite de lui faire la délivrance des titres concernant la fondation de la dite chapelle, nous lui avons déclaré que nous n'en connaissions aucun, que pouvant entre les mains des messieurs du District, il fallait qu'il s'y transportât, dont et de tout ce que dessus nous avons dressé le présent procès-verbal.... » (1).

Muni de son précieux trésor, le fondé de pouvoir, toutes difficultés aplanies, reprit la route du Luart. Le transport dût être assez pénible car ce ne fut que vingt jours après leur exhumation que « les dits quatre tombeaux et cœur.... déposés au château du Luart, » furent, « après un service des plus solennels..., conduits processionnellement, en présence d'un nombre infini de personnes, au nouveau cimetière » (2), où ils furent

(1) Ce procès-verbal inédit a été inséré par M. Roger, curé démissionnaire du Luart dans les *Registres de l'Etat-Civil*, à la date du 29 novembre 1791.

(2) Ce cimetière avait été béni, le 30 décembre 1787, à « l'issue des Vêpres, à la Mardelle »; la Croix actuelle du cimetière (E) qui conserve

« inhumés en présence de MM. Bigot, curé de Coudrecieux, Le Chesne de Thorigné, Rivière de Vouvray, Coutelle de Dollon, Malmouche de Saint-Maixent, Roger ancien et Cosson curé actuel du Luart » (1).

Mais une question se pose : Parmi ces « quatre tombeaux » celui de Robert Garnier s'y trouvait-il ? Le procès-verbal mentionne quatre tombeaux et un cœur, mais ne donne les « épitaphes » que de trois tombeaux et du cœur. Etoc-Demazy, qui rapporte le fait de l'exhumation, dit à propos du quatrième cercueil : « l'un ne portant aucune inscription, *pourait contenir* les restes du poète Garnier » (2). Il est donc bien loin d'être affirmatif.

Cependant, il est présumable que Marie Le Clerc de Lesseville fit construire le mausolée destiné à rappeler la mémoire et les aïeux de son mari là où Garnier avait voulu qu'on mît « epitaphes.... effigies... avec escripture de prose latine à la mode anticque » (3). Mais en ce cas les cercueils auraient dû être plus nombreux, à moins cependant que Diane Garnier, (morte pourtant au Mans) et François Le Gras, son époux, n'aient été inhumés ailleurs, à moins encore que Marie Le Clerc de Lesseville n'ait fait réunir dans un même cercueil, les ossements du mausolée antérieur indiqué par le testament de Garnier.

Alors même que le quatrième cercueil contiendrait réellement les restes du poète Garnier, où sont ces restes ? Le curé du Luart, rédacteur de l'acte d'inhumation, est formel : ils furent transportés, non autour

cette date est un souvenir de cette cérémonie. — *Registres de l'Etat-Civil du Luart.*

(1) André-Marie Cosson, avait été nommé curé du Luart à la résignation de Jean-Pierre Roger, son oncle. *Registres de l'Etat-Civil.*

(2) *Op. cit.* p. 99. Nous avons à dessein souligné le passage douteux d'Etoc-Demazy.

(3) Testament de Robert Garnier cité. Dans ce testament il est formellement dit que l'épouse du poète est inhumée aux Cordeliers.

de l'Eglise où le cimetière existait encore, mais au nouveau cimetière, sis au hameau de la Mardelle, sur la route du Luart à Sceaux. En 1791, la configuration du cimetière différait un peu de l'actuel. La route de Sceaux étant moins large, le cimetière bordait absolument la route, alors que depuis on a reporté le mur quelques mètres plus loin. Le cimetière s'ouvrait où est le « balet » (A), actuel et n'avait pas d'autre issue. D'après une tradition que je tiens de feu madame la Marquise douairière du Luart, les cercueils de plomb furent déposés au point C. Le mur ayant été éloigné, ils doivent donc être — s'ils n'ont point été enlevés en 1792-93 (1) — entre le mur et la route elle-même. Quant à la translation dont parle M. de Segonzac, je n'en ai trouvé trace nulle part. Selon lui, on aurait eu la pensée de transporter en 1838, les restes de Garnier à la cathédrale du Mans ; mais « on dut renoncer à ce projet à cause de la difficulté de reconnaître la tombe de Garnier au milieu des tombes environnantes » (2).

Si l'on ne peut savoir où sont exactement les cendres du poète fertois, on peut du moins, dans le même cimetière, admirer le mausolée consacré à sa gloire par une de ses arrières petites-filles, presqu'en face du lieu de la Papillonière dont il était seigneur (3). Artis-

(1) Les lettres A, C, D, E, renvoient au plan du cimetière du Luart dû à la plume habile de notre aimable compatriote M. A Crétois. Les registres municipaux manquent pour l'époque révolutionnaire. Mme la Marquise douairière du Luart († Déc. 1900) m'a plusieurs fois affirmé avoir entendu dire à son beau-père que les ossements avaient été enlevés de leurs cercueils de plomb, au moment de la Révolution. Les registres paroissiaux du Luart contiennent d'intéressantes notes de MM. Breton et Fourmond anciens curés, qui confirment ces deux traditions.

(2) *Op. cit.* p. 204. Des fouilles furent faites, mais sans résultat, au milieu du XIXe siècle, ce qui laisserait croire à la disparition complète, je ne dis pas des ossements, mais des cercueils.

(3) Cf. Vte S. d'Elbenne op. cit. p. 12 ; H. Chardon, *Robert Garnier, sa Vie, ses Poésies inédites*, dans *Revue du Maine* t. L V., p. 79.

tement restauré par les soins de Mr le marquis G. du Luart, ce monument, autrefois conservé au château du Luart, orne maintenant, depuis 1901, la chapelle mortuaire de la famille Le Gras du Luart. Il rappelle au petit bourg les illustrations passées et les bontés présentes, mais celui surtout que la France revendique à juste titre comme une de ses gloires littéraires.

Louis CALENDINI.



LÉGENDE

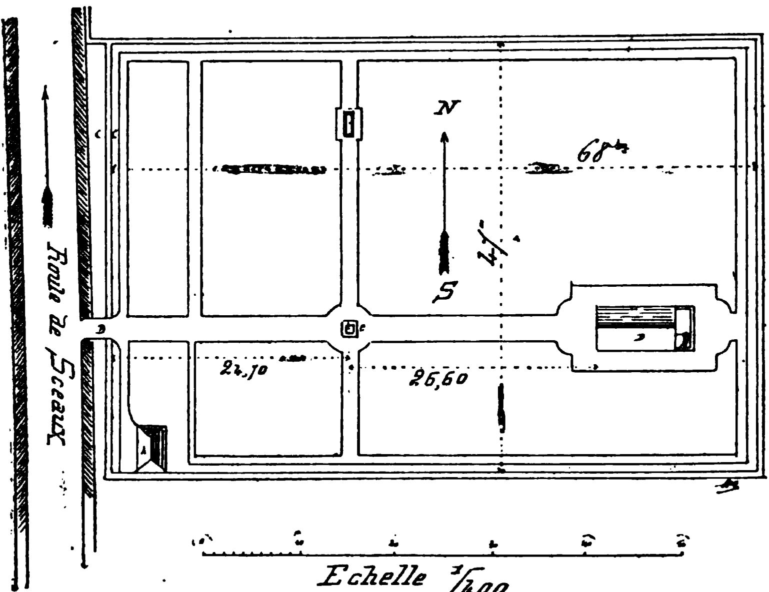
A. — Balet.

B. — Entrée actuelle.

C. — Endroit présumé où furent déposés les quatre cercueils. D'après les plans terriers de la terre du Luart (Barbey), le mur du cimetière ou les haies qui le bordaient touchaient la route.

D. — Chapelle mortuaire de la famille du Luart.

E. — Croix dont le socle conserve la date 1789.



POÉSIE

POUR ÊTRE HEUREUX!

Pour être heureux, sur cette terre,
Et porter un front radieux,
Vivez caché, loin du vulgaire,
Des poseurs, et des envieux;
Malgré l'humaine ingratitude,
Faites le bien, sans vous lasser;
Dieu prêcha la mansuétude...
Il saura vous récompenser!

*
* *

On vous dira que la FORTUNE
Tisse nos jours d'or et d'argent,
Et que, sans son aide opportune,
Tout, ici-bas, est affligeant.
— Peut-être!... Mais elle décide
Etourdiment de ses faveurs;
Et, plus qu'aveugle, elle est perfide,
Et trahit ses adorateurs...

Pour être heureux, etc.

*
* *

On vous dira que le cortège
Des PLAISIRS transporte et ravit,
Et qu'ils ont le sûr privilège
D'enchanter qui s'y asservit.
— Peut-être!... Mais le plaisir passe
Et ne laisse que le dégoût,
Car il épuise, autant qu'il lasse,
Semant des ruines partout...

Pour être heureux, etc.

*
* *

On vous dira que le Panache
Des HONNEURS et des dignités
Est, pour l'adroit qui le détache,
Le comble des félicités.
— Peut-être !... Mais, songe éphémère !
Il n'est rien que mobilité :
Comme il a tout l'éclat du verre,
Il en a la fragilité...

Pour être heureux, etc.

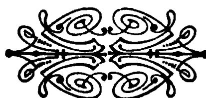
*
* *

On vous dira qu'en une FÊTE,
Au milieu des ris et des fleurs,
Celui-là règne, qui se prête
Au baiser d'aveux cajôleurs.
— Peut-être !... Mais ce beau délire
S'en va comme un vain tourbillon,
Et, sous le masque du sourire,
Le trouble met son aiguillon...

Pour être heureux, etc.

J. DE BEAUREGARD.

Beauregard, *15 avril 1904.*



RONSARD ET LA RÉFORME

Tel est le titre de l'étude (1) que M. Paul Perdrizet a publiée en 1902 et dans laquelle il recherche et détermine quelles ont été les sentiments du poète à l'égard du protestantisme et des protestants, et réciproquement. C'est un fait essentiel à noter tout d'abord que, longtemps, Ronsard ne s'en prit qu'incidemment aux Religionnaires (2). Dans les odes et

(1) Un volume in-8° de 182 pages, Paris, Fischbacher. — M. Perdrizet n'a pas remarqué que le poète subit un instant, dans sa jeunesse, l'influence des Protestants. C'est ce dernier qui nous le dit dans les vers suivants de la *Remonstrance au peuple de France :*

J'ay autresfois goutté, quand l'estois ieune d'âge,
Du miel empoisonné de vostre doux breuvage,
Mais quelque bon Daimon m'ayant ouy crier,
Avant que l'avaller me l'osta du gosier.

(Ed. originale, p. 5 et 6.)

Voir encore dans la *Revue des Deux-Mondes,* n° du 15 mai 1900, *Un épisode de la vie de Ronsard,* par M. F. Brunetière. L'éminent critique a recueilli cet article dans les *Etudes critiques sur l'histoire de la littérature française,* 7° série. M. Brunetière, revue précitée, dit que l'*Elégie à Guillaume des Autels sur le tumulte d'Amboise* et l'*Elégie à Loys des Masures, tournisien,* quoique composées en 1560, n'ont vu le jour qu'en 1562. Il y a là une erreur bibliographique, car P. Blanchemain, *Œuvres de Ronsard,* t. VII. p. 39 et 49, dit avoir tiré ces deux morceaux du tome III de l'édition des poésies de Ronsard, parue en 1560. Il est vrai que ces élégies furent publiées à part en 1562 et en 1563.

(2) C'est de cette façon, ce me semble, qu'il convient d'entendre la phrase où M. Perdrizet dit que le *Discours sur les misères de ce temps* est le premier en date des écrits de Ronsard contre les Protestants. C'est en 1553, en effet, que parurent, dans les *Isles fortunées,* poème dédié à Marc-Antoine de Muret et inséré dans les *Amours de Ronsard,* à la page 254°, les vers suivants :

Ni là Postel de sa vaine science
N'a point troublé la simple conscience
Du populaire, ains sans manquer de foi
D'un seul Iésus reconnaissent la loi.

Au moment où ces vers s'imprimaient, Guillaume Postel, écrivain

les sonnets, parus en 1550 et 1552, dans les hymnes, ces poèmes de plus longue haleine, éditées en 1555 et en 1556, on chercherait vainement trace d'approbation ou de blâme à l'égard des Réformés. Leurs querelles doctrinales ne sollicitaient donc point l'attention du chef de la Pléiade. Mais voilà que, sous le règne de François II, les Protestants deviennent agressifs, et que, ne se contentant plus de rester une secte religieuse, ils deviennent un parti politique dont chefs et soldats agitent et divisent l'Etat. Il n'en faut pas plus, et Ronsard, de tous les poètes de son temps le plus estimé, se jette dans la lutte et rompt avec ceux de ses amis qui passaient à la Réforme (1). C'est alors qu'il publie le *Discours à Louis des Masures* (2), *l'Elégie*

bizarre plutôt qu'hérétique proprement dit, n'en était pas moins soupçonné d'hérésie, et, à ce titre, contraint d'abandonner Dijon où il enseignait les mathématiques, pour se réfugier près de l'empereur Ferdinand I.

(1) Ce fut la cause de sa séparation avec Jacques Grévin. Voir sur ce poète, la thèse publiée par M. Pinvert sous ce titre : *Jacques Grévin, étude biographique et littéraire*

(2) Ce *Discours* parut pour la première fois, d'après M. P. Blanchemain, à la fin du tome III de l'édition complète de ses œuvres que Ronsard publia en 1560. Il était alors intitulé : *Elégie.* Quand le poète, en 1584, revit pour la dernière fois ce morceau, il y introduisit quelques modificatious légères que je signale en passant. Au lieu de : ombre *seulette,* texte de 1560, il dit : ombre *greslette.* Un peu plus loin, au lieu de :

Crains Dieu sur toute chose et iour et nuit médite
En la loi que son fils nous a laissée écrite,

Il imprime en 1584 :

Crains Dieu sur toute chose et le fard d'Epicure
Ne te face iamais errer à l'avanture :

En 1560, il dit :

Aux champs Elisians aimé des âmes pures
Des vaillans demi-Dieux et du prince Henry.

En 1584, nous avons :

Là suivant les forests et les belles verdures
Ie voy les demi-Dieux et le bon Roy Henry.

En 1560, au dernier vers du discours, on lit : *Dans la nüe se perd* au lieu de : *De mes yeux s'enfuyant*, en 1584.

sur les troubles d'Amboise (1), suivis à bref délai du *Discours des Misères de ce Temps. A la Royne, mère du Roy* (2), *de la Continuation des Misères de ce temps à la Royne* (3), puis un peu plus tard de la *Remonstrance*

(1) Cette élégie parut en 1560, à la fin du tome III des Œuvres complètes de Ronsard. Elle fut réimprimée à part à Paris, en 1562, par G. Buon, en un in-4° de 6 ff. Il y en a un exemplaire à la Bibliothèque de l'Arsenal. J'ai collationné aussi le morceau sur le texte de l'édition des œuvres complètes du poète, parue en 1573, et j'ai relevé, en celle-ci, quelques variantes qui se trouvent, j'ai lieu de le supposer, dans l'édition originale. Elles sont très peu importantes.

(2) Ce discours parut en 1562, en un in-4° de 6 feuillets non chiffrés, chez Gabriel Buon, à Paris. Il y en a un exemplaire à la Bibliothèque de l'Arsenal, à Paris. Je n'ai pu encore l'y consulter. Personne encore n'a signalé, de cette même poésie, les deux éditions suivantes que j'ai collationnées, l'une et l'autre. Voici le texte exact de la première :

DISCOURS DES
MISÈRES DE CE TEMPS
A LA ROYNE MÈRE DU ROY
PAR P. DE RONSARD
VANDOMOIS
F. T.

Ces deux lettres sont encadrées dans un fleuron. Volume in-8° de 7 feuillets non chiffrés ; imprimé en caractères gothiques.

Voici le titre de la seconde :

DISCOURS DES MISÈRES DE CE TEMPS
A LA ROYNE MÈRE DU ROY
PAR P. DE RONSARD VANDOMOIS
A. ENVERS
PAR PIERRE STROUT
M.D.LXVIII

Volume in-8° de 16 pages non chiffrées. Cette plaquette contient en plus, *La continuation du Discours des misères de ce temps*, et l'*Institution pour l'adolescence du Roy très chrestien*.

Dans ces deux éditions se trouve la variante suivante :

Tout va de pis en pis ; les citez qui vivoient
Tranquilles ont brisé la foi qu'elles devoient.

Au lieu de :

Tout va de mal en pis ; le sujet a brisé
Le serment qu'il devoit à son Roy mesprisé.

(3) L'édition originale a paru en 1563 en un volume in-4° de 10 feuillets numérotés, chez Gab. Buon, à Paris. Il y en a une autre édition, en 1564.

au peuple de France (1). Ceux qu'il censurait ne restèrent point longtemps sous le coup de ces « réprimandes » et la riposte fut vive. On vit d'abord circuler les *Palinodies de Pierre de Ronsard sur les Discours des misères de ce temps, nouvellement imprimées* (2), puis une *Response aux calomnies contenues au Discours et suyte du Discours sur les misères de ce temps faits par Messire Pierre de Ronsard, jadis Poète et maintenant Prebstre* (3), puis la *Remonstrance à la Royne, mère du Roy, sur les Discours de P. de Ronsard des Misères de ce temps* (4), et encore la *Remonstrance sur la diversité des poètes de nostre temps dont les uns s'adressent à la vérité, les autres à la vanité* (5).

(1) L'édition princeps porte ce titre :

REMONSTRANCE
AU PEUPLE DE FRANCE
PAR P. DE RONSARD

Elle parut en 1563, en un volume in-4° de 17 ff. numérotés. J'y ai relevé quelques variantes. On y voit : *quel crotté* pour *quel yvrogne ; Avoir d'un Reistre long les espaules couvertes,* pour *Avoir d'un grand manteau ; Si tost que ce fier Monstre est pris, il gaigne après La voisine raison laquelle habite auprès,* pour : *Ce monstre, qui se coule en nos cerveaux, après Va gaignant la raison ; Et pour ce sous ton aesle a seurté nous serons,* pour : *C'est pourquoy ton secours en bref nous espérons. Et plus sont pleines d'eau et tant plus en désirent,* pour : *Plus ils crèvent de biens, et plus ils en désirent ; Qui s'enflent tout ainsi*, pour : *Qui se boufent de vent.*

(2) Cette pièce parut en 1563, c'est un petit in-8° de 11 ff.

(3) M. P. Blanchemain, à la fin de la notice bibliographique qu'il a donnée des Œuvres de Ronsard, note cette Response, et observe que publiée, sans lieu, en 1563, elle se compose de 28 ff. in-4°. Je n'ai pu encore la rencontrer. M. P. Perdrizet, qui la signale également, dit qu'elle renferme 56 pages. Je ne saurais affirmer que ces deux écrivains parlent de la même édition. Parmi les notes que j'ai recueillies sur ce sujet, je retrouve la suivante que j'ai relevée sur la marge d'un exemplaire de la *Seconde response de F. de la Baronie à Messire, etc.*, imprimé nouvellement, 1564 : « Florent Chrestien seigneur de la Baronie qui appartient encore aujourd'huy à M. Chrestien, son fils, comme il m'a conté. »

(4) Cette pièce parut, en 1563, chez F. Leclerc, et occupe 30 ff. non chiffrés.

(5) Cette pièce que nous n'avons point vue est signalée dans le supplément au Dictionnaire de Brunet, publiée par MM. P. Deschamps et G. Brunet, t. II, col. 515.

Cela n'était pas pour arrêter le poète. Il répondit immédiatement aux auteurs des publications protestantes et sa réplique est intitulée : *Responce de P. de Ronsard Gentilhomme Vendomois, aux iniures et calomnies, de ie ne scay quels Prédicans, et Ministres de Genève. Sur son Discours et Continuation des Misères de ce Temps* (1), à la fin de laquelle il ajouta, avec les vers latins composés en son honneur par son maître Jean Daurat, un court morceau en prose dont voici le titre : *Aux bons et Fidelles Medecins Predicans, sur la prise des trois pillules, qu'ils m'ont envoyées* (2).

Les Réformés eurent pourtant le dernier mot, et Ronsard laissant tomber à terre les pamphlets dans lesquels sa vie privée était plus spécialement visée et critiquée (3), se contenta de faire insérer dans un

(1) L'édition princeps de cette *Response* parut en 1563, en un in-4° de 26 ff. Il y aura lieu de la consulter, quand on donnera une édition critique des Œuvres du poète. On y trouvera ces variantes, choisies entre beaucoup d'autres : *Tu as veu les Espris,* pour : *Tu as veu les rabas*. *Et là tournant, virant, son corps par les sablons*, pour : *Et là veautrant son corps par l'espais des sablons ; très veneneuse* pour : *très venimeuse ;* et ce passage entier que je n'ai vu nulle part ailleurs :

Un flot roulle deça, l'autre roulle dela,
L'autre fuit, l'autre pousse, et du branle qu'il a
Fait marcher son voisin, à la fin plains de rage,
Casser et renverser se rompent au rivage :

L'escume sur le dos des ondes se roüant
Tournant, pirouettant au vent se va iouant :

Contre les grands rochers une tempeste aboye
Meint tortu tourbillon qui sur le bord tournoye
Comme une Pyramide, esleve dans les cieux
Le sablon qui le iour derobe de nos yeux.

Ed. originale, f° 10, v°.

Et plus loin :

Ainsi que les Ardens aparoissant de nuit
Sautent à divers bons, icy leur flamme luit,
Et tantost reluit là, ores sur un rivage,
Ores de sur un mont, ou sur un bois sauvage.

Ed. originale, f° 19, r°.

(2) Ce morceau, en prose, est inséré au f° 24, v°, de la *Responce* précédente.

(3) Nous estimons utile de donner ici le titre de ces pamphlets. Il y a d'abord, une *Seconde Responce de F. de la Baronie à Messire*

volume qu'il édita en 1564, une *Epistre au lecteur par laquelle succinctement l'autheur respond à ses calomniateurs* (1). Il ne reparut plus sur ce même champ de bataille, et même sur la fin de sa vie, peut-être était-il plus près des Politiques que des Ligueurs.

Pierre de Ronsard, prestre, gentilhomme Vendomois, evesque futur. — Plus le Temple de Ronsard où la légende de sa vie est briefvement escrite. C'est un in-4° de 36 ff. non chiffrés. Le titre contient une curieuse vignette reproduite en tête de l'étude de M. Perdrizet. Elle représente le poète, affublé d'un bonnet et d'une vaste robe, assis dans un grand fauteuil à bras et s'appuyant sur un bâton, se chauffant devant une haute cheminée. La chambre dans laquelle il est représenté n'a pour tout meuble que deux coffres ; elle est éclairée par une petite fenêtre à un seul meneau. Ce morceau est l'œuvre de Florent Chrestien. Voir plus haut, p. note. Il y faut joindre la *Deffence aux iniures et calomnies contenues en la Responce de P. Ronsard contre les ministres (qu'il appelle Prédicans) de l'Eglise de Genève,* in-8° de 15 ff. signalé dans le *Supplément du Dictionnaire de Brunet,* t. II, col. 514, et imprimé en 1564. Plus, la *Réplique sur la Responce faite par Messire Pierre Ronsard, iadis poète et maintenant prestre à ce qui luy avoit esté respondu sur les Calomnies de ses Discours touchant les Misères de ce temps par D. M. Lescaldin.* 1563, in-4° de 45 p. Et encore, une *Remonstrance à Pierre de Ronsard,* longtemps restée inédite et imprimée par M. de Rochambeau dans *La famille de Ronsard*, p. 148-172. Enfin l'*Apologie ou deffense d'un homme chrestien pour imposer silence aux sottes repréhensions de M. P. R. soy-disant non seulement poète, mais aussi maistre des Poëtastres, par laquelle l'auteur respond à une épistre secretement mise au devant du Recueil de ses nouvelles poésies,* in-4° de 16 ff. paru en 1564. Il y a en outre d'autres pamphlets, encore inédits, que M. Pinvert a signalés dans sa thèse sur Jacques Grevin. Les Réformés allèrent même plus loin, s'il en faut croire le poète. N'est-ce pas lui, en effet, qui nous dit dans la *Remonstrance au peuple de France :*

Ie sçay qu'ils sont cruels et tirans inhumains :
N'aguères le bon Dieu me sauva de leurs mains,
Après m'avoir tiré cinq coups de harquebuse :
Encor il n'a voulu perdre ma pauvre muse
Je vis encor, Paschal...

Edit. originale, f° 11, v°.

Il se peut que ce Pascal soit le poète angevin Pascal Robin.

(1) Cette *Epistre* parut en tête d'un volume, auquel elle sert de préface et qui est ainsi intitulé : *Les trois livres du Recueil des nouvelles Poésies de P. de Ronsard G. V., lesquelles n'ont encore esté par cy devant imprimées,* Paris, G. Buon, 1564, in-4° de 120 ff. Elle a été reproduite au tome VI, p. 436, de l'édition des Œuvres de Ronsard, publiée par M. Marty-Laveaux dans *La Pléiade française.*

Mais encore qui donc l'avait, au début, excité à la lutte et quelles raisons l'avaient poussé à prendre ainsi parti ? M. Perdrizet se l'est demandé. Dans une suite de chapitres, il établit ou s'efforce d'établir que ce fut moins par l'effet de convictions profondément religieuses, appuyées sur une connaissance approfondie du dogme, que par esprit de conservatisme, de patriotisme et de loyalisme; que, en outre, l'humanisme, comme l'entendait Ronsard, devait rendre ce dernier hostile à la Réforme.

Il y a en tout cela une grande part de vérité, et bien que je veuille tout à l'heure, exposer et motiver mes réserves, cependant j'adopte et je transcris ici ce que M. Perdrizet nous dit du catholicisme du poète. Catholique, celui-ci l'était beaucoup par l'habitude, par l'influence du milieu où il avait vécu. Gardons-nous pourtant d'aller trop loin. Ronsard aurait été, tout clerc qu'il était et pourvu d'importants bénéfices, Ronsard aurait été très probablement incapable d'argumenter contre un prédicant de Genève et d'entamer avec lui une controverse strictement théologique. Son éducation première, exclusivement littéraire ou guerrière, ne l'y avait point préparé.

Néanmoins, il sut mettre le doigt sur ce point particulièrement faible du protestantisme. Si toute religion suppose un ensemble de doctrines auquel doivent adhérer ceux qui s'en disent les membres, pourquoi, parmi les Religionnaires, toutes ces sectes (1) qui, dès lors, s'excommuniaient et se proscrivaient les unes les autres, en même temps qu'elles réprouvaient le catholicisme? Le fondateur du christianisme n'avait-il donc ni su ni voulu établir une seule Eglise, ni formuler un symbole unique? Comment, par ailleurs,

(1) Cf. *Continuation du Discours des Misères de ce temps*, dans l'éd de P. Blanchemain, t. VII, p. 26-27.

avait-il laissé, plusieurs siècles durant, son Eglise errer et exposé ainsi les fidèles à se perdre (1) ?

De tout cela, le poète avait pu s'instruire à bonne école. Il avait eu, en effet, pour premier maître, son oncle, Jean de Ronsard, haut dignitaire du chapitre Saint-Julien du Mans, et curé d'une importante paroisse, voisine de Coutures, celle de Bessé-en-Braye (2). Malheureusement, le nouveau défenseur de l'enseignement catholique ne s'était pas assez soucié jusque-là de mettre d'accord sa vie privée avec ses croyances, et ses advesraires eurent vite fait de relever cette contradiction. Elle n'est point pour surprendre ceux qui connaissent la société du XVI[e] siècle. Les faiblesses de la chair n'excitaient pas alors cette répugnance qu'elles provoquent maintenant en nous, et, pour cette raison, nous sommes moins étonné de voir la foi absolue dans le catholicisme s'allier, chez Ronsard, à cette licence dans ses pensées et dans ses écrits dont témoignent ses *Iuvenilia* pour lesquelles il fut moins sévère que ne le fut le Parlement de Paris, à bon droit indigné. Un tel état d'âme que j'essaie d'expliquer et que l'on ne saurait assez réprouver, ces dispositions trop communes chez un trop grand nombre de catholiques, permettent de comprendre comment certains esprits plus austères se rattachèrent à cette Réforme que Calvin prônait, et je ne doute pas que le dogmatisme de ce réformateur eût rencontré peu d'adhérents en France, si les pasteurs de l'Eglise avaient tous ressemblé davantage à Celui qui est et restera toujours notre modèle à tous, le divin pasteur des âmes, le doux Jésus. Il en avait bien conscience,

(1) Cf. *Elégie à Guillaume des Autels sur le tumulte d'Amboise.* Ed. P. Blanchemain, t. VII, p. 41.

(2) Cf. sur Jean de Ronsard. *Revue hist. et arch. du Maine,* t. XV, p. 98-99. Le poète ne fut pas ingrat ; il écrivit en l'honneur de celui qui l'avait élevé une épitaphe que l'on trouvera dans l'édition des Œuvres de Ronsard, publiée par M. Marty-Laveaux, t. VI, p. 364.

le poète, quand, dans cette *Remonstrance au peuple de France*, dans laquelle il attaquait les Protestants, il montrait la faute que les princes et les rois avaient commise en concédant les bénéfices ecclésiastiques à ceux qui, par leur vie, se montraient indignes (1) d'en être pourvus.

Toutefois, il ne faut pas hésiter à le reconnaître, ce qui, chez Ronsard, provoquait l'indignation, c'était cette insubordination dont les Réformés se rendaient coupables en se révoltant contre l'autorité établie, que ce fût celle du roi ou de l'Eglise. Il leur en voulait de s'attaquer à la religion de ses pères et de s'en montrer dédaigneux (1). Il leur en voulait, lui, le

(1) Vous Princes et vous Roys, la faute avez commise
Pour laquelle auiourd'huy souffre toute l'Eglise,
Bien que de vostre temps, vous n'ayés pas cognu
Ny senty le malheur qui vous est advenu.
Vostre facilité qui vendoit les offices,
Qui donnoit aux premiers les vaquans bénéfices,
Qui l'Eglise de Dieu d'ignorans farcissoit,
Qui de larrons privez les Pallais remplissoit,
Est cause de ce mal. Il ne faut qu'un ieune homme
Soit evesque, ou abbé, ou cardinal de Romme,
Il faut bien le choisir avant que luy donner
Une mittre, et pasteur des peuples l'ordonner.
Il faut certainement qu'il ayt le nom de prebstre,
Prebstre veut dire vieil, c'est afin qu'il puisse estre
De cent mille pechez tout delivre et tout franc,
Que la ieunesse donne en la ferveur du sang.

Remonstrance au peuple de France, édit. originale, f° 8, v° et 9° v°.

Il ne sera pas inutile de faire remarquer, pour l'histoire de la langue française, que Ronsard, dans l'édition de ses Œuvres qu'il donna en 1584, a remplacé les deux derniers vers qui viennent d'être cités, par les suivants :

De cent mille pechez en son office franc,
Que la ieunesse donne en la chaleur du sang.

(1) Dans l'Institution pour l'adolescence du roy très-chrestien, Ronsard dit:

. . . Il faut tenir la loy de vos ayeux,
Qui furent rois en terre et sont là haut aux cieux.

Edit. P. Blanchemain, t. VII, p. 35.

Dans la *Remonstrance au peuple de France*, le poète dit encore :

Mais l'Evangile sainct du Sauveur Iesuschrist,
M'a fermement gravée une foy dans l'esprit,

dévoué serviteur des Valois, lui, le royaliste zélé, le sujet fidèle, de prétendre obtenir, les armes à la main, la liberté du culte nouveau, quand, le plus souvent, chez les grands surtout, le but réel était d'exercer une influence prépondérante sur les affaires de l'Etat. Aussi, quand il les voyait, pour assurer leur pouvoir politique, ne pas hésiter à tendre la main à l'étranger et à livrer Le Havre aux Anglais, l'ennemi héréditaire de la nation, l'indignation s'emparait de son esprit, et jamais il n'a écrit de vers plus personnels, plus énergiques, que ceux de ses *Discours* ou de ses *Remonstrances*, par lesquels il flagelle ces Religionnaires, oublieux des traditions de leur patrie (1).

Cependant s'est-il contenté de les attaquer et de les combattre la plume à la main? Ne lui serait-il pas arrivé, au temps même où il écrivait contre eux, de reprendre le harnais de guerre que, jeune adolescent, il avait endossé, et que, saisi par la surdité, il avait dû déposer? Plusieurs historiens protestants l'ont affirmé, et, parmi eux, Th. de Bèze, de Thou et

Que ie ne veux changer pour une autre nouvelle,
Et deussai-ie endurer une mort très cruelle.
De tant de nouveautez ie ne suis curieux :
Il me plaist d'imiter le train de mes ayeux,
Ie croy qu'en Paradis ils vivent à leur aise,
Encor qu'il n'ait suivy ny Calvin ny de Besze.

Edit. originale, f° 3, v°.

(1) Et vous nobles aussi, mes propos entendez
Qui faucement seduicts, vueillés vous recognoistre,
Servés vostre pays, et le Roy vostre maistre,
Posés les armes bas : esperés vous honneur
D'avoir osté le Sceptre au Roy vostre Seigneur?
Et d'avoir derobbé par armes la province
D'un ieune Roy mineur, vostre naturel prince?
Vos pères ont receu de nos Roys ses ayeux
Les honneurs et les biens qui vous font glorieux,
Et d'eux avés receu en tiltre la noblesse,
Pour avoir dessoubs eux monstré vostre proesse
Soit chassant l'Espaignol ou combatant l'Anglois,
Afin de maintenir le Sceptre des François :
Vous mesmes aujourd'hui le voulés vous destruire,
Après que vostre sang en a fondé l'Empire?

Remonstrance, etc., éd. originale, f° 10, v°.

d'Aubigné (1). Voici à quelle occasion le fait se serait produit. Les protestants, s'étant emparés de l'abbaye de Saint-Calais, en 1562, s'y montraient, nul n'en sera surpris, hôtes incommodes pour les religieux. Ceux-ci, après être allés à Conflans, au château de la Barre, dont François de Vanssay était seigneur (2), s'entendre avec les nobles catholiques de la région, convinrent que ces derniers, le 28 mai, jour où tombait en cette année la Fête-Dieu, occuperaient le monastère, au moment où les moines sonneraient les cloches pour annoncer les vêpres de cette solennité. Le projet réussit, mais cela n'alla point sans effusion de sang. Or, les auteurs, que nous avons mentionnés plus haut, tiennent que notre poète fut le chef de cette expédition.

Nous nous sommes inscrit naguère contre leur assertion, observant que les historiens en question s'étaient mépris et avaient attribué à tort la direction de ce coup de main à Pierre de Ronsard, quand ils auraient dû en laisser tomber la responsabilité sur son neveu, Loys, seigneur de la Possonnière (3). N'est-il pas surprenant, avais-je observé, que, de tous les pamphlétaires qui, répondant si vite aux reproches du poète, ont articulé contre lui divers griefs personnels, il n'y en ait pas un qui mentionne l'attaque violente dirigée, dit-on, par lui contre les Réformés? Sur ce point, je me hâte de me rétracter. M. P. Perdrizet me signale en effet tel passage d'une *Remonstrance à la Royne*, composée en 1563 par un protes-

(1) Cf. Th. de Bèze, *Histoire ecclésiastique*, édit. Baum et Cunitz, t. II, p. 663, cité par M. Perdrizet. De Thou, *Histoire universelle*, édit. de Londres, 1734, t. IV, p. 222. Agrippa d'Aubigné, *Histoire universelle*, édit. de 1616, p. 143.

(1) Cf. L. Froger, *Histoire généalogique de la maison de Vanssay*, in-4°, p. 18-20.

(2) Cf. *Revue historique et arch. du Maine*, t. XV, p. 116, etc. L. Froger, *Ronsard ecclésiastique*, p. 16.

tant (1), où, sans que Ronsard soit positivement nommé, il semble pourtant bien visé, et dans lequel on l'accuse d'avoir saccagé Saint-Calais. Voici ce passage en entier :

> Ne te déguise pas, nous te connaissons bien
> Combien religieux et quel bon chrestien,
> Quelle a esté ta vie et toute ta ieunesse
> Et combien tu as creu en bonté en sagesse,
> Quel bon abé tu es et quel chaud zélateur,
> Quel fin praticien et quel digne pasteur.
> Et si n'ignorons point ta bien vaine espérance
> D'avoir de saint Calez sacagé récompense
> Qui te feit estimer et les tiens réceleurs
> Des hommes sans aveu, des larrons et voleurs,
> Et soit que de leur fait ayés intelligence
> On soit que n'en ayés aucune connoissance,
> Ces pendards ont receu, longtemps à, iustement
> La mort qu'ils méritoient et le deu chastiment.
> C'est donc saint Calez qui contre nous t'anime,
> Qui sert d'atisefeu aus chaleurs de ta rime.

Je n'oublie pas, toutefois, que ceux-là qui rimaient ces vers étaient bien loin ; que, selon toute apparence, ils habitaient Genève. S'ils ont entendu dire que les protestants ont été occis à Saint-Calais par M. de Ronsard, ils ont dû songer tout naturellement, non au seigneur de la Possonnière, le neveu du poète, mais au poète lui-même. Ils ignoraient que ce dernier, justement à cette époque, était absent de sa province, et que les chanoines du Mans, ses confrères, lui avaient accordé dispense de résidence, sans le priver de ses droits aux distributions d'objets en nature que leur trésorier délivrait à chacun d'eux (2). En retour, ils demandaient à cet illustre confrère de défendre leurs intérêts à Paris et à la cour.

(1) Cf. Perdrizet, *Ronsard et la Réforme*, p. 25, 48 et 149.

(2) Nous reproduisons ici le texte que nous avons déjà publié dans *Ronsard ecclésiastique :*

Et puisque me voici sur le sujet de la prébende dont le poète a été pourvu en 1560, si je ne puis dire encore à quelle date exactement il l'a résignée, puisque l'occasion m'en est offerte, je préciserai, plus que je ne l'ai fait encore, l'époque où il abandonna cet autre bénéfice, l'archidiaconé de Château-du-Loir, dont il avait été aussi investi. Il en était encore titulaire, le 21 juillet 1563, jour où son mandataire (1), Jean Godeau, conféra, au nom de noble Pierre de Ronsard, la cure de Ternay (2), à Jean Hyron, mais il ne l'était

Libertas pro domino de Castrolidi (en marge).

Die mercurii ultima mensis Decembris, millesimo quingentesimo sexagesimo primo.

Comittimus Dominum Petrum de Ronssart, archidiaconum de Castrolidi et concanonicum nostrum prebendatum, ad gerendum et procurandum negotia ecclesie nostre tam in curia Domini nostri regis quam curia parlamenti parisiensis et alibi ubilibet ipse demorabitur et negotia huiusmodi officium eius desiderabunt, sit que... liber in omnibus usque ad beneplacitum nostrum, dempto pane capitulari, ea tamen, lege quod dictus de Ronsard expectabit turnum suum quoad beneficia nominanda usque ad proximum conficiendum rotulum, non obstante oppositione domini Davenel contra huiusmodi libertatem facta et sine illius preiudicio.

Constituimus dominos Petrum de Ronsart, archidiaconum de Castrolidi, et Joannem Lemercier, concanonicos nostros, absentes, et alios in albo nominandos, ad procuratores nostros speciales et generales ad procurandum et prosequendum apud dominum nostrum regem quod ecclesia nostra cum illius personis manuteneatur in suis antiquis liberatibus... Archives du chapitre Saint-Julien du Mans, reg. B-2, f° 312 v° et 319 r°.

Et le 14 février 1562, on observe encore sur le même registre : « *Quia domini de Castrolidi et Lemonnier sunt notarie absentes extra diocesim, idirco sequenti ordine committimus... dominos concanonicos... ad audiendum... compota.*

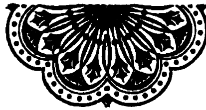
(1) L'acte, en date du 31 janvier 1562 (n. s.), par lequel Ronsard institua Jean Godeau son mandataire, se trouve au f° 174 du 9e registre des Insinuations ecclésiastiques du diocèse du Mans. (Archives du département de la Sarthe, G. 340.)

(2) Ternay, paroisse et commune du doyenné et du canton de Montoire (Loir-et-Cher). C'est sur cette paroisse que se trouvait le prieuré de Croixval dont le poète fut plus tard pourvu. Pour la collation de la cure à Jean Hyron, cf. Archives dép. de la Sarthe, G. 341, f° 71, 10e reg. des ins. eccl.

plus le 25 septembre de la même année. Il avait alors pour successeur Gervais Le More (1). Je n'oserais l'affirmer, mais je considère comme assez probable que ce dernier personnage remplaça aussi notre poète comme chanoine du chapitre Saint-Julien du Mans.

L. FROGER.

(1) Cf. Archives dép. de la Sarthe, G 341, f[os] 20, v° et 41, v°.



RECENSEMENT

DANS L'ÉLECTION DE LA FLÈCHE

(1761)

En 1761, le gouvernement fit faire le recensement de toutes les paroisses qui composaient l'élection de La Flèche. Les résultats du « dénombrement », confié « à des personnes sûres et obligeantes », nous ont été conservés dans un manuscrit appartenant à la bibliothèque de Château-Gontier (1). Nous donnons ce tableau, malgré sa longueur, parce qu'il est inédit :

(1) *Tableau de la généralité de Tours, depuis 1762 jusques et y compris 1766* (Bibliothèque de Château-Gontier, n° 11 ; bibliothèque de Tours, n° 1212 ; Archives départementales d'Indre-et-Loire, C 336).
La partie relative à la Touraine a été publiée par l'abbé Chevallier, en 1862, et celle relative à l'Anjou par l'abbé Uzureau, en 1901.

DÉNOMBREMENT DES HABITANTS DE L'ÉLECTION DE LA FLÈCHE

FAIT EN 1761

NOMS DES PAROISSES	NOMBRE des FEUX	NOMBRE des chefs de famille		Enfants au-dessus de 12 ans, qui habitent avec leurs père et mère		Enfants au-dessous de 12 ans, qui habitent avec leurs père et mère		DOMESTIQUES		TOTAUX du nombre des personnes de tous âges et de tous sexes dans chaque paroisse
		Maris, veufs et garçons	Femmes, veuves et filles	Garçons	Filles	Garçons	Filles	Valets	Servantes	
La Ville de La Flèche	1.092	1.026	1.293	500	406	498	509	279	338	4.849 (?)
Arthezé	97	73	84	36	31	41	39	21	20	345
Asnières	136	135	125	44	57	100	110	57	31	659 (?)
Aubigné	310	217	255	81	67	150	171	67	96	1.104
Avessé	171	131	142	39	42	129	130	36	36	685
Avoise	189	162	175	55	73	147	120	53	39	824
Auvers-le-Hamon	385	335	361	193	203	230	235	172	118	1.847
Ballée	152	117	122	58	63	57	57	31	21	526
Bannes	73	67	74	22	27	39	48	37	39	353
Baracé	130	122	130	47	36	85	74	26	34	554
Bazouges	275	277	271	32	76	193	173	120	38	1.240
Beaumont-la-Chartre	176	169	172	70	91	83	113	30	38	766
BEAUMONT PIED-DE-BŒUF	104	93	91	40	48	74	78	38	30	492
Boissay	73	68	79	32	30	69	46	40	25	389
Bousse	168	149	162	60	51	95	130	23	28	698
Bruslon	329	285	302	104	109	208	200	38	68	1.314

NOMS DES PAROISSES	NOMBRE des FEUX	NOMBRE des chefs de famille		Enfants au-dessus de 12 ans, qui habitent avec leurs père et mère		Enfants au-dessous de 12 ans, qui habitent avec leurs père et mère		DOMESTIQUES		TOTAUX du nombre des personnes de tous âges et de tous sexes dans chaque paroisse
		Maris, veufs et garçons	Femmes, veuves et filles	Garçons	Filles	Garçons	Filles	Valets	Servantes	
Chahaignes..........	308	194	193	87	73	95	96	37	47	822
Chantenay...........	228	192	184	69	66	138	134	90	60	933
Chemillé	265	217	204	75	80	130	153	29	26	914
Chevillé.............	162	127	127	79	98	89	62	48	43	673
Clermont............	285	226	238	96	77	162	120	27	46	992
Coullongé...........	140	119	125	39	19	54	72	16	25	469
Courcelles..........	164	155	128	101	93	61	58	57	44	697
Courtilliers....	46	36	38	26	13	32	17	12	7	181
Cossé................	138	116	118	71	61	57	55	28	8	514
Créans	58	36	41	12	11	24	22	23	14	183
Crosmières	238	199	218	62	60	136	132	52	63	922
Daumeray...........	246	234	234	115	101	143	148	54	73	1.102
Dissé.................	248	203	237	109	105	93	98	28	25	898
Dureil................	23	22	22	18	14	15	15	15	19	140
Etriché..............	279	211	224	58	84	119	171	24	21	912
Forcé	122	102	112	40	43	56	65	33	31	482
Flée..................	115	97	83	35	23	21	19	6	7	291
Fontenay...........	136	106	115	45	37	77	71	33	32	516
Gastines.............	55	38	43	16	18	21	28	20	16	200
Gouis................	208	212	215	73	75	149	128	47	59	958
Huillé................	175	148	135	57	41	71	64	22	21	559
Joué..................	142	134	144	60	51	122	134	28	26	699

NOMS DES PAROISSES	NOMBRE des FEUX	NOMBRE des chefs de famille		Enfants au-dessus de 12 ans, qui habitent avec leurs père et mère		Enfants au-dessous de 12 ans, qui habitent avec leurs père et mère		DOMESTIQUES		TOTAUX du nombre des personnes de tous âges et de tous sexes dans chaque paroisse
		Maris, veufs et garçons	Femmes, veuves et filles	Garçons	Filles	Garçons	Filles	Valets	Servantes	
Juigné	152	134	152	69	63	100	72	51	43	684
La Chapelle-d'Aligné	272	297	288	68	67	236	223	49	57	1.285
La Chartre-sur-le-Loir	207	215	222	87	94	116	99	53	53	939
La Fontaine-St-Martin	267	76	116	29	30	54	58	22	39	424
La Grande-Boëre	299	252	271	158	190	201	241	15	17	1.345
La Suze	240	229	237	122	114	122	108	27	44	1.003
Lavernas	140	117	116	53	45	77	77	17	25	527
Le Bailleul	128	194	219	71	68	145	128	49	52	926
Le Burel	192	142	135	76	81	123	106	35	31	729
Ligron	179	155	174	60	59	57	31	24	24	584
Loüé	162	151	189	121	107	90	108	49	51	866
Loüailles	64	56	66	23	14	69	37	24	24	313
Luché	400	361	382	163	142	293	294	113	170	1.918
Malicorne	200	210	204	43	72	120	121	34	55	859 (?)
Mansigné	414	410	419	157	176	296	307	119	121	2.005
Marçon	368	337	333	157	164	246	266	52	55	1.610
Mareil-en-Champagne	92	76	79	37	38	38	34	30	18	350
Mareil près Clermont	183	152	148	77	69	110	127	43	59	785
Mayet	576	533	509	190	181	395	368	126	173	2.475
Mesangé	145	172	164	36	41	138	146	37	36	770
Mezeré	324	300	289	58	58	244	207	46	77	1.279
Montreuil	63	45	51	22	14	44	35	. 9	13	233

NOMS DES PAROISSES	NOMBRE des FEUX	NOMBRE des chefs de famille		Enfants au-dessus de 12 ans, qui habitent avec leurs père et mère		Enfants au-dessous de 12 ans, qui habitent avec leurs père et mère		DOMESTIQUES		TOTAUX du nombre des personnes de tous âges et de tous sexes dans chaque paroisse
		Maris, veufs et garçons	Femmes, veuves et filles	Garçons	Filles	Garçons	Filles	Valets	Servantes	
Morannes...........	556	511	580	214	285	285	243	114	145	2.377
Nogent..............	102	93	85	36	29	40	55	24	19	381
Noyant..............	368	327	365	197	207	169	202	78	80	1.625
N.-D.-de-Durtal......	366	124	157	37	41	63	94	22	32	570
Saint-Pierre-de-Durtal		157	189	43	56	72	118	16	24	675
N.-D.-du-Pé..........	107	66	74	22	24	28	43	8	16	281
Oüazé...............	154	141	140	42	47	116	116	27	66	695
Parcé...............	422	360	404	187	151	269	245	87	61	1.764
Pincé...............	89	37	63	24	17	33	31	17	9	231
Pirmil............. .	182	153	143	77	64	130	138	37	37	779
Poillé	159	149	159	63	71	129	131	31	12	745
Pontvallain..........	332	283	274	144	135	157	172	63	77	1.305
Préaux..............	94	79	90	30	38	62	64	33	22	418
Pressigné	460	462	537	132	159	367	334	144	107	2.242
Pringé.....	88	71	67	19	21	63	66	27	27	361
Reqüeil.............	179	159	158	78	61	114	93	29	55	747
Saint-Brice	118	107	108	50	48	89	50	27	25	504
Sainte-Colombe......	236	300	324	113	111	177	216	83	107	1.431
Saint-Denis-d'Orques	131	226	182	66	90	128	127	92	29	940
St-Germain-du-Val...	171	139	147	84	70	103	109	29	48	729
SAINT-GERMAIN PRÈS DURTAL..	104	101	102	35	39	68	83	30	39	497
St-Jean-de-la-Motte..	72	277	276	143	103	178	204	45	90	1.316

NOMS DES PAROISSES	NOMBRE des FEUX	NOMBRE des chefs de famille		Enfants au-dessus de 12 ans, qui habitent avec leurs père et mère		Enfants au-dessous de 12 ans, qui habitent avec leurs père et mère		DOMESTIQUES		TOTAUX du nombre des personnes de tous âges et de tous sexes dans chaque paroisse
		Maris, veufs et garçons	Femmes, veuves et filles	Garçons	Filles	Garçons	Filles	Valets	Servantes	
St-Jean-du-Bois......	69	64	59	20	18	20	40	16	18	255
Saint-Loup..........	80	69	75	20	36	35	40	13	20	308
Saint-Pierre-d'Erves.	69	65	67	23	23	33	49	18	6	284
Sainte-Suzanne.....	247	236	258	77	96	198	236	104	74	1.279
Sablé-dedans........	271	207	235	98	122	132	131	42	68	1.035
Sablé-dehors........	237	262	325	93	128	288	204	85	70	1.375
Sauges..............	153	151	143	65	44	118	88	52	48	709
Solesmes............	112	98	103	27	28	54	67	41	28	446
Souvigné............	121	86	87	20	40	72	84	19	23	431
Tassé...............	106	99	101	26	35	76	63	28	20	448
Thoiré..............	222	212	197	86	75	62	62	34	34	762
Thorigné............	110	106	104	31	27	50	32	51	43	444
Vaas................	237	307	284	71	76	190	233	32	50	1.243
Vallon..............	278	247	258	104	107	184	185	74	72	1.231
Vernoil.............	239	204	213	90	75	152	128	19	24	905
Verron..............	169	120	129	47	40	70	59	35	31	531
Villaines...........	230	184	196	96	78	136	141	42	46	919
Vion................	179	142	149	65	57	102	118	27	42	702
Viré................	82	82	94	34	23	64	57	17	7	378
Yvré-le-Pôlin.......	229	180	186	116	80	127	137	34	72	932
TOTAL pour l'Election...	20.639	18.607	19.066	7.678	7.615	12.300	12.376	4.667	4.932	87.841 (?)

Les gentilshommes, leurs femmes et leurs enfants étaient compris dans la colonne des chefs de famille. Les prêtres, religieux et religieuses ne furent point « dénombrés » en 1761. Les pensionnaires, compagnons, apprentis et autres qui ne tenaient point ménage, étaient rangés dans la colonne des chefs de famille.

F. UZUREAU,

Directeur de l'*Anjou Historique*.



VITRAUX PEINTS DE LA ROCHE-RACAN

La délicieuse *flânerie* de M. André Hallays, au pays de Racan, a ravi nos lecteurs et la magnifique illustration qui encadrait cette *flânerie*, nous a valu de nombreuses félicitations. Nous y avons gagné, en outre, une intéressante communication de l'un de nos plus distingués Correspondants.

M. G. Dupin, le savant Directeur de *l'Art Sacré*, nous écrit en effet :

« J'ai lu avec plaisir dans le dernier numéro des *Annales Fléchoises* vos intéressants documents sur le château de La Roche-Racan. Je le connaissais par ouï-dire, et de la bouche de son ancien propriétaire, M. de Civrieux.

Naguère, je lui restaurai quelques vitraux peints anciens, dont plusieurs qui venaient de La Roche-Racan, remontaient assurément à Racan, *qui les avait commandés ou achetés lui-même*. J'obtins de M. de Civrieux la permission de les reproduire et je les fis paraître dans le *Journal de la Peinture sur Verre*, en 1894.

Je vous envoie ci-inclus la page et les quelques explications dont je les accompagnai alors.

Cette publication n'ayant guère dépassé mes Confrères, si vous jugez bon de les reproduire à nouveau, en manière de complément à vos précédents documents, je me ferai un plaisir de vous prêter les clichés. Je les tiens à votre disposition. J'ajoute que ces sujets des œuvres de miséricorde sont malheureusement bien abandonnés de nos jours. C'est grand dommage, car ils enseignent admirablement la charité... »

A cette gracieuse proposition, les *Annales Fléchoises* devaient répondre avec empressement ; c'est ce qu'elles firent, et nos lecteurs nous sauront gré de

leur faire connaître ces précieux souvenirs de l'un de nos plus grands poètes de la *Vallée du Loir*.

Le savant historien de Racan, M. Louis Arnould, ignorait l'existence de ces vitraux ; ils ont du reste quitté La Roche-Racan avec M. de Civrieux, qui les possède toujours (1).

Voici ce que M. G. Dupin en disait dans le *Journal de la Peinture sur Verre*.

Les deux médaillons que nous reproduisons proviennent de la tourelle du château de La Roche-Racan, en Touraine, ancienne propriété de M. de Civrieux. Ce château avait été construit par le poète Racan, maréchal de camp des armées du Roi, à son retour du siège de La Rochelle ; d'où l'on peut induire qu'il les avait rapportés de cette ville protestante, en rapports fréquents, à cette époque, avec les protestants d'Allemagne.

Ils représentent deux des œuvres de miséricorde : *Sitivi et dedistis mihi bibere,* et : *Hospes et collegistis me.*

On trouve, dans saint Mathieu (Chap. XXV, versets 34 et suivants) :

« Alors le roi dira à ceux qui seront à sa droite : Venez, vous qui êtes bénis de mon Père, possédez en héritage le royaume qui vous a été préparé dès la création du monde ; car j'ai eu faim, et vous m'avez donné à manger ; *j'ai eu soif, et vous m'avez donné à boire ; j'étais étranger et vous m'avez recueilli ;* j'étais nu, et vous m'avez vêtu ; j'étais malade et vous m'avez visité ; j'étais en prison et vous m'êtes venu voir. »

Les parties de phrases soulignées se rapportent aux médaillons.

Le Christ est au second plan, bénissant ces œuvres, parce qu'il est écrit : « Je vous dis en vérité, qu'en tant que vous avez fait ces choses à l'un des plus petits de mes frères, vous me les avez faites. »

Ces médaillons sont d'une facture admirable, tout en grisaille, sans jaunes ni tons de chair. La reproduction que nous donnons est une photographie directe obtenue par M. Georges de Versailles.

(1) M. de Civrieux, habite aujourd'hui St-Germain-en-Laye, et nous lui redisons notre espoir de le voir bientôt rendre publics tous les documents de ce genre qu'il garde sur Racan.



« *J'ai eu soif et vous m'avez donné à boire.* »



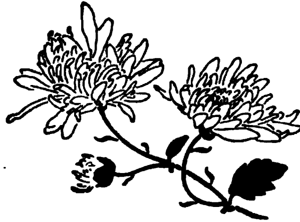
« *J'étais étranger et vous m'avez recueilli.* »

VITRAUX PEINTS DE LA ROCHE-RACAN

Nous prions M. Larreguy de Civrieux, heureux possesseur de ces charmants médaillons et d'autres encore tout aussi jolis que nous reproduirons sans doute ultérieurement, d'agréer tous nos remerciements pour la communication qu'il a bien voulu en faire au *Journal de la Peinture sur Verre*.

Nous n'avons rien à ajouter à ces paroles de notre confrère, mais nous voulons lui renouveler tous nos remerciements, et lui exprimer nos regrets qu'il n'ait pas reproduit les autres médaillons de La Roche-Racan; il nous aurait été agréable de présenter aux aimables lecteurs des *Annales Fléchoises* ces souvenirs inédits du poète des *Bergeries*.

P. C.



NÉCROLOGE DES RÉCOLLETS

DE

CHATEAU-DU-LOIR

(1626-1789)

(SUITE)

1741

10 Avril. — « Décéda messire Louis François Massue dans sa maison, de cette ville de Château-du-Loir, paroisse de Saint-Martin, de son vivant seigneur de Fautereau, de la Chapelle-Xaintrailles et autres lieux, procureur du Roy en la maîtrise des eaux et forêts et sindic apostolique des Pères Récollets de cette ville. Il a été inhumé l'onze, dans le même endroit où doit être la chapelle de Notre-Dame, par droit d'enfeu, dans l'église des Récollets. Le R. P. Benin Hubert, provincial, étant présent, déféra l'honneur de la cérémonie à M. le Curé de la Chapelle-Gaugain (1) qui l'avoit commencée, malgré les fausses prétentions de M. Gardais, curé de St.-Guingalois (2) qui vouloit faire la ditte cérémonie sans droit ny justice. » (3).

1743

16 Juin. — « Est décédé dans sa maison de Château-du-Loir, paroisse Saint-Martin, messire Jacques Hercule Massue, de son vivant seigneur de Mali-

(1) Sarthe, ar. St. Calais, c. La Chartre.

(2) Eglise de Château-du-Loir qui appartenait avant 1789 au prieuré de ce nom, dépendant de Noirmoutier.

(3) Acte signé par le P. Gatien Pastoureau, gardien.

tourne, de Fautereau, de la Chapelle-Xaintrailles et autres lieux et sindic apostolique de ce couvent des Récollets. A été inhumé dans l'endroit où doit être la chapelle de Notre-Dame, par droit d'enfeu dans l'église à rebâtir, auprès de feu monsieur son frère, messire Louis François Massue... » (1). Il était âgé de 77 ou 78 ans.

21 Août. — « Honorable et vertueuse demoiselle Le Vacher Julienne, veuve de feu M. Le Hayer... est décédée dans sa soixante troisième année de son âge, dans sa maison de Rablé, paroisse de Luceau (2). Elle étoit du tiers-ordre... Elle a demandé par son testament d'être enterrée chez nous, ce que nous luy avons accordé, et pour cet effet, elle a été inhumée le vingt deux aoust dans l'endroit où doit être l'autel et le marchepied de la chapelle du tiers-ordre qui est la première à main gauche en entrant dans la nouvelle église... »

1746

30 Octobre. — F. Donatien Du Mans, de St. Vincent-de-Lorouer, âgé de 63 ans. « Il a été inhumé dans l'ancienne église, c'est à dire dans celle qui a été incendiée et commencée à réparer. Il est vis à vis le premier pillier en dedans de la neffe. » (3).

1747

25 Juin. — « Est décédée demoiselle Catherine de Longueval d'Avaugour, dans sa maison de la Motte,

(1) Acte signé, ainsi que le suivant, par le P. François Marie, gardien. Cette sépulture donna lieu, comme la précédente, au curé de Saint-Guingalois de protester « disant que c'étoit à luy a enterrer chez nous (les Récollets) les seculiers qui y avaient leur sépulture ou qui la demandaient par testament. »

(2) Sarthe, ar. St Calais, c. Château-du-Loir. La cérémonie fut présidée par M. le curé de Vouvray qui en avait été prié par le gardien des Récollets.

(3) Cet acte et le suivant sont signés du P. Christophe Percheron, gardien.

au bout des Rochettes, paroisse de Luceau. Elle a été inhumée le vingt-six dans la chapelle de Saint-François de l'église neuve des Récollets de cette ville de Château-du-Loir, l'ayant demandé par son testament... » (1).

1749

10 Septembre. — « Est décédée honorable et vertueuse demoiselle Marie Hardouineau de la Saintonière âgée de soixante-dix-neuf ans, dans la maison de l'Hôtel-Dieu de cette ville; elle embrassa l'institut du tiers-ordre de notre séraphique P. S. François, dont elle a rempli les règlements avec tant d'exactitude et une si grande édification qu'elle a mérité d'en être Supérieure pendant un grand nombre d'années... Elle est enterrée au grand cimetière au rang de ses ancêtres. » (2).

1752

23 Avril. — P. Auguste Charet, né à Château-Renaud, âgé de 68 ans, dont 46 de religion. « Il a été lecteur dans notre province et gardien dans différentes communautés... Il est le premier enterré dans le caveau sous la sacristie, proche le long du mur du chœur, la tête proche le pignon. »

(1) Beaucoup d'Avaugour furent enterrés aux Cordeliers d'Angers. La première maison d'Avaugour descendait d'Henri, comte de Goëllo fils puîné d'Etienne, comte de Penthièvre, au XIIe siècle. La seconde maison fut érigée en 1420, en faveur de François, fils naturel du duc François II. Cf. *Obituaire et nécr. des Cordeliers d'Angers*. Paris, 1902.

(2) Acte signé du P. Julien du Vivier, gardien. — Suit ici dans le *Registre* l'acte de la bénédiction du caveau pour servir de sépulture aux religieux, faite le 22 avril 1752, et signée des P.P. Christophe Percheron, gardien, Théodore Malherbe, vicaire, et François-Marie, discret. Ce caveau était sous la sacristie; « il est à remarquer que le devant de la ditte cave jusqu'à l'escalier qui vat au cœur et qui descend au cloître est également béni. » Les Hardouineau étaient au baillage de Château-du-Loir, à la fin du XVIIe s. Michel Jacques H. fut membre de l'assemblée de la noblesse du Maine, 1789. D'azur à un coq d'or accompagné en pointe de trois étoiles de même 2 et 1.

11 Mai. — « Aujourd'hui... a été inhumée dans notre église, dans la première arcade de la première chapelle vers le milieu à six pieds où doit être l'autel, Elisabeth Louise de Vanché, demoiselle épouse de Monsieur Jacques Hercule Massue, seigneur de la chapelle Xaintrailles, Malitourne et autres lieux, lieutenant général de la Sénéchausée au Siège Royal du Château-du-Loir. La ditte dame a été enterrée par droit d'enfeu dans la ditte église. » (1).

1753

29 Août. — P. Florentin Verot, « né d'honorables parents dans la paroisse de Bauné (2) proche Baugé en Anjou... Il étoit âgé de 51 ans et demi du monde et de profession religieuse 33. Il est enterré dans le caveau sous la sacristie, à la droite en entrant, la tête proche le mur du chœur, les pieds proche la porte » (3).

1759

22 Avril. — P. Benin Hubert, né au Château-du-Loir, âgé de 73 ans, et de 56 de religion... « Destiné de bonne heure pour enseigner de jeunes confrères, il s'acquitta si bien de cet office qu'il fut nommé pour régenter un second cours de théologie. Successivement élevé aux différents emplois de l'ordre, il a rempli deux fois avec toute la distinction, la première place de la province... Il s'est fait aussi connoître dans plusieurs chapîtres généraux où il a assisté et dans les provinces étrangères, qui ayant admiré la pénétration de son génie et la douceur de ses mœurs, l'ont appelé pour exercer l'office de commissaire général... Il est enterré dans

(1) Ces deux derniers actes sont signés par le P. Christophe Percheron, gardien.

(2) Maine-et-Loire, cant. Seiches.

(3) Acte signé du P. Othon Prevost, gardien.

le caveau numéro iii, proche et le long du jardin, les pieds au pignon. » (1).

1760

24 Janvier. — Joseph Dordes et Julien Pares, « nos deux domestiques » trouvés asphyxiés par le froid dans leurs chambres. Enterrés dans le grand cimetière.

14 Février. — F. Bonaventure Rembrin, laïc, âgé de 79 ans dont 60 de religion. « Ce religieux a beaucoup travaillé pour le rétablissement de notre église et de notre couvent incendiés... Il est enterré dans le caveau numéro IV sous la sacristie, à main droite en entrant, au second tombeau a costé de la fosse où on a enterré le P. Florentin. » (2).

1761

11 Novembre. — P. Théodore Malherbe « natif des environs de Sainte-Suzanne province du Maine (3), âgé de soixante-quatorze ans du monde et de cinquante-sept de religion. Dans les différentes communautés où il a demeuré soit inférieur soit supérieur, il s'est acquis l'estime de ceux qui le connaissaient... Il est enterré [dans le caveau] numéro V. » (4).

1762

2 Juillet. — « Est décédée à Beaumont-Pied-de-Bœuf vertueuse sœur Marie Boulard, du Tiers Ordre de St-François de cette ville de Château-du-Loir... Elle est morte en odeur de sainteté... Enterrée à Beaumont-Pied-de-Bœuf. »

(1) Acte signé du P. Julien du Vivier, gardien. — Le P. Hubert était provincial en 1740, et en 1748.

(2) Cf. 29 août 1753. Acte signé du P. Ch. Percheron, gardien.

(3) Mayenne, ar. Laval.

(4) Acte signé du P. Constantin Robin, gardien.

1765

7 Mai. — P. Cosme Aveneau né à Soulgé le Bruanlt (1), âgé de 84 ans du monde et de 58 de religion. « Il est enterré dans notre cimetière sous la sacristie, numéro VI. » (2).

1767

11 Septembre. — P. François-Marie Fournier, originaire de Saumur, âgé d'environ 73 ans et de 57 de religion. Il habita Château-du-Loir pendant près de 43 ans, Il est enterré dans le caveau numéro VII. (3).

1768

3 Novembre. — F. Cosme Petit, tertiaire, originaire de Saumur, âgé de 70 ans dont 50 de religion. Il est enterré dans le caveau numéro VIII (4).

1773

11 juillet. — Le sieur Le Hayer, âgé d'environ 62 ans, mort à Luceau, enterré le lendemain « devant le marchepied de l'autel de la chapelle de Saint-François... Etaient présents le sr René-Michel Le Hayer son frère, D. Marguerite Le Hayer, ve de M. Derville, conseiller, du sieur Pierre Beduet, de Jeanne-Marie Le Hayer, nièce du défunt, du sieur Jacques Guillo de la Poterie, capitaine d'invalides, mary de dame Derville, aussi nièce du défunt, et nous soussignés : F. Florentin Legay, gardien des Récollets ; F. Didace Bujon gardien du Lude ; F. Théodose Ricœur, discret. » (5).

(1) Mayenne, ar. Laval, c. Montsurs.

(2) Acte signé du P. C. Percheron, gardien.

(3) Acte signé du P. C. Robin, gardien.

(4) Cet article a été biffé puis récrit par le P. Raphaël Cordelay, gardien, avec l'indication de la case no 1 comme lieu de sépulture.

(5) Cf. 21 août 1743, Michel Le Hayer, greffier au grenier à sel de Château-du-Loir, blasonnait : d'argent à 3 hameçons de sable, 2 et 1. De Maulde, *Suite à l'Essai sur l'Armorial* p. 199. Les Guillot de la

1777

5 Novembre. — P. Aubin Martinière, né au Château-du-Loir, âgé de 79 ans, dont 57 de religion. « Il est enterré dans le caveau au long entre les deux fenêtres vis-à-vis le numéro III. » (1).

1787

18 Mars. — Messire Jacques Hercule Le Massue, écuyer, seigneur de la chapelle Xaintrailles, Malitourne et autres lieux, lieutenant général de la sénéchaussée et siège royal du Château-du-Loir et syndic des Récollets, âgé de 77 ans.

1789

12 Mars. — P. Gabriel Ciret, né à Ebreuil (2), âgé de 77 ans dont 57 de religion. Il est enterré dans le caveau sous la sacristie à la droite en entrant, la tête proche le mur du chœur, numéro II. » (3).

16 Mars, — P. Théodore Ricour, né à Sainte-Gemme-le-Robert (4), âgé de 75 ans dont 59 de religion. « Il est enterré dans le caveau sous la sacristie à la droite et au bout de ce même caveau la teste proche et le long du mur du chœur, numéro I. » (5).

F. UBALD D'ALENÇON.

Poterie étaient, dès le XVII[e] s., seigneurs de Louperdu en l'élection de Château-du-Loir, et blasonnaient : d'argent à une fasce de gueules accompagnée de trois aigles de sable, le vol abaissé, 2 et 1.

(1) Acte du P. Barnabé Bujon, gardien.

(2) Allier, ar. de Gannat.

(3) Acte du P. Zacharie Nicolle, gardien, ainsi que le suivant.

(4) Mayenne, c. Evron.

(5) Qu'il me soit permis, en terminant, d'offrir toute ma gratitude à l'aimable et savant directeur des *Annales Fléchoises*, M. l'abbé Calendini, pour les renseignements précis qu'il a bien voulu me donner, spécialement en ce qui concerne les noms de lieu et les identifications de personnes.

CRÉANS ET SES SEIGNEURS

AU XIVᵉ SIÈCLE

D'après un Registre de Cens et d'Aveux

(Suite)

3°. *Seigneurie de Pringé.* — René Fresneau prend le premier le titre de « Seigneur de Pringé en 1474 » (1). En était-il propriétaire ? Sa famille en avait-elle la seigneurie au XIVᵉ siècle ?

Les multiples redevances reçues spécialement à Pringé m'inclinent à le croire. C'est ainsi, par exemple, que le prieur de Luché « pour cause des desmes qui tient à Pringé » doit au seigneur de Créans « une fouasse de un deme dou pris de VI s. le sextier, et denrée de vin au pris de V s. la jalaie par III festes en l'an, cest assavoir à la tous sains à la Saint Martin et à Pasques » (2), ce qui n'aurait pas eu lieu si les seigneurs de Créans n'avaient pas été seigneurs de Pringé. Au reste, cette terre de Pringé ne leur était-elle point venue de Jehan Garnier ainsi que le laisse supposer notre manuscrit : « ... Je tiens ma terre de Pringé, tout ce qui est en la chastellerie dou Lude, de Jehan Garnier à seix deniers de franc devoir requerables sans autre redevances par lettres. » (3). De là les « fois et homenages deuz audit seigneur par reson de sa terre de Pringé et les serviges. » (4). De là ces

(1) Cf. plus haut, p. 84.
(2) F° XX, v°.
(3) F° XI, v°.
(4) FF°ˢ XIII, r° et v°, XIV, r°.

cens dus aux diverses fêtes de l'année (1), ces rentes de toutes sortes : fromentages (2), seillages (3), foyllées (4) et chapons (5).

L'aveu de 1681 rendu au roi par Louis de Bourbon, prince de Condé, seigneur de Créans, mentionne encore la seigneurie de Pringé au nombre de ses propriétés (6).

4° *Autres fiefs sis dans la mouvance de Créans.*

A) *Les Bans.* « En la cohue du dimanche, le mercredi après Noël en 1378, Geuffroi des Bans homme de foy à six deniers de servige deux à Pierre Fresneau seigneur de Créant par raison de toutes et chacunes les choses qu'il sont à foi et hommaiges es paroisses de Clermont et de Créans » entre en « la foy et hommage » dudit « Pierre Fresneau (7). Dans les mêmes paroisses il tient aussi du même seigneur plusieurs terres à cens (8). Par ailleurs il a des cens sur la Perronnière (9), de la Morsière et leurs appartenances (10), sur le pré des Appreiz (11), les vignes de la Becière, les terres de feu Hamelot la Vaucorpères (12). Certaines de ses terres touchaient celles du seigneur de Cler-

(1) FF°ˢ IV, r°; V, v°; VI, r° et v°; VII, r°; VIII, v° et IX, r°, XVII, r° et v°; XVIII, r° et v°; XXX, r°, XXXI, r°.

(2) FF°ˢ V, r°; XX, r°.

(3) F° XX, r°.

(4) F° XX, v°.

(5) F° XX, r°. — « Le Jeudi après Lætare Jerusalem » 1392, Macé Domin rend aveu à Pierre Fresneou au lieu appelé Pringé. — F° intercalé entre les FF°ˢ XII et XIII.

(6) De Montzey, op cit, II, p. 146.

(7) F° XII, v°. La *cohue* était autrefois le lieu où se tenaient les petites justices; la cohue pouvait être aussi une halle ou un marché couvert.

(8) F° XII, v°.

(9) F° XXIX, r°. Les Luçons possédaient plusieurs terres à la Perronnière, FF°ˢ XIV, r° et sq.

(10) F° XIV, r°.

(11) F° XXIX, r°.

(12) F° XII, r°.

mont (1). Peut-être que ce personnage appartenait à la même famille que Geoffroi des Bans (Ioffredus de Bannis) qui fut témoin le 15 avril 1129 d'une notice dans laquelle les moines de Saint-Aubin relatent dans quelles conditions ils sont devenus propriétaires de plusieurs terres assises au Mont-Jonnier (2).

B) *Mallevau* (3). — Ce fief devait appartenir à une famille Dubouys (ou Doubouys). Le premier seigneur que mentionne notre manuscrit est Hardouin de Mallevau qui, au 2 novembre 1340, doit au seigneur de Créans « II deniers de cervige de son habergement o [avec] les appartenances » (4) qu'il donne encore en 1342 (5), et en 1345 (6). Ces mêmes années il donne au même seigneur un denier de service qu'il doit pour sa terre « au destraie » (7). Il lui doit aussi à Pringé, à la saint Jean-Baptiste, une maille pour une terre « qui siet jouste le Coulombier » (8) et XVIII deniers de cens pour sa terre de Beauchamp (9). Il suit de là, tout naturellement, que Hardouin de Mallevau est « home de foy » du seigneur de Créans, non seulement à cause de sa terre de Pringé, mais encore à cause de nombreuses terres « seans en plusieurs paroisses » (10).

(A suivre.) L. C.

(1) FF° XV, r° et v°.

(2) *Cartulaire de Saint-Aubin d'Angers*, t. I, p. 402.

(3) Il y a un lieu appelé Malvaux en Pontvallain ; un clos appelé « le clos de Mallevau » existait au XIIIe siècle en la commune de Pringé. *Annuaire de la Sarthe pour 1858*, p. 20. *(Analyse des documents histor...)*

(4) F° II, r°.

(5) F° VI, r°.

(6) F° VIII, r°.

(7) « Au destraie » 1342 : F° VI, r° ; « au Desaire » 1340 : F° II, r° ; « aux deseraiez » 1345 : F° VIII, r°.

(8) F° XVII, r° ; F° XXX, r°.

(9) F° XIX, v°.

(10) F° XIII, r°.



LES ANNALES FLÉCHOISES ET LES REVUES

Nous tenons à remercier très sincèrement les Revues qui ont bien voulu signaler les *Annales Fléchoises*.

L'Intermédiaire des Chercheurs et Curieux, dans son numéro du 10 avril dernier, dit, sous le titre *Racan :*

Les *Annales Fléchoises* (mars 1904), en publiant un article de M. André Hallays, *Au pays de Racan,* sèment le texte de photographies relatives au berceau du poète.

Paris-Province de mars-avril 1904, en donnant le sommaire de notre numéro de mars, le fait précéder de cette annonce :

Les *Annales Fléchoises* (directeur M. Paul Calendini) forment un recueil d'une érudition littéraire et historique parfaite.

REVUES ET SOCIÉTÉS CORRESPONDANTES

Les Annales Fléchoises correspondent actuellement avec dix-neuf Revues ou Sociétés que nous citons par ordre alphabétique, en indiquant, à la suite de leurs noms, les numéros reçus depuis le 1er janvier.

L'Anjou Historique. Janvier, mars.

L'Art Sacré (Versailles). Janvier, février, mars, avril.

Bulletin de Saint-Martin et de Saint-Benoit. Janvier, février, mars, avril.

La Correspondance Historique et Archéologique (Paris). Janvier, février.

L'Essor du Maine. Janvier.

La Province du Maine. Janvier, février, mars, avril.

Revue de l'Anjou. Janvier, février.
Revue du Bien (Paris). Janvier, février, mars, avril.
Revue Historique et Archéologique du Maine. 1re et 2me livraison.
Revue Prytanéenne. Janvier, février, mars, avril.
La Tradition (Paris). Janvier, février, mars, avril.
Wallonia (Liège). Janvier, février, mars.
Commission Historique et Archéogique de la Mayenne. Tome XX, 61.
Société d'Agriculture, Sciences et Arts de la Sarthe. 1903-1904, 2e fasc.
Société Nationale d'Agriculture, Sciences et Arts d'Angers.
Société des Antiquaires de l'Ouest (Poitiers). 4e trim. 1903.
Société Archéologique de Touraine.
Société Archéologique, Scientifique et Littéraire du Vendômois. Tome XLII, 1903.
Société Bibliographique (Paris).

CORRESPONDANCE

Nous n'avons pas voulu continuer, sous la rubrique *Correspondance*, la publication des nombreuses lettres adressées à la jeune revue fléchoise, dans la crainte de fatiguer nos lecteurs. Cependant, nous tenons à remercier ici tous ceux de nos correspondants, habituels ou extraordinaires, qui nous ont envoyé les plus aimables félicitations pour les *Annales* et particulièrement pour les quatre livraisons de 1904. Nous nous permettrons en outre les quelques citations suivantes :

L'effort intellectuel duquel naquirent les *Annales Fléchoises*, le résultat qu'elles obtiennent dans le public épris du charme du passé, doivent vous encourager à tracer plus profond encore votre sillon dans la vieille terre du Maine.

Tous nos compliments, une fois de plus, pour les *Annales Fléchoises*, dont le numéro de mars était superbe et ne le cédait en rien à ses devanciers.

Tous mes compliments pour l'heureuse reproduction des gravures concernant Racan : notre poète lui-même en est tout rajeuni.

RACAN A SAINT-PATERNE

Dans le premier numéro des *Annales Fléchoises* (janvier 1903, p. 41) nous faisions connaître à nos lecteurs que, depuis quelque temps déjà, une souscription était ouverte pour élever un buste au poète Racan, dans la commune de Saint-Paterne.

Cette souscription n'est pas terminée et le savant historien de Racan, M. Louis Arnould, professeur de littérature française à l'Université de Poitiers, nous félicitant du bel hommage rendu à son poète, dans notre livraison de mars, nous dit encore :

« ... Maintenant que vos lecteurs ont été si bien éclairés sur Racan, auriez-vous la bonté de nous donner un peu d'aide pour notre souscription : nous avons 1,500 fr. et il nous en faut 2,000, pour que M. Sicard puisse édifier le buste dont il a déjà fait une jolie maquette... »

Les souscriptions, même les plus minimes, peuvent être adressées à M. Louis Arnould, 4, Château-d'Eau, Poitiers, à M. Gaschet, 26, rue Saint-Michel, Tours, ou à la rédaction des *Annales Fléchoises*, La Flèche.

Nous annoncerons ici-même les souscriptions que nous aurons reçues. Une brochure illustrée « Racan en Touraine » sera immédiatement envoyée à tout souscripteur.



BIBLIOGRAPHIE

I. — A TRAVERS LES REVUES.

L'ANJOU HISTORIQUE. — MARS 1904. — **F. Uzureau.** — *Les Paroisses du diocèse d'Angers avant le Concordat : Nominations aux Cures.*

Le droit de nomination aux cures dans l'ancien diocèse d'Angers n'appartenait pas qu'à l'évêque. Comme en tous les autres diocèses, il partageait ce droit avec d'autres dignitaires ecclésiastiques et même des patrons laïcs. Dans le diocèse d'Angers, dont le pays fléchois faisait partie à cette époque, il y avait 399 cures, 61 prieurés-cures et 23 annexes ou succursoles. Or, un quart à peine de ces bénéfices étaient à la nomination de l'évêque: ainsi, l'abbé de Saint-Aubin d'Angers nommait aux cures de Saint-Thomas et de Sainte-Colombe.

Procès des Terroristes angevins.

Récit très émouvant des atrocités que commirent les terroristes angevins, récit malheureusement véridique, car il est rédigé par le juge de paix Myonnet et forme contre ces terroristes un acte d'accusation irréfutable (24 mai 1795).

* BULLETIN DE LA COMMISSION HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE DE LA MAYENNE. — T. 20, MARS 1904. — **F. Uzureau.** — *Les Elections du Clergé et de la Noblesse dans la Sénéchaussée de Château-Gontier (1789).*

L'auteur continue ses excellentes études sur l'ancienne province d'Anjou et nous donne les noms des ecclésiastiques et des nobles de la sénéchaussée de Château-Gontier qui furent présents à l'assemblée générale d'Angers le 16 mars 1789.

P. de Farcy. — *Extrait de l'ancien greffe des seigneurs vicomtes de Beaumont et de La Flèche* (suite). — Cf. *Annales Fléchoises,* II-371.

* BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE, SCIENCES ET ARTS DE LA SARTHE, 1903, 2e fascicule. — **D. Rebut.** — *Lauréats du Collège séminaire de l'oratoire du Mans.*

Em.-L. Chambois. — *Notes sur les Corporations mancelles d'arts et métiers, leurs armoiries et leurs bannières. — Testament de René Rolland Le Vayer de Boutigny.*

M. Daguet. — *Poésies champêtres.*

H. Léveillé. — *Quelques fougères anormales du Maine.*

M. Gentil. — *Contributions à la flore sarthoise.*

A.-L. Letacq. — *Sur un aigle royal tué à Vibraye.*

— — *L'orobus altus L. aux environs de Saint-Paterne.*

L'INTERMÉDIAIRE DES CHERCHEURS ET CURIEUX. — 30 MARS 1904. — **F. Uzureau.** — *Messes commémoratives du 21 janvier.*

Louis Calendini. — *Deux filles naturelles de la maison de Bourbon.*

10 AVRIL 1904. — **Louis Calendini.** — *Construction des églises. Droit de sépulture.*

Détails sur quelques évêques in partibus.

Origine du mot boulotter.

LE MOIS LITTÉRAIRE ET PITTORESQUE. — FÉVRIER 1904. — **Germain Bapst.** — *Solférino.*

La rude journée de Solférino nous est racontée ici avec une telle précision et un tel talent que, les gravures aidant, — reproduction des grands tableaux de Meissonnier, Patenostre, Adam, Beaucé — on croit en vivre réellement les différentes phases. L'auteur nous rapporte de cette bataille beaucoup d'anecdotes inédites, et nous sommes heureux d'y retrouver des noms bien connus du pays manceau, comme celui du général de Verdière, alors capitaine et aide de camp du général Fleury.

MARS 1904. — **Gustave Hue.** — *Un Chouan de Normandie.*

Il s'agit ici de Billard de Veaux, dit *Alexandre,* qui, enrôlé dans la Grande-Armée, ne fut point découragé par le désastre du Mans. A la fin de 1794, il avait réussi à grouper autour de lui une véritable troupe qui rayonnait dans la Mayenne, l'Orne et le Calvados. C'était le bocage normand. Alexandre déploya tant d'activité que « l'insurrection se fit de plus en plus menaçante : Sablé, La Flèche, Mayenne, Evron, Château-Gontier étaient inquiétés; La Suze était forcée le 27 décembre (1794)... »

M. Gustave Hue nous donne un récit très attachant de la vie de Billard, jusqu'à sa soumission, en 1800 : ce chouan est vraiment de la race des héros défenseurs du trône et de l'autel, et nous félicitons son historien de nous l'avoir si délicieusement révélé.

PARIS-PROVINCE. — MARS-AVRIL 1904.

La société littéraire et artistique de Paris-Province, *dont le bulletin mensuel a pour rédacteur en chef l'un de nos fondateurs, M. G. Soreau, vient d'être bien cruellement éprouvée en perdant son administrateur-gérant, M. Léon Bloch. Que Madame Elisa Bloch veuille bien agréer de nouveau l'assurance de nos plus respectueuses sympathies.*

Le présent numéro contient les discours prononcés sur la tombe de M. Bloch. Ces discours disent, mieux que toute notice, ce que fut la vie du regretté défunt, vie toute de bonté, de désintéressement, de dévouement.

G. d'Ys. — *Scarron inconnu.*

Très intéressante analyse du non moins intéressant ouvrage de notre compatriote, M. Henri Chardon : *Scarron inconnu et les types des personnages du Roman comique.*

Georges Soreau. — *Trop gratter cuit...*

Très jolie nouvelle, comme notre ami excelle à en écrire, avec une verve toujours attirante et pleine de charme.

* LA PROVINCE DU MAINE. — MARS 1904.

Raoul de Linière. — *Les Fiefs de La Fontaine-Saint-Martin.*

Nous ne faisons que signaler aujourd'hui ce commencement d'une étude intéressant directement le pays fléchois ; nous nous réservons d'en présenter une complète analyse quand elle sera terminée. Dès maintenant, nous voulons féliciter l'auteur de nous donner cette importante et précieuse monographie.

AVRIL 1904. — **L. Froger**. — *La Confrérie Saint-Martin à Pontlieue.*

C'est, sans doute, la plus ancienne confrérie mancelle que nous présente ici M. L. Froger, le fidèle et savant collaborateur des *Annales Fléchoises*. La confrérie Saint-Martin aurait été établie en l'église de Pontlieue, en 1344. « Administrée par un procureur bastonnier, elle se recrutait indifféremment parmi les clercs et les laïcs ». Le nombre des membres varia avec les époques, mais ce fut au XVII[e] siècle qu'il atteignit son maximum. En 1654, on en comptait, en effet, deux cent six. Cette confrérie disparut à la Révolution.

* REVUE DE L'ANJOU. — JANVIER et FÉVRIER 1904. — **Louis Halphen**. — *Le Cartulaire de Saint-Aubin d'Angers.*

La plus parfaite analyse parue de l'important et précieux travail de M. Bertrand de Broussillon.

H. Faye. — *La Révolution au jour le jour en Touraine, 1789-1800.*

REVUE DE L'ART CHRÉTIEN, tome XIV, 6e livre 1903. — **J. Chappée.** — *Le Tombeau de Saint-Pavin.*

L'auteur résume ici, accompagnée des mêmes gravures, l'étude déjà publiée ailleurs sur la vieille église de Saint-Pavin du Mans et sur les fouilles opérées sur son emplacement. Ces fouilles amenèrent l'importante découverte du sarcophage contenant les reliques de saint Pavin. Ce tombeau était renfermé dans une absidiole que l'on n'a pas su conserver dans la construction nouvelle. M. Chappée le déplore, et avec raison.

Tome XV, 1re livraison, 1904.

G. Sanoner. — *Analyse des sculptures de la facade occidentale de l'église de l'abbaye de Saint-Jouin de Marne (Deux-Sèvres).*

Travail consciencieux et fort intéressant sur une abbaye qui touche quelque peu la *Vallée du Loir*. A cette abbaye, en effet, avait été donnée, en 976, par Geoffroy Grisegonelle, comte d'Anjou, l'église Saint-Jouin du Lude. Vers la fin du XIe siècle, cette propriété lui fut contestée par les moines de Saint-Aubin d'Angers, qui bâtirent l'église Saint-Vincent, dont il nous reste encore de nombreux vestiges. (Dr Candé : *les Origines de la ville et du château du Lude,* 1889. — *Le Prieuré de Saint-Vincent du Lude*, 1902.)

Louis Calendini. — *Correspondance.*

A propos d'un article sur « la Vierge de Parthenay », dont nous avons déjà parlé (*Annales Fléchoises,* t. II, p. 377), l'auteur rectifie une erreur géographique de feu Mgr Barbier de Montault, qui plaçait Ligron et sa fabrique de poteries en Bretagne. Ligron appartient au département de la Sarthe et a toujours fait partie du diocèse du Mans. Ne pas le dire, par conséquent, du diocèse d'Angers avant la Révolution.

* REVUE DU BIEN. — MARS 1904.

Ce n'est pas par le nombre de ses vaisseaux et de ses soldats que nous connaîtrons la Russie, c'est par l'âme de ses écrivains. Un des plus grands et des meilleurs, Veressaief, un romancier qui mérite le beau titre d'humanitaire, nous est présenté, en même temps qu'une de ses plus poignantes nouvelles nous est traduite, par M. Persky, de la *Revue du Bien.* Des vers signés Jules Bois, des chroniques sur le sculpteur Félix Charpentier, sur la vivisection, par le pro-

fesseur Charles Richet, sur le théâtre de Brieux, ce moraliste de la scène, complètent cet intéressant fascicule.

* REVUE HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE DU MAINE, t. V, 2e liv. 1904. — **Henri Chardon.** — *Robert Garnier, sa vie, ses poésies inédites* (suite).

Notre savant compatriote nous rappelle aujourd'hui le voyage de Charles IX à Toulouse, en 1565, et les vers que Garnier composa en son honneur. Après avoir obtenu la *Violette* en 1564, le poète obtint l'*Eglantine* en 1566, et le chant qui lui mérita cette haute distinction est vraiment délicieux. « La pièce de Garnier annonçait cette fois qu'un vrai cœur de poète battait sous la cape de l'écolier manceau. »

M. Chardon, dans un troisième paragraphe, nous présente Garnier amoureux : « C'était l'amour qui l'avait rendu poète, ainsi que la plupart des membres de la Pleiade », et l'inspiratrice du poète fertois, c'était Agnette :

Rien ne sonnoit qu'Agnette (Agnette estoit à l'heure
Le nom de ma maîtresse) et les vers qu'Apollon
M'inspiroit agité de sa fureur meilleure,
Epandus dans le Ciel ne chantoyent que ce nom.

Les vers inspirés à Garnier parurent à Toulouse en 1565 sous ce titre : *Plaintes amoureuses de Robert Garnier, manceau...* et dans cet opuscule avait été imprimée la pièce qui lui mérita l'une des fleurs des jeux Floraux.

M. Chardon regrette, avec raison, que ces premières œuvres de la jeunesse du poète soient aujourd'hui introuvables, peut-être par la faute de Garnier lui-même qui voulut les faire oublier.

Nous souhaitons, nous aussi, « qu'un hasard heureux vienne exhumer ces vers de la jeunesse de Garnier de quelque gros recueil ou ils sont peut-être ensevelis jusqu'à ce jour. Qu'on les déterre, qu'on les ressuscite, et que, grâce à eux, Garnier jouisse comme d'un renouveau de popularité ».

Garnier quitta Toulouse pour Paris en 1567. Le poète magistrat Guy du Faur de Pibrac, un Toulousain, fut à Paris le Mecène de Garnier qui lui dédia son *Hymne à la Monarchie*. Notre poète fut, dès lors, en rapports fréquents avec les poètes de la Pléiade ; il retrouva Ronsard, « déjà entrevu par lui à Toulouse, et Belleau, qu'il avait pu déjà connaître sur les bords de l'Huisne. C'est là qu'il vit Baïf, Jean Dorat, Claude Binet, Etienne Pasquier, Robert Estienne... »

En si illustre compagnie, Garnier ne pouvait que chercher, lui aussi, une plus grande renommée : le poète tragique va

se dévoiler en lui, avec *Porcie*, que M. Chardon étudiera dans dans une prochaine livraison.

Robert Triger. — *La Fabrique de toiles de Fresnay-sur-Sarthe, et la fête de la Saint-Bonaventure.*

Curieuse et intéressante étude d'un coin fort pittoresque de la Sarthe ; mais, chose peu commune, c'est son histoire industrielle que nous présente M. Triger, et nous apprenons, avec non moins d'étonnement que de plaisir, la haute antiquité de la fabrication et du commerce de la toile au pays de Fresnay.

Edouard de Lorière. — *Asnières-sur-Vègre* (suite), cf. *Annales Fléchoises*, mars 1904, p. 192.

Les XIIIe et XIVe siècles forment une période de prospérité pour Asnières. Le chapitre Cathédral du Mans en est le seigneur et y fait bâtir la *Cour* qui devient le siège de son administration et de sa juridiction.

Puis, c'est le XVe siècle avec l'invasion anglaise. M. de Lorière signale en passant l'existence de la *Fabrique* de l'église d'Asnières dès le début de ce siècle, puis consacre quelques pages fort intéressantes à Jean d'Hierruau, évêque du Mans, appelé aussi Jean d'Asnières. (Cf. *Annales Fléchoises*, II-375).

A. Montier. — *Le potier chirurgien Guimonneau-Forterie.*

Il s'agit ici d'un chirurgien né à Courcelles (1726) et qui, en s'y retirant, prit le goût de la céramique, et nous laissa des preuves de son talent : Le musée de la Reine Bérengère et le nouveau musée municipal du Mans conservent plusieurs pièces du potier chirurgien.

REVUE DE LA RENAISSANCE. — JANVIER-FÉVRIER 1904. — **Abel Lefranc**. — *La Pléiade au Collège de France.*

Le savant secrétaire général du Collège de France présente avec de nombreux et intéressants commentaires, la pièce signalée déjà par les *Annales Fléchoises* (juillet 1903), et portant, entr'autres signatures, celles de Ronsard, de Baïf J. A., de Belleau.

Paul Laumonier. — *Notice biographique sur Jacques Peletier du Mans. Commentaires et Notes.*

M. Léon Séché nous avait donné, en 1903, une parfaite édition des œuvres poétiques de J. Peletier, et le présent numéro de la *Revue de la Renaissance* nous apporte l'introduction à cette édition. Nul n'était mieux qualifié que M. Paul Laumonier pour nous dire ce que fut le manceau Jacques Peletier, et il le fait connaître avec toute la science, toute la

précision et le charme que nos lecteurs lui connaissent. Notre distingué collaborateur est aujourd'hui l'historien le plus autorisé non seulement de Ronsard, son auteur de prédilection, mais encore de tout le XVI[e] siècle, qu'il possède d'une façon merveilleuse. On lira, avec un réel intérêt, la notice biographique qu'il nous donne de Jacques Peletier, mais, ce qui attirera plus encore, ce sont les commentaires dont il accompagne les œuvres du poète manceau, Jacques. Peletier, est l'un des précurseurs de la Pléiade. « Non seulement il *préconise* un programme que la nouvelle école fera sien, mais il *favorise* la publication des premiers vers que Ronsard et du Bellay laissèrent imprimer; c'est Peletier qui les *lance...* »

C'est Peletier qui réclame le premier *(à un poète qui n'escrivoit qu'en latin)* que les Français écrivent en français. « Je comprends, dit-il, qu'on étudie les auteurs grecs et latins, puisqu'ils sont les dépositaires de toute connaissance humaine :

Mais comme d'un riche pourpris
Tout le meilleur il en faut prendre
Pour en nostre langue le rendre.

Les *Œuvres poétiques* de Peletier comprennent deux parties : Les traductions et les inventions. M. Paul Laumonier nous détaille fort savamment le fond et la forme de toutes ces œuvres, et nous montre que Peletier ouvrit à la « brigade le chemin du triomphe » en l'engageant dans la voie du sonnet et de l'ode.

REVUE DES TRADITIONS POPULAIRES, 6, rue de Mézières, Paris. — FÉVRIER 1904. — **Arnould Van Gennep.** — *Marques de propriété.*

Nous retrouvons ici les mêmes documents que notre distingué collaborateur, M. Em.-L. Chambois, nous a déjà donnés dans les *Annales Fléchoises* de septembre 1903.

* LA TRADITION. — JANVIER 1904. — **Grosse-Dupéron.** — *La Folle de Tréhoudy.*

Légende qui se passe près de Mayenne, au-delà du village de La Mettrie, sur les bords de l'Arou.

FÉVRIER 1904. — **H. C.** — *Galerie traditionniste. M. Grosse-Dupéron, vice-président de la Société historique de la Mayenne.*

D. D. L. T. — *Coutumes et Traditions de la Chandeleur.*

Dominique Caillé. — *Mortevieille, légende vendéenne.*

MARS 1904. — **D. D. L. T.** — *Coutumes et Légendes de la Semaine Sainte.*

M.-L. Poÿ. — *Le Diable à quatre.*

H. C. — *Galerie traditionniste. M. Pierre Fieffé, juge au tribunal civil de Cherbourg.*

Destutayre. — *La Saint-Georges en Abyssinie.*

AVRIL 1904. — **X.** — *Roc-Amadour* (avec gravures).

H. C. — *Galerie traditionniste. M. Adolphe Orain*, de Rennes.

Santillane. — *Le Grand Vendredi.*

* WALLONIA. — JANVIER 1904. — **O. Colson.** — *Calendrier folklorique. La Chandeleur* (2 février).

Curieux détails sur l'origine et l'emploi des cierges qui servent à la Chandeleur; dictons relatifs à cette fête.

P. C.

II. — A TRAVERS LES LIVRES.

* **Abbé Chapron.** — *Château de la Camusière.* 8 p. in-8°. Chartres 1903. — Extrait de la Revue des *Archives historiques* du diocèse de Chartres.

« Le château de la Camusière est situé à quatre kilomètres environ du bourg d'Unverre à une petite distance de la route de Brou à la Bazoche-Gouët ». Bâti en 1435, il appartint d'abord aux seigneurs de Chartin-Soublière. Vers 1683, la la famille de Chartin fut remplacée à la Camusière par Jean de Foisy, écuyer, conseiller du roi et président du grenier à sel de La Ferté-Bernard, qui avait épousé Marguerite Poujet. En 1728, Jean de Foisy n'était plus à la Camusière, qui avait été aliénée au profit de Mr Etienne-François Le Morhier, marquis de Villiers près Maintenon. Un des fils de Le Morhier, François-Michel, épousa Marie-Gabrielle Courtin de Torsay, et ce fut leur fille Marie, qui hérita de la Camusière et l'apporta à son mari le comte de Chamoy; ce dernier la vendit à Charles de Thiais dont une petite-fille la possède encore aujourd'hui.

Les familles de Foisy et Courtin de Torsay sont bien connues au Maine, et c'est pour cela que nous avons tenu à signaler cette intéressante plaquette, et à en féliciter bien sincèrement l'auteur. P. C.

Abbé A. Ledru. — *Plaintes et doléances du chapitre du Mans en 1562.* 2e fascicule T. III des *Archives Historiques du Maine* Au Mans, siège de la Société, 20 p. in-8°, 1903.

Vicomte Menjot d'Elbenne. — *Cartulaire du Chapitre Royal de Saint-Pierre de la Cour, au Mans* (1er fascicule) T. IV *des Archives historiques du Maine*, au Mans, siège de la Société, 1904, in-8° de 292 p.

La *Société des Archives Historiques du Maine* publie deux volumes très intéressants. Bien que tous deux étrangers à notre contrée, ils s'y rapportent indirectement. Par cela même d'ailleurs qu'ils se rattachent à l'histoire générale, les *Annales* peuvent leur accorder une mention spéciale.

M. l'abbé Ledru publie un document du XVIe siècle, écrit au lendemain du pillage de la cathédrale par les Huguenots. Plusieurs de ces derniers appartiennent à la Vallée du Loir, les de Vignolles, les Lezin Thomas et d'autres. Leur œuvre fut vraiment désastreuse. Que de richesses s'étaient entassées depuis des siècles dans le trésor de la cathédrale! Que de souvenirs artistiques aujourd'hui disparus : dons de rois et de princes, de magistrats et de prêtres, que la brutalité et le vandalisme des protestants manceaux a irrévocablement perdus !

Si, moins funèbre est le livre de notre collaborateur, M. le vicomte d'Elbenne, ne fait-il pas rêver aussi aux beaux âges disparus, à ces siècles de foi où, libre de toute entrave, l'église pouvait évoluer et prendre son essor par diverses voies, mais toujours avec sûreté? C'était le temps où nos rois de France ne rougissaient pas de porter l'aumusse et la chappe.

Le chapitre royal de Saint-Pierre-de-la-Cour, pour être manceau, n'en avait pas moins des attaches avec le pays fléchois, témoin ces propriétés qu'il avait à Tennie, à Parennes, à Louplande, à La Fontaine-Saint-Martin, à Souligné-sous-Vallon, à Clermont, à Malicorne, et ailleurs. Bon nombre de noms — tels ceux de Jacques Maridort, seigneur de Chateau-Sénéchal, et de Charles d'Anjou — ne sont pas pour nous des inconnus.

Pour le chercheur il y a grand intérêt à feuilleter ces pages d'antan. C'est là du reste le but que se proposait en se fondant, en 1900, la jeune Société des *Archives historiques du Maine*. Elle a su depuis « venir en aide aux travailleurs » et attirer sur elle l'attention des érudits et des historiens. Les deux fascicules qu'elle ajoute à sa collection ne font qu'accroître ses mérites et sa force. L. C.

* **F. Uzureau.** — *Andegaviana* (1re série), Picard, Paris, Siraudeau, à Angers, in-8° de 508 pages. — (2e série), mêmes imprimeurs, in-8° de 570 pages, 1904.

Le chercheur infatigable qu'est notre érudit collaborateur, M. l'abbé Uzureau, a rassemblé dans ces deux volumes les multiples découvertes faites par lui sur la province angevine, dont il s'est fait l'historien, et il y a réuni une longue série de documents et de faits d'un intérêt rare. Ce recueil, mine précieuse pour les travailleurs, peut intéresser aussi bien les Fléchois que les Angevins, leurs frères d'autrefois. Les premiers y liront avec plaisir : les *Origines angevines de Racan; une Visite pastorale à La Flèche, en 1773; à travers les affiches d'Angers;* les *Notices, Nécrologes, Mariages, Elections, Sénéchaussées, Regicides angevins* des siècles passés, etc. Tous y rencontreront, prise sur le vif, la société d'autrefois, évoluant dans un cadre vivant, varié et pittoresque. C'est dire, en un mot, que les deux volumes de M. Uzureau font grand honneur à son ardent esprit de recherches.

* **J. Meilloc.** — *Les Serments pendant la Révolution,* publiés par les soins de M. l'abbé F. Uzureau. Paris, V. Lecoffre, 1904, in-12 de IV-368 pages.

* **F. Uzureau.** — *La promesse de soumission aux lois de la République et l'administrateur du diocèse d'Angers* (Extrait de la *Science Catholique,* septembre 1903), Arras-Paris, Sueur-Charruey, grand in-8° de 8 p. — Ibidem *Encore le Serment de liberté et d'égalité* (Extrait de la *Revue des Sciences ecclésiastiques,* novembre 1903), Lille, Morel, 1903, in-12 de 22 p.

Une époque entre toutes semble familière à M. l'abbé Uzureau : le XVIIIe siècle et son épilogue, la Révolution; il la fait renaître avec une intensité de vie prodigieuse. Il a exhumé les archives poudreuses, les livres inconnus et oubliés, et surpris dans le nuage de leur poussière des secrets d'une émotion réelle et d'un grand intérêt. A notre époque surtout, qui ressemble tant à la fin du XVIIIe siècle, ces brochures et ce livre peuvent servir de leçons. On les dirait presque écrits pour notre société moderne, tant M. Uzureau a su les rendre attachants.

* **F. Uzureau.** — *Les Elections du Tiers-Etat dans la Sénéchaussée de Château-Gontier (1789).* Laval, 1903, in-8° 18 p.

Les *Annales* ont déjà loué cette œuvre, parue dans la *Province du Maine* de septembre 1903. (*Annales Fléchoises*, t. II, p. 375.)

L. C.

L'Administrateur-Gérant, Eug. Besnier.

RONSARD ET ALAMANNI

Luigi Alamanni est un italien qui, né à Florence, le 3 octobre 1495, de l'une des meilleures familles de cette ville, dut la quitter à deux reprises, pour avoir voulu y renverser le pouvoir des Médicis. La première fois, en 1522, il se réfugia en France, à la cour de François Ier où on lui donna surtout de bonnes paroles. Cela ne l'empêcha point d'y revenir quand, banni de son pays natal en 1530, il prit son parti d'un exil qui ne finit jamais. Tandis que son compatriote, le grand artiste Benvenuto Cellini, exilé comme lui, gagnait les bonnes grâces du roi, par les chefs-d'œuvre qu'il concevait et exécutait, Alamanni prenait une autre voie, et, ses poésies à la main, demandait et obtenait, cette fois, des faveurs dont les poètes français ses contemporains, auraient pu se montrer jaloux. Non content d'allouer à l'écrivain florentin des gratifications en argent qui lui permettaient de faire imprimer ses œuvres, François Ier lui donnait successivement, en 1531, et l'usufruit d'une terre située en Provence et nommée le Jardin du roi, laquelle dépendait du domaine royal, et, pour une période de dix ans, la jouissance de la « châtellenie terre et seigneurie de Tullins, située et assise en nostre païs de Dauphiné avec toutes et chascune ses appartenances et dépendances. » Il le faisait plus tard entrer dans le service diplomatique et le chargeait de diverses missions qui lui permirent de retourner passagèrement en Italie. Enfin, il le nommait, en 1544, maître d'hôtel de la dauphine, Catherine de Médicis. Tout cela vient d'être soigneusement et exactement établi dans la belle thèse (1) que M. Henri Hauvette a récemment consa-

(1) Un volume in-8° de XX-584 pages, chez Hachette, Paris, 1903.

crée à ce poète italien, Mais ce n'est point par ce côté que la vie de cet auteur nous intéresse. Il en va tout autrement de l'influence que ses œuvres ont pu exercer sur les membres de la Pléiade et plus spécialement sur celui d'entre eux que tous tenaient pour leur chef, Pierre de Ronsard. Ce n'est point ex-professo, si j'ose ainsi dire, que l'auteur de la thèse pose lui-même la question. Cependant, en terminant son beau travail et dans le chapitre qui le clôt, M. Hauvette se demande si, dans les *Opere Toscane*, les morceaux qui sont classés sous le nom générique d'Hymnes, ne seraient point le modèle que Ronsard avait en vue quand il composa les Odes pindariques. La structure métrique de ces dernières, nous dit-il, ne rappelle guère Pindare ; en revanche, elle est directement imitée des hymnes d'Alamanni. C'est au poète florentin que le chef de la Pléiade a emprunté la proportion moyenne de ses strophes, antistrophes et épodes, — les deux premières de dix vers au moins et de vingt au plus, les épodes plus courtes de trois ou quatre vers ; c'est à lui enfin qu'il doit sa malheureuse prédilection pour les petits vers de huit et surtout de sept syllabes — ce dernier vers employé seul dans onze odes sur quatorze et invariablement dans les épodes. M. Hauvette rapproche en outre la disposition des rimes de l'hymne III d'Alamanni de la troisième ode de Ronsard et se montre frappé de la ressemblance des schémas. En somme, ce serait surtout la technique du vers ou de la strophe, plus que les données qui y sont contenues, qui aurait été imitée par notre poète vendômois. Et, en tout cela, il n'y a rien qui doive nous étonner si l'on se souvient que parmi ceux-là qui ont instruit Ronsard, dans son adolescence, il y en a un précisément, qui, ayant autorité sur les jeunes gens formant ce que l'on appelait alors l'écurie du roi, était précisément italien.

N'y aurait-il point, sur tous ces points, quelques

réserves à faire. Il est certain que le futur chef de la Pléiade a dû, de bonne heure, se familiariser avec l'italien. C'était, pour qu'il ne la connût point, une langue trop pratiquée à la cour, et il se peut fort bien que le seigneur Paul, ce seigneur piémontais dont les biographes de Ronsard nous ont parlé, c'est-à-dire, Paul Duc, fils de Jean-Antoine Duc, écuyer de la grande écurie du roi, et frère de Philippe Duc, mère de Diane de France, fille illégitime de Henri II et légitimée vers 1547, lui ait fait connaître avec les œuvres d'Alamanni, les sonnets de Pétrarque et les poésies de l'Arioste. Toutefois, dans le texte même de l'éloge composé par J. Veillard et dans lequel ce dernier nous instruit des rapports du jeune écuyer avec le seigneur Paul, il est dit que le maître, parmi beaucoup d'autres auteurs dont il donna connaissance à son élève, appela surtout son attention sur Horace et sur Virgile. Je pense, dans cet opuscule intitulé : *Les premières poésies de Ronsard,* avoir montré tout ce que ce dernier doit à Horace. On n'a pas, jusqu'à présent traité le même sujet quant à ce qui est de Virgile, et, puisque l'occasion s'en présente, pourquoi ne pas insérer ici un passage que Ronsard, de très bonne heure, retrancha de ses œuvres, et où tout esprit familier avec le poète latin discernera aisément la reproduction fidèle de vers bien connus :

Certes un temps viendra qu'aux champs de ce païs
Les Laboureurs de là, seront tout esbahys
De heurter de leur soc tant de salades vaines,
Et de choquer les os de tant de Capitaines
Assommés de ta main, et les portant chez eux
Loüront plus qu'auiourduy tes faitz victorieux,
Et diront estonnez. Quiconques fut le Prince,
Qui de tant de tombeaux chargea notre Province,
Il fut heureux et fort, on le cognoist aux os
De ces hommes tués, les tesmoings de son los. (1)

(1) Les Hymnes de Ronsard, éd. de 1555.

On l'avait, aussi bien, rendu, dès son enfance, familier avec ces poètes, et, quand il passa, plus âgé, sous la discipline de Daurat, ce dernier n'était pas pour le détourner, loin de là, de l'étude plus spéciale des auteurs classiques latins et grecs. Voilà pourquoi, sans aucun doute, il y a cueilli les fleurs de cette anthologie qu'il ne mit point au jour et que son ami Galland conserva manuscrite (1).

Il y a plus encore. Qui mieux que le poète, en effet, saurait nous renseigner sur le travail qui s'opéra dans son esprit, quand, délaissant tout le reste, il s'adonna à la poésie. Il ne tient qu'à nous d'aller chez lui nous en informer. Ne nous dit-il pas dans la préface mise en tête de la première édition de ses odes : « J'allai voir les étrangers et me rendi familier d'Horace. » Un peu plus loin n'ajoute-t-il pas que, « s'acheminant par un sentier inconnu, » il a suivi Pindare et Horace. Sans doute, observe-t-il un peu plus loin, « l'usage de la lire (est) aujourdui ressuscitée en Italie, » mais il paraît bien vouloir parler ici non de l'ode elle-même, mais de l'instrument de musique à l'aide duquel il pensait faire accompagner ses vers.

Si l'on rapproche d'ailleurs les trois stances qui, sous le nom de strophe, antistrophe et épode, forment la ou les triades dont se composent les odes pindariques, des trois parties qui, désignées par les mêmes vocables, entrent dans la composition des Pythiques, des Isthmiques ou des Néméennes, on discernera du premier coup d'œil que le développement du thème dans chaque triade, s'organise d'après les mêmes procédés, qu'il s'agisse des poésies de Ronsard ou de celles de Pindare. C'est donc que le premier avait imité le second. On ne saurait en être surpris quand on examine combien d'idées sont communes à l'un et à l'autre. L'imitation du fond devait amener celle

(1) Cf. L. Froger. *Les premières poésies de Ronsard*, p. 11, note 1.

de la forme. Cette ressemblance est plus sensible quand on se reporte à ces premières éditions des lyriques grecs sur lesquelles Ronsard a travaillé. C'est là que l'on peut reconnaître comment ces petits vers de six, sept ou huit syllabes, dont l'écrivain français s'est servi sont en quelque sorte le calque de ces vers grecs de même longueur et d'un nombre égal, ou peu s'en faut, de syllabes, où les éditeurs du XVI[e] siècle pensaient avoir retrouvé la facture originale de la prosodie de Pindare

Je ne voudrais pas néanmoins, tout en faisant ces réserves, donner à croire que Ronsard n'a pas connu Alamanni. Il y a, en effet, telle œuvre du premier de ces deux poètes, où l'imitation paraît évidente. Alamanni s'inspirant de Tibulle, après avoir, dans l'une de ses élégies, commencé par maudire la richesse et par déclarer que, seule, la médiocrité peut donner le bonheur, ajoute ensuite à ces déclarations générales la description de l'âge d'or. Or, dans une élégie également, la huitième dans l'édition donnée par M. P. Blanchemain, Ronsard, qui, au début de ce morceau s'était également inspiré du même auteur latin, le complète, lui aussi, par l'exposition en vers des avantages de ce même âge d'or. Il avait donc très probablement présente à l'esprit la poésie d'Alamanni.

Si j'avais sur ce même sujet, — de la mesure dans laquelle les poètes italiens du XVI[e] siècle ont agi sur ceux de notre pays, — à émettre un avis, je dirais que les *poetae minores*, ceux qui gravitaient autour des poètes de la Pléiade, ont, plus que ces derniers, imité les auteurs d'au delà des Alpes. J'arrivais à cette conclusion quand, récemment, étudiant la forme première sous laquelle se présente à nous ce morceau de Ronsard, *Les Isles fortunées*, je voyais combien, parmi ceux dont nous parle alors le poète et qui, pour

nous, sont maintenant des inconnus, combien ceux-ci sont nombreux qui ont fait passer de l'italien en français, les œuvres en prose et en vers des compatriotes d'Alamanni.

L. FROGER.



L'ABBAYE DU PERRAY-NEUF, A PRÉCIGNÉ

Cette abbaye de chanoines prémontrés fut fondée le 4 octobre 1189 par Robert IV de Sablé, Hersende, sa mère, et Pierre de Brion. Etablie d'abord en pleine forêt, dans un lieu solitaire nommé le Bois-Renou ou le Gaul (1), l'abbaye fut transférée le 4 octobre 1209 au Perray-Neuf, par les soins de Guillaume des Roches, sénéchal des Roches, sénéchal d'Anjou, et Marguerite de Sablé, sa femme, héritiers de Robert IV. Les chanoines de Saint-Norbert y construisirent un monastère et une église dont il ne reste plus rien aujourd'hui; l'église, rasée après la Révolution, était un édifice du XIII[e] siècle.

Voici les noms des abbés : Giraud, Robert (XII[e] siècle), Philippe de Tours, D. Richard, Jean, Etienne, Nicolas, Guillaume, Thomas, Hamelin, Jean Hernault (XIII[e] siècle), Martin, Thomas Renard, Nicolas Baudouin, Julien, Jean Le Templier, Gervais Le Roux (XIV[e] siècle), Guillaume Girard, Hamelin Sallot, Michel Le Maire, Roland Denis, Pierre Roulière, Guillaume de Launay, Michel de Solesmes (XV[e] siècle), Jean Allain, Jean Allain, parent du précédent, curé de Brain-sur-Louquenée et chanoine de Saint-Laud-les-Angers (2), Guy Pierre, vicaire général et maître d'école de la cathédrale d'Angers, Jean Pierres, Bernardin de Saint-François, Regnault de Beauné, archevêque de Sens, Urbain de Guydon (XVI[e] siècle), Jean

(1) C'est aujourd'hui une métairie qui ne conserve plus trace de son ancienne destination.

(2) Ce fut le premier abbé commendataire.

de Bourges, Hamelin Arnoul, Henri de Laval, François Servien, évêque de Bayeux, Augustin Servien (XVII[e] siècle), Jean de Varadier de Saint-Andiol, Paul de Saint-Julien, vicaire général de Carcassonne, Benoît d'Héliot, de Mallian, et enfin un autre de Mallian.

Au moment de la Révolution il y avait sept religieux :

Jean-Toussaint-Nicolas Lorois, *prieur*, né le 1[er] novembre 1752 à Saint-Etienne d'Elbeuf, diocèse de Rouen, profès depuis le 6 août 1773 (1).

Jacques-Philippe Delaval, *procureur*, né le 24 octobre 1760 à Mary, diocèse de Seez, profès depuis le 22 mai 1782 (2).

Jean-Baptiste-Anne Damois, né le 17 mai 1752 à Saint-Jacques de Lisieux, profès depuis le 27 février 1674 (3).

Pierre-Noël Riel, né le 15 septembre 1755 à Occagnes, diocèse de Seez, profès depuis le 8 décembre 1791 (4).

Pierre Poutrel, né le 5 juillet 1762 à Bernay, en Normandie, profès depuis le 2 septembre 1783.

Pierre-Louis Lefebvre, né le 1[er] novembre 1762 au

(1) Après avoir refusé d'abord de quitter son monastère, il finit par céder, prêta serment à la constitution civile du clergé en juillet 1791, fut élu curé intrus de N.-D.-du-Pé et se retira peu après à Château-du-Loir.

(2) Le 20 avril 1809 il fut nommé curé de Chaumont, (Maine-et-Loire) et le 1[er] juillet 1824 curé de Lué ; il mourut en fonctions le 8 juillet 1833.

(3) Au mois de janvier 1791 il se retira avec son confrère Poutrel à Pruniers, près Angers. Au mois de février 1792, les deux religieux vinrent habiter Angers. Poutrel échappa aux recherches des révolutionnaires, mais Damois fut interné au séminaire le 17 juin 1792, et déporté en Espagne. De retour de l'exil il fut nommé vicaire à Saint-Laud d'Angers dès 1801, puis à Saint-Joseph, où il mourut en fonctions le 2 juillet 1815.

(4) Il manifesta d'abord l'intention de rester fidèle à sa vocation puis il céda et prêta serment le 27 mai 1791.

Buisson, diocèse de Bayeux, profès depuis le 2 novembre 1783.

Armand-Constant Coëffé, né le 7 octobre 1761 à Mézidon, diocèse de Lizieux, profès depuis le 2 novembre 1783 (1).

L'église a été démolie au commencement du XIXe siècle, mais le reste de l'abbaye de Notre-Dame-du-Perray-Neuf existe encore. Depuis 1894, les bâtiments appartiennent à une famille très chrétienne, la famille Rousseau, de Luché. (2)

F. U.

(1) Tous les religieux, sauf le prieur et Pierre Riel, quittèrent l'abbaye à la fin du mois de décembre 1790.

(2) Cf. *Province du Maine,* aussi 1898, articles très intéressants de M. l'abbé Ledru.



LES ROIS D'YVETOT DE LA VALLÉE DU LOIR

Il était un roi d'Yvetot
Peu connu dans l'histoire
Se levant tard, se couchant tôt,
Dormant fort bien sans gloire,
Et couronné par Janneton
D'un simple bonnet de coton
Dit-on.
Oh! Oh! Oh! Ah! Ah! Ah!
Quel bon petit roi c'était là!
Là, là.

C'était vers la fin de l'empire ; Béranger se rendait de la rue du Coq au Palais, en suivant la rue Saint-Honoré. Au coin de la rue de la Bibliothèque, il vit l'enseigne d'un marchand de vins sur laquelle on avait barbouillé la figure d'un roi d'Yvetot : portrait en buste d'un chevalier d'une physionomie jeune, douce, grave, la poitrine cachée sous une armure, la tête ceinte d'une couronne assez semblable à celle du royaume d'Italie et le col rehaussé d'une chaîne en forme de collier. Plusieurs générations s'étaient succédé depuis que ce tableau peint à l'huile sur une plaque de fer servait de signe distinctif à une vieille construction dont un cabaret occupait le rez-de-chaussée ; de sorte qu'il aurait été difficile de dire si l'enseigne avait été faite pour la maison ou la maison pour l'enseigne.

Arrêté devant cette figure du jeune roi, Béranger se dit qu'elle pourrait avoir une grâce populaire dans une chanson ou dans un vaudeville. De ce jour était née la chanson du roi d'Yvetot, dont les six couplets valent un long poème par la profondeur de leur esprit philosophique, l'expression la plus exquise du

bon sens populaire et par la gaieté d'une originalité inimitable.

Or cette royauté, dont la chanson de Béranger est le seul monument, est loin d'être légendaire. Vous souriez? Ecoutez plutôt. Dans un acte de vente daté du 2 mai 1401, et que Charles VI, roi de France, ratifia le 21 août suivant, Martin d'Yvetot, fils de Jean, s'intitule prince et qualifie sa seigneurie, qu'il vend ce jour-là à Pierre de Vilaines, de *royauté*. Un des premiers actes de ce Pierre de Vilaines, dit le Bègue, comte de Ribedieu et chambellan du roi, est d'accorder des lettres de rémission à un criminel, privilège réservé aux rois seulement. Tombé à Azincourt, Pierre de Vilaines laissait un fils, Pierre, qui fut dépouillé de sa royauté par Henri V d'Angleterre et qui ne laissait pour héritiers que des parents éloignés. Ceux-ci vendirent les terres des anciens rois d'Yvetot à Guillaume Chenu, capitaine d'Harfleur, chevalier et chambellan du roi Louis XI. Au mois de mars 1461, Guillaume Chenu se fit octroyer par le roi la jouissance « doresnavant de toutes et chacune les franchises, libertés, droictures, prérogatives et preeminences » dont ses prédécesseurs avaient joui avant l'invasion anglaise. Après enquête, Louis XI accorda à Guillaume Chenu (oct. 1464) des lettres de confirmations dans lesquelles il lui donne la qualité de prince. Dès cette époque, la ville d'Yvetot (1) était aussi franche comme entrepôt de commerce que comme terre féodale.

Du XV[e] au XVI[e] siècle se rencontrent des comptes où les seigneurs d'Yvetot sont qualifiés de rois (2).

(1) Yvetot. Seine-Inférieure.

(2) Il existe des comptes datés de 1492, 1493, 1498, 1499. — Dans un rôle des gages des cent gentilshommes de l'hôtel de Charles VIII on lit qu'en 1491, il fut payé à « messire Jean Beaucher, chevalier, roi d'Yvetot, lieutenant, la somme de quatre livres — Monstrelet parle d'un roi d'Yvetot qui mourut à Lyon en 1500. Cf. Aristide Guilbert : *Histoire des villes de France*. Paris, Furne. —

Les héritiers de Guillaume Chenu se montrèrent jaloux de garder leur royale qualité. Le titre de roi d'Yvetot fut concédé par François Ier à Martin du Bellay époux d'Isabeau Chenu par lettres patentes du 13 août 1543 (1).

Or, Martin du Bellay n'est pas un inconnu pour les lecteurs des *Annales Fléchoises*. Troisième fils de Louis du Bellay, seigneur de Glatigny et de Marguerite de La-Tour-Landry, il devint seigneur de Langey à la mort de son frère, Guillaume du Bellay, (9 juin 1543) et le remplaça au gouvernement de Piémont. Martin du Bellay mourait à Glatigny au Perche le 9 mars 1559 (2) ; le cardinal du Bellay, après avoir hésité à le faire enterrer aux Cordeliers de Vendôme, près de l'hôtel patrimonial qui existe encore (3), le fit inhumer dans l'église cathédrale Saint-Julien du Mans, à côté de Langey (4).

Non seulement la famille du Bellay faisait surmonter son blason de la couronne à l'antique émaillée de diverses couleurs et rehaussée de douze pointes ou rayons aigus, marque distinctive des seigneurs qui avaient des terres à titre de principauté (5), mais elle aspirait à une souveraineté réelle. Témoin le trait suivant : par lettres patentes de juillet 1544, François

(1) Aristide Guilbert *op. cit.* cf. Le *Tableau Généalogique* ci-contre.

(2) *Revue de la Renaissance* t. I (1901) pp. 226-231.

(3) Même *Revue* t. II, p. 32.

(4) Abbé Ledru et G. Fleury. La *Cathédrale du Mans* p. 283. Tous les détails de sa sépulture sont ici narrés. Le château de Glatigny est à Souday commune du canton de Mondoubleau (Loir-et-Cher) autrefois attachée au diocèse du Mans. M. le comte d'Arsigny en est actuellement le propriétaire; cf. Abbé Blanchard: *Perche et Percherons.*

(5) *Revue de la Renaissance* t. II p. 33. Les armes de Martin du Bellay et de sa femme se voient sur un cadran solaire du musée de Vendôme. Parti : a dextre, coupé, au chef d'argent, à la bande fuselée de gueules, accompagnée de six fleurs de lis d'azur en orle ; en pointe, d'azur au lion d'or, semé de fleurs de lis de même ; a senestre d'hermine, au chef d'or chargé de 5 losanges de gueule. — cf. *Bulletin de la Société archéologique du Vendômois.* — 1895.

ROIS D'YVETOT

(MAISONS CHENU-DU-BELLAY) (1)

Guillaume CHENU

Cap. d'Harfleur, chev. chambellan de Louis XI

(Armes : d'hermine, au chef d'or, chargé de cinq losanges de gueules.)

Jacques CHENU.

N.....

Epouse *Jean Beaucher*, roi d'Yvetot (1491).

Perrot CHENU.

Jean CHENU.

Isabeau CHENU, reine d'Yvetot.
Epouse *Martin du Bellay*, † 9 mars 1559.

Marie du Bellay,
princesse d'Yvetot, dame de Langey.
Ep. 1559. *René du Bellay.*

- **Jacques du B...** († jeune).
- **Pierre du B...** † sans enfants.
- **Martin du B...** † 1637
  Ep. 1re) *Louise de Savonnière.*
  2°) *Louise de la Châtre.*
  1er lit.
  - **René du B...** marquis de Thouarcé, † 1627 sans enfants. Ep. *Antoinette de Bretagère.*
  - **Charles du B...** Ep. *Hélène de Rieux*, † sans enfants.
  - et **Martin, Marie Louise du B...** † jeunes.
- **Claude du B...** Abbé de Savigni † 1609.
- **Marie du B...** Ep. *Georges Babou.*
  - **Marie Falcu.** Ep. *Charles Saladin de Savigni d'Anglure.*
    - **Antoine-Saladin d'Anglure.**
- **Anne du B...** Ep. *Antoine d'Appelvoisin.*
- **Renée, Anne et Isabelle du B...**

(1) Aristide Guilbert. *Histoire des Villes de France ; Revue de la Renaissance*, t. I et II. Notes de M. L. Séché, etc.

Ier avait confirmé le privilège souverain du seigneur d'Yvetot d'avoir des *hauts-jours* ou une haute-justice en dernier ressort. Or le parlement de Rouen refusa de vérifier ces lettres. Sur cela lettre de jussion du roi (oct. 1553) suivies de très humbles remontrances de la cour. La cause fut plaidée, en définitive, devant François Ier, qui, malgré l'éloquente plaidoierie de du Bellay ne donna pas moins gain de cause à messieurs du Parlement. Force fut au seigneur d'Yvetot de renoncer à la souveraineté en dernier ressort.

Le 26 décembre 1553, Henri II confirma les privilèges de la principauté, mais fit ses réserves, comme son prédécesseur, sur la question des hauts-jours. Par suite de l'exemption de foi et hommage, la seigneurerie d'Yvetot ne pouvait tomber en la garde du roi ; en cas de minorité le plus proche parent, homme ou femme, de l'héritier de la terre, devait lui désigner un tuteur.

Mais quand la mort eut frappé le charmant historien des guerres de François Ier et de Charles-Quint, (1) Isabeau Chenu dût seule résister aux assauts des gens de justice. Louis XI, François Ier, avaient exempté les habitants d'Yvetot de toute participation aux taxes ou impositions levés par le fisc royal ; Henri II leur avait déclaré en 1557 « qu'ils n'étaient point contribuables au taillon » et Charles IX « qu'ils ne devaient le droit de quatrième qu'à leur seigneur ». Cet affranchissement répugnait trop aux gens de fi-

(1) Martin du Bellay, écarté des affaires après la mort de François Ier se retira dans ses terres où il continua les récits historiques commencés par son frère Guillaume *(les ogdades)*. Ils ne disent pas tout. Ils portent de préférence sur l'histoire militaire et diplomatique. Mais ce qui ne laisse pas d'être piquant, presque en tout, ils donnent l'avantage à Charles-Quint sur François Ier. Ces mémoires furent publiés peu de temps après la mort de Martin du Bellay. On les retrouve maintenant dans les différentes collections de mémoires sur l'histoire de France. cf. E. Guillon, *Nos écrivains militaires. Des origines à la Révolution*. pp. 44-46.

nance pour qu'ils pussent l'accepter sans conteste. Aussi la cour des aides refusa-t-elle d'enregistrer la nouvelle sanction que venait d'octroyer Henri III. Il fallut qu'elle reçut injonction de s'y conformer par les deux arrêts que le conseil rendit en 1579 et 1580, à la demande de la princesse Isabeau Chenu, veuve de Martin du Bellay, celle-là même qu'Henri III et Charles IX avaient appelée « ma cousine » (1).

Sa fille aînée, Marie de Bellay, princesse d'Yvetot, dame de Langey, épousa en 1459 René du Bellay, baron de la Lande, fils de Jacques du Bellay et d'Antoinette de la Palu. A sa mort, son fils Martin, marquis du Bellay fut prince d'Yvetot (2). Il recueillit la succession des biens de sa maison et mourut en 1637 laissant de son mariage avec Louise de Savonnières, Charles du Bellay (3).

Ce dernier, marquis du Bellay, n'eut pas d'enfant d'Hélène de Rieux, son épouse. Dès lors, la substitution fut déclarée ouverte au profit d'Antoine Saladin d'Anglure-Savigni, fils de Charles d'Anglure et de Marie Babou, celle-ci fille de Marie du Bellay et de Georges Babou.

Dès lors, les rois d'Yvetot s'éloignaient de notre riante vallée. Possédée pendant vingt-cinq ou trente

(1) Aristide Guilbert *op. cit.*

(2) Marie du Bellay avait eu de Jacques du Bellay : 1°) Jacques mort jeune ; 2°) Pierre, baron de Thouarcé, mort sans enfants ; 3°) Martin, ci-dessus ; 4°) Claude, abbé de Savigny, mort en 1609 ; 5°) Marie, alliée à Georges Babou, seigneur de la Bourdoisière, chevalier des ordres du roi, dont elle eut Marie, alliée à Charles Saladin de Savigni d'Anglure ; 6°) Anne, mariée à Antoine d'Appelvoisin, seigneur de la Châtaigneraye ; 7°) Renée, qui épousa Gilbert de la Haye ; 8°) Anne, abbesse de Nidoiseau ; 9°) Isabelle, prieure de Beaulieu.

(3) Fille de Jean de Savonnières, seigneur de la Bretesche et de Guionne de Beauveau-du-Rivau. Il épousa en secondes noces Louise de la Chatre dont il n'eût pas d'enfants. Du premier lit étaient issus : 1°) René, Mis de Thouarcé, mort en 1627, avant son père, sans avoir eu d'enfants de son mariage avec Antoinette de Bretagère ; 2°) Charles, ci-dessus ; 3°), 4°) et 5°) Martin, Marie et Louise du Bellay, morts jeunes. Cf. aussi *Revue de la Renaissance*, t. I p. 31.

ans par la maison de Crevant, cette humble couronne passa en 1688, par le mariage de Camille, marquis d'Albon, avec Julie Françoise de Crevant, dans la famille d'Albon qui en conserva la jouissance jusqu'à la Révolution (1). Beranger nous a dit ce que faisait ce roitelet.

Il faisait ses quatre repas
Dans son palais de chaume,
Et sur un âne, pas à pas,
Parcourait son royaume.
Joyeux, simple et croyant le bien,
Pour toute garde il n'avait rien
Qu'un chien.

Maintes sentences et maints arrêts confirmèrent dans la suite les antiques franchises d'Yvetot, restreintes aux habitants seuls de cette ville et non plus comme jadis, étendues aux nombreux vassaux des paroisses voisines.

Ce faible roi est aujourd'hui
« peu connu dans l'histoire »

Plus rien dans la ville elle-même, qui garda ses rois, presque aussi longtemps que la France, plus rien qui rappelle leur présence. Avec eux le manoir bâti au seizième siècle s'est en allé aux heures sombres de la Révolution. Seuls sont restés les sites agrestes et les charmants paysages des environs. Seule aussi la belle et chaude poésie de Béranger nous conserve à jamais le souvenir du roi d'Yvetot (1).

(1) Nous tenons à remercier ici M. Léon Seché le savant directeur de la *Revue de la Renaissance* et des *Annales Romantiques* des détails nombreux qu'il nous a communiqués sur la famille du Bellay. La Généalogie abrégée de cette maison a été donnée dans la *Revue de la Renaissance* t. I p. 29.

(2) Editée vers 1812 cette chanson parut une prophétie. Elle fut lue à Paris, avec avidité, et commentée. Les dernières campagnes de Napoléon, si désastreuses en firent bientôt une amère censure de ses actes,

On conserve encore le portrait
De ce digne et bon prince :
C'est l'enseigne d'un cabaret
Fameux dans la province,
Les jours de fête bien souvent,
La foule s'écrie en buvant
Devant
Oh ! Oh ! Oh ! Ah ! Ah ! Ah !
Quel bon petit roi c'était là !
Là, là.

Louis CALENDINI.

Et de fait, l'empire napoléonien finissait bientôt, et l'on se demandait déjà s'il ne laisserait pas comme la royauté des sires d'Yvetot, une nouvelle fable à raconter et une autre énigme à résoudre. Cf. O de Poli. *Examen de la Légende du Royaume d'Yvetot*, dans *Annuaire du Conseil Héraldique de France, 1888.*



ÉPITRE

A Monsieur et Madame D...

Fragments

Quoi ! pour vous amener à rompre le silence,
Faut-il que sur Pégase encore je m'élance?
Pour que vous rassuriez nos esprits anxieux,
Faut-il vous supplier dans la langue des dieux?
Dans la langue des dieux, c'est chose bientôt dite;
Mais les sentiers charmants que toute muse habite,
Pour être pleins de fleurs n'en sont pas moins ardus.
Partout un précipice à mes yeux éperdus
S'entrouve : élision, hémistiche, cadence,
Rejet, rime, raison... En bonne intelligence
Et de front, chers amis, diriger tout cela,
Pour mes forces c'est trop; criez-moi donc : Holà!
Et puis je me fais vieux, la jointure est moins souple,
J'en pouvais autrefois bien valoir une couple;
« Ce doux siècle n'est plus, » dirai-je avec Boileau,
Et mes ambitions sont, hélas ! à vau l'eau.

. . . .

Ah ! si vous le saviez, de quel charme attendri
Des lointains souvenirs je me fais un abri
Contre les âpretés d'un présent qui m'écrase.
Mais du présent d'abord, vite, allons, table rase !
Ami, le revois-tu, ce remuant gamin
Au teint pâle, aux yeux vifs, aux lèvres de carmin,
Hardi, leste, chétif et pourtant plein de force;
Car son sang coulait chaud sous sa fragile écorce.
Revois-tu ces cheveux frisés, noirs et ténus
Par le fer de Ghislain dans l'ordre maintenus,
Ce petit nez en l'air à l'aile dilatée,
Quand vers quelque bon coup notre bande emportée
Du succès ardemment discutait les moyens?
Que nous étions alors d'habiles tacticiens!

. . . .

Par mille exploits divers notre phalange illustre
Avait su promptement conquérir un beau lustre.
Pour nous point de fossé trop large ou trop profond,
Nous fallut-il laisser nos chaussures au fond;
Point de fourrés épais, de cime inaccessible :
Nous portions en nos cœurs une audace invincible.
En vain pour son verger le laboureur tremblant
Sans cesse le couvait d'un regard vigilant,
De quelque endroit lancés nos malins projectiles
Soudain lui faisaient voir ses peines inutiles;
Les fruits verts tombaient drus sur le sol gazonneux,
Et nous les partagions, précoces communeux.
Pendant ce temps veillait la grave sentinelle,
Et tous, à son signal, d'enfiler la venelle.
Nous laissions rarement sa revanche au fermier.
Cela se vit pourtant, témoin certain prunier
Où tu grimpas, ami, doublement pour des prunes.
Et comment résister? Grosses, longues et brunes
Elles avaient pour nous un magnétique attrait.
Le soleil de Septembre encor les empourprait,
Rehaussant de ses feux leur mine appétissante.
Déjà tu les touchais d'une main frémissante,
Quand les poings incivils d'un rural odieux,
Redoublant sur ton dos mille coups furieux,
Te firent moissonner des prunes imprévues.
Ses entrailles, hélas! de pitié dépourvues,
Méprisèrent tes cris, tandis que Jule et moi
Tapis sous un buisson, pâles, tremblant pour toi,
Des ruraux maudissant l'abominable engeance,
Jurâmes d'en tirer une digne vengeance.
Cependant me voici loin du point de départ.
On ne sait où l'on va, si l'on sait d'où l'on part;
Esope le disait. Ce mot dont on se choque
Menait le fabuliste au Mazas de l'époque,
S'il n'avait su prouver, au seuil de la prison,
Qu'en parlant de la sorte il avait eu raison.
Ainsi, tout enfiévré d'une ardeur vengeresse,
Je voulais flageller votre noire paresse;
Mais à ce grand courroux mon cœur sut mettre un frein,
L'amitié vous couvrit d'un infrangible airain,
Et le doux souvenir des ans que je regrette
En miel changea l'absinthe à couler toute prête.

. . . .

H. THIRANT.

LE TESTAMENT D'YSABELLE

DAME DE LA FLOTTE, EN 1398

Les documents se rapportant à la vie privée des simples particuliers sont, dans notre région, si peu nombreux, que je me hasarde encore une fois, bien que j'aie utilisé ailleurs quelques pièces analogues (1), à analyser ici le testament d'une dame de la Flotte (2), Ysabelle, veuve, en 1398, du chevalier Hallequain de Bourroz (3). En l'année précitée, le samedi qui précéda la fête de Noël, soit, par conséquent, le 21 décembre, elle manda Olivier Bomer, prêtre et notaire, et de plus son chapelain, et déclara, devant les témoins qu'elle avait appelés, Pierre de la Flotte et Ysabelle des Champs (4), que, saine d'esprit et d'entendement, elle voulait exprimer ses dernières volontés et prendre telles dispositions testamentaires qui lui convenaient.

Il faut avant tout présenter la testatrice au lecteur.

(1) Cf. *La Province du Maine*, t. VIII, p. 43; t. X, p. 105.

(2) La Flotte, château situé sur la paroisse de Lavenay, canton de la Chartre, ar. de Saint-Calais. Il se dresse sur le penchant de la colline au pied de laquelle coule le Loir. Voir sur ce château la notice de l'ouvrage intitulé : *Le Maine et l'Anjou*, par le baron de Wismes.

(3) Voici comment elle s'exprime dans son testament : *personaliter constituta nobilis domina Ysabel de Flota condam uxor deffuncti Hallequain de Bourroz, militis, nunc commorans in parochia de Lavenayo*... Hallequain de Bourrouz ou Bourrot n'est pas nommé dans la liste des seigneurs de ce nom qui a été publiée dans le *Dictionnaire géog. et hist. d'Indre-et-Loire*, par M. Carré de Busseroles. Voir t. I, p. 372. Ils étaient seigneurs de Neuillé-le-Lierre.

(4) *Datum presentibus Petro de Flota et Isabelle de Campis, testibus fidedignis ad hoc vocatis specialiter et rogatis, die sabbati ante festum Nativitatis Domini, anno Domini millesimo ccc*[mo] *nonagesimo octavo.*

Elle avait eu pour père un seigneur de la Flotte dont le prénom ne nous est pas sûrement connu (1). Sa mère se nommait Macée Frelon. Elle eut un frère, nommé Jean, mort avant elle, et une sœur utérine, Jeanne, qui, le dimanche après l'Ascension de l'an de grâce 1351, par conséquent, le 30 mai de cette même année, se dessaisit, moyennant une rente annuelle et viagère de dix livres, de tout ce qui lui revenait de l'héritage de son frère et de sa mère et cela en faveur d'Isabelle de la Flotte (2). Celle-ci, unie, je l'ai déjà dit, à Hallequain de Bourroz, lui survécut. Elle en

(1) Peut-être est-ce Pierre de la Flotte qui, « l'an de grace notre seigneur mil troys cens et ouct (huit) le vendredy devant la nativité saint Jehan-Baptiste, présens frère Ode de Beauvaier, abbé de Saint-Georges-du-Bois, Geoffroy et Guillaume des Hayes et Macé de Rennay, escuyer, » fonda, au profit de l'abbaye de la Virginité, une rente annuelle de dix livres, parce que deux de ses filles, « c'est assavoir, o Jehanne o Macée, » y faisaient profession comme religieuses. La Virginité, abbaye de Bénédictines, fondée vers 1220, sur la paroisse des Roches-l'Evêque, actuellement, canton et doyenné de Montoire (Loir-et-Cher), par Jean IV, comte de Vendôme et Aiglantine son épouse. Personne que je sache n'a encore signalé le nom de cet abbé, Odon de Beauvaier, qui figure ici comme témoin de l'acte. Le titre original était scellé de « cire verd ». On n'en conserve qu'une copie au château de la Flotte.

(2) Ces faits sont attestés par l'acte suivant, conservé, en original, aux archives du château de la Flotte, et dont nous citerons les extraits suivants : « Saichent tous présens et avenir que en notre court, en droit establie Johanne, fille de noble homme monseigneur Pierre de Bonnaye (ou Houmaye) chevalier et de feue Macée Frelonne, jadis sa femme, ... recognut et confessa que tant pour ce que noble homme mons[r] Hallaquain de Bourrot, chevalier et Ysabeau, sa femme, sœur de lad. Johanne li sont tenuz fere rendre et paier à le ou à ceux qui aront cause de le, par chacun an, le temps de la vie d'icelle Johanne durant tant seulement, deiz livres tournays en monnoie courant de anuel rente ou anuel pension... ladite Johanne a donné, cessié, quité et délaissié et encore donne cesse quitte et delesse aux diz mons[r] Hallequain et sa fame toutes les chouses tant moibles que immoibles et héritaux qui à ladite Johanne sont eschoites et avenues de la succession et de l'escherite de la dite feu Macé Frelonne jadis sa mère et de feu Iohan de la Flote escuier jadis son frère... Ce fut donné à juger tenir et enterigner par le jugement de notre dite court de Lucé ou jour de dymenche après l'Ascençion en l'an de grace mil troys cenz cinquante et un. J. Boessay. » Titre original, parchemin.

avait eu deux fils, Jean et Guillaume, qui moururent avant leur mère (1), et une fille, Philippe, qui épousa Amaury de Troô. La belle-mère d'Amaury devait être assez âgée quand elle se résolut à dicter son testament (2). Les nombreux legs dont elle avantagea les églises et les communautés religieuses, et cela sans aliéner notablement ses biens patrimoniaux, donnent à penser qu'elle jouissait d'une fortune considérable.

L'usage qu'elle en fit témoigne des sentiments de piété dont elle était animée. Après avoir choisi l'église de Neuillé-le-Lierre comme lieu de sa sépulture (3), elle s'occupa de mettre ordre à ses affaires temporelles. Elle recommanda à ses exécuteurs testamentaires de solder, dans le plus bref délai, les dettes qu'elle pourrait laisser après elle, et de faire rentrer en même temps ce qui lui serait encore dû. Elle entendait d'ailleurs que, dans l'un et dans l'autre cas, ils s'en remissent à la bonne foi tant de ses débiteurs que de ses créanciers, s'informant près de ceux-ci et de ceux-là quelles sommes ils avaient à payer ou à recevoir (4).

Les dettes ainsi acquittées, le surplus de la fortune

(1) Dans les fondations dont il sera question plus loin, on voit la testatrice demander que les messes qu'elle fonde soient célébrées, « *pro dicte testatricis, dicti domini sui deffuncti et Johannis et Guillelmi filiorum eorumdem, amicorumque suorum remedio et salute...* »

(2) Nous déduisons cette conclusion de ce fait que la testatrice était déjà mariée, en 1351, quand sa sœur Jehanne lui abandonna une rente de dix livres.

(3) « *In primis, nomine Dei et auxilio invocatis animam suam altissimo creatori commendavit totique cætui supernorum protegendam ammisit, corpusque suum ecclesiastice tradi sepulture in ecclesia de Nuelleyo de Edera...* » Neuillé-le-Lierre commune et paroisse du canton et du doyenné de Vouvray (Indre-et-Loire).

(4) *Ceterum, cum alienum sit restituendum, nemoque sine restitutione sit absolvandus* (sic), *voluit et precipit debita sua reddi, credita exigi ac emendationes suas fieri quibus fuerint faciendas; voluitque et precepit quod omnis persona honesta credita sit per suum juramentum sine rigore probacionis ex omni hoc quod ipsa potuerit debere in die obitus sui...*

mobilière, et, en cas d'insuffisance de celle-ci, le revenu annuel de tous ses biens immobiliers, pendant un laps de temps de cinq ans, devaient être affectés aux dépenses de ses funérailles et à la réalisation de ses dernières volontés (1).

Réglant à l'avance l'ordre de ses obsèques, elle ordonnait d'y employer un luminaire d'un poids total de quarante livres et formé de six grosses torches que devaient porter autant de pauvres à chacun desquels on remettrait deux aunes d'une étoffe appelée camelin et une paire de souliers neufs. Le catafalque devait être recouvert d'un drap mortuaire de douze aunes (2). Elle entendait que l'on donnât à chacun des pauvres qui assisteraient à sa sépulture et au service de septime qui serait ensuite célébré, à chaque fois, une aumône de deux deniers et une obole, à chaque prêtre qui célébrerait la sainte messe à son intention, aux jours ci-dessus indiqués, un honoraire de vingt deniers tournois par messe (3).

La testatrice demandait en outre que, dans le plus bref délai, on informât de sa mort tous les curés et tous les vicaires du doyenné de Troô, en les priant d'offrir une fois à son intention le très saint sacrifice,

(1) *Et si predicta bona non potuerint perficere ad dictam execucionem implendam, accepit, retinuit et deputavit omnes fructus, proventus, redditus et exitus, ac emolumenta tocius hereditatis sue quinque primorum annorum a tempore sui decessus immediate sequentium...*

(2) *Item voluit et ordinavit habere luminare in die obitus sui videlicet ex quadraginta libris cere proponendo et convertendo illas in sex torchas et residuum in cereos secundum ordinacionem executorum suorum. Item voluit et ordinavit quod sex pauperes defferant sex predictas torchas et quod quislibet ipsorum habeat duas alnas panni vocati galice Camelin et quod quislibet ipsorum pauperum habeat unam parem sotularum novorum. Item voluit et precepit habere super corpus suum unum pannum nigrum continens duas decem alnas.*

(3) *Item dedit et legavit cuidem pauperi ibidem affluenti videlicet in diebus obitus sui et septimi cuilibet ipsorum duos denarios cum obolo.. ... Item voluit et ordinavit quod quisque sacerdos qui cantabit pro se in dictis duabus diebus missam, habeat pro qualibet die viginti denarios turonenses semel solvendos..*

offrant à chacun d'eux une rétribution de vingt deniers tournois (1).

Elle réclamait encore divers offices religieux, de l'abbaye de Saint-Georges-des-Bois (2), des Frères prêcheurs de la ville du Mans, des Frères mineurs de la ville de Vendôme (3); des Frères de l'hospice de Coeffort, au Mans, de l'abbaye de Fontaine-les-Blanche (4); comme une messe solennelle de *Requiem*, léguant, à cette intention, à chacun de ces cinq établissements, la somme de vingt sous tournois. Elle en laissait autant aux fabriques des églises de Lavenay et de Neuillé, et dix seulement à la maison des Ardents, du Mans, aux fabriques des églises paroissiales de Notre-Dame-des-Pins (5), de Saint-Georges-de-la-Couée (6), plus cinq sols au curé de cette dernière paroisse pour rétribution d'une messe solennelle de *Requiem*.

Ce n'était pas assez pour elle de s'assurer des prières immédiatement après sa mort; elle voulait que, là où elle avait vécu, dans les localités où son

(1) Nous reculons ici devant la reproduction presque intégrale que nous aurions à faire du texte du testament, nous bornant à dire que, ordinairement, nous nous bornons à le résumer.

(2) Saint-Georges-des-Bois, ancienne abbaye de Bénédictins, dont les restes sont situés sur la commune actuelle de Saint-Martin-des-Bois. Cf. *Guide du touriste dans le Vendômois*, in-18, p. 400. Voir plus haut, p. haut.

(3) « *Item dedit et legavit fratribus minoribus vindo cinensibus vigenti solidos turonenses.* » Je ne vois que le couvent des Cordeliers qui, fondé à Vendôme, en 1223, puisse être visé par ce texte. Cf. Abbé Simon, *Histoire de Vendôme*, t. III, p. 84.

(4) Abbaye de Cisterciens, au diocèse de Tours. Ils s'y établirent en 1134. Cette maison était située sur la commune actuelle d'Autrèche, canton de Château-Renault (Indre-et-Loire). Cf. Carré de Busseroles. *Dict. géog. et hist. d'Indre-et-Loire*, t. III, p. 89.

(5) Les Pins, paroisse de l'ancien diocèse du Mans, réunie en 1801, au diocèse de Tours, supprimée en 1822 et rattachée alors à celle d'Epeigné-sur-Dême.

(6) Commune et paroisse du canton et du doyenné du Grand-Lucé (Sarthe).

mari, ses enfants et elle-même, avaient possédé des biens de la terre, on continuât de s'intéresser devant le Seigneur à leur salut commun. De là vinrent les fondations que nous énumérerons brièvement.

Tout d'abord, celle de quatre messes basses que devaient célébrer, chaque année, à Neuillé, le prieur-curé, à Lavenay, le curé, et pour lesquelles ils percevaient, l'un et l'autre, une rente de douze sous tournois, établie sur la métairie dite le Léon, au profit du premier de ces ecclésiastiques, et sur les cens de Bréhaut, en Lavenay, au profit du second. Puis celle de deux messes basses à célébrer chaque année dans les églises de Notre-Dame-des-Pins, de Ruillé (1), de Ternay (2) ; d'une seule messe, dans les églises de la Chapelle-Gaugain, de Poncé, les curés de ces paroïsses étant respectivement chargés d'acquitter ces fondations pour lesquelles des revenus leur étaient assurés, allant de deux sols à deux sols six deniers par messe, et établis sur les terres ou sur des cens appartenant à la testatrice.

Celle-ci léguait, en outre, à la fabrique paroissiale de Neuillé une rente annuelle, en nature, de six livres d'huile pour assurer l'entretien d'une lampe qui devait brûler continuellement devant l'image de saint Jean-Baptiste dans l'église du même lieu.

Toutes ces dispositions se complétaient par des legs en faveur de tous ceux qu'affectionnait particulièrement Ysabelle de la Flotte. Elle léguait ainsi à son petit-fils, Amaury de Troô, la somme de quarante livres (3); à Ysabelle de Champs, l'épouse de Pierre

(1) Ruillé-sur-le-Loir est dit « de Ruygenyo » dans le testament. C'est une commune du canton de la Chartre (Sarthe).

(2) Ternay, commune et paroisse du canton et du doyenné de Montoire (Loir-et-Cher).

(3) *Item dedit et legavit predilecto filio suo Amauricio de Trou, filio Philippe de Bourrouht filie dicte testatricis.. quadraginta libras*

Amy et la suivante préférée de la testatrice, quarante sous tournois ; à son chapelain, Olivier Bomer, soixante sous ; à Jean Gaudin, chapelain ou vicaire de Lavenay (1), quarante sous ; à Raymond-des-Bruères, vingt sous ; à Sainte Lacoiphete, trente sous ; à Pierre Baudouyn, fils de Pasquier, deux septiers de seigle. Enfin, pour aider à réparer un pont à Lavenay, elle disposait de la somme de vingt sous tournois (2).

Elle se remit du soin d'acquitter ses dernières volontés sur sa fille, Philippe, la laissant libre ou de s'en occuper seule ou de se faire aider par cinq exécuteurs testamentaires, Louis de Clermont, Guillaume de Saint-Martin, Hugues de Chatillen, tous trois chevaliers, frère Jean Ronssart, ou Reussart, et Jehan de la Flotte, écuyer (3).

Nous ne savons si la châtelaine de la Flotte vécut encore longtemps après avoir ainsi disposé de ses biens ; tout ce que nous pouvons affirmer c'est que sa

turonenses in puram et perpetuam eleemosinam. Item dedit et legavit Marguarete filie Johannis de Flota decem libros turonenses in puram et perpetuam eleemosinam.

(1) *Item dedit et legavit Ysabelly de Campis uxori Petri Amy quadraginta solidos turonenses in recompensationem suorum bonorum serviciorum et in puram et perpetuam eleemosinam. Item dedit et legavit Oliverio Bomer, presbitero, capellano suo, sexaginta solidos turonenses in recompensacionem suorum bonorum officiorum et eciam ut Deum habeat deprecari pro ea in futurum. Item dedit et legavit domino Johanni Gaudin cappellano de Lavenayo quadraginta solidos turonenses in recompensacionem suorum bonorum serviciorum.*

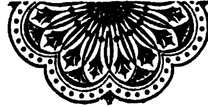
(2) *Item dedit et legavit pro preparando pontem de Laveneyo viginti solidos turonenses.*

(3) *Et ad execucionem sui presentis testamenti seu sue ultime voluntatis constituit, elegit et ordinavit dicta nobilis domina executores suos seu gagianos videlicet perdilectam filiam suam Philipam de Bourrouht dominam de Fontenailles solam et in solidum si sola velit premissa adimplere; alioquin in societate predicte Philipe, dominum Ludovicum de Clermont, dominum Guilelmum de Saint-Martin, dominum Hugonem de Chastillon, milites, fratrem Johannem Roussart, et Johannem de Flota, armigerum...*

fille, Philippe, était, en 1404, dame de la Flotte, et recevait, à ce titre, un aveu que lui rendait Gilles Bretelier (1).

L. FROGER.

(1) « Item, ung aultre advou en date du XXVI[e] de juillet mil IIII[c] et quatre, signé Hay et scellé, rendu à noble dame Philippe dame de la Flotte par Gilles Bretelier, coté au doz par DD. » Inventaire des titres de la Flotte, dressé en 1569.



CRÉANS ET SES SEIGNEURS

AU XIV[e] SIÈCLE

D'après un Registre de Cens et d'Aveux

(Suite)

Après lui « Jehan Doubouys » est dit seigneur de Mallevau. C'est à ce titre que le 23 juillet 1367 Madame de Créans le reçoit « à sa foy et à son homage » (1). Est-ce ce même (Jehan Dubouys) qui est mentionné aussitôt après Hardouin de Mallevau comme devant au seigneur de Créans « quatre soubz de servige par raison des choses qu'il en tient environ Pringé ? » (2). Etait-il mort en 1354 quand Jehan Evellart entre en la foy du même seigneur « des chouses dont Mallevau estet mon homme ? » (3).

Ainsi que nous le disions précédemment (*Annales Fléchoises* III 41, note 3), notre manuscrit signale encore en 1345 Regnaut Doubues. (F° XIII, r°.)

C) *La Galetière.* — « Seans d'une part au chemin l'en va du Chasteau au Senéchal à Maletouche, et d'un autre costé au bois de Meseres et de la Bizière et d'un autre part au bois de Maletouche comme les haies et les foussez et auprès d'iceulx bois l'en lievent. » (4). La Galetière était, dès 1342, la propriété de la famille Galet ; à Noël de cette année-là « Les Galez » apportent à Pringé XX deniers de cens qu'ils doivent au

(1) F° V, r°.
(2) F° XIII, r°.
(3) F. V, r°.
(4) F° XXVIII, r°.

seigneur de Créans pour la Galetière (1). Après cette date il est bien fait mention des « Galez de Maletouche » et de « leur estre de la Galetière » sans date précise (2). Ce n'est qu'en 1382 que nous rencontrons une montrée du lieu de la Galetière, faite le 8 juin par Jehan Gallet qui la tient « à présent par cause de chemage (3) ». Nombreux sont les « tenans » qui lui remettent leur cens dû par eux au seigneur de Créans. De 1382 à 1384, lui et son frère Lambert, apportent à Créans, le jour de Noël, les vingt deniers de cens qu'ils doivent pour la Galetière et ses appartenances (4). Comme on le voit, notre manuscrit ajoute parfois à leur nom patronyme, celui de Maletouche, d'une ferme sise en Clermont-Gallerande dont ils avaient, sans doute, la propriété au XIVe siècle. Ce lieu de Maletouche ne leur appartenait plus au siècle suivant, car le 21 mai 1459 les héritiers de feu Hubert Luçon de Maletouche doivent quinze sous de rente au curé de Clermont, Jacques du Mineray (5). Cette famille Luçon est vraisemblablement celle que nous rencontrons assez souvent dans notre registre.

D) *La Pochaudière*. — Le lieu de la Pochaudière se composait en 1379 d'une maison avec cheminée double, des appartenances dont les bornes aboutissent au chemin qui va à Oyré, et vont, d'autre part, jusqu'au fief d'Oyré lui-même, et, par ailleurs, jusqu'à celui de Clermont ; le tout est situé en la paroisse de Clermont. A cette époque, Jehan Faifeu, l'aîné, la tient

(1) F° VII, r°.

(2) FF°s XVI, r° ; XXII, r°.

(3) Le droit de chemage était perçu quand on passait avec des voitures sur certains chemins. (Les coustumes du pays et duché d'Anjou 1633, pp. 90 sq.) F° XXVII, r°. Dans cet acte sont mentionnés : Lambert Gallet, frère de Jehan, Guillaume des Touches, Guillaume Pépin de la Pépinière, etc.

(4) F° XVI, v°.

(5) *Cartulaire de Saint-Pierre-la-Cour au Mans*, édité par M. S. d'Elbenne, dans *Archives hist. du Maine*, t. IV, p. 173.

« de Monsieur de Créant » et lui en fait la montrée (1). Est-ce lui-même ou ses héritiers que nous rencontrons devoir à l'Angevine, au même seigneur, trois deniers pour le même lieu (2)? Ailleurs, nous trouvons un G. Fefeu de la Louvelière qui doit cinq sous de cens pour le pré de la Perronnière (3).

E) *Autres Fiefs*. — Outre les fiefs déjà nommés, le registre de Créans mentionne encore les hommages de Macé Filzdoux, pour ce qu'il possède en Pringé, pour ses vignes et son lieu de la Chateignère (4) (1342 et sq.); de Michel Le Tonnelier pour les nombreuses terres que lui et sa famille possédaient aux environs (5); de Moreau Gautier pour ce qu'il tient

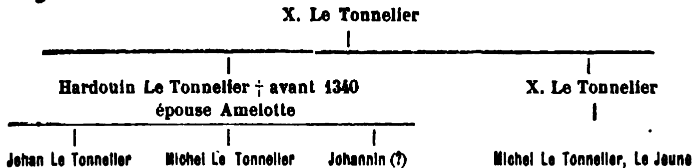
(1) Fo XXIII, r°. — Oyré, château en Clermont.

(2) Fo XV, r°.

(3) F° XXII, r°. En Clermont se trouve le lieu de la Fefuère, au nord d'Oyré, qui pourrait très bien venir de la famille Faifeu dont nous rencontrons des descendants jusqu'en 1789.

(4) Il est homme de foy du seigneur de Créant et 12 d. de service à Noël pour hebergement et appartenances en Pringé; 10 d. de service à Noël pour la Chasteignère, F° XIII, r°; il lui doit une mine de froment à l'angevine 1342 (F° V, r°); 6 deniers de sa vigne du fromentage en Pringé (ff°s XVII et XXX,)r°; 6 autres deniers d'une autre vigne au Teil, aussi en Pringé (f° XXX, v°); la Chateignère où Jehennin Guéceau, Lucas le Cronier et d'autres avaient aussi des terres (ff°s V, r° et sq.) était située en Luché (f° XIII, r°) et doit très probablement être le lieu actuellement nommé *Les Chastaigniers*, situé entre les routes de Luché à Pringé et de Luché à Saint-Jean-de-la-Motte.

(5) A l'aide de notre manuscrit nous pouvons reconstituer la généalogie suivante :



Hardouin Le Tonnelier est mort quand commence notre *ms.* Amelotte sa femme doit III deniers à Créans aux 2 novembre 1340 (f° II, r°) 1342 (f° VI, r° et 1347 (f° X, v°); ses héritiers doivent XXIII d. de leur hebergement (ff°s IX, r° et XIX, r°).

Jehan Le Tonnelier donne aussi à Créans IX d. de cens de l'estre paternel (ff°s II, r°; VI, r°; X, v°); quatre sous de sa terre et de sa

« environ Pringé » (1); de Jehan du Brocey qui est homme de foy et doit douze deniers de service à la fête aux morts pour raison de son hebergement de la Melletière et ses appartenances sauf ce qu'il tient à cens lui et les siens (2); de Thevenot Nepveu qui entre en la foy de Créans le 11 juillet 1383 (3); de Jehan

pâture de la Gary, neuf, quelquefois deux, de la Testardière (f° II, r°; XVII, v°; XXX, r°;) douze deniers de son habergement du Carfourt (f° XVII, r°; XVIII, v°; XXX, v°); trois deniers de sa terre de la Porchonnière (f° XVIII, r°; XXX, v°); neuf deniers de sa vigne de la Brosse (f° XVII, r°; XXX, v°); quatre sous de la pâture et de la terre de la Gregoulière (f° XVIII, v°); deux sous de la Tennerie (f° XVIII, v°); deux boisseaux de froment de sa vigne des Parises (ff°s XX, r°; XXX, r°); deux sous de la maison de la Planche (f° XXX, v°). En 1432 il est dit donner douze deniers « de ses maisons » (f° XXX, r°). Cette longue nomenclature indique assez la qualité importante de ce personnage.

Michel le Tonnelier. En 1342, il doit quatre sous de cens des Parises, 18 deniers de la vigne des Parises, IX ob. de celle de la Broce, 18 deniers de sa maison et appartenances du Carrefour (IV, r°); en 1347, dix sous de service de ses rentes de Pringé (f° XI, r°); vers la même époque, quatre sous de la maison de Taccère, et les mêmes redevances qu'en 1344 (ff°s XVII, v° et XVIII, r°); deux sous neuf deniers de sa maison et des courtils des Arsis, quinze deniers d'un courtil « qui fut Jehan Guillot » (f° XIX, r°); cf. aussi ff°s XX, r°; XXVIII, r°; XXX, v° et r°). Il vivait encore en 1390 (f° XXVIII, r°) et en 1394 où il est témoin (f° V, r°).

Johannin Le Tonnelier doit, à la Toussaint 1342, dix-huit deniers de sa maison (f° VI, v°).

Michel (Michou) Le Tonnelier Le Jeune doit en 1347 six deniers « de l'estre de son feu oncle » (f° X, v°) et quatre boisseaux de froment, à Semur, à l'Angevine 1390 (f° XXVIII, r°).

(1) XII d. de service : (f° XI, r° — il est homme de foy simple, f° XIII, r°).

(2) F° XII, v°; les cens qu'il devait pour la Meletière s'élevaient à quatorze deniers dûs à la saint-Jean-Baptiste (ff°s XIV, v°; XIV, v°; XXIX, r°) à sept sous dus au 2 novembre (1368) (f° XXXI, r°). Pour diverses autres terres il payait encore plusieurs deniers de cens (f° XXXI, r°) et donnait un boisseau et un chapon chaque année (ff°s XXII, r° et v°). Aux folios XIV, v° et XV, r°, je rencontre un S. Broczay, Brossay, qui me semble être le même. Des lieux du *Brossay* se trouvent en Clefs, Fougeré et Saint-Saturnin en Maine-et-Loire. Une commune de ce département s'appelle aussi Brossay. *Le Grand et le Petit-Brossay* se rencontrent aussi en Saint-Germain-du-Val.

(3) « A cause des chouses dont Moreau (Gautier?) fut autrefois... à cause de ses choses de Pringé (f° XIII, r°).

Bougaut « homme de foi à cause de sa femme » (1); de Jehanne la Bouère « famme de foy » à cause de la terre de Semur pour son hebergement de la Bouchardière en 1390 (2). Au reste, n'est-ce point elle que notre *ms.* appelle « la fame feu Gruon de la Roche » qui, comme bail de son fils, entre le 25 mars 1391 dans la foy du seigneur de Semur » à cause de ce même lieu de la Boucheraie ? (3) ; de Gouffre d'Averton (4), de Crochet du Chou, de Jehan Evellart en 1394 (5) et de Girart la Guyère (6).

CAHPITRE IV

La vie rurale au XIV[e] siècle

Pour être complet, il nous resterait encore à mentionner les redevances censives de Créans au XIV[e] siècle. Ce serait ouvrage trop long et presque inutile puisque nous publions le ms. lui-même où elles sont inscrites. Nous voulons seulement terminer ce préambule, déjà trop étendu, par un aperçu sur la vie rurale au XIV[e] siècle et cela simplement à l'aide de notre registre.

Chaque paysan a sa maison bâtie en colombage ou en terre, dont il paie redevance au seigneur qui lui a, jadis, permis de la bâtir sur ses propriétés. Elle est, d'ordinaire, bien minime cette redevance, toujours

(1) Il dut épouser la fille d'un nommé Joreau et devait être le fils d'un autre Jehan Bougaut qui, lui aussi, devait cinq sous de service à la saint Aubin, f° XXVI, v°, Jehan Bougu (?) est témoin en 1393. Ne serait-ce point le même ? (F° V, v°).

(2) F° XXVII, v°.

(3) F° IV, v°.

(4) F° V, r°. A cette entrée en la foi de Créans assiste aussi Jehan d'Averton.

(5) F° V, r°.

(6) F° XIV, r°. Pour la métairie de la Ganetière (au Lude ?) homme de foy et deux deniers de service.

proportionnée à l'étendue ou à la valeur de la terre. A cette maison est joint un jardin, un courtil; c'est souvent un volier, sis devant la porte même de l'habitation. Comme la mouvance de Créans s'étend sur les côtés du Loir, les vignes qui sont aussi nombreuses, sinon plus qu'aujourd'hui, sont sujettes au cens. Disposées en treilles le plus habituellement, ces vignes se rencontrent aussi le long des murs.

Là ne se borne pas la propriété du tenancier; elle comprend encore les champs, les « clouseaux », les vergers, les pâtures, sans oublier les étables, les granges et la basse-cour : ce sont les « appartenances et dépendances » de sa closerie. Pour toutes et chacune de ces choses il paie une redevance, une maille, des sous ou des deniers. Il lui faut donc beaucoup débourser ! A bien compter, le tenancier du XIV[e] siècle est encore moins à plaindre que le fermier moderne. Ses impôts sont réglés d'avance, ils ont été et seront toujours les mêmes et pas plus élevés ; ils diminuent même parfois d'après notre registre. Si les guerres ne viennent pas endommager ses terres, il est heureux, plein de confiance en l'avenir, adressant, chaque matin, sa prière à Celui qui féconde et enrichit la terre, rempli de respect pour le seigneur qui lui a concédé bénévolement quelques pouces de terrain, et bien disposé à lui en fournir, aux époques fixées, la redevance convenable.

Au seigneur incombait la charge d'entretenir les chemins. Pour ce faire, il reçoit, de ceux qui doivent y passer pour leurs récoltes, un droit (les chemins de Porcheronnière, de la Galetière). Dans un donjon, prêt à répondre à l'appel du roi pour aller à la guerre, ou tout disposé à defendre les droits de ses tenanciers et vassaux, il ne peut s'occuper de culture. Aussi, plusieurs tenanciers doivent-ils lui apporter, à son château, du froment, du seigle, de l'avoine. La

quantité, peu élevée, ne dépasse guère quatre boisseaux par an, et, à en juger par notre registre, il n'y a, à peu près, que les plus riches tenanciers à en apporter à l'Angevine de chaque année. D'autres sont astreints aussi à venir « fener » dans les prés du seigneur, et le jour qu'ils y viennent ils sont tenus d'apporter leur nourriture ; d'autres encore fournissent les chapons qui, au réveillon traditionnel de Noël, ornent la table seigneuriale.

Il arrive parfois que les tenanciers du seigneur ont eux-mêmes des métayers sous leur dépendance : ils doivent requérir les cens accoutumés ; mais ces cens n'appartiennent qu'au seigneur et non à eux, car cette terre censive ne leur a conféré aucun droit, aucune prérogative. On sait par ailleurs, qu'elle ne devait ni le droit de rachat au seigneur, ni droit de franc-fief au roi, qu'elle se partageait sans droit d'aînesse dans les familles roturières. (Ex. Les partages de la famille Le Tonnelier, dans notre *ms.*) Il suivait de là que cette terre avait plus de terre que la terre hommagée.

A cette loi semble cependant exister une dérogation en faveur des institutions religieuses et charitables. C'est ainsi que nous voyons le prieur de la Maladrerie de Saint-Jacques de La Flèche, tenancier du seigneur de Créans pour certaines terres assises en Mareil, y recueillir six sous de rente pour lui et ne donner que deux deniers au seigneur de Créans à la Saint-Jean-Baptiste ; de même la prieure du prieuré de Mareil ne donne au seigneur de Créans qu'une partie des recettes que lui rapporte le pressoir banal qu'elle a établi chez elle.

Certains curés, soit en leur nom personnel, soit au nom de leurs paroisses, sont les sujets du seigneur et lui doivent, chaque an, des redevances spéciales. Celui de Pringé doit, au 15 août, « une jalaie de vin bon et net ». Celui de Luché pour causes des dîmes

qu'il perçoit à Pringé doit « par trois festes en l'an, c'est assavoir à la Touz sains, à la Saint-Martin et à Pasques... une fouasce et denrée de vin » dont le prix est indiqué d'avance: la fouasce sera de six sous le sextier et la jalaie de vin de cinq sous.

Non seulement le seigneur reçoit ces redevances (pipe de vin blanc, noix, etc.,) mais il avance aussi parfois à ses tenanciers ce dont ils ont besoin pour cultiver leurs terres, à charge par eux de payer annuellement les intérêts, lesquels, le plus souvent, se composent de rentes de froment; il leur achète aussi des rentes de blé, d'avoine ou de vin, ce qui augmente momentanément leur pécule et leur permet de mieux vivre. Toutes ces denrées doivent lui être apportées, à époques fixes, à l'un de ses châteaux.

Somme toute, au début du XIV[e] siècle, le paysan n'avait pas à se plaindre de son sort. L'étable, l'écurie, la bergerie, la porcherie, la basse-cour étaient bien garnies, les granges et les celliers amplement approvisionnés. Les désastres de la Guerre de Cent ans furent peut-être pour lui une cause de ruine. Remarquons, en passant, que notre *ms.* n'y fait même pas allusion bien qu'une de ces premières dates soit 1340, et la dernière 1394, alors que les Anglais commençaient déjà leurs ravages, que la guerre battait son plein (1) et que, par ailleurs, nous savons que cette guerre fit au XV[e] siècle de cruels ravages, qu'elle endommagea les terres de Jehan Fresneau (2).

En plus de cet humble tenancier, le seigneur a

(1) Pour plus amples détails, cf. *Le Maine sous le règne de Jean-Le Bon, 1350-1364,* par A. Ledru, dans « Province du Maine », t. VII (1899) pp. 1709. — Nous ne nous arrêtons pas ici à la date 1300 douteuse, ni à celle de 1405, la seule du siècle suivant.

(2) Cf. « Annales Fléchoises », t. III, p. 83. Sur la vie rurale au XIV[e] siècle on peut consulter S. Luce. *Hist. de Bertrand du Guesclin et de son époque,* chap. III ; A. Lecoq de la Marche : *Ses classes populaires au XIII[e] siècle.* — *L'Agriculture* dans *Le Correspondant,* 10 nov. 1884, etc.

encore dans sa mouvance bon nombre de vassaux dont le fonds hommagé devait le devoir ou le service. Les prestations de ces tenanciers étaient souvent d'une espèce plus distinguée : un cheval de service. des gants ; elles consistaient cependant aussi en deniers ou en sous, quelques-unes étaient dues annuellement, d'autres, assez nombreuses, ne l'étaient qu'à mutation de seigneur ou de vassal ; d'autres encore ne l'étaient qu'au moment du doublage (1) et n'en exigeraient pas de nouvelles. Seule était exigible la déclaration et la montrée de ses terres. Encore est-il que cette déclaration ne devait être faite que quand il en serait impérieusement besoin et qu'il y aurait une raison sérieuse. Dans le cas le tenancier devait être préalablement averti en bonne et due forme.

Ce tenancier est-il mort ? Sa veuve, aussi bien en son nom que comme bail et tutrice de ses enfants, rend l'hommage dû au seigneur, entre en sa foy et lui paie les redevances accoutumées. De même en est-il pour celui qui succède au propriétaire de fonds hommagé ? Il est tenu aux mêmes devoirs et a droit aux mêmes prérogatives, alors même qu'il tiendrait ce ce fonds de son épouse.

Toutes ces redevances, tous ces hommages sont ordinairement rendus en la « chambre basse » du castel, en présence de témoins à ce requis. Le seigneur — ou sa veuve — y reçoit ses vassaux à toutes les époques sans date déterminée.

Il serait assez difficile, à l'aide de notre registre, de donner le prix des denrées dans la contrée de Créans. Ce que l'on paye, on le paie en deniers mansais (2),

(1) « Je dois les tailles quand elles adviennent » lit-on dans notre *ms* Le seigneur noble ne pouvait exiger cette double portion des redevances fixes et annuelles qu'une fois seulement dans sa vie dans l'un de ces trois cas : pour sa chevalerie, le mariage de sa fille aînée, sa rançon.

(2) Le denier mansais ou mansois était la monnaie des seigneurs du Mans. — Cf. à ce sujet. *La Province du Maine,* t. XI (1903) pp. 350 sq.

en sous ou en deniers. Les mesures employées sont celles de La Flèche, du Lude ou du pays.

Le pain est payé 10s le sextier (de froment) alors que la fouasce (1) vaut 6s le sextier; le vin est à 5s la jalaie (2). Une mine de froment de rente vaut tantôt trois écus, tantôt deux, selon le nombre d'échéance, pendant que deux septiers de froment, mesure fléchoise, se paient un écu d'or. Les rentes d'avoine seraient-elles supérieures? Une mine d'avoine vaut un mouton (3) d'or, mesure fléchoise, mais doit être livrée au castel; cent sous paient deux septiers d'avoine grosse, à la même mesure. Quant à la pipe de vin de douze jalaies, elle est estimée quinze rouaux.

Tels sont les enseignements qui ressortent de notre manuscrit. Comme il ne pénètre pas dans la vie privée, nous l'imiterons et nous arrêterons ici notre avant-propos, nous excusant de l'avoir prolongé outre-mesure; nous l'avons cru nécessaire pour l'intelligence du registre dont nous commencerons maintenant la publication.

Louis CALENDINI.

(A suivre.)

(1) La fouace est une galette sans œufs ni beurre.

(2) Une jalée est ce que peut contenir une jale, espèce de jatte.

(3) Le mouton d'or fut frappé sous le roi Ivan, il était plus fort d'échantillon que l'*agnel* des rois ses prédécesseurs. Son nom lui venait de l'*Agnus Dei* reproduit sur le revers. Il eut cours jusqu'au XVe siècle. Cf. Berry. *Etudes et Recherches Historiques sur les monnaies de France*. Paris 1852, 2 vol. in-8°.



LETTRES AU COMTE DE PONTCHARTRAIN. 1711

LE MARÉCHAL DE TESSÉ AU MAINE

Les lettres que l'on va lire, commencent une série de lettres conservées à la Bibliothèque Nationale (1), et adressées à Jérôme Phelypeaux, comte de Pontchartrain, fils du chancelier et père du trop fameux Maurepas.

Elles lui sont adressées par le Maréchal de Tessé, par son fils le marquis de Froullay, par le comte de Breteuil, par le comte du Luc et le sieur de Boismont; plusieurs auteurs même, par la faute d'un copiste, ont gardé un anonymat que nous allons tenter de dévoiler.

En effet, à ces trois premières missives on ne trouve aucune signature, sauf à la seconde où l'on peut voir un paraphe (2). La troisième en date (8 novembre 1711), qui est, en même temps, la première du manuscrit, porte bien, en suscription, qu'elle fut écrite par le fils du Maréchal; mais, écrire de Vernie, canton de Beaumont-sur-Sarthe, ou de La Flèche en Anjou, le cher marquis en eût été fort embarrassé; à cette date n'était-il pas, avec le comte du Luc, à Bâle, d'où, le 29 octobre 1711, il écrivait au comte de Pontchartrain (3) : « ... Vous n'ignorez pas, Monsieur, que vous eustes la bonté, il y a environ deux ans, à mon retour de Rome, de me conseiller d'aller à Lyon pour

(1) Manuscrit 1207 de la collection Clairambault.

(2) Ce paraphe est la lettre B.

(3) Page 128 du *ms.* 1207.

faire plaisir à mon père qui l'exigeoit, et *que ma présence a toujours importuné...* »

Il reste donc que ces trois lettres, qui racontent avec tant d'humour le voyage du Maréchal, de Paris au Maine, et son séjour en ses terres mancelles, sont l'œuvre de l'un des compagnons de route de Tessé.

Or, parmi ses compagnons de route, René III de Froullay, comte de Tessé, maréchal de France, ne comptait point son fils et pour cause, mais bien le duc Fornari et, sans aucun doute, son beau-frère, le comte de Breteuil (1) : C'est à ce dernier que je crois pouvoir attribuer, sans erreur possible, la paternité de ces trois missives, le paraphe de la seconde l'indiquant d'ailleurs suffisamment.

Quoi que l'on décide sur l'auteur de ces lettres, on sait à qui elles s'adressent et surtout ce qu'elles contiennent, c'est-à-dire, mainte anecdote fort plaisante qui ne laissera d'intéresser beaucoup nos lecteurs : c'est bien la seule raison d'être de ces lignes.

***

Le Maréchal de Tessé et ses compagnons quittent Paris le 21 octobre et couchent à Chartres le même jour; ils en partent le lendemain 22 pour Le Mans où, arrivés le soir, ils restent jusqu'au matin du 24, et, le 24, à la nuit tombante, ils atteignent le terme de leur voyage, le château de Vernie.

Les automobiles du XXe siècle, ces diligences modernes, accompliraient pareil trajet en moins de temps, mais il ne paraît pas que nos voyageurs du XVIIIe siècle aient trouvé les journées trop longues : elles furent plutôt bien employées. Les uns, plus dévôts, se montrèrent pieux pèlerins de Notre-Dame de

(1) Louis-Nicolas Le Tonnellier de Breteuil, instructeur des Ambassadeurs et des princes étrangers près de Louis XIV, depuis 1698, avait épousé, en secondes noces, le 25 avril 1697, Gabrielle-Anne de Froullay, sœur du maréchal.

Chartres : « ... Le duc Fornari achepta des chapelets et des Notre-Dame de quoy remplir une valise... ». Les autres, firent un pèlerinage plus profane aux différents lieux de la cité mancelle, où vécurent les personnages du *Roman Comique*.

Cette sympathie pour Scarron et son œuvre ne venait point, à nos voyageurs, d'un vague sentiment de curiosité, ainsi qu'il en est aujourd'hui pour le touriste armé de son Bedecker ou de son guide Joanne.

L'auteur du *Roman Comique* avait été l'ami et le commensal de la famille de Froullay, soit en son hôtel du Mans (1), car « le mareschal a une maison meublée comme on l'est à Paris quand on l'est magnifiquement », soit en son château de Vernie « dont le coup d'œil est magnifique et par dehors et par dedans ». Scarron assista le 7 novembre 1638 au mariage du père du Maréchal, René II, avec Madeleine de Beaumanoir, et, dans l'épithalame composée à cette occasion, il célèbre les splendeurs du château de Vernie :

A Verny, maison bien bâtie,
Un jour, en bonne compagnie,
Je mangeai d'un fort grand saumon.
. . . .

Ses épitres à Madame de Hautefort démontrent qu'il était encore à Vernie de 1641 à 1643. Enfin, c'est à l'hôtel de Tessé, au Mans, et plus tard à Vernie, que figurèrent, jusqu'à la Révolution, les 27 tableaux sur toile, tirés du *Roman Comique*. En 1711, ils étaient déjà à Vernie, puisque, parlant du portrait de Ragotin, M. de Breteuil dit que « le Mareschal ne manquera pas de le mettre *icy* dans le nombre d'environ neuf cens tableaux ou portraicts qu'il a ... ».

Arrivé le 24, au soir, à Vernie, notre écrivain racontait, le lendemain, son voyage au comte de Pontchartrain :

(1) La rue de Tessé est aujourd'hui le seul souvenir de cet hôtel ; c'est sur son emplacement qu'on a bâti le palais épiscopal.

A Vernie Dimanche matin
25 Oct. 1711.

Vous voulés un itinéraire et vous en avez un. Mais quoyque le Maine soit le pays des avantures burlesques, je n'en ay aucune à vous conter. Nostre voyage s'est passé sans incident ny accident, à moins que nous n'en comptions pour un la pluye, le froid et les boües horribles qui n'ont pas cessé de nous tenir compagnie. Nous nous joignismes sur les neuf heures du matin à Rambouillet et allasmes coucher à Chartres où le duc Fornari achepta des chapelets et des Notre-Dame de quoy remplir une valise.

De Chartres au Mans les hostelleries ne sont pas louables, nous trouvasmes dez la première une vieille marquise qui faisoit mesme route que nous. Elle a esté le premier objet des amours du Mareschal. Il y avoit trente ans qu'ils ne s'estoient pas rencontrez. Je ne scay pas comment la Marquise le trouva, mais pour luy, il la trouva si laide et si affreuse qu'il fust honteux d'avoir brulé pour ses charmes, Nous avons séjourné un jour au Mans, où le Mareschal a une maison meublée comme on l'est à Paris quand on l'est magnifiquement. Vous jugez bien que je n'ay pas passé ces vingt quatre heures sans utiliser les lieux où les fameux héros du Roman Comique ont joué de si grand rolles. Je me promenay sous la halle (1) ou la Rapinière et le Destin (2) furent assaillis par huit braves, l'épée à la main; mais je fus au désespoir de ne plus trouver le jeu de paume de la Biche (3). Ce tripot qui a donné commencement à tant de belles avantures est détruit par la vicissitude des temps qui détruit les monuments les plus respectables, j'en vis les débris en soupirant et non sans m'escrier *nunc leges est ubi Troja fuit.*

(1) Les halles dont on parle ici étaient en bois et avaient été construites en 1568. Elles furent détruites en 1826 et remplacées par une nouvelle halle en pierres, elle-même disparue aujourd'hui.

(2) La Rapinière, le Destin, comme Madame de Bouvillon, la Rancune et Ragotin, sont des héros du Roman comique. [L'assaut que subirent la Rappinière et le Destin est raconté au chapitre III, du tome I.

(3) Les *tripots* étaient des lieux disposés pour le jeu de paume. La Flèche avait son jeu de paume ou *grand tripot* dans la Grande-Rue, où se trouve actuellement la maison de M. Morihain. Au Mans, le tripot était l'hôtel de la Biche, situé sur le côté méridional de la place des Halles; cet hôtel aurait été détruit vers 1840, mais, comme on le voit, le tripot n'existait déjà plus en 1711.

De la je passé devant la maison de la Rapinière et fus chez un chanoine qui me fit voir le portrait de Me de Bouvillon; pour celuy de Ragotin, ce n'est pas chose aisée à trouver, car comme les plus fameuses villes de la Grèce se vantoient toutes qu'Homère estoit né chez elle, aussy plusieurs familles de la ville du Mans prétendent que le fameux Ragotin a tiré son origine d'elles. Quand ce grand procès sera finy, on aura le portrait au naturel de Ragotin, et le Mareschal ne manquera pas de le mettre icy dans le nombre d'environ neuf cens tableaux ou portraicts qu'il a.

Nous passasmes hier dans Domfront (1), non sans nous souvenir de la fameuse rencontre des brancards (2). Nous avions disné au chasteau de Lavardin qui fait partie de l'immense domaine que M. le Mareschal de Tessé a icy et nous arrivasmes trop tard pour que je puisse encore vous en parler. Ce qui est certain, c'est que le premier coup d'œil est magnifique et par dehors et par dedans.

Permettez-moi, Monseigneur, de joindre icy un Mémoire très court que je vous prie de remettre entre les mains de celuy de vos commis qui a soin des galères (3). Je vous félicite de la place que vous avez trouvée à M. de la Chapelle.

Avant d'atteindre Vernie, les voyagèrent dînèrent donc « au chasteau de Lavardin ». Voyons, tout de suite, quel est ce Lavardin, car la troisième lettre nous en montrera un autre : « Le laisser courre estoit au *Vieux Lavardin*, masure antique et plus délabrée que le chasteau de Ramartin que vous scavez Seigneur qui crève de rire de tous costez ».

Ces deux châteaux, qu'il ne faut pas confondre avec Lavardin-sur-le-Loir, appartenaient au Maréchal de Tessé. Le premier, où « nous avions disné », est *Lavardin-Tussé*, aujourd'hui Lavardin tout court, à michemin, entre Le Mans et Vernie. Le *Vieux Lavardin*, est plus au nord, près et au-dessus de la commune de

(1) Domfront-en-Champagne, au N.-E. de Conlie, arrondissement du Mans.

(2) Tome I, chapitre VII.

(3) Ce détail prouve bien que cette lettre s'adresse au ministre de la marine. Le Maréchal de Tessé deviendra général des galères à la mort de Vendôme en 1712. On voit ses difficultés à ce sujet dans les lettres du même manuscrit 1707, p. 116.

Mezières, que l'on appelle encore Mezières-sous-Lavardin. C'était « un simple château-fort devenu ferme sur la lisière d'une ancienne forêt » (1). C'est dans cette forêt que se passe le laisser-courre décrit par la troisième lettre : nommée *Forêt du Vieux-Lavardin*, par Cassini, on ne la connaît aujourd'hui que sous le nom de *Forêt de Mezières*. Le vieux Lavardin est à six kilomètres de Vernie et de son château. On lit dans une lettre de Tessé à Michel Chamillart, lettre écrite au camp de Montijo, le 23 octobre 1705 (2) « ... *J'ai fait l'acquisition de Lavardin*, moyennant cinq cens tant de mille livres ». De quel Lavardin parle-t-il ?

***

Le Maréchal et ses compagnons demeurèrent à Vernie jusqu'au 4 novembre, puisqu'ils y fêtèrent la Saint-Hubert le 3 novembre. Pendant que se faisaient les préparatifs de la chasse, les voyageurs se reposaient en écrivant, d'où deuxième lettre au comte de Pontchartrain :

A Vernie, ce 28 Octobre 1711.

Que le monde est grand et que l'inimitable héros de la Manche avoit raison de dire que la cour des Princes et des Roys devroit estre remplie de Chevaliers, pour y professer comme faisons nous autres subalternes, parmy les champs, le soutien des Veuves et des opprimés, reparants les torts et n'ayant d'objets dans nos Travaux que le bien public. Si ce grand homme que vous avés de jeunesse essayé d'imiter dans bien des choses, vivoit encore, il auroit approuvé les faits de mon domestique Guichotin qui s'est élevé jusqu'à vous approcher et à vous parler pour obtenir d'envoyer un de ses parents aux Indes, Pérou ou Mexique, publier dans le nouveau Monde la protection que vous donnés à ceux aux-

(1) Cf. Alexandre de Salies. *Notes critiques sur les trois Lavardins de l'ancien diocèse du Mans*. Revue historique et archéol. du Maine. T. VI, 1879, 2e semestre.

(2) Cf. Abbé Esnault, *Michel Chamillart*, papiers et correspondance. T. II, p. 64.

quels vous trouvés quelque talent pour nostre profession; mais certes il n'auroit pas approuvé que le seigneur Croizat comme vous le verrés dans la lettre cy jointe, ballotast entre vous et luy cette creature, et qui ny plus ny moins qu'une balle dans un Jeu de paume est renvoyée de Ponce à Pilate. Il demeuroit entre deux selles, et sur ce je laisse Vostre Excellence toujours disposée à faire du bien et à perfectionner, pour le malheureux dont il est parlé dans cette lettre, l'ouvrage que vous n'avés que peu ou point commencée, mais j'assure foy de chevalier que depuis mousse jusqu'à escrivain, cet homme que mon cuisinier protège est capable d'exercer tout office.

Au surplus je ne veus point conte à V. E[ce] de nos avantures, j'ay chargé l'inséparable Baron de la relation de nos faits que le noir Fornari que je vous renvoyray poudré, fera graver en eau forte, parce que la taille douce est dorsenavant trop chère.

Je ne dis rien non plus à Vostre grandeur de la paix dont on parle comme de chose faite, Dieu le veüille et que les ordonnances que vous avés la bonté de signer aussi libérament que pour l'ordinoire, inutilement depuis plusieurs années, nous produisent de quoy vivre autrement que par le secours du regratier dont la rime est carottier..... J'espère avoir l'honneur d'estre à vos pieds quelques jours après la S[t]-Martin, En attendant, je vous supplie de vouloir bien faire souvenir de tous mes respects vos aimables et respectables père et mère (1); le tems le plus opprtun et propice me paroist l'heure du frugal repas du soir qui pourtant ne se foit pas sans vin du costé de M[e] la Chancelière.

B...

***

De Vernie, le Maréchal de Tessé revint au Mans, puis se rendit à La Flèche, chez sa fille, la marquise de la Varenne, veuve de Claude Fouquet, « dont la santé languissante n'a pas permis qu'elle l'exposast aux boües du Bas-Maine pour venir (à Vernie) ».

Mais le chemin de La Flèche au Mans passait par La Suze et par conséquent non loin du château de

(1) Le chancelier et la chancelière de Pontchartrain. — Cette lettre s'adresse donc bien à leur fils Jérôme, ministre de la marine.

Courcelles, où s'était retiré Michel de Chamillart, ancien contrôleur des Finances, ancien secrétaire d'Etat à la Guerre, disgracié depuis 1709.

Le Maréchal de Tessé, s'il faut en croire les historiens, n'avait pas été étranger à cette chute : tout en reconnaissant les vertus morales, les qualités privées du ministre, il déplorait très hautement ses fautes financières et militaires pendant les guerres du commencement du siècle. Leurs rapports furent même un moment très tendus, à l'époque de la guerre d'Espagne (1705), car, dans la lettre de Tessé à Chamillart, citée plus haut, le Maréchal demandait un congé en ces termes :

« ... Permettez-moy de m'en aller, et je vous promets d'estre de retour en janvier, ou promettés-moy que, d'aujourd'huy en un an, j'auroy cette liberté, mais ne faites pas comme ceux qui alongent de payer ce qu'ils promettent, dans la veüe de ne rien tenir. Je finis tout court par l'assurance de tous mes respects. »

Pour répondre à cette demande plutôt cavalière, Chamillart se contenta d'écrire lui-même en marge : « Cela ne se peut présentement. »

Si Chamillart avait des défauts comme administrateur, Tessé ne devait pas être impeccable, à en juger par l'opinion du duc de La Feuillade : « Remerciés, s'il vous plaist, M. de Tessé de la manière dont il en use avec moy : cela est au-delà de ce que je puis vous dire : il peut avoir fait des fautes, mesme contre l'honneur exact, mais je ne scaurais croire qu'il ait le fond du cœur mauvais (1) ».

Non, chez Tessé le fond n'était pas mauvais : tête vive, mais cœur d'or. Il le prouva en faisant au disgracié une visite qu'il ne lui devait pas, et le disgracié, oubliant facilement le passé, se montra tel qu'il

(1) Abbé Esnault. — Ouvrage cité t. II, p. 4. La Feuillade à Chamillart.

fut toujours, bon, aimable et courtois : « On ne sauroit ajouter à la politesse de M. et Mme de Chamillart. »

Cette politesse se continua pendant tout le séjour du Maréchal à La Flèche. Il y eut en son honneur un dîner à Courcelles, et la châtelaine de La Flèche dut bien aussi, en l'honneur de son père, inviter les disgraciés. Du reste, Chamillart n'était pas en retard avec la jeune marquise de la Varenne, sa voisine, car à peine était-il arrivé à Courcelles, en 1709, qu'il allait lui rendre ses devoirs en compagnie de Saint-Simon. « Nous y allâmes, dit le duc (1), la maison se trouva si dégarnie de domestiques et si peu en ordre que nous demeurâmes tous deux seuls près d'un quart d'heure, dans une antichambre. Il y avait une grande et vieille cheminée (2) sur laquelle on lisait en fort grosses lettres ces deux vers latins :

Donec eris felix, multos numerabis amicos;
Tempora si fuerint nubila, solus eris.

Je l'aperçus et me gardai bien d'en faire aucun semblant; mais le long temps que nous restâmes là donna loisir à Chamillart de tout considérer et de tout lire. Je le vis faire et je m'écartai pour ne pas lui montrer que je m'en aperçevais, ni donner lieu de parler sur cette morale. »

Mais laissons un instant les hôtes de la marquise de la Varenne pour rectifier au passage quelques erreurs communément répandues sur elle et sa famille.

***

(1) Mémoires de Saint-Simon, tome VII.

(2) Le savant commentateur de Saint-Simon, M. de Boislile, membre de l'Institut, me faisait l'honneur de me demander, il y a quelques semaines, si le château de la Varenne et la cheminée existaient encore. J'ai du répondre négativement, mais, peut-être, a-t-on quelque part conservé l'inscription susdite ? L'aimable lecteur qui nous révèlera son existence aura tout droit à notre gratitude.

Marie-Françoise-Philberte Damaris de Froullay avait épousé Claude Fouquet, quatrième marquis de la Varenne, petit-fils de Guillaume Fouquet, favori d'Henri IV, et non pas son arrière petit-fils, comme le dit M. Sébastien de la Bouillerie (1). Le savant historien fléchois pouvait commettre cette erreur, s'il n'avait d'autre source où puiser que la généalogie totalement fausse donnée par M. de Montzey (2).

Pour rétablir l'ordre en deux mots, disons qu'à Guillaume Fouquet, mort en 1616, premier marquis de la Varenne, succéda son fils René Ier, qui mourut en 1656, laissant son titre à son aîné René II. Celui-ci étant décédé sans enfants, en 1697, son frère Claude devint le quatrième marquis de la Varenne. Il n'y eut jamais, quoi qu'on en dise, un Claude II, Mis de La Varenne, car l'unique fils de Claude Ier fut René-François, plus connu sous le nom d'Anonyme.

Le contrat de mariage (3) de Marie de Froullay avec Claude de la Varenne fut signé le 30 mars 1697 « en l'hôtel de Tessé, au dehors de la paroisse Saint-Vincent du Mans ». Son père, René de Froullay, comte de Tessé était absent, « estant de présent ledit seigneur pour les ordres et affaires de Sa Majesté près Son Altesse Royale Monseigneur le duc de Sovoye ». Il avait passé procuration à sa femme, « dame Marie-Françoise-Aubert d'Aulnay, fondatrice de l'abbaye royale de Notre-Dame d'Aulnay, ... devant Marc-Antoine Sappa, notaire à Turin ». Ladite « damoiselle de Tessé » demeuroit ordinairement avec sa mère « dans le château de Vernie. »

Cette union fut courte, puisque, à peine deux ans

(1) Baron Sébastien de la Bouillerie. *L'abbé Auvé et la coterie littéraire du château de La Flèche* (1715-1742). *Revue hist. et arch. du Maine*, tome XVII, 1885, 1er semestre.

(2) De Montzey. *Histoire de La Flèche et de ses Seigneurs*, tome II.

(3) Le contrat est conservé en double, manuscrit et imprimé, au chartrier *La Varenne-Choiseul-Praslin*, dossier E, 1-8.

après, Claude Ier mourait à La Flèche, le 23 février 1699 (1).

Dès le 10 avril 1699, des lettres royales (2) viennent confirmer « le sr René-François (cinquième) marquis de la Varenne, son fils, qui est *né quelques jours avant sa mort*, dans ladite charge de capitaine et gouverneur de nos ville et château de La Flèche... »

René-François naquit donc en janvier ou février 1699 et mourut en 1714, le 21 août (3), âgé par conséquent de plus de quinze ans, ce qui ne peut s'appeler mourir en bas âge (4).

Après un deuil de seize ans, ou mieux après la mort de son fils, la marquise de la Varenne se remaria en 1715 à Jean-François de Briqueville, comte de la Luzerne, sans doute celui-là même dont nous parle la troisième lettre; c'était un grand chasseur.

Je ne crois pas que pendant son veuvage la marquise de la Varenne se soit appliquée à autre chose qu'à l'éducation de son fils. Elle recevait peu, à cause de son état de santé toujours fort précaire (5). A Paris, elle quittait le bruyant hôtel de Tessé pour une paisible communauté (6); à La Flèche, le beau château

(1) M. de Montzey ne sait quand faire mourir Claude Ier. Les documents concernant sa mort sont plutôt rares, et cependant je trouve la note du cirier Latour, qui « a fourny le luminère de Monseigneur de la Varane, le 23 février 1699 ». Chartrier la Varenne, E, 1-8.

(2) Chartrier la Varenne, E, 1-8, pièce papier copie.

(3) Dossier E, 1-9 du chartrier la Varenne.

(4) Comme le disent MM. de Montzey et de la Bouillerie.

(5) Ceci ressort de la lettre du comte de Breteuil et des différentes lettres conservées au chartrier la Varenne. Dossier de la Gandonnière, E, 1-9.

(6) « Paris, ce 31 oct. 1708. J'ay l'honneur de vous écrire aujourd'hux, Monsieur, quoyque sans ordre pour vous donner avis que M. Beleau s'en est allé hier avec l'équipage de Madame la Marquise, et que Madame se met aujourd'hui en pension dans la communauté de Saint-Chaumont, près la porte Saint-Denis, c'est-à-dire à une petite lieue de chez moy. Lorsque vous lui écrirez, Monsieur, adressez luy vos lettres à ladite communauté; elle n'a pu rester à l'hôtel de Tessé à cause des ouvriers qui y travaillent, et surtout à cause des peintures à l'huile qui l'entestoient beaucoup... » Lettre de Latoud, avocat, à M. de la Gandonnière, dossier cité.

de la Varenne, que décrit si bien M. de la Bouillerie, était, on l'a vu, fort triste en 1709, lors de la visite que lui firent Saint-Simon et Chamillart. Il n'apparaît pas enfin, d'après notre troisième lettre, que la gaieté y fut bien plus grande en 1711, lors de la visite du maréchal de Tessé.

La marquise de la Varenne, devenue comtesse de la Luzerne, continua d'habiter le château de La Flèche, et elle mourut en 1745. C'est en son château qu'est écrite la lettre suivante :

A La Flèche, le 8 novembre 1711.

Vostre aimable lettre du 28 du mois passé m'a attrapé au Mans, où je n'ay fait que passer pour aller chez M. de Chamillart, d'où nous sommes venus icy passer une couple de jours avec Madame la Marquise de la Varane, dont la santé languissante n'a pas permis qu'elle l'exposast aux boües du Bas-Maine pour venir. On croirait, à vous entendre parler, que le pays manceau doit fournir tous les mois un roman comique de la grosseur au moins du *Mercure galand.* A la vérité, si les aventures qui y arrivent avoient encore des escrivains comme celuy de ce roman fameux, nous serions peut-être aussy seurs de l'immortalité que les héros, ne fust-ce que par la chasse que nous avons fait le jour de la Saint-Hubert, jour venteux et pluvieux s'il en fust de mémoire d'homme, car ce bienheureux pays est si arrosé de la rosée du ciel que quant il tombe deux goutes de pluye sur un autre il en tombe deux seaux sur luy, et par préférence sur les grands chemins.

Or donc le jour de la Saint-Hubert moy chasseur d'inclination et de profession me transportay au fin fond de forest, vestu depuis les pieds jusqu'à la teste du plus fin velours de Morienne; les chiens courants, qui appartiennent au petit-fils de Madame de la Luzerne, renommée pour les lanternes qu'elle donnoit à ses amys, estoient bons et en nombre, appuyez de quatre piqueurs tous portans trompes et des plus grandes. Le laisser-courre estoit au vieux Lavardin, masure antique et plus délabrée que le chasteau de Ramartin, que vous scavez Seigneur qui crève de rire de tous costez.

Dez que le cerf fut lancé, le bon Mareschal accompagné de la noblesse la plus considérable du canton se mit à la

queue des chiens. Le cerf, après avoir percé un assez petit taillis, prit la campagne et mena la noblesse manselle et le Mareschal par monts et par vaux à deux mortelles lieues de là sans qu'aucun revit de tout le jour ny le cerf ny les chiens, pas mesmes les piqueurs ny M. de la Luserne, jeune chasseur ressemblant assez à feu Monseigneur Adonis et de taille et de visage.

Pour moy, rasé comme un vieux chasseur, je m'arresté dez que le cerf enfila la venelle et m'alloy asseoir sous un chesne à la queue d'un estang avec un vieil abbé d'humeur aussy peu galopante que moy, mais voyez ce que c'est que de connoistre et de l'entendre à la chasse, huit chiens d'humeur un peu changeante et grands connoisseurs en cecy, qui ne courent pas trop vite, se séparèrent de la meute dez qu'ils luy virent prendre les pleines et après avoir chassé plus d'une heure leur cerf, soit que ce fut celuy de meute ou un autre [grand sujet de dissertation pour le soir] ils l'amenèrent de leur petit chef et sans estre appuyez de quy que ce soit du monde, droit à l'estang où il les attendoit, assuré qu'ils ne pouvoient manquer d'y venir; quelques chevaux que le cerf aperçut sur le bord de l'estang l'empeschèrent de s'y jetter, et il reprist la forest. Alors je criay *tayau* comme un bon diable et ayant enfourché mon palefroy, je courus au relais que je scavais n'estre pas loin de là; je fis donner huit autres chiens et les appuyant avec toute l'ardeur d'un perceforest, je ne quittay plus la queue des chiens, non plus que mon abbé, jusqu'à temps que le cerf, que je soutiens *unguibus et rostro* estre le cerf de meute, se fust aller jetter dans un autre estang à trois quarts de lieue d'où les huit nouveaux chiens avoient esté donnez; les chiens de se jetter dans l'estang, le cerf en ressortit deux fois, tint les abois assez fièrement sur la chaussée et s'estant rejetté dans l'estang pour la troisième fois, les chiens l'y noyèrent. Trois baquets liez ensemble nous servirent de bateau pour le tirer à bord et nous le fismes mener au chasteau où la curée se fit avec grande solennité, après que les chasseurs las, fatiguez, et qui ne se doutoient pas qu'on eut pris un cerf à deux lieues où ils s'estoient ostinez de chasser furent arrivez plus crottez et plus mouillez qu'un postillon qui est tombé dans un bourbier.

Vous jugez bien avec quelle fierté je leur ai parlé et j'espère que ma réputation de grand chasseur durera du moins autant dans le Bas-Maine que celle de Ragotin et de la Rancune.

Comme ce pays est fait pour les choses extrordinaires, il s'y est fait, depuis une quinzaine de jours, un mariage d'un gentilhomme aagé de cent trois ans avec une fille de vingt-deux. Ce gentilhomme estoit escuyer du Comte de Blin, grand chasseur du temps de Louis-Treize. Si Monsieur l'abbé Renaudot veut mettre ce mariage dans sa gasette, vous pouvez luy dire qu'il s'est fait au bourg d'Averton, bas et très bas Maine, et là le vieux noble la Varenne...

Le Fornari est si charmé de la situation de Sablé que gare la bourse de M. de Torci, s'il veut faire un chasteau qui réponde à la magnificence de l'idée de ce nouvel architecte. Il dit qu'après la veüe des Chartreux de Naples, il n'a rien veu qui approche de celle de Sablé. Pour Boisdaufin, il ne voudroit pas y dépenser dix pistolles.

Vous croyez à la manière dont vous m'escrivez qu'on ne peut trouver au Bas-Maine que des descendantes de la Bouvillon, et vous doutés mesme si je serois aussy modeste que le Bellière; vous changeriez bien de langage, Seigneur, si vous aviez passé une journée entière avec une petite fille de Mme la Mareschalle de la Ferté, dont la beauté réel et brillante peut tenir son coin avec tout ce qu'il y a de plus aimable et trestant pour ce que Mad. de Bouillon distribuoit à poids égal sous les deux aiselles. Il ne tiendra qu'à elle que les conquestes ne cèdent en rien à celles de Mad. la grand'mère; c'est chez Me de Chamillart que j'ay veu cette beauté.

Nous retournons après demain diner seulement chez M. de Chamillart et très peu de jours après je laisseray l'aimable Mareschal dans son chasteau ordonner de ses bastiments et de ses plans, et me rendray très crotté à la bonne ville le plus promptement que les abismes des chemins pourront le permettre. On ne sauroit ajouter à la politesse de M. et Me de Chamillart, nous y retournerons diner après demain en allant coucher au Mans.

***

Notre voyageur retournera à Paris, et, même en cette ville, il continuera sa correspondance avec Pontchartrain, comme le prouve cette nouvelle missive; celle-là du moins, est signée :

A Paris le 27 Mai 1713.

Permettez-moy, Monseigneur de vous faire la très-humble prière contenue au mémoire cy joint en faveur du Marquis de Froulay mon neveu et d'y joindre la copie d'une lettre que j'ai reçue de Boismont.

Comme il n'y a que les gueux qui aiment à faire de la dépense je m'avisoy de faire le jour du *Te Deum* une illumination à ma maison qui éclaira la place roiale pendant toute la nuit, des violons et des hautbois que j'avais mis sur mon balcon firent danser le peuple jusqu'au jour et il n'y a eu aucun endroit dans la ville où l'on aye tant crié Vive le Roy et la bonne paix pendant que vostre serviteur accablé de la fatigue du voyage de mardy dormoit profondément.

A la fièvre que le quinquina a fait passer a succédé une migraine que j'appelle la migraine du Duc de Mantoue parce que l'année que ce malheureux prince vint icy, elle me prit et me dura quatre mois avec des accidens très cruels; Somme toute je deviens bien vieux, Monseigneur, et encore une fièvre comme celle que je viens d'avoir, je seray dans la décrepitude car on a l'âge de sa santé, réflections plus désagréables à faire que celles que faisoit Panurge.

Vous sçavez avec quel dévouement je suis à vous.

Le Baron DE BRETEUIL.

Je m'arrête. Je voulais seulement faire connaître aux lecteurs les délicieux tableaux peints sur le vif par une plume gracieuse et charmante, et soulever ainsi un coin de cette mystérieuse vie provinciale au XVIIIe siècle.

Mon but est atteint, qu'on me pardonne de l'avoir trop éloigné!

PAUL CALENDINI.





Les « Annales Fléchoises » et la Société d'Histoire, Lettres, Sciences et Arts de La Flèche

Nous sommes heureux d'apprendre à nos lecteurs que notre société est définitivement composée.

Pars major trahit ad se minorem. Les nombreux membres des *Annales Fléchoises* ont, en effet, attiré à leur groupe les quelques membres de la *Société des Lettres, Sciences et Arts de La Flèche,* et, aujourd'hui, ils ne forment tous qu'une seule association sous le nom de *Société d'Histoire, Lettres, Sciences et Arts de La Flèche.*

Ceux de nos abonnés, qui n'ont pas renvoyé leur bulletin d'adhésion sont considérés comme faisant partie de la nouvelle Société au même titre que des *Annales Fléchoises,* et cela sans aucun supplément de cotisation.

La première assemblée générale de la *Société d'Histoire, Lettres, Sciences et Arts de La Flèche* a eu lieu le dimanche 29 mai dernier, à une heure et demie, à l'Hôtel de Ville de La Flèche.

Le bureau, élu par les fondateurs et titulaires, a été composé ainsi qu'il suit :

Président	M. Coueffin.
Vice-Présidents	MM. le Comte de Bagneux. l'abbé Paul Calendini.
Assesseurs. . . .	MM. Léon Gaudineau. le Vicomte de Lesseville.
Secrétaires . . .	MM. le docteur Buquin. Germain-Vérité,

Trésorier . . . . M. DE POTELLE.
Bibliothécaire. M. le Docteur TUVACHE.

La prochaine réunion du bureau est fixée au jeudi 16 juin, à 8 h. 1/2, au siège social de la Société, 41, rue de La Tour-d'Auvergne.

LES « ANNALES FLÉCHOISES » ET LES REVUES

Nous lisons, dans le *Bulletin trimestriel de la Société archéologique de Touraine* (1er trimestre 1904), au procès-verbal de la séance du 24 février :

M. le comte Charles de Beaumont nous signale, dans le numéro de février des *Annales Fléchoises et de la Vallée du Loir,* plusieurs articles concernant la Touraine; ce sont : *De la Prêtrise de Ronsard, à propos d'un acte inédit de 1581* (communiqué par notre vice-président, M. Langlois), par M. Paul Laumonier. — *En flânant : au pays de Racan,* par André Hallays. Enfin un article bibliographique étendu de M. l'abbé L. Calendini sur deux récents ouvrages de M. Gaston Maugras, lesquels intéressent directement la Touraine : *le duc et la duchesse de Choiseul, leur vie intime, leurs amis et leur temps,* et *la disgrâce du duc et de la duchesse de Choiseul; la vie à Chanteloup, le retour à Paris, la mort.*

M. l'abbé P. Calendini, directeur de cette Revue, demande, ajoute notre collègue, à en échanger les publications avec les nôtres. La proposition est acceptée.

La *Revue d'Histoire Littéraire de la France* dit, dans sa chronique de décembre 1903 :

M. Paul Laumonier a publié dans les *Annales Fléchoises* (juillet et août) un *Tableau chronologique des Œuvres de Ronsard* qui, laissant de côté les variantes, sauf celles des premiers vers de chaque pièce), car elles tiendraient trop de place, indique, dans leur ordre d'apparition, toutes les poésies de Ronsard qui lui sont connues, en les accompagnant de la date et du titre des recueils où elles parurent pour la première fois. C'est dire toute l'importance de ce relevé, qui est accompagné d'une ode de Ronsard, publiée le 1er septembre 1573, et que ses éditeurs modernes ont négligé de recueillir.

REVUES ET SOCIÉTÉS CORRESPONDANTES

Le bibliothécaire a reçu les livraisons suivantes depuis notre numéro de mai :

L'Anjou historique. Mai.
L'Art Sacré. Mai.
Bulletin de St-Martin et de St-Benoît. Mai.
Bulletin de la Société archéologique de Touraine. 1er trimestre.
La Correspondance historique et archéologique. Mai.
La Province du Maine. Mai.
Revue de l'Anjou. Mars, avril.
Revue du Bien. Mai.
Revue historique et archéologique du Maine. 3e livraison.
Revue Prytanéenne. Mai.
La Tradition. Mai.
Wallonia. Mai.

M. l'abbé Angot (Sainte-Gemme-le-Robert, Mayenne) offre à quelques amateurs une reproduction photographique, inaltérable, du *Cartulaire de la Roë*, avec table des noms, par M. Paul de Farcy, et introduction.

Prix : 50 francs.

BIBLIOGRAPHIE

I. — A TRAVERS LES REVUES.

BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE DE TOURAINE. — **A. Buisard.** — *Le Jansénisme en Touraine*, d'après le journal d'un curé de Tours, 1713-1759 (suite).

Le Jansénisme eut de très fortes attaches en Touraine et pendant longtemps la bulle *Unigenitus* n'y fut point acceptée. En janvier 1726, le nouvel archevêque de Tours, Mgr de Rastignac, voulut engager à la soumission les Visitandines de Tours. « Le 2 juillet 1726, M. de Saint-Florentin adressait une lettre au sub-délégué pour signifier à la sœur Françoise-Alexis Dumont, religieuse de la Visitation de Tours, non-soumise à la constitution *Unigenitus*, les ordres de sa Majesté, qui lui prescrivait de se rendre au monastère du même Ordre, situé dans la ville de La Flèche. La sœur Dumont partit dès le lendemain, en chaise de poste, accompagnée d'une femme. Un archer de M. l'intendant suivait à cheval ». La sœur Dumont ne se soumit point et « en juin 1731, exilée depuis six ans à La Flèche dans un monastère du même Ordre, elle fut tranférée à Tours dans le couvent des religieuses *Eudistes* qui sert de refuge ».

On ne saurait parler du Jansénisme sans nommer le *P. Timothée de La Flèche*, et voici ce qu'on lit au journal du curé Tourangeau : « Notre curé de Saint-Hilaire nous révèle comme résidant à Tours en 1783, retiré dans le collège des Pères Jésuites, le Révérend-Père Timothée, capucin, qui fut depuis évêque de Beyrouth, si connu par le rôle qu'il a joué dans les affaires de la bulle *Unigenitus* ».

BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE DU VENDOMOIS, t. XLII-1903. — **G. Bonhoure.** — *Histoire du Collège et du Lycée de Vendôme* (suite).

En terminant son intéressante étude, l'auteur nous donne un aperçu historique sur l'hôpital Saint-Jacques ou Maison-Dieu, qui devint le Collège. En effet, le duc de Vendôme, César, fils de Gabrielle d'Estrées et d'Henri IV, obtint la cession de la Maison-Dieu avec toutes ses dépendances et tous ses biens. Le 19 avril 1623 était signé l'acte de fondation

du Collège. Chose étonnante, les jésuites, auxquels César proposa le collège, refusèrent. Bien établis à Blois, à La Flèche surtout, où leur maison prospérait, craignirent-ils de faire tort à ces deux maisons ? M. Bonhoure ne peut nous le dire. Après leur refus, César proposa aux Oratoriens qui acceptèrent. Apprenant cela les jésuites voulurent revenir sur leur refus, mais « pour toute réponse, César leur montra le crucifix qui était auprès de son lit, et les pria de lui expliquer le sens des initiales I. N. R. I., placées sur la croix. Un jésuite répondit qu'elles signifiaient : *Jesus Nazarenus rex Judeorum*. — Non, reprit le prince, elles signifient : *Jésuite n'aura rien ici !*

César de Vendôme présida lui-même à l'établissement du collège qui porta son nom. Il l'agrandit, l'embellit, et, pour y faire affluer des élèves, il usa même d'un singulier stratagème inspiré sans doute par le refus des jésuites :

« Il se rendit un jour à Blois pour visiter le collège des jésuites, il fut reçu avec tous les honneurs dus à son rang. Les écoliers ne manquèrent pas de crier Vivat ! et de demander des congés. Son Altesse leur accorda six mois !! Les parents voyant leur collège fermé et leurs enfants désœuvrés, les envoyèrent à Vendôme, ainsi que le prince l'avait souhaité. »

Parmi les maisons de la rue Saint-Jacques que l'on abattit ou que l'on transforma pour les agrandissements du collège, M. Bonhoure cite la maison de Ronsard, et celle des du Bellay, ou l'hôtel de Langey.

Alfred Vuillième. — *La défense de Fréteval 13, 14 et 15 décembre 1870.*

Très émouvant récit des terribles combats qu'eurent à livrer quelques bataillons du 21e corps (2e armée de la Loire avec Chanzy) dans ces trois journées successives. En retraite depuis Loigny (2 décembre), le 21e corps se couvrit encore de gloire à Fréteval, grâce aux mobiles bretons qui luttèrent avec un courage admirable. Notre belle Vallée du Loir, mieux faite pour les ébats joyeux que pour les luttes sanglantes, fut à Fréteval le théâtre de glorieuses journées qui atténuèrent quelque peu la tristesse d'une retraite continuelle devant l'ennemi.

M. Chanteaud. — *Nouvel aperçu sur la mort de Gabrielle d'Estrées*.

Cette mort fut toujours un mystérieux sujet de discussion. Gabrielle d'Estrées fut-elle réellement empoisonnée, et par qui ?

Abandonnant l'opinion communément admise, M. Chanteaud dit que Gabrielle n'a pu être empoisonnée, car nul n'avait intérêt à sa mort qui allait contre les sentiments d'Henri IV, toujours très attaché à sa maîtresse, et les gardiens qu'il lui avait donnés, Montbazon et La Varenne, étaient au-dessus de tout soupçon. On accusa Ferdinand de Médicis, grand duc de Toscane, oncle de la future reine, Marie de Médicis, on accusa encore Zamet chez qui mourut Gabrielle, mais, d'après M. Chanteaud, — et il le prouve très judicieusement, — l'un et l'autre se justifient de cette accusation. Il reste donc que la mort fut toute naturelle :

« Du moment que Gabrielle ne périt pas empoisonnée, je puis dire qu'il est difficile de n'être pas frappé des points de ressemblance qui existe entre la maladie particulière aux femmes en état de gestation et les symptômes observés pendant la maladie de Gabrielle d'Estrées. Ne sont-ils pas assez frappants pour qu'on soit autorisé à dire avec vraisemblance que Gabrielle succomba à des accès répétés de convulsions puerpérales, maladie connue en médecine sous le nom d'*Eclampsie* ? »

Pour les circonstances qui accompagnèrent cette mort, nous renvoyons nos lecteurs aux *Annales Fléchoises* d'avril. *(A propos de deux lettres inédites d'Henri IV).*

L'INTERMÉDIAIRE DES CHERCHEURS ET CURIEUX. — 30 AVRIL. — **Louis Calendini.** — *Armoiries à déterminer. Famille de Planterose.*

10 MAI. — **Louis Calendini.** — *L'homme au masque de fer. Note sur Jean-François, marquis du Castel.*

20 MAI. — **Em.-L. Chambois.** — Même note que la précédente.

LE MOIS LITTÉRAIRE ET PITTORESQUE. — MAI. — **Louis Arnould.** — *L'art à coups de marteau.*

Dinant-sur-Meuse est la ville des batteurs de cuivre, et le savant historien qu'est M. Louis Arnould nous fait l'historique court mais précis de cet art dinantais. L'article, fort bien documenté, est illustré de nombreuses gravures représentant différents chefs-d'œuvre de la « dinanderie » à travers les siècles, c'est-à-dire du XII[e] au XVIII[e] siècle. Aujourd'hui, en effet, Dinan n'a plus de batteurs de cuivre, et les tentatives isolées faites pour relever « cette brillante tradition d'art » n'ont jusqu'à ce jour produit aucun résultat. Malheureusement, en nos jours de progrès, l'art est anéanti par

l'industrie. Cependant, des études comme celles de M. Arnould, de Poitiers, tout en inspirant des regrets sur ce passé artistique, font aussi naître au cœur l'espoir de voir bientôt resplendir de nouveau les arts disparus.

PARIS-PROVINCE. — MAI. — **Georges Soreau.** — *La Montansier.*

Notes très documentées sur la célèbre actrice, de la fin du XVIIIe siècle, que l'on vient de faire revivre au théâtre de la Gaieté, sous les traits de Réjane.

Louis Calendini. — *Souvenir de mai.*

REVUE DE L'ANJOU. — MARS et AVRIL 1904.

L.-F. La Bessière. — *Louis de Rohan et Gédéon de Soucelles.*

La jolie rivière du Loir a, d'ancienneté, vu s'établir sur ses bords des familles féodales. Deux de celles-ci, les maisons de Rohan et de Soucelles, ont leur domaine presque aux portes d'Angers : l'une au Verger, paroisse de Seiches, l'autre à Soucelles même, sur la rive opposée. L'auteur, narrant le séjour de Louis XIII chez le châtelain du Verger, rapporte divers épisodes fort curieux qui agrémentèrent ce séjour. Nes lecteurs se rappellent que les boiseries de notre chapelle de Notre-Dame-des-Vertus proviennent du château du Verger.

F. Ubald d'Alençon. — *Les Frères mineurs capucins de Saumur* (1600-1791).

Notre éminent collaborateur continue ses études sur l'ordre franciscain au Maine, en Anjou, en Touraine, avant la Révolution. Aujourd'hui, il s'occupe du couvent de Saumur, nous décrit ses origines et nous donne enfin une liste fort complète et fort documentée de ses gardiens.

REVUE D'HISTOIRE LITTÉRAIRE DE LA FRANCE. — JANVIER-MARS 1904.

Auguste Bailly. — *Les épitaphes d'Anne de Joyeuse, duc et amiral de France, par Jean-Antoine de Baïf.*

Il s'agit ici du duc de Joyeuse, battu à Coutras, le 20 octobre 1587, et assassiné après la bataille. Henri III lui fit faire des funérailles somptueuses.

C'est à cette occasion que J.-A. de Baïf composa les *Epitaphes.* M. Bailly, après avoir compulsé différents exemplaires des œuvres de Baïf, a pu reconstituer complètement ces *épitaphes*, dont il donne ici les pièces les plus intéressantes.

REVUE HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE DU MAINE. — 3e livraison.

G. Fleury. — *Des portails romans du XIIe siècle et de leur iconographie (suite et fin).*

Dans cette dernière partie de son savant travail, M. Fleury étudie le symbolisme dans les portails du Midi, puis les rapports de la statuaire du Midi avec celle du Nord; enfin, il nous parle des portails remaniés et des portails détruits.

H. Chardon. — *Robert Garnier : sa vie, ses poésies intimes.*

Dans ce second chapitre, M. Chardon nous présente Robert Garnier magistrat : il est conseiller au présidial du Mans en 1569, avec Michel Legras, dont le fils François devait épouser la fille du poète, Diane Garnier.

De conseiller, Robert Garnier devint, en 1574, lieutenant criminel, à la mort de Denys Taron. Ce qu'il fut dans cette nouvelle charge, par son caractère, son talent, son éloquence et son intégrité, M. Chardon nous le rappelle dans des pages vraiment très attachantes.

Que le savant historien nous permette d'ajouter ici nos compliments pour la distinction justement méritée dont il vient d'être honoré. Son ouvrage *Scarron inconnu et les personnages de la troupe du Roman comique* a été dernièrement couronné par l'Académie Francaise (Prix Saintour).

L'ART SACRÉ. — MAI 1904. — **Paul et Louis Calendini.** — *Particularités archéologiques du diocèse du Mans.*

Les auteurs résument les particularités archéologiques de La Fontaine-Saint-Martin, La Fresnaye, La Guierche, La Milesse, Laigné-en-Belin, La Quinte.

LA PROVINCE DU MAINE. — **A. Angot.** — *Julien Péan de la Tuilerie.*

Le testament de ce poète angevin, que publie M. Angot, vient apporter un peu de lumière dans sa biographie, si peu documentée jusqu'à présent.

Louis Calendini. — *Le Clergé français en Espagne, 1791-1802.*

Notes bibliographiques sur un savant travail de M. Victor Pierre, travail paru dans la *Revue des questions historiques* (avril-1904).

LA TRADITION. — MAI.

La chronique contient quelques détails intéressants sur les rois d'Yvetot, dont M. Louis Calendini parle dans le présent numéro.

P. C.

II. — A TRAVERS LES LIVRES.

UN POÈTE TOURANGEAU

Horace Hennion. — *Roses de Touraine* et *Genêts de Bretagne.* — E. Arrault et Cie, Paris, 9, rue Notre-Dame-de-Lorette.

L'an dernier, M. Horace Hennion, poète délicat et conférencier charmeur, publiait un joli recueil de vers : « Le Sachet Rose ».

Cette année, il donne chez Arrault et Cie (Paris, 9, rue Notre-Dame-de-Lorette — Tours, 6, rue de la Préfecture) un nouveau volume : « Roses de Touraine et Genêts de Bretagne ».

Ce livre, par son titre seul, a le don d'évoquer des parfums aussi délicieux que rares, même lorsque l'air printanier embaume la flouve, et le narcisse.

Avant de tourner les premières pages et d'effeuiller pour ainsi dire : *Roses et Genêts*, on se prend un moment à rêver de ces deux provinces : La Bretagne mystique et rude, la Touraine molle et joyeuse.

Pour ceux qui connaissent le pays d'Armor, les genêts vont redire au souffle des souvenances : la mélancolie de la lande, les roches monstrueuses, terrifiantes, les calvaires étranges et les grands Celtes aux yeux naïfs.

Les roses de Touraine, ces églantines sauvages qui fleurissent nos ruines, égaient nos sentes et mettent, au coin des « vigneaux », leurs buissons protecteurs, sans doute, enguirlanderont le joli « bonnet paillé » d'une tourangelle accorte ?

Ces rêves éclos avant de lire, ces visions des deux provinces se modifient dès qu'on ouvre le volume.

M. Horace Hennion qui est un fin lettré, un poète érudit, évoque les ombres des tourangeaux illustres. Il analyse Ronsard, Racan et de Vigny. Balzac vit dans une Ode, et le potier de Tours, Avisseau, ce nouveau Palissy dit, en des vers superbes, la mystérieuse attraction laissant à l'artiste : « la belle illusion qui le leurre un moment. » Cette illusion, M. Horace Hennion la transporte avec lui au pays de Guérande.

Dans ses pièces des « Sauveteurs » et de l' « Appel de la mer Bretonne », en ses légendes, « Yvon le poète » le « Biniou de Kériniou », loin de tromper l'auteur et de leurrer

les lecteurs, « la belle illusion » fait oublier que M. Horace Hennion aime les Prébendes d'Oé, cette Touraine artificielle ainsi qu'Escoublac-la-Baule cette Bretagne modernisée.

Toutefois, avec son vrai talent, le poète peut se permettre ces fantaisies. Son style est charmeur; la langue qu'il parle est pure comme ses pensées. Il ne déclame pas, il chante; mais sa chanson, toujours, est légère sans être affaiblie, forte sans paraître rude.

On sent, sous la forme classique de ses vers, comme des échos de grandes voix dissemblables.

Son père « fils rêveur de la brumeuse Flandre »,

Sa mère « ..... fleur des prés d'où par l'ardeur du jour,

« Des cigales en chœur montent les champs d'amour », ont mis en son âme : l'un les reflets tremblants des canaux de Bruges, l'autre le rayonnement vif et chaud du soleil qui dore les garrigues de Nîmes et les Alyscamps d'Arles la Belle.

Or, M. Horace Hennion ne fut ni trop enthousiasmé par le soleil du midi, ni trop hanté par les brumes du Nord.

Son talent est doux et charmant comme « cette petite patrie

« Que le sort clément m'a choisie. »

dit-il, lui-même, car, dans son œuvre qui, bientôt, s'augmentera d'une suite de cinq poèmes en un acte : « Les Soirs », si parfois l'on est emporté dans le pays des rêves, très haut, très loin vers l'idéal, on peut redescendre avec le poète boire la rosée matinale en un joli conte bleu.

Jacques ROUGÉ.

Jacques Rougé. — *Loches et Beaulieu.* — Loches, Veyrat éditeur, 1904.

« Ce livre n'est ni un guide, ni une histoire détaillée de Loches et de Beaulieu. »

Ainsi débute l'auteur en son avant-propos. Sans doute, sa charmante brochure n'a point l'aspect des guides aux interminables pages, mais elle supprime fort avantageusement le mieux renseigné de ces guides. Sans doute, les villes de Loches et de Beaulieu ont, dans leur passé, une histoire aussi intéressante que mouvementée, dont le récit pourrait noircir de nombreux in-folios. Mais cette « histoire détaillée », à supposer qu'elle fut écrite, serait-elle lue aujourd'hui, alors que les préoccupations du présent détournent si facilement les esprits du passé?

A notre époque, où l'on vit si rapidement des heures non moins rapides, on laisse volontiers les longues études du

passé à ses véritables amis, les archéologues. Ceux-ci, en effet, pour leur satisfaction personnelle, pour oublier les tristesses présentes dans les souvenirs d'antan, vont remuer la poussière des siècles et les « vieux parchemins ». On les admire sans trop les comprendre, mais on ne les imite pas. Encore moins peut-être les lirait-on s'ils publiaient tous leurs travaux et toutes leurs recherches personnelles.

Toutefois, les archéologues, qui aiment leur petite patrie et ses traditions, ont le grand désir de communiquer leur attachement. Pour ce faire, ils déroulent sous les yeux de leurs contemporains les faits saillants de l'histoire locale, les dates remarquables, les personnages mis en relief par leur nom et leurs actions. Dans des monographies, courtes mais précises, ils font renaître le passé de la façon la plus attrayante, pour qu'il soit mieux connu, et partant plus aimé.

Ainsi l'a compris le savant et délicat folkloriste qu'est le tourangeau Jacques Rougé. Les sites qu'il dépeint, les scènes qu'il rappelle, il les aime, et il veut faire partager ses sentiments au lecteur. Il y réussit pleinement par la façon simple et originale dont il résume la longue histoire de Loches et de Beaulieu.

Quelques pages lui suffisent pour cette histoire, et la concision du récit ne nuit pas à son intérêt. Tous les siècles de l'histoire lochoise sont merveilleusement groupés, comme tous les principaux monuments en sont artistement décrits. Une seule chose, peut-être, est regrettable, c'est que ce travail soit fait « tout d'une haleine », d'une seule pièce. Le lecteur, tout entraîné qu'il soit par le charme du récit, — et c'est le cas, — cherche cependant des points de repère, chapitres ou divisions, et là nous n'en trouvons aucun.

Que notre distingué collaborateur et dévoué sociétaire me pardonne cette remarque toute affectueuse, qui n'empêche nullement son étude d'être un pur chef-d'œuvre.

On voit d'abord les origines de Loches, avec son château, citadelle du Faucon noir, de Beaulieu, avec son abbaye de Bénédictins, puis les successifs agrandissements des deux villes sous les Plantagenet, auxquels l'historien conserve leur nom d'origine, les Plante-genest, et enfin toutes les époques glorieuses, sanglantes, de l'histoire de France ont eu leur écho dans ce petit coin de la Touraine.

« Loches, c'est tout un lointain passé qui vit encore par ses monuments : ici ce sont les temps barbares, c'est l'an mille mystérieux et troublant; là ce sont les souvenirs des

premières luttes entre Anglais et Français, la guerre de Cent ans et Charles le Septième.

« Plus loin on vit sourire Agnès Sorel, on entendit rire Caillette, discourir Chicot, passer Jeanne d'Arc, Louis XI et ses bourreaux, Louis XII et ses bouffons. »

C'est à Loches, en effet, que Jeanne d'Arc vint annoncer au roi de Bourges sa mission providentielle.

Toujours, à travers les siècles, le cortège ordinaire des rois a jeté un lustre inoubliable sur le pays lochois et sur son château. C'est François Ier et Diane de Poitiers, François II et Catherine de Médicis, Charles IX, etc.

Et en faisant ainsi défiler devant nous ces brillants cortèges et leurs personnages, M. Jacques Rougé nous les place dans le cadre où ils ont vécu. On croit vraiment les revoir en ces « vieilles salles » tant de fois remplies du cliquetis de leurs armures; on entend les railleries mordantes des bouffons au « logis du fol », ou les joyeux devis des courtisans dans les « salles nouvelles », dont les fenêtres, avec leurs sculptures « en arc tudor, » indiquent bien l'époque.

Et ainsi jusqu'à nos jours, sans oublier la grande époque révolutionnaire qui, à Loches et Beaulieu, comme ailleurs, a passé en semant les ruines, M. Jacques Rougé continue le tableau historique et descriptif de ces deux villes.

Mais l'intérêt que je prends à « repasser » mon auteur m'a fait oublier que je disposais seulement de quelques lignes bibliographiques. A mon grand regret, je dois donc, cher lecteur, abandonner cette délicieuse monographie lochoise. Au demeurant, lisez-la vous-même, elle est d'une lecture à la fois instructive, agréable et facile, l'auteur étant aussi fin conteur qu'érudit distingué.

M. Jacques Rougé a aussi l'âme sensible et délicate d'un poète. Nous connaissons le poète aux *Annales Fléchoises;* nous avons signalé les merveilleux travaux de sa muse : *Au beau pays de Touraine, la Reine Bérengère,* etc., et c'est le cœur du poète qui ressent plus vivement la dédaigneuse indifférence avec laquelle on traite le passé.

Puissent les efforts du folkloriste tourangeau réveiller les enthousiasmes « endormis »! Puisse l'auteur lui-même nous donner encore l'attrait et l'intérêt de goûter de pareilles œuvres historiques! C'est notre souhait le plus sincère!

PAUL CALENDINI.

L'Administrateur-Gérant, EUG. BESNIER.



TABLE DES MATIÈRES

DU TROISIÈME VOLUME

ÉTUDES HISTORIQUES ET LITTÉRAIRES

PAGES OUBLIÉES

POÉSIES

CHRONIQUE

BIBLIOGRAPHIE

ILLUSTRATIONS

SUPPLÉMENTS

(Février.) Supplément musical : *Messe du Matin*, paroles de Louis Mercier, lauréat de l'Académie, musique de M. J. Condamin.

L'Intermédiaire des *Annales Fléchoises*.

(Avril.) Supplément musical : Heimweh, mélodie pour piano, par M. J. Condamin.

NOMS D'AUTEURS ET COLLABORATEURS



LES ANNALES FLÉCHOISES

ET

LA VALLÉE DU LOIR

LES ANNALES FLÉCHOISES

ET

LA VALLÉE DU LOIR

SOCIÉTÉ
D'HISTOIRE, LETTRES, SCIENCES ET ARTS
DE LA FLÈCHE

LES

ANNALES FLÉCHOISES

ET

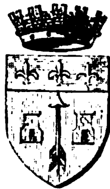
LA VALLÉE DU LOIR

REVUE MENSUELLE ILLUSTRÉE

HISTORIQUE — ARCHÉOLOGIQUE — ARTISTIQUE
ET LITTÉRAIRE

TOME QUATRIÈME

JUILLET-DÉCEMBRE 1904



LA FLÈCHE, TYPOGRAPHIE ET LITHOGRAPHIE EUG. BESNIER

1904

LE GRAND SAINT-BERNARD

Sur la route de Martigny au val d'Aoste, à mil huit cent deux mètres d'altitude, la cantine de Proz est une simple maisonnette où l'on peut s'abriter en se réconfortant. Là, semble finir le monde habité. On aperçoit des rocs roulés par les dranses hivernales. Leurs lits desséchés creusent comme d'inégaux sillons dans les montagnes. De ces torrents, un seul subsiste, toute l'année :

Au pied du Saint-Bernard, dont les faîtes gelés
Portent comme un nid d'aigle un très vieux monastère,
Dans le chaos des rocs à la neige mêlés,
La Dranse sort d'un mont aride et solitaire.

Tantôt babil d'enfant, tantôt murmure sourd,
Elle est la seule voix de tous ces pays mornes ;
De rochers en rochers, elle bondit et court,
Ses flots semblent n'avoir jamais connu de bornes.

A la chaste édelweis, près des sommets altiers,
Elle apporte l'humus qui lui permet d'éclore ;
Elle entraîne les pins tombés des hauts sentiers
Et des blocs de granit plus énormes encore.

Elle mire en passant mélèzes et sapins,
Chalets ensevelis sous l'ardoise massive,
Villages du Valais, aux petits clochers peints,
Dont le reflet s'enfuit emporté par l'eau vive. (1)

Une neige demi-fondue, jaune, s'est fixée au dos des masses granitiques.

Derrière le voyageur se dresse un rempart de rochers immenses ; devant, le mont Mort apparaît.

(1) « Au Beau Pays de la Touraine », poésies par Jacques Rougé. (Ollendorf 1901-Paris, 50, rue de la chaussée d'Antin).

Le long de la route, parfois, sur une pierre, souvent à l'abri d'une roche, on voit de petites croix en bois entourées de cailloux.

« Qu'est-ce ? » demande-t-on au guide. Il vous répond avec flegme : « Ici, un tel trouva la mort. Il allait passer en Italie pour son commerce (la contrebande), et L'avalanche l'a surpris. »

De pareils accidents arrivent encore assez souvent, bien que la cantine de Proz, subventionnée par la Confédération helvétique et l'Italie soit tenue toute l'année.

Un frisson vous prend: Une simple bourrasque pourrait vous laisser sans secours à quelques kilomètres de cette auberge. Mais, on se rassure vite à la vue d'un toit gris et plat confondu avec la couleur terne de la montagne.

Ce dernier abri des hommes dans l'une des plus hautes régions de l'Europe, c'est le grand St-Bernard.

Quand Annibal fit passer les Alpes à ses hordes puniques, non loin du col où s'élève le monastère, il existait un temple dédié à Jupiter Pennin « celui qui d'un seul froncement de sourcils faisait trembler le monde ». Aujourd'hui, des ruines en subsistent. Devant elles, un petit lac à peine dégelé au mois d'août s'étend jusqu'à l'hospice. Ce n'est plus l'humble hôtellerie établie en 962 par Bernard de Menthon, archidiacre d'Aoste. Le monastère actuel date de 1680.

Cecina, Charlemagne, Barberousse, Napoléon ont franchi le col du grand St-Bernard depuis César. De 1797 à 1802, 150 mille Français passèrent ce défilé en se dirigeant vers le val d'Aoste.

Parmi les visiteurs illustres du St-Bernard, il ne faut pas oublier St-François de Sales. Il y séjourna. Charles-Auguste de Sales, son historien, dit comment se fit le voyage. Sur la fin de novembre, « une bize très froide en rendoit l'hiver presqu'insupportable ;

néanmoins il ne laissa pas de se mettre en chemin par les alpes Pennines. »

Le mont Mort (2.860 mètres), le Dronaz (2.889 mètres), le Velan (3.765 mètres) et, à l'est le grand Combin (4.317 mètres), une des plus hautes cimes d'Europe, entourent, ou dominent le St-Bernard.

***

Sur les genoux de l'aïeul, à la lueur des lampes, l'hiver, en regardant un livre d'images, que de fois, enfant, on a entendu la narration d'un « sauvetage » de gens abandonnés, mourant de faim, de froid et de fatigue sur le chemin du St-Bernard !

Alors on voyait dans son imagination naïve un voyageur égaré, couvert à demi par la neige. Un gros chien, le poil hérissé, portant une gourde au cou, s'avançait en flairant, et, dans le brouillard, lugubre, aboyait. Un long bâton à la main, apparaissait un moine cachant sous le capuchon de laine sa physionomie sévère.

C'est le sourire aux lèvres, d'une façon correcte, avec beaucoup de bienveillance, surtout pour les Français, que les Pères du grand St-Bernard accueillent les touristes, dans un parloir orné d'une immense plaque de marbre rappelant le passage de Napoléon qui fit séjour au monastère à la fin de mai 1800 (5 prairial, An VIII) après avoir quitté Bourg-St-Pierre, guidé dans son expédition par l'espion italien Francesco Toli. Les pères Murith et Tenataze indiquèrent à Bonaparte la route du Piémont.

L'hospice du St-Bernard que relient à l'univers le télégraphe et le téléphone est formé de grands bâtiments ayant l'aspect d'une caserne gardée par un pacifique gendarme suisse toujours en grande tenue.

Une bibliothèque où l'on montre quelques armes et poteries romaines trouvées dans les ruines du

temple de Jupiter, une chapelle byzantine bien ornée, le monument de Desaix, et un tableau représentant le fondateur de l'Ordre sont les seules parties curieuses du monastère.

Les cellules à cloisons de bois épais chauffées par des poêles, les lits propres, chauds, moelleux, surmontés de petits rideaux blancs, font songer aux dortoirs des infirmeries de collèges.

On peut coucher jusqu à 90 voyageurs, en abriter 350 et quand l'annexe sera complètement construite, on en doublera le nombre. De la fin de juillet au milieu d'octobre, chaque année, il monte au St-Bernard de 7 à 8.000 touristes ou pèlerins.

C'est en effet non seulement un site renommé dans le monde entier, mais, pour les gens du Valais et les Italiens du nord, un lieu de prière, un sanctuaire.

« Les dépenses du monastère sont très élevées » nous dit un père en nous ouvrant la porte de la chapelle, « les vivres nous viennent de loin et l'hospitalité est gratuite. »

Les Pères du St-Bernard sont vraiment d'un grand mérite et doivent faire l'admiration de tous ceux qu'animent des sentiments philantropiques.

Choisis parmi les jeunes gens intelligents et robustes des plus honorables familles du Valais, ils se consacrent à la prière, à la méditation et à la recherche des malheureux égarés dans leur triste région charmée seulement, quand le temps est clair, par la vue du mont Blanc, du Vélan et du mont Rose.

Comme dans l'établissement similaire du Simplon, les Pères du monastère suivent la règle de St-Bernard. Elle présente cette particularité que les religieux doivent jeûner le samedi au lieu du vendredi. Ils portent la soutane avec le collet romain et se ceignent d'un long cordon blanc, scapulaire de leur ordre. La maison mère est à Martigny. Là réside le supérieur qui porte le titre de prévost.

Après quinze ans passés au St-Bernard, terme maximum de leur séjour à l'hospice, les moines reviennent à Martigny. Ceux qui ont accompli ce stage pénible et ceux qui, pour cause de santé, n'ont pu le faire en entier, deviennent curés de village ou directeurs des hôpitaux fondés dans le but de combattre « le crétinisme » cette triste maladie encore à redouter dans le haut Valais.

Au couvent du St-Bernard, un prieur, aidé du « blavandier » et de « l'emosinaire » (les moines qui s'occupent particulièrement des voyageurs), dirige douze prêtres qui, choisis avec soin entre les plus robustes, résident toute l'année au monastère.

Avec ces religieux vivent quelques serviteurs qui s'occupent des chiens. Ces célèbres molosses sont en petit nombre à l'hospice.

Logés sous un des corridors cloîtres de l'hôpital, ils regardent d'un œil très doux ceux qui caressent le gros poil de leurs lourdes oreilles. Leur seul ennemi est l'avalanche.

Contre l'avalanche les moines ont toujours lutté. Les archives du monastère vous apprennent qu'en 1128 un abbé du nom de Rodolphe avec un certain nombre de pèlerins fut surpris par l'avalanche.

Dans notre siècle, en 1845, le moine François Cart, pour venir en aide à des voyageurs, périt victime de son devoir, entraîné sous la neige.

Au mois de novembre 1874, accompagnant des excursionnistes retardataires, quelques moines atteignirent la cantine de Proz où ils trouvèrent 20 touristes qui remontèrent avec eux. A 1.000 mètres environ du St-Bernard une avalanche tua deux moines et l'un de leurs serviteurs.

En 1885, des ouvriers travaillant à une galerie couverte devant l'hospice furent sauvés par les Pères qui, avec la pelle et la pioche leur creusèrent un passage dans la neige.

Enfin, il y a peu d'années, le monastère ayant disparu momentanément sous une avalanche partielle, le bruit courut que le grand St-Bernard n'existait plus. La nouvelle était fausse, car sur son roc glacé, il regarde encore la terre des plaisirs et des fleurs, l'Italie fertile et nonchalante.

Jacques ROUGÉ.



NOTES

SUR

LE POÈME INTITULÉ LES « ISLES FORTUNÉES »

DE RONSARD

Il y a beaucoup à gagner à l'étude des éditions originales de l'œuvre de Ronsard. C'est là, plus que chez les autres poètes de la Pléiade, que se laissent mieux saisir les progrès de la langue française au cours de la seconde moitié du XVI[e] siècle. Cette langue va sans cesse se perfectionnant, se rapprochant, plus qu'on ne le croit généralement, du point précis où, parvenue à la moitié du XVII[e] siècle, elle est alors devenue le type achevé de notre idiome littéraire. Cette constatation, les hésitations que l'on remarque dans les variantes de ces poésies, les modifications que l'auteur y insère, pour être l'intérêt capital de ces recherches, ne doivent pourtant pas nous laisser indifférents à des remarques d'un caractère plus spécial et plus restreint. Au cours de sa longue carrière, Ronsard, le chef de la *Brigade*, a vu se renouveler plus d'une fois autour de lui la troupe enthousiaste dont les soldats montraient une si belle ardeur. Je ne veux point dire que ce chef ait, de sang-froid et sans en être autrement ému, vu disparaître ses premiers compagnons d'armes, mais il faut pourtant avouer que, dans ses vers, il ne paraît pas se soucier grandement de leur garder le rang qu'il leur avait d'abord assigné. Facilement, il retranche leurs noms de ses

poèmes, où prennent place alors ceux des auteurs qui, plus jeunes et nouveaux venus, se sont rangés sous la bannière de celui que, dans sa province, on nommait naïvement « le premier poète du Roy en son royaume ! (1) » Je l'observais récemment, en me reportant au texte primitif de ce morceau intitulé : *Les Isles Fortunées*, qui, inséré depuis au second livre des *Poèmes*, a paru d'abord, en 1553, dans les *Amours de Ronsard*, où on le trouve à la page 124e. Il y exhorte Marc-Antoine de Muret, l'un des commentateurs de ses sonnets, à quitter les périlleux appas de la cour, pour aller chercher l'agréable repos de la solitude. Il lui montre l'Europe bouleversée et dont les peuples chrétiens luttent sans trêve les uns contre les autres, l'Espagne opposée à la France, l'Angleterre à l'Ecosse, menacée, ce qui le préoccupa comme tous ses contemporains, de devenir la proie du Turc qui la guette, et le péril n'était pas chimérique. Partons donc, Muret, lui dit-il,

> Parton, Muret, allon chercher ailleurs
> Un ciel meilleur...
> . . . .
> Que songes-tu ? mon Dieu, que de paresse
> T'amuse ici ! regarde quelle presse
> Dessus le bord ioyeuse nous attend
> . . . .
> Je voy Baïf, Denizot, Tahureau,
> Mesme, Du Parc (2), Bellay, Dorat et celle
> Troupe de gens que devance Iodelle
> Icy Maclou, là Castaigne conduit,
> Et là i'avise un grand peuple qui suit
> Nostre Pascal, et parmy la campaigne

(1) Cf. L. Froger, *Ronsard ecclésiastique*, p. 44, note 3.

(2) Denis Sauvage, sr du Parc, a traduit de l'italien en français *La Circé* de Gelli, volume in-8°, paru à Lyon en 1550 ; *La philosophie d'amour* de Léon Hébreu, in-8°, Lyon 1551 et *Histoire de son temps* de Paul Iove, in-f°, Lyon 1552. *La philosophie d'amour* n'est autre chose que le *Léon Hébrieu*, traduit par Pontus de Tyard, et publié à Lyon, chez Jean de Tournes en 1551.

Un escadron qui Maumont (1) accompaigne.
Voicy Beleau, voicy d'une autre part
Ton Frémiot, Des Autels et Thyard ;
Icy La Fare, ici Colet arrive,
Et là Gruget s'esgaie sur la rive
Avec Navière et Péruse et Tagault. (2)
Ia ia montés, ia ia tirent en hault.

Voici donc en quelle société Ronsard prétendait emmener Muret, mais c'était en 1553. En 1585, il y en avait plus d'un de ces poètes à qui il avait faussé compagnie. Il ne parle plus de Denizot, de ce compatriote dont un sonnet, dans l'édition princeps de 1552, décore les poésies dédiées à Cassandre (3). Le nom de Mesmes est également biffé. Ce dernier avait été, aux débuts de notre poète, l'un de ses collaborateurs, et, dans le *Tombeau de Marguerite de Valois* (4) où se lisent aussi des vers de Joachim du Bellay, il y en a également de I. P. de Mesmes (5), dont la devise était : *Cœlum non solum*. Cela nous a permis de lui restituer le sonnet suivant, qui, imprimé au f° 164 v° de l'édition princeps des *Odes de Ronsard*, n'a jamais, que je sache, été reproduit depuis. Le voici :

(1) Jean de Maumont ou Malmont est l'auteur des traductions suivantes : *Les histoires et chroniques du monde, tirés du gros volume de Jean Zonare*, in-f° 1563, Paris. *Les graves et saintes remonstrantrances de l'empereur Ferdinand au pape Pie IV*, in-8°, Paris, 1563, et des *Remonstrances chrétiennes en forme d'épistre à la royne d'Angleterre*, in-8°, Paris, 1563.

(2) On trouvera des vers latins de Jean Tagault dans le *Tombeau de Marguerite de Valois*. Il est l'auteur du poème suivant : « Le ravissement d'Orithye », publié à Paris en 1558, en un in-8° de 23 ff. chif. et une f. non chif. chez André Wechel.

(3) Nous avons publié ce sonnet dans *Les premières poésies de Ronsard*, in-8°, p. 23.

(4) Ce *Tombeau* a paru en 1551, en un volume petit in-8, chez Michel Fezandat et Robert Grandlon, publié par Nic. Denizot dit le comte d'Alsinois.

(5) Dans le *Tombeau de Marguerite de Valois*, on trouve des stances en italien de I. P. de Mesmes, et la traduction en cette même langue d'une ode de Daurat par le même I. P. de Mesmes.

Muse va veoir un autre espoir de France,
Qui nuit et iour de sa plume féconde
Aide à polir la Françoise faconde,
Sentant encor le vieus tens d'ignorance.

Il est en lui de la tirer d'enfance,
Et le fera, si mort hors de ce monde
Ne le bannist, dont doit sa teste blonde
Toucher des cieus la dernière distance.

O Dieu courant desous la ligne oblique
Donne faveur à ce nouvel Ascrée,
Tant qu'égaller on le puisse à l'antique.

O nobles Seurs, ioignant l'onde sacrée,
Couvrez son chef de branche Cabarique,
Pour le sauver de toute langue inique.

On n'aura pas été sans remarquer la transcription singulière de ce morceau ; c'est qu'à l'imitation de Ronsard, de Mesmes usait de l'orthographe phonétique.

Comme il avait retranché le nom de de Mesmes, ainsi fait-il pour ceux de La Fare, de Maclou, de Castaigne, de Pascal, de Grujet, de Frémiot, de Colet, de Navière.

A. de La Fare, sur lequel nous ne saurions donner d'autres renseignements, La Fare, donc, est un poète dont le sonnet qui suit accompagne les premières odes de Ronsard :

Les uns diront le vieil Prestre de Thrace,
Ou le Thebain, qui en la lire excelle,
Et cetui-là qui son païs nous celle,
Ou les beaus chans du Calabrois Horace.

Du Mantuan les vers de bonne race
L'on vantera, ou la Lire de celle
Docte amoureuse et mignarde Pucelle,
Qui ses dous maus sucra de tant de gràce :

Mais moi poussé par ta fureur éprise
Ton luc sur tous et ie prise, et reprise.
O vive corde, o bien heureus sonneur,

Ta vertueuse et première entreprise,
Que la France a par ton audace aprise,
Du Vandômois éternize l'honneur. (1)

Maclou de la Haye est l'un des premiers amis de Ronsard. Si l'on ne voit plus son nom dans les *Isles fortunées*, tant s'en faut qu'on ne le retrouve pas ailleurs. C'est à lui qu'est dédiée l'une des odes non mesurées de notre poète (2). Jean de Castaigne, de Bordeaux, Claude Colet, de Champagne, Etienne de Navières, Claude Grujet, s'accordèrent avec Ronsard pour louer, en 1553, les *Amours*, d'Olivier de Magny. Peut-être est-ce là le motif pour lequel ils se trouvent ainsi réunis. Claude Colet est l'auteur de l'*Histoire palladienne, traitant des gestes et généreux faits d'armes et d'amours de plusieurs grands princes et seigneurs* (3), dont on connaît deux éditions, l'une in-folio, l'autre in-octavo, parues, la première, en 1553, la seconde, en 1573. Claude Grujet a traduit de l'italien en français les *Dialogues*, de messire Speroni Sperone, édités à Paris, en 1551. Peut-être ce même Grujet est-il l'auteur de la dédicace insérée en tête de la seconde édition de l'*Heptaméron*, de Marguerite de Valois, publiée en 1559, et de la traduction française qui fut donnée en

(1) Cf. *Les quatre premiers livres des odes*, f° 165.

(2) Elle commence par ces vers :

Maclou, ami des Muses

Elle a été recueillie par P. Blanchemain, au t. II des *Œuvres de Ronsard*, p. 404. Elle fait partie des poèmes du *Bocage*, dans l'édition princeps des *Odes*, de 1550. On l'y trouve au f° 154, v°.

C'est au même poète qu'il dédia aussi l'ode *Sur le traité de la paix fait entre le roi François et Henri d'Angleterre, 1545*. Voici le titre d'un volume de poésies que Maclou fit paraître à Paris, en 1553, chez Est. Groulleau, en un vol. in-16 de 60 ff. : *Maclou de la Haye, piccard, valet de chambre du Roy, ses œuvres* (contenant : chant de paix, chant d'amour, cinq blasons des cinq contentemens en amour, sonnets d'amour, vingt vœux des vingt beautés de son amie, etc.).

(3) M. Marty-Laveaux, au t. II, p. 405, de *La langue de la Pléiade française*, a reproduit le titre exact de cet ouvrage et la préface qu'y ajouta Etienne Jodelle.

1560 d'un ouvrage de Damiano, et sous ce titre : *Le plaisant jeu des échecs*. Le dijonnais Memmius Frémiot, dont on connaît seulement quelques vers latins, était l'ami particulier de Muret. Tous deux se trouvaient à Toulouse, où le second occupait une chaire à l'Université, quand, compromis dans une scandaleuse affaire de mœurs, ils durent, l'un et l'autre, s'échapper à la dérobée, pour se soustraire à la peine capitale dont ils furent frappés par contumace (1). A partir de ce moment, on perd absolument de vue Memmius Frémiot, et l'on comprend aisément pourquoi Ronsard ne parla plus du personnage.

La rupture, quoique déterminée par de tout autres motifs, ne fut pas, avec Pierre Pascal, moins complète. Ils avaient été très intimement unis. C'est à « P. de Paschal du bas païs de Languedoc », que le poète dédiait, en 1554, son Bocage. C'est au même auteur qu'il disait :

Ie veus, mon cher Paschal, que tu n'ignores point
D'où, ne qui est celui, que les Muses ont ioint
D'un nœud si ferme à toi, afin que des années,
A nos nepveus futurs, les courses empanées
Ne celent que Paschal et Ronsard n'estoient qu'un
Et que tous deus n'avoient qu'un mesme cœur commun (2).

D'où vient donc que cette union se brisa? Du Verdier nous en donne la raison. C'était, dit-il de Pascal, dans sa *Bibliothèque*, « un pur abuseur du monde, qui repaissoit les gens de fumée au lieu de rost, et qui avec cela sceut tirer de l'espargne douze cens livres de gaiges par chacun an, pour faire l'histoire de France : et pour en donner bonne espérance,

(1) Voir sur Muret et Frémiot, Charles Dejob. *Marc-Antoine Muret*, in-8°, Paris, 1881, thèse de doctorat.

(2) Le *Bocage*, de P. de Ronsard, vol. in-8° de 4 f. préliminaires et 56 f. C'est au f° 22 que se trouve ce morceau. M. P. Laumonier, dans la *Revue de la Renaissance*, n° de février 1901, p. 98, a signalé déjà les variantes de l'édition de 1554.

semoit de petits billets portant ces mots : *P. Paschalii liber quartus rerum à Francis gestarum :* iaçoit qu'il n'en eut pas faict seulement six feuillets lorsqu'il mourut (1) ». Il y a en cela quelque exagération, car on possède encore, dans les bibliothèques de France, des manuscrits incomplets, il est vrai, mais qui contiennent plusieurs livres de cette histoire des Français, annoncée dès 1553 par Pascal (2). Seulement ils n'ont jamais été imprimés, et ceux-là s'estimaient déçus, non sans quelque raison, qui comptaient sur un tel ouvrage pour entendre célébrer leur nom. Ronsard en fit l'épreuve avec beaucoup d'autres, et il s'en dédommagea en retirant de ses vers le nom de celui qui répondait si mal à son attente.

Cette suppression était opérée dès l'an 1560, et, dans l'édition qu'en cette année notre poète donna de ses œuvres, il substitua Magny (3) à Pascal, Claude-Antoine de Buttet (4), un savoyard, à de Mesmes, L'Huilier (5) à Castaigne, Grévin (6) à La Fare. Grévin,

(1) Cf. *Les bibliothèques françoises de la Croix du Maine et de du Verdier*, nouvelle édition, par M. Rigoley de Juvigny, Paris, 1773, t. V, p. 310.

(2) Cf. Catalogue général des ms. des bibliothèques publiques de France, T. XX, p. 75-76.

(3) Olivier de Magny est trop connu pour que nous ayons à en parler ici. Cependant, puisque l'occasion s'en présente, j'en profite pour observer que dans ses *Gayetez*, édition de C. Courbet, parue chez Lemerre, en 1871, il y en a une, dédiée à Ambroise de la Porte, et d'après laquelle le *Livret de folastreries*, dont Ronsard est en réalité l'auteur, est attribué à Ambroise de la Porte. C'est ce qui a donné lieu à Goujet, Bibliothèque française t. XII, p. 27, d'en décharger Ronsard.

(4) Marc-Claude de Buttet publia, en 1559, chez R. Estienne, à Paris, en un in-4° de 14 f., l'*Epithalame, ou nosses du prince Emanuel-Philibert, duc de Savoie, et de Marguerite de France, duchesse de Berry.*

(5) L'Huilier, s^r de Maisonfleur, est, d'après Brantôme, l'un des poètes qui, avec Ronsard et du Bellay, écrivirent, en l'honneur de Marie Stuart, des poésies et des élégies.

(6) Voir sur Grévin la belle thèse de M. L. Pinvert, intitulée : *Jacques Grévin*. in-8°, Paris, 1899.

à son tour, pour être passé au protestantisme, fut remplacé par Turrin (1).

Ces variantes qui portent sur des noms d'hommes ne sont pas les seules que nous ayons à signaler dans ce texte de 1553. Ainsi, au lieu de ce vers :

De leurs ayeux entretiennent la loy

il avait dit d'abord :

D'un seul Iésus reconnaissent la loi.

Au lieu de :

Avec Bacchus l'enfant Cythérien

on trouvait :

Le vers mignard du harpeur Lesbien.

Pour *amoureux* des Naïades, on avait *autre effroi* des Naïades; pour *terres divines*, on lisait *mannes divines*.

Voici enfin trois passages qui, plus longs, ne sont point passés de cette première édition dans les suivantes :

La pâle flèvre, et la triste famine,
Le mal de Naple et la langueur qui mine
Le cœur malade, et le souci qui point
Les plus grans Rois ne s'i heberge point.
Là, les enfans n'enterrent point...

Et quatre vers après :

Et la maratre iniustement cruelle
A son beau fils l'aconite ne melle,
Mortel bruvage, ou l'accusant à tort,
Comme une Fedre, est cause de sa mort :
Car leurs beaus ans...

Et un peu plus loin :

La si quelqu'un d'un désir curieus
Veut estre poete ou rechercheur des cieus,

(1) Claude Turrin, de Dijon, publia à Paris, en 1572, chez Jean de Bordeaux, en un vol. petit in-8°, ses *Œuvres poétiques,* divisées en six livres.

Ou bien disant, sans globe ni sans sphere,
Sans invoquer les Muses, ni leur frere,
Ni sans avoir Cicéron dans la main,
Il sera fait bon poète soudain,
Et filosophe, et comme un Demosthene
De miel Attic aura sa langue pleine (1)
Le faus témoin...

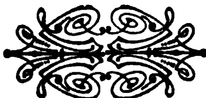
Me sera-t-il permis d'observer que, dans ces passages, comme dans le poème entier, d'ailleurs, le poète, revenant à l'orthographe phonétique (2), remplaçait, ainsi qu'il l'avait fait dans l'édition princeps des *Odes*, la lettre *x* par la lettre *s*; que, au lieu de *ph*, il employait *f*; comment encore il disait *bruvage* au lieu de *breuvage*. Le mot *rechercheur*, que nous retrouvons dans l'un de ces vers, et dont du Bellay s'est aussi servi, ne se retrouve dans aucune autre partie de son œuvre (3). Ce sont là de menus détails, mais il faut bien s'y arrêter si l'on tient à savoir par quelles phases a passé l'entreprise hardie de la Pléiade.

L. FROGER.

(1) Tous ces vers auraient dû trouver place au bas de la page 175e du tome VI des *Œuvres de Ronsard*, publiées par M. P. Blanchemain, si cet éditeur avait recueilli les variantes des éditions originales. M. P. Laumonier les a publiés dans la *Revue de la Renaissance*, nº de juin-septembre 1903, page 207-208.

(2) Cf. L. Froger, *Les premières poésies de Ronsard*, p. 18-19.

(3) Ronsard employa encore une fois ce mot dans une *Epistre au lecteur*, placée en tête de : *Les trois livres du Recueil des nouvelles poésies*, Paris, 1564; il la supprima en 1584. On pourra la lire dans le tome VIe, à la page 436e de l'édition de la Pléiade française, donnée par Marty-Laveaux.



REQUEIL

I

PÉRIODE GAULOISE

Requeil, *Rescolio, 1080* (1); *Resqueil, 1220* (2); *Requeil, 1377; Requolio, 1400; Recueil, 1637* (3), aujourd'hui commune du canton de Pontvallain et de l'arrondissement de La Flèche, faisait partie avant 1789 du doyenné d'Oizé et de l'archidiaconé de Château-du-Loir. Il dépendait de l'élection de La Flèche



DOLMEN

et au point de vue judiciaire de la sénéchaussée de Château-du-Loir.

(1) Abbé Charles et S. Menjot d'Elbenne, *Cartulaire de l'abbaye de Saint-Vincent*, p. 185.

(2) Archives de la Sarthe, classement Bilard, n° 747.

(3) Archives de la fabrique.

Sa population est de 1023 habitants (recensement de 1901) (1).

Son territoïre fut habité dès l'époque gauloise. Les premiers hommes ont érigé dans un champ de la ferme de La Minardière un assez beau dolmen dont la table, de cinq mètres de longueur, de l'Est à l'Ouest, sur trois mètres de largeur, est appuyée à l'Est sur le sol et supportée à l'extrémité opposée par deux pierres de 1 m 70 et 1 m 40 de hauteur.

II

L'ÉGLISE

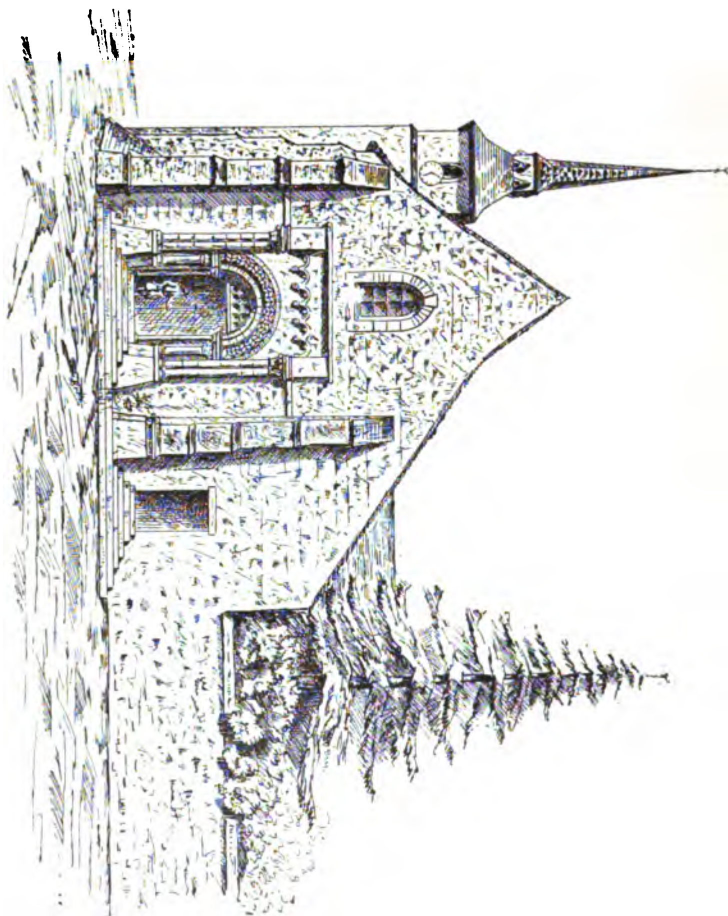
L'église, dédiée à saint Pierre, est classée au nombre des monuments historiques du département de la Sarthe. Elle se compose, outre le chœur et la nef, d'un bas-côté, comme eux voûté en bois, et de la chapelle du Rosaire, à gauche du chœur, construite au XVIe siècle, ainsi que le bas-côté et le presbytère, par MM. d'Averton, curés de la paroisse et chanoines de Tours; elle est voûtée en pierre, avec arceaux en ogive. Une autre petite chapelle, à droite du chœur, a été édifiée vers 1830 par M. de Mailly pour lui et sa famille, sur l'emplacement du banc seigneurial. La sacristie était autrefois une chapelle bâtie en l'honneur de Notre-Dame de Pitié, au commencement du XVIIe siècle, par Me Alexandre Belin, curé de Requeil.

Le clocher, en flèche et à ouvertures cintrées, est couvert en ardoises.

La porte occidentale de l'église, du XIIe siècle, est de chaque côté ornée d'une colonne, supportant une archivolte garnie d'un double rang de zigzags et d'un cordon. Quatre autres colonnes romanes engagées et plus élevées l'encadrent et servent d'appui à une frise

(1) Requeil renfermait, en 1761, 749 habitants, répartis en 179 feux. (Archives d'Indre-et-Loire, C. 336).

avec corbeaux à figures grotesques. Un peu au-dessous, et en face des chapiteaux des deux colonnes de la porte, deux bandes ou plinthes s'étendent à droite et à gauche, celle à droite ornée de têtes de clous, celle à gauche de pommes de pin.



ÉGLISE DE REQUEIL

Le maître autel, à la romaine, et la table de communion ont été donnés par Mr Louis Froger, curé de la paroisse, en 1754. Le 26 août 1753, devant le général des habitants, réunis à l'issue de la grand'messe à la porte de l'église, à la requête de Julien Tournet,

procureur de la fabrique, et de Félix Maudoux, procureur syndic (1), Me L. Froger déclare être « dans le dessein de faire faire et poser » dans l'église « à ses frais et despends un autel à la romainne, c'est-à-dire à deux faces, une table de communion au bas du cœur et des stalles au pignon de ladite église dans l'endroit où estoit l'antienne sacristie, pour faire ledit cœur, ce qui ne se peut faire sans démolir le grand autel, celuy de la Vierge et celuy de Saint-Eutrope, aussy bien que l'arcade qui est entre lesd. deux autels, laquelle soustient le crucifix et fait la séparation du cœur d'avec la nef ». Comme ce projet était tout à leur avantage, après avoir « meurement délibéré entreux, ... d'une commune voix... ils consentent volontiers » que leur pasteur « fasse non seulement démolir lesdits trois autels et arcade, mais tout ce qui se trouvera nécessaire d'estre fait pour placer ledit autel à deux faces, table de communion et faire ledit autel, et comme ledit crucifix en démolissant ladite arcade ne sera plus suporté par elle », ils acquiescent « qu'iceluy crucifix soit mis et placé au premier tirant qui est dans la nef, sans que tel changement ... puisse à la suitte faire que ledit curé ny ses successeurs curés soient tenus à l'entretien de ce qui se trouve de distance de ladite arcade jusqu'audit tirant, qui peut estre d'environ trois pieds, de sorte que ledit sieur Froger ny ses successeurs curés ne seront tenus à la réfection et réparation desdits

(1) Procureurs syndics de Requeil ; G. Moreau, 1653 ; .... Michel Alain, 1693 ; Pierre Faguier, 1697 ; .... Pierre Maudoux, 1729 ; François Bobet, 1731-1741 ; Jean Ménager, 1741-.... ; Pierre Bourge, ...-1746 ; Félix Maudoux, 1746-1755 ; Louis Bourge, 1755-1761 ; Julien Houdayer, 1761-1762 ; Jacques Boussard, 1762-1764 ; Jean-Baptiste Perrochot du Meny, 1764-1768 ; François Fouqueray, 1768-1771 ; Louis Bellanger, 1771-1773 ; Louis Houdayer, 1773-1776 ; Julien Bouchenoire, 1776-.... ; Jean Renault, ...-1783 ; René Lenoble, 1783-1785 ; Louis Houdayer le jeune, 1785-1789 ; Le Boul de La Boullais, 1789 ; Médard Rivière, 1790 (Etude de Pontvallain, minutes des notaires).

trois pieds, mais seulement aux réparations et entretien dudit cœur suivant sa longueur actuelle et non plus » (1).



NOTRE-DAME DES VIGNES

Dans la sacristie on conserve une curieuse statue en bois du XIII[e] siècle, longtemps exposée aux intempéries des saisons au chevet extérieur de l'église, sous le nom de Notre-Dame des Vignes.

Le chœur renferme deux pierres tombales. L'une porte un écusson chargé d'un lion. avec cette inscription :

CY GIST
LE SEIGNEVR
DE LA ROCHE DE
VAUX

L'autre, sur laquelle un prêtre est gravé en creux, est placée presque en entier sous le maître autel, du côté de l'Evangile. Elle est du XIII[e] siècle et très usée, et l'inscription qui l'entoure est illisible, sauf une partie où l'on peut lire seulement le mot *Benedictus*. Une excavation carrée pratiquée au milieu, pour recevoir les reliques, indique qu'elle a servi autrefois de pierre sacrée.

Dans la chapelle du Rosaire, on remarque la pierre tombale de M[e] Alexandre Belin, curé de Requeil, décédé le 19 juin 1632, et dans la chapelle de La Roche-de-Vaux, celle de Michel de La Rivière, écuyer,

(1) Etude de Pontvallain, minutes de M[e] Urbain Le Villain.

seigneur de La Roche-de-Vaux, de Requeil, du Bois, de Flacé, etc., décédé le 23 novembre 1719; une longue inscription latine, surmontée d'un écusson aux armes de La Rivière, célèbre les louanges de ce seigneur.

Le petit cimetière entourait l'église à l'Ouest, et le grand cimetière au Sud. La rue vis-à-vis le clocher et le petit cimetière était en 1789 toute « dégradée par les eaux et impratiquable » pour les passants. « Les chevaux de somme » y étaient « même exposés à tous moments d'y estre blessés, et les chartes et charettes cassées et rompues ». Les habitants se réunissent le 28 juin de cette année et adjugent les réparations à effectuer au sieur Voisin pour la somme de 33 livres, dont la moitié à la charge de la fabrique et l'autre moitié à celle « des propriétaires et riverains de l'autre costé » (1).

A plusieurs reprises, notamment vers 1850, des cercueils en pierre coquillière de Doué ont été rencontrés au lieu des Forges (2).

Les anciens registres de l'état civil ne mentionnent, avant la Révolution, qu'une seule bénédiction de cloches à Requeil. Le 10 septembre 1765, Me Alexandre de Cattay, curé d'Yvré-le-Pôlin, et doyen rural d'Oizé, consacra deux nouvelles cloches, Perrine et Marte, du poids de 538 et 434 livres, en remplacement de deux autres, pesant 614 livres et portant pour toute inscription, sans armoiries : la grosse, *Sancte Petre, ora pro nobis, l'an 1230*, et la petite, *Sancta Maria, ora pro nobis, l'an 1250* (3).

(1) Etude de Pontvallain, minutes de Me Bourge, notaire à Requeil.

(2) *Revue historique et archéologique du Maine*, t. LII, p. 28.

(3) Registres de l'état civil de Requeil.

III

HISTOIRE RELIGIEUSE

LA PAROISSE, LA CURE, LE COLLÈGE

La fondation de la paroisse est inconnue. Le plus ancien document où son nom est mentionné date de 1080.

La cure, estimée 1,200 livres, était à la présentation de l'évêque du Mans.

En 1400, Guillaume Drouet, curé de Requeil, céda à perpétuité à Yves de Montblanc et à ses héritiers le bordage de La Richefanière (1) avec toutes ses appartenances, maisons, terres, prés, pâtures et bois, dépendant de la cure et situé dans la paroisse aux fiefs du Bouchet et de Ruisseau, pour 30 sols tournois de rente annuelle et perpétuelle payables en deux termes à Pasques et à la Toussaint. Adam Chastelain, évêque du Mans, ratifia ce transport le 30 novembre de la même année, par lettres spéciales scellées de son sceau (2).

Le 15 mars 1567, M[e] Jacques de La Taillaye, prieur de Château-l'Hermitage, et ses religieux inféodèrent à M[e] René Bauldry, curé de Requeil, et à ses successeurs, « la cuisine de la maison presbiteralle dudit Requeil de nouvel édiffiée, une petite portion de la gallerye dudict lieu avec portion d'une petite court en laquelle est situé le puiz..., joignant dung cousté aux choses de Félix Fleuriau, daultre et bout aux choses dudict presbitaire, daultre bout au petit cimetière », pour en jouir comme des autres choses de la

(1) Aujourd'hui La Rifonnière.

(2) Archives de la fabrique de Requeil, origin. parch. — Le sceau en cire rouge est en partie détruit, il n'en subsiste plus que l'écu d'[argent] à trois chevrons de [sable], derrière lesquels on voit le bâton d'une crosse, avec ce reste de légende DEI GRA(TIA).

cure, à la charge d'en payer quatre sols de rente chaque année au jour des trépassés et « à mutation de curé soit par mort, permuttation, résignation ou aultrement la somme de dix sols » (1).

Les prieurs de Château-l'Hermitage avaient déjà donné de la même manière, à une époque plus reculée, les autres parties du presbytère et la presque totalité du domaine de la cure : une pièce de terre sise « près la grange du vieil presbitaire » ; une pièce de terre de deux journaux, « au-dessus du grand cimetière » (2), et appelée le « clos du cimetière » en 1671 ; une autre pièce « enclose au dedans des vergers » du presbytère; une autre de trois journaux, située à côté, et la pièce de l'Hommeau, contenant six journaux, sous le devoir de 4 sols 4 den., 9 d., 6. s. 4 d., 12 d. et 6 d. de cens ou rente inféodée (3). Une partie de ces terres furent vendues comme bien national, en mars 1791 : les champs de la Mare, du Loir et un clos de vigne, à Jean Chapin, de Requeil, pour 6.200 livres ; ceux de l'Hommeau, du Chêne-du-Gué et le pré de la Fontaine-Saint-Pierre, à Pierre Laîné, de Requeil, pour 6.075 livres ; celui de Sainfoin (deux journaux) et le pré de Suchet (trois hommées), à Jean Blisson, de Pontvallain, pour 4.550 livres. Ce dernier pré relevait du fief du Buissay et lui devait « l'obéissance féodalle seulement ou le divin service » (4).

Les prieur et religieux de Château percevaient, en outre, chaque année, sur tout le revenu de la cure « deux escuz sol et un tiers faisant sept livres tournois », dont la moitié à la Pentecôte et l'autre moitié au jour des Trépassés ; et sur le revenu des dîmes et des domaines 9 sols 8 deniers de cens ou rente

(1) Archives de la Sarthe, G. 882.

(2) Archives de la Sarthe, G. 882. Déclaration de Me Loys Leduc, curé de Requeil, du 30 janv. 1596.

(3) Archives de la Sarthe, G. 882.

(4) Archives de la Sarthe, G. 882.

inféodée le lendemain de la Toussaint, et un septier (12 boisseaux) de blé seigle, mesure de Château-du-Loir, à la N.-D. angevine (1).

Le 15 décembre 1652, les habitants, réunis à la demande de Mᵉ Pierre Bouttier, leur curé, reconnaissent payer depuis longtemps la dîme « à raison du treizier tant bled, vin que aultres choses, scavoir en prendre douze et payer le treizier » et s'engagent à continuer la payer à l'avenir au même taux (2).

Mᵉ René Philoche, curé de Requeil, vendit le 6 juin 1673, à Mᵉ François de La Rivière, seigneur de la Roche-de-Vaux, « pour le bien et utilité » de la cure et « à titre d'eschange », le fief de la cure ou du presbytère, « consistant en la maison, presbitéralle, jardin, fuye et garanne, rentes seigneurialles, censives..., portant profits, lots et ventes et autres droits quand le cas y échet et générallement tout ce qui dépend dudit fief..., à la réserve toutesfois de laditte maison presbiteralle, jardin, fuye, garanne et domaine en dépendant et de ce qui relève de Chasteaux », contre « un fond d'héritage bien garanty et déchargé du droit d'indemnité produisant 80 livres de revenus annuellement, de nature censive, situé « en laditte paroisse de Requeil,... qui tiendra lieu d'augment de fondation à la ditte cure ». François de La Rivière fonde en outre une chapelle à son château de La Roche-de-Vaux, qui sera desservie par le curé de la paroisse, et lui constitue une dotation annuelle de 30 livres.

Mᵉ Philoche ayant omis de payer le cinquième denier pour cet échange et cette dotation et pour le fonds donné pour le collège en 1676, le Conseil du roi établit une taxe de 756 livres 8 s. 5 d. sur tout le temporel de la cure. Louis XIV accorda une remise partielle de

(1) Archives de la Sarthe, G. 882.

(2) Etude de Pontvallain, minutes de Mᵉ Félix Maudoux. Copie délivrée à Mᵉ Jean Paris, curé de Requeil, le 15 juillet 1763.

cette taxe et l'abaissa à 539 livres 19 s. 3 d. Pour la payer, Me Philoche fut obligé de contracter un emprunt hypothéqué sur la cure. Me François Olivier, son successeur, transigea, le 16 décembre 1693, avec Louise-Madeleine de Lomblon des Essarts, veuve de François de La Rivière, pour acquitter cette dette sur les 80 livres de rente qu'elle lui devait, lesquelles se trouvèrent réduite à 63 livres 14 s. 3 d., au capital de 1.274 livres 2 s. 3 d., « sans préjudice des 30 livres de rente accordées... pour la fondation de la chapelle de La Roche-de-Vaux. » Mme de La Rivière devait encore à la cure, « tant pour le reste du prix dud. échange que pour lad. fondation, 93 livres 14 s. 3 d. de rente... amortissables » à la somme de 1874 livres 2 s. 3 d. (1).

Les curés connus sont : Nicolas Roumel, 1377 ; Guillaume Drouet, 1400; Jean Dugué, ...-1418; Jean Le Roi, 1418-.... ; Jean Lieutot, 1461-1468; André d'Averton, 149.-15.. (2); Jean Lopé, 1541;

(1) Archives de la Sarthe, G. 882, et Etude de Pontvallain, minutes de Me Julien Tournet.

(2) Me d'Averton, maître ès arts et licencié ès lois, fils de Jean II d'Averton, seigneur de Belin, et de Marguerite de Laval, possédait la cure de Requeil à la fin du XVe siècle. Le 11 juin 1493, Me Etienne Migoys, clerc du diocèse de Paris, notaire public, apostolique et impérial, gardien des privilèges apostoliques de l'Université de Paris, atteste une lettre d'André d'Averton, prieur commandataire du prieuré de Notre-Dame de Château-en-Anjou, chanoine prébendé de Saint-Pierre-de-la-Cour (depuis 1491), curé de Requeil et d'Yvré-le-Pôlin et étudiant en l'Université de Paris, par laquelle il en appelle au pape, au futur concile et aux gardiens des privilèges de l'Université, de certaines impositions mises sur ses bénéfices et à lui réclamées par l'Université (Archives du Cogner, E., orig. parch.).

Me André d'Averton devint plus tard doyen du chapitre de Saint-Thugal de Laval (1505), chanoine de Tours, vicaire général de l'archevêque (1510) et chancelier du chapitre de Saint-Martin. Il fit construire une chapelle dans la cathédrale de Tours et dota par testament les écoles de cette ville. Il mourut en 1534. (Arch. de la Sarthe, G. 10. fol. 56, v°. — Cabinet de M. Brière. — A. du Chesne, *Histoire de la Maison de Montmorency*, p. 609.)

En 1785, ses armes (*de gueules à trois jumelles d'argent*) se voyaient encore au premier pilier du côté de l'Epître, dans la nef de l'église de Requeil. (Arch. de la fabrique, Inventaire des titres, 1785). Nous-

René Bauldry, 1567-1595 (1); René Flacé, 1595-1596; Louis Le Duc, 1596-1613; Alexandre Belin, 1613-1632; Pierre Bouttier, 1632-1669; René Philoche, 1669-1692; François Olivier, 1692-1705; A. Maudoux, 1705-1706; René Le Tessier, 1710-1740; Louis Froger, sieur des Buchetières, 1740-1762; Jean-Jacques Paris, 1762-1791; Jean Beucher, curé constitutionnel, 1791-1794; Jean-Baptiste Breton, 180.-....; Pocheton, 18..; Mortier, 1855-1870; Henri Pichon, 1870-1871; Constant-Lambert, 1871-1873; Pierre Froger, 1873-1900; Jules Grassin, 1900.

Jean-Jacques Paris refusa de prêter le serment exigé par la Constitution civile du clergé. Il resta cependant à son poste jusqu'au commencement de novembre 1791. Les 23 et 24 mai 1791, il vendit publiquement ses meubles. Il entra le 20 août 1792 à la prison de l'Evêché, puis à la Mission, où il fut maintenu après le départ des autres prêtres pour Nantes, le 28 du même mois. Le 19 septembre suivant, ses sœurs Madeleine, Marie et Catherine, restées à Requeil, cautionnèrent en son nom entre les mains de Pierre Orgeur, maire, et de René Livet et Jean Chapin, officiers municipaux, la somme de 1.200 livres, « pour raison de toutes sommes et deniers » qu'il pouvait « devoir à la Nation... pour impositions publiques de 1791 et 1792, et même des années antérieures, et pour réparations locatives du presbitaire de Requeil » (2).

Guillaume Pottier, son vicaire (3), suivit son exemple

même avons trouvé dans le jardin du presbytère une pierre taillée sur laquelle sont sculptées les armes de sa famille.

(1) En 1595, Me René Bauldry, maître ès arts, était chanoine prébendé en l'église du Mans et grand-vicaire de Mgr Claude d'Angennes, et demeurait au Mans (Archives de la Sarthe, G. 350, fol. 324, vo).

(2) Etude de Pontvallain, minute de Me Louis Bourge.

(3) Noms de quelques vicaires de Requeil : Michel de Vezins, 1558-1559; Pierre Froger, 1610-1614; Jean Maudoux, 1610; Léonard Foucault, 1653; Julien Porteboeuf, 1653-1673; Michel Guillemer,

et fut déporté à Jersey en 1793 (1).

Me Jean Beucher, vicaire de Pontvallain depuis 1782, et successeur de Me Paris en novembre 1791, adopta avec ardeur les idées nouvelles et renonça publiquement à exercer toute fonction sacerdotale le 10 messidor an II (29 juin 1794). Le 6 janvier 1793, les électeurs l'avaient nommé membre du Conseil général de la commune et délégué pour dresser les actes de l'état civil (2).

Sous l'administration de Me René Philoche, un de ses paroissiens, Michel Dupont, donna, par testament du 22 mai 1674, une maison avec jardin et terres labourables, située à La Ferdellerie, près le bourg, et valant 23 livres de revenu, pour ériger dans l'église de Requeil une confrérie du T. S. Sacrement, à charge par le curé de dire une messe solennelle du Saint Sacrement à diacre et sous-diacre le troisième jeudi de chaque mois. Cette confrérie, dont firent alors partie un très grand nombre de personnes, eut une existence de courte durée (3).

L'œuvre la plus importante de cette époque fut la fondation du collège.

H. ROQUET.

(A suivre)

1669; René Pioger, 1669-1678; Innocent Coupperie, 1670-1675; Poisson, 1680-1681; Berard, 1680; Plançon, 1685-1689; Pierre Le Joyant, 1685-1686; André Feron, 1689-1690; Jacques Bremond, 1692; Antoine Thierry, 1692; Louis Coupperie, 1692-1739; Jean Guibert, 1710-1726; Julien Rocher, 1730-1735; P. Fougery, 1735-1753; Antoine Le Tessier, 1753-1756; Jean-Jacques Paris, 1754-1762; P. Jacquer, 1763-1764; René Belin, 1764-1769; R. Livet, 1770; Lefebvre, 1770; François Blisson, 1770-1784; Guillaume Pottier, 1784-1791.

(1) Dom Piolin, *Hist. de l'Eglise du Mans*, t. VIII, p. 602.

(2) Ch. de Montzey, *Histoire de La Flèche*, t. III, p. 209. — Registres de l'état civil de Requeil.

(3) Archives de la fabrique.

DOCUMENTS INÉDITS

LA MÈRE DE RACAN

1599. **Extrait du registre des remembrances du fief et seigneurie de Coulonges, tenu par Jehan Crosneau, licencié ès droits, bailli, le XVIe jour d'Août, l'an mil V^{e} quatre-vingt et dix-neuf.**

« Me Antoine Godet, présent en personne, subrogé au lieu de dame Marguerite de Vendosmois, veufve messire Lois de Bueil, vivant chevallier des ordres du Roy, a exhibé ung contract receu en la court de Sainct-Kallès par Gueffier, notaire, le vingt-septiesme jour de febvrier dernier, contenant avoir acquis de François Godet, de Sainct-Kalès, le lieu et bordage de la Belloterie situé en la paroisse de Marolles, et consistant en maison manable, grange, estables, avec aultres choses non tenues de céans, mesmes cinq arpens de terre dépendant des Pichottières, tenues à l'abaïe ce Saint-Kalès et une pièce de pré tenue du sieur de la Berruère, située en la prée de Massé ; les rentes duquel contract en tant et pour tant qu'il y en a tenues de céans, il a paiées, comme ledit Godet a faict aparoir par jugement et condamnation donnée de nous le tiers jour de juin mil cinq cens IIII^{xx} XIX dernier passé, tenues lesd. choses de céàns soubz le devoir cy-dessus et vendu pour la somme de cinq cents escuz en principal achapt pour toutes les choses contenues au contract ; par ce quitte et est condamné bailler par déclaration aux prochains et exhiber l'acte de retraict aux prochains. »

(Chartrier de Coulonges, à Rahay.)

P. c. c. EM.-LOUIS CHAMBOIS.

CRÉANS ET SES SEIGNEURS

AU XIVᵉ SIÈCLE

D'après un Registre de Cens et d'Aveux

(Suite)

REGISTRE DE CENS ET D'AVEUX DE CRÉANS

Folio I, rº. CRÉANS

(EXTRAIT D'HOMMAGE DEUBZ

EN CENS ET RENTE QUI Y SONT DEUTZ)

INVENT[AI]R[E] B. 326

COTTE 32 H UNIQUE

D (1)

1395. — *Bail du Moulin de Clermont*

Fol. I, vº. Le jour de Paquez l'an IIII ˣˣ et quinze balla (2) mon moulin de Clermont à Johan Le Mounier

(1) Nous indiquons en marge le folio du *ms.* Ce titre qui occupe le premier folio est du XVIIᵉ siècle ; la cotte est plus ancienne. Ce registre, comme nous le disions (*Annales* III-38), est un petit volume relié en veau, formé de 31 folios, parchemin de 0 ᵐ 22 de hauteur et 0 ᵐ 15 de large. Il est écrit en cursive du XIVᵉ siècle. Les feuillets sont d'inégale grandeur, les uns un peu troués, d'autres déchirés. Il n'y a pas de pagination selon la presque unanime coutume de l'époque. L'encre dont se sont servi les scribes est de qualité bien changeante. D'un beau noir sur certains feuillets, elle est si pâle sur d'autres que l'humidité et le temps l'a à peu près complètement fait disparaître. Il a fallu toute la patience du lecteur pour la revivifier. L'analyse succincte dont nous faisons précéder chaque acte n'était pas dans le *ms.*

(2) Baller pour bailler. La phrase peut se lire ainsi : La dame du Gaut Jaquette de Chalons bailla mon moulin de Clermont à Jehan Le Mounier.

jonquez (1) a deux anz prochens venissant cet à saver à XX septiers de mouture et V septiers de frommant par an vant (2) la somme quarante septiers de mouture et dix septiers de fromment la dame dou Gau Jaquette de Chalons et d'a premis à ma (3) *p* syver toute fet que ge lui requéré, et det iedit Mounier don tens pacé soy septiers de mouture et et V boisseaux (4).

1340, 2 Novembre. Censitaires. (5)

Fol. II, recto. L'an mil CCCXL. . . . .
à la feste à morz Juliot Guitonet III s. III d. de la mesun et ses apartenances. . . . . XIII s. III d.
Item VI d. de lestre feu [Julien Coubart]. . . . .
Item les hers feu Julien Cobart III s. de la Cobardière.
Guillaume Dubier XV d. de la vigne dou Teil.
Item XII dou cortil (6) au Morices.
Macé Fiz dous II s. de son voler (7) devant sa porte.
Item XII d. dou cortil à la Gaiarde.
Johan Mauloré le genure (8) XX s. II d. de sa mesun.
Renault Douboais X s. de cervige.
Jehan Le Tonnelier IX d. de l'estre feu Hardoin.
Guillaume Auvé VI d. de la Coubardière.

(1) Jusques.

(2) Le septier de blé contenait deux mines. La mouture était un mélange de seigle, de froment et d'orge par tiers. Cf. *Revue du Maine*, t. XIX, p. 295 ; *vant* pour *avant la somme*, c'est-à-dire valant (pour les deux ans) la somme de 40 septiers.

(3) Passage assez obscur. Ces mots, de plus petits caractères que le reste, semblent cependant avoir été écrits en même temps.

(4) Sur le moulin de Clermont. Cf. *Annales Fléchoises* III-82. Ce nom de Le Mounier qui n'est peut-être ici qu'un nom de métier, est assez commun à cette époque. (Cf. F. Legeay. *Recherches sur Mayet*, I, p. 321. — *Annuaire de la Sarthe pour 1858*, p. 28, etc.) Quant à Jaquette de Chalons, appartenait-elle à l'illustre famille de Châlons, issue des ducs de Bourgogne, ou à la famille de Châlons que mentionne le Cartulaire de la Fontaine-Daniel (aux XII et XIII[e] siècle)? Nous ne savons.

(5) Cette liste en fine écriture très effacée a imparfaitement reparu.

(6) Courtil, du bas latin *curtile*, derivé de *curtis*, court, métairie; petit jardin attenant à une habitation.

(7) D'après C. R. de M[ontesson]. *(Vocabulaire du Haut-Maine)*, 1859, p. 471), un volier serait un « espalier, un treillage destiné à supporter la vigne ». Ne désigne-t-il point ici un lopin de vigne?

(8) Le Jeune, cf. du Cange au mot Genure.

Les hers (1) feu Mace Hurtelou III s. de la pièce de Rufin.
Renaut Le Cervef IIII s. de l'estre feu Capin.
Item XII d. don cortil à la Guaiarde.
Renaut Aubin V s. de Rufin.
Johan Le Bouchier XII d. de son cortil.
Hardoin de Mallevau II d. de cervige de son habergement (2) o les apartenances (3).
Item I d. de cervige des chouses au Desaire.
Macé Sohier XII d. de cervige.
Guion Dauney VII d. de la Testardière.
Guerin Daunei XX d. de son cortil Juce Le For.
Item VII deniers de la Testardière.
Johan Guillot XV d. des Arciz.
Jehan Le Tonnelier IIII s. de sa terre et de sa pature de la Gary.
Item IX s. de la Testardière.
Item XVIII d. de sa meson dou carfor.
Amelote La Tonnelière III d. de l'estre (4) feu Hardoin Le Tonnelier.
Perret dou Bouley XII s. de son estre de Borguerin.
Item VI d. de l'estre à la feu Daunaie (5).

1358, Angevine. Censitaires de Semur en 1358.

Fol. II, verso. Ce sont les cenz moussieur Dreous Fresnea deuz à Semur au jour de l'angevine l'an mil troy cenz cinquante et huit.

Guillaume Cobart de son herbergement où il demore VII s. VI d.
Item le dit Coubart dou pré Boutier V s.

(1) *hers, hars, hoirs, hairs*, héritiers.

(2) Le mot *hebergement* vient du vieux mot heberge, auberge, du verbe heberger, donner retraite *Hospitio excipere*. De là une habitation, un logement assez spacieux pour héberger quelqu'un. Ce nom semble avoir été attribué, au XIV[e] siècle seulement, aux demeures de gens assez aisés. A ce mot, se joint parfois l'idée d'une *mansio* placée sur une voie romaine et défendue par un fossé. (Cf. Ducange).

(3) o, avec.

(4) L'estre est moins spacieux que l'hebergement C'est la maison du tenancier, l'humble emplacement, — parfois une simple chambre, — que lui a concédé le seigneur.

(5) La Coubardière ou Cobardière, maison patronymique des Coubard. La Gaillardière, ferme en Saint-Germain-du-Val; La Testardière en Pringé.

Guillaume Ride et les hars feu Johan de Vaucorps (1) de lour estre dou Puiz Fouch[er ?] VI d.

Item dou cloux de Lierrre III d.

Johan Sarde de sa messon des la rue Fays et des appartenances IIII s. VIII d.

Johan Grandin de la terre qui fui Xristiain Porcheron XX d.

Johan Fagaut de sa messon de jouste (2) le grant cymetère II s. III d.

Drouet Bullours l'einé de la terre dou puyez Joubit de la rue Faye V s.

Les hars feu Guillaume Brient de sa vigne de Laleu IIII s.

Item les diz hars Voves au Felle II s. VIII d.

Girait de Lalande (3) de son hebergement de Marel IIII s.

Lorenz Le Prinse dou cloux de Souz lestant X s.

Johan Bouton de sa meson de son courtil jouste la meson Gerrat de Lalande I d.

Guillaume Huart de sa messon de la rue Faye, qui fut Maudet XVI d.

La fame feu Xristiain Porcheron et Denys Pillart de l'estre de la rue Faye II s. III d.

Johane Boutevin de son estre et des appartenances IX s.

Le segur de Messeres dou pré de la Porcheroner (4) V d.

Les hars feu Jamet Leclert de la Noerye XVIII d.

Item un buseau de noyez au jour de Saint Lucas (5).

Les Faucheurs de lour estre et des appartenances X s. X d.

Guillaume Porcheron et ses ysambars des terres de la Beloter III d. 1 b. de saille.

(1) Vaucor, en Mareil-sur-Loir. Plus loin je rencontre Hamelote, La Vaucorpères (f° XV, v°). Serait-ce une de ses parentes ?

(2) *Iouste* (juxta), proche.

(3) Est-ce Girard de La Lande, le beau-père de Dreux Fresneau, qui donna à son petit-fils Hardouin Fresneau, la terre de La Lande en Verron ? (Cf. *Annales Fléchoises*, III-42). Notre *ms.* dit que le seigneur de La Lande tient du seigneur de Créans « Le hesbergement de la Lande et les appartenances » à cause de la terre de Créans » à VI d. de franc devoir ». (F° XX, v°). Il mentionne encore Jehan de la Lande « bastard », peut-être fils du précédent, et qui doit, en 1390, 7 septiers de froment « à cause de l'estre feu Chevaiché ». (F° XXVIII, r°.)

(4) La Porcheronnière qui me semble avoir été primitivement la demeure des Porcheron, existait déjà en 1151 « pasnagium de Porcheron ». *Cartulaire de Saint-Aubin*, t. III, p. 222. La Porcheronnière étoit sise en Luché.

(5) Saint Luc évangéliste, 18 octobre ; un boisseau de noix.

Drouet Bullourt l'einé de la terre qui fut Jefray Granthome (1) I d. ob.

Item ledit Drouet Bullourt doudit leu demy b. de saille.

Johan de L[..]laye de sa terre demy b. de saille (2) I d. ob.

Fol. III, recto. Johan Le Bouver des choses qui furent Drouet Bullort II s. IIII d.

La fame feu Colin dou Viver demée planche de vigne séant au dessus de la fontaine saint Xristophe 1 d.

La fame feu Drouet Busson de la messon qui fut feu Robin Belituer VIII d.

Gervesse Romont (3) dou courtil qui joint à la messon Fagaut V d.

Les hars feu Huet Santier de la messon dou cymeter II s.

Les hars feu Johan Yssambart de lour vigne de Laleu I d.

Perrin Floury de sa partie dou voller de Grand Vau et de la messon XIII d. ob.

Johanne fille feu Drouet Xristain pour sa quarte partie des dictes chousses XIII d. ob.

Les hars feu Guerin de Cuer de lour estre de la rue Faye III s, IIII d.

Jöhan de Fauseur de la terre de sour le bourc (4) VI s. IIII d.

Johan Le Serf et les hars feu Macé Filzdous de lour terre de la Jarriaye V s.

Macé Bullort et Jamet Le Compte de lour verger de Laleu II d.

Jamet Le Compte de la messon qui fut au Gueinez 1 d.

1300 (5) *2 Novembre. Censitaires de Semur.*

Ce sont les rentes au seigneur de Semur deuz à Semur le jour de la feste aux mors l'an mil iii°.

Guillaume et Macé les Crelliers des chousses de la Picaudière XIIII s.

Drouet et Lorens les Fouchers de lour roches et de lour terres des Noyers (6) VI s.

(1) Une famille Grandhomme possèdera plus tard les terres de la Ganetière au Lude.

(2) demi-boisseau de seigle.

(3) Ou Roujaut.

(4) Sous le bourg.

(5) A propos de cette date cf. *Annales Fléchoises*, III-39.

(6) Les Noyers en Saint-Germain-du-Val.

Hemery Santier de la Roche dou Tertre Alliot (1) XIIII s. et 1 chapon.

Drouet Bullort de sa vigne de Laleu X d. et 1 chapon.

Item de sa messon dou cymetère qui est Drouet Gauguelin IX d.

Fol. III, verso. Les hars feu Johan Bruné de lour meson dou cymetere IIII s. VI d.

Gefray Le Bigot de sa meson dou cimetère qui fut Maudet VI d.

Gillot Hodesant doudit lieu (2) VI d.

Gefray Le Bigot de son courtil de derriers (3) la meson Maudet XVIII d.

Fagaut de la meson feu Johan et Johan les Crelliers III s. III d.

Johan Colombeau de la terre feu Belin II s. II d.

Johan Le Bouver de la terre qui fut Drouet Bullort de la rue Faye IIII s.

La fame feu Guillaume Huart et Michel Maudet pour lour pré de l'estre feu Colin Maudet dou cymetere VI d.

Item de lour terre de Triquevoler III. III s.

Jamet Le Compte des Roches aux Ridez et des appartenansses X s.

Item dou volier, qui fut aux Bullours IIII d.

Item de la messon où il demere qui fut Jefray Rude I d.

Cheveiche de la Roche qui fut feu Macé Huart XII d.

Guillaume Ride de sa messon o les appartenances X s.

Item dou cloux de Lilere II s.

Yvon Caryot de sa part de Lilère VI s. X d.

Item le dit Caryot et Lorens Le Prinse VIII chapons.

Lorenz le Prince de sa messon et des appartenances XIII s. VI d.

Les hars feu Thebaut de Créant (4) de lour terre des Bournays XVIII s.

(1) Cette rente du Tertre était payée au XVII siècle par le sieur Ollivier, prêtre, fils et héritier de Me Pierre Ollivier. (Chartrier La Varenne-Choiseul-Praslin).

(2) Ce « dit lieu » est la Hodecendière que nous rencontrerons plus loin.

(3) Derrière.

(4) Serions-nous en présence d'une ancienne famille de Créans ? En 1342, Thibaut de Créant est mort et ses héritiers apportent un cens à la recette de Pringé. Plus loin, je rencontre un S. de Créant qui tient une maison et des terres à la Perronnière (fº XIV, vº). Le « chevalier Thibaut », témoin en 1367 (fº V, rº) n'est-il point de cette amille ?

Johan Bouton de la terre dou cymetère III s. I d. ob.

Les hars feu Santier de celuy lieu III s. I d. ob.

La fille Johan Bitiune dou tiers dou pré de la Contanssière. XX d.

1342, Angevine. Censitaires de Pringé.

Fol. IV, recto. Ce sunt le sens au saigneur de Créant receuz à l'angevine à Pringé l'an troys cent XLII.

Les hers feu Martin des Boays VII d. de la vigne desus le fors Robert Aubin VIII d. de Chier vendue (1).

André Darondeau XVIII d. ob. de sa vigne dou Tertre.

Paquier Gillier XII d.

Michel Le Tonnelier III s. IIII d. des Parisez.

Item XVIII d. de la vigne dou Teill.

Item IX ob. de la vigne de la Broce (2).

Item XVIII d. de sa meson et des apartenances dou carefor.

Guerin Dauvey XVIII d. de la Pucelinelière.

Guillaume Dubier VII d. ob. de Chier vendue.

Perret Doubouley VI d. dou volier Gateble.

Les hers feu Macé Hurtelou XXI d. dou clous Alodis.

Guillaume Dubier XV deniers de la vigne au Mestreau.

Johan Le Tonnelier III s. de la Testardière.

Guillaume Auvé XII d. de la Testardière.

Johan le Tonnelier l'enené (3) XVIII d. de sa meson dou carefor.

Item IX de la vigne de la Broce.

Item III d. dou clous des colonbiers de Porcheronnière.

Guillaume Le Taillandier XV deniers des maisons dou for.

Gefray des Ruaux V d. de la vigne de la Garde.

Les hers feu Juliot Gobart XI d. de la vigne dou Teil.

Les Gueceaus V d. VI s. des chouses que il tiene de nous à Pringé.

La dame de la Couture maille (4) de la vigne dou Tell.

Macé Fiz doux VI d. de sa vigne dou Teil.

Fol. IV, verso. Prodhomme Gouillet VII d. dou coulonbier de la Porcheronnière.

Item VI d. ob. de sa vigne dou Tertre.

(1) Le même mot se rencontre au f° XXX, v°, alors qu'aux folios XVIII, r°, et XX, r°, il s'écrit « chervendue ».

(2) Les Brosses, f. commune de La Flèche; La Grande-Brosse, f. commune de Luché-Pringé, etc.

(3) L'aîné.

(4) La maille était une petite monnaie de billon, la plus petite de toutes, évaluée à la moitié du denier environ.

Renaud Le Cervef XII d. de sa vigne dou Teil.
Jamet Grandin VIII d. de la Porcheronnière.
André Aluce VII d. ob. de sa vigne dou Teil.
Les hers feu Perret Doupret II d.
Colin de la Cort XV d. des Parisez.
Item IIII d. de cenz que il doit à la Saint Johan Bauptiste de terre à Houdecende.
Johan Mauloré le genire (1) de sa vigne dou Teil.
Pierre Bon ami IIII s. de son cortil des Arciz.
Girart Gaignepain IIII d. obole de son habergement de Pringié.
Guillaume (2) Turpin IIII d. obole.
Le hers feu Macé Sevin II s. II d. de lour vigne de la Testardière et dou Teil.
Monssours Johan de Clermont VI d. de la terre qui fut aux Porcherons.
Guillaume Gillier III s. de la vigne Troineau.

1391, 25 Mars. Entrée en la foi du seigneur de Semur.

Le jour de la marcesche (3) l'an IIII^{xx} et onze la fame feu Guion de la Roche comme bail de son filz entra en la foy du seigneur de Semur à cause du herbergement et appartenances de la Bouchardière. Présens à ce : Jamet Bouver, Jehan et André les Bodins, Jehan Boutelou et Girart Areste et Girard Le Pelletier ; et gaja le reschat en la présence des dessusdits en la chambre basse de Semur.

1342, Angevine. Fromentages de Pringé.

Fol. V, recto. Ce sunt les fromentages au seigneur de Créant receuz à Pringé à l'angevine l'an mil CCCXLII.
Michiel Le Tonnelier une mine (4) de froment.
Macé Fizdoux une mine de froment.
Lucas Le cranier II boyceaux de la Chatagnière (5).

(1) De Junior, voir Ducange au mot genure.

(2) Ici l'écriture change.

(3) Fête de Notre-Dame de Mars : 25 mars.

(4) La mine, mesure employée pour les matières sèches, était la moitié d'un setier.

(5) Les Chateigners, f. commune de Luché-Pringé ; La Chateignère, f. commune du Lude ; Les Chataigniers, f. commune de Saint-Germain-du-Val ; le lieu de La Chateignière dont il s'agit ici et que nous retrouvons plus loin (f° XIII, r°) était sis en Luché ; à cause de lui, Macé Filsdoux devait hommage et 10 deniers de servige au seigneur de

Johan Tonnelier II boyceaux de froment des Parisez.
Guillaume Doubier demé boyceau de la Chataignière.
Robert Aubin I boicel et demé des Arciz.
Johenin Gueceau une mine des voliers de la Chataignière.
Estienure Oliveu II boyceaux de froment de la Chataignière.
Juliot Aluce I boyceau de ceille à la mesure dou Lude de la Raye.
Guarin Daunei I boyceau de ceille à celle mesure de la roie.
Perret Pousin IIII boyceaux de froment.

1367, 23 Juillet. Entrée en la foi de la dame de Créant.

Le XXIIIIe jour de juillet l'an mil IIIe LXVII a receuz Madame de Créant à sa foy et à son homage Johan Doubouys, seigneur de Mallevau, présans Thibaut Chevalier, Johan Bouton, Jamet Bouvier et plusieurs autres.

1394. Entrée en la foi du seigneur de Créant

Le samedi d'avant la saint Mateas l'an IIII^{xx} et quatorsse entra en ma fay Crochet de Chou dou la Capine estet en ma fay.
Item entra Johan Evellart en ma fay des chousses don Mallevau estet mon homme, cely jour en la pressence Johan de Vion et Michel Le Tonnelier et plussieurs autrez.

1344, 2 Novembre. Censitaires de Pringé.

Fol. V, verso. Ce sunt scens au seigneur de Créant receuz à Pringé à la feste à mortz l'an mil III^c XLIIII.
Jehan Le Tonnelier IX d. de la meson feu Hardouin Le Tonnelier.
Amelete La Tonnelière III d. de sa part de celuy estre.
Michel Le Tonnelier VI d. pour sa part de celuy leu.
Johanin Le Bouchier XII d. dou cortil feu Morice.
Johanin Guillot XV d. des Arciz.
Guion Dauney III s. de la place de Rufin.
Item VII d. de la Testardière.
Johan Mauloré XVIII d. de sa meson.
Guillaume Dubié XII d. dou Teil.
Item XII d. dou cortil feu Morice.

Créans. Il est orthographié : La Chatagnière, la Chataignière, la Chastengnière, la Chateignière, la Chasteignière, la Chatanière.

Guerin Dauney XX d. dou cortil Jouce Le for. (1).
Item XX d. de la Testardière.
Mace Fiadoux XII d. dou cortil à la Guaiarde.
Item II. s. de son volier.
Les hers feu Ameline La Chesnelle III s. VI d. de la meson Jouce Le for.
Robert Aubin de la place de Rufin V. s.
Paquier Gillier III s. VI d. dou Teil et de la vigne dou molin.
Johan Le Tonelier II s. de la Testardière.
Item XVIII d. de la meson dou carrefor.
Item IIII s. de sa terre et de sa pasture de la gorgelière.
Hardoin de Malevau III d. de cervige de son estre de la terre Aideraie. (2)
Johan Boyais XVIII d. de la Corbardière.
Guillaume Auvé VI d. de la Corbardière.

1393. Entrée en la foi du seigneur de Créant.

L'an IIII^{xx} et treze entra en ma foy Gouffré d'Averton en la ville de La Flèche en la présence de Johan d'Averton (3) et Johan Bougu et de plussieurs autrez et me gaga le rachat.

Louis CALENDINI.

(A suivre).

(1) Peut-être faudrait-il lire joute (*juxta*) le For?

(2) Le courtil et les prés « aux des Raies » étaient « seanz en la paroisse de Pringé; » à cause d'eux H. de Mallevau do.t » foy et un denier de servige à la feste aux mortz » (f° XIII, 1°). Ce nom de lieu s'écrit encore le Desaire ; la terre au Destraie ; la terre aux deraies ; aux desraies.

(3) Ces deux personnages doivent appartenir à la famille d'Averton, originaire de la commune de ce nom (canton de Villaines, arrond. de Mayenne). Nous ne les rencontrons point dans l'ouvrage de M. l'abbé Angot (*Dict. de la Mayenne,* I-121), ni parmi les seigneurs de Laigné-en-Belin, mentionnés par M. Roquet dans sa monographie de cette paroisse.



EXTRAITS DE L'OBITUAIRE

DE

L'ABBAYE DE CHALOCHÉ

(Ordre de Cîteaux)

L'Obituaire de l'abbaye de Chaloché (1) a disparu. Les quelques extraits qui en subsistent nous ont été conservés dans une copie des recueils de Gaignières (2) et, suivant son habitude, l'abbréviateur aux gages de l'érudit amateur n'a transcrit que les mentions qui lui semblaient devoir présenter quelque intérêt. En tout trente ou quarante noms sauvés de l'oubli. Sachons pourtant gré à ce copiste inconnu de sa besogne mercenaire.

Chaloché n'a presque pas d'histoire (3). Un groupe de moines de l'abbaye Normande de Savigny était venu, à la prière d'Hamelin d'Ingrandes, se fixer sur la fin de l'année 1129 dans ce coin perdu du Haut-Anjou. Ils s'appliquèrent au défrichement et à l'amé-

(1) Ce monastère était situé sur les communes actuelles de Chaumont et de Corzé, Maine-et-Loire, à leur point de jonction avec celle de Marcé. De l'église démolie il ne reste plus qu'une aile en ruines.

(2) Biblioth. Nat. ms. fr. 22.450, p. 327-328. Les notices entre crochets dans mon texte sont transcrites à part dans la copie de Gaignières. Peut-être provenaient-elles d'un second exemplaire.

(3) Le Chartrier de Chaloché se trouve aux Archives départementales de Maine-et-Loire. Il est analysé dans la série H de l'*Inventaire* sous les numéros 1407-1431. — M. Hauréau a rectifié la liste des abbés et fourni une courte notice sur chacun d'eux au t. XIV, col. 720-724 du *Gallia Christiana.* — M. Joseph Desnais a aussi publié dans la *Revue hist..... de l'Anjou*, t. X, 1873, p. 141-159, quelques notes sur l'abbaye d'une rédaction un peu hâtive.

lioration du maigre territoire qui leur avait été concédé. En 1147, lorsque Savigny eût obtenu son incorporation à l'ordre cistercien avec toutes les maisons de sa dépendance, Chaloché prit les us de Cîteaux, mais son importance ne gagna pas sensiblement à ce changement. Alors comme par la suite elle demeura la plus obscure des abbayes cisterciennes de l'Anjou. Les libéralités de la noblesse du voisinage finirent pourtant par lui créer un domaine assez étendu, qui avait des enclaves dans les communes de Seiches, de Saint-Jean-des-Mauvrets, de Corzé, de Jarzé, de Trélazé, de Marcé, de Lué, de Montigné, de Cheviré, de Beaufort, de Bauné....

Au XIVe siècle Chaloché souffrit cruellement de l'invasion anglaise. Les moines avaient dû abandonner leur cloître pour venir se mettre en sûreté dans la ville d'Angers. Ils n'esquivaient un danger, d'ailleurs très réel, que pour tomber dans une situation pire. Bientôt la misère les talonna. En janvier 1360, on les trouve en instance auprès du comte d'Anjou Louis Ier, pour obtenir le versement des arrérages d'une somme de dix livres tournois, qui leur était due annuellement sur la prévôté d'Angers. Les considérants de leur requête sont navrants. « Ils n'ont mais de quoy vivre, y est-il dit, mais ils sont sur le point de laissier le service de Dieu... » (1) Malgré la bonne volonté du comte cette grande détresse persista et, en 1390, le Chapitre Général crut même devoir la porter à la connaissance de l'Ordre entier. Les secours n'en vinrent ni plus ni moins, et, vingt-cinq ans plus tard, les pauvres religieux, mal payés par les receveurs du comté, adressaient une nouvelle et plus pressante requête à Louis II d'Anjou. Faute de ressources ils n'arrivaient pas à tirer parti de la culture de leurs terres et de leurs vignes; leur monastère, leurs

(1) Chartes de Chaloché, *ms. fr.* 22.450, p. 317.

granges et leurs métairies tombaient en ruines; à peine avaient-ils eux-mêmes de quoi vivre et se vêtir. (1)

A leurs débuts les Cisterciens s'étaient montrés nettement opposés aux fondations pieuses dans leurs monastères. Ils refusaient les chapellenies, les oblations et les dîmes : aucun laïc n'était admis à la sépulture dans leurs cimetières ou dans leurs églises. (2) Le Chapitre Général se réservait la faculté de concéder les anniversaires et certains abbés se virent infliger une pénitence pour avoir enfreint l'interdiction relative à l'inhumation des séculiers dans l'enceinte claustrale. (3) D'assez bonne heure pourtant ces défenses paraissent être tombées en désuétude. A Chaloché, en particulier, on constate des dérogations dès la dernière moitié du XIII[e] siècle. Voici par exemple Jean de Montplacé, chevalier, qui, en 1257, assigne pour son anniversaire une somme de vingt sous à prendre sur toute sa terre. (4) En 1265, Rainaud du Teil lègue de son côté aux moines pour son anniversaire et celui de sa femme dix sous à prendre annuellement sur ses cens. (5) En 1268 Jeanne, dame de Gaudrée, leur donne en échange d'un anniversaire un setier de froment sur la dîme de la Chapelle. (6)

Même remarque au sujet des sépultures. En 1295, Guillaume de Marreville déclare dans son testament vouloir être inhumé dans l'abbaye de Chaloché. (7) Hervé le Jal, cité dans l'obituaire, avait été de même apporté au monastère après son décès et on lui avait fait de pompeuses funérailles. En 1358, le vieux Thibaut de Mathefelon, dictant son testament au château

(1) Chartes.... p. 317-318.
(2) *Exordium cisterciense*, cap. XV.
(3) Martène *Thes. anecdot.* IV, 1313.
(4) Chartes... p. 346-347.
(5) Chartes... p. 350.
(6) Chartes... p. 349.
(7) Chartes .. p. 351.

d'Angers, entendait lui aussi aller dormir son dernier sommeil en l'église de Chaloché « entre ses deux feues femmes. »

Un mot sur le contenu de nos extraits. L'élément monastique s'y trouve représenté par une dizaine de noms, la plupart accompagnés d'un numéro d'ordre. C'est le groupe le plus important. Toutefois il serait imprudent, ainsi que l'a fait remarquer à propos le moderne continuateur du *Gallia*, d'adopter sans contrôle cette numérotation que ne vient corroborer aucune note chronologique. Quant aux deux notices relatives au roi Richard Cœur-de-Lion et à Boniface de Savoie, archevêque de Cantorbéry, elles ne sont point particulières à Chaloché. Pour les motifs que j'indiquerai plus bas elles devaient se trouver insérées à peu près dans les mêmes termes dans tous les nécrologes de l'ordre. A cette double exception près tous les autres noms qui nous ont été conservés, appartiennent à des membres de la vieille noblesse angevine : les Mathefelon, les seigneurs de Durtal, de la Roche, de Daon, de Soucelles, de Chateaubriant... Ceux qui les ont portés étaient pour la plupart contemporains des XIIIe et XIVe siècles.

D'aucuns pourront trouver bien faible la contribution qu'apporte à l'histoire locale cette mince récolte. Je n'y contredis point. Malgré tout, ces quelques débris d'antan m'ont paru dignes de reparaître au jour, et, volontiers, je les livre à ceux qui ne dédaignent pas l'infiniment petit dans l'étude des choses du passé. Auprès de ceux-là du moins aurai-je peut-être chance de trouver grâce.

Dom Léon GUILLOREAU
Moine bénédictin.

OBITUAIRE

—

JANUARII

XI kal. Obiit Egidius quondam Ecclesie Andegavensis decanus (1).

FEBRUARII

VIII idus. Obiit Domnus Andreas, XIV^{us} abbas hujus loci.

[XV kal. Obiit Donnus Egidius abbas.]

MARCII

XVI kal. Obiit Iohanna, nobilis domine de Poencé (2).

[XI kal. Obiit Ysabel de Passavant] (3).

VIII kal. Obiit Donnus Robertus hujus loci abbas XV^{us}.

[VII kal. Anno 1323 obiit vir nobilis Fulco, dominus de Mathefelon] (4).

IV kal. Obiit Radulfus de Torigné. Gaufridus de Rupibus, dominus de Jarzé (5).

III kal. Obiit Dominus Jacobus de Rogé (6) miles, qui dedit nobis XX^{li} una vice pro anniversario suo et Mathee, uxoris sue.

(1) Gilles, doyen de l'Eglise d'Angers, avait donné à l'abbaye de Chaloché quatre arpents de pré situés au-dessous des Châtelliers, en Sainte-Gemmes-sur-Loire. Guillaume de Courcesiers, doyen de l'Eglise d'Angers, et Thomas de Montbisot, chanoine, firent remise de ce legs aux moines en juillet 1252. *Chartes de Chaloché...* p. 352.

(2) Jeanne de Chateaubriant, femme de Jean, vicomte de Beaumont.

(3) Fille de Geoffroy de la Troche : elle avait épousé vers 1230 Guillaume de la Haie en Touraine. Port. *Dict. hist... de Maine-et-Loire*, t. III, p. 58.

(4) C'est le père de l'évêque d'Angers, Foulques de Mathefelon. (1323-1355).

(5) En 1281, Geoffroy des Roches, seigneur de Jarzé et de Longué, avait cédé à l'abbaye de Chaloché son droit de haute justice sur le fief de Thibaud de la Roche. *Chartes de Chaloché...* p. 354.

(6) Les de Rougé étaient seigneurs de Gléné, en Echemiré. Au mois de juin 1377 Macé de Rougié donnait « à religieux hommes et honnestes l'abbé et couvent de Challoché » toutes les dîmes de ses terres de Gléné et celles de tous ses hommes en Jarzé et en Echemiré « par

APRILIS

Nonas.	Obiit Domnus Guillelmus, nonus abbas (1).
V idus.	Anniversarium regis Ricardi Anglie (2), feria IIIª post octavas Pasche.
XIV kal.	Obiit Herveus le Jelle miles, qui dedit nobis V solidos annui redditus, cujus corpus valde honorifice delatum fuit apud nos et humatum.
V kal.	Obiit Ysabel de Mathefelon (3).

MAII

[VII idus.	Obiit Domnus Michaël, Xus abbas.]

tel condition que les dis religieux seront tenus célébrer par chacune semaine en leurdit moustier empres le décès dudit Macé une messe de *Requiem* pour l'âme dudit Macé, de son père et de sa mère et amis... » *Chartes de Chaloché*... p. 320.

(1) Guillaume de Brézé : il était prieur de Chaloché en 1216. Au mois de janvier 1217, Honorius III le charge conjointement avec l'abbé de Bouras et l'évêque d'Auxerre d'ouvrir une enquête sur la vie, les vertus et les miracles du Bienheureux Guillaume, archevêque de Bourges. (Potthast. *Regesta*... 5416). Au mois d'août de la même année il appose son sceau comme témoin au testament de Guillaume Lecler. (*Chartes de Chaloché*... p. 329, 346). Ces quelques renseignements sont à ajouter à ceux que nous fournit le *Gallia*.

(2) Le 8 mars 1190, par un acte daté de Mayet, Richard, roi d'Angleterre, avait confirmé à l'abbaye de Chaloché la donation d'une dîme à Longée, que venait de faire aux moines Roger de Sacé. *Arch. de Maine-et-Loire*, H. 1410. — Richard Cœur-de-Lion affectionnait l'Ordre de Cîteaux. Le premier acte scellé du sceau royal après son couronnement, (3 sept. 1189) avait été un don au Chapitre Général de cent vingt marcs à prendre sur l'église de Scarborough, dans le North Riding. Les Cisterciens de leur côté se montrèrent reconnaissants envers sa mémoire. Un statut du Chapitre Général de 1224 prescrit en ces termes son anniversaire dans toutes les maisons de l'Ordre :

« Anniversarium domini Richardi regis Angliae fiat semper tertia « feria post octavam Paschae sedendo. Prima collecta *Praesta Domine* « *quaesumus*, secunda *Fidelium Deus*. Quod si eadem die supervenerit « festum XII lectionum, fiat idem. » Martène. *Thes. anecdot.* IV, « 1339.

(3) Isabelle de Mathefelon avait légué à son lit de mort aux religieux de Chaloché un boissseau de seigle à prendre annuellement sur les revenus de sa terre de Quelaines. Thibaud, père d'Isabelle, confirma ce don en 1218. *Chartes de Chaloché*... p. 323.

JUNII

XVI kal. Obiit Domina Mabilla de Durostallo.

[VI kal. Obiit Donnus Matheus, XXI^us abbas.]

V kal. Obiit Donnus Maugerius, VII^us abbas.

JULII

VI nonas. Obiit Johannes de Bougival, ballivus Andegavie.

IV non. Obiit Dominus Petrus dictus miles de Rocha Bouvetit (1).

III non. Obiit Donnus Johannes, XVI^us abbas.

IV idus. Obiit Agnes, filia Theobaldi de Roca, pro cujus anime salute pater et mater ejus Theobaldus et Johanna dederunt nobis unum sextorium frumenti annuatim recipiendum apud Rogé.

III idus. Anniversarium Magistri Radulphi de Sancto Leonardo (2), quondam decani Lexoviensis, qui nobis contulit X^u pro redditibus, emendis ad pitanciam die obitus ejus.

XV kal. Anniversarium Domini Bonefacii (3), quondam archiepiscopi Cantuariensis. Fiat solemniter in conventu.

AUGUSTI

VI idus. Obiit Odo de Briencon (4).

(1) La Roche-Bouet, C^e de Chaumont, Maine-et-Loire.

(2) Le Nécrologe de l'Eglise de Lisieux lui accorde cette simple mention au 14 juillet : Radulfus de S. Leonardo. *Gallia Christ.*, t. XI, col. 814.

(3) Boniface de Savoie, archevêque de Cantorbéry († 23 juillet 1270). Dès l'année suivante le Chapitre Général de Cîteaux rendait à son sujet l'ordonnance suivante : « Pro reverendissimo patre moribus et « veneratione clarissimo domino Bonifacio bonae memoriae quondam « Cantuariensi archiepiscopo Ordinis amantissimo, qui decem mar- « chas sterlingorum singulis abbatibus in Capitulo generali praesen- « tibus contulit, anniversarium annuale decimo quarto Kalendas « augusti faciendum solemniter per universas Ordinis domos sta- « tuitur. » Martène. *Thes. anecdot.* IV. 1436. »

(4) Briançon, village, C^e de Bauné, Maine-et-Loire. — Eudes de Briançon avait élu sépulture dans l'abbaye de Chaloché. A son lit de mort, il légua aux moines dix sous de rente à prendre annuellement sur ses cens de Briançon. Il leur avait également accordé la dîme des noix dans cette localité. Son frère, Thibaud de Briançon confirma cette dernière donation en 1163. *Chartes de Chaloché*... p. 309, 321.

VIII kal. Obiit Theobaldus de Rocha.
Maria, domina de Montourol, que legavit nobis IV[ol] solidos de quinque quos eidem debebamus.
IV kal. Obiit Matheus de Daun (1).
III kal. Obiit Johanna de Soucelle (2).

SEPTEMBRIS

IV idus. Obiit Donnus Thomas Militis, XVIII[us] abbas hujus conventus.

NOVEMBRIS

VIII nonas. Obiit Hamericus de Avrillé.
IV non. Obiit Guillelmus de Saceio.
XII kal. Obiit Donnus Johannes, XVII[us] abbas.
III kal. Obiit Theobaldus de Rocha.

DECEMBRIS

III idus. Obiit Donnus Gaufridus, VIII[us] abbas (3).
XV kal. Obiit Theobaldus, dominus Mathefelonis (4).

(1) Les seigneurs de Daon avaient fait don à l'abbaye de Chaloché d'un setier de froment ou de fèves, mesure de Sarrigné, à prendre sur leurs revenus de Sarrigné à la Saint-Rémy. Foulques de Daon renouvela ce don le 18 juillet 1264. *Chartes de Chaloché...* p. 321.

(2) En 1400, Jacques, abbé de Cîteaux, avait concédé à Jeanne de Soucelles, dame de la Roche-Abilen, sur sa demande présentée par l'abbé de Chaloché, participation plénière à tous les biens spirituels de l'Ordre. Le 9 avril 1407, Mathieu, abbé de Chaloché, lui accorda le même bienfait et en particulier une messe du Saint-Esprit, chaque semaine pendant sa vie, et après sa mort divers services. *Arch. de Maine-et-Loire*, H. 1427.

(3) Voici quelques détails complémentaires au *Gallia* concernant cet abbé. Par lettres datées du Latran, 17 mars 1207, Innocent III lui enjoint, ainsi qu'à l'abbé du Louroux et à l'archevêque de Tours, de tenir la main à ce qu'Hilaire, abbé déposé de Bourgueil, se retire à Saint-Jouin-de-Marne pour y faire pénitence. Potthast. *Regesta,* 3048. — En 1208, on trouve Geoffroy aux côtés du sénéchal Guillaume des Roches à Briolay, attestant par sa présence la confirmation d'un don de trois setiers de froment qu'avait fait à son monastère un certain Simon Miète. *Arch. de Maine-et-Loire*, H. 1422. — En 1212 ou 1213, il est délégué à nouveau par le Saint-Siège avec l'abbé de Saint-Nicolas et G., archidiacre d'Angers pour juger un litige entre le Chapitre de Saint-Julien du Mans et le curé de Gracay. *Liber Albus Capituli Cenom., CXXXVIII.*

(4) Voici quelques-unes des dispositions testamentaires de Thibaud de Mathefelon ; « Ordonne mon corps estre baillé en sépulture en

VIII kal. Obiit Fulco de Soucelle (1).

II kal. Obiit Dominus de Castellobrien (2), qui dedit apud Landeles...

« l'église de Chaloché entre mes deux feues fames... et que je y soie « aporté de quelconque lieu... Ge commande 3 draps d'or soient ouf- « fers aux 3 messes au grant autel au jour de mon enterrement... « lesse 120 l. pour achater rente et convertir en cire... Item à l'abbé « et couvent de ladite abbaye 20 l. de rente sur la prévosté de Dures- « tau et 100 l. à payer une fois... pour achater rentes en nos chatel- « lenies de Durestal et Mathefellon... » *Chartes de Chaloché*... p. 315.

(1) En février 1239 (n.s.) Foulques de Soucelle, chevalier, avait concédé à l'abbaye de Chaloché trois arpents et demi de terre *in Gaustineria*, en la paroisse de Bauné, à la charge de lui acquitter annuellement à la Noël un cens de quinze deniers plus une mesure d'orge. Son frère Girard, mort quelques années auparavant et inhumé dans l'église devant l'un des autels, était également un bienfaiteur des moines auxquels il avait laissé ses vignes sises à la Roche-Foulques. En reconnaissance de ce don une messe était dite pour lui tous les jours. *Chartes de Chaloché*... p. 319-320-329.

(2) Le 17 août 1209 Robert de Chateaubriant confirme à l'abbaye de Chaloché le don que lui avait fait David, son père, de sept arpents de vigne, avec pressoir, sis *apud Landeles*. L'abbé de Mélinais signe parmi les témoins avec son prieur. *Chartes de Chaloché*... p. 345.346.





LES « ANNALES FLÈCHOISES » ET LES REVUES

Nous devons tout d'abord adresser nos sincères remerciements à l'excellente revue mensuelle *Paris-Province*, qui nous consacre, en son numéro de juin, les lignes suivantes

Notre confrère les *Annales Fléchoises* a déjà un an passé; il continue vaillamment son programme : l'histoire et le folk-lore de la riante vallée du Loir :

> A qui Ronsard devoit si grand nom faire avoir.

Dans les premiers numéros de cette année, nous avons remarqué, entre autres articles d'érudition, une étude sur la *Prêtrise* de Ronsard, à propos d'un acte inédit de 1581, par M. Laumonier, de l'Université de Poitiers. L'amoureux de Cassandre a-t-il été vraiment prêtre? Question non élucidée encore, bien qu'il ait déclaré :

> Or sus, mon frère en Christ, tu dis que je suis prêtre?
> J'atteste l'Eternel que je le voudrois être.

M. André Hallays, rédacteur aux *Débats*, poursuit son intéressant récit, *En flânant*. L'année dernière il était au pays de Ronsard; maintenant, toujours à propos de la vallée du Loir, il aborde au pays de Racan. Ce dernier, le sait-on, est fils du Maine et non tourangeau, comme les dictionnaires veulent bien le dire.

A citer aussi la légende si documentée et si brillamment narrée de M. Georges Soreau, *Les Assassins de Thomas Becket*. Ce récit constitue un précieux document historique dont se serait servi, certes, avec joie, notre grand Michelet.

Ajoutons que le directeur-propriétaire des *Annales Fléchoises* est notre sociétaire, M. Paul Calendini, dont l'étude sur Henriette d'Entragues, dans notre numéro de février, a si vivement intéressé les lecteurs de cette Revue.

Les *Annales Fléchoises* publiaient, en mai 1903, une étude sur *Notre-Dame-des-Vertus à La Flèche*, et cette

étude, revue et augmentée, paraissait en brochure il y a quelques mois (1).

Nos confrères de l'*Echo du Loir*, de la *Semaine du Fidèle*, de la *Province du Maine* ont bien voulu en donner de longs et élogieux compte rendus, dont nous tenons à remercier chaleureusement les auteurs.

Notre-Dame-des-Vertus : l'abbé Paul Calendini.

C'est pour nous un travail facile et très doux de rendre compte de l'intéressante notice que M. l'abbé Paul Calendini vient de publier, au commencement de mai, sous ce titre général : « Les sanctuaires de la Sainte Vierge dans la vallée du Loir, et sous celui, tout spécialement particulier à notre cité, de :

Notre-Dame-des-Vertus à La Flèche.

Cette brochure est charmante d'aspect. Sa couverture, d'un bleu pâle, la jolie vignette, d'art tout à fait moderne, offrant aux yeux le porche du vénérable sanctuaire, présentent ces aimables pages de la façon la plus gracieuse que l'on puisse désirer.

Après la dédicace pleine de délicatesse à M. le chanoine Emile Rousseau, curé archiprêtre de La Flèche, une affectueuse approbation de Mgr de Bonfils à l'auteur, chacun lira, avec un délicat plaisir, l'introduction d'un style impeccable, d'une forme élegante, facile, qui se continue dans la notice tout entière, et que me paraît caractériser on ne peut mieux cette pensée :

« La simplicité et la vérité sont les grands principes du beau. »

Ces pages, très documentées, « vécues », pour employer l'expression habituelle, nous semblent être une étude définitive sur l'antique chapelle si chère aux Fléchois.

Voici les divisions de ce très attachant travail. Elles guident le lecteur d'une façon méthodique, claire et précise :

1° Antiquité de la chapelle, ancienne église paroissiale Saint-Barthélemy. Le cimetière établi auprès en 1480. (Voilà donc plus de quatre siècles que les générations de notre cité s'y succèdent pour le repos suprême.)

2° Notre-Dame-des-Vertus jusqu'à la Révolution.

(1) On trouve cette brochure chez M. Besnier, imprimeur, chez l'auteur, vicaire à Saint-Thomas, chez Mme Coudret, libraire, rue du Collège, et chez les Religieuses de N.-D.-des-Vertus.

3° Notre-Dame-des-Vertus pendant la Révolution.

4° Notre-Dame-des-Vertus pendant la première moitié du XIXe siècle. (Rétablissement du culte dès la première année du Premier Empire. Sur le procès-verbal d'érection d'un chemin de Croix à cette époque, se trouvent de vieux noms fléchois, dont le souvenir demeure vivant et entouré de respect : Salmon, Thoré, de Saint-Chéreau, Bodin...)

En 1835, le Conseil de fabrique prend l'engagement de pourvoir aux dépenses pour l'entretien et pour les frais du Culte, à partir du jour où une ordonnance royale aura érigé Notre-Dame-des-Vertus en chapelle de secours, ce qui ne tarda pas.

Le procès-verbal est signé : Mouette-Lamotte, E. Bodin, Goumenault-Desplantes, curé, Bertrand, Hélot.

5° Notre-Dame-des-Vertus pendant la seconde moitié du XIXe siècle jusqu'à nos jours.

6° Description très documentée, très artistique, de la chapelle, écrite avec le goût le plus sûr,

7° Pièces justificatives : Pierres tombales et leurs inscriptions. Cantiques écrits en l'honneur de la Reine et Maîtresse du béni sanctuaire.

8° Illustrations : Reproductions photographiques très réussies des boiseries du chœur, dessins de la nef, de la porte, si admirablement sculptée, d'un magnifique pupitre du XVIIe siècle, à triples colonnes torses.

Tout cela compose un ensemble qui fait grand honneur à l'écrivain de talent, que l'on peut appeler désormais « l'historien de Notre-Dame-des-Vertus », grand honneur aussi aux artistes qui ont illustré, à l'éditeur qui a donné à l'exécution, suivant les vieilles traditions de la maison qu'il dirige, les soins les plus intelligents.

Nous remercions de leurs efforts tous les « ouvriers » de cette œuvre aimable, pieuse, — exquise pour tout dire d'un mot.

Il y avait, en ce qui concerne Notre-Dame-des-Vertus, ses origines, plusieurs fois séculaires, et ses transformations, une lacune regrettable.

Elle est aujourd'hui comblée. H. G.

(Echo du Loir du 5 juin 1904).

Notre-Dame-des-Vertus, à La Flèche, par M. l'abbé P. Calendini, vol. in-8° de 102 pages.

Parmi les sanctuaires du Maine dédiés à la T. S. Vierge, il y en a un tout au moins dont la notoriété s'étend, et de

beaucoup, au-delà des limites de notre diocèse. Il en est d'autres, plus modestes, où se donne rendez-vous la population d'un doyenné, tels, Notre-Dame-de-la-Faigne, à Pontvallain, Notre-Dame-des-Bois, à La Suze. On en trouve enfin, çà et là, où fréquentent seulement les habitants de la localité sur laquelle ils s'élèvent; ce sont des chapelles familiales, si j'ose ainsi dire, et ceux-là qui y vont prier se sentent chez eux là plus qu'ailleurs. Telle, à La Flèche, Notre-Dame-des-Vertus, dont M. l'abbé P. Calendini vient de se constituer l'historien. Ses prédécesseurs, non contents d'y conduire la jeunesse fléchoise, avaient chanté le sanctuaire et celle qui en est la reine. A son tour, il a voulu lui présenter ses hommages, et, pour l'avoir fait en prose, il n'en sera pas moins écouté. Il nous expose donc comment, sur un sol où, jadis, nos aïeux avaient déjà enseveli leurs morts, et où, maintenant, quand on se donne la peine d'y pratiquer des fouilles, on retrouve des débris de l'époque gallo-romaine, une chapelle fut édifiée, au cours du XI[e] siècle ou au commencement du XII[e], selon toute apparence, car le portail qui en décore l'entrée présente tous les caractères architectoniques de l'art roman. Cet édifice, dédié tout d'abord à l'apôtre saint Barthélemy, passa ensuite, au XVII[e] siècle, sous le patronage de Notre-Dame-des-Vertus, lorsque les Jésuites, établis, comme on le sait, à La Flèche, par Henri IV pour y fonder un collège, et ayant obtenu du prieur de Saint-Thomas la cession de cette chapelle, dont l'entretien laissait à désirer, y placèrent, avant 1674, une statue de la Vierge en bois argenté, qu'ils appelèrent Notre-Dame-des-Vertus. Ils amenèrent leurs élèves, et cette fréquentation, loin de détourner du sanctuaire les habitants de La Flèche, semble les y avoir attirés en grand nombre. Le service paroissial y fut même complètement organisé, au commencement du XVIII[e] siècle, par le clergé de la paroisse Saint-Thomas, qui y allait, quand le désir en etait exprimé, célébrer les mariages ou faire les sépultures. Ceux-là qui y venaient prier Marie, durant leur vie, étaient heureux de reposer, après leur mort, à l'ombre de sa chapelle. Ils y fondèrent des services religieux, et, dès 1738, les fidèles avaient contracté l'habitude de s'y rendre solennellement en procession. L'évêque d'Angers, — La Flèche appartenait alors à ce diocèse, — approuva et consacra l'usage qui s'était établi et qui s'est conservé depuis, de se rendre, durant le mois de mai, le soir ou le matin, neuf jours de suite, à Notre-Dame-des-Vertus, pour y implorer la Sainte Vierge.

Le pape Pie VI, par une bulle en date du 29 avril 1779, autorisa cette dévotion et concéda « une indulgence plénière à tous les fidèles vraiment pénitents, qui, confessés et communiés, visiteraient la chapelle dans l'octave de l'Ascension ».

La vénération dont cet édifice était l'objet ne put, en 1791, en empêcher ni la fermeture ni l'aliénation. Une pieuse chrétienne, Mme Coquiny-Després, s'en rendit acquéreur, en 1794, pour la somme de 2,425 livres, et en empêcha ainsi la profanation. Elle le loua à l'un de ses parents, M. Paul Salmon, négociant fléchois, et ce dernier laissa les fidèles s'y acquitter de leurs dévotions, qui, à plusieurs reprises, provoquèrent les réclamations des autorités républicaines. Mme Coquiny-Després mourut en 1800. Ses enfants, elle en laissa six derrière elle, et, après eux, leurs héritiers, se firent un devoir, dès qu'ils en eurent la liberté, de restituer à l'autorité religieuse ce bien d'église que leur mère avait sauvé, et c'est ainsi que la fabrique de l'église Saint-Thomas de La Flèche est devenue propriétaire de l'antique chapelle que le pouvoir civil, par une ordonnance en date du 9 mars 1837, reconnut comme une succursale de l'église paroissiale. On y plaça alors les boiseries qui en sont maintenant le plus bel ornement et qui y ont été apportées du château du Verger. Les fins croquis qui en ont été relevés illustrent à merveille le texte de la notice, à la suite de laquelle l'auteur a inséré les cantiques composés en l'honneur de Notre-Dame-des-Vertus et quelques pièces justificatives dont il était bon de conserver le souvenir.

L. F.

(Semaine du Fidèle, 11 juin 1904).

Notre-Dame-des-Vertus, par M. l'abbé Calendini. — La Flèche, Besnier, éditeur, in-8°, 1904.

Rien de plus difficile, à notre avis, que de faire, dans la note juste, le compte rendu d'un ouvrage. L'auteur est-il notre ami, les éloges abondent sous la plume. Nous est-il antipathique, a-t-il l'audace d'avoir en littérature, en histoire, des opinions contraires aux nôtres, la critique aussitôt devient acerbe, injuste : le livre est déclaré mal fait, écrit de façon insipide, faiblement documenté; sa place n'est marquée dans aucune bibliothèque et l'épicier du coin pourra seul lui trouver une utilisation adéquate à sa valeur. Pour bien apprécier un livre, il faudra donc ne pas en connaître l'auteur, l'étudier comme, dans les grands concours

on étudie les compositions des candidats qu'un sage anonymat dérobe à la fatale impartialité des examinateurs. Ces quelques réflexions feront amplement connaître dans quelles dispositions d'esprit nous avons reçu la mission de parler aux lecteurs de la *Province du Maine* de l'ouvrage de M. l'abbé Paul Calendini sur *Notre-Dame-des-Vertus*.

Nous avons pour l'auteur les sentiments de la plus affectueuse estime. Son livre, lu et relu avec attention, nous a tenu sous le charme et nous ne saurions exprimer ce que nous devons louer le plus, de la vive piété de notre confrère, de sa science historique, sûre parce que prudente, de son style clair et imagé.

En écrivant ces lignes, tombons-nous dans le premier défaut que nous signalions plus haut? Oui, seront portés à dire ceux qui ne connaissent ni l'auteur, ni le travail. Non, certainement, proclameront ceux qui ont déjà lu dans les *Annales Fléchoises*, les pages qui composent ce volume.

Pour engager les premiers à constater par eux-mêmes la justesse de notre appréciation, analysons brièvement l'œuvre de notre confrère.

Ce n'est qu'au XVIIe siècle que le culte de la Sainte Vierge s'établit à La Flèche, sous le vocable de Notre-Dame-des-Vertus. Il fut institué par les Jésuites du Collège royal dans une chapelle dédiée à Saint-Barthélemy, primitivement église paroissiale et depuis réunie comme bénéfice au prieuré de Saint-Thomas. De tout temps, la ville de La Flèche manifesta la plus tendre dévotion envers Marie et cette chapelle restaurée et embellie par les fils de saint Ignace, devint bientôt le sanctuaire de prédilection de la cité et des environs.

L'auteur se livre à une savante dissertation pour préciser la signification de ce vocable « Notre-Dame-des-Vertus ». Il nous semble qu'il équivaut à celui de « Notre-Dame-des-Miracles ». En effet, ce sont surtout des grâces éclatantes pour l'âme ou pour le corps — de véritables miracles — que les fidèles vont solliciter dans les pèlerinages à Marie.

Au départ des Jésuites en 1763, le culte de Notre-Dame-des-Vertus était si profondément enraciné dans l'âme des Fléchois que l'exode des religieux ne diminua en rien leur ferveur. Par une bulle, datée du 29 avril 1779, le Pape Pie VI approuva la neuvaine qui, chaque année, commmençait le mardi dans l'octave de l'Ascension et accorda une indulgence plénière à ceux qui, pendant cette neuvaine, visiteraient la chapelle de Notre-Dame-des-Vertus.

Le 7 mars 1791, le petit domaine annexé au sanctuaire fut vendu nationalement et acquis par Mme Coquiny-Després, dont les pieuses intentions se manifestèrent, quelques années plus tard, lors de la vente de la chapelle. Ce fut le 17 juin 1794 que cet édifice fut mis en vente et acheté par la même personne qui se trouva ainsi propriétaire du domaine entier de Notre-Dame-des-Vertus.

Pendant toute cette période si troublée, le culte catholique fut exercé dans cette chapelle, non sans interruption ; mais chaque fois qu'il y avait une relâche dans la persécution, les prêtres insermentés, cachés à La Flèche, y célébrèrent l'office publiquement avec un grand concours de fidèles.

Dès la première année de l'empire, la chapelle fut ouverte à tous et les pieux pèlerinages reprirent avec ferveur. Les héritiers de Mme Coquiny-Després firent abandon de leurs droits à la fabrique de l'église paroissiale de La Flèche, et une ordonnance royale du 9 mars 1837 érigea le sanctuaire en chapelle de secours.

Après cet historique, trop sommairement analysé par nous, l'auteur décrit le lambris de la chapelle tout décoré de devises célébrant les gloires de Marie, les vitraux qui retracent les principaux épisodes de sa vie. Il parle ensuite des boiseries de la nef et du sanctuaire. Très remarquables, ces boiseries ornent la chapelle depuis une cinquantaine d'années. Elles ne sont pas de la même époque. Les unes, de la Renaissance, proviennent du château du Verger, ancienne propriété de la famille de Rohan. Les autres du XVIIe siècle, ont été achetées lors de la vente, pendant la Révolution, du mobilier de la chapelle du collège royal de La Flèche. Les descriptions de l'auteur sont d'une précision merveilleuse : elles sont accompagnées de dessins à la plume d'une habile facture, d'une rare délicatesse et d'excellentes photographies viennent encore rehausser la partie artistique de ce beau volume.

Véritable manuel du pèlerin, de l'historien, de l'archéologue et de l'artiste, l'ouvrage de M. l'abbé Calendini fait honneur à son auteur. Nous désirons vivement qu'il affermisse dans le cœur des Fléchois la dévotion à Notre-Dame-des-Vertus et que les lecteurs, étrangers à la belle vallée du Loir, connaissant mieux ce pèlerinage, y viennent nombreux admirer ses beautés artistiques et surtout y goûter le calme bienfaisant et consolateur que l'âme ressent tou-

jours après une fervente prière à Marie dans ses sanctuaires privilégiés (1)

Em.-L. CHAMBOIS.

(*La Province du Maine*, juin 1904).

REVUES ET SOCIÉTÉS CORRESPONDANTES

Le bibliothécaire a reçu les livraisons suivantes depuis notre numéro de juin :

(1) Quelles sont les armoiries sculptées au-dessus de ce superbe guerrier — pourquoi l'appeler Goliath ? — qui décore la partie intérieure de la porte de Notre-Dame-des-Vertus ? (pp. 74-75). La famille du Bois-Chesnel, de Bretagne, porte des armes identiques. A notre sens, le groupe reproduit pages 23 et 77, ne saurait être une Sainte Famille. C'est Jésus au milieu des docteurs. Le personnage de gauche ne ressemble en rien à la Sainte-Vierge, c'est un homme aux cheveux coupés court, la tête couverte d'un chaperon. Celui de droite porte fièrement un bonnet de docteur, il tient un livre dans sa main gauche et Saint-Joseph, dans sa profonde humilité ne saurait se reconnaître sous ces attributs scientifiques !

***

Merci à mon savant confrère de ses éloges immérités, et merci, surtout, des justes remarques, formulées ci-contre.

Moi aussi, j'aurais désiré savoir quelles sont ces armoiries sculptées, que l'on peut lire ainsi, je crois :

D'azur à la croix d'argent cantonnée de 4 croissants du même affrontés.

Qu'une famille de Bretagne porte les mêmes armes, cela n'a rien de surprenant; mais qu'elles se trouvent sur une porte venant du château du Verger, je ne saurais en donner la raison. Tout ce que je sais (avec tout le monde, du reste), c'est que le premier propriétaire du château du Verger, celui qui construisit cette splendide demeure, aujourd'hui disparue, était originaire de Bretagne. Pierre de Rohan, maréchal de Gié, acheta le petit castel du Verger, en 1482, à Pierre Chabot; il en confia la démolition et la reconstruction à l'architecte Jehan de Lespine.

J'ai appelé ce guerrier *Goliath* parce que c'est le nom consacré pour désigner de telles œuvres, et, en cela, d'ailleurs, je n'ai fait que suivre l'exemple d'un maître ès arts, M. André Hallays, le savant rédacteur des *Débats*.

En ce qui concerne le tableau de la Sainte Famille, M. Chambois a parfaitement raison de lui restituer son véritable titre : c'est bien **Jésus au milieu des Docteurs.**

L'Art Sacré. Juin.

Bulletin de la Société d'Agriculture, Sciences et Arts de la Sarthe. 3e fascicule.

Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest 1er trimestre 1904.

Mémoires de la Société nationale d'agriculture, Sciences et Arts d'Angers. 5e série, T. VI.

La Province du Maine. Juin.

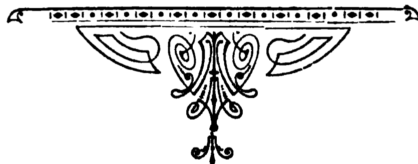
Revue du Bien. Juin.

Revue Prytanéenne. Juin.

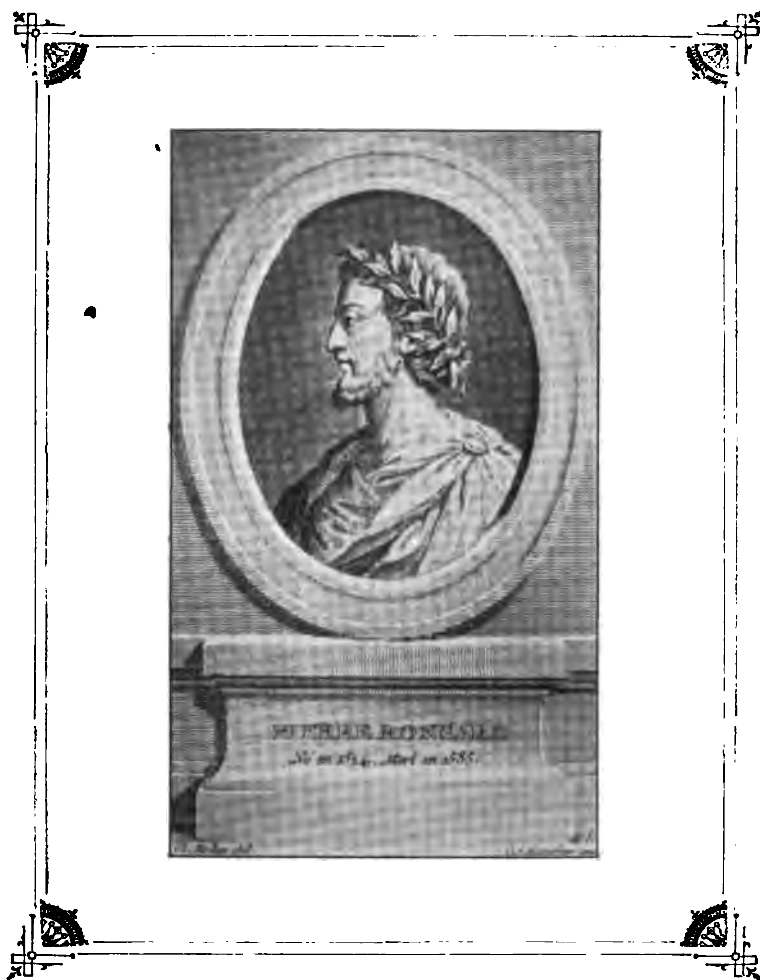
La Tradition. Juin.

Société historique et archéologique de l'Orne. T. XXIII, 1er bulletin.

Société bibliographique. Juin.



L'Administrateur-Gérant, EUG. BESNIER.



PORTRAIT DE RONSARD

D'APRÈS UNE GRAVURE

de Cl. Melland (Bibliothèque municipale de Poitiers).

LE POÈTE RONSARD

ET SON

HÉRITAGE PATERNEL

C'est le 6 juin 1544 que Pierre de Ronsard perdit son père, Loys de Ronsart (1), seigneur de la Possonnière, qui mourut subitement à Paris, « servant son quartier chez le roy » (2), à l'âge de 75 ans. Ce chevalier humaniste est assez connu grâce au rhétoriqueur poitevin Jean Bouchet, dont il fut le conseiller et le protecteur (3). Notre poète aussi a laissé sur lui quelques pages intéressantes (4). Nous sommes bien moins renseignés sur sa mère, Jeanne de Chaudrier, dont il n'a jamais parlé (car ce n'est pas du tout d'elle qu'il est question dans l'élégie : *Vous qui passez en tristesse le jour)* (5); on sait seulement qu'elle eut un roman dans sa jeunesse, et qu'elle épousa Loys de Ronsart

(1) On trouve ce nom écrit Ronsart, Ronssart et Roussart. Cette dernière orthographe ayant été seule connue de l'abbé Goujet, celui-ci n'a pas soupçonné que Loys Roussart pût être le père de notre grand poète *(Bibl. franç.*, t. XI, article J. Bouchet); même erreur dans une plaquette de J. de Trevedy sur le *Traverseur, poète et historien* (St-Brieuc et Rennes, 1901). Au contraire, M. l'abbé Froger *(Prem. poésies de Ronsard*, p. 8, et *Rev. arch. du Maine*, t. XV, 1884, 1er semestre) et M. l'abbé Hamon *(Thèse franç. sur J. Bouchet*, 1901) en ont parlé comme il convenait.

(2) Cl. Binet, *Vie de Ronsard*. Loys de Ronsart était *maître d'hôtel* de François 1er et l'un de ses *Mansionnaires* ou gardes du corps.

(3) Voir *Epîtres familières*, 96, 97, 126. Epître liminaire des *Triomphes de la Noble dame* (éd. de Paris, Bossozel, 1536). *Epitaphes des princes et autres personnes particulières* (éd. de Poitiers, 1545).

(4) Edition Blanchemain, IV, 297; VI, 178 et 189.

(5) Ibid., IV, 326.

en secondes noces le 2 février 1514 (1); Blanchemain suppose avec vraisemblance qu'elle mourut avant son mari (2); nous pensons d'autre part qu'elle vivait encore en 1539 (3). Quoi qu'il en soit, c'est à Couture que notre poète accompagna ses frères pour déposer dans le chœur de la chapelle de Saint-Gervais, en face de la tombe de Jeanne de Chaudrier, le corps du glorieux seigneur de la Possonnière, comme l'attestent les statues curieuses, malheureusement mutilées, que conserve avec un soin jaloux le curé actuel de Couture, dans une armoire de la sacristie (4).

Ce serait une erreur de croire que la mort de Loys de Ronsart améliora immédiatement la situation matérielle de son fils Pierre, et surtout lui valut en héritage le fief de la Possonnière. Que les habitants de Couture admettent une tradition locale d'après laquelle le poète en devint propriétaire et s'y installa, c'est une illusion facile à comprendre, sa glorieuse mémoire ayant vite absorbé le souvenir obscur de ses frères et de ses neveux, pour ne laisser subsister que la trace lumineuse de sa personnalité (5). Mais

(1) On lit dans l'ouvrage de P. Blanchemain, intitulé *Poètes et Amoureuses*, p. 41 : « Il résulte de pièces communiquées à la Société archéolog. de Nantes, en 1873, que Jeanne Chaudrier, fille aînée de Jean Chaudrier, sieur de Cirières (*sic* pour Serrières), fut orpheline de bonne heure. Elle se laissa enlever de chez sa grand'mère par Jacques de Fontbernier, seigneur de la Rivière, en Poitou, qui, après l'avoir gardée trois mois, refusa de l'épouser. Mariée à Guy des Roches, sieur de la Basme, elle devint veuve et épousa en secondes noces, le 2 février 1514, Loys de Ronsart. »

(2) Ed. des *Œuvres de Ronsard*, t. VIII, p. 13, note 2.

(3) D'après ces vers de l'*Ode à Marie Stuart* (Bl. II, 481) :

> Si, loin de mon pays, de frères *et de mère*
> J'ay dans le vostre usé trois ans de mon enfance.

(4) C'est pour moi un agréable devoir de remercier ici M. l'abbé Grandin, curé de Couture, de l'empressement qu'il a mis à me laisser visiter ces pierres tombales, à m'en communiquer la photographie et à me documenter sur le pays natal de Ronsard.

(5) Couture et ses environs sont pleins de Pierre de Ronsard. Les habitants du pays sont encore aujourd'hui très fiers de leur grand ancêtre; son souvenir est en quelque sorte leur patrimoine com-



STATUES TOMBALES DE LOYS DE RONSART ET DE JEANNE DE CHAUDRIER

(Conservées dans une armoire de la sacristie de l'église de Couture (Loir-et-Cher).

On aperçoit la *cotte de mailles* du vieux chevalier autour du cou, au biceps et un peu au-dessus des *genouillères*. Ses mains recouvertes du *gantelet* sont jointes pour la prière : la visière de son *casque a plumet* est écartée de façon à laisser voir la barbe et les moustaches retroussées. Le nez a été brisé, les jambes manquent. En s'approchant de très près, on distingue sur la tunique, entre le tour du cou et la pointe des mains, les *trois poissons*, armes des Ronsart de la Possonnière.

La mère du poète est également représentée dans l'attitude de la prière. Sa figure, presque aussi maltraitée que celle de son mari, laisse voir cependant encore d'agréables traits et une douce expression. Elle porte le costume élégant de l'époque, la petite *coeffe*, les longues manches et une robe serrée à la taille ; une *cordelière*, dont les extrémités à glands tombent jusqu'aux pieds le long des larges et libres plis de la robe, est nouée assez bas pour dessiner l'abdomen. Les avant-bras sont recouverts de *manches ouvragées et bouillonnées*.

Les têtes reposent sur des coussins Ces statues, remarquables par la souplesse des lignes et le fini des détails, offrent un curieux spécimen de sculpture de la Renaissance française (Cf. A. de Rochambeau, album qui accompagne son ouvrage *La Famille de Ronsart ;* Blanchemain, t. VIII, p. 13, note ; L. Froger, *Revue archéol. du Maine*, 1884, 1er semestre, p. 111, note ; J.-J. Jusserand, *Ronsard and his Vendômois* (Revue du « Nineteenth Century », n° d'avril 1897, p. 602).

que des littérateurs et des érudits aient pris pour une vérité historique cette naïve légende, cela nous étonne et ne s'explique pas aisément.

On sait que le droit d'aînesse n'attribuait pas à l'ainé des familles nobles la totalité des fiefs paternels, mais seulement la majeure partie. Généralement — et telle était la coutume dans le Vendômois — outre « le principal manoir » qui lui revenait par « préciput », il recevait en « part avantageuse » les deux tiers des autres biens nobles; le troisième tiers était partagé entre les puînés mâles (1). D'un autre côté, d'après un *Tableau généalogique* conservé à la Bibliothèque Nationale, le partage des biens de Loys de Ronsart

mun, et ils en font de très bonne grâce les honneurs aux étrangers. Comme c'est naturel, la légende a sensiblement contribué à l'enrichir. Ainsi c'est à lui, et à lui seul, qu'on attribue tous les faits et gestes des Ronsart; tout ce qui, dans l'histoire de la famille, pouvait seulement voiler la figure du poète, n'a pas tardé à s'évanouir des esprits. On tient à ce qu'il ait possédé en propre le domaine de la Possonnière; on ne doute pas un instant qu'il n'ait fait construire le manoir, bien que le style Louis XII y soit très apparent, ainsi que les traces du nom et les insignes de Loys de Ronsart. On lui attribue les maximes plus ou moins épicuriennes gravées dans la pierre, les reliefs symboliques des tiges de fleurs dévorées par les flammes, qui apparaissent au dehors et au dedans de la salle à manger, témoin de la passion qui le consumait, dit-on, pour les Marguerites, dont la bonté et la beauté enchantèrent son imagination. Le clocher du village, détruit par la foudre au XVI[e] siècle, fut sans doute réédifié par les soins du père et de la mère du poète, car il porte, à côté du blason des Ronsart, celui de Jeanne de Chaudrier, comme un cachet, comme une signature. — Non point, vous dira-t-on; c'est le poète qui en fut le donateur et l'architecte. Et les *trois poissons* qui sont sculptés aux portes, aux fenêtres, aux cheminées, aux tours, que l'on rencontre ici et là dans le pays, jusqu'à La Chapelle-Gaugain et Glatigny-sur-Braye, ne sont-ils pas son blason personnel? — Autant d'illusions qu'entretient naïvement l'opinion populaire, tant est fidèle et pieux le culte que l'on conserve à sa mémoire, tant est puissant le prestige de la gloire poétique au pays natal, même après plus de trois siècles!

(1) La coutume du Vendômois ne différait de la coutume d'Anjou que sur un point : elle attribuait ce tiers en pleine propriété aux puînés mâles, tandis que celle d'Anjou ne leur en laissait que l'usufruit, du moins depuis la fin du XIV[e] siècle; cette différence constitue ce qu'on appelait le *propre de Vendôme*. (Cf. *Les Etablissements de Saint-Louis*, édition Viollet, Introduction, p. 358).

n'eut lieu qu'en 1548 (1). Pour quelle raison? Sans doute parce qu'il ne pouvait pas avoir lieu avant que tous les enfants mâles eussent atteint leur majorité. Pierre fut majeur le 11 septembre 1544 (2). Si l'on attendit encore trois ans et demi au moins, c'est qu'il existait, comme le pense M. L. Froger, un quatrième survivant mâle, plus jeune que Pierre et majeur seulement en 1548 (3). Mais on peut très bien ne pas recourir à cette explication et admettre simplement que les héritiers étaient d'accord pour rester dans l'*indivision*, jusqu'au jour où l'un d'eux demanda le partage.

Quoi qu'il en soit, les bâtiments de la Possonnière échurent par préciput dès le 6 juin 1544 comme

(1) Manuscrits. Cabinet des Titres. Pièces originales au nom de Ronsard. Ce *Tableau* a été publié par M. l'abbé Froger dans la *Revue historique et archéologique du Maine*, tome XV, année 1884, 1er semestre, p. 224.

(2) La majorité en Anjou et en Vendômois était atteinte à vingt ans accomplis. (Cf. *Coutumier général*, de Bourdot de Richebourg, édition de 1724, tome IV, p. 538, article 86, *De la Coutume d'Anjou*).

(3) Cf. *Rev. hist. du Maine*, art. cité, p. 110, note 2. L'un des documents sur lesquels s'appuie M. Froger est la mention d'un *N. de Ronssart fils* parmi les frères de Pierre au *Tableau généalogique* cité précédemment. J'abandonnerais volontiers l'argument que j'ai présenté en faveur de l'opinion contraire (Cf. *Revue de la Renaissance*, nº de mars 1901, p. 170, note 2); en effet, le poète, dans son *Epitre à Paschal*, nous dit seulement : « Mon père eut cinq enfants avant de m'avoir; de ces cinq enfants deux sont morts au berceau et les trois survivants ne me ressemblent en rien. » De ce fait qu'il ne nous parle pas d'un septième enfant né après lui, nous ne pouvons pas conclure que ce septième enfant n'a pas existé. Ainsi la contradiction qu'offre à première vue l'*Epitre à Paschal* et le *Tableau généalogique* peut n'être qu'apparente. Mais il existe deux textes qui ne laissent guère de place à l'hypothèse de M. Froger. Du Perron parle de cinq frères aisnez dont il restait encore trois « qui estoient suffisans pour emporter la plus grande partie du bien de la famille » (*Oraison funèbre de Ronsard*, texte de 1597). Cl. Binet a écrit de son côté : « Il ne fut l'aisné de sa maison, ains eut cinq frères nés auparavant luy, dont deux moururent au berceau, trois autres, avec nostre Ronsard, restèrent, dont l'aîné fut Claude de Ronsard, qui suivit les armes.. Loys, qui estoit l'un des trois, fut abbé de Tyron et de Beaulieu » (*Vie de Ronsard*).

« principal manoir » avec leur entourage immédiat, dit « vol du chapon », à l'aîné des enfants, Claude de Ronsart, qui succéda d'ailleurs à son père comme *mansionnaire* parmi les « premiers cens gentilshommes chez le roy » (1). Il est vraisemblable que ses frères reçurent chez lui, au manoir même, une hospitalité quasi paternelle, dont Pierre usa, je crois, largement, tout en continuant à remplir ses fonctions « à gages » d'écuyer aux Ecuries royales (2); ce qui n'empêcha pas le poète-étudiant d'être dans la gêne au point de recourir à la bourse de certains de ses amis (3), au moins jusqu'au partage de 1548.

A cette date il lui revint en toute propriété, d'après ce qui précède et si l'on admet que Loys de Ronsart laissait trois puînés mâles, un neuvième des biens nobles de son père, abstraction faite du manoir de la

(1) C'est le titre qu'il porte dans un acte notarié du 3 décembre 1544. Claude de Ronsart avait acquis, dès 1539, de messire Jean de Bueil, les fiefs du Portau de Vallaine, de Chevelluës, de Rassilly et des prés de Vallaine « sis à la rivière de Braye sous la grande voye » (terres qui sont dans les paroisses de Couture, Les Essarts, Sougé et Artins). J'emprunte ces détails au travail de M. Froger sur la *Famille de Ronsard (Revue hist. du Maine*, art. cité, p. 113 et 114).

(2) Cf. *Rev. de la Renaissance* nº de janvier 1902, p. 43-44.

(3) Par exemple Carnavalet, Maclou de la Haye, Bertran Berger. En janvier 1550, il appelle ce dernier

> *Ami d'épreuve* qui s'efforce
> Secourir les siens au besoin (Cf. Bl., II. 116).

et à propos du second : Je suis bien heureux, dit-il,

> Aiant reveu celui que tant
> J'ai connu *seur ami d'épreuve*. (Id., id., 130.)

Quant à Claude de Ronsart, qui eut d'Anne Tiercelin cinq enfants et compromit leur patrimoine par de folles dépenses, il ne put subvenir aux besoins de son frère Pierre autrement que par son hospitalité à la Possonnière. Il commença, dès 1550, à vendre des terres pour pouvoir vivre, et une séparation de biens entre sa femme et lui devint nécessaire après cette date; à sa mort (30 septembre 1556). Ses deux frères Charles et Pierre furent chargés de veiller aux intérêts des enfants mineurs, la succession qu'il leur laissait étant fort obérée (*Rev. histor. du Maine*, art. cité, p. 113-115).

Possonnière (1). Quel fut exactement son lot ? Aucun document ne m'a permis de préciser ce point, et ici j'en suis réduit aux conjectures fondées sur certains passages de ses œuvres. Dans l'*Ode sur l'élection de son sépulcre* (1550), il exprime sa volonté d'être enseveli « en cette îsle verte

Où la course entrouverte
Du Loir autour coulant
Est accolant,
Là où Braye s'amie

(1) Nous ne faisons pas entrer en ligne de compte Louise de Ronsard, dotée par son père antérieurement et exclue de l'héritage par suite de la « renonciation à succession future » qu'elle avait dû faire dans son contrat de mariage selon l'usage.

Nous négligeons également le partage des « biens roturiers » (propres roturiers, meubles et acquêts) qui se faisait par portions égales entre tous les héritiers (cf. Boissonnade, *Histoire de la réserve héréditaire)*; nous le négligeons parce que les meubles, à cette époque, se réduisaient presque à rien, et que les biens de Loys de Ronsart semblent avoir été exclusivement des fiefs, et, par suite, s'être partagés noblement.

Outre le manoir de la Possonnière, Louis de Ronsart possédait la Ratellerie, le Portau, les Pastils ou le Vauméan, la Bellerie, les Fiefs Communs qui encadrent la Possonnière à l'ouest, à l'est et au nord, plus le moulin du Pin, le moulin Ronsart et presque toute la plaine de Couture; son domaine s'étendait depuis la Denisière (qui appartenait à des collatéraux, mais *relevait* de la Possonnière) jusqu'au fief de la Roche-Turpain et depuis la lisière nord de la forêt de Gastine (dont il avait acheté en 1523 « la garde » à Jehan du Bellay, seigneur de la Flotte) jusqu'aux fiefs de Poncé et de la Flotte.

Loys de Ronsart était encore « seigneur de la Chapelle-Gaugain et de Sarceau » (Cf. *Tableau généal.* déjà cité et *Revue hist. du Maine,* art. cité, p. 108, note 6, et p. 232). Dans une épître de Jean Bouchet à Loys de Ronsart (1536), celui-ci est qualifié de « seigneur de la Possonnière et de Noire-Terre »; mais, comme en 1544, le même Jean Bouchet, écrivant l'épitaphe de son protecteur, ne le qualifie plus « seigneur de Noire-Terre », titre qui lui était venu, sans doute, de sa femme, Jeanne Chaudrier, « dame de la Basme (*) et de Serrières, et fille de Jean, s[r] de Serrières et de *Noirterre* »; comme, d'autre part, aucun des descendants de Loys de Ronsart ne posséda ce titre de *Noirterre,* ni ceux de la Basme et de Serrières, j'en conclus que ces domaines, dont les enfants de Jeanne Chaudrier auraient dû hériter, furent aliénés avant la mort de son second mari.

(*) **Elle tenait ce titre de son premier mari, Guy des Roches, sieur de la Basme.**

D'une eau non endormie
Murmure à l'environ
De son giron (1);

dans un sonnet de 1552, il fait vœu d'élever, s'il s'affranchit de l'amour, un temple à la sainte Liberté,

Au cœur d'un pré, loin des gens escarté,
Qu'à bras fourchus l'eau de Loir entrenoue; (2)

dans un autre ode, de 1552, il promet à son ami Ligneri de lui « vouer un petit toreau » élevé par ses soins dans les prairies du Loir, et qui jà sevré,

Tout seul par les herbes se joue (3);

dans un autre sonnet de 1555, il apostrophe en ces termes la rivière où il a failli se noyer :

Repons moi meschant Loir, me rens tu ce loyer
Pour avoir tant chanté ta gloire et ta louange?
As tu osé, barbare, au milieu de ta fange
Renversant mon bateau, sous tes flots m'envoyer? (4)

dans une épître de 1556, au cardinal de Lorraine, il écrit :

J'ay, Dieu merci, Prélat, *un peu de bien* pour moy

et ajoute un peu plus loin qu'il ne tient pas à grossir le nombre de ses protonotaires,

Car les champs et les bois et les lieux solitaires
Et les prez, où le Loir parmi les herbes court
Me plaisent beaucoup plus que les bruits de la court (5).

(1) Bl., II, 250.
(2) Id., I, 123.
(3) Id., II, 338.
(4) Id., V, 359.
(5) Id., VI, 288 et 290. Il est vrai qu'à cette date de 1556 il possédait le bénéfice de la cure de Challes depuis novembre 1554, et peut-être celui de la cure d'Evaillé depuis octobre 1555. Mais eût-il dit de ces prébendes ecclésiastiques :

J'ay, Dieu merci, Prélat, *un peu de bien* pour moi,
Je suis demy content : mais pour chanter du Roy
Les ayeux, bisayeux, leurs faits et leur prouesse,
Je n'en ay pas assez, honteux je le confesse...?

D'après ces passages et quelques autres où il nous raconte que c'est ***au bord du Loir*** qu'il chante sa Cassandre et déplore son absence, je croirais volontiers que Pierre de Ronsard eut en propre l'immeuble qui porte encore aujourd'hui le nom de Moulin Ronsart, avec les prés et les îlots avoisinants, au beau milieu de la Varenne de Couture, où le Loir et la Braye confondent leurs eaux. On peut voir encore aujourd'hui dans l'un des deux bâtiments principaux qui composent l'habitation du Moulin Ronsart (sur la route de Couture à la station de Pont de Braye) des vestiges de cheminée et de charpente remontant au XVI[e] siècle. L'endroit est pittoresque, et, pour ce motif, très fréquenté, non seulement des amateurs de pêche, mais encore des dessinateurs et des aquarellistes. Cette part de fiefs héréditaires, si ce fut celle de Pierre, était bien faite pour un poète et devait singulièrement différer d'aspect avec celles de ses frères; il dit lui-même, dans l'Epître à Paschal de 1554, qu'il ne leur ressemblait « en riens, ni de mœurs, ni de biens » (1), et l'on doit noter enfin que les prés et les eaux du Loir reviennent beaucoup plus souvent dans ses vers que les coteaux ou les bois voisins.

Mais ce qu'il importe d'établir définitivement c'est que la Possonnière n'a jamais appartenu au poète, qui jusqu'en 1560 et au delà ne cessa de se plaindre de sa médiocre situation de fortune, due à « la rigoureuse loi des puînés » (2), et souffrit toujours dans sa fierté d'être contraint de tendre la main aux grands sei-

Et s'il avait voulu les désigner ainsi, eût-il écrit quelques vers après, dans la même épître :

Et les prez, ou le Loir parmi les herbes court
Me plaisent beaucoup plus que le bruit de la court?

(1) Cf. Bl., IV, p. 299, vers 4 et 5.

(2) Cf. Bl. I, p. 405, sonnet XXXIV, tercet final.

gneurs de la Cour (1). Remi Belleau qui connaissait très bien la famille et la situation matérielle de son ami, le dit en propres termes dans son *Commentaire* des *Amours de Marie* : « Couture est un village assis en la Varenne du Bas Vendômois, où nasquit le poète au pied d'un cousteau tourné vers le Septentrion, en un lieu qui de présent est nommé la Possonnière, chasteau appartenant aux aisnez de la maison de Ronsard » (2). Blanchemain dit très justement dans une note de sa *Vie de Ronsard* : « Pierre n'a iamais dû posséder le château paternel, qui appartenait de droit à l'aîné » (3). Mais alors pourquoi a-t-il imprimé au tome V de son édition un sonnet à Charles IX avec cette addition au titre : « L'autheur le recevant en sa maison de la Possonière ? » S'il avait consulté soigneusement

(1) Cf. Bl. I p. 405 et 425 ; II, 21, 40, 106, 132, 172, 176-177, 240, 446 ; III, 317, 355-357, 375, 401 ; IV, 71 ; V, 330, 331, 337-338, 214-215, 222, 273-275 ; VI, 155, 160, 164, 168, 169, 199, 233, 269, 285-289, 307. Que de fois, il se vit forcé, pour assurer son existence, de faire appel aux libéralités du Roi, du Cardinal de Lorraine, de Marguerite de France, de Catherine de Médicis, de Diane de Poitiers elle-même, du connétable Anne de Montmorency, des Châtillons, des Secrétaires d'Etat, des Trésoriers de l'Epargne, — et de les flatter, malgré les répugnances qu'il avait et proclamait pour les flatteurs ! Que de déceptions, que d'humiliations ! Et comme, regrettant parfois de ne pas avoir écouté les sages avertissements de son père, il se plaignit que « le métier des Muses » ne fut pas assez lucratif pour lui assurer l'indépendance ! Voir, par exemple, Bl., II, 357 ; III, 308, 355, 370-375 ; VI, 253. Au reste, il reconnaît lui-même que l'économie n'était pas précisément son fait :

Hé bons Dieux ! qui voudrait penser tant seulement
Que vingt ou trente escus logeassent longuement
En la bourse d'un poète ? Hé qui est le barbare
Qui oseroit songer qu'Apollon fut avare ?
Oseroit bien quelqu'un si grand faute penser
Si à tort ne vouloit les Muses offenser,
Qui jamais par leurs vers ne se sont souciées
D'espargner de l'argent pour estre mariées ?
Tellement que toujours la dure pauvreté
Les contraint par les bois de garder chasteté.
(Bl. V, 214.)

(2) Cf. Bl. I, 220, Les *Commentaires*, de Belleau, parurent en 1560.

(3) *Id.*, VIII, p. 4, note.

les éditions du XVI[e] siècle, il aurait constaté que cette suscription n'existe nulle part et que le sonnet en question est immédiatement suivi, dès l'édition princeps de 1567, d'un autre à la Reine Catherine de Médicis : *Vous qui avez forçant la destinée,* où Ronsard nous apprend que le roi et sa mère viennent le visiter dans une maison qu'ils lui ont donnée « en faveur des Muses » ; il aurait lu très nettement au 6[e] vers :

Loyre en ses flotz vos majestez admire

et non pas « *Loir* en ses flots » ; il aurait enfin conclu qu'il s'agit du prieuré de Saint-Cosme en l'Isle, près de Tours, dont le poète prit possession en 1565 (1).

De son côté Marty-Laveaux a commis une erreur analogue en écrivant que « la maison de l'autheur » mentionnée en tête d'un sonnet à François duc de Touraine est « le manoir de la Poissonnière » ; là en-

(1) *Id.*, V, p. 306 : *Le grand Hercule avant qu'aller aux cieux,* et p. 314 : *Vous qui avez forçant la destinée.* Dans l'édition princeps (1567) et dans les suivantes ces deux sonnets sont précédés de ces deux autres : *Bien que Bacchus soit le prince des vins* (au roi Charles IX), et : *De mon présent moy-mesme je m'estonne* (à la royne-mère) ; et suivis d'un cinquième : *Prince bien né, la seconde espérance* (au duc d'Anjou). Tous les cinq ont été composés pour la même occasion, la visite de la reine-mère, de son fils Charles IX et du futur Henri III au prieuré de Saint-Cosme.

Je ne sais où Blanchemain a pris le sous-titre de la page 306 ; le sonnet en question a été supprimé en 1584 et n'a reparu dans les éditions posthumes qu'en 1617 (tome XI, pièces retranchées), mais avec la simple mention *Au Roy,* et avec cette coquille au 6[e] vers :

Voire en ses flots vos Majestés admire.

Je dois ce dernier renseignement à M. Bonhoure, bibliothécaire de la ville de Vendôme, que je suis heureux de pouvoir remercier ici de son amicale et infatigable obligeance.

Marty-Laveaux a publié le sonnet en question au tome VI de son édition, p. 257, sans le sous-titre fantaisiste de Blanchemain, mais avec la même erreur du 6[e] vers : *Loir en ses flots...* — M. J.-J. Jusserand, tout en reconnaissant que Ronsard ne fut pas propriétaire de la Possonnière, s'est laissé tromper par Blanchemain et Marty-Laveaux, car il a raconté que le poète eut une fois la permission d'y recevoir Charles IX et a cité comme preuve le sonnet *Le grand Hercule avant qu'aller aux cieux...* (Nineteenth Century, April, 1897, p. 603).

core il s'agit du prieuré de Saint-Cosme, voisin du château de Plessis-lès-Tours où séjourna le dernier fils de Catherine de Médicis en 1576, comme il ressort d'un document que le même Marty-Laveaux a publiée dans l'*Appendice* de sa *Notice sur P. de Ronsard* (1).

Ainsi l'opinion vulgaire a passé dans les éditions savantes du XIXe siècle. On en trouve des traces également dans les éditions commentées du XVIe et du XVIIe. Marc Antoine Muret, le célèbre professeur, qui ne connut Ronsard que passagèrement, pendant deux ou trois ans à Paris, et n'est jamais venu dans le Vendômois, semble bien avoir cru que le poète des *Amours de Cassandre* possédait le domaine de son père ; il mit en effet au bas d'un sonnet de 1552 qui commence ainsi :

Je te hay, peuple, et m'en sers de témoin
Le Loir, Gastine et les rives de Braye
Et la Neufaune et la verte saulaye
Qui de Sabut borne l'extrême coin...

cette note caractéristique : « Neufaune, un bocage appartenant à la maison de l'auteur » (2). En 1609, Nicolas

(1) Cf. Marty-Laveaux, tome II, p. 4, et p. 465, note 3 ; *Notice sur P. de Ronsard*, p. 122.

(2) Cf. Bl., I, 79. Les *Commentaires* de Muret ont paru en mai 1553, c'est-à-dire à une époque où Ronsard ne possédait encore aucun bénéfice ecclésiastique. Personne n'a pu me dire, même à Couture, où se trouvaient la Neufaune et le Sabut ; mais, étant donné le contexte, il est plus que probable que ces noms désignaient des dépendances de la Possonnière. Mon opinion se trouve confirmée par deux textes, celui-ci de 1550 :

Mais ma Gastine et le haut crin des bois
Qui vont bordant mon fleuve vendomois,
Le dieu bouquin qui *la Neufaune* entourne
Et le saint chœur qui en Braye séjourne.
(Bl. II, 128.)

et celui-là de 1552 :

Icy, Baïf, où le monde de *Sabut*
Charge de vins son espaule féconde,
Pensif je vois la fuite vagabonde
Du Loir qui traîne à la mer son tribut.
(Id., I, 94.)

Richelet faisait paraître cette autre note, plus étonnante encore, relative à la dernière ode du livre I, *Lyre dorée où Phebus seulement*, qui fut imprimée en Janvier 1550 : « Neufaune et Braye, dépendances de sa demeure ». Le bon magistrat n'était pas tenu évidemment de savoir que la Braye est une rivière dont le cours a plus de 70 kilomètres, mais c'est ainsi que l'histoire s'écrit !

Et en tout ceci je pense que Ronsard est le premier coupable, car non seulement il n'a rien fait pour éclairer ses biographes, mais on dirait qu'il a plutôt cherché à égarer l'opinion sur ce point : il a tant exalté « *son* Loir, *sa* Gastine, *son* nid paternel, *sa* terre paternelle » sans jamais préciser les conditions dans lesquelles il passait des mois entiers sur « *son* terroir Vendômois » ! Il a écrit tant de vers où il laisse entendre qu'il est chez lui à la Possonnière ! Qu'il choisisse l'emplacement de son sépulcre au confluent de la Braye et du Loir, où chante la fraîcheur inspiratrice de la fontaine Bellerie (1) ; qu'il prenne pour témoins de ses amours et confidentes de ses ennuis la rivière et la forêt voisines (2) ; qu'il vante les mérites de sa terre natale, où il retourne le cœur plein d'émotions après de trop longues absences (3) ; qu'il se réjouisse de ce fait que le Maine, pays de son ami Denisot, touche au Vendômois et que « son champ soit voisin du sien » (4) ; qu'il décrive ses aventures galan-

Plusieurs lieux portent le nom de *l'Aunaye* ou *les Aunaies* dans les environs de Couture. La Neufaune ou Nouvelle Aunaie pourrait bien être l'un d'eux. Quant au Sabut, il peut se faire que ce soit l'ancien nom d'une « coutière » très fertile en vins, au bas de laquelle existe un lieu dit l*a Saulaie*, ce qui correspond bien au texte

.... et la verte saulaye
Qui de Sabut borne l'extrême coin.

(1) Bl., II, 249-252 ; 148, 208 et 343 (*Odes* de 1550 et 1553).

(2) Id., id., 159-160, 425-426 ; I, premier et second livres des *Amours, passim*, 1552 à 1560.

(3) Id., II, 155, 246, 259 (*Odes* de 1550 et 1555).

(4) Id., id., 339 (Ve livre des *Odes*, de 1552).

tes dont le bruit « courut par le bourg » et nous raconte ses promenades nocturnes « outre le Loir » au domicile de « s'amie » (1) ; qu'il écrive au cardinal de Lorraine :

> Il me suffit, prélat, si, *venant du village,*
> Quelquefois, pour vous voir, j'ai de vous bon visage,

ou remercie de son accueil à Meudon le même protecteur,

> Qui l'a fait desloger de *son manoir champêtre* (2) ;

qu'il envoie de Couture à Marie de Bourgueil une quenouille

> Etreinte d'un ruban qui de Montoire vient,

ou parte de Couture avec A. de Baïf pour aller voir sa maîtresse à Tours (3) ; qu'il considère Antoine de Bourbon, duc de Vendôme, comme le « maître et seigneur » de la suzeraineté duquel il relève (4) ; qu'il écrive enfin à son ami Passerat dans une lettre familière de la fin de 1566 : « Je m'en iray demain aux Trois Poissons boire à vos bonnes grâces » (5), il laisse toujours entendre qu'il est chez lui à la Possonnière, d'autant plus qu'il se garde bien de parler de ses véritables possesseurs. Il n'en fallait pas tant pour tromper à cet égard la postérité et même les contemporains (6).

P. LAUMONIER.

Maître de Conférences à la Faculté des Lettres de Poitiers.

(1) Id., VI, 357, 395 ; II, 274 ; V, 134-135 (*Folastries* de 1553 ; *Ode* et *Hymne* de 1555).

(2) Id., VI, 290 (*Epitre* de 1556) ; V, 96 (*Hymne* de 1559).

(3) Id., I, 183 et 219 (*élégie* et *idylle* de 1560).

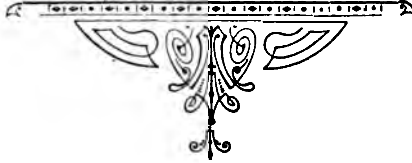
(4) Id., II, 156, 241, 248 ; V, 318 (Odes de 1548 et 1550 ; sonnet de 1552).

(5) Id., VIII, 169, et Marty-Laveaux, *Œuvres de Ronsard*, VI, 481.

(6) Je lis encore dans une *Vie de Marie Dupin* que le délicieux ro-

mancier Pierre Louys a écrite en tête d'une édition des *Amours de Marie*, publiée en 1897 par le *Mercure de France* : « Son château en Vendômois et ses relations à Paris ne savaient jamais le retenir si longtemps qu'il ne pût passer des semaines, des mois, même une année entière auprès de Marie ». Et plus loin : « Ils partirent tous deux (Baïf et notre poète) du hameau de Couture, où se trouve encore aujourd'hui la maison seigneuriale de Ronsard ».

C'est ainsi, par l'autorité des littérateurs les plus distingués, que se perpétuent les fausses traditions.



REQUEIL

(Suite.)

Le 10 avril 1676, par acte devant Me Geoffroy Moreau, notaire royal au Pont-aux-Hermites (1), vénérable et discret frère Jean de Launay, sieur de La Maldemeure (2), prêtre, chanoine régulier de l'ordre

(1) Nom donné autrefois à la paroisse de Château-l'Hermitage.

(2) Les de Launay, seigneurs de La Maldemeure, dans la paroisse de Champigné, canton de Châteauneuf-sur-Sarthe (Maine-et-Loire), portaient : *d'argent au sautoir engrelé de gueules, cantonné de quatre quintefeuilles de même* (*Armorial général de l'Anjou*, 10e fasc., p. 247). — Le 26 février 1538, Mre Pierre de Launay, prêtre, appartenant très probablement à cette famille, acquit « en la court royale de Bourgueil en droit par davant Estienne Bouricher, notaire juré de ladite court, de René Barier, paroissien de Requeil, demeurant à La Fosse Byelt, « l'estang de Haulte Folye » en cette paroisse, avec diverses terres voisines, « pour le prix et somme de soixante-cinq livres tournois ». Il en prit possession dès le lendemain, en présence de Gûillaume Denys et de Mathurin Bourges le jeune (André Joubert, *Le Collège de Requeil. Revue hist. et arch. du Maine*, t. XVII, p. 353). — Jean de Launay était religieux au prieuré de Château-l'Hermitage lorsque plusieurs chanoines réguliers de la Congrégation de France vinrent y ramener l'Ordre à l'étroite observance de la règle. Il continua d'y vivre, sans accepter cette réforme, après toutefois s'être mis d'accord avec les autres religieux. Le 28 octobre 1658, il échangea avec Jean Durand, prieur claustral, François Dagues, Edme Gourier et Louis Hervé, religieux, « son jardin qui est ès fossez dud. Chasteaux joignant le cloz de vigne..., à la réserve de la petite escuirie » et du « droict de passage pour y entrer par la porte du jardin », contre le « grand jardin qui est sur la cour », pour en disposer « à sa volonté, tant luy que Me Louis de Bastard, prieur curé de Nové (Nauvay), aussy entien desd. religieux, et au plus vivant deux deux..., mesme avec pouvoir de bailler led. jardin à moitié ou à ferme ». Ses confrères lui imposèrent seulement pour conditions de le tenir « bien hasté et cloz de palis » et « d'entretenir les treilles et voliers en bon estat et les tailler chacuns ans ». Il mourut vers 1679. Les chanoines de Château célébrèrent chaque

de saint Augustin au prieuré de Château-l'Hermitage, avec « la permission et consentement » des vénérables prieur claustral et chapitre de ce prieuré : le R. P. Gamalier de la Gironnière, prieur claustral, le R. P. Phelippe Lequoy, sous-prieur, et les Pères Charles Lefeubvre, Estienne et François Châtelain, François Sergot et Jacques Baudouin, « tous pbres et chanoines réguliers dudit ordre de la Congrégation de France, demeurant audict prieuré », fonde « à perpétuité une escolle publique (1) dans la paroisse de Recueil pour l'instruction des pauvres enfants » de cette paroisse et de celle du Pont-aux-Hermites. Il affecte à sa dotation la somme de mille livres, à placer en un fonds d'héritage « qui sera achepté dans un an », pour le revenu d'iceluy appartenir au maistre d'escolle tant et si long temps qu'il en fera les fonctions et non aultrement, et à condition que ledict maistre d'escolle sera teneu de bien et deubment enseigner lire et escrire et mesme la langue latine à ceulx qui s'en trouveront capables, ensemble le plain chant, et encore qu'il aura soin de faire le cathéquisme deux fois la sepmaine en l'église dudict Recueil les jours de vendredis et lundis pendant l'Avant et le Caresme, auquel estant on sonnera une cloche pour advertir ceulx qui y voudront assister, et qu'il célèbre par chacune sepmaine... une messe basse en la dicte église le lundy ou le vendredy, à la fin de laquelle il fera la prière pour ledict sieur de La

année son anniversaire, jusqu'à la Révolution, le 25 juin (Etudes de Pontvallain, minutes Léonard Maudoux, et de Foulletourte, minutes Joseph Dupont).

(1) Requeil possédait déjà une école à la fin du XVIe siècle. Me Jehan Guichard, procureur fiscal du comté de La Suze, demande par son testament du 15 avril 1589 « que le jour et feste de sainct Jehan Baptiste, à quatre heures du matin, il soict célébré par le maistre d'escole de Requeil, sinon par un autre chappelain que mondict sieur curé, une messe de l'office du Saint-Esprit », pour le repos de son âme (Archives de la fabrique de Requeil).

Maldemeure, fondateur, et lesdicts sieurs religieux ». Le curé de Requeil et ses successeurs présenteront au chapitre de Château « un prestre capable » de remplir ces fonctions. Jean de Launay en pourvoit sur le champ, « de l'avis et consentement dudict chapittre », Me René Pioger, prêtre, vicaire de Requeil, qui accepte le 14 avril suivant et enseigne les enfants jusqu'à sa mort, survenue le 8 août 1678.

Me René Philoche, curé de Requeil, et le chapitre de Château nomment pour le remplacer, le 28 décembre de cette année, Me Geoffroy Moreau, sous-diacre, fils de Me Geoffroy Moreau, notaire royal au Pont-aux-Hermites. En attendant que ce jeune homme soit prêtre, Me Philoche « s'oblige de faire faire lesd. fonctions et service suivant la fondation », et, pour ne pas établir de précédent, les religieux déclarent que celuy qui sera scolastique ne pourra servir de vicaire au sieur curé de Requeil ».

Le même jour, Me Philoche présente à Jean de Launay et au chapitre de Château le contract d'acquêt du lieu et bordage de La Foulonnerie, effectué avec les 1.200 livres données par le fondateur pour la constitution du collège. Me Guillaume Rivière, conseiller du roi, lieutenant particulier au siège présidial du Mans et seigneur de Chantelou, avait acheté par acte passé le 1er mai 1677, devant Me Marin Drouet, notaire royal au Mans, ce bordage et le fief en dépendant, composé de maison manable avec bâtiments, cours, issues, terres labourables, vignes, sujets et vassaux, exploité à titre de fermier par Abel Maudoux, ledit bordage relevant des « fiefs et seigneuries de Château-l'Hermitage, La Roche-de-Vaux et Chantelou » et vendu au nom de « demoiselle Marguerite Trouvé, dame de La Teisserie, demeurant à Paris, rue de la Haye », par son procureur, Me René Dugué, « avocat en parlement, demeurant à Paris, à l'hostel des Ursins, paroisse sainct Landry,

et de présent logé en ceste ville du Mans en l'hostellerie où pend pour enseigne les Quatre-Vents, paroisse de Sainct-Nicolas ». Il en faisait l'acquisition pour la somme de 1.200 livres, « pour lui et pour autre qu'il nommera dans l'an ensuivant ». Peu après, par acte devant Me Lenoir, notaire royal, il « délègue » ce lieu pour servir de fonds au collège, « à la réserve du fief », qu'il réunit à sa terre de Chantelou (1).

Le 5 mai 1679, « devant Geoffroy Moreau, notaire au Pont-aux-Hermites », Guillaume Rivière, seigneur de Chantelou, et René Philoche, « firent un accord au sujet des bâtiments de La Foulonnerie, au profit du maître de la nouvelle école.

« Geoffroy Moreau présentait, le 20 janvier 1681 et le 9 février de la même année, une supplique au sénéchal du Maine ou à son lieutenant à Château-du-Loir, afin de faire procéder judiciairement à la visite et montrée du lieu de La Foulonnerie et d'en constater l'état, « vu les refections et les réparations qui y sont indispensables ». Cette supplique fut agréée et l'enquête ordonnée.

« Une assignation était adressée le 22 septembre 1682, par Jacques Baudeau, « économe nommé par le Roi au revenu temporel du prieuré de Château-l'Hermitage », à Guillaume Rivière, de comparaître à huitaine devant le lieutenant général de Château-du-Loir, pour se voir condamner à payer 40 livres à lui cédées pour droits de lots et ventes pour l'acquisition qu'il a faite du lieu de La Foulonnerie. »

Le 3 mai 1685, Geoffroy Moreau recevait, de Jacques Baudeau, quittance de neuf livres pour deux années de la rente de 4 livres 10 sous qu'il devait au prieur

(1) Archives de la Sarthe, D. 34. — M. André Joubert, dans son étude sur *Le Collège de Requeil* (Rev. hist. et arch. du Maine, t. XVII), donne à tort à ce personnage le nom de Guillaume de La Rivière.

de Château-l'Hermitage pour raison du temporel du collège situé dans la mouvance de ce prieuré. Dans cet acte, Geoffroy Moreau est qualifié « chanoine du chapitre et église collégialle de Saint-Louis-du-Tremblay, en la paroisse de Challain, en Anjou ».

« Le 14 décembre 1686, Geoffroy Moreau déclarait par acte passé devant Geoffroy Moreau, notaire, son père, « aux vénérables religieux du prieuré de Château-l'Hermitage, fondateurs et collateurs du collaige de Requeil, fondé par deffunt vénérable et discret M[re] Jean de Laulnay, religieux dudit Château », qu'il avait quitté cet établissement « dès le jour de Saint-Luc dernier, faulte que l'on lui a faict de mettre les choses dudit collaige en bonne et suffisante réparation et réfection, comme ils y sont condemnez par sentence rendue à Château-du-Loir ». Il offrait la clef de la maison. Un acte capitulaire des religieux ordonna le 12 septembre 1687 que les réparations seraient faites aux dépens des revenus du collège et pendant sa vacance » (1).

M[e] François Le Joyant, prêtre, succéda à M[e] Geoffroy Moreau ; puis vinrent après lui, le 13 mai 1692, M[e] Pierre Thierry, originaire de la paroisse, transféré en 1707 à la cure de Solesmes, où il mourut; le 21 novembre 1707, il conclut un marché avec Louis Le Febvre, son successeur, et divers autres pour de nouvelles réparations aux bâtiments du collège (2) ; le 15 septembre 1707, M[e] Louis Le Febvre, mort curé de Sainte-Suzanne; le 16 juin 1715, M[e] Michel Rocher, diacre, mort principal de La Suze; le 26 août 1721, M[e] Pierre Froquein, clerc tonsuré, de la pa-

(1) André Joubert, *Le Collège de Requeil (Rev. hist. et arch. du Maine*, t. XVII, p. 356-357), notice composée d'après une liasse de 18 pièces achetée par l'auteur et intitulée : *Titres de la fondation du collège de Requeil dont la collation est réservée aux chanoines réguliers de Château sur la présentation du curé dudit Requeil ».*

(2) André Joubert, *in loco cit.*, p. 357.

roisse Saint-Jean du Mans; le 13 avril 1726, Me Jean Guibert, prêtre, inhumé dans l'église de Requeil le ; le 2 janvier 1744, Me Pierre Fougery, vicaire, nommé à la cure d'Oizé en 1753; le 7 janvier 1754, Me Antoine Le Tessier, vicaire, décédé au collège le 8 décembre 1756; en janvier 1757, Me Jean-Jacques Paris, vicaire, qui ne voulut pas « accepter la présentation du collège », tout en se soumettant à en remplir les charges et les obligations; en 1762, il devint curé de Requeil et continua cependant de faire l'école « jusqu'à ce qu'il ait eu un vicaire » pour le remplacer, au commencement de 1763. De cette date à 1790, les vicaires de la paroisse (P. Jacquet 1763-1764; René Belin, 1764-1769; Lefebvre, 1770; François Blisson, 1770-1784; et Guillaume Pottier, 1784-1791), suivirent son exemple et exercèrent les fonctions de principal sans en être « titulaires par nomination. Comme ils en remplissaient les obligations « selon l'esprit du fondateur », ils recevaient les rentes du lieu du collège loué à ferme par le curé de Requeil de concert avec les religieux de Château, moins toutefois, en 1744, la somme de cinq livres par an, et de 1763 à 1790, celle de dix livres, pour les réfections et réparations de tous les bâtiments et terres dudit collège » (1).

Le 30 mai 1719, devant Me Antoine Hameau, notaire royal à Pontvallain, René Le Tessier, curé de Requeil et présentateur du collège, Me François Feudé, prieur de Château-l'Hermitage, et Me Thomas Carré, sous-prieur et procureur dudit lieu, approbateurs de la présentation, baillèrent à titre de ferme pour cinq

(1) Archives de la fabrique. — Archives de de la Sarthe, D. 34. — Etude de Pontvallain, minutes des notaires de Requeil. — Le collège eut, en outre, certains maîtres qui exercèrent leurs fonctions sous l'autorité du principal et en son nom : en 1701, Me Louis Le Febvre, dont la nomination régulière n'eut lieu que le 15 septembre 1707; en 1753, Julien Tournet, « maistre d'école » et procureur de la fabrique (Arch. de la fabrique).

ans, à Jean Fougerard, charpentier, et à Anne Martineau, sa femme, le temporel de ce collège, pour en payer annuellement, entre les mains du curé, 60 livres seulement, « attendu qu'il n'y a engrais ni guérets faits pour ensemencer les gros bledz de l'année présente, ni orge ni chenevis semés, fors dans le jardin potager des légumes, que la vigne y est en gast et friche et abandonnée depuis six à sept ans... et en outre lesd. preneurs payeront un boisseau de blé seigle mesure de Château-du-Loir à M. l'abbé dud. Châteaux et 4 livres 10 sols de rente et les cens et rentes qui peuvent être deües pour raison desd. choses... Accordé qu'au cas qu'il se trouve un maistre d'écolle lesd. preneurs lui remettront le petit jardin qui joinct la cour et celuy qui est présentement semé en chenevis et les logis dud. collège, à la réserve du fournil, chambre à côté et l'estable et grenier sur led. fournil, chambre et estable, soubz la déduction de sept livres par chacun an de ladite ferme de soixante livres ». Jean Fougerard renouvela son bail aux mêmes conditions en 1726, et pour 66 livres en 1730. Divers particuliers afferment ensuite ce temporel et en payent, outre les cens et les rentes ci-dessus : Pierre Bignon, closier, 70 livres en 1762 ; Louis Plessis, marchand, 100 livres en 1770 ; Louis Martineau, bordager, la même somme en 1774, ainsi que Jean Blisson, marchand, en 1780 ; et Pierre Le Dru, 140 livres en 1788 (1).

Jean-Jacques Paris, curé de Requeil, représentant le titulaire du collège, « et à deffaut en jouissant jusqu'à ce qu'il s'en soit trouvé un qui veulle s'en charger », fournit les 16 juillet et 20 août 1781 à Mre Jean-Benoist d'Héliot, prêtre, prieur commandataire de Château-l'Hermitage, deux titres nouveaux des rentes de 4 livres 10 s. et d'un boisseau de seigle

(1) Archives de la Sarthe, D. 34, et Etude de Pontvallain, min.

assises sur le collège. Celui-ci comprenait alors une maison avec une chambre à cheminée où se faisait ordinairement l'école, « un petit cabinet à costé, cave sous le tout, une autre chambre aussy à cheminée, un petit cabinet à costé, une étable au bout, greniers sur le tout, une boulangerie, cour et issues, un jardin au-devant de ladite maison, une pièce de terre labourable, un pré au bout de ladite pièce, le tout contenant deux journaux et demi. Item, une pièce de terre labourable située près la Croix de Bourdais..., contenant deux journaux. Item, une pièce de terre labourable contenant un journal, proche le lieu de la Boudetterie... Item, une autre pièce de terre labourable nommée la Genère, contenant un journal... », sur laquelle était assise la rente d'un boisseau de seigle mesure de Château-du-Loir due au prieur de Château-l'Hermitage. « Item un cloteau de terre situé près le lieu des Vallées contenant un demy journal... Item, une pièce de terre en pâture à proximité dud. lieu des Vallées, contenant trois journaux... Item, un morceau de terre autrefois en vigne situé au clos de Chanteloup, contenant cinq quarts de quartier... Item, une pièce de terre labourable, située près le lieu de La Fournerie, qui autrefois estoit en vigne, aussy contenant cinq quarts de quartier..., le tout... estant dans la mouvance et seigneurie dud. prieuré, conformément à l'acte qui en a esté fait entre feu Me Geoffroy Moreau, prestre, cy devant principal dudit collège, et Me Jacques Baudeau, économe dud. prieuré, passé devant Me Laurent Mauboussin, notaire royal, le 15 février 1683 ». Deux autres pièces de terre près le lieu des Vallées, dont l'une contenant deux journaux, devaient chaque année 6 den. de cens au seigneur de Chantelou (1).

(1) Archives de la Sarthe, D. 34. — Etude de Pontvallain, minutes de Me Louis Bourge.

Suivant acte passé devant Me Urbain Levillain, notaire royal à Requeil, le 3 juillet 1745, Jeanne Le Tessier, veuve Pierre Joubert, et René Joubert, son fils, demeurant à Pontvallain, reconnaissent devoir chaque année au titulaire du collège une rente constituée de 23 livres 1 s. 6 d. (1).

Tous ces biens furent aliénés en l'an II, au profit de la Nation : bâtiments, jardins, terres labourables (dix journaux), pré (deux hommées) et un pâtis, furent adjugés aux citoyens Joseph Julien, de Mayet, François Bourge, Louis Lenoble, René Bourge et Pierre Laîné, de Requeil, pour 12.400 livres.

Les bâtiments, qui possédaient encore en 1841 leurs fenêtres à croix en pierre, ornées de filets (2), n'existent plus. La maison actuelle de M. Gaignon, grainetier, occupe leur emplacement.

Les prieurés de Château-l'Hermitage et de La Fontaine-Saint-Martin, l'abbaye de l'Epau et la Mission du Mans possédaient sur le territoire de Requeil un certain nombre de biens-fonds qui tous furent vendus en 1791 et 1792 comme biens nationaux : le prieuré de Château-l'Hermitage, la métairie de L'Aunay et la prairie de Suchet, adjugés à René Goulet, de Pontvallain, pour 18.000 livres ; la métairie du Chêne-Poirier, à François Bourge, de Requeil, pour 10.000 livres ; celle de La Grande-Couperie, à Mathurin Brossard, de Mansigné, pour 18.400 livres ; la closerie de Fontaineté, à Pierre Hureau, de Requeil, pour 9.000 livres (3) ; celle de La Ligeonnière, à René Guyet, de Saint-Ouen-en-Belin pour 2.900 livres, et celle de La

(1) Archives de la fabrique, *Inventaire des titres et papiers*, 1764.

(2) Pesche, *Dictionnaire*, t. IV, p, 618.

(3) Fontaineté était loué 200 liv. en argent et 12 liv. de beurre, en 1776, et 230 liv., un septier (12 boisseaux) d'avoine et 12 liv. de beurre en 1785 ; La Paragère, 90 liv., 6 poulardes et 12 liv. de beurre en 1778, et 120 livres et les mêmes charges en 1787 ; et Les Roches, 120 liv. et 6 poulardes en 1778, 144 liv. et 6 poulardes en 1785 (Arch. de la Sarthe, H. 533 et 576.)

Paragère, à François Gaignon, de Requeil, pour 3.600 livres; le lieu des Roches, à René Lenoble, de Requeil, pour 7.200 livres; ceux du Clos et des Vaux, à Augustin Mersenne, chirurgien à Mansigné, pour 8.100 livres; et ceux de La Boire et de La Fosse-Binette, à Jean Houdayer, de Requeil, pour 7.325 livres; une maison et un jardin, à Michel Béchu, de Requeil, pour 1.875 livres; le bois du Chêne-Poirier, à René et François Bourge, de Requeil, pour 1,300 livres; un grand et un petit taillis, à Augustin Mersenne, chirurgien à Mansigné; pour 1.050 livres, et le champ de la Blosserie, au même, pour 64 livres; — le prieuré de La Fontaine-Saint-Martin, la closerie de la Bretonnière, vendue à Pierre Livet, closier à Requeil, pour 4.600 livres; — l'abbaye de l'Epau, la métairie des Grands-Allais, acquise par Julien Bourge, de Requeil, pour 10.200 livres (1); — et la Mission du Mans, la métairie de La Troussardière, neuf arpents de taillis et quatre futaies, adjugés à Pierre Hureau, Jean Chapin, Louis Houdayer, René Bourge, François Fouqueray et Jean Leboul, de Requeil, pour 43.400 livres.

Le prieuré de Château-l'Hermitage percevait, en outre, 16 s. 6 d. de rentes sur le lieu de La Contrie, 13 s. sur le clos des Herbussonnières, 18 boisseaux de seigle sur le lieu des Petits-Allais, 2 livres 10 s. sur ceux de Bourdas, et 4 livres sur une terre près L'Aubépin (2).

Situé à trois kilomètres de Requeil, Château était

(1) Cette métairie était louée 100 livres à Me Michel Martigné, en 1727 et 106 livres en 1771 (Etude de Pontvallain). — En octobre 1234, Jean Pruchet et Eremberge, sa femme, de la paroisse de Requeil *(Resqueil)*, abandonnèrent à l'abbaye de l'Epau, pour 4 livres et demie tournois, 10 sols tournois de cens à prendre sur deux pièces de terre, sises à La Roche, au fief de Pierre Foucher. Celui-ci en ratifia la vente, ainsi qu'une autre faite au même monastère par Benoît de Pisselou (Arch. de la Sarthe, H. 836).

(2) Archives de la Sarthe, H. 542, et Etude de Pontvallain.

un simple ermitage sur la pente méridionale de la butte de Saint-Thibault, lorsque Hélie de La Flèche, comte du Maine, en concéda la propriété à Gislebert et à ses frères les cénobites qui y vivaient sous sa direction. Plus tard, Foulques, roi de Jérusalem, approuva cet acte, et en 1144 Geoffroy Plantagenet, son fils, convertit ce lieu en prieuré, donna dix livres pour la construction de l'église, dédiée à la Vierge, dont il avait lui-même posé la première pierre, et accorda aux frères et à leurs successeurs le droit de prendre dans les forêts de Longaulnay, de Douvres et de Bersay tout le bois nécessaire pour leurs besoins, avec droit de pâturage, parnage, etc.

Le prieuré de Château-l'Hermitage tomba en commende au milieu du XVIe siècle et le roi en nomma le prieur jusqu'en 1789. Douze religieux l'habitaient en 1582, onze en 1697 et sept en 1789.



PRIEURÉ DE CHATEAU-L'HERMITAGE EN 1901

Au XVIIe siècle, le prieur commendataire se réserva la jouissance de tous les revenus du prieuré et donna aux religieux des pensions en argent, blé, vin, cidre, bois, etc. Gaspard de Daillon, évêque d'Albi et prieur commendataire, négligea de les leur payer en 1648. Vénérable frère Louis Guillot, prieur claustral, et frère François Desbois, procureur des religieux, usè-

rent de leurs droits et firent pratiquer « saisie et arrest... entre les mains des fermiers dud. Chasteaux », en vertu d'une ordonnance du 22 décembre 1648 du lieutenant général de Château-du-Loir. Ils reçurent aussitôt tout ce qui leur était dû et le 20 janvier suivant donnèrent « mainlevée et délivrance des fermes qu'ils avoient faict saisir et arrester sur... François Vaidis, fermier de La Rouzière, Georges Fournier, fermier de La Mulottière, Marc Brossard, fermier du Grand-Aneré, Jeanne Moyré, fermière de La Grande-Coupperie, Jacques Porteboeuf, fermier de Launay, René Le Roy, fermier de Landevy, François de Lhoumeau, fermier de Segrie, Julian Laboüe, fermier du moulin de Morençais, Jean Berard, fermier de La Vallée, René Guyon, fermier de la mestairie du moulin du Bois, et sur Cosme Lambert, fermier du moulin du Bois, ... sans préjudice néantmoings des tailles deubz du terme précédent le terme de Toussainct dernier et aussy des cildres » échus au même terme (1).

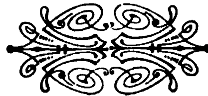
Le prieur commendataire jouissait en 1789 des deux tiers des revenus, qu'il affermait pour le prix de 18.200 livres, et les religieux de l'autre tiers (2).

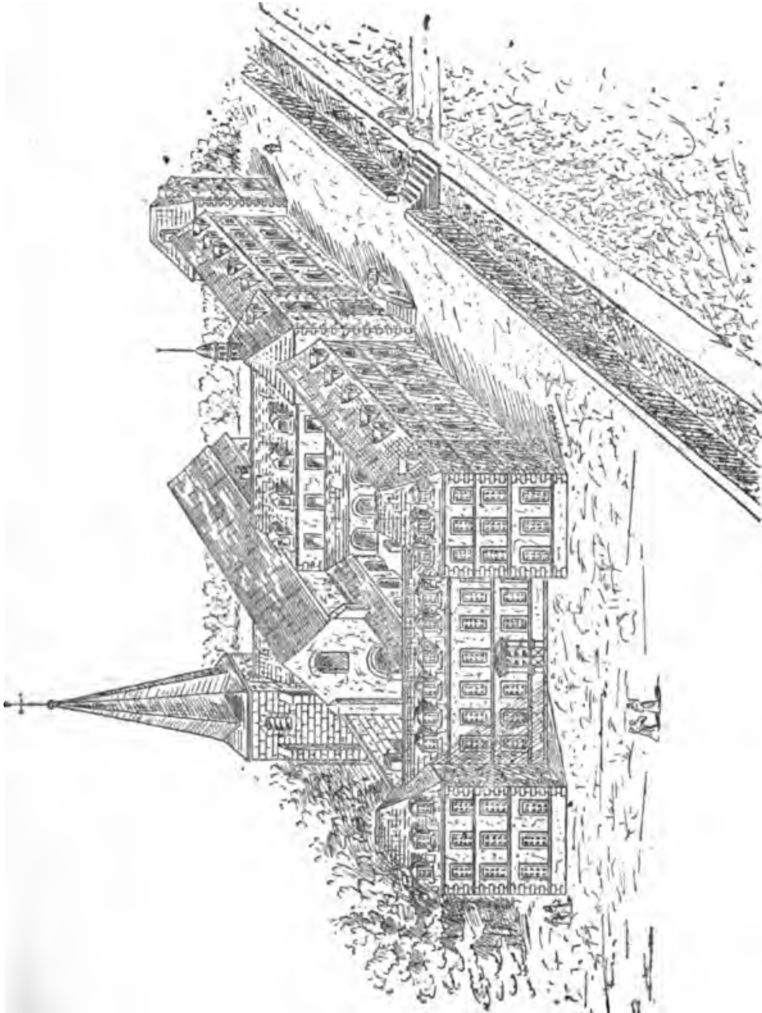
H. ROQUET.

(A suivre)

(1) Etude de Pontvallain, minutes Félix Maudoux.

(2) Archives de la Sarthe, H. 553.





VUE DU PRIEURÉ DE CHATEAU-L'HERMITAGE

(Copie d'un dessin original fait en 1770 par Jacques Olivier, arpenteur.)

M. HARANG (1794-1860)

AUTOBIOGRAPHIE INÉDITE

Né sous la République, durant la guerre vendéenne (1), à la métairie du Grand-Noyer, commune de Neuvy (Maine-et-Loire), j'ai vu la fin des massacres de la guerre civile, en 1798, et les dernières fusillades de la Vendée. J'étais encore dans ma première enfance quand je me promenai avec la sérénité de mon âge au milieu des cadavres et des restes fumants des plus affreuses mutilations. J'ai vu ma triste patrie couverte de ruines et de décombres, à la veille de son entière destruction, et je me rappelle l'heureuse journée du 18 brumaire, où Bonaparte mit fin au règne de la Terreur et fit renaître la Vendée de ses cendres par une amnistie générale, suivie de la dernière pacification. Chaque famille alors, rendue à la vie, put à loisir calculer ses pertes et sonder ses plaies. Celles de la mienne étaient larges, nombreuses et profondes. On en jugera par un court aperçu.

Mon aïeul maternel avait été fusillé, trois de mes oncles et mon frère avaient été tués sur le champ de bataille. Ma mère, âgée de 27 ans, était morte dans les plus effroyables douleurs, victime des fatigues et des misères de notre vie errante à travers les forêts du Bocage. Mon frère aîné, fait prisonnier avec la bonne

(1) Né le 2 juin 1794, de Jean-Marie Harang et de Marie-Charlotte Blanvillain; son parrain fut Mathurin Uzureau, âgé de 24 ans, fermier au Grand-Noyer, et sa marraine Louise Blanvillain, sa tante. Son père, natif de Chalonnes-sur-Loire, avait été blessé à mort au mois de novembre 1793, à la bataille d'Antrain, et était décédé peu après dans une ambulance entre La Flèche et Angers. Sa mère était réfugiée à la ferme du Grand-Noyer quand elle le mit au monde.

par l'armée républicaine, avait été traîné dans les prisons d'Angers, où était déjà détenue ma grand' mère du côté paternel. Deux ecclésiastiques, mes oncles, avaient péri, l'un fusillé en Bretagne, l'autre brûlé dans le clocher de Chanzeaux (1). Elevé au village de la Jumellière par mon aïeule maternelle, j'avais une sœur infirme et souffrante dont la mère de mon père (sortie de détention lors de la reddition des prisonniers par le général Hoche) avait bien voulu se charger, et qu'elle élevait à Chalonnes. Mon frère, de retour des prisons où l'insalubrité de l'air l'avait frappé d'une contagion irrémédiable, succomba dans la première fleur de la jeunesse, d'une courte maladie. Ma sœur, payant aussi le fatal tribu aux résultats des déroutes de la Vendée, suivit dix ans après notre frère dans la tombe, et je restai seul en ce monde, orphelin, presque sans ressources, car la guerre civile avait dévoré tout notre patrimoine. Mes deux aïeules moururent, l'une en 1807, l'autre en 1814. Cette dernière avait pris le plus tendre soin de mon enfance ; son image et son souvenir sont gravés à jamais dans mon cœur. Il m'est doux aujourd'hui de rappeler que mon respect et ma reconnaissance pour elle furent toujours sans bornes, et que mon amour filial ne se démentit jamais envers elle une seule minute. Eloigné de son lit de douleurs quand elle termina sa longue carrière, j'eus du moins sa bénédiction, et mon nom fut le dernier mot que prononça sa voix expirante. Femme éminemment chrétienne, elle avait eu et élevé religieusement treize enfants, auxquels elle avait joint une orpheline sans parents que sa touchante humanité avait adoptée. Sa maison, durant les temps les plus calamiteux de la tourmente révolutionnaire, avait servi d'asile à douze prêtres proscrits et sauvé de la mort jusqu'à des républicains fugitifs. Deux de ses fils, mes oncles Louis et Augustin, avaient été, avant

(1) L'abbé Blanvillain.

l'explosion vendéenne, conduits de vive force à la frontière et enrôlés malgré eux dans les chasseurs de l'armée de Sambre-et-Meuse et avaient fait avec le célèbre général Moreau les campagnes du Rhin et la fameuse retraite qui a immortalisé son nom. A leur retour de l'armée, ils moururent successivement des suites de leurs nombreuses blessures. Mon oncle Louis précéda son frère; celui-ci eut le temps de se marier et laissa une fille qui existe encore : c'est mon unique cousine germaine. De mes quatre cousins du côté maternel que la faux révolutionnaire avait épargnés, deux sont morts à la guerre sous le régime impérial; un troisième s'est noyé en voulant franchir à cheval le canal du Layon, non loin de Saint-Lambert-du-Lattay. Il me restait trois tantes. L'une mourut aveugle en 1829; ses deux sœurs lui survécurent et moururent à deux ans de distance l'une de l'autre, pour ainsi dire usées par le malheur. L'une d'elles fut traînée au massacre quand le féroce général Grignon fit sabrer trois cents femmes (1) de mon village, dans un pré voisin de la Jumellière, appelé le pré de Belnoue, et qui serait mieux nommé le pré des Martyrs. Ma tante était enveloppée dans cette horrible boucherie, sans la pitié sublime d'un grenadier, qui la passa avec son enfant par-dessus un puits, en lui disant, les larmes aux yeux : « Petite femme, vous êtes mère et innocente, sauvez-vous. Je suis un soldat, mais ne puis être un bourreau! »

Voilà le précis historique des infortunes de ma famille et une faible image des désastres de mon pays. Cet épouvantable souvenir a laissé dans mon âme, dans mes pensées habituelles et dans ce que je confie au papier la trace d'une involontaire tristesse et d'une impérissable mélancolie. J'ai fui une terre qui ne m'offrait plus que des tombeaux, et, voyageur aven-

(1) Ce nombre est exagéré.

tureux dans cette France qui n'est pour moi qu'un immense désert, je n'ai pas encore trouvé un asile durable où reposer ma tête! Au nord la Seine et la Marne, au midi le Lot, l'Aveyron, la Dordogne, le Tarn et la Garonne m'ont vu rêver sur leurs bords à ma triste et douloureuse destinée. Le plus grand mal que m'ait fait la guerre civile a été de me priver de tout moyen d'établissement dans le monde, en me dépouillant de la totalité de la fortune qu'avait acquise l'industrie de mon père.

Le jeune Mathurin Harang se fit remarquer de bonne heure par sa vive intelligence. M. Jacques Crosnier, chapelain de la famille de Caqueray, au château de la Contrie, paroisse de la Jumellière, voulut lui donner les premières leçons de latin (1). Il partit ensuite pour le collège, où ses succès ne se démentirent pas (2), et à la fin de ses études il entra au grand séminaire. Mais sentant qu'il n'était pas fait pour l'état ecclésiastique, il ne resta que peu de temps au séminaire, et, dès la fin d'octobre 1814, il quittait cette maison pour devenir professeur de quatrième au collège de Combrée.

Il était à Combrée depuis quelques mois lorsqu'arriva la période des Cent-Jours. Il raconte ainsi une scène dont il fut témoin à cette époque :

Par un beau jour de printemps (1815), j'étais allé dîner à la ferme de la Haute-Bergère, située sur la Verzée, dans la direction du village de Bourg-d'Iré,

(1) M. Harang parlait souvent de M. l'abbé Crosnier. Dans sa *Notice historique sur le collège de Combrée*, M. le chanoine Levoyer a rapporté plusieurs des récits de M. Harang au sujet de son premier maître. Ces pages, écrites par M. Levoyer à la louange de son collègue M. Harang, sont à lire.

(2) « Mathurin Harang, né à la Jumellière, d'un marchand, le 2 juin 1794, orphelin de bonne heure, très bon sujet, caractère sombre, bonne figure, peu de piété. M. Meilloc a payé sa pension au collège. A parfaitement répondu à l'examen de 1812. » *Etat du clergé en 1812.*

L'enseignement de la rhétorique ayant été réservé aux lycées et supprimé partout ailleurs, le jeune Harang fit, en 1812-1813, sa rhétorique au lycée d'Angers, sous M. Delaroche. L'année suivante, il fit sa philosophie sous M. Heron.

dont le clocher blanchâtre apparaît de loin comme une pyramide de craie aux regards de l'observateur placé sur les collines dont la rivière baigne la base. Cordialement régalé par le propriétaire de la maison de campagne en question, je partais de chez lui pour retourner à Combrée, l'esprit agréablement distrait par la gaieté de notre conversation et ne songeant à rien de funèbre ni de tragique. A peine avais-je fait un quart de lieue que j'entendis vers la forêt des détonations de coups de fusil dont l'explosion, d'abord sourde et vague, devenait plus éclatante et plus sonore à mesure que je m'éloignais de la Haute-Bergère. Bientôt je vois les paysans des métairies qui bordent la route se précipiter tout effarés hors de leurs chaumières en s'écriant : « Ce sont les bleus qui se battent avec nos gens et qui font le massacre dans Combrée. Monsieur, n'allez pas au bourg; on s'y tue, entendez-vous les coups de fusil? » Je poursuis mon chemin, riant de cette terreur panique. Arrivé dans la cour du collège, j'aperçois une débandade générale : régents, écoliers, tout fuyait. Les élèves, s'élançant par les croisées de la salle d'études, rivalisent de poltronnerie, sautent haies et buissons et courent éperdus et palpitants se cacher et se tapir dans les fossés, dans les sillons de blés verts et parmi les genêts les plus fourrés. Je demande avec un flegme comique le motif de cette universelle déroute. Quelques personnes, à qui leur extrême agitation permet à peine de me répondre, s'émerveillent de mon ignorance et de ma stupide sécurité. Dans le désordre de leur narration précipitée, je réussis enfin à comprendre qu'un escadron de gendarmerie a traversé le bourg et gagné les landes limitrophes de la forêt, où une fusillade s'est engagée entre les bleus et nos pauvres chouans, mal préparés à cette soudaine agression.

N'ayant jamais vu de combat et singulièrement curieux d'en contempler un, je cours à toute jambe

vers le lieu de la Chamaillade et arrive si près de la position des impériaux ou bonapartistes que leur chef, distingué par une casquette printannière et une redingote bleue, m'aperçoit et envoie un de ses soldats me notifier l'ordre de venir lui parler. Le colonel de gendarmerie, nommé M. Cosnard, avait une physionomie douce et affable. Il s'exprimait avec facilité et précision. L'aménité de ses traits et ses formes jolies étaient bien propres à me rassurer, si j'eusse éprouvé de la frayeur. Mon intrépidité me ferait aisément prendre ici pour un héros, mais il n'y avait dans ma prétendue bravoure qu'étourderie, imprudence et imbécilité. Je ne réfléchis sur le péril qu'après l'événement. Je crois qu'au motif de curiosité se joignait un peu la sotte et mince gloriole de pouvoir dire des bleus : « Je les ai vus de près ». Quoi qu'il en soit, M. Cosnard me fit décliner mon nom et ma profession, et me demanda où j'allais et d'où je venais. Ses questions étaient prévues et mon thème prêt. Je lui répondis que j'habitais Combrée et supprimai ma fonction de régent, que j'allais dissiper la terreur d'une foule de personnes pusillanimes qui s'étaient enfuies de notre bourg, s'imaginant qu'on voulait y faire un massacre général. Le colonel loua la droiture de mes intentions, et mon costume nullement hostile et ma mine très peu guerrière le prévenant en ma faveur, il tira de sa poche une proclamation de Bonaparte et me recommanda de l'afficher dans le village, si j'y avais quelque influence, que lui et sa troupe ne voulaient aucun mal aux habitants paisibles et qu'ils ne poursuivaient que les insurgés qui osaient courir le pays les armes à la main. Je lui répondis que telle avait été ma pensée, et que ma confiance dans les desseins bénévoles de l'armée impériale expliquait pourquoi j'étais presque le seul à n'avoir pas de peur ; à l'égard de la proclamation, il était peut-être superflu que Monsieur s'en privât, vu que nous en avions

déjà une affichée à la porte de notre église (particularité dont je n'étais pourtant pas sûr). « J'approuve vos sentiments, reprit le colonel, et je trouve votre dernière réflexion fort juste. Je n'ai plus guère d'exemplaires de la proclamation de Sa Majesté, et conséquemment j'ai besoin d'en être économe. Je garde celui que je voulais vous donner ; il pourra m'être utile ailleurs. » A ces mots, il me fit un sourire plus gracieux que je ne l'eusse attendu d'un chef de bleus, et me congédia. Je m'éloignai après lui avoir fait un salut respectueux et marchai d'abord avec une grave lenteur pour ne pas démentir la confiance que j'avais affectée. Mais quand je fus hors de la vue des impériaux, je me sauvai avec une agilité ou une lâcheté admirable, craignant que par une fatale arrière-pensée ces héros capricieux ne me rappelassent pour me faire subir un second interrogatoire dont je ne me serais peut-être pas si heureusement tiré que du précédent. Pendant ma conversation avec le général bonapartiste, j'examinai la position et les manœuvres de sa troupe; la plupart de ses gens étaient stationnaires sur la lande, les uns à pied et les bras croisés, les autres à cheval et quelques-uns assis sur des caisses de tambours, pendant qu'une colonne de leurs camarades faisait le coup de feu dans la forêt, filait avec précaution derrière le feuillage et battait les clairières pour en débusquer 400 royalistes commandés par M. de Senonnes. Ceux-ci étendus négligemment sur la pelouse prenaient leur réfection sans penser à l'ennemi, lorsque les premières détonations de la fusillade vinrent troubler fort désagréablement leur digestion et les avertir qu'ils étaient trahis et découverts. A l'instant, tous détalèrent si confusément qu'ils jetaient dans la bruyère et les buissons, fusils, havresacs et comestibles, mettant entre eux et leurs agresseurs une distance qui neutralisait tous les coups de carabine et faisait de cette risible bataille une véritable *journée*

des éperons, à cela près que tous nos braves étaient à pied. Un jeune homme de Pouancé qui se tint jusqu'à la nuit comme enterré dans des broussailles, plus mort que vif, vint le soir à la cure de Combrée demander l'hospitalité et nous instruisit des burlesques détails de ce combat qui n'avait coûté aux uns que des balles et de la poudre, et aux autres un exercice de course et une frayeur passagère. — Cela ne vaut pas un épisode des croisades, mais nous n'étions plus au siècle des Godefroi et des Tancrède.

Aux vacances de 1815, M. Harang quitta Combrée pour aller à La Flèche :

Je visitai La Flèche pour la première fois en 1815 avec l'intention de postuler une place d'agrégé préfet d'études ou en d'autres termes de maître de quartier à l'école royale militaire, dont le ministère renouvelait tout le personnel. Pénétré du besoin d'une protection puissante pour réussir dans ma démarche, j'allai réclamer l'appui du vénérable curé de La Flèche, M. de La Roche (1), oncle de mon ancien professeur de réthorique au lycée impérial d'Angers, plus tard proviseur du collège royal de Caen. Le bienfaisant et affable vieillard, qui m'avait plusieurs fois entendu nommer de la bouche de son neveu, m'accueillit avec la plus touchante cordialité, m'embrassa affectueusement, ne voulut pas que j'eusse d'autre auberge que son presbytère et me promit d'employer tout son crédit pour m'introduire à l'école militaire. Je lui présentai mon portefeuille contenant mes certificats d'études et de professorat, et mes preuves de capacité. Le bon curé se donna la peine de copier mes notes honorables de sa propre main, pour les soumettre aux fonctionnaires supérieurs qui devaient décider de mon sort. Puis il daigna me conduire lui-

(1) M. de La Roche fut curé de La Flèche de 1802 à 1831.

même au Prytanée, où M. le comte de Meulan, maréchal de camp, commandant par intérim, et M. Raybault, directeur des études, répondirent par l'affirmation la plus gracieuse à la demande du vertueux pasteur. J'entrai donc au mois d'octobre 1815 à l'école militaire préparatoire, où j'eus l'avantage de connaître entre autres personnages d'un rare mérite le savant Charles-François L'Ecluse, plus tard professeur public de grec et d'hébreu à Toulouse, auteur d'un *Lexique* estimé et d'une foule d'éditions érudites des classiques les plus célèbres de l'antique patrie de Sophocle et de Demosthène. L'établissement déplorait la perte assez récente de l'éloquent rhéteur Le Febvre, l'un de nos meilleurs poètes tragiques contemporains, et possédait encore dans la personnne du professeur de troisième un littérateur consommé, qui s'est depuis illustré dans la république savante par une traduction en vers latins du poème des *Plantes* de Castel. La jeunesse étant extrêmement insubordonnée à l'école militaire, j'y passai au milieu de fonctions épineuses des jours très orageux. Ma position s'adoucit néanmoins par l'acquisition précieuse d'un ami. Je me liai étroitement avec un jeune hollandais nommé Broders, né à Dordrecht, que M. Raybault me donna pour coadjuteur. L'aménité et la conversation charmante de cet aimable étranger me rendirent peu à peu mon genre de vie tolérable. Mes visites chez mon curé bienfaiteur, mes promenades champêtres dans le parc du Prytanée et dans les jolis environs de La Flèche, me dédommageaient amplement des petites misères de mon laborieux métier, et j'allais commencer à connaître le bonheur lorsque le départ du comte de Meulan, rappelé à Paris par le ministre, et la suppression de M. Raybault renvoyé pour cause d'opinion, m'ôtèrent des protecteurs sur lesquels je fondais toutes mes espérances. Bientôt en proie aux vexations d'un général hargneux et aigri contre moi pour de ridicules tracas-

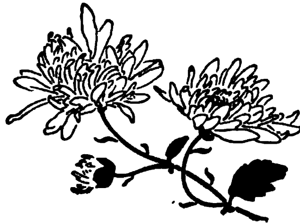
series, je fus dévoré par le chagrin et l'ennui ; le séjour de l'école n'eut plus rien pour moi que d'affreux ; l'enceinte de cette maison immense me parut une insupportable prison. A cette époque, des propositions séduisantes m'ayant été faites par M. le vicomte de..., qui cherchait un précepteur, je commis l'énorme bévue de me laisser mystifier par d'astucieuses promesses.

Je quittai l'école militaire, ou plutôt je m'en échappai en fugitif pour gagner le château de..., où je vécus quatre mois dans le plus sombre isolement au milieu des forêts. Incapable de soutenir plus longtems les horreurs de cette vie sauvage, je m'enrôlai et ne comptai plus mes tristes jours que par mes malheurs (1).

F. UZUREAU,
Directeur de l'*Anjou Historique*.

(A suivre.)

(1) En 1816, le jeune Harang vint avec un costume militaire passer un congé dans la Vendée angevine, sa patrie.





LES « ANNALES FLÉCHOISES » ET LES REVUES

La Tradition de juillet consacre ces quelques lignes aux *Observations de Météorologie populaire* que notre collaborateur M. Em.-Louis Chambois fit paraître ici-même :

M. Em.-L. Chambois a publié une intéressante contribution, sur un point du traditionniste quelque peu négligé, la météorologie populaire : et d'autant mieux qu'au point de vue plus particulier du traditionniste manceau, cette section est à peu près, sinon totalement, inexplorée. M. Chambois a donc recueilli des superstitions des paysans du Maine au sujet des phases de la lune, des comètes, des aurores boréales, de la pluie, des nuages, du vent, des orages. La brochure se termine par une série de proverbes météorologiques se rapportant à chaque mois de l'année.

Nos confrères de l'*Anjou Historique* et de la *Revue de l'Anjou* parlent, à leur tour, dans les termes les plus élogieux de l'étude sur *Notre-Dame-des-Vertus à La Flèche :*

« L'auteur, qui entreprend de publier des notices sur tous les sanctuaires de la Sainte Vierge dans la Vallée du Loir, commence par l'histoire de la chapelle de Notre-Dame-des-Vertus, sanctuaire cher à la piété des Fléchois. Nous avons déjà signalé cette remarquable étude à mesure qu'elle paraissait dans les *Annales Fléchoises*. Cette nouvelle édition a été revue et augmentée. Le vénérable monument, qui remonte au XI[e] siècle, a maintenant son histoire complète. »

F. U.

(Anjou Historique.)

« M. l'abbé Paul Calendini, l'aimable et savant directeur des *Annales Fléchoises*, vient de publier une brochure que j'ai grand plaisir à signaler aux Angevins, pour cette raison qu'elle raconte l'histoire d'une charmante petite église de l'ancien Anjou, *Notre-Dame-des-Vertus, à La Flèche.*

« Grandet, dans sa *Notre-Dame-Angevine*, parle d'une chapelle de ce nom, fondée au Lude par deux chevaliers, à leur retour de la croisade, mais il ne dit rien du sanctuaire de Notre-Dame-des-Vertus, à La Flèche. Il est vrai que, jusqu'à la moitié du XVIIe siècle, l'église fut placée sous le vocable de Saint Barthélemy. Le nom sous lequel elle est connue aujourd'hui ne lui fut donné que plus tard, par les Jésuites du Collège royal, qui, après avoir agrandi l'édifice, y érigèrent une statue, en bois argenté, de Notre-Dame-des-Vertus.

Le travail de M. l'abbé Calendini comble donc une lacune regrettable. Ecrit dans un style élégant et sobre, orné de jolies gravures, empruntées à l'ornementation même de la chapelle, il produira, j'en suis convaincu, le résultat que l'auteur s'est proposé : instruire en édifiant.

(Revue de l'Anjou.) CH. U.

REVUES ET SOCIÉTÉS CORRESPONDANTES

Le bibliothécaire a reçu les livraisons suivantes depuis notre numéro de juin :

L'Art Sacré. Juillet.

Bulletin de la Commission historique et archéologique de la Mayenne. Fascicule 62.

La Correspondance historique et archéologique. Juin.

La Province du Maine. Juillet.

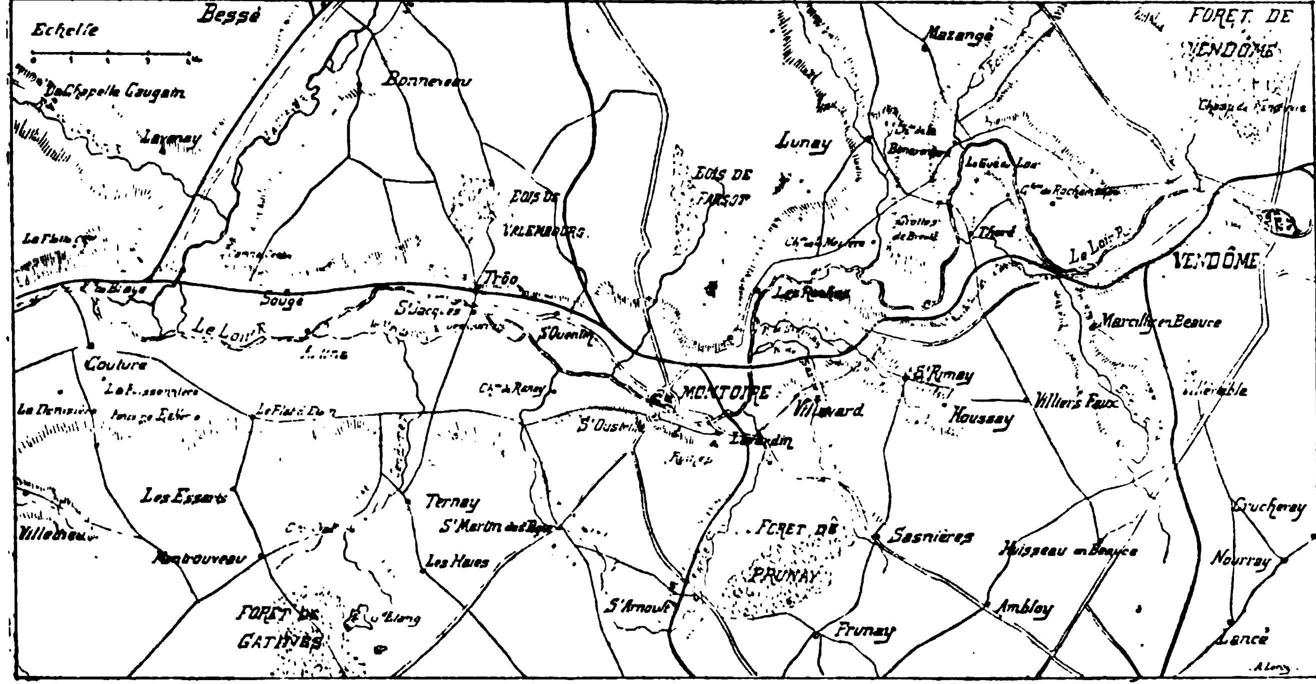
Revue du Bien. Juillet.

Revue Prytanéenne. Juillet.

Revue de l'Anjou. Mai et Juin.

La Tradition. Juillet.

Société Bibliographique. Juillet.



CARTE DE LA VALLÉE DU LOIR : DE PONCÉ A VENDÔME

EXCURSION DE LA SOCIÉTÉ HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE DU MAINE

DE RUILLÉ-SUR-LOIR A VENDOME

Pour la seconde fois, la *Société historique et archéologique du Maine* est revenue sur les bords du Loir.

Le 25 juillet 1900, en effet, elle excursionnait de La Flèche au Lude (1); cette année, elle consacrait deux journées — les 7 et 8 juillet — à la visite de la riante vallée, et, remontant vers la source du Loir, allait de Ruillé-Poncé à Vendôme. La *Société d'Histoire, Lettres, Sciences et Arts de La Flèche*, dont le but est de « vulgariser... l'histoire du pays fléchois et de la vallée du Loir » (2), ne pouvait manquer au rendez-vous que lui fixait si aimablement le dévoué président de la *Société du Maine*, M. R. Triger. Largement représentée, louée publiquement, notre jeune Société a rencontré toutes les sympathies (3). Comme il appartient à la *Revue du Maine* de publier un compte rendu de cette excursion, où la vraie gaieté s'unissait à la cordialité la plus franche, nous ne voulons ici que fixer, aussi brièvement que possible, pour les touristes futurs, les parties les plus intéressantes de ce coin enchanté de notre vallée.

(1) *Excursion historique et archéologique à La Flèche et au Lude*, par Raoul de Linière, dans la *Revue... du Maine*, t. XLVIII; tirage à part de 40 p. in-8, Mamers, 1900.

(2) Article I des statuts de la Société.

(3) La Société, louée par le président de la *Société du Maine*, dans son discours du 7 juillet, était représentée par MM. Mis de Beauchesne, comte Ch. de Beaumont, Bouveret, docteur Candé, R. de Linière, E. de Lorière, R. Triger, les abbés L. et P. Calendini, Denis, Patard, Verlet du Mesnil.

I.

PONCÉ

Arrivés en gare de Ruillé-Poncé, nous laissons le village de Ruillé (1,428 hab.), berceau d'une congrégation florissante tant en France qu'en Amérique (1). Au reste, la station est à mi-chemin entre Ruillé et Poncé, et, dès maintenant, nous suivons ces rives charmantes où l'on ne sait trop ce qu'il faut le plus admirer des pampres verts aux grappes nombreuses qui garnissent les coteaux, ou des épis serrés et lourds dont les cimes ondulent lentement dans la plaine, sous la fraîche brise de la rivière; nous ne les quitterons qu'à Vendôme.

La commune de Poncé (651 hab.) borde en partie la grande route. Le vieux bourg, où le grand apôtre du Maine délivra une possédée, se dresse, tout en haut, avec son église antique. D'origine gauloise, Poncé reçut donc la visite de saint Julien et dut être une station romaine reliant Troô à La Chartre. Après une série de luttes et de conquêtes, la ville épiscopale de Poncé passa sous la domination des comtes de Vendôme; ceux-ci, à leur tour, la cédèrent à une famille du Vendômois qui en prit le nom et qui, à la fin du XIe siècle, occupait déjà dans la contrée une place importante. De son ancienne demeure il ne reste que quelques pans de muraille, des contreforts, des restes de cheminées et les ruines d'une salle basse. En partie détruite par les interminables compétitions des comtes du Maine et de l'Anjou, des rois de France et d'Angleterre, elle le fut complètement lors des guerres anglaises du XIVe siècle.

A vingt mètres de cette forteresse, au XVIe siècle,

(1) *La Congrégation des Sœurs de la Providence de Ruillé-sur-Loir; notice historique.* Le Mans, Monnoyer, 1877, in-12 de 240 p.

le château actuel de Poncé, par lequel nous commençons notre visite, fut élevé par les soins de Jean III de Chambray. Au pied de la colline, dans une position délicieuse, la façade méridionale présente, en face du Loir, un pavillon central à trois étages, bâti sur plan carré et flanqué à droite d'une aile à deux étages, à gauche d'une aile moderne, sans caractère. L'aile droite, du XVIe siècle, est délabrée et ne conserve plus guère que des pilastres encadrant des fenêtres et deux grandes lucarnes à fronton. Seul, le pavillon central est digne d'intérêt : il renferme un escalier divisé en six volées par des paliers intermédiaires et faisant communiquer entre eux les étages de l'édifice. Chaque volée est recouverte par une voûte à caissons décorés des sculptures les plus variées, inspirées du château de Blois, et, en plusieurs endroits, maladroitement retouchées *(Salamandres, dauphins couronnés, sirènes, sagittaires, cornes d'abondance, enfants flûteurs, rosaces).* Deux blasons : ceux des Chambray *(d'hermines à trois tourteaux de gueules)* et ceux de Thiville-Bapaulme *(de gueules à trois fusées posées en fasce d'argent)* indiquent que la construction de cet escalier, commencée au XVIe siècle, ne fut terminée qu'au XVIIe.

Par la façade septentrionale, mieux conservée et ornée encore de plusieurs meneaux de pierre intacts, nous sortons du château et, par une sente ombragée, semée de pervenches, nous montons vers l'église. Sur la colline ont été construits, dans un goût ancien mais détestable, de gigantesques balcons qui permettent de jouir, chemin faisant, d'un coup d'œil magnifique sur le val du Loir.

L'église de Poncé *(mon. histor.)*, fondée par saint Julien, fut rebâtie au XIIe siècle dans un style de transition qui caractérise le commencement de la période ogivale. Elle se compose d'une nef à quatre travées, terminée par une abside et flanquée de deux

bas-côtés autrefois terminés en absidioles. On y accédait par le portail occidental, récemment restauré, et par une porte latérale au bas-côté septentrional. A l'extérieur, elle n'a aucun aspect; tout autre est l'intérieur, avec l'élévation de sa nef, certains détails de sculptures (chapiteaux), et surtout les curieuses fresques du XII[e] siècle, découvertes il y a une douzaine d'années par M. l'abbé Toublet, ancien curé. De ces peintures, exécutées selon la méthode du temps (à fresques sur le mortier frais), et qui appartiennent à ce qu'on appelle l'*école de la vallée du Loir*, nous n'entreprendrons point ici la description, du reste savamment donnée par M. Laffilée dans la *Revue du Maine*.

Ne quittons pas toutefois l'église sans avoir admiré, dans le chœur, un essai de reproduction de peintures du XII[e] siècle, entrepris par M. Laffilée, selon les données et la méthode d'autrefois, les fonts baptismaux du XII[e] siècle, à double piscine, et l'inscription du XVII[e] siècle, dans un des bas-côtés, qui rappelle le souvenir d'une ancienne litre funèbre.

Avant d'abandonner cette bourgade, jetons un regard sur l'antique fontaine que fit sourdre jadis saint Julien, et rappelons qu'autrefois le parc de la Vaulonnière renfermait un monument au grand industriel Elie Savatier († 9 juin 1785), monument qu'un de ses descendants, M. Chauvin, maire de Poncé, se propose de réédifier avant peu. En souvenir de l'aimable et généreuse hospitalité que lui offrent, ce 7 juillet, Monsieur et Madame Chauvin, et pour rendre hommage à leur glorieux ancêtre, la *Société du Maine* présente une palme d'honneur qui sera déposée sur le futur monument (1).

(1) La *Seigneurie de Poncé* passa de la famille de Poncé dans celle de Courtremblay, et, par le mariage de Jeanne de Courtremblay avec Jean d'Angennes, dans celle d'Angennes, qui la posséda jusqu'au XV[e] siècle. A cette époque, elle devient la propriété des de Chambray

II.

LA FLOTTE ET TROÔ

La route continue, après Poncé, à côtoyer la voie ferrée qui, elle-même, borde le Loir. A gauche, se dressent les coteaux rocheux que M. André Hallays



CHATEAU DE LA FLOTTE.

(1445), qui la conservèrent jusqu'au mariage de Jeanne de Chambraye avec Nicolas de Thiville, au XVIIe siècle. Cette dernière maison eut Poncé pendant un siècle et le perdit en 1761. La famille de Durcet en hérita et le transmit aux Le Comte, comtes de Nonant, marquis de Raray. C'est à cette famille que M. de Partz acheta, il y a peu d'années, le château de Poncé, qui est maintenant inhabité.

Bibliographie. — E. Delaunay et L. Morancé, *Guide du touriste dans la vallée du Loir*, p. 26 sq. Abbé R. Charles, *Guide du touriste au Mans et dans la Sarthe,* p. 225. *Notes histor. sur l'église, le château et la paroisse de Poncé,* par l'abbé Toublet. *Les peintures murales de l'église,* par H. Laffilée, Mamers, 1902, in 8° de 93 pages.

Sur Elie Savatier, cf, abbé Toublet, *op. cit.* p. 57. ***Annuaire du département de la Sarthe,*** 1822, pp. 7-10.

nous décrivait l'année dernière (*Annales Fléchoises*, t. I, p. 56). Mais déjà nous avons quitté le territoire de Poncé pour celui de Lavenay (493 hab.), et notre itinéraire nous indique un arrêt au château de la Flotte.

Erigé par Jean du Bellay, au XVIe siècle, et récemment restauré dans le style du XVe siècle par M. Delarue, ce manoir, où fut exilée Marie de Hautefort, l'amie de Louis XIII, est surtout renommé par sa position incomparable. Un splendide panorama se déroule en effet sur les Ponts de Braye et le fameux camp de César, avec, tout en face, les châteaux de la Denisière, de la Possonnière, (où naquit Ronsard, et dont une consigne inexorable nous interdit l'entrée), la flèche en pierre de Couture qui émerge d'un large rideau de peupliers; enfin, plus loin, c'est Troô, Montoire, que nous visiterons ce soir et demain, et au milieu de tout cela, comme un ruban argenté qui serpente indéfiniment, le

Loir dont le cours heureux distille
Au sein d'un pays fertile.

A l'intérieur du château de La Flotte, dont la visite nous est gracieusement permise, nous admirons plusieurs tableaux de la famille de Bavière, à laquelle était apparenté un des anciens seigneurs, des familles Wavre, de Beaumont, les portraits du président Lamoignon de Malesherbes, « de J.-B. Colbert de Seignelai, ministre d'Etat », de Philippe d'Espagne et d'Elisabeth Farnèse, sa deuxième femme, d'une princesse de Lorraine, née de Rohan, (celui de la princesse de Lamballe n'y est plus). Le château appartient aujourd'hui à M. de Partz (1).

(1) Sur ce château cf. l'étude de Wismes dans le *Maine et l'Anjou*. L. Froger. *Le testament d'Ysabelle de La Flotte, en 1398. Annales Fléchoises*, III-342. Sur Me de Hautefort cf. V. Cousin. *Mme de Hautefort*, 1 vol. in-12. Abbé Toublet, *op. cit.* p. 53, etc.

Mais l'excursion continue. Laissant à gauche le camp romain de Sougé, à droite le village de Sougé, dont l'église, de forme rectangulaire et du XVI[e] siècle, possède de vieilles stalles affreusement barbouillées, provenant de l'abbaye de la Virginité, nous saluons de loin la vieille cité d'Artins, si célèbre dans la légende de Saint-Julien, et nous arrivons à Troô.

Tout émerveillés des splendeurs de cette « jolie France » (1), nous allons de suite visiter Saint-Jacques-des-Guérets, gracieuse église romane, assise non loin de l'eau vive et d'un joli moulin qui clapote. Elle conserve encore à l'entour de ses murs le cimetière des aïeux qu'envahissent les herbes hautes. Les murs de l'intérieur sont — eux aussi — décorés de fresques sur mortier frais de l'école de la vallée du Loir, mais inférieures à celle de Poncé. M. Laffilée les a savamment étudiées dans le *Bulletin de la Société Archéologique du Vendômois*; aussi ne signalerons-nous, à titre de curiosité, qu'une scène du crucifiement, peinte dans l'abside du côté de l'Evangile; elle marque une bizarre représentation d'une éclipse de lune; le soleil sourit et la lune se voile la face. Egalement deux peintures assez intéressantes dans la fenêtre de l'abside : d'un côté, saint Georges, avec un bouclier armorié, *écartelé aux 1 et 4 d'argent, aux 2 et 3 componés de sable et d'argent ;* et, de l'autre, saint Augustin.

Outre ces peintures, signalons encore des statues en bois de saint Pierre (XVI[e] siècle et retouches modernes), deux de saint Jacques-le-Majeur, dont l'une a, à son socle, un écusson — *de gueules à la croix d'argent* — et une autre d'un saint inconnu; elles ne sont pas antérieures au XVI[e] siècle. A l'ancien banc-d'œuvre où se perdent d'anciennestapisseries, on voit

(1) A. Hallays, *Annales*, 1-56.

un écusson fruste. A mentionner aussi les fonts à double piscine, de l'époque romane.



LA « RUE DU MILIEU » A TROÔ ET STATUE DE « MONSIEUR GABRIEL L'ANGE »

De Saint-Jacques, nous remontons vers Troô, le plus curieux des villages de la contrée. Chemin faisant nous avons admiré (!) la laideur de la statue de « Monsieur Gabriel L'Ange », qui rappelle un ancien pèlerinage, de vieilles fenêtres à meneaux enfouis dans le rocher, dans les flancs duquel les habitants ont creusé leurs demeures, puis, par la « rue du mi-

lieu », avons gravi, coûte que coûte, jusqu'au sommet du promontoire où s'élève l'église, l'ancienne collégiale Saint-Martin. De l'antique ville de Troô, si célèbre au moyen âge, il ne reste qu'un modeste village de 754 habitants. Toute la population s'est réfugiée, au temps des guerres, vers Montoire et la vallée. Sa forteresse, avec ses deux mottes, ses enceintes et son prieuré de Notre-Dame-des-Marchais, se rattache au système des fortifications des XIe et XIIe siècles, dont le type — au rapport de M. Fleury — est partout identique. Sur l'une des tombelles, — celle ou fut brûlé, au XVIe siècle, l'hérétique Grandami — on jouit d'une vue magnifique qui fait vite oublier la pénible ascension. Les enceintes, bien caractérisées encore, et, entre elles, les ruines du prieuré, sont à nos pieds; au loin, ce sont d'autres ruines, les portes de la ville, c'est Lavardin, Montoire, puis, toujours, la riante et fertile vallée.



ÉGLISE DE TROÔ

A l'église romane, dont le clocher quadrangulaire est malheureusement tronqué, sinon inachevé, nous retrouvons, aux chapiteaux, les colombes buvant dans le calice, que l'on remarque à la cathédrale du Mans. Dans le chœur subsiste un reste d'enfeu du

XVIe siècle et des stalles du XVe. Ailleurs, se lisent des inscriptions funéraires. A admirer encore Notre-Dame-des-Marchais, « jolie vierge du temps de Louis XIII », et deux bénitiers en marbre, datés de 1687.

Après un court colloque avec le fameux « puits qui parle », de l'ancienne Maison-Dieu, nous jetons un rapide regard aux ruines de Notre-Dame-des Marchais et redescendons la colline; enfin, la visite des restes de la Maladrerie de Sainte-Catherine terminée (XIIe siècle), nous continuons notre chemin vers Montoire (1).

III.

MONTOIRE

Le soleil a beau briller d'un vif éclat, il n'empêche nullement de jouir des merveilles que renferme cette riche vallée du Loir, dont il nous faudrait voir tous les coins et redire tous les souvenirs d'antan. Force nous est de laisser le château de Chalay, dont la chapelle gothique se dessine à gauche, à côté des bâtiments, le bourg de Saint-Quentin, avec son église romane, et, sur la rive gauche, la masse imposante du château de Ranay, et enfin les îlots, les moulins déserts et les grands arbres du hameau de Prazay.

Montoire! les vieilles murailles du château dressent là-haut leur masse en ruine. Ville bien ouverte, largement aérée, Montoire attire surtout l'intérêt de l'archéologue par son prieuré de Saint-Gilles. Ce n'est certes pas, en effet, l'église nouvelle, bien que

Bibliographie. — A. Hallays, *En flânant, au pays de Ronsard*, dans *Annales Fléchoises*, t. I, passim. — De Salies, *Monographie de l'antique ville de Troô, étude hist. topog. et archéol.*, Mamers, 1878, deux fascicules grand in-8° avec gravures hors texte, de G. Bouet. — L. Garnier, *Le Canton de Montoire*, Montoire, Lebert. — E. Toublet, *Le Testament d'un chanoine de Troô*, extrait de la *Revue hist. et arch. du Maine*, Mamers, 1894, in-8° de 16 pages.



CHAPELLE DU PRIEURÉ DE SAINT-GILLES

possédant un reliquaire ancien, est bien nue et sans style, ni la grande place mal plantée, qui peuvent réclamer notre admiration. Tout au plus pouvons-nous nous arrêter devant l'Hôtel de Ville (XVIe siècle) et l'ancien hôpital, où se conservaient jadis les restes du fondateur de la Charité de Bourges, l'ancien couvent d'Augustins fondé au XVe siècle par Louis de Bourbon, comte de Vendôme, et qui garde encore un réfectoire, des fragments de cloître et le pavillon Henri IV, peu admirés sans doute des troupiers qui habitent là maintenant; sur la rive gauche (faubourg Saint-Oustrille), à l'encoignure de la ruelle qui conduit à Saint-Gilles, une maison du XVIe siècle, est surmontée d'une cheminée dont la terminaison extérieure affecte la forme de tuyaux et de cintres, et dont l'ensemble, vraisemblablement, devait se combiner avec l'architecture des toits (XVIe siècle).

Mais voici le prieuré de Ronsard avec sa chapelle (XIe et XIIe s.) aux toitures basses. Saint-Gilles a la forme d'une croix latine avec le chœur en abside et deux transepts terminés aussi en abside. Les voûtes de ces trois absides sont couvertes de peintures du XIIe s. de la même école que celles de Poncé et de Saint-Jacques; elles figurent toutes un grand Christ majestueux. *A l'abside du chœur :* le *Christ docteur* à nimbe crucifère, entouré de deux auréoles, l'une elliptique, l'autre circulaire, et accompagné des quatre animaux apocalyptiques qui désignent les évangélistes (seul, l'aigle est encore visible). *Transept de droite:* le *Christ triomphant;* c'est le mieux conservé; il n'a plus de nimbe crucifère, et deux auréoles, qu'enveloppent les nuages, l'entourent. *Transept de gauche*; le *Christ sauveur*, reconnaissable au sang qui coule de ses plaies et se répand sur l'humanité représentée par les disciples. *Sous l'arcade de l'abside :* l'*Agneau de Dieu* et deux anges. *L'Arc de la nef* conserve aussi : la Chasteté, chevalier terrassant un porc symbole de

luxure, et la Patience, autre chevalier terrassant un monstre symbole de la colère. Cette explication nous est donnée par les noms de ces vices et de ces vertus qui accompagnent les personnages. Chaque chevalier a un bouclier armorié : *écartelé d'argent et de gueules*, armes supposées des fondateurs du prieuré. Et c'est là que Ronsard — prêtre ou non — remplissait ses fonctions de prieur-chanoine :

D'un surplis ondé les épaules je m'arme,
D'une aumusse les bras, d'une chappe le dos.

En sortant de Saint-Gilles, nous jetons un regard vers le vieux donjon presque intact et les ruines du château amoncelées par ordre d'Henri IV qui ordonna la démolition de la forteresse peu après la capitulation honorable de son gouverneur, Gilles de Chambray (1590) (1).

IV.

LAVARDIN

« Lavardin-sur-Loir, nous dit M. de Salies, est un petit bourg situé près de Montoire, à 18 kilomètres environ au-dessous de Vendôme. Il fit d'abord partie du *pagus cenomanencis*, et plus tard, du comté du Maine. Mais dès le X[e] siècle, et par suite probablement des cessions faites à Bouchard Ratepilate, comte de Vendôme, par l'évêque Sigefroy, il fut annexé au Vendômois pour n'en plus être séparé. Cette annexion, toutefois, ne l'enleva pas à son premier diocèse, et, jusqu'à la Révolution il ne cessa de dépendre de l'évêché du Mans.

« Lavardin-sur-Loir est trop connu. Les richesses archéologiques y abondent. Entre toutes, son château

(1) *Bibliographie*. — A. Hallays *op. cit.* dans *Annales*. I. 19. — L. Garnier *op. cit.* — De Pétigny. *Hist. Archéol. du Vendômois*. M. Launay a reproduit les peintures murales. — Le M[is] de Rochambeau. *Le Vendômois. Epigraphie et iconographie.*





CHATEAU DE LAVARDIN



garde le premier rang, tant par les particularités de ses défenses que par sa magnifique architecture et le pittoresque de ses ruines étagées en surplomb sur une vallée que la nature a décorée de beautés exceptionnelles.

« On ignore l'époque exacte de la fondation de ce château. L'Histoire nous dit qu'il fut *reconstruit* au XIIe siècle par Bouchard IV comte de Vendôme, et, d'un bout à l'autre de ses murailles apparaissent en effet, à travers d'importants remaniements des XIVe et XVe siècles, les traces parfaitement évidentes du XIIe s. »

Ce château, dont les fortifications sont de la fin du XIIe siècle, est célèbre par ses sièges nombreux et surtout par le séjour qu'y fit Charles VII, en mars 1448, pendant le siège du Mans sur les Anglais.



UNE TOUR DE LAVARDIN

Entre chacune des enceintes étaient des cours avec réduits, écuries, etc., dont les traces existent encore; montons maintenant le sentier rocailleux tracé au milieu des ruines; nous rencontrons d'abord la tour avancée (Est) du

XIVᵉ s. à plusieurs étages, conservant encore au rez-de-chaussée et au premier étage une cheminée. Plus loin, on arrive à l'escalier d'honneur, situé au centre des constructions; on y accède par une porte du XVᵉ siècle surmontée de l'écusson de Jean VII de Vendôme. Cet escalier, avec ses voûtes dont les arcs doubleaux surbaissés et les nervures très saillantes pénètrent les murs, produit un effet gracieux, entrecoupé qu'il est par les lignes plus adoucies des arêtes des voûtes, aux clefs délicatement sculptées. Arrivés à la *chemise* du donjon, nous pénétrons dans le donjon lui-même, et là, nous apparaît cette belle demeure d'autrefois, éventrée et déserte. Des écussons, des restes de voûtes dont les nervures sont supportées par des écussons, et de cheminées armoriées, c'est tout ce qui demeure de cet antique donjon demantelé par ordre d'Henri IV. De là encore l'œil jouit d'une vue splendide sur tout le val du Loir.

Après un regard vers la porte monumentale qui donne accès sur le ravin, au sud, et qui est flanquée de deux tours crénelées, nous redescendons vers l'église.

M. de Rochambeau a dit que l'église était « une vraie perle archéologique ». Et de fait, malgré sa vetusté, elle est digne de notre attention. Elle se compose d'une nef et de deux collatéraux. Cinq arcades, plein cintre, reposant sur des piliers carrés surmontés de corniches ornées, séparent la nef des bas-côtés. Le chœur est terminé en abside, semi circulaire ainsi que le collatéral nord, le collatéral sud est à chevet droit. A gauche, se trouve l'escalier en pierre qui permet d'atteindre les différents étages de la tour du clocher. Le premier étage, avec ses peintures à fresques et ses traces de chapelle, est fort curieux L'église, elle aussi, conserve des peintures murales encore enfouies sous le badigeon. De ci de là le pied foule des inscriptions funéraires (tombes d'anciens

prieurs). Une vierge à l'enfant (N.-D. de Lavardin) est sculptée dans le chapiteau d'un premier pilier à droite de l'église. A l'extérieur, du côté droit, on remarque des pierres sculptées à sujets variés (les signes du Zodiaque — l'Annonciation) qui font supposer que l'église actuelle est bâtie sur une église plus ancienne dont ces pierres sont les vestiges. Elles mériteraient une description détaillée.

Sans nous arrêter au vaste presbytère du XVI[e] s. (ancienne collégiale Saint-Genetz), ni à l'hôtel de la Renaissance, ni au pont du Loir dont les soubassements remonteraient au XII[e] siècle, ni aux fameuses Vierges des caves situées assez loin de Lavardin, nous reprenons, par Montoire, la route de Vendôme, non toutefois sans avoir dégusté le bon cru de Lavardin (1), généreusement offert par le châtelain, M. Roulleau.

V.

VENDOME

Un instant nous quittons le Loir, qui décrit une grande courbe, et nous le retrouvons aux *Roches* au pied d'un village taillé dans une muraille de rochers à pic. A la porte de l'église, un monument rappelle la mort héroïque du lieutenant de La Taille en 1871 ; à l'intérieur, remarquable retable Louis XIII avec mé-

(1) *Bibliographie.* — A de Salies. *Rapport sur l'excursion faite aux Roches, à Montoire, Troô et Lavardin* dans le *Congrès archéologique* tenu à Vendôme en 1872 par la Société Française. *Le Château de Lavardin. Essai de restitution.* Tours 1865, grand in-8° 52 p. et plans. *Le Château de Lavardin, épisodes de la vie féodale au XV[e] siècle,* roman. *Notes critiques sur les trois Lavardin de l'ancien diocèse du Mans,* dans *Rev. Hist. et archeol. du Maine*, t. VI. p. 98. — De Petigny, *op. cit.* — De Viriville. *Hist. de Charles VII*, t. III. p. 139. — Pesche *Dict.* T. II. — L. Garnier *op. cit.* — L. Menard. *Lavardin à travers les âges.* Montoire 1901. — E. Delaunay et L. Morancé *op. cit.* p. 165, etc.

daillons (Nativité de J.-C. etc.) provenant de l'abbaye de la Virginité située sur cette paroisse.

Ce village de Troglodytes visité, nous abandonnons la grande route de Vendôme èt, suivant toujours la rive droite du Loir, nous nous arrêtons au château de *La Mezière* habité au XVI[e] s. par Raphaël de Taillevis, médecin d'Antoine de Bourbon et de Catherine de Médicis. A l'extrêmité d'une allée merveilleusement ombragée se dresse le portail que fit ériger ce médecin et qui est la seule curiosité du lieu. Les deux dates 1505-1902 indiquent les nombreuses retouches tant anciennes que modernes.

Nous laissons à droite *Thoré* et sa jolie flèche de pierre qui domine les prés, les grottes de Breuil, pour nous arrêter un instant au sommet de la boucle du Loir, au débouché d'un frais vallon près du Gué-du-Loir. Là sont les ruines du fameux manoir de *la Bonaventure*, où jadis, habitait Jean de Salmet compagnon d'armes et ami intime d'Antoine de Bourbon. Ce dernier y venait souvent loger et y prendre ses ébats en fort aimable compagnie. Ce manoir possédé par les ancêtres de A. de Musset ne conserve de ses anciens bâtiments construits aux XV[e] et XVI[e] siècles, qu'un grand portail d'entrée autrefois flanqué de tours, une partie de son enceinte, des ruines de la chapelle de Saint-Bonaventure et plusieurs tourelles ; maintes fois, les échos de ces lieux répétèrent ce fameux refrain :

La Bonne aventure au gué !
La Bonne aventure. (1)

(1) *Bibliographie :* De Pétigny *op. cit.* p. 342. Paul de Musset. *Biographie de A. de Musset* (éd. Lemerre) p. 7. M[is] de Rochambeau *op. cit.* I. 167. *Le Misanthrope* I-2. R. Triger. *La Fête de la Saint-Bonaventure à Fresnay-s.-Sarthe,* dans *Revue Hist. et Archéol. du Maine* t. LVI pp. 22 et sq. (avec plan et dessin de M. P. Verdier). *Les Annales* I-17 ont publié une photographie des tourelles et de l'enceinte du château. De Salies. *De Vendôme à la Bonaventure,* Angers 1873 in-8° extrait du *39[e] Congrès archéologique de France ;* l'abbé Simon. *Hist, de Vendôme.* III. pp. 91-93 etc.

A deux lieues de là est assise la ville de Vendôme riche de souvenirs et de monuments. Pour les souvenirs, — depuis la légende de Saint-Bienheuré jusqu'à la fameuse occupation prussienne de 1870-1871, en passant par les longues chevauchées des comtes de Vendôme, le séjour de Blanche de Castille et d'Henri IV, — je renvoie aux histoires locales plus compétentes que moi en la matière. Un mot seulement des monuments.

Le Musée qui renferme la bibliothèque est des plus intéressants au point de vue de l'histoire du Vendômois et des vestiges préhistoriques que l'on y trouve. Une statue de Ronsard et l'original du souvenir élevé à Washington en l'honneur de Rochambeau, nous accueillent dès l'entrée ; au premier étage nous admirons de très précieux manuscrits, une belle collection de faïences et un buste en plâtre de Ronsard.

L'Eglise (mon hist.), ancienne église abbatiale de la Trinité, a une façade du XVe s. bien maniérée, exécutée par un religieux, Jarnay, dans le style flamboyant. A l'intérieur, tous les styles sont représentés (XI-XVIe s.) sans nuire pourtant à l'harmonie de l'ensemble. Elle a la forme d'une croix latine ; les appuis des transepts sont ornés de figures historiques ; dans un angle, le « maître de l'œuvre » avec son compas, qui n'est autre que Regnault, abbé et architecte de la Trinité. Le chœur renferme des stalles du XVe s. données par l'abbé Louis de Crevent ; à gauche de l'autel, un soubassement en pierre est le seul vestige du monument autrefois élevé à la Sainte-Larme. Autour du chœur rayonnent cinq chapelles avec de curieux retables du XVIe s., de vieilles verrières et des armoiries. La sacristie, (ancienne salle des archives) à droite du chœur, mérite d'être visitée ainsi que les cloîtres et le clocher *(mon hist.)*, tour carrée du XIIe s. à deux étages. L'abbaye elle-même bien conservée est

occupée par les cantines et les écuries d'une caserne de cavalerie.

Le temps presse, et nous voudrions monter au château. Au reste, les lecteurs des *Annales* connaissent déjà Vendôme et ne m'en voudront point de ne donner qu'un regard à l'ancien hôtel du gouverneur, à sa tourelle polygonale, à ses fenêtres surmontées de frontons aigus et à fleurons. Nous sommes de même obligés de remettre à une autre fois la visite du merveilleux lycée de Vendôme.

Le *Château* de Vendôme appartient au système de fortifications que nous avons déjà rencontré à Troô, à Montoire, à Lavardin. Construit par Geoffroy Martel et Agnès de Poitiers, il fut en butte à bien des assauts au temps des rivalités franco-normandes, et franco-anglaises ; Blanche de Castille s'y réfugia et Henri IV le fit démanteler quand il l'eut pris (1589). Les Prussiens l'utilisèrent à leur tour lors de la néfaste guerre. La vue est splendide tant de la salle des oubliettes, que de la tour de Poitiers et de l'ancienne place d'armes : elle s'étend sur toute la ville et les coteaux environnants.

Là devait se terminer notre excursion de Vendôme, facilitée par l'amabilité de la *Société Archéol. Scient. et littér. du Vendômois* qui, pour le peu de temps dont nous disposions avait su, nous tracer un itinéraire des plus instructifs (1).

Et maintenant que la « parlante rive » est parcourue, exprimons le regret d'y être demeuré si peu de temps, le désir d'y contempler encore plus à l'aise

(1) Bibliographie A. Hallays dans *Annales* I. 12 et sq. ; à l'aide de la carte de la vallée du Loir donnée par les Annales I pp. 10-11 (dessin de M. A. Leroy) le lecteur peut aisément suivre notre récit. — Les auteurs déjà cités et la collection du *Bulletin de la Société Archeol. Scientif. et littér. du Vendômois*, dont le lecteur peut trouver plusieurs années à la bibliothèque de notre Société.

les sites merveilleux et les souvenirs d'autrefois, et nos félicitations sincères à la *Société du Maine* qui nous a procuré le plaisir de cette charmante excursion.

L. C.

—

Nous devons un sincère et tout spécial remerciement à notre aimable sociétaire, M. l'abbé Verlet du Mesnil, qui a bien voulu nous communiquer ces clichés pris au cours de l'excursion.

Au nombre des excursionnistes nous voulons citer : MM. Robert Triger, président de la *Société Historique et Archéologique du Maine*, marquis de Beauchesne, vice-président, E. de Lorière, Brindeau, secrétaires, Mautouchet, trésorier, abbé Patard, bibliothécaire, A. Singher, Fleury, comte d'Angely Serillac, Auburtin, comte Ch. de Beaumont, abbés P. et L. Calendini, docteur Candé, Degoulet, abbé Denis, P. de Farcy, Giraud, R. de Linière, Moreau, Thibeaudin, Trentesaux, G. Triger, Verdier, membres titulaires, MM. Bouveret, Chauvin, Courdoux, Hery, abbé Morancé, Renault, Roulleau, abbé Toublet, de Vaublanc, abbé Verlet du Mesnil, sociétaires.



BIBLIOGRAPHIE

II. — A TRAVERS LES LIVRES

Louis Arnould, Professeur de Littérature française à l'Université de Poitiers, lauréat de l'Académie française. — *De l'Action morale de la Femme sur le travail des jeunes gens* (I. Protection. — II. Encouragement. — III. Détente). — 2e édition, revue, chez M. Oudin, éditeur, rue Soufflot, 9, à Paris, Ve, et à Poitiers, rue du Chaudron-d'Or, 9. Prix : 0 fr. 50 ; 0 fr. 60 franco (par 10 exemplaires, le 11e en sus).

Paul d'Orfeuil. — *La légende des Sarregousets.* — (Edition de la Bretagne nouvelle, 40, rue de Frézel, Paris.)

Par ce temps caniculaire, l'esprit humain a besoin de vivre dans l'illusion.

En hiver, il n'en est pas de même, les brumes matinales, les brouillards du soir, les demi-jours de l'après-midi jettent sur l'âme inassouvie d'Idéal un manteau qui la couvre et lui cache la réalité triste.

Or, le soleil est chaud, brillant, flamboyant tel un brasier. Il darde sur les choses un regard trop limpide, et les hommes éblouis par cette clarté, étonnés par cette lumière de laquelle ils ont peur, cherchent dans quelque vieille légende, le demi-jour, la teinte d'ombre qu'il leur faut.

Nous sommes si peu faits, je parle de ceux qui pensent, pour ce pauvre monde, que nous rêvons soit dans l'en-deçà de notre existence, soit dans l'au-delà.

Si donc, par une chaude journée d'août, avant que le crépuscule silencieux n'ait posé la traine de sa robe pourpre sur prés et bois, vous voulez oublier le poids, la chaleur du jour révolu, ouvrez « *La légende des Sarregousets* » de Paul d'Orfeuil (Edition de la Bretagne nouvelle, 40, rue de Frizel, Paris).

Ce petit livre, très bien édité, vous dira en peu de pages ce que sont les demi-gnômes, demi-guines d'Armor, les Sarregousets, êtres fantastiques qui dansent sur les grèves aux clairières des forêts et sortent légers des dolmens lourds.

Paul d'Orfeuil, qui est presqu'un « bas tourangeau », il est du plateau d'entre Cher et Indre, a parfois, bien que gallo-romain, l'âme d'un Celte.

En un style évoquant quelque peu celui de Rémy Belleau, il dit sa légende, pareillement à quelque vieille fileuse, laquelle, le soir, sous le manteau d'un âtre enfumé, « esbaudirait » marmailles et valets en leur faisant ouïr les mots étranges chus de ses lèvres vieillottes.

Tous ceux qui aiment les choses anciennes de la vieille France qui se meurt devront lire « La Légende des Sarregousets ».

Au point de vue du folk-lore elle est excellente. Je regrette de le penser, elle péche par la forme. Très colorée, d'une teinte vieil imagier au parchemin blond ivoire, vierge d'expressions trop académiques, « *La légende des Sarregousets* » ne cache point les défauts de ses nombreuses qualités.

Le poète ne peut écrire comme il pense. Il y a dans toute sensation poétique une réalisation matérielle, et, je le crois fermement, c'est un grand art que celui nécessité par l'effort menant à enclore, en un vers classique, une *pensée* qui ne l'est pas.

Je souhaite, de tout cœur, que Paul d'Orfeuil retourne aux sources des grands siècles grecs, romains et français. Quand il aura, dans sa fine coupe de poète, mêlé le miel du mont Hymette au falerne d'Horace, le vin du grand Corneille à celui de Racine, il nous fera boire, par d'autres temps caniculaires, j'en suis certain, un de ces breuvages reconfortants comme jamais les décadents n'en connaîtront.

Jacques Rougé.

Lucien Paulot. — *Urbain II, préface de Georges Goyau.* — Paris, V. Lecoffre, in-8° de XXXVI — 564 p.

En signalant ce volume aux curieux de l'histoire, notre intention n'est nullement de retracer la vie du grand pape français, si bien mise au point par le P. Paulot; nous voulons seulement rappeler qu'Urbain II n'est pas pour la contrée fléchoise un inconnu. De l'Auvergne et du Limousin où il commence ses prédications, Urbain remonte vers le Poitou et l'Anjou où il bénit et encourage Robert d'Arbrissel et visite les monastères. A Sablé, il engage Robert le Bourguignon à se croiser (1), ce que n'indique pas le P. Paulot. De

(1) Mgr A. Legendre, *Le Saint Sépulcre depuis l'origine jusqu'à nos jours et les croisés du Maine.* Le Mans, Leguicheux, 1898, in-8° de 136 p. Extrait de la *Province du Maine*, p. 68. Cet ouvrage, que je ne rencontre pas dans la *Bibliographie* du P. Paulot et qui lui eût été pourtant assez utile pour le passage d'Urbain II au Maine, fut composé à l'occasion d'une reproduction du Saint Sépulcre à Notre-Dame-du-Chêne.

là il se rend au Mans où il séjourne trois jours entiers, les 16, 17 et 18 février 1096. L'évêque Hoël qui avait été avec le pontife à Plaisance et en Auvergne, le reçut avec les plus grands honneurs, et le séjour d'Urbain II dans la cité cénomane devint pour toute la région une ère nouvelle qui servit à dater certains actes publics. Le même but qui avait fait arrêter Urbain II à Sablé (ville plus importante, à cette époque que ne le dit le P. Paulot), le fait aller à Vendôme où nous le quitterons, non sans avoir recommandé la lecture de cette biographie où la documentation nombreuse s'allie au style le meilleur. L. C.

Robert Triger. — *Un maire d'Alençon pendant l'Invasion allemande. — M. Eugène Lecointre, 1806-1902.*

Livre très intéressant, qui nous fait voir comment un homme de cœur sait tenir tête aux envahisseurs de son pays.

M. Triger nous montre Eug. Lecointre, déjà livré à l'archéologie à 17 ans. En 1850, avocat, puis juge suppléant, il devient Conseiller général et municipal à Poitiers : mais, par suite de son mariage en 1857, il quitte cette ville pour Alençon. En 1868 il est maire. En cette qualité pendant la guerre il s'occupe de la reconstitution de la garde nationale mobilisée et, de concert avec le comité militaire de défense, de la protection d'Alençon. Dans cette tâche, il est aidé par le préfet, M. Albert Christophle.

Malheureusement ce dernier donne sa démission, et se voit remplacé par M. Antonin Dubost qui, âgé seulement de 27 ans, manque de pondération, empiète sur tout, et, sous prétexte qu'il a le commandement des mobilisés de l'Orne, passe des revues, s'improvise général, et oublie les égards qu'il doit à de vieux généraux.

Les mesures défensives prises par le comité militaire — routes coupées, barricades, — lui paraissant insuffisantes, il prétend, alors qu'il n'en est rien, qu'il a reçu des ordres pour faire sauter les ponts d'Alençon, et entre en lutte avec le Conseil municipal.

L'armée allemande attaque et prend la ville. Il faut lire le récit de la belle défense opposée par nos troupes si peu nombreuses (p. 66 et seq.). Un plan permet de suivre les opérations. Sitôt la retraite commencée, le préfet disparaît sans même prévenir le maire, et publie des dépêches où il parle comme un général qui vient de livrer bataille. Tout ce chapitre (p. 77 et seq.) sur le rôle du préfet est à signaler.

Après nous avoir rappele combien lourde était pour la ville l'occupation allemande, étant données ses épouvantables réquisitions, — dont on aura une faible idée, en sachant que pour une armée de 25.000 hommes, le grand duc de Mecklembourg exigeait 600.000 bons cigares et 12.000 litres de cognac, — M. Triger nous montre Eug. Lecointre, résistant aux prétentions de l'ennemi avec une fermeté à laquelle le Conseil rendit hommage.

L'occupation cesse, le Préfet revient ; mais à une seconde arrivée des Prussiens, il disparaît de nouveau sous les huées des habitants (p. 118). Ce belliqueux préfet avait « une hâte extrême de réparer l'échec infligé à son amour-propre, par la perte du chef-lieu de son département ; le désir de se signaler en y rentrant le plus vite possible; des ressentiments aussi amers que profonds contre le général de Malherbe et la municipalité, qui s'étaient opposés à ses projets de défense à outrance, et de destruction des ponts » (p. 122).

M. le Préfet ne voit qu'une chose, reprendre son chef-lieu, et dans ce but « manque aux instructions expresses du général Chanzy, en négligeant pour des motifs personnels de se mettre en rapport avec le Maire et le Conseil municipal » (p. 126). « Au reste, M. Dubost.... s'était laissé entraîner à de tels empiétements, que le général Chanzy n'hésite pas à le désavouer dans les termes les plus explicites » (p. 127).

Bien que l'armistice fut signé, les Allemands s'emparent d'Alençon, et, malgré les protestations, le Conseil et le Maire durent se soumettre aux volontés du vainqueur. C'est là, la plus belle page de la vie de Lecointre, qui s'impose à l'admiration de tous par la grandeur et la noblesse de son attitude, jetant insolemment ses clés à la figure des officiers prussiens, qui, après avoir fait garder les issues de la mairie par des factionnaires, envahissent la salle du Conseil, espérant par la violence, l'intimidation et la menace du pillage, obtenir la contribution de guerre refusée à l'unanimité.

Le Maire et dix Conseillers sont arrêtés et emmenés à Chartres. Ils en reviennent au bout de quelques jours, mais pendant leur absence, des notables s'étaient réunis et avaient en partie payé la contribution de guerre.

Un an plus tard Lecointre était décoré, juste récompense d'un si noble dévouement à ses concitoyens, qui, pourtant, ne furent pas fidèles, car, dès 1874, Lecointre n'était pas même réélu Conseiller municipal, tant est grande l'inconstance des hommes, tant dissolvante aussi est l'action de la hideuse politique.

Rentré dans la vie privée, Eug. Lecointre se consacra à des travaux archéologiques, fit restaurer son église, et vécut des joies de la famille dans sa terre de Lisle, la main toujours ouverte aux besoins de l'indigent. Cet homme de bien mourut en mars 1902.

Nous ne saurions mieux terminer que par le jugement de l'auteur qui « salue en Eugène Lecointre un caractère pondéré, toujours ferme et courtois dans la polémique, un vaillant citoyen plus soucieux des intérêts de son pays et des intérêts de la société que de ceux des partis » (p. 212).

En résumé, excellent livre qui honore à la fois son auteur et celui qui en est l'objet.

L. T.

***

Pour paraître en Septembre :

Les Missionnaires angevins au XIX[e] Siècle.

M. l'abbé Mesnard, du diocèse d'Angers, fera paraître, en septembre prochain, un volume in-8 de trois à quatre cents pages, illustré d'environ 150 gravures, consacré aux missionnaires angevins originaires des arrondissements d'Angers, Baugé et Saumur.

Ce volume sera probablement suivi d'un appendice consacré à l'histoire des missionnaires *originaires de l'Anjou*, qui ont vécu pendant le XVII[e] siècle. Si quelque lecteur des *Annales Fléchoises* possédait des documents se rapportant à cette époque, nous lui demandons de vouloir bien les communiquer à M. l'abbé Mesnard, 6, rue Belle-Poignée, Angers.

L'ouvrage de M. Mesnard comporte deux éditions : l'une de luxe, sur papier couché, tirée à cent exemplaires, prix : 6 francs.

L'autre populaire, sur beau papier à 3 fr. 50. Les deux éditions renferment le même texte et les mêmes gravures.

Les amateurs de livres angevins feront bien de souscrire sans délai à la première de ces éditions dont presque tous les exemplaires sont retenus à l'avance.

L'Administrateur-Gérant, EUG. BESNIER

A M. JULES LEMAITRE

De l'Académie Française

RONSARD*

I.

L'Hiver fuit aux déserts du Pôle, son royaume;
Le Printemps, de retour, triomphe, — et je me dis :
« Un jour d'Avril sied bien à qui veut dans Saint-Cosme,
« Pèlerin, honorer son hôte de jadis. »

Au vieux cloître, où m'attend, chantre exquis, ton fantôme,
L'âge fut inclément; — et tout ce que je vis,
C'est un arceau coquet que l'aubépine embaume,
Une abside et des murs que la mousse a verdis...

Le Temps, qui rien n'épargne, a fait une ruine
De ton œuvre non moins que de ton prieuré;
Mais chaque renouveau vient de quelque églantine,

Ainsi que ces débris, fleurir ton front lauré;
Et l'écho tous les ans répète cette chose
Adorable : « Mignonne, allons voir si la rose... »

* Dans le dernier *Bulletin des Conférences et des Cours de la Faculté des lettres de Poitiers*, le très distingué professeur de littérature, M. Louis Arnould, donne des conseils aux étudiants pour « organiser leurs quatre mois de vacances du côté des lectures françaises, qui s'adaptent si bien à la vie de repos comme à celle de travail. »

Après avoir cité, comme livres à lire, *le Divorce*, de M. Paul Bourget, *le Fils de l'Esprit*, de M. Yves Le Querdec, *Sous l'horizon*, (Hommes et Choses d'hier), de M. le vicomte de Vogüé, *le Retour de Jérusalem*, de M. Maurice Donnay, M. Louis Arnould ajoute : « Il faut un poète : que l'on glisse donc, dans ses provisions de vacances, le dernier et coquet volume d'Horace Hennion : *Roses de Touraine et Genêts de Bretagne*. (Arrault, rue Notre-Dame-de-Lorette, 9, Paris.) »

II.

Et combien d'autres vers, frais, naïfs, ingénus,
Echappés sans travail à ton heureuse lyre,
Par la mémoire aussi sans effort retenus
Et que leur grâce neuve à jamais fera libre !

Si Cassandre et Marie ont des chants bien venus,
Qu'Hélène, bonne vieille, a donc de quoi séduire !
Ta forêt de Gastyne, aux grands arbres chenus,
En proie à ses bourreaux, les sait encor maudire...

L'oubli, qui respecta les héros d'Ilion,
A roulé dans ses flots ton pauvre Francion,
Et le Pindare est mort que tu croyais bien être :

L'instrument imparfait trahit l'âme du maître ;
Mais, à défaut d'Homère, en toi purent renaître
Ces Grecs divins, Bion, Moschus, Anacréon...

III.

Ce qui de tes chefs-d'œuvre est le charme suprême,
C'est qu'ils gardent un goût de terroir vendômois ;
C'est qu'ils ont bien l'accent, le timbre de ta voix ;
Oui, c'est, par-dessus tout, pour cela qu'on les aime.

Que le thème en soit grec ou latin, le poème,
Antique tout ensemble et du temps des Valois,
Devient nôtre, étant tien, d'attique fait gaulois,
Et le rythme du chant n'appartient qu'à toi-même...

Ton nom sacre Saint-Cosme, et tes mânes, Ronsard,
Y verront accourir tous les fervents de l'Art,
Peuple d'adorateurs qui s'accroît d'âge en âge, —

Saint-Cosme où tu voulus, toi qui naquis ailleurs,
Reposer dans la paix de son plaisant bocage,
Sous la vigne tortisse, au son des flots chanteurs...

Saint-Cosme, 1895.

A M. Louis ARNOULD

RACAN

Toi, tu n'as point tenté d'escalader les cieux,
Ni d'abaisser l'orgueil de quelque abrupte cime ;
Ta Muse fréquenta de plus aimables lieux,
Le coteau familier et le vallon intime.

La fauvette n'est pas l'oiseau du Roi des Dieux ;
Mais de l'aigle nichée au rebord de l'abîme
L'aire peut envier le nid mélodieux
Blotti dans le taillis qu'un bruit de source anime...

De ton bourg de Touraine, ô simple et bon Racan,
Tu portas dans le Louvre un cœur de paysan ;
Bègue, timide et gauche, et partant malhabile

A débiter du ton qui règne en la Grand'Ville
Ces fadeurs où triomphe un parfait courtisan,
Ta voix ne sort qu'aux champs, juste, pleine et facile...

Et tes francs campagnards sous leurs noms de roman
Ont les sentiments vrais des bergers de Virgile.

La Roche-Racan, 1901.

Horace HENNION.

M. HARANG (1794-1860)

AUTOBIOGRAPHIE INÉDITE

(FIN)

Le métier militaire n'avait pour lui aucun attrait. Il s'en dégoûta vite, et bientôt toute sa tactique consista à se procurer des protecteurs pour quitter le service. Il y réussit, grâce à l'appui de son compatriote, le général de Bourmont, le futur vainqueur d'Alger. (1)

Au sortir de la caserne, Mathurin Harang eut la velléité de se faire religieux : il entra au noviciat des Picpussiens, à Paris, et fut bientôt envoyé à la maison de Cahors, où on le chargea d'une classe (2). Aux vacances de 1820, il sortit de la congrégation et revint dans l'Ouest.

Ne sachant quel parti prendre et toujours à la recherche d'une voie à suivre, il se décida à retourner dans le Midi, et à la fin de l'année 1820 il partit pour Montauban :

J'avais franchi la Vienne et traversais le Limousin, dont beaucoup de sites ne ressemblent pas mal à ceux de notre bocagère et sauvage Vendée. C'étaient devant et derrière moi des champs de genêts, des chaumes, des bruyères, des mamelons couronnés d'arbres et de rochers, des vallées coupées de ruisseaux bordés de gras pâturages, puis çà et là des terrains incultes, de tristes bruyères, des taillis, des châtaigneraies. Je trouvais des potirons en abondance dans les chaumes

(1) M. Harang ne resta qu'un an à l'armée. Par reconnaissance pour M. de Bourmont, qui lui avait aidé à secouer le joug militaire, M. Harang composa sa biographie, conservée dans ses écrits.

(2) A la distribution des prix du collège de Cahors en 1820, M. Harang fit lire par un élève l'éloge de Louis XVI ; les années précédentes il avait fait jouer des pièces de théâtre.

riverains de la grande route, et sur ses tertres ou dans ses fossés latéraux ou derrière ses clôtures vicinales. Je les enfilais pyramidalement dans des branches flexibles de genêt; ensuite, rendu à l'auberge la plus prochaine, je priais l'hôtesse de me les apprêter et déjeunais ou dînais très agréablement du fruit de ma récolte. Telle fut ma nourriture frugale et peu dispendieuse dans mon trajet de Bellac à Limoges, et de cette dernière ville à Uzerches et à Brive-la-Gaillarde. Je voyageais à pied, et pour ainsi dire avec le bourdon du pèlerin, l'esprit occupé de gracieuses chimères, me forgeant en perspective un bonheur, un bien-être dont je me morfonds depuis longtemps à poursuivre le séduisant fantôme. Je n'étais pas sûr de trouver de l'emploi à Montauban, mais j'y allais sur la foi d'une Providence qui m'a toujours secouru dans les positions les plus désespérées. Il fallait que j'eusse une confiance aveugle dans ses soins maternels pour faire ainsi une route de 120 lieues dans l'espoir précaire d'un sort problématique, mais le passé me garantissait l'avenir, ma foi n'a jamais flotté un instant, et un doute m'eût paru un outrage envers ce Dieu protecteur qui depuis mon berceau m'a ménagé partout le vivre et le couvert.

En arrivant à Montauban, il s'adressa au principal du collège, qui l'admit immédiatement comme professeur de troisième. L'année suivante il enseigna la réthorique et en 1823 la philosophie.

Au commencement de l'année 1823, Mgr Montault, évêque d'Angers, désirant le retour de M. Harang dans son diocèse, chargea M. Charuau, curé de la Jumellière, d'écrire au professeur de Montauban. Ce dernier répondit, le 7 mai, que les désirs de son évêque étaient pour lui des ordres; il avouait toutefois qu'il ne quitterait pas sans peine le Midi : « C'est dans le midi que j'ai coulé mes plus beaux jours; c'est là que j'ai enfin rencontré le plus d'allègement à mes maux, par une raison bien simple. La beauté du climat, un air vif, pur et salubre, des sites riants et majestueux, la douceur des hivers dans la France méridionale, le contentement, l'al-

légresse habituelle, l'aimable hilarité et le babil folâtre de l'habitant sont les meilleurs remèdes que le ciel m'ait offerts contre la mélancolie (1) » Il revint bientôt en Anjou, et au mois de septembre 1823, nous le retrouvons à La Flèche, où il prononça un discours à la distribution des prix d'un pensionnat de cette ville (2) :

Ce discours a été prononcé dans un pensionnat de La Flèche, devant de respectables pères et mères de famille, réunis pour une distribution de prix. Les personnes les plus marquantes de l'auditoire étaient un vieux gentilhomme, chevalier de Saint-Louis et cordon rouge (j'ai oublié son nom), M. Hélot, ex-fonctionnaire de l'école royale militaire préparatoire, littérateur érudit qui a déployé des talents et des connaissances rares pendant vingt ans de professorat et qui jouit aujourd'hui d'une honorable retraite, M. Lefebvre, l'un des membres les plus distingués du conseil municipal de La Flèche et maire de Bazouges, avantageusement connu dans la magistrature et vénéré des Fléchois tant pour ses qualités sociales que pour ses talents oratoires, plusieurs ecclésiastiques estimables, et un avocat de mérite dont le nom s'est effacé de ma mémoire. Ces messieurs daignèrent écouter mes prolixes réflexions et m'exprimèrent le désir de me voir attaché à quelque établissement de leur ville. La multiplicité des maisons d'éducation à La Flèche, les haines et les jalousies des instituteurs

(1) Il ajoutait dans sa lettre à M. Charuau : « Je passe des moments agréables chez un vertueux ecclésiastique angevin (l'abbé Carré, picpussien), qui habite Sarlat. Nous nous connûmes pour la première fois à Combrée, où je professais la quatrième de 1814 à 1815. Nous nous retrouvâmes à Paris, où il ne contribua pas peu à briser mon joug militaire en me procurant de puissants protecteurs qui m'obtinrent mon licenciement. Nous fûmes commensaux à Picpus, et nous vînmes ensemble dans le Midi. »

(2) Sujet du discours : « Dans l'état présent de la civilisation, quel profit l'homme peut-il retirer d'une haute instruction, pour son bonheur personnel, pour celui de ses enfants, et pour l'intérêt de l'humanité entière ? »

m'ont fait renoncer à une entreprise que les autorités eussent favorisée de toute leur influence. Je me serais fixé dans cette ville avec d'autant plus de plaisir que l'ayant jadis habitée, j'y conserve encore d'agréables souvenirs.

Le Midi avait fait les délices de M. Harang; La Flèche l'emporta sur le Midi. Ecoutez plutôt :

J'ai parcouru le centre et quelques-unes des plus belles contrées du midi et de l'ouest de la France, j'ai vu sur les rives de la Seine, de la Loire, de la Dordogne, de l'Aveyron et de la Garonne des sites enchanteurs terminés par des horizons imposants, mais je n'ai point trouvé de situation plus riante et d'exposition plus aérée et plus salubre que celle de La Flèche. Placée à peu près à égale distance du Mans et d'Angers, point intermédiaire de communication entre deux villes considérables et chefs-lieux de département, traversée par une des plus belles routes de France, La Flèche joint à l'agrément de voir dans ses murs une circulation active de voyageurs l'avantage plus précieux de posséder ce collège célèbre, ce prytanée qui attire chez elle une grande affluence d'étrangers et vivifie notablement son commerce, en procurant des occupations lucratives à une bonne partie de la classe ouvrière et en doublant presque la consommation des denrées, circonstance que l'on croira sans peine si l'on fait réflexion que l'école verse, pour ainsi dire, le superflu de ses élèves dans une foule de pensionnats subsidiaires, qui balancent à peu de chose près la dépense du vaste établissement, dont ils sont comme autant de petites colonies. Riche et populeuse, La Flèche se recommande encore par la propreté et la régularité de ses principales rues et par l'élégance de plusieurs de ses édifices. Le Loir, rivière bien encaissée, poissonneuse et navigable, ouvre un débouché à ses objets d'exportation, baigne ses jardins et ses

vergers, embellit ses promenades, rafraîchit son atmosphère et ajoute aux charmes de sa position. Des routes parfaitement entretenues et délicieusement ombragées offrent aux oisifs le plaisir d'errer à l'aise sur un sol droit et commode, à travers le tableau pittoresque d'une magnifique végétation. Mille sentiers sinueux, couverts du tendre satin d'une pelouse émaillée, présentent dans toutes les directions des sièges naturels au rêveur philosophe, un marcher doux aux promeneurs, et de gracieuses solitudes au cœur agité, qui cherche loin du tourbillon bruyant de la société, loin des hommes fourbes et trompeurs, la quiétude de l'âme, le silence majestueux des campagnes et le spectacle consolant de la nature. Combien de fois me suis-je égaré moi-même au milieu de ces romantiques paysages ! Je me dérobais au fracas de la ville pour aller sans témoins importuns converser avec moi-même et jouir en paix de la vue d'un beau ciel et de l'innocence des champs parés des simples décorations de leurs moissons et de leurs ombrages. Humble ville de La Flèche, toi dont Henri IV eût voulu faire une capitale, et qui possédas longtemps dans la chapelle auguste de ton collège le cœur royal du héros béarnais, ta modeste enceinte, sanctuaire des lettres, des arts et de la valeur, berceau de la gloire et asile de l'infortune, sera toujours chère au sage et à l'élève des sciences. Je n'oublierai jamais que dans tes murs je trouvai un père et un ami ! (1)

(1) M. le curé de La Flèche et le hollandais Broders.

Le 14 juillet 1825, M. Harang écrivait, de Combrée, à M. Ritoit, maître de pension à La Flèche (plus tard principal du collège de Baugé) : « La vie est trop courte pour que deux hommes qui s'aimèrent et furent jadis commensaux et compagnons d'infortune, laissent écouler plus de deux années sans se donner réciproquement un seul mot de souvenir. Les brouilleries frivoles, les tracasseries accidentelles, les humaines vétilles doivent s'oublier et s'envoler comme une bulle de savon à l'aspect de la tombe. Un homme qui fut ton ami et le mien, le respectable M. Cinet vient de mourir presque subitement ! Hier il se promenait au lever du jour dans un jardin. Sa figure était pâle et cada-

A la fin de 1824, M. Harang retourna à Combrée, où M. Drouet lui confia la réthorique. Il y resta jusqu'en 1830. (1)

Au mois de septembre 1830, je quittai Combrée pour me rendre à Angers, curieux de voir quelle sensation produisait dans nos villes un peu populeuses la révolution de Juillet, qui venait de mettre en émoi toutes les campagnes. J'assistai à des conversations politi-

véreuse (depuis longtemps un noir chagrin le consumait, j'avais fait mon possible pour le distraire). Il rentre chez lui, essaie de se faire la barbe, et plusieurs fois le rasoir échappe de ses mains tremblantes. Il achève cependant, puis s'assied, se met les jambes dans l'eau, pousse un douloureux gémissement et expire ! Entre son malaise et son sommeil éternel quinze minutes seulement s'écoulèrent. J'étais presque son unique société. Dans nos promenades champêtres nous aimions à nous entretenir ensemble de toi. Ton souvenir cher à tous deux nous retraçait des jours déjà loin de nous. Sa mort laisse dans tout mon être un vide immense. Cet après-midi, le sépulcre va se fermer sur lui pour jamais ! Né vif et irascible, tu as un excellent cœur. Tu donneras sans doute quelques regrets à un de tes amis qui n'est plus, et à un autre qui fuit une seconde fois l'Anjou, où il ne voit plus que des cyprès et où la terre lui semble dévorer ses habitants. Dans trois semaines je me sauve en Bretagne et vais à Rennes faire mon droit.

« Offre, je t'en prie, mes civilités à ta jeune épouse et mes amitiés respectueuses à M. Thomas et à son estimable famille. Dis-leur que la précipitation de mon départ de La Flèche ne me permet pas de leur faire mes adieux. Daigne me rappeler au souvenir du vénérable curé M. de la Roche, de M. Hélot et de l'abbé Noyer, mon ancien condisciple. Qu'est devenu Chevalier ? fais-lui mes amitiés, s'il est encore à La Flèche. Hélas ! que nos stations sont passagères dans ce voyage rapide qu'on nomme la vie ! Adieu, souviens-toi quelquefois encore de ton ami ».

(1) Dès 1825, il voulait quitter pour aller faire son droit à Rennes : mais ce ne fut qu'un projet, qu'il communiqua à son ami, l'abbé Regnier, plus tard cardinal-archevêque de Cambrai.

Le 30 août 1829, il fit représenter à Combrée un drame en cinq actes intitulé : *Le crime démasqué et la scélératesse punie ou le triomphe de la vertu.*

A partir de 1825, M. Harang s'occupa de botanique dans ses moments de loisir : « J'ai eu à Montauban, comme partout ailleurs, des moments sombres et nébuleux ; mais c'est là qu'enchanté des paysages languedociens, de la majesté d'un horizon sans borne, et de la pompe végétale des rives verdoyantes du Tarn, de l'Aveyron et de la Garonne, j'ai senti les premiers feux de mon enthousiasme pour la botanique. » Il a laissé plusieurs cahiers, fruits de ses herborisations dans la forêt de Combrée.

ques, où chacun formulait ses vœux et ses espérances, et escomptait un avenir illusoire, une ère nouvelle de prospérités, qui ne devaient aboutir qu'à d'amères déceptions. D'anciens camarades d'études plus ou moins influents me suggérèrent la sotte ambition de postuler quelque chaire de professeur dans un établissement universitaire. Trop docile à leurs exhortations et aux instances de mes amis de Segré, je résolus de tenter la fortune. Je partis pour Paris dans les berlines du commerce, muni de lettres de recommandation. Arrivé dans la capitale, je m'étayai du patronage de M. d'Andigné de la Blanchaye, député de Maine-et-Loire, et de M. Duboys, qui me promit d'appuyer ma demande auprès de M. Villemain, alors tout-puissant. Mais, je l'avoue, j'avais peu de foi dans le succès de ma démarche, à l'aspect de cette cohue de pétitionnaires qui assiégeaient tous les bureaux des fonctionnaires haut placés. Après vingt jours d'ennui et d'inutile expectative, je me déterminai à ne plus compter que sur moi et à regagner la province où je voulais me fixer. Avant d'abandonner Paris, j'en parcourus l'enceinte et les quartiers que j'avais habités. Je revis Picpus et y retrouvai un ami, qui me procura comme ancien commensal le plaisir de revoir d'anciens Picpussiens. Ils dirigeaient en commun, dans le quartier latin, un établissement d'instruction auquel ils voulurent m'attacher. Proposition superflue! J'étais plus que rassasié du tumulte et des intrigues de la grande ville, inondée de postulants faméliques qui accouraient à la cure, comme l'a si bien raconté le satirique Barbier. Sorti de Paris par la barrière d'enfer, d'où j'étais parti douze ans auparavant pour aller dans le Midi, je passai à Etampes, à Orléans; de là, je gagnai successivement Blois, Vendôme, Château-du-Loir, La Flèche, et de retour à Angers je repris la route du Craonnais, où je projetais la fondation d'un pensionnat ou l'érection d'un petit collège, dont j'avais suggéré l'idée aux

notables de Craon. Apercevant dans le maire de cette ville beaucoup de froideur pour une entreprise dont l'initiative ne lui appartenait pas, j'acceptai provisoirement le préceptorat du jeune Du Boberil (1), que m'offrait instamment M. le comte de Narcé, malgré ma répugnance pour l'éducation privée, cause de mon premier naufrage. Bientôt dégoûté de cet enseignement insipide et infructueux, je vis avec espoir les Craonnais forcer leur maire de demander au gouvernement l'érection de ce collège dont je leur avais moi-même désigné le local et préconisé les avantages. Ils me sommèrent de réaliser ma promesse d'y accepter les classes de seconde et de réthorique, et ce ne fut qu'à regret que je remplis un engagement dont je sentis bientôt l'imprudence. Je débutai avec un principal, dont le choix ne convenait ni au pays ni à un collège naissant. J'y passai deux années de supplice abreuvées de tracasseries et de chagrin. En 1833, je démissionnai pour aller fonder un pensionnat à Château-Gontier, où je demandais la main d'une orpheline privée comme moi des biens de la fortune, mais douée de toutes les qualités propres à rendre un homme heureux.

Après avoir passé quatre ans à Château-Gontier, il quitta cette ville pour revenir à Craon en qualité de principal du collège (2). En 1845, il se retira de l'enseignement et prit sa retraite à Craon, où il mourut le 21 octobre 1860, âgé de 66 ans. (3)

(1) Au château de Beauchêne, paroisse de Saint Saturnin-du-Limet.

(2) Le 30 août 1842, il écrivait à son compatriote, l'abbé Juret, curé du Fief-Sauvin (Maine-et-Loire) : « Je serais enchanté de te recevoir dans ma chartreuse, c'est-à-dire dans mon champêtre collège, entouré de champs, de vergers, de jardins et de prés, et pareil à une exploitation rurale. Tu trouveras une assez riante demeure et bons visages d'hôtes ».

(3) Inscription gravée sur sa tombe : « Ci-gît Mathurin Harang, né au bourg de la Jumellière ; il survécut seul à son père et à quatre oncles maternels, morts en combattant vaillamment pour leur Dieu, pour leur roi, et pour leur patrie ; remarquable par sa grande piété, par sa

Le nom de M. Harang ne figure point dans les *Dictionnaires biographiques* de Maine-et-Loire et de la Mayenne : le présent article servira à réparer cet oubli. (1)

F. UZUREAU,

Directeur de l'*Anjou Historique.*

charité et par sa science ; botaniste passionné, il professa la réthorique et les langues grecque, latine, française, italienne, anglaise et espagnole. Il dirigea enfin pendant sept ans avec une grande distinction le collège de Craon ».

Esprit orné de connaissances très variées, homme de beaucoup de lecture, très versé dans les langues anciennes et modernes, il savait suggérer le goût de l'étude aux élèves les plus récalcitrants. Par les passages de son autobiographie que nous avons cités plus haut, le lecteur n'aura pas de peine à croire que M. Harang fut l'une des physionomies les plus originales de son temps.

Pendant son principalat de Craon, il écrivit plusieurs lettres à ses amis contre le monopole universitaire : « Je suis, disait-il, sous l'éteignoir de l'Université ! »

Chez M. Harang, « on ne voyait qu'une haine sincère pour la paresse et les solécismes ! » dit M. Levoyer, supérieur du collège de Combrée.

(1) Les sources où nous avons puisé sont les papiers de M. Harang, donnés à Mme Germain, de Craon, par Mme veuve Harang. Ils appartiennent aujourd'hui à M. Benoist, 8, place du Ralliement, à Angers, à qui nous adressons tous nos remerciements.

On y trouve un discours « sur les études » prononcé en 1832 au collège communal de Craon, un compliment que lui adressèrent le 9 mai 1834 ses élèves du pensionnat de Château-Gontier à l'occasion de sa fête, deux discours prononcés à la distribution des prix du collège de Craon le 22 août 1838 et le 28 août 1839. Ce dernier a pour sujet : « Cadre des matières d'enseignement d'une école primaire supérieure. »



Un Seigneur de la Possonnière

EN 1293

Le document (1) dont on trouvera ci-après le texte n'a pas, de soi, une importance considérable. Il s'agit, en l'espèce, d'une autorisation que le suzerain, en vertu du droit féodal, donne à son vassal. Mais ce suzerain, c'est Philippe de Poncé, seigneur de Conflans; ce vassal, c'est Philippe Tiercelin, seigneur de Conillon, à Saint-Martin-de-Sargé, et ce sont là deux membres de familles qui, pour être très anciennes dans notre région, n'en sont pas mieux connues. Il y a donc quelque intérêt à reproduire un acte authentique où nous les rencontrons parties agissantes. De plus, si Philippe Tiercelin apparaît en la circonstance, c'est qu'il marie sa fille, Jeanne, à Olivier de la Possonnière ou Poçonnière. Voilà donc un nouveau seigneur ou propriétaire dont personne, que je sache, n'a parlé jusqu'ici et qui me semble bien, pourtant, être le possesseur de cette châtellenie de la Possonnière, à Couture, où, dès la moitié du XIVe siècle, nous voyons établie cette autre famille historique, celle de Ronsard. Cela ne nous dit pas encore comment elle s'y fixa, ni si les terres qu'elle possédait lui furent réellement données par le roi de France, Philippe VI,

(1) Ce document nous a été obligeamment communiqué jadis par M. Roger Graffin; nous sommes heureux de pouvoir l'en remercier aujourd'hui.

ainsi que le veut le poète Pierre de Ronsard (1). Parole de poète n'a jamais été parole d'évangile. Cependant, c'est déjà quelque chose de savoir qui, avant l'ancêtre assez douteux dont il se réclame, a possédé la seigneurie. Je laisse à de plus heureux ou à de plus habiles le soin de déterminer en quelle année et à la suite de quelles circonstances il y eut mutation de propriétaire.

Si nous étions sûr que le scribe qui rédigea l'acte fût un manceau de pure race, il y aurait lieu d'examiner de près le texte français que l'on va reproduire. Nous y découvririons, en effet, quelle était, dans notre région, la prononciation particulière et la transcription spéciale de certains vocables de la langue française, mais je me garde soigneusement de me hasarder sur un pareil terrain, où, pour marcher en toute sûreté, il convient d'avoir une compétence dont je confesse être absolument dépourvu.

L. FROGER.

PIÈCE JUSTIFICATIVE

A touz ceux qui verront et orront cetes présentes letres. Monsor Felipe de Ponçay, chevalier, segnor de Confflanz salu perdurable en notre Segnor. Sachent touz présenz et

(1) Voici les vers du poète :

Or quant à mon ancestre, il a tiré sa race
D'où le glacé Danube est voisin de la Thrace.
Plus bas que la Hongrie, en une froide part,
Est un seigneur nommé le marquis de Ronsart,
Riche d'or et de gens, de villes et de terre.
Un de ses fils puisnez, ardent de voir la guerre,
Un camp d'autres puisnez assembla hazardeux,
Et quittant son pays, fait Capitaine d'eux,
Traversa la Hongrie et la basse Allemaigne,
Traversa la Bourgongne et la grasse Champaigne,
Et hardy vint servir Philippes de Valois.
Il s'employa si bien au service de France,
Que le Roy luy donna des biens à suffisance
Sur les rives du Loir...

Ce morceau a paru pour la première fois, en 1554, dans le petit volume intitulé : *Le Bocage*, au f° 22 r°.

avenir que comme Felippe Tyecelin tenist et tienge de mey Felipe de Poncay et en mes feuz unes chouses immobles, c'est assavoir son estre de Connillon et son estre de la Turcandière (1) ovec les appartenances de ceux estres qui sont en mesonz, en arbres, en boes, en vignes, en terres, en prez, en pastures, en cens, en serviges, en hommes de fey et en autres chouses situées en la paroisse de Saint-Martin-de-Cergé-sur-Braye et en mes fez et desquelles chouses ledit Felippe esteit et est mon homme de fey et à un chevau de servige rendable quant il y avient par droit et segon la requeste du terrouer ou queil ce les chouses sient, et cil Felippe eust doné celes chouses à Olivier de la Poconnière, escuier, en mariage ovec Iohanne, fille de cil Felippe, et donques me requeist ycil Felippe en sopployant que gye vousisse et acordasse cele donoison comme il ne la peust pas faire sanz mon assentement et sanz ma volonté; à la parfin il a tant fait envers mey que gye veil et acorde ladite donoison et consenth expressement et est convenant entre cil Felippe et ledit Olivier, son gendre, o mon acort et o mon assentement que ledit Felippe garantira à touz iorz mes desores en avant audit Olivier et à ladite Iohanne, sa femme, et à lors heirs, les davant dites chouses contre tous en franc parage, ausi comme se cen ert la fye antien à cil Felippe en tel menière que lui et ses heirs tendront à touz jorz mes de mey et de mes heirs les doux estres davant diz et toutes lor appartenances au davant dit chevau de servige rendable si comme il a esté rendu ca en arrieres iuque au tens dou date de cetes lettres...

Ce fut fait en l'an de grace mil dous cens quatre vinz et treze ou meys de juing.

(Titre original, parchemin, sceau disparu. (Archives du château de la Cour du Bois, à Conflans).

(Il y a aux mêmes archives un autre titre dont la date est malheureusement illisible, sauf ces mots : le mardi davant la feste saint Lucas l'évangéliste », et par lequel on voit que Hue de Poncé, fils de Philippe, confirme l'acte précédent.)

(1) Ce vocable s'est déformé depuis et est devenu la Durandière.

CRÉANS ET SES SEIGNEURS

AU XIVe SIÈCLE

D'après un Registre de Cens et d'Aveux

(Suite)

1342, 2 novembre. Censitaires de Pringé.

Fol. VI, recto. Ce sunt les cenz du seigneur de Creant deuz à la Touz sainz et receu à Pringé l'an mil CCC XLII.

Les hers Habert Le Tezillier XII d. de la Ferme.

Estienne Gluion XVI deniers ob. mansais de la Ferme.

Les hers feu Julien Cobart VI s. de la Cobardière

Robert Aubin V s. de la place de Rufin.

Gervasse Cornille X d. de la Coubardière.

Guillaume Coubart XV d. de celuy leu.

Guillaume Auvé VI d. de la Coubardière.

Hardouin de Mallevau II d. de cervige de son hebergement.

Item I d. de la terre au destraie et des apartenances.

Macé Fizdoux II s. de son volier devant sa porte.

Johan Le Bouchier XII d. dou cortil feu Morice.

Item les hers feu Guillaume Le Cervef II s. I denier à faire comme soulaigement d'eux.

Lucas Le Cronié X d. ob. de la terre de la Ferme.

Amelette la Tonnelière III d. de la terre feu Hardoin Le Tonnelier.

Juliot Goubart III s. VI d. dou cortil feu Th. Thaverre.

Michiel Le Tonnelier XVI deniers J. de (?) des Arciz.

Item VI d. de sa partie de sa mesun feu Hardoin Le Tonnelier le vieil.

Guerin Dauney XX d. dou cortil Jouce Le For.

Item XIIII d. de la Testardière.

Les hers feu Hurtelou III de Rufin.

Johan Le Tonnelier IX d. de sa partie de l'estre feu Hardoin.

Guillaume Dubier X d. de sa vigne dou Teil.
Item XII d. dou courtil aus Morices.
Renaut Douboais X s. de cervige.

Fol. VI, verso. Johan Du bie? XVIII d. de sa mesun.
Johanin le Tonnelier XVIII d. de sa mesun.
Item II s. de la Testardière.
Item IIII s. de la terre et de la pasture de la Gregaulière (1).
Renaut Le Cervef IIII s. de l'estre feu Capin.
Gefrais des Ruaus III s. II d. de son estre.
Guillaume Datengier XI s. de son estre.
Johanin Guillot XV d. des Arcy.
Gillet Buineau V. s. de la vigne de la terre Tremeau.
Guillaume Gillier X s. des voliers et du cortils.
Item VIII du courtils et de la meson.
Pasquier Giller III s. VI d. de la vigne, du molin et du cortils.
Item ledit Pasquier III s. VI d. pour l'an XLI pour ladite vigne (1341).

1342. — Noël. — Censitaires de Pringé

Fol. VII, recto. Ce sunt les cenz au seigneur de Créant deuz à Pringé à Noel l'an mil CCC. XLII.
Thomas Doubleau XX d. du chemin et de la voie de la Porcheronnière (2).
Johan Gaidon XII d. desdites terres de la Porcheronnière.
Gervese Lefelle IIII d. d'iceluy lieu.
Mathie Fiz douz X d. de cervige des choses de la Chastengnière.
Les feu Johan Brunel III s. de la terre des Perruchez (3).
Denise Lisenbarde III s. des terrez des Perruchez.
Les Galez XX d. des choses de la Galetière (4).

(1) La Grégaulière, ailleurs la Gringolière, la Grégoulière.

(2) Ce lieu a appartenu aux Porcheron et s'est écrit de diverses manières: Porcherouer, Porchonnière. — Des cens y étaient payés pour le chemin, les terres et le colombier, ce qui laisse croire que la ferme avait quelque importance. En Mareil-sur-le-Loir se trouve le lieu de la Rochonnière.

(3) Les terres et les choses des Perruches ou de la Perruche semblent être de la paroisse de Pringé. — Nous trouvons *La Perriche* en Verron.

(4) Sur ce nom voir ce que nous avons écrit dans les *Annales Fléchoises*, t. III.

Paquier Giller II s. pour la vigne de Chamois.
Item pour icel lieu et pour l'an XLI, II s. (1341).

Fol. VII, verso. *(En blanc).*

Fol. VIII, verso. *(En blanc).*

1345, Deux Novembre. Censitaires de Pringé

Fol. VIII, verso. Ce sont les cens au senour de Créant renduz à Pringé au jour de la feste au mors l'an mil III[e] XLV.

Guerin Daunay XX d. dou courtil de treis (1) le four.
Item ledit Guerin VII d. de demé quartier de la Testardière.
Hardouin de Mallevau II d. de servige de son hebergement et des apartenances.
Item ledit Hardouin I d. de cervige de la terre au des raiez.
Regnaut Douboès X s. de cervige.
Les hers feu Hertelou III s. de la place de Rufin.
Robert Aubin V s. de ses places de Rufin.
Guerin Morinneau III s. de sa terre de la Cobardière.
Johan Bourines XVIII d. de sa terre de la Cobardière.
Gervesse Conille XV d. de la terre de la Cobardière.
Gervesse et Morice les Cobars XVIII d. de lour terre de la Cobardière.
Macé Fizdouz II s. de son volier devant sa porte.
Item ledit Macé XII d. de la place à la Guenarde.
Guion Daunay VII d. de demé quart de la Testardière.
Johan Guillot XV d. des Arsiz.
Johan Le Tonnelier IIII s. de la Guargollierre.
Item ledit Johan II s. des vignes de la Testardière.
Item ledit Johan XVIII d. de sa messon do carrfourt.
Johan Tahainure III s. VI d. de son courtil de coust le foir (2).
Guillaume Dubier II s. de sa vigne dou Tail et de sa part dou courtil aux Morices.

Fol. IX, recto. Les hers feu Hardouin Le Tonnelier XXIII d. de lour herbergement.

Michel Le Tonnelier II s. IX d. de sa meson et dou courtil des Arsiz.
Regnaut Le Cerf IIII s. de l'estre feu Capin.

(1) Treis le four pour derrière le four.
(2) A côté du four. Peut-être s'agit-il ici d'un four bannal ?

Item ledit Renaut XII d. de la place à la Guenarde.
Guillaume Auvé VI d. dou clous de la Cobardière.

Fol. IX, recto. *(En blanc).*

1347. Angevine. Censitaires de Créant.

Fol. X, recto. Ce sunt les rentes au seigneur de Créant deuez paiez à l'angevine l'an XLVII.

Premierement Perrot et Guillaume les Baudriz V s. dou pré de Perronier.

1347, deux Novembre. Censitaires de Verron.

Folio X, verso. Ce sont les cens de Verron au jour de la fest au mors l'an mil III° XLVII.

Johannin Bourjaies XVIII d. de la Coubardière.
Guillaume Auvé VI d. de sa terre de la Coubardière.
Gervesse Conille (1) XV d. de sa terre de la Coubardierre.
Les hers feu Macé Hertelou III s. de la place de Rufin.
Guion Daunay VII d. de la Testardierre.
Guérin Daunay VII d. de la Testardiére.
Item ledit Guerin XX d. de son courtil de couste le four.
Les hers feu Johanin de Penver (2) IIII s. dour lestre.
Hardouin de Mallevau II d. de servige de son hebergement et des apartenances.
Item ledit Hardouin I d. de servige de sa terre au desreie.
Johan Le Tonnelier IX de lestre feu Hardouin Le Tonnelier.
Hamelote La Tonnelière III d. de sa part de l'estre desus dite.
Johan, Johanin et Michau les Tonneliers V d. de l'estre desus dite.
Michou Le Tonnelier VI d. de l'estre son feu oncle.
Item ledit Michou IIII s. des Arsiz.
Johan Tahainuere III s. VI. de sa place dou four.
Morice Cobart IX d. de la Cobardierre.

(1) Je rencontre une famille Conille au XVII° siècle, à Précigné. *Province du Maine*, t. II, p. 180.

(2) Notre manuscrit signale aussi Guerin de Pauvert et Jehan de Penvert. Guillaume Le Poitevin donne, en 1762, à l'abbaye de la Couture tous ses biens situés *in feodo defunti mathoti de Penver. (Arch. du Cogner,* série H. p. 51). Une famille de Pauvert et de Penver se rencontre dans les comptes locaux du XV° siècle au XVII° siècle. *Pour lestre :* de leur estre.

Guillaume Dubier XII d. de son demé quartier de vigne dou Tail.

Item ledit Dubier XII d. de sa part dou courtil feu Johan Morice.

Paquer Gillier III s. VI d. de ses vignes dou Tail et des Parisez.

Johannin Le Tonnelier IIII s. de la terre et de la paturre de la Gringollierre.

Item ledit Johanin XVIII d. de son austel dou quarrefor.

Item ledit Johanin II s. de la Testardierre.

Macé Fizdous II s. de son volier davant sa porte.

Item ledit Macé XII d. dou courtil à la Guegnarde.

Fol. XI, recto. Robert Auboin V s. de ses places de Rufin.

Les hers feu Perrothe La Maulorée XVIII d. de lour messon de Pringié.

Regnaut Le Cerf IIII s. de l'estre feu Quapin (1).

Ledit Regnaut XII d. dou courtil à la Guegnarde.

Regnaut Douboies X s. de servige, debz (2).

Michel Le Tonnelier X s. de servige de ses rentes de Pringé, debz. (3)

Moreau Gautier XII d. de servige de ce que il tient en viroion *(sic)* Pringé debz.

Les effans Herbert Le Tonnelier XIIII d. de lour terre de la Ferme.

La dame de la Couture XX s. de ses chousses qui furent de Boislaufray.

· Le Clert Bouchier XII d. de son courtil.

Guillaume Larchengier XI s. de la terre de l'Arche.

Gefray des Ruaux IIII s. II d. de son herbesgement et des apartenances.

Estienne Olivou II s. VII d. ob. dou clous de la Ferme.

XIIe siècle, Homenages et devoirs que doit seigneur de Créant.

Folio XI, verso. Ce sont les homenages et les devoirs que le seigneur de Créant deit de sa terre.

(1) Après était écrit : « Les hers feu Guillaume Le Cerf IIII s. de la place de la Guegnarde ». Cette mention a été biffée d'un trait qui semble de la main du scribe.

(2) Pour *dus* probablement.

(3) Là encore il y avait debz qui a été biffé, probablement après que la somme due aura été payée.

Premièrement de Créant et des appartenances. Au viconte de Beaumont foy et hommage lige à la Flèche et X l. jours de gardes audit lieu de la Flèche et XI s. de taille quant elle y eschiet (1) de droit et un past (2) a ses chiens par chacun an et en ay mon usage en Mellinois et mes feuries (3) que ge tiens à celuy devoir.

Item ge tiens de chouses de la Melletère de Pigneau à IIII d. de franc devoir requerables sanz autre redevance.

Item les vignes des seillages et mes rentes de la ville de Mareil doue seigneur de Semor à IIII d. de franc devoir requerables sanz autre reddevance et par lettres.

Item ge tiens ma terre de Pringé tout ce qui en est en la chastelerie dou Lude de Johan Garnier à seix deniers de franc devoir requerables sanz autre reddevance, par lettres.

Item ce qui en est ou poer dou Chasteau dou Loir, ge le tien dou seigneur de la Mote Godechau qui le [....e] en parage.

[Item l] es chouses du Lude appellées Val Esrin ge les tien [dou] seigneur dou Lude à foy et a uns ganz debz à Noël

Fol. XII, recto. Et tiens la mestairie de la Fiche Pature de Johan de Cré (4) à foy et à V s. de taille quant elle y vient de droit sanz autre devoir.

Item ge tiens dou seigneur des Bans XX quartiers de vignes appellez la Becière à XL s. et ung de rentes.

Item III quartiers de vigne seanz à Mareil dou seignour de Clermont à VI d. de cenz.

Fois et homenages dus au seigneur de Créant à cause de sa terre de Créant.

Folio XII, verso. Ce sont les foix et homenages deuz à Drouet Freneau seignour de Créant et les serviges à cause des diz homages. Premierement par reson de la terre de Créant.

Le seignour des Bans homme de foy et seix deniers de servige à la saint Johan par reson de certaines chouses qui sient es paroisses de Créant et de Clermont autres que celles qu'il tient à cenz.

(1) Quand elle advient.

(2) Un repas.

(3) Du Gothique *fodr* fourrage. — On trouve feurre, foerre, foarre, etc.

(4) Cette famille de Cré vraisemblablement de Cré-sur-Loir, n'est point mentionnée dans la monographie de cette commune, publiée par M. S. de la Bouillerie. — Mamers, 1891 in-8°.

Johan dou Brocey homme de foy et doze deniers de servige à la feste aux mors par reson dou herbergement de la Melletière et des appartenances sauve les chouses qu'il tient à cenz luy et sa fraresche.

Geuffroy des Bans homme de foy à six deniers de servige deuz à Pierre Fresneau seigneur de Créant par raison de toutes et chacune les choses qu'il tient à foy et hommaige es paroisses de Clermont et de Créant. Et entra ledit Geuffroy en la foy et hommage dudit Pierres à la Fleiche en la cohue du dimenche le mercredi après Noël l'an mil CCCLXXVIII, présens Jamet du Buron, Jehan Legay et Jehan Piquot (1378).

Fois et homenages dus au seigneur de Pringé à cause de sa terre de Pringé.

Fol. XIII, recto. Item les foiz et homenages deuz audit seignour par reson de sa terre de Pringé et les serviges :

Regnaut Douboys home de foy et dez soubz de servige à la feste aux mors par reson des chouses que il en tient en la parroisse de Pringé.

Hardoin de Malevau home de foy et dous deniers de servige à la feste aux mors par reson de son herbergement et des appartenances séanz en plusieurs parroisses.

Johan Douboys home de foy et quatre soulz de servige par reson des chouses qu'il en tient environ Pringé.

Macé Filzdoux home de foy et doze deniers de servige à Noël par reson de son herbergement et des appartenances séanz en la parroisse de Pringé.

Item ledit Macé home de foy et dez deniers de servige à Noël par reson des chouses de la Chateignière séanz en la paroisse de Luché.

Item Hardoin de Mallevau homme de foy et un denier de servige à la feste aux morz par reson des courtiz et des prez aux des Raiez séanz en la parroisse de Pringé.

Moreau Guetier homme de foy simple et doze deniers de servige à la feste aux mors par reson des chouses qu'il tient environ [Pringé ?]

1383 11 juillet, Entrée en la foi du seigneur de Créant.

(1) Le XI[e] jour de juillet l'an mil CCC IIII[xx] et troys entra en la foy Thevenot Nepveu en la foy et homenage de Mon-

(1) Ecriture différente.

sieur de Créant à cause des choses dont Moreau Grant fut autrefois audit hommage du seigneur de Créant à cause de ses choses de Pringé.

Fois et homenages dus au seigneur de Pringé à cause de sa terre de Pringé.

Fol. XIII, verso. Johan Boudicot home de foy et cinq soulz de servige à la feste aux mors par reson de son hebergement de Beauchamp et des appartenances.

Item a prins et tient ledit seigneur doze soulz de servige que les hers feu Heurtelou doyvent à la feste aux mors et à la chandelour, lesquelx il a prins par faute de homme sur Symon Chesneau qui en souloit estre son homme à doze deniers de servige.

Item je tiens et ay prins par faute de homme la moitié les escluses dou gravier et le combre dou Loir qui souloit estre au seigneur de la Louvière qui en souloit estre mon homme de foy à V s. de servige et l'autre moitié ledit seigneur lacquist par eschange dou seigneur de la Lande (1) à qui ge la garansitrie en parage (2).

Item autres homenages deuz au Lude par reson dou fié de Valerru.

Johan Douvau dou Lude (3) homme de foy par reson de son herbergement et des appartenances et dez soulz de servige à la saint Johan (4).

Estienne Gallebrun homme de foy par reson des chouses qu'il tient oudit feage c'est assavoir son estre et ses roches et les appartenances et cinq soulz dez deniers de servige à la saint Johan.

Fol. XIV, recto. Symon Maigremain (5) pour Girart la Guyuère homme de foy par reson de sa

(1) Les terres de la Lande (en Luché) touchent le Loir.

(2) Afin qu'un fief ne soit indivis entre plusieurs, et que, partant, le suzerain ait plusieurs vassaux au lieu d'un, fut créé la tenure en parage. L'aîné seul devait hommage pour tout ce fief au seigneur ; c'est de leur aîné que les puinés tenaient leurs fiefs, ils lui devaient fidélité. Il y avait entre eux parage et non hommage.

(3) Ecrit en surcharge : Millet tient.

(4) Au Lude, de nombreux lieux ont encore le mot *Vau* ou *Val*, avant le nom patronymique : Vauboutin, Vaulvère, Vaubarbeau, etc.

(5) Nous indiquerons en note toutes les surcharges : Millet t[ient].

mestaierie de la Ganetière (1) et des appartenances et dez deniers de servige à la saint Johan.

Item Ledit Drouet (2) trois soulz de servige que ledit Girard doit à la saint Johan, lesquels il a prins par faute de home sur le seignour de Lestant qui en souloit estre son homme à doze deniers de servige.

Censitaires de Créant à la saint Jean-Baptiste.

Ce sont les cenz et les rentes deux audit seignour à cause de la terre de Créant. Premièrement à la saint Johan Baptiste.

Gieuffray des Bans X d. de cenz des prez des Appreix.

Item VI d. de service.

Item IIII d. dou herbergement de la Moisière et des appartenances.

Johan Le Luczon VIII d. de IIII quartiers de pré de la perronière.

Item les Luczons III d. dou pré dou bas de la Perronière.

Hemeri Le Barillier (3) X d. des prez qui furent Pigneau.

Le priour de Créant IIII d. dou cloux Gastemin.

Le priour de la maladerie de la Fleche (4) II d. des chouses qu'il a sur la Luçonière.

Item II d. de VI s. ou environ de rente qu'il a environ Marel.

Johan Houdin (5) de II s. de rente qu'il a sur la Perruche.

Macé (6) de septaignes VIII d. dou pré de la Pierre.

Item (7) VI d. dou pré à la Gouberelle.

Item (8) I d. de demé quartier de pré de la Perronière.

Macé Baudry (9) I d. dou pré aux hommes.

Habert (10) Le Roier II d. de II quartiers sis à celui lieu.

(1) La Gannetière au Lude.

(2) Pleneteau tyent.

(3) S. Porcheron t.

(4) Sur ce prieuré fondé au XII[e] siècle et réuni au XVII[e] au collège de La Flèche. Cf. de Montzey. *La Flèche et ses Seigneurs*, t. II, pp. 139 et sq.

(5) En main de court.

(6) Jehan.

(7) Jacques Dupont.

(8) Regnaud Leporcher.

(9) Gervese Faifeu.

(10) Denis.

Le seigneur de la Louvere (1) VI d. sur les biens du moulin Pulete (2).

Folio XIV, verso. Johan le Luçon XIII manssais de la terre qui fut Colas Belevre.

Les hers feu Thibaut Marqué I d. de celui lieu.

Guillaume Beleuvre (3) VIII d. obole de son herbergement de la Beleuvière (4) et des appartenances.

Guillaume et Johan les Baudriz II d. dou pré qui fut Millart.

Johan dou Brocey et sa fraresche (5) XIIII d. des chouses qu'il tiennent à cenz à la Melletière.

Guillaume Menrevillain II d. d'un quartier de pré de la Chapelle.

Colas Prede XIII d. de la terre dou chemin menseins (6).

Les hers feu Colas dou Vivier (7) I d. de retré la meson feu (8) Samuel.

Michel Yvain (9) X. d. de la meson et des appartenances qui furent feu Fauveau (10) et d'un quartier de pré sis à la Perronière.

Les hers feu Godé (11) XIII d. de son hebergement et des appartenances.

Les hers Dargere (12) III d. dou pré de la Perronière.

Guillaume Cheveiché (13).

(1) Un lieu de la Louvrie se trouve sur la route de La Flèche à Thorée.

(2) Un moulin de Pillette est en Mareil-sur-Loir, sur le ruisseau de la Courjatière.

(3) Jehan Le Royer.

(4) Cf. L. Calendini. *Note sur le moulin des Belles-Ouvrières* dans *Annales Fléchoises,* t. II, p. 342.

(5) Fraresche, freresche succession indivise entre frères; terrains communs à plusieurs.

(6) « Le grand chemin mansais » partant du Mans avait deux tronçons qui se réunissaient à Arnage et de là se rendaient par Guécélard, Parigné-le-Pôlin, Foulletourte, La Fontaine-Saint-Martin, Clermont à La Flèche. Cf. *La Province du Maine,* t. V, p. 115.

(7) Le Bouchier.

(8) Feu.

(9) J. de Créant tient à V s. de rente et II d. de cens.

(10) Biffé depuis là.

(11) Colin Godé, frère.

(12) Regnaud Leporchier.

(13) Biffé.

Les hers feu Ysembart (1) III d. des chouses qu'il tient à la Perronière.

Johan Deffensour (2) 11 d. dou pré de la Perronière qui est mosieur Gervese de Clée (3).

Hervé Meurioe (4) V. d. son hebergement et des appartenances.

Johan Meurioe (5) VI d. de la Fouseere et des appartenances.

Les hers aux Tiescelins (6) IIII d. dou pré de la Perronière.

Guillaume Sentier (7) VIII d. dou pré Boitdoit.

Les hers feu Colin de la Court IIII d. de leur terre devant la meson de la Hodesendière.

Les hers feu Picot (8) 1 d. de lour terre de la Peronière.

Guillaume Esturri (9) III d. [de la Belletière] (10) et d'un quartier de pré appelé la Boire.

Droet Cyneau et Philippe Ramberge II d. chacun dou pré de la Perronière.

Folio XV, recto, Les Huardeaux (11) II d. dou pré de la Perronière.

Les Normendeaux (12) I d. dou pré de la Perronière.

Les hers de la Drœtière IIII d. (13).

Le seigneur de Clermont I d. dou pré communau entre li et Geuffray des Bans.

La meson à la Hodecende (14) maille.

Autres Devoirs dus à la saint Christophe (15).

Autres devoirs deuz à la saint Xristofle.

(1) Vacat.

(2) Vacat.

(3) De la famille des seigneurs de Clefs, canton et arr. de Baugé (Maine-et-Loire).

(4) Lorenz Nepvou.

(5) J. de Bouze.

(6) Geffroy Tiecelin, Johan Apuleis le jeune, Regnaud Leporchier.

(7) Vacat.

(8) Hemeri de la Roche.

(9) S. Broczay.

(10) Biffé.

(11) Brossay.

(12) Brossay.

(13) Vacat.

(14) J. Richart.

(15) Saint Christophe était honoré dans l'église romaine le 25 juillet.

La prioresse de Mareil (1) II s. X d. obole de son pressoer et de ses vergiers.

Gervese Grandin VI d. de l'estre feu Pigneau.

Lizembarde VI d. de ses chouses de trers le bourc.

La Fenssore VI s. de celui lieu.

Item VI s. de ses mesons de Mareil.

Drœt Davi III s. de son estre et de ses courtilz.

Louis CALENDINI.

(A suivre.)

(1) Sur ce prieuré de femmes, cf. de Montzey, *op cit.* t. I, p, 215. *Annuaire de la Sarthe pour 1858,* pp. 18-24.



ODES BADINES

I.

POIL & PLUME

A M. A..., en retour d'un lapin russe.

Vous m'avez l'autre mois fait un petit présent
Qui m'a beaucoup charmé sous sa robe d'hermine.
Ses oreilles, son nez, disent son origine;
Mais Jeannot, quoique Russe, est doux et caressant.
Pour vous remercier que ma verve s'allume
Et forge un passeport à ces deux pigeonnneaux.
L'amitié s'entretient par les petits cadeaux;
J'ose, en retour du poil, vous offrir de la plume.

Du poil et de la plume!... Heureux! heureux trois fois
Celui qui dans ces points va jusqu'à l'excellence!
Tout chasseur s'arrogea cette prééminence,
Et c'est ce qu'il proclame en vantant ses exploits.
Que lui font le soleil, les frimas et le rhume,
Ses reins courbaturés, ses pieds endoloris?
Triomphant il étale un lièvre, une perdrix :
« Messieurs, voilà du poil et voici de la plume! »

Il n'est pas d'autre arène où brille un tel vainqueur;
Toujours quelque défaut endommage une armure.
Nos grognards d'autrefois ignoraient l'écriture,
S'ils posaient sur le monde un pied dominateur.

Autre nous apparaît Horace que j'exhume.
A Philippe il s'enfuit jetant son bouclier
Et n'ayant nul souci du belliqueux laurier,
Bref, il manqua de poil; mais quel homme à la plume!

Allez, tendres pigeons, à la broche, en salmis
Ou bien aux choux encor finir votre existence;
Mais, quel que soit le plat, porcelaine ou faïence,
Ayez belle attitude, où l'on vous aura mis.
Je vous vois bien troussés!... Déjà le charbon fume!...
L'étincelle jaillit sous le vent du soufflet!...
Allez, tombez aux mains d'un ouvrier complet
Dans l'art d'accommoder et le poil et la plume.

Je crois bon, cher Monsieur, d'exprimer, pour finir,
Un souhait qui vous fasse aimer ce badinage.
Quel père affectueux, intelligent et sage
Oserait à mes vœux refuser de s'unir?
Nous avons des enfants. Pour richesse posthume
Puissions-nous les laisser honnêtes, courageux,
Sains de corps et d'esprit, un tantinet chanceux,
Bons enfin, pour tout dire, au poil comme à la plume.

II.

L'ÉCAILLE

A M. L..., qui s'était chargé de prendre une belle carpe.
(Lautæ inde epulæ).

Autrefois j'ai chanté poil et plume et je crois
Que le temps est venu de rimer pour l'écaille;
Elle tient un beau rang parmi la victuaille
Et nous fait tous ici plus heureux que des rois.
Non, le pêcheur n'est pas tel qu'un sot le présume.
Il lui faut à l'adresse ajouter du tourment,
Chercher les bons endroits, appâter savamment;
C'est pour le proclamer que j'ai saisi la plume.

Avant l'aube debout, il part. Sur le trottoir
Alternativement claquent ses deux semelles.
Il trouble ton repos, ô bourgeois, tu grommelles;
Peu lui chaut, rien pour lui n'existe que le Loir.
Le voilà dans les prés, dans le brouillard qu'il hume;
Les oiseaux devant lui s'envolent brusquement.
Mon pêcheur s'établit très méthodiquement;
C'est pour le proclamer que j'ai saisi la plume.

Mais déjà le soleil à l'horizon lointain
Met des ourlets de pourpre aux rebords des nuages.
La nature s'anime, on entend des ramages;
Tout annonce un joyeux et splendide matin.
Sur la rivière unie encore quelque brume
Flotte, légers flocons poussés par le zéphyr.
Mon pêcheur bienheureux est tout à son plaisir;
C'est pour le proclamer que j'ai saisi la plume.

Il couve du regard le fil insidieux.
Attention! Ça mord. D'un geste sec il pique
Un monstre qu'il amène. En avant la musique!
Une carpe! Une carpe!! Une carpe, grands dieux!!!
Mon pêcheur sait remplir le mandat qu'il assume.
L'écaille avant le poil et la plume aujourd'hui
Délecta nos palais, Messieurs, et grâce à lui.
L..., c'est pour toi que j'ai saisi la plume.

H. THIRANT

REQUEIL

(Suite.)

IV.

LA FABRIQUE

Dès le commencement du XV[e] siècle, la fabrique fonctionnait régulièrement à Requeil, administrée par deux procureurs (1) et quelquefois même par un plus grand nombre (2); on n'en voit plus qu'un seul de 1513 à 1789. Le procureur, élu par les principaux habitants, devait gérer en conscience, comme sa propre fortune, les intérêts pécuniaires de la paroisse. Non seulement il était « en toutes circonstances l'homme d'affaires de ses électeurs, il fut encore, au moins jusqu'au commencement du XVII[e] siècle, et jusqu'à l'institution du syndic, leur porte-parole et leur représentant devant le pouvoir civil, qui, par

(1) Laurent Houdayer et Jehan Grassin (1418-1423), Jehan Fouineau et Pierre Maillet (1436-1446); Jehan Violleau le jeune et Jehan Fortier (1448-1466); Jean d'Alexandre, seigneur de Chantelou, et Georget Couperie (1511-1512). (Inventaire des titres et pap. de la fabr. de Requeil, du XVIII[e] siècle).

(2) En 1468, les procureurs de la fabrique sont à Requeil au nombre de ving-neuf (Archives de la fabrique, original parch.). Le 26 août 1453, ceux de Mansigné, « Jehan Desert, Mathurin Bariller, Jehan Guaignart et Berthelot Lorphelin baillent à Gervaise Vezins et à Denise, sa femme, de Mansigné, « une pièce de vigne contenant un demy quartier ou environ nomée la vigne à la Mère Dieu », pour trois sols de rente annuelle, et une pièce de « fresche contenant journée à un homme beacheur » pour vingt deniers tournois, le tout au jour de la feste aux morts (Archives de la fabrique de Mansigné, orig. parch.)

son intermédiaire, prenait contact avec les contribuables » (1).

Le 26 février 1468 (v. st.), devant Me Pierre Lieutot clerc notaire en la cour du doyen d'Oizé, Jean Violeau le jeune, Jean Fortier, Mathurin Lebouc, Jean Herault l'aîné, Jean Moulnier, Pierre Aliot, Guillaume Petreau, André Fleuriné, Hamelin Hubert, Philippe Pou, Gervais Rogier, Guillaume Beaupeigné, Gervais Truchon, Etienne Chevalier, Gervais Fouyneau, Jean Bordin, Jean Lebouc l'aîné, Ambroise Granthomme, Michel Touschart, Jean Coupperie, Pierre Basourdi, Guillaume Meulnier et André Grassin, formant la majeure et la plus saine partie des paroissiens de Requeil, pour leurs intérêts, ceux des paroissiens et de la fabrique de l'église nomment Georges Coupperie, Fouquet Coupperie, Allain et Guillaume Boudet, Jean Herault le jeune, Jean Houdeer de la Coupperie, Jean Houdeer de Landevy, Jean Bourges, Jean Grassin des Alletz, Jean Fleuriau, Noël Rondeau, Jean Ligery, Jean Chevalier, Jacques Bourges, Jean Lebouc le jeune, Pierre Houdeer, Jean Petreau, maître Symon Thevenier, maître Jean Bellengier, Jacques Bourdin, Mathieu Veau, Laurent Huet, Colin Morancés, maître Guillaume Tibergeau, maître Thomas Pasquier, Jean Clotereau, Gervais Moulnier, Jean Branlart et Jean Meulnier, leurs procureurs, et leur donnent charge de gérer en leur nom les intérêts de la fabrique, d'en soutenir les procès, d'en percevoir les revenus, d'en louer les immeubles à perpétuité ou à temps, de fixer les impôts en cas de nécessité de la fabrique sur les paroissiens de Requeil au prorata de leur fortune, et de les recevoir, ainsi que la taxe du Roi et les autres impositions; en un mot de les remplacer dans la gestion des intérêts de la fabrique. Acte en fut dressé

(1) Abbé L. Froger, *De l'organisation et de l'administration des fabriques avant 1789*, p. 9.

aussitôt en présence de Jean Lieutot, curé de Requeil, et de Mathieu Regis, prêtres, de Guérin Grassin, de Jean de Lonray et de plusieurs autres témoins (1).

Le plus ancien titre de la fabrique de Requeil remonte à 1377. Les comptes commencent en 1458; malheureusement ils présentent de nombreuses lacunes (1468-1510, 1512-1513, 1552-1556, 1559-1575, 1585-1596, etc.) (2). Les recettes et les dépenses y sont inscrites soigneusement. Le procureur en tenait un compte exact, afin d'en obtenir décharge de ses commettants, à la fin de sa gestion.

Les ressources étaient très variées. Elles provenaient : 1° des rentes foncières et perpétuelles léguées à l'église, presque toujours à titre onéreux; 2° du loyer des terres appartenant à la fabrique; 3° de la vente des redevances en nature qu'elle percevait; 4° des revenus éventuels (oblations des fidèles, ventes des herbes et des fruits du cimetière, concession et location de bancs à partir du XVII[e] siècle, etc.)

Les rentes foncières, très nombreuses, avaient presque toujours été données à charge de prières ou de services religieux. En voici une liste assez complète, d'après l'ordre chronologique de leur fondation : 7 sols, légués par Agnès, femme de Guillaume Papin, puis de Jean Lesaixve, pour faire célébrer une messe à perpétuité pour le salut de son âme. Le 24 août 1377, Jean Ruschier le jeune, qui en était débiteur à cause de « Juliote sa fame jadiz fame de feu Jehan Dorizon », s'accorde avec Nicolas Roumel, prêtre, « rectour de Requeil, pour 5 s. de rente annuelle et perpétuelle

(1) Cabinet de M. J. Chappée. Titre original parchemin.

(2) Comptes de Guillaume Cochon, 1534; Jean Monnier, 1534-1537; Pierre Gobereau, 1537-1543; Georges Froger, 1543-1550; Jean Le Tonnelier, 1550-1551; Jean Trouvé, 1551-1554; Olivier Duboys, 1556; Félix Fleuriau, 1568; René Fournier, 1573; Jean Beuchier, 1588; Guillaume Patart, ...; Michel Regnault, 1599-1600; Jean Couperie, 1600-1602. (Archives de la fabrique de Requeil. Inventaire des titres, 1764.)

que sera tenu lui payer Jacques Ayreau, paroissien d'Yvré-le-Pôlin; 10 s. donnés le 2 janvier 1456 par Jean Fouyneau et Robine, sa femme, et assis sur des terres au fief de Ruisseaux (1); 2 s. 6 d. sur le lieu de Pillemil, donnés par Geoffroy du Bouchet, seigneur du Bouchet-aux-Corneilles; 5 s. sur une pièce de terre de trois journaux sise « près la Baucifflère, au lieu nommé Les Quintaudières », donnés le 21 décembre 1499 par Isabeau, veuve de Georges Coupperie, Guillaume et Macé Coupperie, Roberde, veuve de Guillaume Pelisson, Foucquet, Colas et Jeanne Huon, héritiers de feues Guillemine et Jehanne, filles de Georget Coupperie, et René Touschart, au nom et comme tuteur naturel des enfants nés de son mariage avec feue Catherine, aussi fille de Georget Coupperie, à charge de faire dire une messe « au jour et feste de saincte Croix de septembre », à l'intention de Georget Coupperie et de sa femme; 12 s. 6 d. légués par Jean Grassin des Alletz sur un pré sis près le bourg d'Oizé, en lequel est « cytuée la fontaine Saint-Hilaire », pour une messe au jour de sainte Marie-Madeleine; 10 s. sur le lieu de la Gouestrie, légués par Foucquet Couperie, procureur de la fabrique en 1511 et 1512, à charge de faire célébrer deux messes pour le repos de son âme; 10 s. sur un quart de journal de terre nommé Les Noirottes, donnés par Jean d'Alexandre, sieur de Beauverger, le 15 mars 1512; 12 d. sur un clos de vigne près le grand cimetière; 10 s. sur une maison au bourg; 12 d. sur le lieu du Pastis, à Yvré; 7 s. 6 d. sur des vignes au clos des Peschers, légués par Me Félix Baudet, prêtre, le 27 février 1549; 4 l. sur une pièce de terre, données par René Fournier, procureur de la fabrique, en 1573; 25 s. sur un quart de journal de terre près le grand cimetière; 6 l. 13 s. légués le 15 septembre 1582, par

(1) Ces terres appartenaient à Robin Riolon, paroissien de Requeil, en 1456.

Me Jacques Pattaud, prêtre, pour la fondation d'une messe basse du Saint-Esprit, le mardi de chaque semaine; s. légués en 1589 par Me Jehan Guichard, procureur du comte de La Suze (1), pour une messe à Noël; 25 l., au capital de 300 l., données le

(1) Me Jehan Guichard, fils aîné de Me Jehan Guichard, notaire royal, et de Macée Mersenne, était né à Requeil le 21 décembre 1550. Par son testament, passé le 15 avril 1589 en son logis de la Tour de La Vivantière, il léguait 7 écus de rente annuelle et perpétuelle à l'église de Requeil, à la charge de distribuer cent chandelles de cire, du prix d'un denier, à cent pauvres personnes, le jour de la Chandeleur; cent harengs, à cent personnes qui ont assisté à la messe le dimanche de la *Micaresme dict de la Ribergère;* un pain d'un sol à chacun des douze pauvres à qui le curé de Requeil lavera les pieds *le Jeudy absolu*; cent livres d'huile aux indigents qui assisteront à l'office du samedi saint; 20 s. le lendemain de Noël à vingt pauvres qui devront réciter le même jour vingt fois le *Pater* et l'*Ave* sur la tombe de Florimon Guichard, son père, etc., et de consacrer chaque année 45 s. aux réparations de l'église. Il donnait aussi un écu de rente à la fabrique de Saint-Jean-de-la-Motte, pour le fournissement du vin à communier et de trois pains bénits.

Outre ledit testateur, Me Jehan Guichard et Macée Mersenne eurent encore : 1° Florimond, notaire royal à Requeil; 2° Michel, qui devint militaire; 3° François, sergent royal en 1589; 4° Laurent, marchand; 5° Félix, tabellion et garde des sceaux du comte de La Suze, en 1589; 6° et Perrine Guichard. (Archives des fabriques de Mansigné et de Requeil. — J. Vavasseur, *Le testament de Jean Guichard et le lavement des pieds à Requeil.* Le Mans, A. Bienaimé, 1901, 15 pages.)

La Tour de La Vivantière, à Saint-Jean-de-la-Motte, appartenait, en 1619, à Félix Guichard, sieur de l'Isle, bourgeois de Paris, et à Geneviève de La Place, son épouse. Leurs enfants furent baptisés dans l'église de Saint-Jean-de-la-Motte : 1° Pierre, en 1619; 2° Jean, en 1620; 3° Guy, en 1623; 4° Marie; 5° et Françoise, unie à René Hubert, sieur de Chantelou, conseiller du roi et élu à La Flèche, dont elle est veuve, en 1654. Geneviève de La Place mourut à Saint-Jean-de-la-Motte, le 24 septembre 1651, à l'âge de 70 ans. Pierre Guichard épousa Barbe Fournier et en eut une fille, Perrine Guichard, baptisée à Pontvallain, le 26 décembre 1647.

Jean Guichard, sieur de la Tour de la Vivantière, s'unit à Françoise Miette. Six enfants leur naquirent à Saint-Jean-de-la-Motte : 1° Charles (1655), 2° Françoise (1656), 3° Claude (1657), 4° Geneviève-Marie (1658), 5° Charles (1660), 6° et Louise-Henriette (1662). A sa mort, survenue le 7 mars 1764, sa veuve vendit La Vivantière à noble Claude du Tertre, sieur de La Guiberdière, et à Marie de Launay, son épouse. (H. Roquet, *Saint-Jean-de-la-Motte,* p. 95. — Registres de l'état civil de Saint-Jean-de-la-Motte.)

8 décembre 1572 et le 15 novembre 1599 par frère François Quanette, sieur de La Touche, sous-prieur de Château-l'Hermitage, pour fonder la première messe du dimanche matin et une autre messe un autre jour de la semaine (1); 6 l., léguées le 23 février 1605 par Marie Couperie, veuve Jean Ribot, pour la célébration de six grandes messes de *requiem*; 12 l. 15 s. données le 27 mars 1607 par Mᵉ Pierre Froger, prêtre, pour deux services, trois grandes messes et une messe basse de *requiem* chaque semaine à son intention; 3 l. 5 s. sur deux journaux de terre appelés les Grands-Champs, dépendant du lieu de La Ligeonnière, légués le 26 janvier 1614 par René Cosson pour la célébration de trois grandes messes; 30 s. sur une chambre sise au Petit-Chêne, donnés la même année par Mᵉ Pierre Fleuriau, prêtre, pour chanter le *subvenite* chaque dimanche à son intention; 7 s. sur le lieu de La Chaluberdière, *alias* le Carrefour, légués le 13 mars 1624 par Jean Primeteau, marchand; 19 l. 1/3 légués le 20 décembre 1637 par Mᵉ Antoine du Moullin, procureur de M. de La Roche-de-Vaux, pour la fondation d'une messe basse chaque semaine et d'une messe chantée le premier samedi de chaque mois; 12 l. 5 s. sur un demi-quartier de vigne au clos de La Fuye, donnés le 1er mai 1642 par Mᵉ Jean Maudoux, vicaire de Requeil, pour la fondation d'une messe basse le mercredi de chaque semaine; 5 s. légués le 5 avril 1639 par Guillaume Mersenne, et 20 s. par Anne Vauxmorin, le 9 juin 1646, pour l'entretien du saint Rosaire; 35 l. 10 s. assis sur le lieu de La Primetière, à Saint-Biez-en-Belin, par Mᵉ Jean Primeteau, curé de cette paroisse, pour trente messes basses

(1) Pierre Fleuriau et Honneur Chauvin, sa femme, empruntèrent ces 300 livres et en constituèrent la rente sur leur lieu de La Foynelière; celle-ci n'était plus que de 16 l. 13 s. 4 d. en 1708. (Archives de la fabrique de Requeil. — Etude de Pontvallain, min. de Mᵉ Jean Tournet.)

à l'intention de Jean Primeteau, son père ; 12 l. sur un pré situé proche la fontaine Saint-Pierre, légués le 1er octobre 1665 par Me Pierre Bouttier, curé de Requeil, pour la fondation d'une messe chantée du T.-S. Sacrement le premier jeudi de chaque mois, et 16 l. 13 s. 4 d. le 20 avril 1664, pour une messe basse chaque samedi à son intention ; 10 l. sur la pièce de terre de La Hanrière et sur deux quartiers de vigne à La Fournerie, données le 20 février 1671 par Honoré Moreau, de La Fournerie, pour une messe basse le samedi, de quinzaine en quinzaine ; 23 s. 3 d. sur une maison au bourg, donnés par René Thierry et sa femme ; 5 l. données par Me François de La Rivière, seigneur de La Roche-de-Vaux, pour la fondation de trois grandes messes ; 6 livres léguées par Me Pierre Thierry, curé de Solesmes, le 16 juin 1739, à la charge de quatre messes pour le repos de son âme.

Une seule pièce de terre, de huit journaùx, appelée les Berteries, appartenait à la fabrique en toute propriété. Jean Violleau et Guillemette, sa femme, la lui avaient donnée par testament du 24 octobre 1483, à la charge de faire célébrer une messe le jour de Notre-Dame-des-Avents, pour le repos de leurs âmes. Elle était affermée 7 livres en 1557, 13 livres en 1598, et 12 livres en 1654.

Des redevances en nature étaient assises sur certaines terres : une mine (six boisseaux) de seigle mesure d'Oizé sur une pièce d'un journal ; une demi-jallée de vin faisant vingt-quatre pintes de vin mesure de Château-du-Loir, sur le lieu des Turpinières, à Yvré-le-Pôlin, léguée en 1368 par le seigneur de La Bataillière « pour touz ceux et celles qui recepvent le corps Nostre Seigneur par chacun an au jour des Grandes Pasques » ; trois pintes de vin sur le lieu de La Fournerie, pour être distribuées le même jour ; une torche de cire de deux livres au jour de Pâques et un quarteron de cire « pour aider à faire les chan-

delles des Ténèbres », sur le lieu de La Petite-Couperie, à charge de faire dire un service et deux grandes messes à l'intention des anciens seigneurs de La Couperie; un quarteron de cire pour les chandelles des Ténèbres, sur les terres de La Mochonnière, près le bourg; deux septiers (vingt-quatre boisseaux) de seigle mesure de Château-du-Loir, donnés par Jean de La Chevrière, écuyer, seigneur de La Roche-de-Vaux et du Bouchet-aux-Corneilles, par testament du 29 octobre 1533, sur les lieux de La Dreustière, à la charge de trois grandes messes; deux boisseaux de seigle sur La Richefonnière; six boisseaux de seigle mesure d'Oizé et 10 s. en argent sur les lieux de la Gouétrie, légués par Fouquet Couperie à la charge de faire dire deux messes pour le repos de son âme; deux pintes de vin à Pâques, assises sur Les Richardières et payées par les seigneurs de Chantelou, qui, en outre, devaient deux pains à bénir de chacun un boisseau de froment le jour de Noël; un pain à bénir d'un boisseau de froment mesure de Château-du-Loir, le jour de Pâques fleuries, sur le lieu de La Moraudière, à Pontvallain; un autre pain à bénir, la nuit de Noël, et une chandelle d'un denier, légués par Laurent Fleuriau et assis sur une maison au bourg. Les détenteurs du lieu des Turpinières, à Yvré, devaient entretenir d'huile une lampe devant le grand autel, le dimanche et les jours de fête.

Ces ressources fixes n'étaient pas les seules dont jouissait la fabrique. D'autres, soumises à diverses fluctuations, selon les années, venaient heureusement à son aide et lui permettaient d'équilibrer son budget. Une taxe appelée « les droittures », établie « pour maintenir et faire le sierge benoist » et payable à Pâques « par touz et chascuns les manans et habitans de la paroisse », à raison « de deux deniers pour chascun ménaige home et fame qui sont en mairiaige », produisait, de 1458 à 1467, une moyenne

annuelle de 11 s. 5 d.; en 1459, 12 s. 9 d.; en 1460, 9 s.; en 1462, 10 s.; en 1463, 13 s., etc. Elle rapportait 19 s. en 1511, 23 s. 6 d. en 1514, et 21 s. 1 d. en 1557. Nous n'en trouvons plus trace après cette dernière date.

Les offrandes en argent déposées par la piété des fidèles dans le tronc de l'église, appelé, à Requeil, « la bouëte Nostre-Dame », s'élevaient, en 1464, à 22 s. 3 d. Elles varièrent peu de cette époque à 1560, allant de 19 s. (1511) à 23 s. (1517), 24 s. 10 d. (1519), et 25 s. (1521); elles étaient tombées à 21 s. 1 d. en 1557.

Les dons en nature recueillis et vendus par le procureur sont dans chaque compte l'objet d'un article spécial : en 1511, la vente du blé rapporte 16 s. 6 d., celle du seigle 6 s., et celle des châtaignes 21 s. En 1514, celle-ci s'élève à « trois frans ». Les Berteries, exploitées par le procureur, donnent en châtaignes — ce fruit étant alors un des principaux produits de la paroisse — 42 s. 6 d. en 1515, 7 l. 2 s. en 1516, 6 l. en 1518 et 1520, et 40 s. en 1519. Trois boisseaux d'avoine récoltés dans « la terre des Noiroctes » sont vendus 3 s. en 1511.

Le cimetière, planté de noyers et de pommiers, et même de chênes (1), est adjugé chaque année aux enchères pour la récolte de ses fruits et la cueillette de l'herbe : 22 s. 10 d. en 1464, 22 s. 6 d. en 1557, 4 l. 5 s. en 1762, 50 s. en 1775, et 6 l. en 1780.

Afin d'augmenter ses ressources, la fabrique possède chez quelques cultivateurs des abeilles et des moutons. En 1458, cinq « vesseaux d'avettes (2), prinses chez Colin Patriau, lequel les gardoit à moitié à luy et à la fabrice » sont vendus, les trois premiers

(1) Le 16 novembre 1769, le grand-maître des eaux et forêts autorise la fabrique à abattre les chênes et les noyers qui sont autour du grand cimetière.

(2) Abeilles.

pour 35 s. tournois et les deux autres 25 s., « dont ledit Patriau en a prins la moitié ». En 1464, deux moutons placés « en garde » chez Jean Hérault sont vendus 10 s. 10 d., et « trois chefs de brebiz » 11 s. 3 d. Une toison, donnée à la fabrique, est vendue 2 s. Lorsque la fabrique a quelque argent, son procureur s'empresse de le prêter à des personnes solvables. Foucquet Collas confie ainsi 20 livres tournois, en 1557, à Mathurin Houdayer, « pour le temps d'un an » et en reçoit 50 s. d'intérêts.

Tous ces revenus sont vite absorbés par les charges nombreuses auxquelles la fabrique a à faire face : entretien de l'église, du cimetière, des objets servant au culte, des lépreux (1), du franc-archer, des enfants abandonnés trouvés sur le territoire de la paroisse, taxes des gens de guerre, procès à intenter ou à défendre, droits d'amortissement à payer au roi pour les nouveaux acquêts, etc.

L'église a souvent besoin de réparations. En 1459, Jehan Violleau le jeune et Jehan Fortier achètent pour la couvrir trois cents lattes pour 7 s. 6 d. et deux milliers de tuiles pour 50 s. En 1511, on refait un pilier, pour lequel on va chercher « la pierre de coign », cinq charretées, dans la lande des Soucis. Toute la charpente du clocher est renouvelée en 1520, et Foucquet Collas paye 21 l. 10 s. « pour dix milliers dardoyses prinses au port des Roches, à Luché », et 25 s. pour un millier de tuiles. De nouvelles réparations ont lieu à la couverture de l'église en 1762 pour 390 l., et en 1790 pour 265 l. ; l'escalier de la grande porte est refait en 1772.

Une croix de procession « de la valeur de vingt escus sols » est achetée en 1599. Le 25 novembre 1770, les habitants permettent à François Chevereau, leur procureur de fabrique, de changer les vases sa-

(1) Voir plus loin à ce sujet notre notice sur le fief de Ruisseaux.

crés ; ils avaient, deux ans auparavant, le 26 décembre 1668, adjugé une chaire à prêcher à Jean Moulé, maître menuisier au Mans, paroisse de la Couture, pour 466 livres.

Il est mention de l'horloge pour la première fois en 1610 : Charles Le Monnier reçoit à cette époque 110 s. pour son entretien pendant l'année et faire les cierges et luminaires. Les habitants en décident sa vente et l'achat d'une neuve le 3 janvier 1779.

Pour le franc-archer fourni par la paroisse en 1521, le procureur dépense « outre le taux fait la somme de trente et cinq sols six deniers ». En 1578, il fait « racoustrer » six serrures et « faire troys clés aux serrures de l'église que les gendarmes avoient rompues » ; coût, 10 livres. L'archidiacre de Château-du-Loir et le doyen d'Oizé, qui, tous les ans, visitent l'église, lui occasionnent une dépense de 4 s. en 1459, 4 s. 7 d. en 1462, 4 s. 2 d. en 1463, 5 s. 10 d. en 1464, et 7 s. 6 d. en 1607, pour le premier ; et pour le second, de 6 s. 8 d. en 1459, 5 s. en 1463, et 16 d. en 1664. Aux jeunes gens qui vont « à guillanleu » dans toute la paroisse, pour faire les cierges, il paye 44 s. en 1607 et 25 s. en 1613 (1). La quête de l'aguilanleu existait encore à Requeil en 1840.

H. ROQUET.

(A suivre.)

(1) Archives de la fabrique : Comptes des procureurs Jehan Violleau le jeune et Jehan Fortier (1458-1467), Jehan d'Alexandre, écuyer, seigneur de Chantelou, et Georget Couperie (1511-1512), Foucquet Collas (1514-1521), Guillaume Mersenne (1557-1558), Jehan Trouvé (1576-1584), Anthoine du Moullin (1597-1599), Guy Gletron (1607-1610), Geoffroy Moreau (1613-1614) et Joachim Hardiau, sieur de Courcelles (1621-1627). Estat des rentes de la fabrique au 1er janvier 1691. Inventaires des titres en 1764 et 1785. — Minutes de l'étude de Pontvallain.



LES ANCIENS CURÉS DE NOYEN

Le prêtre est l'âme de la paroisse : elle vit de sa vie, dans la mesure où il se dépense. Il est donc particulièrement intéressant de connaître ceux qui ont formé les âmes de nos aïeux, qui ont donné à nos paroisses leur physionomie et qui ont influé sur leurs destinées.

Plus tard, si le temps nous le permet et si les *Annales* nous accordent encore leur aimable hospitalité, nous verrons les œuvres de nos anciens curés.

§ I : CURÉS DE SAINT-GERMAIN (1)

La paroisse Saint-Germain était la plus ancienne et la plus importante de Noyen, l'une de celles fondées par Saint-Julien.

Voici les prêtres dont nous avons retrouvé les noms :

FOUCAULT 1080-1102. — *Foucault*, prêtre de Saint-Germain de Noyen, donna à l'abbé Ranulfe et aux moines de Saint-Vincent, tout ce qu'il possédait dans l'église Saint-Germain de Noyen (2).

GIRARD 1080-1096. — *Girard*, prêtre de Saint-Germain de Noyen, après avoir causé de nombreux et graves dommages aux moines de Saint-

(1) *Sources* : Registres des anciennes paroisses, conservés à la Mairie. Archiv. départ. — Insinuations. — Cartulaire de Saint-Vincent.

(2) (Cart. de Saint-Vincent n° 362).

Vincent, vint à la cour du seigneur Hoël, évêque du Mans, pour s'arranger avec l'abbé Ranulfe (1).

GUILLAUME CHOAN au XIII[e] siècle. — *Guillaume Choan*. Il est ainsi inscrit au Martyrologe de l'église du Mans : *3 nonas Decembris, obiit Guillelmus Choan, presbiter, quondam rector ecclesie de Nœmio super Saltam.* — On ne dit pas de quelle église, Saint-Pierre ou Saint-Germain ?

HERBERT DE CHEHENGNÉ du 29 janvier 1326. — Retrait féodal opéré par Jean, abbé de Saint-Vincent et le prieur du prieuré de Noyen, d'une rente acquise dans le fief de ce prieuré par *Herbert de Chehengné* prêtre, curé de Saint-Germain de Noyen (2).

Avec le personnage suivant, nous entrons dans une période plus connue ; les détails sur la vie de nos prêtres et curés sont moins rares.

JULIEN DE BAÏF 1492. — Un des plus illustres prélats manceaux *Julien de Baïf* (3) (février 1903) fut à cette époque curé de Saint-Germain de Noyen.

Nous donnons ici un résumé de sa vie.

La famille de Baïf, célèbre dans les lettres au commencement du XVI[e] siècle, était originaire d'Anjou. Il y a encore près de Pincé, de l'ancien diocèse d'Angers, une vieille demeure seigneuriale, du nom de Beffes ou Baïf, qui aurait appartenu à cette noble famille. Mais les de Baïf habitaient plus ordinairement le manoir de la Cour des Pins, aux environs de La Flèche.

Julien de Baïf avait quatre frères, célèbres par leur science. *La Croix du Maine* raconte à leur sujet une assez singulière aventure : « Ils ont été cinq frères

(1) (Cart. Saint-Vincent n° 369).
(2) (Archives du Cogner. Série H. art. 1. n° 34).
(3) (*Annales Fléchoises*. T. I, p. 104.)

de ce nom de Baïf qui ont voyagé en Jérusalem. Et faut noter ici une chose très admirable et bien digne de remarque... lesquels se trouvèrent en Jérusalem sans que pas un d'eux eût donné advertissement de partir pour y aller et tous s'acheminèrent sans le sçeu l'un de l'autre. » D'après le même auteur, Julien de Baïf aurait fait et publié une relation de son voyage.

Son rang, son talent et sa vertu méritèrent à Julien de Baïf les plus hauts honneurs ecclésiastiques. Nous le trouverons, en 1500-1555, chanoine du Mans ; ce fut à la suite de ses démarches que la fête de l'Ascension fut portée à un degré supérieur (Martyr. cap. Cenom.).

Il fonda une procession pour ce jour là à la Cathédrale et dans l'église de Saint-Pierre-la-Cour, laissant à cet effet, par un acte du 16 décembre 1524, une rente de 600 livres au chapitre de Saint-Julien et une de 100 livres au chapitre de Saint-Pierre.

Julien de Baïf reçut vers 1507 le titre de protonotaire apostolique. Licencié en droit, docteur en théologie, il pouvait être d'un grand secours à l'évêque dans l'administration de son diocèse; aussi voyons-nous l'ancien curé de Saint-Germain avoir part à la confiance de l'évêque du Mans, le cardinal Philippe de Luxembourg. Il fut désigné par cet illustre prélat, avec quelques autres ecclésiastiques, pour fonder le collège du Mans à l'Université de Paris, afin de faciliter à 12 écoliers le moyen de se former aux belles lettres. Sa notoriété était grande, même auprès du peuple. En 1519, on avait établi un grenier à sel dans la province; les populations chargèrent Julien de Baïf, qui le fit, mais en vain, de protester contre cette institution.

Julien de Baïf était seigneur d'Epineu-le-Chevreuil ; son cœur fut déposé dans l'église de cette paroisse où il se trouve encore sous la plaque qui le recouvre.

ANDRÉ MORICE 1537. — *André Morice*, fonda la chapelle de Notre-Dame de Pitié au lieu dit

des Palluelles, sur la route du Mans. Il y établit une prestimonie par acte du 29 décembre 1537 (1).

Le seigneur de Noyen était présentateur et le curé de Saint-Germain, collecteur (2).

Elle rapportait environ 120 livres, produit d'une maison au bourg avec jardin et d'un pré sur la rivière, pouvant rapporter trois charretées de foin.

Le titulaire de la chapelle devait une messe par semaine.

Ce fut probablement sous ce curé que fut entreprise la construction ou la restauration de l'église actuelle dont le chœur est de 1507.

La chapelle de Pitié fut détruite à la Révolution; on peut remarquer encore aux Palluelles les quatre tilleuls qui avaient été plantés au devant de la porte. Un groupe représentant Notre-Dame de Pitié décorait l'autel; il a été transporté dans l'église Saint-Germain. La maison, le jardin et le pré furent vendus, de telle sorte que rien ne reste de la fondation d'André Morice.

JEAN POYVET 1546. — Il fut remplacé par *Jean Poyvet* qui devint plus tard curé de la Couture au Mans.

HOGUET 1555. — *Hoguet*, curé.

JEAN TOUSCHARD 157... — *Jean Touschard*, curé, qui démissionna.

ARISTIDE LEROY 1576. — Le 21 avril de cette année, prise de possession de la cure Saint-Germain par M. *Aristide Leroy*, prêtre, bachelier en théologie, par résignation de Me Jean Touschard. Mais ce prêtre possédait plusieurs bénéfices; il fut par suite déclaré

(1) (Registre des fond. fo 8).
(2) Cf. Insin. Janvier 1620-1653.
Avril 1681-1703.

incapable de recevoir encore la cure de Noyen. Aussi, le voyons-nous remplacé dès le 4 décembre 1576.

NICOLAS GESLIN. — Prise de possession de la cure de Saint-Germain, vacante, par Me *Nicolas Geslin*, clerc du diocèse de Chartres.

Ce prêtre démissionna en 1624 ; il mourut le 3 octobre 1631 et fut « ensepulturé » le 5 dans l'église Saint-Germain.

M. Geslin fit clore les voûtes de la nef en 1581 ; s'il faut s'en fier à la date inscrite à la voûte de l'ancienne sacristie, il aurait également fait exécuter en 1579 ce gracieux travail. Les registres si malheureusement soustraits de la paroisse Saint-Germain auraient pu nous donner sur notre vieille église de nombreux détails.

MARIN BARDET 1624. — *Marin Bardet*; il avait une sœur appelée Marthe « qui étoit la Providence des Pauvres. » Le 28 janvier 1630, Me Marin Bardet vint à Ecommoy, faire le mariage de Simon Girard avec Aimée Larue (Archives d'Ecommoy).

MICHEL FERRECOQ 1631. — *Michel Ferrecoq*. Ce prêtre avait avec lui son père Georges Ferrecoq qui mourut le 26 Septembre 1649 et fut enterré à Meslay et son frère Marin Ferrecoq qui mourut le 8 août 1650 et fut enterré à Fay. M. Ferrecoq démissionna en 1659 ; il mourut assez longtemps après. « Le 7 mars 1681 est décédé dans la maison presbytérale de la paroisse vénérable et discret maître Michel Ferrecoq, ancien curé de Saint-Germain, âgé de 83 ans. » Il fit bénir la grosse cloche de l'église.

Nous trouvons à cette époque à Noyen (1648) Nicolas Champion, prêtre, fermier du prieuré et (1656) Jean Poyaud, prêtre.

RENÉ HOUDAYER 1659. — du 3 novembre. *René Houdayer*, prêtre, curé de Saint-Germain, fermier du prieuré et y demeurant.

Le sacriste de la paroisse était alors un prêtre, Pierre Nouri, qui mourut le 3 juin 1662 et fut enterré dans l'église Notre-Dame. A partir de ce moment nous rencontrons les membres de la famille Gasselin pour accomplir ces fonctions; ainsi depuis 1662 à 1674 Jean Gasselin, sacriste; Jean Javy, prêtre, était vicaire de Saint-Germain vers 1674.

ANDRÉ CHAPELAIN 1676. — Messire *André Chapelain* (1). D'après Cauvin, il armait : d'argent à un chapelet de sable. A cette époque, on obtenait facilement titres et armoiries, et les armes parlantes comme dans ce cas étaient en vogue. Ce curé démissionna en 1711 ; il mourut le 9 mars 1715. Par son testament il fondait une prestimonie, dite de Saint-François ou des Chapelains.

Présentateur et collecteur était le plus proche parent ou à son défaut le curé de la paroisse. Seul, un prêtre de la paroisse pouvait être titulaire de cette prestimonie. Elle rapportait 100 fr., consistant en maison jardin, situés sur la paroisse Saint-Pierre en terres labourables, prés et vignes.

Le titulaire devait une messe par semaine. Tout fut vendu à la Révolution.

Nous avons relevé divers noms de prêtres à cette période.

Nicolas Beaumier, vicaire jusqu'en 1678.

R. Loppé, prêtre.

Anthoine Thezé, diacre et prêtre le 17 février 1679.

Mathieu Boyteau, acolyte et prêtre en 1680.

Charles Tuffière, vicaire en 1678, d'une bonne famille qui donna un religieux minime célèbre par ses œuvres et ses prédications.

(1) Cauvin : Supplément à l'armorial.

Michel Lemaistre, prêtre.
Christophe Boyteau, sous-diacre en 1679.
René Beuchet, prêtre en 1680.
François Tezé, prêtre qui devint curé de Saint-Pierre en 1687.

CLAUDE SABLÉ 1711. — Juillet. *Claude Sablé*, curé. Il démissionna deux ans plus tard. Dans son testament du 8 Octobre 1718 « il recommande sa famille et sa succession au sieur de Martigny et lui donne pour cela 12 poinçons de vin, de son meilleur. » Il mourut « en son hôtel » le 10 octobre 1718.

29 août 1711. Mort de Ven. et Dis. Maître Michel Leclerc, prêtre, âgé de 70 ans.

M. LE CONTE 1713. — Février. *M. Le Conte,* bachelier de Sorbonne, devint curé de Saint-Germain. Il laissa le souvenir d'un homme très charitable. Il avait recueilli dans sa maison un pauvre malade de Malicorne qui mourut le 22 avril 1740. Monsieur le curé Le Conte fit élever dans son église les autels des chapelles latérales, dediés l'un à saint Jean-Baptiste, l'autre à saint Paul ; ce dernier est aujourd'hui sous le patronage de la Sainte Vierge.

Ce prêtre mourut le 4 janvier 1760 ; il fut inhumé le surlendemain dans le grand cimetière Saint-Germain, par le curé Bruneau, de Malicorne. Il avait 71 ans. Cinq ans avant sa mort, il avait perdu un ami précieux. Le 7 février 1755 mourait à l'âge de 45 ans Me Julien Bodereau, prêtre, qui fut inhumé au grand cimetière « Ce bon prêtre avait été longtemps un secours filial » pour le vénérable M. Le Conte.

Durant le demi-siècle ou à peu près que M. Le Conte fut curé de Saint-Germain, nous voyons passer un grand nombre de prêtres, vicaires ou habitués.

1713 à 1719. — J. Moreau, vicaire.

1719 à 1740. — J. Pillais ou Pillet qui succéda comme curé à M. Le Conte.

1735. — M. Saucion, vicaire.

19 octobre 1740. — Germain Hubert est tonsuré.

11 septembre 1740. — Sépulture de François Tezé sieur de la Couterie, garçon, âgé de 75 ans, par nous, prêtre de la principauté d'Iphto, soussigné. (sic) J. Gasselin.

Que signifient ces mots? Jean Gasselin, né à Noyen, sacriste de l'église, peut-être prêtre, ne s'est-il pas déclaré prêtre de la fameuse principauté par manière de plaisanterie?

1742. — M. le Conneur, vicaire.

J. B. de Sallaynes, tonsuré.

27 août 1748. — Pierre Pochard, vicaire jusqu'en 1750.

1750. — Tessier. C'est sans doute ce prêtre dont nous raconterons les actes courageux sous la Révolution.

1751. — M. G. Marchand, vicaire.

23 juillet 1753. — P. Dulioust, ou Delioust, vicaire. Sa famille posséda la ferme du Domaine, située au milieu du bourg (maison Hamon).

1758. — Lamare, vicaire.

26 juin 1759. — « Mourut et fut inhumé le lendemain par nous, curé de Saint-Germain, Me Julien Mautains, prêtre de Saint-Germain, âgé de 46 ans et dont le père était maréchal à Vallon. »

6 septembre 1759. — Fouqueré, prêtre, d'abord vicaire à Saint-Germain, ensuite à Saint-Pierre.

M. PILLAIS 1760. — *M. Pillais* succède à Me Le Conte. Ce prêtre s'occupa, comme ses prédécesseurs, de son église, dont il fit faire le grand autel, consacré le 31 juillet 1764. Il s'occupa surtout du presbytère qu'il mit dans l'état actuel; il embellit également le jardin.

M. Pillais était né à Genelé, paroisse de la Mayenne au doyenné du Passais.

Il fut douze ans curé de Saint-Germain. Sans doute il mourut subitement; car nous lisons dans les Archives municipales que « Me Julien Pillais, curé, décéda au presbytère de Fercé, le 28 juillet 1772, à 5 heures du soir. » Il était âgé de 56 ans. Il fut enterré au grand cimetière Saint-Germain par M. J. Boucheron, prieur de Dureil, en Anjou.

1760. — Louis Jean Sabier, vicaire, docteur en théologie.

1775. — Veillard, vicaire.

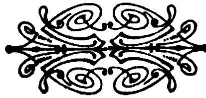
1780. — Thebault, vicaire.

1785. — L. Pérou, vicaire.

M. DUPORTAL. — M. Pillais eût pour successeur *M. Duportal*, dont nous verrons la vie plus loin.

MAURICE LEVEAU.

(A suivre.)



LA VOIRIE AU PAYS FLÉCHOIS EN 1788

En 1788, grâce à l'activité de la Commission intermédiaire de l'Assemblée provinciale, beaucoup de travaux furent entrepris sur les grandes routes de la province d'Anjou. Les chantiers ou « ateliers » étaient au nombre de trente-quatre.

Voici l'énumération de ceux qui intéressent plus spécialement notre contrée :

« ... L'atelier d'entre Saumur et Longué, sur la route de Saumur à La Flèche, par Baugé. L'atelier d'entre Longué et Baugé, sur la route de Saumur à La Flèche, par Baugé. L'atelier de Noyant à Baugé, sur la route de Tours à Angers, par Baugé. L'atelier depuis Baugé jusqu'à La Flèche, sur la route de Saumur à La Flèche, par Baugé. L'atelier depuis Le Lude jusqu'à La Flèche. L'atelier depuis La Flèche jusqu'à Meslay, sur la route de Tours à Rennes, par La Flèche. L'atelier depuis La Fontaine Saint-Martin jusqu'au moulin des Guerres, sur la route de La Fontaine Saint-Martin à Sablé. L'atelier de Château-du-Loir au Lude, sur la route de Château-du-Loir au Lude, par Vaas. L'atelier depuis Boissay jusqu'à Château-Gontier, sur la route de Sablé à Château-Gontier. La route depuis la sortie de Miré jusqu'à l'entrée de Brûlon, sur la route d'Angers à Sillé-le-Guillaume. L'atelier de construction à la butte des Boisards, sur la route d'Angers à Laval, par Château-Gontier... » (1).

Louis CALENDINI.

(1) F. Uzureau, *Andegaviana*, t. II, p. 255-256.

BIBLIOGRAPHIE

I. — A TRAVERS LES LIVRES

Olive Schreiner. — *Le Christ et le soldat Pierre Halket.* (Traduction de l'Anglais par Maurice Gerbeault). — A. Charles, libraire, 8, rue Monsieur le Prince, Paris.

La mort de Krüger, la nouvelle recherche de son trésor englouti, la lutte morale engagée au Transvaal, remettent au plein jour des études documentaires la question Boër.

Ce peuple « paysan » a une littérature qui lui est propre. Une femme d'une grande énergie et d'un vrai talent, Madame Olive Schreiner a porté en Europe, par ses livres, les gémissements de ses frères et de ses sœurs opprimés ou mourants.

Comme un pamphlet, pensé tel qu'une théorie philosophique, un livre : « Trooper Peter Halket of Mashonaland », à Londres, rendait son « authoress » célèbre et populaire, voici quatre ans.

Olive Schreiner, il est vrai, était déjà fort connue dans tous les pays de langue anglaise, depuis le gouvernement du Cap qu'elle habite jusqu'aux Indes.

Très jeune, sous le pseudonyme de « Ralph Iron » elle s'était fait une place dans la littérature, il y a une quinzaine d'années, avec « The Story of an African Farm », qu'un écrivain de valeur, M. Georges Méredith sut mettre en lumière.

« La Femme Nouvelle », Les Rêves », puis « La Vie en Rêve et la Vie Réelle » suivirent l'histoire d'une « Ferme Africaine ».

Epris des œuvres de Schreiner, comme beaucoup de littérateurs, M. Maurice Gerbeault, il y a quatre ans, donnait en un français sobre, claire et de vive allure, la traduction de « Trooper Peter Halket of Mashonaland ».

Contrairement aux traducteurs ordinaires qui modifient à leur gré, pour construire une phrase, expliquer une expression difficile à rendre, ou parfois, dans le but d'allonger, Gerbeault a fait un calque soigné, un mot à mot sérieux.

Il n'a changé que le titre du livre et lui a donné une enseigne plus française en quelque sorte, puisqu'il l'a nommé : « Le Christ et le soldat Pierre Halket ».

L'histoire se passe en Afrique dans le Mashonaland. Le héros du livre est un Ecossais peu instruit et sans fortune, à la solde de la Chartred Compagny de Cecil Rhodes et de Jameson.

Un soir, envoyé en éclaireur, le soldat s'égare dans la campagne. Il y a bien des heures qu'il est seul, loin de son peloton. Il est déjà monté sur une colline pour regarder au loin, mais la plaine est déserte.....

Et Pierre Halket n'a pas de vivres, il ne possède qu'un peu d'eau-de-vie du Cap, que, très lentement, avec parcimonie il boit à petite gorgée.

Las et triste, il s'assied sur le sol, réunit quelques brindilles de bois mort, les allume, et là, au feu, chauffant ses mains de froid transies, dans la brume qui tombe et l'enveloppe, il songe à la lointaine Ecosse.

En rêve, dans le petit cottage de là-bas, il revoit sa vieille mère, il revoit aussi la maison d'école qu'il détestait tant jadis ; les gravures pendues au mur avec « Jésus à Nazareth bénissant les enfants » lui apparaissent.

Puis tous ces souvenirs du passé s'évanouissent. Le soldat alors pense qu'il est sur la terre brûlante d'Afrique pour faire fortune. Il reviendra plus tard dans son village, le portefeuille plein de banknotes. Voilà son idée, à lui, Peter Halket : Il trouverait un puits aurifère ; il créerait une compagnie; (Barney, Barnato, Rhodes, n'avaient-ils pas commencé ainsi ?) il établirait le syndicat des mines d'or qui porteraient son nom. Il aurait des actions, des parts de fondateur que ses associés lui donneraient, puis il spéculerait, vendrait, rachèterait, jouerait, ferait baisser et monter à son gré la Bourse d'un pays. Et plus tard, ayant amassé gains sur gains, très riche, et par conséquent très considéré, il serait « Sir P. Halket, conseiller privé ».

« Avec 5 ou 6 millions, on peut aller où l'on veut, on peut épouser n'importe quelle femme ».

L'or, toujours l'or miroite en sa pensée. Devant ce métal que cachent les plateaux du Transvaal et que roulent, nouveaux Pactoles, les rivières de l'Alaska, des millions d'êtres sont à genoux.

Pour avoir l'or, maître du monde, que de lâchetés, de prostitutions, de haines !

Et toi, Pierre Halket, qu'as-tu fait pour gagner un peu de cette Monnaie tant enviée? Instrument inconscient de la Chartred, tu as défendu, aidé ceux qui, par tous les moyens, par le feu, le sang et la trahison ont « arraché la terre aux

paisibles Boërs et font courber sous la matraque ou la crosse du fusil le dos bronzé des nègres ! »

Voilà ce que se disait le soldat, « il entendait les cris perçants des femmes et des enfants quand il braquait les canons » et le bruit de la dynamite faisant sauter une cave..., En rêve : Il manœuvrait de nouveau un canon Maxim, « mais il lui semblait que c'était la moissonneuse dont on se servait en Angleterre et qu'il fauchait, non pas des épis dorés, mais des têtes d'hommes noirs ».

Avec ces hallucinations, exténué de fatigue, il allait dormir, quand il entendit comme un bruit de terre foulée par des pieds nus.

« Une forme s'avança dans la zone brillante formée par la flamme du foyer ».

Halket arma son fusil à cette apparition et dit :

« Qui vive ?

« — Un ami.

« — Que voulez-vous ?

« — Etes-vous seul ? demanda l'étranger.

« — Oui, je suis seul.

« — Vous avez probablement perdu votre chemin dit Halket en tenant négligemment son arme.

« — Non, répondit l'étranger, je suis venu vous demander si je peux m'asseoir un moment auprès de votre feu ? »

Et, à la flamme mourante du brasier qui jette par instants de pâles et fuyants reflets sur l'étranger, Pierre cause.

Il demande à son compagnon ce qu'il est, il l'examine. C'est un homme de haute stature, enveloppé dans un long vêtement de laine descendant plus bas que le genou et lui collant étroitement au corps. La tête, les bras et les pieds étaient nus.

Halket prenant confiance en voyant son compagnon s'asseoir tranquillement près de lui, raconte sa vie.

Il lui énumère les nègres qu'il a tués.

« J'en fusillerais autant qu'on voudra, et, il ajoute que récemment, à la course, il abattit un cafre.

« J'y étais quand cet homme a été fusillé », répond l'étranger.

De plus en plus communicatif, Halket alors énonce ses chères théories. Il parle de son désir d'être riche, très riche, pour avoir la force de Rhodes, de Beit, de Barnato, il veut huit millions !

« — Halket, de toutes les âmes que vous avez vues sur la terre quelle est celle qui vous semble la plus grande ? Quelle est celle qui vous semble la plus belle ? reprend l'inconnu.

« — Naturellement, répond le soldat, si nous nous occupons d'âmes, ma mère est la meilleure personne que j'aie jamais connue. Mais à quoi cela lui sert-il ? Elle est obligée de laver les vêtements de stupides belles dames ! Attendez un peu que j'aie de l'argent.....!

« — Pierre Halket, qui est le plus grand de celui qui sert ou de celui qui est servi ?..... Des rois naquirent dans des étables..... »

Ainsi se continue le dialogue pendant des pages et des pages pleines d'un attrait extraordinaire, brûlantes encore du feu de l'inspiration.

On y sent vibrer un cœur de femme qui s'apitoie sur le malheur des innocents, des faibles, des opprimés, qui se lamente en pensant combien de vies sont souvent sacrifiées à une seule? Combien d'êtres, martyrs inconnus, luttent non pas pour leur existence, mais pour le bon fonctionnement d'une compagnie, d'une société, dont ils ne connaissent que les soldats ou les trafiquants, mainteneurs anonymes d'une force cachée !

« — Qui vous a donné votre terre ? » demande l'étranger.

« — Ma terre ? Eh ! La Chartred !

« — Et qui la lui a donnée ?

« — L'Angleterre parbleu !

« — Qui a donné la terre aux hommes et aux femmes de l'Angleterre ?

Ici, Pierre Halket ne peut répondre, la question l'embarrasse ; et l'étranger continue :

« — Qu'est-ce qu'un rebelle ?

« — Un rebelle est un homme qui se bat contre son roi et son pays.

« — Les Arméniens qui se battent contre les Turcs seraient-ils donc des rebelles ?

« — Oh ! les Arméniens ne sont pas des rebelles ; ils sont de notre côté. Ces Turcs quel droit ont-ils de conquérir les Arméniens ? Outre cela, les Arméniens sont chrétiens..... certains Juifs les haïssent.

« — Est-ce que la Chartred est chrétienne? Qu'est-ce qu'un chrétien ?

« — C'est un homme qui croit au ciel, à l'enfer, à Dieu, à Jésus-Christ qui sauva le monde, répond Halket sans trop de conviction.

« — Or, tous les diamants de Kimberlay valent-ils la vie d'un chrétien ? »

Et, Halket séduit par ces idées disait : « Laissez-moi vous suivre ! »

L'étranger répondit :

« Aime tes ennemis, fais le bien pour le mal. Va de l'avant sans regarder ni à droite ni à gauche, ne t'occupe pas de ce que les hommes diront de toi. Secours les opprimés et délivre les captifs. Si ton ennemi a faim donne lui à manger, s'il a soif donne lui à boire. »

Ayant dit ces mots, l'étranger disparut, mais, entre les dernières lueurs du feu, Halket vit longtemps sa tête auréolée, comme celle du Christ des images pendues au mur de l'école, en Ecosse.

Le soldat, par la suite, médita souvent cette conversation étrange avec l'Inconnu, dans la plaine déserte, près d'un feu de brindilles.

Depuis cette soirée dont les moindres détails le hantaient, Halket avait continué de guerroyer pour le compte de la Chartred, mais il se sentait maintenant mal à son aise dans ce métier.

Or, un jour, au bord d'une rivière, non loin d'un campement de troupes de la C[ie] Rhodes et Jameson, Pierre fut placé en faction devant un pauvre nègre blessé que des lanières attachaient à un arbre ; « les liens qui le retenaient étaient tellement serrés, que son corps semblait ne faire qu'un avec le tronc ».

Au capitaine, commandant sa troupe, Halket, en termes émus, avait déjà demandé la grâce du nègre. S'il avait combattu, ce pauvre, ce paria, c'était comme un blanc l'aurait fait, pour défendre sa famille, sa tribut et la terre fécondée par ses sueurs, c'était pour lutter contre l'envahisseur du sol sacré de la patrie !

Pour réponse, gentleman sceptique et noceur, l'officier avait donné l'ordre au soldat de garder le nègre de très près et de « le tirer » au moindre mouvement.

Mais, se souvenant des nobles idées émises au coin du feu par l'étranger aux graves paroles, Pierre coupa les liens du nègre, dès la nuit tombante, et dit au prisonnier ébahi de cet acte :

« Fuis !... Va !... »

Au bruit que fit le nègre en courant à travers bois, la troupe était debout, très vite, et le capitaine s'élançait, le revolver au poing, le premier, voulant tuer le factionnaire ou le captif.

Bientôt, Peter Halket le canon du fusil tourné vers le cœur reposa sur l'herbe de la forêt.

Jacques ROUGÉ.

L'Administrateur-Gérant, EUG. BESNIER

JACQUES GRETSER ET SES OUVRAGES

IMPRIMÉS A LA FLÈCHE

(1608-1609)

Jacques Gretser, né à Marcdorf, en Souabe, en 1561, mourut à Ingolstadt, en 1625. Entré de bonne heure dans la compagnie de Jésus, il professa longtemps avec succès à l'Université d'Ingolstadt. Egalement versé dans les langues anciennes et modernes, dans l'histoire et la théologie, il a beaucoup écrit sur l'antiquité profane et ecclésiastique. Les ouvrages qu'il a composés ou traduits, forment un recueil de 17 volumes in-folio, imprimés à Lisbonne en 1574 et années suivantes.

Quatre de ses ouvrages classiques sur la langue grecque furent imprimés à La Flèche, peu de temps après leur apparition, par les soins des Jésuites du Collège royal.

Le premier en date est destiné à la classe d'Humanités : « *Syntaxis Græcæ seu de Recta Partium orationis constructione* ». L'ouvrage qui débute par une Epigramme aux étudiants de la langue grecque, en élégants distiques, et par un *avis* pratique *au lecteur*, est divisé en vingt chapitres où sont étudiées les diverses constructions de la phrase grecque. Semée de tableaux synoptiques (propositions, conjonctions, etc.), cette syntaxe est finement imprimée. Les caractères grecs surtout, sauf quelques rares exceptions, sont exécutés avec une grande exactitude. De format in-8°, cette édition, qui a 86 pages, fut imprimée à

La Flèche, « *Flexiæ*, chez Jacques Rezé, typographe royal » en 1608. La marque de l'imprimeur orne le titre avec la devise *Has uvas dat labor* (1).

Plus long et plus important est le second ouvrage, imprimé à La Flèche en 1609, chez le même imprimeur *Apud Jacobum Rezé*, *Typographum Regium*, in-8° de 250 p. sans l'*Index*. Il traite des « *Institutions de la Langue Grecque* » et est destiné à la classe de Grammaire. — On dirait aujourd'hui une grammaire grecque. — Dernière *(ultima)* édition, revue, augmentée de chapitres, expurgée des erreurs précédentes, illustrée de notes, elle commence par une Epitre dédicatoire, datée d'Ingolsdadt, « Kalend. Iulii 1593 » et adressée à « Noble et Puissant Seigneur, messire Jean-Georges Hervard de Hohembourg, duc de Bavière, conseiller intime et suprême Chancelier de Guillaume » (pages 1-9). Un avis au lecteur, et le tableau grec et latin des huit béatitudes précèdent encore l'index des chapitres. Ceux-ci sont au nombre de 23 et traitent des lettres grecques, des parties du discours, des dialectes du nom, des déclinaisons, des verbes, etc. De charmants distiques « à la Jeunesse studieuse » disposent agréablement l'élève à pénétrer dans « le Labyrinthe des auteurs ». A la fin de ces chapitres, un dictionnaire alphabétique non paginé des mots contenus dans l'ouvrage, renseigne immédiatement l'élève sur la signification latine des mots grecs et le renvoie aux diverses pages où ils sont étudiés *ex professo* (22 pages) (2).

(1) Jacobi Gretzeri, societatis Jesu, syntaxis linguæ græcæ seu de recta partium orationis constructione pro schola humanitatis. — *Flexiæ, apud Jacobum Rezé, typographum regium, 1608.* — Baron S. de la Bouillerie. *Histoire de l'Imprimerie à La Flèche, depuis son origine jusqu'à la Révolution, 1575-1789*, Mamers, G. Fleury et Dangin, 1896, in-8° de 108 p. — p. 17. Cet auteur donne à cet ouvrage 108 p. ; il reproduit aussi la marque de l'imprimeur dans la planche intercalée entre les pp. 18-19.

(2) Jacobi Gretzeri, societatis Iesu, institutionum linguæ græcæ liber primus. De octo partibus orationis, pro schola syntaxeos.

Le troisième ouvrage est un *Exercice de Grammaire*. Imprimé la même année et chez le même imprimeur que le précédent, il contient deux parties et 79 pages. L'auteur s'est servi, pour appliquer ses règles, des œuvres de saint Jean Chrysostome. Après avoir rappelé en six distiques la nécessité où nous sommes de prier pour comprendre la pensée des saints, le R. P. étudie le premier discours du docteur grec sur la prière au point de vue grammatical, semant de ci de là des pensées pieuses et des commentaires pleins d'érudition. La grammaire de saint Jean Chrysostome étant scrupuleusement étudiée, il examine sa poétique. Ce lui est une occasion de noter les différences qui séparent les prosodies grecque et latine. Il s'éloigne même un peu de son docteur pour donner une prosodie grecque à peu près complète ; toute cette dernière partie est émaillée d'intéressants tableaux synoptiques qui n'ont presque rien à envier à nos prosodies modernes (1).

Le dernier ouvrage, imprimé en 1609, est aussi une poétique mais plus didactique que la précédente. Celle-là était plutôt grammaticale, celle-ci s'occupe davantage de la quantité et du nombre des syllabes. Au reste, elle est plus étendue puisqu'elle contient 38 chapitres et 108 pages. Comme d'ordinaire, des distiques adressés à l'*amateur de poésie grecque* et un *avis au lecteur* précèdent l'*index des chapitres* et les chapitres eux-mêmes. Eux aussi sont soigneusement annotés et remplis de tableaux faciles et à la portée de tous. Je recommande surtout aux grammairiens

EDITIO ULTIMA INNUMERIS MENDIS ET ERRORIBUS QUIBUS PRŒCEDENTES SCATEBANT EXPURGATA, AC PERMULTIS LOCIS ET CAPITIBUS ANTEA PRŒTERMISSIS ADAUCTA VARIIS DEMUM ANNOTATIONIBUS ILLUSTRATA. CUI ACCESSIT INDEX GRÆCO LATINUS. — *Flexiæ, apud Iacobum Rezé, typographum regium, 1609*. — Cf. Baron de la Bouillerie, *in loc. cit*.

(1) EXERCITATIO GRAMMATICA IN PRIMAM CONCIONUM D. IOANNIS CHRYSOSTOMI DE ORATIONE. — In-8° de 79 p. Cet ouvrage n'est pas mentionné par M. de la Bouillerie.

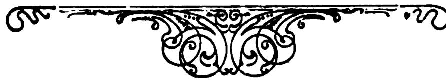
futurs ceux qui traitent de l'*arithmétique* et des *mots* de la langue grecque (1).

Tels sont, en abrégé, les quatre volumes imprimés à La Flèche. Disons encore une fois, à la louange de Jacques Rezé, que les caractères typographiques, tant grecs que latins, bien que fins et petits, sont merveilleusement rendus sur un papier excellent quoique peu épais. Ces quatre volumes furent réunis en un seul dans un ordre différent de celui que nous avons donné (2, 1, 3, 4), pour l'usage des collégiens de La Flèche, et devaient les suivre dans chacune de leurs classes : Troisième (grammaire), Seconde (humanités), Rhétorique. L'exemplaire que nous avons étudié pour ce compte rendu appartenait au rhétoricien Joseph Aubert, 1742 (2).

Louis CALENDINI.

(1) JACOBI GRETZERI SOCIETATIS JESU, INSTITUTIONUM LINGUÆ GRÆCÆ, DE SYLLABARUM DIMENSIONE, PRO SCHOLA RHETHORICES, EDITIO ULTIMA. — *Flexiæ, apud Jacobum Rézé, typographum regium, 1609*, — In-8°. M. S. de la Bouillerie, *op cit*, pp. 17-18, donne à cet ouvrage 79 p. Notre exemplaire en a 108.

(2) Bibliothèque de M. Houdebert de Saint-Aubin. Art. 7 E n° 25 E. (Cf. *Annales Fléchoises*, III, 160, note 2.)



VENDÉMIAIRE

A mon ami d'enfance
M. le Général G. R...

Salut, jours dorés où l'Automne
Emplit la tonne
D'où coulera du blond raisin
Le jus divin.

J'aime, à l'heure où sur la colline
Le soir s'incline,
Entendre de loin la chanson
Du vigneron.

Sur les champs descend le silence :
La nuit s'avance...
Au couchant, dans la pourpre et l'or
Le jour s'endort.

Et, dans l'immensité limpide,
D'un vol rapide
S'élance vers l'azur serein
Le gai refrain...

Puis tout se taît sur la colline,
D'où l'œil domine
Le village, et le gai chemin
De Saint-Germain...

⁂

Le doux murmure des fontaines
Qui — toutes pleines —
Versent dans le sentier obscur
Un beau flot pur,

Met dans la nuit mélancolique
Sa note unique :
Au sommet du hameau dormant
Seul bruit vivant.

Et, tandis que le ciel sans voiles
S'emplit d'étoiles,
Jusqu'à l'aube aux blanches lueurs
Dorment les fleurs...

Octobre 1886.

Bellevue-les-Sources.

BESTIOLA

Elle a une bien claire vue dans ce corps minuscule. J'en suis à me demander si elle n'a pas vu ma plume tracer ces vers écrits pour elle, tandis qu'elle avait ma main pour promenoir.

Elle est verte du dos, et vert pâle est son aile ;
Une tête d'épingle est bien plus grosse qu'elle ;
Elle était dans un livre et, doucement, errait
Sur la marge polie à la blancheur de lait.

Je l'ai fait arriver dans ma main, nid fidèle
Où bien sûre est sa vie, où, d'un souffle, j'appelle
Mouvement et chaleur sur son fin corselet ;
Et gaie, elle y dessine un assez long trajet.

La paume, le dessus, et le bras, qui s'ébauche,
Et le duvet follet où, — si vive et point gauche —
Elle va, vient, revient, — son parcours achevé, —

Elle a tout exploré, de mon regard suivie...
— Sachant juger ce don ineffable : la Vie.
Bestiole d'un jour, je te l'ai conservé...

7 juin 1897.

AUTOMNE

Dans un ciel dont l'azur pâli reflète à peine
Les rayons d'un soleil calme, idéalisé,
Qui doucement sourit, de l'éther apaisé,
Aux arbres jaunissants, aux coteaux, à la plaine,

L'Automne ouvre aujourd'hui son règne. Jeune Reine
Au diadème d'or par Septembre irisé,
Mélancoliquement sur le sol reposé
Elle laisse flotter sa pourpre souveraine :

Pourpre des beaux raisins qui rougiront le vin,
Or mat des raisins blonds qui deviendront demain
La liqueur opaline où la mousse étincelle.

Mais que ce soit Automne, Hiver, Printemps, Eté,
Fêtes des fleurs, riches moissons, sol attristé,
C'est toi, c'est toi toujours, ô Nature immortelle !

23 Septembre 1904.

HENRY GAUDIN.

NOTRE-DAME-DU-CHÊNE, A VION

(XVIIᴱ SIÈCLE)

Joseph Grandet, prêtre de Saint-Sulpice, supérieur du grand séminaire et curé de Sainte-Croix d'Angers, né en 1646 et mort en 1724, est l'un des pères de l'histoire angevine. Entre autres ouvrages, il a composé, au commencement du XVIIIᵉ siècle, *Notre-Dame Angevine ou Traité historique, chronologique et moral de l'origine et de l'antiquité de la cathédrale d'Angers, des abbayes, prieurés, églises, chapelles dédiées en Anjou en l'honneur de Dieu, sous l'invocation de la Très Sainte Vierge Marie* (1).

Pour rédiger la notice relative à la chapelle de Notre-Dame-du-Chêne, le vénéré supérieur s'adressa à plusieurs ecclésiastiques des environs, qui lui servirent de correspondants. Les lettres écrites à cette occasion sont conservées en original dans le cabinet des manuscrits de la bibliothèque d'Angers (2). Nous allons les reproduire.

Un ecclésiastique de Longué (Maine-et-Loire) écrivait à M. Grandet, le 29 avril 1698 :

M. Le Gendre (3) s'est rendu le maître de ma démission, et je n'ai pu obtenir de lui la permission de la mettre à exécution, quoiqu'à vous dire le vrai je me sentisse des raisons fort pressantes de consommer cette œuvre.

J'ai fait, grâce à Dieu, mon voyage à Notre-Dame-du-Chêne, où je me suis informé le plus exactement que j'ai pu de l'origine de cette dévotion, mais je n'ai

(1) Cet ouvrage, dont le manuscrit est à la bibliothèque d'Angers, a été publié pour la première fois en 1884, par M. Lemarchand (Angers, Germain et Grassin).

(2) Ms. Nº 621.

(3) M. Le Gendre, prieur-curé de Sainte-Colombe près La Flèche, ancien directeur au grand séminaire d'Angers, ami de M. Grandet.

pu découvrir aucun monument digne d'être employé dans une histoire. La tradition vulgaire de ce pays-là est que la figure de la Sainte Vierge qui a donné occasion à cette dévotion, ayant été trouvée dans un chêne, on la prit et on la porta dans l'église de Vion ; le lendemain, on la retrouva, dit-on, dans ce même chêne d'où on l'avait ôtée ; l'ayant reportée par plusieurs fois dans la même église, elle se retrouvait toujours dans le chêne, de telle sorte que le maréchal de Bois-Dauphin, ayant lui-même vu ce miracle, fit d'abord construire une simple niche de pierre, où cette figure fut mise. Par la suite, la dévotion s'étant toujours continuée des libéralités et des aumônes des voyageurs, on a fait une chapelle fort grande et passablement ornée, où l'on garde continuellement le Saint-Sacrement dans un tabernacle, à cause de la fréquentation des voyageurs qui y communient tous les jours, particulièrement les samedis, qu'il s'y trouve, dit-on, beaucoup de monde. — Une chose qui m'a fort déplu, c'est qu'on y laisse le Saint-Sacrement sans feu et qu'un laïc est chargé des clefs. Je ne sais même s'il n'a point les clefs du tabernacle, c'est de quoi j'ai oublié de m'informer. — On m'a dit que cette chapelle est fondée de cent livres de rente. Le chapelain ne réside pas, et je ne sais qui il est. C'est de M. Chantelou, ancien prêtre vicaire de Vion et originaire de ce pays-là, que j'ai appris toutes ces choses ; un de ses ancêtres a fait bâtir cette chapelle. Le même m'a dit qu'il y a quelques miracles faits à Notre-Dame-du-Chêne, rapportés dans un recueil de miracles de la Sainte Vierge, imprimé sous le nom de Vincent Charron, nantais, lequel livre est entre les mains de M. le curé de Thorée, qu'il a eu des Jésuites de La Flèche (1). Il nous fut encore dit à Vion, par

(1) *Kalendrier historial de la glorieuse Vierge Marie, mère de Dieu, recueilli de divers auteurs,* par Vincent Charron, chanoine de Nantes (Nantes, Doriou, 1637). Cet ouvrage est un des livres les plus

M. Montreuil, prêtre de Bazouges, qui m'avait fait l'amitié de m'accompagner dans mon voyage, qu'il est fait mention de la dévotion de Notre-Dame-du-Chêne dans un livre intitulé : *La triple couronne de la Vierge*, fait par un jésuite. Quelqu'un nous dit aussi qu'il en est encore parlé dans un autre intitulé : *Les grandeurs de la Vierge*, fait par un capucin. Au reste, j'ai lu ce dernier, où je ne me souviens pas d'avoir rien vu de cela (1). — M. Chantelou m'a promis de vous envoyer les extraits de deux miracles écrits sur son registre et arrivés de sa connaissance à Notre-Dame-du-Chêne, les noms, la date, le lieu et la qualité des personnes — Il y a, en cette chapelle, un très grand nombre de béquilles, etc., qu'y ont laissées les infirmes voyageurs. — Voilà tout ce que j'ai pu apprendre de Notre-Dame-du-Chêne.

Quant à notre pauvre Longué, je ne sache rien jusqu'à présent digne d'être mis en histoire. Notre jeune parent, M. Maurion, votre diacre, a écrit à son frère de ne se point mêler des chapelles dont on vous a parlé. J'en loue Dieu de tout mon cœur ; je me réjouis davantage de ce désintéressement pour lui, que s'il avait 10,000 livres de rente. Néanmoins il est certainement impossible de pourvoir aux nécessités de toute notre paroisse dans le petit nombre qu'on est d'ecclésiastiques : il n'y a que deux prêtres avec M. le curé, qui fait le 3e, qui confessent, pour une paroisse de six lieues de contour et peuplée à proportion. Je vous supplie d'ouvrir vos yeux sur les besoins de cette pauvre paroisse, et d'avoir la charité de lui

rares et les plus intéressants de la bibliographie bretonne ; il relate un miracle, qui eut lieu le 23 mai 1621 dans la chapelle de Notre-Dame-du-Chêne.

(1) *La triple couronne de la B. Vierge, mère de Dieu, tissue de ses principales grandeurs d'excellence, de pouvoir et de bonté*, par le P. Poiré, jésuite (Paris, Cramoisy, 1693). — *Conférences théologiques et spirituelles sur les grandeurs de la T. S. Vierge Marie, Mère de Dieu*, par le P. d'Argentan, capucin (Paris, Martin, 1687).

procurer une bonne mission, dont elle a très grand besoin.

M. Grandet écrivit vers le même temps au curé de Louailles, M. Gasnerie, pour avoir des renseignements. Ce dernier lui répondit :

J'ai reçu l'honneur de la vôtre, et pour réponse je vous dirai que la chapelle de Notre-Dame-du-Chêne a été bâtie pour la seconde fois comme elle est à présent du temps d'Urbain de Laval, seigneur du Bois-Dauphin, en Précigné, qui vivait au commencement de ce siècle, est mort en son château et est enterré aux Cordeliers de Précigné ; mais ce n'a pas été lui qui l'a fait bâtir, s'il n'a peut-être donné le bois pour la charpente, ayant appris d'un ancien prêtre de Vion qu'elle avait été bâtie des aumônes et dons qu'on y faisait. Un notaire de Vion m'a dit qu'il avait été passé une transaction entre le seigneur du Bois-Dauphin et les paroissiens, portant que ledit seigneur serait le présentateur de toutes les chapelles qui s'y fonderaient à l'avenir (il ne sait en quelle année), et qu'on la trouverait dans les titres de l'église aussi bien qu'un acte du premier miracle qui s'est fait en la chapelle. — J'approuve bien les dévotions à la Vierge, pourvu qu'elles ne préjudicient point aux obligations ; mais je n'approuve point que l'on quitte le Saint-Sacrement de l'église de Vion les fêtes de Notre-Dame, pour aller chanter la grand'messe de paroisse en la chapelle du Chêne, ce qui attire tous les peuples des paroisses voisines, en sorte que les églises de ces paroisses sont désertes et qu'il n'y a personne à la grand'messe, ce qui est un abus.

Il y a aussi un grand abus au bourg du Pé, le jour de la Nativité, où tous les peuples courent de toutes parts, non par dévotion, mais pour être à la foire qui s'y tient et où il y a toutes sortes de marchands et marchandises ; ce qui est une profanation horrible de la fête.

Il n'y a que Monseigneur qui puisse remédier à ces désordres.

A la même époque, un Bénédictin, dom Jean-Baptiste Miret, mandait à l'historiographe angevin :

Tout ce que j'ai pu découvrir de la fondation de Notre-Dame-du-Chêne, c'est que l'image miraculeuse fut trouvée et aperçue dans un vieux chêne par une pauvre femme qui bûchait, avec une lumière qui lui apparut, vers la fin de l'autre siècle. Aussitôt la paroisse de Vion à demi-lieue vint l'emporter de ce lieu avec cérémonie. Le lendemain on ne la retrouvait plus en l'église de cette paroisse, mais au même endroit du chêne. Ce miracle fit qu'elle y resta et qu'on ne la remua plus. Comme l'affluence et concours du peuple y abordait de toutes parts, on abattit le chêne et on y bâtit la chapelle qui subsiste aujourd'hui des offrandes des fidèles, la Sainte Vierge voulant être honorée en ce même lieu. En effet, il y vient beaucoup de prêtres pour y célébrer la sainte messe. Les bonnes gens du pays ajoutent que bien des familles ont gardé de cet arbre pour se garantir du tonnerre. Une autre fois le reste. Amen.

Voici une autre note (anonyme) adressée à M. Grandet sur le même sujet :

La chapelle du Chêne a été bâtie il y a environ 80 ans ; je m'en suis informé des anciens du pays qui m'en ont donné des preuves certaines. Ainsi elle a été bâtie, vers l'an 1620, des dons qui y étaient faits. Urbain de Laval, maréchal de France et marquis de Sablé, a donné la charpente. M. le marquis du Puy du Fou, prince de Pescheseul, seigneur de Parcé, a donné le tabernacle. Tout le reste a été bâti des dons qu'on y faisait journellement. — La première et unique fondation a été faite par Me Mathurin Ménager, prêtre, par son testament écrit et signé de sa main le 3 mai 1688 ; elle est de deux messes par semaine et

une par mois, et donne 40 écus de rente annuelle et perpétuelle, affectée sur une maison avec un jardin, et sur une closerie, le tout sis dans le bourg de Vion, à la charge par le titulaire de dire lesdites messes dans la chapelle. — Me Clément Ménager, prêtre, y a été inhumé en 1662, Me Jacques d'Alelée, prêtre, en 1670, et Me Mathurin Ménager, fondateur, en 1689. — Me Léonard Siette, curé de Vion, a fait bâtir la chambre pour un prêtre — Barthélemy Lefebvre a été le premier habitant qui se soit établi à Notre-Dame-du-Chêne et y tenait hôtellerie en faveur des voyageurs dans une loge de bois et de terre forte, dans laquelle les voyageurs se retiraient pour prendre leurs besoins; il y amassa de quoi faire bâtir les maisons qui y sont à présent. J'ai encore vu les piliers de la loge debout, il y a quarante ans ou environ. — En 1684, il vint bien trente processions en cette chapelle de 6 à 7 lieues loin, en conséquence de la guérison miraculeuse qu'y reçut une demoiselle nommée Des Moulins, demeurant à Durtal, qui avait l'épine du dos rompue et qui s'en retourna guérie.

Le supérieur du grand séminaire d'Angers fit lui-même son pèlerinage à Notre-Dame-du-Chêne. Quelque temps après, il recevait d'un vertueux prêtre de Sablé, M. Godebert, la lettre suivante (19 octobre 1700) :

Depuis que vous avez visité la chapelle de Notre-Dame-du-Chêne de Vion, une pauvre femme de notre ville, appelée Marthe Lambert, épouse de Samson Hergault, qui depuis huit ans et demi non seulement n'avait pas marché mais même ne s'était pas tenue assise, ne le pouvant pas parce qu'elle avait trois nœuds de l'épine du dos cassés ou plutôt sortis de leur place, mais était toujours couchée sans pouvoir se remuer ni être remuée qu'avec de très sensibles douleurs, le 16 du mois dernier, après onze jours qu'elle fut faire ses prières à la Sainte Vierge dans ladite chapelle, où son mari l'avait menée dans une portoire sur un

cheval, le 16 (dis-je) du mois de septembre dernier, le second jour d'après sa neuvaine, étant couchée à son ordinaire sur un banc dans la chapelle où elle faisait ses prières, elle se trouva, à ce qu'elle m'a dit elle-même, non seulement exempte de toute douleur mais même en état de se tenir assise et de marcher, ce qu'elle fit sur l'heure en descendant seule de dessus son banc; allant vers le milieu de la chapelle proche les balustrades du chœur, elle se prosterna contre le pavé plusieurs fois et se releva seule, car il n'y avait pour lors personne dans la chapelle; elle s'en revint à la maison proche, seule, sans bâton, et descendit les degrés qui sont à la grande porte sans se tenir à la muraille. Depuis qu'elle est de retour ici, je l'ai été voir deux ou trois fois chez elle, où je l'ai trouvée travaillant, assise dans une chaise sans souffrir de douleurs à moins qu'elle ne souffre du froid, et l'ai vu marcher deux fois dans sa maison, d'où elle vient bien jusqu'à notre église quoique éloignée de près de deux cents pas, à la vérité avec un bâton ou appuyée sur le bras de quelqu'un. Tout le monde croit que la Sainte Vierge, que Dieu veut continuer de faire honorer en ce lieu, a fait un vëritable miracle en la personne de cette pauvre femme. — J'ai parlé à un apothicaire et à un chirurgien de cette ville qui la voyaient de temps en temps. Ils m'ont dit qu'ils la croyaient incurable et qu'il n'y avait que Dieu seul qui pût la guérir, de quoi, disent-ils, ils donneront des certificats ou attestations toutes fois et quantes que besoin sera. Je crois que M. l'archiprêtre (1) de Vion en a fait ou doit faire un procès-verbal fidèle pour vous l'envoyer. — Je ne vous en dis ce peu que par l'occasion de la présente, que je prends la liberté de vous écrire pour vous remercier et pour vous assurer que je suis, etc.

(1) L'archiprêtré de La Flèche fut jusqu'en 1802 annexé à la cure de Vion.

Sur la demande de M. Grandet, un apothicaire de Sablé, L. Sorin, délivra, le 26 décembre 1700, le certificat suivant :

Je, apothicaire soussigné, certifie à tous ceux qu'il appartiendra avoir vu Marthe Lambert femme de Samson Hergault, il y a environ neuf à dix ans ; à laquelle, après une longueur de maladies de fièvre et douleurs de têtes véhémentes, il survint par une relaxation des fibres des vertèbres une gibbosité, qui dans la suite priva les parties inférieures de toute communication pour leur entretien ordinaire, en sorte qu'elle demeura percluse de toutes lesdites parties pendant neuf à dix ans. Cette maladie, après de longs remèdes, m'a paru incurable, à moins de secours de la divinité qu'elle a obtenu par l'intercession de la B. Vierge Marie, dont elle est guérie. Ce que je certifie véritable, comme lors demeurante en une maison à moi appartenant et lors étant son apothicaire.

C'est avec ces données que M. Grandet composa sa notice sur la chapelle de Notre-Dame-du-Chêne.

F. UZUREAU,
Directeur de l'*Anjou Historique*.



REQUEIL

(Suite.)

V

FÉODALITÉ

La paroisse de Requeil était comprise tout entière dans la mouvance de la baronnie de Château-du-Loir. Ses fiefs étaient :

LA ROCHE-DE-VAUX

Les seigneurs de La Roche-de-Vaux, *alias* La Roche-Mailly, vassaux de la baronnie de Château-du-Loir, à laquelle ils devaient foi et hommage simple, deux mois de garde et quinze sols de tailles, jouissaient en qualité de fondateurs de « tous droits honorifiques en l'église de Requeil, droit de banc et de sépulture dans le cœur proche et joignant le chanceau de la ditte église, droit de littre au dedans et au dehors d'icelle », et de différents autres droits particuliers : de haute, moyenne et basse justice, d'usage dans la forêt de Douvre pour leur maison seigneuriale, leur four à ban, leurs vignes et voliers; de pâturage pour leurs bêtes aumailles et chevalines, et de panage pour leurs porcs. Par suite de la vente de la forêt de Douvre, les commissaires réformateurs des forêts réduisirent ces derniers droits le 15 octobre 1668, par transfert, au panage de douze porcs et au pâturage de douze bêtes aumailles et de quatre bêtes chevalines dans la forêt de Bersay.

La terre, fief et seigneurie de La Roche-de-Vaux comprenaient seulement en 1670 le château de La Roche-de-Vaux, jardins, vergers, prés, bois, vignes et terres labourables en dépendant, la métairie de La Suardière et le lieu des Chauchis. Ses vassaux directs étaient : les détenteurs du lieu de La Poulinière, obligés à la foi et à l'hommage simple et à cinq deniers de service ; le prieur de Château-l'Hermitage « pour les choses qu'il tient en Launay, La Riollonnière, Chesnepoirier, Les Martinières et La Troussardière », tenu à la foi et à l'hommage simple de douze deniers de service ; et les chapelains et clercs de la confrérie de Saint-Michel du Mans, qui lui devaient pour le lieu de La Vannerie, à Saint-Ouen, foi et hommage simple et un denier de service.

Les censitaires étaient plus nombreux : le lieu de La Brunetière lui devait cinq sols ; celui de la Grande-Couverie, quinze sols ; la baillée de Coisné, quatre livres deux sols huit deniers et deux poules ; Fraîchebas, six sols et deux chapons ; La Hustière, seize sols neuf deniers et deux poules ; L'Aubépin, un denier ; La Dreustière, cinq sols ; Le Petit-Arcif, neuf sols six deniers et deux boisseaux un quart de froment, dix boisseaux de seigle et six boisseaux d'avoine, mesure de Château-du-Loir ; un lieu aux Chauchis, cinq livres trois sols six deniers ; La Fournerie, trois deniers ; La Chapinière, vingt-un sols, deux chapons, deux poules ; La Perrinière, douze deniers ; La Fouquelière, à Saint-Ouen-en-Belin, cinquante sols au jour des Trépassés et cinquante-trois sols et deux chapons à Pâques, etc. (1).

Le château de La Roche-de-Vaux, reconstruit sur de vastes proportions, par les soins d'Adrien de Mailly, marquis d'Haucourt et de Nesle, d'après les dessins de M. Delarue, et dans le style Renaissance le plus

(1) Archives nationales, P. 358[8].

riche et le plus élégant, est situé au sommet d'un coteau d'où la vue s'étend sur un horizon magnifique au Nord et à l'Est. Il est entouré d'un vaste parc enclos de murs, au bas duquel passe le chemin de grande communication du Mans au Lude.

Salomon de La Chevrière *(Salomonis de Capreria)* est son premier seigneur connu par titres authentiques. Le lundi après la Purification de l'an 1262 (v. st.), Jean Roger donne reconnaissance aux religieux de l'Epau d'une rente de dix sous sur deux pièces de terre et une vigne proche La Roche, au fief dudit Salomon, à Requeil (1). Hamery de La Chevrière s'avoue en 1293 homme lige de Béatrix, comtesse de Dreux et dame de Château-du-Loir, pour raison de son « hebergement de La Roche-de-Vaus et de ses chouses qu'il a en la chastellenie d'Oesé » (2). Henri de La Chevrière en rend également aveu en juin 1342 (3).

Jacques de La Chevrière, écuyer, seigneur de la Roche-de-Vaux, un de leurs descendants, épousa Aliette du Bouschet, fille de Geoffroy du Bouschet, écuyer, seigneur du Bouschet-aux-Corneilles, et d'Ysabeau de Thévalles. Il en était veuf en 1484, et la tutelle de Jehan, Perrine, Adenecte et Jehanne de La Chevrière, ses enfants, lui était confiée (4).

Guyonne du Bouschet, veuve de Bremond des Bordes, sa belle-sœur, lui céda, le 13 septembre 1486, le château du Bouschet-aux-Corneilles, la seigneurie de Montaupin-la-Cour et les lieux de « lostel de La Fontaine », de La Guileberdière, de La Dreurie, de

(1) Archives de la Sarthe, fonds municipal, n° 936.

(2) Bibliothèque nationale, fonds latin, 9067, fol. 378.

(3) Archives nationales, P. 341 [1], n° 58.

(4) Archives du Maurier, à La Fontaine-Saint-Martin, dossier Montaupin. — Perrine de La Chevrière, sa fille, épousa le 4 août 1488 Jacques d'Aubigné, quatrième fils de Jehan d'Aubigné, seigneur de La Perrière, et d'Yolande du Cloître, et lui apporta en dot la terre de Montaupin-la-Cour, à Oizé (La Chesnaye-Desbois, *Dictionn.*, t. I, p. 497).

L'Essard, de La Gravelle, le moulin du Bouschet et le fief et seigneurie de Passau, vendus par feu Jehan du Bouschet, seigneur du Bouschet, le 1er août 1480, « à Michelle, veusve de feu Jehan Regnier », Me Symon Chapperon, Laurent Aubery et Yvon More, pour 610 écus d'or « du coing du roi... vallant la pièce trente-deux solz ung denier tournois », avec faculté de réméré pendant neuf ans.

Par un acte du 14 février 1487 (v. st.), il échangea à Me Symon Chapperon « Lessart, la métairie de La Gilleberdière et autres lieux et choses héritaulx que led. Chapperon » et Cie avaient acquis, contre « le lieu, fief et domaine, tant rentes que deboirs, avec ses appartenances et dependances de Montaupin (la-Cour)..., plus les lieux et métairies de La Cléricière et de La Foucherie..., une partye de landes contenant dix huyct journaux... et les boys et terres des Vignaulx » (1). Un ou deux mois après, il remboursa les 610 écus d'or et annula ainsi cet accord. Depuis cette époque, La Roche-de-Vaux et Le Bouchet ont toujours eu les mêmes propriétaires, et Jacques de La Chevrière en fit hommage à son suzerain en 1603, et Marguerite de La Chevrière, veuve de Jean-Baptiste-Louis de Beaumanoir, en 1659 (2).

Le 3 mai 1478, Jaquet (Jacques) de La Chevrière et Jean, son fils, tous deux écuyers et seigneurs de La Roche-de-Vaux et du Bouchet, vendirent « de leurs bon grez et de leurs bonnes et pures voluntez sans aulcun pourforcement », à « honnorable et honneste religieux frère Jehan Dugué, pbre prieur du prieuré de Fessart, membre du prieuré conventuel du moustier de Nostre-Dame de Chasteaux en Lermitaige, lequel a achacté affin et agré pour luy et pour ses successeurs prieurs de Fessart, ...lestre, bordaige,

(1) Archives du Maurier, dossier Montaupin.

(2) Archives nationales, P. 348 *bis*, no 18; 352, no 152; 356, no 109, et 365, no 11.

lieu et appartenances de La Gravelle, ainsi comme il se poursuit et comporte tant en maisons, estraiges, jardins, vergers, terres, prez, pastures, landes, brières, boys, hayes, arbres chergeans et non chergeans et toutes autres appartenances, appendances et deppendances ...le tout sis en paroisse Dyvré le Pollin, ...pour le pris et la somme de six vingts escus dor neuf du coing du Roi notre sire au marc de la couronne, vallant a present chascun escu trente ung sols tournoys de monnaie a present ayant cours, poiez et comptez par autresfois par ledit achacteur ausdits vendeurs ».

Quoique acte de cette vente ait été passé en bonne et due forme devant la cour d'Oizé, Jacques de La Chevrière et son fils ne tardèrent pas à déclarer avoir été « deceuz et plus que doultre moytié de juste pris », et, arguant de ce fait, demandèrent « ledit contrat de vendicion estre... cassé et adnullé ou a tout le moins que » Jehan Dugué « leur suppleast ce qui deffailloit de juste pris ». Un tel procédé ne pouvait manquer d'être jugé mauvais par Me Dugué, qui, nécessairement, trouvait « bien ladicte vendition », soutenant qu'il n'y avait eu « aucune decepcion quoyque se soit doultre moytié ne celle que selon raison ». Néanmoins, pour éviter un procès qui semblait inévitable, il transigea avec Jacques et Jehan de La Chevrière devant la cour d'Oizé, le 9 mars 1488 (1489 nouveau style), et leur donna et remit « la somme de quatre vingts livres tournois monnaie courante » qu'ils lui devaient « pour les arreraiges de certaine rente... du temps passé » (1).

Jacques de La Chevrière donna à la fabrique de Requeil, par acte du 24 juin 1497, « les ventes et indamnités » de la terre des Noirottes, « à la charge d'en paier un denier de cens », et « une mine de bled

(1) Cabinet de M. Brière. Orig. parch.

seigle mesure d'Oyzé, vallant six boisseaux », à prendre annuellement le jour de l'Angevine, « sur deux morceaux de terre sis aux Clérés en ladite paroisse de Requeil, contenant deux journaux ». Messire Jean I de La Chevrière, écuyer, seigneur de La Roche-de-Vaux et du Bouchet-aux-Corneilles, son fils, ajouta à ces dons, le 29 octobre 1523, deux septiers de blé seigle mesure de Château-du-Loir et les assigna « sur les lieux de La Dreustière, à la charge par le procureur de payer à M. le curé ou ses pbres 60 sols pour le service de trois grandes messes... le mardi des festes de Pasques », pour le repos de son âme et de celle de Jacquine de Sarcé, son épouse (1).

Jean II de La Chevrière, écuyer, seigneur de La Roche-de-Vaux et du Bouchet, son fils, assista, en 1558, à la reddition du compte de la veuve de Guillaume Mersenne, procureur de fabrique, en compagnie d'Adam Alexandre, seigneur de Chantelou, de Me Michel de Vezins, vicaire, de Me Gervais Coupperye, seigneur de la Gouesterye, etc. (2). Il épousa le 21 septembre 1563 Urbaine de Champlais, fille de Pierre de Champlais, seigneur du Plessis-Foucquet et de La Masserie, et de Charlotte de La Houdinière (3). Il en eut deux fils et une fille : 1° Jean III de La Chevrière, écuyer, seigneur de La Roche-de-Vaux, qui mourut le 16 juillet 1611, peu de temps après ses fiançailles avec une des filles du seigneur de La Faigne (4); 2° Jacques de La Chevrière, écuyer, que nous trouvons

(1) Archives de la fabrique de Requeil, *Inventaires des titres et papiers*, de 1615 et de 1691. — Un peu auparavant, le 28 août 1525, un parent de Jacques I, René de La Chevrière, seigneur de L'Essart, est témoin du bail d'un pré à Saint-Biez-en-Belin, donné par les religieux de Château-l'Hermitage (Archives de la Sarthe, H. 520).

(2) Archives de la fabrique de Requeil, compte de 1558.

(3) Biblioth. nat., cabinet des titres, carrés d'Hozier, t. 166, nos 331, 332.

(4) *Revue hist. et arch. du Maine*, t. XXIV, p. 22. — Archives du Maurier, dossier Montaupin.

présent à la reddition des comptes de la fabrique de Requeil, qualifié de sieur du Bouchet en 1599, et seigneur de La Roche-de-Vaux en 1610 (1); il dut mourir peu de temps après; 3° Marguerite de La Chevrière, épouse de Louis de Champlais, chevalier, seigneur, baron de Courcelles, et marraine, à Saint-Jean-de-la-Motte, le 16 août 1623, de Guy Guichard, fils de Félix Guichard, sieur de L'Isle, bourgeois de Paris, et de Geneviève de La Place, demeurant à la tour de La Vivantière (2).

Jean IV de La Chevrière, écuyer, seigneur de La Roche-de-Vaux après Jacques de La Chevrière, son père, épousa Anne de Juston. Il emprunta, le 30 juillet 1635, de concert avec sa femme, Marguerite de La Chevrière, sa fille, et Jean-Baptiste-Louis de Beaumanoir, chevalier de l'ordre du roi, seigneur baron de Lavardin et d'Antoigné, sénéchal du Maine, son gendre, la somme de 2,700 livres à Philippe du Goustil, veuve noble Jean Lair, receveur des tailles en l'élection du Mans (3).

Marguerite de La Chevrière, sa fille, son unique héritière, devint veuve le 5 août 1652. Elle vendit La Roche-de-Vaux et Le Bouchet-aux-Corneilles le 15 décembre 1668, à François de La Rivière (4), conseiller au parlement de Metz, seigneur de La Groirie, à Trangé, qui se les vit saisir dès l'année suivante par jugement du lieutenant général de la sénéchaussée du

(1) Archives de la fabrique de Requeil, comptes de 1599 et de 1610. — Les armes de la famille de La Chevrière *(de gueules au lion de sable)* figurent dans l'église de Requeil sur une pierre tumulaire et sur un tableau représentant le Rosaire, où elles sont accolées à celles d'Anne de Juston, femme de Jean IV de La Chevrière *(d'argent à une bande de gueules accostée d'une étoile de sable en chef)*.

(2) Registres de l'état civil de Saint-Jean-de-la-Motte.

(3) Abbé G. Esnault, *Inventaire des minutes anciennes des notaires du Mans*, t. I, p. 261.

(4) François de La Rivière avait pour armes : *d'azur à cinq hures de saumon d'argent posées en sautoir* (Potier de Courcy, p. 885, III).

Maine au siège de Château-du-Loir, pour une créance de 1,200 livres due à Alexandre Latné, bourgeois de Paris, et les racheta pour la somme de 60,000 livres. La terre de La Roche-de-Vaux consistait alors « en plusieurs bastiments logeables, une fuye, courts, jardins, vergers, allées, avenues, bois de haulte fustaye, taillis, buissons, garennes, terres labourables et non labourables, estangs, landes, prez, pastures, vignes, droict de fondateur de l'église de la parroisse de Recueil et autres droicts honorificques en la dite église, en laquelle il y a littre au dedans et au dehors, pour y tenir les armes des seigneurs de la dite terre, posteaux dans les carrefours des lieux les plus éminents de la dite paroisse de Recueil, droict de banc et de sépulture dans le chœur, proche le chanceau, et autres prérogatives »; dans les métairies de la basse-cour de La Roche-de-Vaux, de La Suardière, de L'Arcif, de La Pinellière, autrement Les Chaussées, et dans la métairie, fief et seigneurie des Ruisseaux; et, en ce qui concerne la terre du Bouchet, « en un vieil bastiment à pont-levis, entouré d'eau, en une grande prée située parroisses de Recueil et d'Oizé », et dans les métairies du Bouchet, de La Fontaine-du-Bouchet, de La Gilberdière et de La Verrerie, auxquelles on ajoutait celles de L'Aumosne et de La Moratière, en Mansigné (1).

Le 6 juin 1673, Me René Philoche, curé de Requeil, céda à François de La Rivière, « pour le bien et utilité » de la cure et « à titre d'eschange », le fief de la cure ou du presbytère de Requeil, « consistant en la maison presbitéralle, jardin, fuye et garanne, rentes seigneuriales, censives, montant par an à 29 s., portant profils, lots et ventes et autres droits quand le cas y échet et générallement tout ce qui dépend dudit fief..,, à la réserve toutesfois de laditte maison presbi-

(1) Archives de La Roche-de-Vaux, orig. parch.

téralle, jardin, fuye, garanne et domaine en dépendant, et de ce qui relève de Chasteaux », contre « un fond d'héritage bien garanty et déchargé du droit d'indemnité produisant 80 livres de revenu annuellement, de nature censive, situé en laditte paroisse de Requeil et dans l'étendue de ses fiefs et seigneuries, qui tiendra lieu d'augment de fondation à laditte cure et d'assurance de la garantie dudit fief eschangé; et jusqu'à ce que ledit sieur de La Rivière ayt fourny ledit héritage il payera par chacun an audit Philoche et à ses successeurs lesd. 80 livres de revenu en deux termes égaux aux jours de Noël et Saint-Jean ».

De plus, Me Philoche s'oblige, tant pour lui que pour ses successeurs curés de Requeil, de « dire ou faire dire et célébrer à l'intention dudit sieur de La Rivière, de Madame son épouse, leur famille et descendans ou possesseurs de laditte terre de La Roche-de-Vaux a perpétuité dans la chappelle du chasteau dudit lieu de La Roche-de-Vaux une messe basse par chacune semainne à tel jour qu'il plaira audit sieur curé et ses successeurs, et lorsque ledit sieur de La Rivière et laditte dame sa femme, leurs enfans ou possesseurs de laditte terre ne se trouveront point audit lieu de La Roche-de-Vaux, laditte messe sera dicte en l'église de la paroisse de Requeil, sans que néantmoins laditte messe puisse estre dicte avant huit heures ». En considération de cette messe, François de La Rivière « promet de fournir audit sieur curé d'autres héritages situés dans laditte paroisse de Requeil et dans les fiefs aussy de nature censive bien garantye et déchargée dudit droit d'indemnité, estant lesdits héritages déchargés de lots et vantes, jusqu'à 30 livres de revenu par chacun an pour servir de fond et de dottation de laditte messe ». En attendant qu'il ait fourni ces héritages, il affecte « spéciallement au payement desd. 80 livres d'une part et les 30 livres d'autre par cha-

cun an la métayrie de La Fontaine du Bouchet à luy appartenant ».

Des lettres patentes données à Versailles au mois de juillet 1674, registrées au parlement avec le contrat d'échange le 27 mars 1676, réunirent le fief de la cure à sa terre de La Roche-de-Vaux « sous une seulle foy et obéissance » (1).

H. ROQUET.

(A suivre.)

(1) Archives de la Sarthe, G. 882.





En Sous-Préfecture



Le salon est Empire, avec des panneaux verts.
Le piano muet fait meuble dans un angle ;
Un tableau se révèle où deux lutteurs s'étranglent
Dans le champ-clos d'un cadre entamé par les vers.

Une table supporte, avec mélancolie,
Un vase blanc et or où meurt du résédas.
Les fauteuils amincis font signe de leurs bras,
Comme pour appeler quelqu'un qui les oublie.

Et le silence est là, pacifique et figé.
Une mouche, parfois, se prend à voltiger
Derrière un des rideaux de la fenêtre close.

— On entend, dans un coin, une souris gratter. —
Et grave, comme il sied, le canapé vieux rose
Ecoute la pendule antique radoter.

25 Août 1904.

MAURICE PRAX.



LES NOMS DE LIEU ANCIENS

DE BOR CHEVREL À BOUCHEVEREAU

Dans un récent article *Les anciens quartiers de Laval*, que M. E. Laurain publie au dernier *Bulletin historique et archéologique de la Mayenne*, l'éminent archiviste de la Mayenne cite quelques noms lavallois que l'on retrouve dans de vieilles chartes : tel *le bourg Chevreau*, ancien quartier de Laval.

M. Laurain reproduit la charte (*Vidimus* de 1243) où l'on peut lire ce nom. C'est une donation du 6 août 1241, par Mathieu de Biana, chanoine du *Bourg-Chevreau* de Laval, à Guillaume de Biana, clerc, son neveu, de la Rouillère, en Grenoux, et de plusieurs autres immeubles sis à Laval.

Les *Annales Fléchoises* n'auraient point à s'occuper de ce document, qui les éloigne de leur champ d'études, s'il ne rappelait précisément un nom bien connu à La Flèche : *Bouchevereau*.

Déjà, en mars 1903 (1), j'ai indiqué les transformations successives que ce nom a subies au pays fléchois : *Bor Chevrel, Borchevrel, Le Bourg Chevreau, Bourg Chevreau, Bourchevereau, Bouchevereau*.

L'article de M. Laurain m'a suggéré l'idée de rechercher s'il n'existait pas d'autres *Bouchevereau* autour de nous, et s'ils avaient passé par les mêmes transformations.

(1) *Annales Fléchoises*, T. I, p. 144, note 1.

Grâce au précieux *Dictionnaire* de notre savant collaborateur, M. Angot, je constate que le département de la Mayenne en contient plusieurs (1), à Ambrières, Entrammes, Laval, Ste-Gemmes-le-Robert, et le *Dictionnaire* de M. Célestin Port m'apprend, en même temps, qu'il en existe quelques-uns dans Maine-et-Loire, à Beaufort, Longué, Rochefort-sur-Loire et Segré.

Avec ces quelques renseignements, j'ai composé le tableau suivant, que mes confrères des sociétés voisines pourront compléter s'ils le veulent.

On y verra qu'un quartier de la ville d'Ambrières porte le nom de *Bouchevereau*, orthographe absolument semblable à celle du *Bouchevereau* fléchois. Partout ailleurs c'est *Le Bourg Chevreau* qui a prévalu, dénommant un quartier, un faubourg, un village, un hameau, une ferme ou un château.

M. Laurain écrivait : « ... *Le Bourg Chevreau*, dont la dénomination est bien ancienne et qu'il faudrait rapprocher d'autres semblables pour savoir peut-être tout ce qu'elle renferme d'historique... » Voilà un essai de rapprochement accompli. Si l'histoire du pays n'y gagne pas beaucoup, pour ne pas dire rien du tout, l'histoire du nom lui-même n'y aura pas perdu, puisque nous aurons constaté partout une similitude d'origine et de transformations.

L'origine est bien simple : *Bor Chevrel* désignait un bourg ou une agglomération de quelques maisons. Or, *bourg* vient, disent les étymologistes, de l'allemand *burg* (goth. *baurgs)*, qui signifie « lieu fortifié » ou « château fort ». Littré ajoute que le même nom se dit en bourguignon *bor*, en provençal *borc*, en espagnol *burgo*, en italien *borgo*, en latin *burgus*. On voit maintenant comment, de *Bor Chevrel*, on est passé

(1) Je n'ai pu retrouver dans le *Dictionnaire de la Mayenne* le *Bourg Chevreau*, ancien quartier de Laval. Est-ce un oubli ?

ici à *Bouchevereau*, alors qu'on restait, ailleurs, à notre orthographe des XVIe et XVIIe siècles, *Le Bourg-Chevreau*.

Une seule chose m'étonne, c'est que le lieu actuel de *Bouchevereau* ait pu jadis recevoir cette dénomination de *borg, burg, burgus, lieu fortifié*. Situé dans la vallée du Loir, à un kilomètre de la rivière, dominé par tous les coteaux de Saint-Germain et de Verron, il n'était pas plus fortifiable qu'aujourd'hui. Il reste à supposer qu'il fut l'emplacement d'un camp romain retranché. Comme, tout près de là, passait le « grand chemin de César », allant de Luché à Cré-sur-Loir, cette supposition n'a rien d'invraisemblable, mais j'avoue toutefois n'avoir aucune preuve à l'appui. La question reste donc à résoudre.

P. C.



	La Flèche	MAYENNE				MAINE-ET-LOIRE			
		Ambrières	Entrammes	Laval	Ste-Gemmes-le-Robert	Beaufort	Longué	Rochefort-sur-Loire	Segré
XIIe Siècle de 1154 à 1184	Bor Chevrel								
1220					Bor Chevrel				
1241				Burgus Chevrel					Burgus Chevrel
1538	Bourchevereau								
1542	Le Bourg Chevreau								
1550						Bourchevereau			
1566	Bourg Chevreau								
1641	Bourchevereau								
1657	Bourg Chevereau								
1728	Bouchevreau								
XVIIIe Sle (Cassini)					Le Bourg Chevreau	Le Bourg de Chevreaux			
1904	Bouchevereau (château & hameau)	Bouchevereau (faubourg)	Le Bourg Chevreau (village)	Le Bourg Chevreau (quartier de la ville)	Le Bourg Chevreau (village)	Le Bourg Chevreau (village)	Le Bourg Chevreau (faubourg)	Le Bourg Chevreau (hameau)	Le Bourg Chevreau (ferme)

LES ANCIENS CURÉS DE NOYEN

§ II : PAROISSE SAINT-PIERRE (1)

JEHAN PANCHÈVRE 1507. — Jehan Panchèvre. — Jehan Monteul, prêtres.

GERVAIS BOYTEAU 1545. — Nous trouvons le nom d'un prêtre *Gervais Boyteau*, prêtre, recteur de la paroisse Saint-Pierre de Noyen dans une sentence d'absolution. Un nommé Gervais Bodin et Marie Fournigault sa femme avaient encouru une excommunication pour avoir contracté un mariage clandestin dans le diocèse d'Angers. Messire Gervais Boyteau les en releva publiquement le 20 décembre 1545.

Les prêtres qui suivent furent-ils curés ? nous l'ignorons.

MATHURIN BUGERT 1547. — *Mathurin Bugert.*

PIERRE VATEAU 1583. — *Pierre Vateau.*
1585. — René Georges, fut vicaire.
1587. — René Maceot, chanoine de Saint-Pierre-la-Cour.

JULIEN TALVAS 1596. — *Julien Talvas*, prêtre, probablement curé. Ce fut lui qui fonda la chapelle du Saint-Sacrement et la dota d'une ferme appelée aussi du Saint-Sacrement. Cette chapelle

(1) Mêmes sources que ci-dessus.

était auprès de la route d'Avoise sur le territoire de Saint-Germain. Aussi le curé de Saint-Pierre était présentateur et celui de Saint-Germain collecteur. Elle rapportait 100 francs au titulaire qui devait chanter une messe tous les jeudis.

ANDRÉ ALLEAUME 19 Octobre 1621. — *André Alleaume*. Il quitta Noyen pour Juigné comme cette note en fait foi : « Le dernier de ce mois de May 1622, je traitai de ce bénéfice de Saint-Pierre avec Me André Alleaume et lui baillai en permutation le prieuré de Juigné et nous traitâmes de pacifique à pacifique. »

Signé : G. Pescherard.

M. GEORGES PESCHERARD. — Ce fut le 7 du mois de septembre 1622 que *M. Pescherard* pris possession de la cure de Saint-Pierre et Notre-Dame par procureur.

Il ne jouit pas longtemps de son bénéfice ; il mourut quelques mois plus tard. « 15 janvier 1623. — Sépulture de M. Georges Pescherard, prêtre ; le lieu de sa sépulture et de ses prédecesseurs est devant l'autel Saint-Blaise, sous les tombes proches dudit autel. Son corps est sous celle du milieu et le corps de feue Jeanne Monteul, vivante, femme dudit Pescherard, est sous celle proche de la muraille, où elle fut inhumée le 1er septembre 1599. » Cette note fait remarquer que ce prêtre avait été marié avant d'entrer dans les Ordres. Il eut pour sucesseur :

JEAN PESCHERARD. — Messire *Jean Pescherard* qui tint la cure de Saint-Pierre un peu plus de 38 ans de 1623 à 1662.

« Il s'acquitta très louablement de sa charge ; il fit bâtir dans l'église Notre-Dame la chapelle Saint-Joseph et le bas côté ; il fit faire le jubé de cette église et la

clôture du chœur. Il fit placer un Crucifix qui dominait l'autel du Rosaire et fit bâtir la sacristie. »

Ce curé s'occupa beaucoup aussi de l'église Saint-Pierre dont il fit construire la sacristie. Ce fut lui qui fit élever deux chapelles de chaque côté de l'église, abattre un grand arc qui était au milieu de l'église ; il fit faire aussi la clôtûre du chœur et mettre le Crucifix qui était au-dessus. Il fit construire tout cela partie aux dépens de la fabrique et partie aux siens. »

Après cette vie bien remplie, M. Pescherard mourut à 78 ans « à onze heures un *cart* du soir le 3 septembre et il fut inhumé le 4 à Notre-Dame, au haut du chœur, vers le côté droit ». Ces détails si précis sont de la plume d'un prêtre Jean Huchelou qui parle avec reconnaissance et fierté de M. Pescherard « mon oncle et mon bienfaiteur ». Ce prêtre succéda dans la cure de Saint-Pierre à son vénérable parent.

En 1638, nous trouvons comme vicaire de Saint-Pierre Me Nicolas Esnault. « Trois livres de rente annuelle et perpetuelle sont dues à Discret Maître Nicolas Esnault, conformément au testament de Gervais Oustin et de Madelaine Devaux, sa femme. »

23 juillet 1652. — Mort de G. B. Gilbert Nourry, prêtre, décédé dans la maison priorale de la paroisse Notre-Dame ; il fut enterré devant l'autel dans l'église Saint-Germain.

JEAN HUCHELOU. — *Jean Huchelou* fut curé de 1662 à octobre 1687. Il fut enterré le 2 de ce mois par Me Garreau, curé de Pirmil.

Autres prêtres : 1666 M. Denault.

M. Rousseau qui fut principal du Collège et fonda une prestimonie en faveur de cet établissement (1).

(1) Voir nos Articles des *Annales Fléchoises* : Le Collège de Noyen. (nos Sept. Oct. Nov. 1903.)

1667 Jean Panchèvre.
1676 Jacques Boutin, diacre.
1679 R. Bouchet, prêtre.
26 avril 1685 Etienne Pérard, prêtre.
Louis Thion, principal du Collège.
1687 Julien Bail, prêtre.

FRANÇOIS TEZÉ. — M. *François Tezé* de la Rivière fut curé de 1687 au 11 novembre 1694, avec Hardy Boyteau comme auxiliaire.

GEORGES TEZÉ. — Son parent *Georges Tezé* de la Rivière lui succéda de 1694 au 16 mai 1731, jour de son inhumation dans l'église Notre-Dame.

Il eut pour vicaires :

M. Peschard.

M. François Guyet, enterré par Charles Pérard, prieur de Dureil le 25 octobre 1750.

M. BELLOT. — *M. Bellot* fut curé de 1731 à 1751, époque à laquelle il démissionna. Il mourut un peu plus tard le 18 mai 1755, âgé de 74 ans ; il fut enterré à Notre-Dame. Il posséda la terre de Voisine dont une dame de Clinchamp lui avait fait don. A la mort de ce prêtre, ses biens furent vendus et Voisine acheté par un sieur Legros. M. Bellot était d'une famille bourgeoise de Noyen qui subsiste encore.

Il eut pour vicaires :

De 1735 à 1738 M. Laumosnier.
1742 M. Chauchrist.
Ch. Huet.
1748 Bodereau.

M. CLAUDE BIZIÈRE. — M. Bellot eut pour successeur en 1751 *M. Charles-Claude Bizière* qui mena durant 36 ans la paroisse. C'était un prêtre d'un grand savoir, d'une haute vertu et d'un ferme ca-

ractère. Il mourut à la veille de la Révolution ; le 19 septembre 1787, li fut inhumé très solennellement par Jean-Baptiste Boucheron, prêtre, prieur de Dureil, dans le cimetière, en présence de Me Auguste Drouault, curé de Malicorne, de Jean-Julien Gaîne, curé de Saint-Jean-du-Bois, de Nicolas Le Baroy, curé de Fercé, de François Buisneau, principal du Collège de Noyen. L'acte de sépulture est signé : Louis Péron, vicaire de Saint-Germain.

Vicaires de Saint-Pierre :

1751 G. Marchand, vicaire.
1756 G. Pérard.
1759 Foucqueré.
Jacquin de la Barre.
1766 Clogenson, bachelier en théologie.

M. LAIGRE-DESPRÉS. — M. Bizière eut pour successeur *M. Laigre-Després* qui fut installé le 13 novembre suivant.

Comme désormais la vie des deux paroisses de Noyen va se confondre nous allons parler en même temps de leurs pasteurs.

MAURICE LEVEAU.

(A suivre.)



CRÉANS ET SES SEIGNEURS

AU XIV[e] SIÈCLE

D'après un Registre de Cens et d'Aveux

(Suite)

Johan Fouchier IIII s. de son estre et de ses courtilz.

Roul Aresté par reson de la Blanchete VI d. de leur estre et des appartenances.

Macé Coaellier VI d. de son estre et de ses Courtilz.

Les hers feu Droet dou Temple XVIII d. de lestre à la Foucherère.

Item XIIII manssais de la meson as Joulaniaux et des courtilz.

Les hers feu Godé (1) dou herbergement feu Godé et des appartenances XV s.

Johan Meurioe II s. des chouses de la Fousseere.

Guillaume Menivevillain V s. dou pré de la Chapelle
somme XXVII s.

Autres devoirs dus à l'Angevine.

Folio XV, verso. Autres devoirs deuz à l'Angevine.

Johan et Guillaume ler Baudriz V s. de leur pré de la Perronnière.

Les hers Denise Anrfait feue, VIII d. obole de la Pochaudière.

Les hers feu Johan Faitfeu (2) III d. de leur estre de la Pochaudière.

(1) Dou fié de Créant à la saint Xristofle Colin fiète.

(2) Cf. Ce que nous avons dit des fiefs sis en la mouvance de Créant : La Pochaudière. Une famille Faifeu existait encore aux XVI[e] et XVII[e] siècles. *(Divers dossiers du chartrier La Varenne Choiseul-Praslin.)*

Gregoire Le Fevre VI d. de la terre d'Aubigné (1).

Les hers feu Johan Deffenssor VI d. d'icelui lieu.

Les Hodecenz V s. pour leur terre devant leur estre (2).

Guillaume Cheveiche et sa fraresche des chouses de la Droetière XVI s. VII d.

Le seigneur des Bans des terres feu Hamelot la Vaucorpères V s.

Item XIIII manssais de la terre feu Boidoict.

Le priour de Créant VII s. dou clous de Gastevin.

Johan Fenssour V s. pour les prés de la Perronnière qui fut de Clées.

La personne de Clermont de son pré souz l'estre aux Piaux XX d.

Michou Yvain VI s. de son herbergement et des appartenances et d'un quartier de pré de la Perronnière.

Guillaume Esturry XIII s. de son herbergement et des appartenances et d'un quartier de pré appellé la Boire.

Macé de Septaignes (3) II s. VI d. de sa part dou pré aux Normandeaux, item dou pré de la Pière VIII s.

Le seignour des Bans III s. de la Moisière et des appartenances.

Les hers Doucay deuz s. de leur tenemans que III tiennent.

[Eanoicere ?] Pover II s. VI d.

Le seigneur de Clermont II s. VI d. de son pré commun entre le seigneur des Bans.

Le seigneur des Bans (4).

Johan Luçon XII s. des prés de la Perronnière.

Guillaume Belesvre X s. de son herbergement de la Belle-Ouvrière et des appartenances somme IIII livres XIX s. X d. obole.

Autres devoirs de Créant dus le 2 Novembre.

Fol. XVI, r°. Autres devoirs deuz à la feste aux mors, de Créant.

(1) Grégoire Le Febvre. Jehan Deffensor (f° XV. v°), Guérin Moreau (f° XVIII, r°), avaient des terres au lieu d'*Aubigné*, Drouet du Temple possédait le bois d'Aubigné (f° XXIX, v°); assise sur le Loir, la ferme d'Aubigné est en la commune de Luché-Pringé.

(2) Biffé.

(3) Deux seigneurs de ce nom sont indiqués par notre *ms.* Macé de Septaignes appelé quelque part seigneur de Vaugele (f° XVII, r°) et Jehan de Septaignes (f° XIV. r°). Il y a Vaugelay en Mareil-sur-Loir.

(4) Biffé.

Les hers feu Gode (1) XX s. de leur estre et des appartenances.

Hemeri le Barillier (2) XX s. des prez qui furent feu Pigneau.

Guillaume Beleuvre (3) XIII s. (4) de son herbergement et des appartenances.

Michel Yvain (5) VI s. de son estre et des appartenances (6) et d'un quartier de pré.

Guillaume Estury (7) XIII s. de son herbergement et des appartenances et d'un quartier de pré appellé la Boire.

Guillaume Sentier (8) IX s. dou pré Boitdoit.

Macé (9) de Septaignes VI s. dou Pré qui fut aux Goubereaux de la Luçonnière.

Les Hodecenz VI s. pour leur terre devant leur estre (10).

Hervé Meurioe (11) X s. de son estre et des appartenances.

Les Galez de Maletouche XXX s. de leur estre de la Galetere et des appartenances.

Droet Cyveau et Philippe Rambeger de leur pré de la Perronnière VIII s.

Les Huardeaux dou Chasteau V s. de leur pré de la Perronnière.

Les Normandeaux XV manssais de leur pré de la Perronnière.

Fol. XVI, v°. Johan Baulin (12) X s. de la chouse qui fut Guillaume Pineau dessus Clermont.

Johan et Guillaume les Argerez (13) II s. VI d. de leur pré de la Perronnière.

Georget Le Cervues de Mareil IIII s. de une pièce de vigne sise au Barreau (14).

Johan dou Brocey VI s. IIII d. de ses chouses que il tient

(1) Colas Fiete.
(2) *Vacat.*
(3) J. Seroier.
(4) VII s. VI d.
(5) Regnaud Le Porcher.
(6) Vaquent les appartenances.
(7) *Vacat.*
(8) *Vacat.*
(9) Johan.
(10) Biffé.
(11) *Vacat.*
(12) La Goyère.
(13) R. Le Porcher.
(14) En doubte.

à cenz lui et ses fraresches environ la Melletière au dessus de Clermont.

Les hers de la Droetière XVII s. V d. (1).

Johan le Luczon de ses préz de la Perronnière XXVIII s. (2).

Quion des Moulins V s. dou pré de sour la Perronnière.

Johan Chohin dou pré de la Perre VIII s.

Censitaires du fief des Tuffeaux à la Saint-Denis.

Rentes deues à la Saint-Denie [du fié des Tuffeaux à Mareil] (3).

Les hers à la feue Blanchete (4) IIII s. de leur estre et des appartenances au dessus de la Fontaine de Mareil.

Censitaires de Créant à Noël, 1382-1384.

A Noël pour Créant [marche par a et par b et par c. l'an IIII ** et III et l'an IIII ** et IIIIpar c.]

[a. b. c.] Les hers feu Johan Ysembart III s. de leur chouses des Perruches.

Les hers feu Johan Bruners de leur chouses des Perruches III s.

[a. b. c.] Les Galez de Maletouche XX d. de la Galeteres et des appartenances.

Les Picoz (5) de la terre de la Perruche II s. VI d.

Censitaires de Pringé à la Saint-Jean-Baptiste.

Fol. XVII, r°. Ce sont les rentes et les cenz de Pringé, Premier à la saint Johan Baptiste.

Macé de Septaignes, seigneur de Vaugele (6) XXII d. de ses chouses à Pringé.

Item de la Voie (7), maille.

Guerin Daunoy, VIII d. de sa meson.

Hardoin de Mallevau, maille, de terre qui siet jouste le Coulombier.

Théphaine la Sevine, V d. de sa meson appellée la Jueverie.

Michau Dou Vau, V d. de celui lieu.

Pierre dou Bouloy, VIII d. de ses mesons dou Bourc-Guerin.

(1) *Vacat.*

(2) VIII s.

(3) Tout le texte entre crochets est une écriture postérieure.

(4) Girard Aresté.

(5) *Vacat.*

(6) Vaugelay, f. en Mareil-sur-Loir.

(7) La Voie, f. en Luché-Pringé.

Guillaume Doubier I d. dou courtil aux Morices.
Item maille, dou cloux aux Bodins.
Le Cleic Boucher, I d. dou courtil aux Morices.
Macé Filzdoux VI d. de sa vigne dou Fromontage.
Pasquier Gillier IIII d. de sa meson devant l'église.
Johan Le Tonnelier XII d. de son herbergement dou Carfourt.
Michou Le Tonnelier, IIII d. de la meson à la Tacière.
Les Picoz de Mareil, I d. de leur vigne des Cloux.
Robert Aubin II d. de Ruffin.
Aluce Maille dou volier Gateble.
Guillot Lemercier, maille de ta Voye.
Perrot Bahu I d. de sa vigne de la Testardière.
Les Queteaux XVII d. obole de leur chouses de Pringé.

Fol. XVII, v°. Regnaut Le Cerf et les hers Robert Aubin II d. de Ruffin.

Regnaut Le Cerf II d. de l'estre feu Capin.
Pierre dou Bouloy, I d. de sa vigne des Parisez.
Monssieur Johan de Clermont, I d. de la terre dou cloux dou Doet.
Guion Auvé et sa fraresche VI d. de cens de sa meson dou Quarrefour et dou Four.

Censitaires de Pringé, dus à l'Angevine.

Autres rentes et cenz deuz à l'Angevine.
Guerin Daunoy XVIII d. des voliers de la Jouceliniére.
Macé des Boys VII d. maille de sa vigne des Parisez.
Johan Guillot VII d. de sa terre des Coulombiers.
Item VI d. obole de sa vigne dou Tertre.
Guillaume Dubier VII d. maille de sa vigne de Chevendue.
Les hers Hurtelou XXII d. de leur vigne de Chervendue.
Guillaume Dubier II s. VI d. des vignes au Mestreau.
Macé Filzdoux seix deniers de sa vigne dou Teil.
Johan Le Tonnelier III s. de la Testardière.
Guillaume de Mousseaux II d. obole dou volier Gateble.
Johan le Tonnelier XVIII d. de sa part de sa meson dou Carfourt.
Item ledit Johan, IX d. de sa vigne de la Broce.

Fol. XVIII, r°. Item ledit Johan, III d. de sa terre de la Porchonnière.

Item II s. de la Testardière.
Robert Aubin, VIII d. de Chervendue.
André Darondeau, XVIII d. obole de sa vigne dou Tertre.
Johan Bourgeis, IX d. de sa vigne dou Tay.

André Aluce, V d. dou volier Gasteble.
Guerin Moreau, XII d. de sa terre d'Aubigné.
Pasquier Gilier, XII d. de sa vigne dou Tay.
Pierre dou Bouloy, XV d. de sa vigne des Parisez.
Item II d. dou pré Mariete.
Michou Le Tonnelier III s. IIII d. de ses vignes des Parisez,
Item XVIII d. de sa meson dou Carrefourt.
Item XVIII d. de sa vigne dou Tay.
Item IX d. obole de sa vigne de la Broce.
Les Queteaux V s. V d. de leur chouses de Pringé.
Johan Lesveilleau, XII d. de sa terre d'Aubigné.
Gieuffroy des Ruaux, V d. de la Garde.
Thiephaine la Sevine II s. II d. de ses vignes de la Testardière.
Item IIII s. de son courtil des Arssiz.
Les hers feu Jamet Grandin VIII d. de la Porchonnière.
Pierre Poucin XVI d. de sa vigne des Parisez.
Mauloré II s. IIII d. de sa vigne dou Tait.
Les hers feu Colin de la Court II s. VI d. de leur vigne de Parisez.
Les hers feu Guillaume Gilier III s. de la vigne Proineau et de la [Trite ?]
Girart Gaignepain et sa fraresche IX d. de leur herbergement qui fut feu Taupin.

Fol. XVIII, v°. Monssieur Johan de Clermont VI d. de sa dou cloux dou Doet (1).

Censitaires de Pringé dus au 2 Novembre.

Autres cenz et rentes deuz à la feste aux mors.
Guion Auvé, II s. VI d. de son courtil dou Four.
Juliot Grant III s. VI d. de son courtil dou Four.
Guerin et Peuver II s. VIII d. de ses courtilz.
Les hers feu Johan Bourgeis, XVIII d. de la Coubardière.
Morice Coubart, IX d. de la Coubardière.
La fame feu Guillaume Auvé, XI d. de la Coubardière.
Les hers Pasquier Gilier III s. des Parisez.
Guillaume Dubier, XII d. dou courtil aux Morices.
Ledit Dubier, XII d. de sa vigne Doutait.

(1) Pour la seconde fois se présente ce nom de Doet. Dans notre vieux français (Bonav. Despeiers. *Contes et Devis*, nouv. XXXVI°) et dans le patois actuel du Maine le mot Doet, Douet, signifie une mare, un lavoir. Le *Clos du Douet* était probablement situé près d'un lavoir ou d'une mare.

Les hers feu Cuerin Daunay XX d. de son courtil de...... de la Meson neuve.

Les hers feu Johan. Le Boucher, XII d. dou courtil aux Morices.

Johan Le Tonnelier IIII s. de la pasture et de la terre de la Gregoulière.

Item II s. de la Tenerie.

Fol. XIX, r°. Item XVIII d. de son estre dou Carrefourt.

Pierre dou Bouloy XII s. de son estre de Bourt Guerin et des appartenances.

Item VI d. de sa meson jouste la meson Maulore.

Les Tonneliers ensemble XVIII d. de l'estre feu Hardoin Le Tonnelier.

Item V d. de celui lieu.

Guerin Morineau III s. des chouses de la Coubardière.

Gervese Goubart IX d. de sa meson de celui lieu.

Michou Le Tonnelier II s. IX d. de sa meson et des courtilz des Arssiz.

Item XV d. dou courtil qui feu Johan Guillot.

Macé Filzdoux, II s. IIII d. dou volier devant sa porte.

Item XII d. dou courtil à la Gueignarde.

Regnaut Le Cerf IIII d. de l'estre feu Capin.

Item XII d. dou courtil à la Gueignarde.

Item XII d. de la vigne dou Tail.

Les hers Robert Aubin V s. de Ruffin.

Les hers Macé Hurtelou III s. de Ruffin.

Les hers au Taillendier XI s. de leur estre et des appartenances.

Herbert Lecourtiller XIIII d. de sa terre de la Ferme.

Guillaume Le Cronier XI d. de sa terre de la Ferme.

Estienne Olivou II s. VII d. obole de sa terre de la Ferme.

Les hers de la Couture XX s. des choses du Bois Lanffroy (1) et de leur vignes de sur Pringé.

Le seigneur de Clermont V s. des vignes dou Mellier séanz en son cloux.

Fol. XIX, v°. Les hers feu Guillaume Gillier XVIII s. de l'estre feu Gasteble et des appartenances.

Item V s. de la vigne et de la terre Troineau.

Michou Le Tonelier X s. de la vigne de Blanchart.

Johan Guillot de meson et dou courtil jouste le Four XII d.

Johan Mauloré XVIII d. de sa meson.

(1) Boislenfray, f. commune de La Flèche, section de Sainte-Colombe.

Guerin Daunoy VII d. de la Testardière.
Guion Daunoy VII d. de sa vigne de la Testardière.
Hardoin de Malevau XVIII d. de sa terre de Beauchamp.

Censitaires de Pringé dus à Noël.

Autres rentes deuz à Noël.
Thomas Doubleau XX d. de sa pature de la Porchonnière.
Johan Gaidon et Colas Devron XII d. de leur chouses de la Porchonnière.
Les hers feu Pasquet Gilier II s. de leur vigne de Chatmœz.
La persone de Pringé X d. sur son courtil devers les Chambcoyes.
Item VI d. de la vigne de la Petite Garde.

Fromentages de Pringé dus à l'Angevine.

Folio XX, recto. Ce sont les fromentages deuz à Pringé à l'Angevine.
Thiephaine la Sevine, de sa vigne et de sa meson et de sa roche et de ses vignes dessus Pringé, I sextier à la mesure de la Flèche.
Les Queteaux une mine de leur chouse de Pringé.
Michou Le Tonnelier une mine de ses vignes des Parisez.
Pierre Poucin IIII bœsseaux de sa vigne des Parisez.
Macé Filzdoux une mine de sa vigne dessus Pringé.
Estienne Olivou II boesseaux dou volier de la Chasteignière.
Les hers feu Johan Aubin II bœsseaux de la Chasteignière.
Johan Le Tonnelier II bœsseaux de sa vigne des Parisez.
Dubier et Robert Aubin II bœsseaux des vignes de la Chasteignière et de Chervendue. Et touz ses fromentages à la mesure de la Flèche.

Seillages de rente dus à Pringé.

Item seillages de rente audit terme à la mesure dou Lude.
Les hers feu Guillot Le Mercier I bœsseau de la meson Bourdin et de la Voie.
Guerin Daunoy I bœsseau de celui lieu.

Chapons dus à Pringé à la Toussaint.

Item chappons de rente deuz à la Touz sains.
Perrot Bahu (1) IIII chappons de son estre et de sa vigne de la Testardière.

(1) Michel Le Tonnelier.

Foyllées dus à Pringé.

Fol. XX, verso. Autre servitude appelé Foyllées.

Le prioul de Luché pour causes des desmes qui tient à Pringé une fouasce de un demé dou pris de VI s. le sextier, et denrée de vin au pris de V s. la jalaie, par III festes en l'an, c'est assavoir : à la Touz Sains, à la saint Martin et à Pasques.

Item la persone (1) de Pringé une jalaie de vin bon et net à la meaoust pour cause de ses desmes.

Johan Garnier tient de moy ses terres de au dessous de Pringé, à VI d. de franc devoir.

Le seigneur de la Lunde tient de moy le herbergement de la Lunde et les appartenances, par reson de ma terre de Créant à VI d. de franc devoir.

Censitaires de Semur dus à la Saint-Christophe.

Fol. XXI, recto. Ce sont les cenz de Semur deuz à saint Christofle.

Et premier Drouet Davy de ses choses de la Nœrie (2).

1392. Censitaires du seigneur de Créant reçus à Malicorne.

Ce sont les cens au seigneur de Créant receuz à Mallicorne 'an IIII xx et doze Premier receu par Jehan Bou [cher?] Richard Ellivau III d.

Patry Adan (3) de sa terre de la Challabocière IIII d.

Jehan de Monchegnoil, de la Barre II d.

Michel Le Peletier, de sa vigne du Clot IIII d.

Guillaume Charelles, de la Charrestière, qui fut Jehan Chesneau II s. VIII d.

Item ledit Charelles, de la terre........ Jehan IIII d.

Guillaume du Breil, de la Challabocière IIII s.

Item ledit Guillaume pour Jehan Goriot de sa haye VIII d.

(1) La persone : Le curé.

(2) La Noerye ou la Noerie.

(3) Patry Adan est témoin le 1er 1387 (F° XXIV. v°). Au Chartrier la Varenne-Choiseul-Praslin je rencontre une famille Adam dont Jean Adam qui fait 27 janvier 1453, le 20 janvier 1463, le 18 juin 1472, déclaration au seigneur de La Flèche des maisons et terres de la Besnerie. Sa veuve Jeanne Pinarde fait déclaration le 7 octobre 1478; autre Jean Adam fait déclaration le 18 juin 1472 de terres en Biré,

Rentes nouvelles de blé dus à Créant à l'Angevine.

Fol. XXI, verso. Ce sont les rentes de blez de Créant au jour de l'Angevine nouveaument acquissez. Premièrement Michel Petit et Guillaume Gauguelin une mine de froment.

Perrot Bahu, parroissien de Pringé une mine de froment.

Guillaume Floceau le jeune un septier froment un septier aveine.

Item ledit Floceau une pipe (1) de vin blanc à la Toussaincz.

Guillaume Floceau le viel un septier froment.

Johan Dugaut III septiers froment II d'aveine.

Macé Bullourt le viel une mine froment.

Macé Freste une mine d'aveine.

Guillaume Coubart II septiers d'aveine.

Girard Areste une mine froment.

Johan Picot III septiers froment.

Johan Le Pulloys une mine froment.

Perrin Flouri II septiers froment.

Johan Leconte II septiers froment.

Censitaires de Créant à la Chandeleur.

Fol. XXII, recto. A la Chandelour [pour Créant].

Les hers Dargere (2) dou pré de la Perronnière V s.

Les hers aux Luçons (3) V s. dou pré de la Perronnière.

Censitaires de Créant à la Mi-Carême.

A la mequaresme [pour Créant].

Thibaut Marqué (4) I d. dou pré aux hommes.

Macé Baudry (5) I d. decelui lieu.

Herbert (6) Le Roier II d. de celuy lieu.

Johan Baulin X s. (7) de son estre qui fut J. Piau et des appartenances.

(1) Une pipe contient deux busses, environ 4 à 500 litres.

(2) Regnaud Le Porcher.

(3) G. Fefeu de la Lonvelière.

(4) Denis Le Roier.

(5) J. et Guillaume les Baudriz.

(6) Denis.

(7) J. Lagoée IX s.

Guillaume Beleuvre (1) VI d. de son herbergement au jeudi absolu (2).

Guillaume Sentier (3) IX s. dou pré Bordoit.

Rentes d'avoine dues à l'Angevine à Créant.

Les avaines de rente deues à l'Angevine à la mesure de la Flèche.

Les Galez de Maletouche III mines sur toutes leur chouses.

Johan dou Brocey un bœsseau sur toutes ses chouses.

Guillaume Beleuvre (4) une mine sur toutes ses chouses.

Louis CALENDINI.

(A suivre).

(1) *Alibi.*

(2) Le jeudi absolu ou jeudi saint, ainsi appelé parce que ce jour là, avant la messe, après la récitation des psaumes pénitentiaux, le prêtre donnait l'absolution aux fidèles. *Rituale Andegavense,* t. I, p. 223.

(3) *Vacat.*

(4) *Vacat.*



DOCUMENTS INÉDITS

BUDGET

DES GARNISONS D'ANGERS ET DE LA FLÈCHE

EN 1611

Pierre de Donadieu, sieur de Puycharic, gouverneur des ville et château d'Angers, étant mort en 1605 (25 mars), messire Guillaume Fouquet, marquis de la Varenne, lui succéda.

Le chroniqueur angevin Bruneau de Tartifume nous dit à ce sujet (1) :

« Durant les gouvernements dudit Pucharic et Fou-
« quet... le... sieur de Madelet, écuyer, fut capitaine
« au château, auquel sieur Madelet ledit seigneur de
« la Varenne donna à femme une de ses proches pa-
« rentes, afin de l'obliger davantage à lui être fidèle. »

C'est ce même Madelet que nous retrouvons dans l'*Estat de la despense qu'il faut faire au chasteau d'Angiers*. Son traitement annuel est de 1,200 livres. Dans le projet de budget qu'il présente au gouverneur, pour 1611, il demande une augmentation de solde et de pension : « Plus ce qu'il plaira à Mr de la Varanne

(1) Voir à la Bibliothèque d'Angers le ms. 870 de la collection Grille, qui est le second des trois ouvrages de Bruneau, et porte ce titre : *Philandinopolis ou plus clairement les fidelles amitiés contenans une partie de ce qui a esté et de ce qui peult estre et de ce qui se peut dire et rapporter dans la ville d'Angers et païs d'Anjou.*

augmenter pour la solde de Mr Madelet » — « Plus pour sa pention ».

Sans doute le marquis de la Varenne n'avait-il plus besoin de ménager le capitaine du château. Si, en effet, il augmente sa solde de 600 livres (VIe), il répond à sa seconde demande en la raturant, purement et simplement.

Après l'*Estat de la despense,* qui s'élève à 6,382 livres pour le château d'Angers, vient le budget des recettes, où l'on voit figurer, je ne sais trop à quel titre, « l'apointement de la garnison de La Fleiche », c'est-à-dire 966 livres.

Enfin, nos confrères angevins nous diront ce qu'était cette « prébande de Saint-Martin », que nous voyons estimée à 400 livres.

P. C.

Estat de la despence qu'il fault faire au chasteau d'Angiers durant l'année mil six cens unze et qui se paie par chacun moys.

PREMIÈREMENT

A ung sergent sa paye par moys.......	XXV l.
A trois caporaux à raison de xv l. chacun	XLV l.
A trois apointés chacun xiiii l.	XLII l.
A dix huit apointés chacun xii l.	II^c XLI l.
Au concierge pour ses gaiges et entretien des armes par moys.......	XVIII l.
A Monsr *Madelet* par moys..............	C l.
Compte ibid qui se paie par moys......	IIII^c XLVI l.
Qui est par chacun an la somme de...	V^m IIII^c LII l.
Pour le boys et chandelle............	II^c L l.
Pour l'entretien des couvertures.....	IIII^xx l.
Plus ce qu'il plaira à *Mr de la Varanne* augmenter pour la solde de *Mr Madelet*............................	VI^c l. (1)
Plus pour sa pension (2).	
Compte total............	VI^mil III^c IIII^xx II l. (3)

POUR FAIRE LE FONDS DE LA SOMME CI-DESSUS

Le receu du tresorier provincial des guerres pour l'apointement de la garnison d'Angiers	III^m IIII^c LXVIII l.
Plus pour l'apointement de la garnison de *La Fleiche*.................	IX^c LXVI l.
Du receveur des tailles d'Angiers pour l'apointement du gouverneur d'Angiers......	XII^c l.
Pour la prébande de *Saint-Martin* par estimation.......................	IIII^c L l.
Compte total.....	VI^m IIII^xx IIII l.

(Extrait du Chartrier LA VARENNE-CHOISEUL-PRASLIN, *série E.)*

(1) Ce chiffre (VI^c l.) n'est point de la même écriture; la couleur même de l'encre est différente. Sans doute le rédacteur de l'« Estat » avait laissé un blanc pour permettre à M. de la Varanne d'inscrire ce qui lui plairait.

(2) Cette ligne est raturée sur l'« Estat », avec la même encre que le chiffre ci-dessus. La Varanne trouvait probablement M. Madelet suffisamment rétribué.

(3) Pour ce chiffre total, même observation que ci-dessus.



LE LOIR NAVIGABLE

Le 26 août 1904, le rapport suivant fut lu au Conseil général de la Sarthe :

« La longueur du Loir navigable dans le département de la Sarthe est de 117 kilomètres ; une longueur de 10 kilomètres, est, en outre, classée comme flottable.

Il n'y a pas d'écluse sur le Loir ; les bateaux franchissent les barrages par des portes marinières dont la largeur varie entre 4 m 80 et 5 m 20.

Le trafic du Loir a atteint 7.161 tonnes en 1903, au lieu de 4.330 en 1902.

L'Exploitation du Domaine public (pêche, francs-bords, etc.,) a produit une somme de 11.800 francs environ.

Les crédits d'entretien alloués en 1904 s'élèvent à 7.400 francs.

Aucun travail neuf n'a été exécuté sur le Loir en 1903. »

A la suite de ce rapport, il est demandé au Conseil d'étudier la canalisation du Loir entre La Flèche et Angers. Cette proposition si intéressante pour notre vallée est prise en considération et renvoyée à l'administration pour une plus ample étude.

LES « ANNALES FLÉCHOISES » ET LES REVUES

Nous adressons nos bien sincères remerciements à nos confrères qui, dans les revues et les journaux, veulent bien faire connaître les *Annales Fléchoises* à leurs lecteurs.

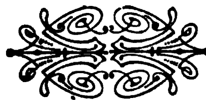
16

La *Revista d'Italia* de septembre signale le travail de M. l'abbé Froger sur *Ronsard et Alamanni*. — Le *Mois Littéraire et Pittoresque* d'août, cite plusieurs de nos notes bibliographiques, et le *Mois* de septembre dit du *Tombeau de Robert Garnier* par M. l'abbé L. Calendini :

Cet extrait des *Annales Fléchoises* donne une courte notice sur le tombeau du poète Robert Garnier, mort au Mans le 20 septembre 1595, et dont le corps a probablement été transporté lors de la grande Révolution au cimetière du Luart. C'est un pieux hommage rendu à une gloire littéraire locale.

L'Eminent Directeur de l'*Intermédiaire des Chercheurs et Curieux*, M. Georges Montorgueil (directeur de l'*Eclair*), cite cet article de M. L. Calendini sur *Le Tombeau de Robert Garnier*, et annonce en ces termes la brochure sur notre sanctuaire de N.-D. des Vertus :

Sous un titre qui promet des études similaires, *les Sanctuaires de la Sainte Vierge dans la vallée du Loir*, l'abbé Paul Calendini étudie avec son érudition étendue, une église de La Flèche, qui est aussi un lieu de pèlerinage, *Notre-Dame des Vertus*. C'est une monographie aussi complète et aussi sûre qu'on peut l'attendre de cet historien qui ne va jamais sur la foi d'autrui, mais remonte pour ses moindres travaux jusqu'aux sources les plus inexplorées. *Les Annales fléchoises*, remarquable recueil d'érudition locale, ont publié en partie cette monographie. (La Flèche, imp. Eug. Besnier).



BIBLIOGRAPHIE

I. — A TRAVERS LES REVUES.

L'ANJOU HISTORIQUE. — JUILLET. — **F. Uzureau.** — *Madame Letondal, née Milscent. Ses mémoires (1774-1792).*

Madame Letondal, née Renée-Antoinette-Marie-Sophie Milscent, était la nièce de l'abbé Michel-Antoine Milscent qui, en 1778, succéda à M. Donjon comme curé de Saint-Thomas et archiprêtre de La Flèche.

Madame Letondal venait quelquefois à La Flèche, et, à ce sujet, voici ce qu'on lit dans ses mémoires :

« Après Epiré et Faye, on allait aussi à La Flèche. Le curé, Michel-Antoine Milscent, était le frère de Marie-Joseph Milscent, le tuteur de Sophie. Il avait pour vicaire MM. Gagneux et Locry. Le chapelain de la chapelle de Notre-Dame, située sur le chemin de La Flèche aux Courbes, se nommait Richard; ordonné prêtre après avoir atteint sa 40e année, c'était un ecclésiastique très pieux, un vrai saint, « couchant dans le clocher et passant les journées entières dans la chapelle; il ne vivait que de pain et d'eau. »

« La maison du curé de La Flèche, conduite par la femme Bedouet, était dans le plus grand désordre. Il faisait une horrible dépense par le peu de soin de cette femme, qui avait toute sa confiance. Il avait aux Courbes sa sœur, son mari, leurs enfants, leurs domestiques, ce qui faisait en tout onze personnes à nourrir et la plupart à payer; et, malgré qu'il eût sept vaches , il achetait du beurre chaque semaine. Cela explique comment avec une cure de 11.000 livres et un riche patrimoine il fut obligé de donner son bien à viage, et comment ensuite, ayant vendu ce viage, il s'est trouvé dans la misère, réduit à se mettre instituteur dans un collège à Paris.

« A l'hôpital de La Flèche, les pensionnaires pouvaient sortir souvent, et les étrangers avaient toute facilité pour voir les personnes du dedans.

« Le curé de La Flèche se décida, après une retraite de quinze jours, de prêter le serment. Il montra dans la suite tant d'ardeur pour le schisme qu'il fut honteusement chassé de sa paroisse. »

L'abbé Milscent prêta serment au début de 1791 et occupa l'église de Saint-Thomas jusqu'en mars 1794. On ne sait ce qu'il devint dans la suite. D'après M. Uzureau, on le voyait encore à Paris sous la Restauration, et tout laisse malheureusement supposer qu'il mourut impénitent.

F. Uzureau. — *Andegaviana. Quatre prêtres angevins guillotinés le 1er janvier 1794.*

De ces prêtres, deux sont fléchois : *René-Mathieu-Augustin Lego*, vicaire au Plessis-Grammoire, âgé de 29 ans, né à La Flèche, et *Jean-Baptiste Lego,* son frère, 27 ans, né à La Flèche.

Arrêtés le 25 décembre 1793 à la Cornuaille, ils sont conduits à Angers, où ils comparaissent, le 1er janvier 1794, devant la Commission militaire. Séance tenante ils furent condamnés à mort, et le soir, à 4 heures, guillotinés sur la place du Ralliement.

SEPTEMBRE. — **F. Uzureau.** — *Les prêtres angevins morts à Nantes (1793-1794).*

Le 29 novembre 1793, cinquante-sept prêtres, enfermés à la prison de la Rossignolerie, à Angers, furent conduits à Nantes, où ils arrivèrent le 5 décembre. Le sinistre Carrier avait déjà inauguré ses noyades, et il en ordonna une nouvelle pour les prêtres angevins ; elle eut lieu dans la nuit du 9 au 10 décembre. Parmi ces confesseurs de la foi nous lisons les noms de *Guillaume Clavreul,* curé de *Saint-Pierre de Précigné*, *René Moreau*, curé *du Pé.*

Le 13 mars 1794, soixante-seize prêtres de Nevers et d'Angers furent encore conduits à Nantes, où ils moururent tous, après les plus cruelles souffrances. Au nombre des prêtres angevins se trouvait *Michel Chapeau,* curé de *Sainte-Colombe,* près La Flèche, mort le 23 mars.

L'ART SACRÉ. — JUIN, JUILLET. — **Paul et Louis Calendini.** — *Particularités archéologiques du diocèse du Mans.*

Dans ces deux numéros les auteurs continuent leur étude sur les paroisses du diocèse du Mans : La Suze, Lamnay, Lavaré, Le Bailleul, Le Chevain, Le Grand-Lucé, Lhomme, Le Luart, Le Lude, Le Petit Oisseau, Le Tronchet, Le Val, Les Aulneaux, Les Mées, Lignères-la-Carelle, Ligron, Livet, Lombron, Longnes.

BULLETIN HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE DE LA MAYENNE, T. 20, 1904.

F. Uzureau. — *Lettre à Dorlodot, évêque constitutionnel de la Mayenne,* par l'abbé Maupoint.

Léon Maître. — *La sépulture de Saint-Martin de Tours.*

E. Queruau-Lamerie. — *Lettres de Michel-René Maupetit, député à l'Assemblée nationale constituante (1789-1791).*

On y peut lire d'intéressants détails sur les différentes assemblées du Maine et de l'Anjou à cette époque.

E. Laurain. — *Les anciens quartiers de Laval.*

L'éminent archiviste de la Mayenne publie une curieuse charte par laquelle Mathieu de Biana *chanoine du Bourg-Chevreau*, de Laval, donne à son neveu des immeubles sis à Laval (cf. l'article du présent numéro).

— *Extrait de l'ancien greffe des Seigneurs vicomtes de Beaumont et de La Flèche* (suite).

Nous voyons différents actes de Françoise d'Alençon, duchesse de Vendôme, concernant les baronnies de La Flèche et de Sainte-Suzanne. Plusieurs de ces actes, expédiés de La Flèche, nous apprennent que Françoise d'Alençon y habitait les 14, 16 et 18 mars 1538, le 26 juin 1539, les 18, 22 juillet et 19 septembre 1539.

BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE DU VENDOMOIS. — 1er TRIMESTRE 1904.

Jean Martellière. — *Ronsard et Cassandre Salviati.*

L'absence, ni l'oubly, ni la course du jour
N'ont effacé le nom, les grâces ni l'amour
Qu'au cœur je m'imprimay dès ma jeunesse tendre,
Fait nouveau serviteur de toy, belle Cassandre...

Quelle était donc cette Cassandre, à laquelle le poète, « vingt-cinq ans après la première rencontre, adressait encore ces vers, d'une mélancolie si tendre »?

Les savants historiens de Ronsard, MM. Henri Longnon et Paul Laumonier nous l'ont déjà dit : c'était la deuxième fille de Bernard Salviati, qui habitait, depuis 1517, le château de Talcy, entre Mer et Marchenoir.

Le frère aîné de Cassandre, Jean Salviati, eut de sa femme, Jacquette Malon, plusieurs enfants dont l'aînée fut Diane, celle-là même dont écrivait Agrippa d'Aubigné : *J'ai cogneu Ronsard privément... Mes premières amours s'attachèrent à Diane de Talsi, nièce de Mlle du Pré,* QUI ESTOIT SA CASSANDRE.

Cassandre Salviati épousa Jean Peigné, seigneur de Pray, en Vendômois. Ce mariage avait dû se faire, pensait M. Laumonier, vers 1551; mais M. J. Martellière en fixe définitivement la date : « C'est en 1546, le 23 novembre, que fut passé devant Roblet, notaire à Beaugency, le contrat de mariage de Cassandre ».

Que devint ensuite Cassandre? « En 1595, Cassandre est veuve, malade et vieille..., car elle a près de 65 ans. Elle semble n'avoir eu qu'une fille, nommée comme elle Cassandre, qui épousa, le 9 novembre 1580, Guillaume Musset », propriétaire de la terre de la Bonaventure, et ancêtre du poète Alfred de Musset. Cassandre Salviati dût mourir vers 1606.

2e TRIMESTRE. — **R. de Saint-Venant.** — *La paroisse de la Chapelle-Vicomtesse et sa fondation.*

Dans cette dernière partie de son excellente étude sur la Chapelle, M. de Saint-Venant nous présente les différents manoirs de cette paroisse. En premier lieu, le manoir des *Chauvellières*, possédé à la fin du XIIIe siècle (et non XVIe) par Geoffroy de Brûlon, fils de Payen de Sourches et de N. de Mondoubleau, dame de Brûlon. A la fin du XVIe siècle, ce manoir était passé dans la famille *des Loges*, qui possédait encore le manoir de la *Charmois* ou *Charmoye*. Probablement issue de la famille des Loges de Coudrecieux, elle conserva Charmoye jusqu'au milieu du XVIIe siècle, alors que depuis un siècle les Chauvellières appartenaient à la famille Cybert. Cette seigneurie devait, jusqu'à la Révolution, changer maintes fois de propriétaires. Tout autre fut le sort de Charmoye, qui, par le mariage de Madeleine des Loges avec René du Portail d'Apremont, resta jusqu'en 1789 à la famille aussi bien mancelle que percheronne des Portail. Des notes sur le fief des Matrats et divers autres fiefs terminent cette intéressante monographie.

L'Abbé Haugou. — *Troô de 1789 à 1795, d'après les registres municipaux.*

Monsieur le curé de Troô a suivi au jour le jour les révolutionnaires. Et que de faits se passent dans une seule année, 20 août 1792 — 24 mai 1793! Prestations de serments, ventes de biens d'émigrés, remises d'armes, mainmise sur les meubles d'anciens chanoines, autant de faits qui font connaître la société municipale surexcitée.

MÉMOIRES DE LA SOCIÉTÉ NATIONALE D'AGRICULTURE, SCIENCES ET ARTS D'ANGERS, T. VI, ANNÉE 1903.

Louis de Farcy. — *Les fouilles de la cathédrale, du 18 août au 12 septembre 1902.*

C'est là un premier supplément au savant ouvrage déjà publié par M. de Farcy sur la cathédrale d'Angers. Du 18 août au 12 septembre 1902, de nombreuses fouilles furent exécutées qui déterminèrent « le plan, les contours, le ni-

veau et l'appareil du chœur et des transepts démolis, pour être remplacés à la fin du XIIe et au cours du XIIIe siècle » par les constructions actuelles.

F. Uzureau. — *Ancienne académie d'Angers, séance d'inauguration (1er juillet 1686).*

Composée de trente membres nommés par Louis XIV, en 1685, l'Académie royale des belles lettres d'Angers eut une inauguration brillante où rien ne manqua : cérémonies et discours. Les discours sont publiés in-extenso, ce qui, peut-être, pour certains, manque de charmes. Il est vrai que de nos jours on en entend bien d'autres!

Du Brossay. — *Les habitants de Château-Gontier et le lieutenant-général Guitau.*

Ce récit d'intrigues municipales est piquant d'intérêt. Contre les injustices et les menaces autoritaires d'un lieutenant-général trop infatué de ses droits, une paroisse entière se soulève et recouvre un peu de sa liberté.

L. de la Perraudière. — *Un angevin guillotiné à Laval sous la Terreur, M. Maultrot.*

La sœur de ce martyr, épousa M. Jacques Prevost de la Chauvellière, dont la sœur était alliée à une famille fléchoise : les Le Royer de Chantepie de Gastine. Une de ses petites filles épousa le comte de Jourdan-Savonnières, de Chenu.

Joseph Joubert. — *Le dernier lieu de repos des rois angevins.*

Il n'est autre, on le sait, que l'église abbatiale de Fontevrault, qui vient fort heureusement d'être rendue aux arts et aux archéologues.

Du Brossay. — *Notes sur le faubourg d'Azé au XVIIe siècle.*
De ce coin charmant de la Mayenne l'auteur retrace à grands traits l'historique et les vicissitudes multiples.

F. Uzureau. — *Les élections du clergé d'Anjou aux Etats Généraux de 1789.*

A mentionner parmi les membres présents en mars 1789, à Angers : Jean Maulny, prieur de St-Vincent du Lude; Alexis-François-César Gasnault, procureur des religieuses de l'Ave de La Flèche; Charles-Louis-André Aubry, titulaire de la chapelle du château de la Varanne, à La Flèche; René Moreau, curé du Pé; Louis-Nicolas Chauveau, curé de St-Germain-du-Val; Michel Raoul, curé de Mareil; Ambroise Goumenault, René-F. Vaudolon, Louis Boulay, du Lude; Michel-Antoine Milcent, curé de La Flèche, etc.

LE MOIS LITTÉRAIRE ET PITTORESQUE. — JUILLET.

Cette charmante revue est d'un intérêt toujours croissant, et le présent numéro de juillet en est une indéniable preuve. Chaque étude, signée des meilleurs auteurs, est éminemment instructive, parce que supérieurement écrite et d'une documentation sûre et précise; ajoutez aussi la perfection et le grand choix des illustrations.

Il faut lire *L'Espion en chef de Napoléon*, par le commandant de Sérignan, la *Causerie* d'Emile Faguet, causerie délicieuse, cachant toujours, sous une fine ironie, plus d'un sérieux conseil; *Une Visite à la Schola Cantorum*, par Joseph Lardeur; *Le Palatin*, de Charles de Vitis, qui a le don de nous faire subir, comme « à tous ceux qui ont été à Rome, le charme étrange de ces ruines entassées dans le voisinage du Forum ».

Avec *le Chef de saint Jean-Baptiste à Amiens*, par Léon Goudailler, *Le Mois* continue sa promenade archéologique à travers les villes de France. Dans cette merveille qu'est la cathédrale d'Amiens, un des sujets d'inspiration des architectes a été la vie du Précurseur et son chef, qui y est précieusement conservé. La fin de l'article contient de curieux détails sur les feux de Saint-Jean, les « fux d'os ».

Dans cette inhabile et trop courte énumération des principaux articles, nous ne pouvons oublier la mensuelle *Causerie littéraire* du maître critique, Gabriel Aubray. Devant la « foison de poètes », à notre époque, « il ne sait plus s'il faut leur sourire ou se plaindre », et, dans une brillante étude de ces poètes, il analyse, dissèque les défauts de chacun, sans oublier toutefois leurs qualités, trop rares parfois.

Parmi les poètes, il en est dont la muse, toujours aussi heureusement inspirée, produit de véritables chefs-d'œuvre, tel *Le Laboureur égyptien*, de Charles Grandmougin.

LE LABOUREUR EGYPTIEN

Or, Marie et Joseph avec l'Enfant divin
Fuyaient le vieil Hérode aux sinistres colères ;
Blottis dans des moissons, cachés dans un ravin,
Ils reposaient souvent sous les étoiles claires.

L'Ane portait la Vierge et le petit Jésus ;
Il trottinait, sachant la grandeur de sa tâche,
Et s'inclinait, pieux, sous les ordres reçus :
Paraître fatigué lui semblait chose lâche.

Par un soir sans nuage, au plus fort de l'été,
Les voyageurs, suivant une route tranquille,

Atteignirent, poudreux, les portes d'une ville
Et de maigres terrains tout gris d'aridité.

— Ami, reposons-nous, dit la Vierge accablée,
Mais d'une voix très douce et souriant un peu :
Un puits est ici près ; cette roche isolée
Pourra nous abriter la nuit, s'il plaît à Dieu.

Joseph hocha la tête en approuvant Marie :
Ils gagnèrent ce coin paisible, et le grison
Se dit :
— Mes voyageurs ont sans doute raison,
Quoiqu'on eût été mieux dans une hôtellerie ;

Enfin, patientons, le ciel est avec nous.
C'était l'heure, où les monts lointains, masses bleuâtres,
S'estompent au couchant, avec des tons plus doux,
Où les troupeaux lassés rentrent avec les pâtres.

Bientôt des gens sortis de la vieille cité
S'en vinrent savourer le vent crépusculaire,
Et, comme la soirée était encore claire,
Joseph craignait toujours pour leur sécurité.

Mais tous ceux qui passaient près d'eux dans la pénombre,
Calmes, les effleuraient de leurs regards distraits ;
Des riches murmuraient :
— Notre route s'encombre
De mendiants heureux, qui vont dormir au frais.

Et des savants, pensifs, attendant les étoiles,
Fixaient avec orgueil les vastes horizons
Sans regarder la Vierge, exquise sous ses voiles,
Sommeillant à demi sur de pauvres gazons.

Puis c'étaient des marchands, cœurs froids et sans mystère ;
Superbement vêtus, ils se disaient, railleurs,
Voyant les bonnes gens, près de l'âne, par terre :
— En voilà qui n'ont rien à craindre des voleurs !

Or, Joseph, que charmaient toutes ces ignorances,
Se sentait plus tranquille en ce pays plus sûr,
Ce pendant que le ciel aux pures transparences
Semait d'astres d'argent son ténébreux azur.

Lorsque des promeneurs la foule fût passée,
Les voyageurs, ayant tiré de l'eau du puits,
Partagé du pain sec, et mangé quelques fruits,
Offrirent au Seigneur leur pieuse pensée.

Alors un laboureur, tout courbé par les ans,
Qui demeurait non loin des portes de la ville,
Ses outils sur le dos, s'en vint à pas traînants ;
Il salua d'abord d'une façon civile

Et s'arrêta devant les exilés surpris ;
Puis, tâtonnant avec de grands gestes étranges,
Il sembla deviner à travers le soir gris
L'enfant qui sommeillait, enfoui dans ses langes.

Joseph gronda :
— Bonsoir, passez votre chemin !
Mais l'homme demeurait stupide et sans rien dire,
Et la Vierge, ayant peur, protégeait d'une main
L'Enfant, d'où lui venaient et bonheur et martyre.

Or, le bon laboureur s'inclina lentement
Et murmura :
— Petit Jésus, je vous adore,
Car mes pauvres regards voient bien en ce moment
L'auréole de feu dont votre front se dore !

Devant vous je me penche et je prie en passant...
Et, de fait, le regard naïf de l'ignorance
Découvrait l'invisible et devenait perçant
Pour deviner le Dieu d'amour et d'espérance !

Les heureux n'avaient pas su voir l'Enfant du ciel,
Et leur aveuglement s'éloignait impassible ;
Mais Jésus rayonnait comme un astre réel
Devant la simple foi d'un laboureur paisible.

Car les cœurs orgueilleux sont comme une prison
Fermée aux rayons d'or des célestes lumières,
Et l'instinct primitif habitant les chaumières
Trouve sans peine un Dieu qu'ignore la raison.

NOUVELLE REVUE RÉTROSPECTIVE.

Nous avons signalé plusieurs fois à nos lecteurs cette intéressante publication de documents inédits. Son distingué directeur, M. Paul Cottin, un ami des *Annales Fléchoises* de la première heure, nous prévient qu'il arrête cette publication pour un temps indéterminé. Voici ce que nous lisons à ce sujet dans la *Correspondance historique et archéologique* de juillet-août 1904 :

La *Nouvelle Revue Rétrospective* annonce qu'elle cesse, du moins pour le moment, sa publication, qui, en vingt années d'existence, comporte deux séries, chacune de vingt volumes, parus avec la plus enviable régularité. Tous les lettrés appréciaient cette Revue, à la direction de laquelle M. Paul Cottin a apporté autant de zèle que de savoir. En le félicitant bien vivement de l'œuvre qu'il a accomplie, nous approuvons complètement son sentiment de ne pas éterniser une publication de ce genre, afin qu'elle puisse occuper dans les bibliothèques particulières une place limitée et former un ensemble. A cet égard, la *Nouvelle Revue Rétrospective* a droit

à la place où les gens de goût mettent les ouvrages qu'ils tiennent en toute spéciale estime.

PARIS-PROVINCE. — JUILLET.

Louis Calendini. — *Il relève mangeaille* (légende du Blinois).

« Il ressemble aux avocats de Ponthibault, il relève mangeaille ! », dit un dicton du Blinois. Pour expliquer ce dicton, M. L. Calendini prétend que les avocats du Blinois s'ennuyaient souvent aux assises de Ponthibault, paroisse de Laigné-en-Belin. Pour occuper les heures libres, ils festoyaient joyeusement, tant et si bien que les paysans s'en vengèrent en appliquant aux gourmands le dicton ci-dessus.

AOUT-SEPTEMBRE.

En tête de ce numéro, nous lisons avec plaisir que M. Georges Soreau, déjà rédacteur en chef de *Paris-Province*, en partagera désormais la direction avec Mme Elisa Bloch.

Nos sincères félicitations à notre dévoué collaborateur et ami.

Louis Calendini. — *Le tombeau de Robert Garnier au Luart.*

Georges Soreau. — *A propos de « Il relève mangeaille ».*

D'après une lettre adressée à M. de Gaignières par M. Hoyau, en septembre 1606, il faudrait croire, au contraire, « que dans la juridiction de Ponthibault on se querellait, on se mangeait pour rien; c'était plein de mangeries, et les avocats savaient fort bien relever jusques aux bagatelles, d'où le proverbe : Il est des avocats de Ponthibault, il relève mangerie ».

LA PROVINCE DU MAINE. — JUILLET 1904.

Raoul de Linière. — *Les fiefs de La Fontaine-Saint-Martin.*

L'auteur continue la série des seigneurs de la Segrairie, restée jusqu'au XVIIe siècle dans la famille de Sanson et passée en 1609 dans celle des Aubery du Maurier.

Eugène Vallée. — *Notes généalogiques de la famille d'Illiers.*

Curieuses notes sur les Ronsard de la Possonnière au XVe siècle.

AOUT. — **Raoul de Linière.** — *Les fiefs de La Fontaine-Saint-Martin.*

Après la Ségrairie, M. de Linière étudie le Maurier et ses seigneurs.

REVUE DE L'ANJOU. — MAI-JUIN 1904.

Abbé G. Hautreux. — *Voyage à travers un vieux registre. — La Société de Beaufort-en-Vallée.*

Un membre de cette société dit « que depuis l'expulsion des brigands (vendéens) des contrées de La Flèche et du Mans, il existoit sur les landes de Clefs des cadavres épars çà et là, capables de mettre la peste dans les alentours, et demande que la Société en instruise les Sociétés populaires voisines ». La Société de La Flèche est alors invitée « à veiller à l'inhumation desdits cadavres ».

H. Faye. — *La Révolution au jour le jour en Touraine.*

A noter le rôle joué à Tours par le Sarthois Levasseur, représentant de la Convention.

REVUE HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE DU MAINE. — T. LVI (4e livr.).

Robert Triger. — *La fête de saint Bonaventure à Fresnay-sur-Sarthe.*

Continuant son étude sur la fabrique de toiles de Fresnay (*Annales*, III, 318), M. R. Triger étudie plus spécialement la fête de saint Bonaventure, dont il suit les étapes nombreuses de son origine à sa chute. Il faut surtout citer de cet intéressant article l'historique de la Bonaventure, que nous avons cité déjà (*Annales*, IV-112).

Edouard de Lorière. — *Asnières-sur-Vègre.* Cf. *Annales Fléchoises*, mars 1904, 192; mai, 318.

Du XVIe siècle à la Révolution, la vie paroissiale d'Asnières n'est guère troublée que par des procès. D'ordinaire, elle est bien calme; les habitants y ont leurs réunions régulières et la fabrique son rôle habituel.

Henri Chardon. — *Robert Garnier, sa vie, ses poésies inédites.*

Le mariage de Robert Garnier occupe en entier ce troisième chapitre. L'éminent écrivain y décrit le poète manceau vivant à Nogent-le-Rotrou auprès de la famille Hubert, entouré de poètes, ses amis; cette femme, Françoise Hubert, dont il a deux filles, Diane et Françoise, cultive elle aussi les muses, ce qui contribue pour beaucoup à incliner Robert Garnier vers la poésie. Dans un dernier paragraphe, l'auteur nous transporte au milieu de la société mancelle, où Garnier occupe un rang élevé.

REVUE DES POÈTES. — JUIN.

Louis Mercier. — *La Table.*

Nos lecteurs ont déjà goûté ici les œuvres du poète Louis

Mercier : l'une d'elles a même été mise en musique par l'un de nos fidèles et distingués collaborateurs, M. J. Condamin.

Ces extraits du *Poème de la Maison,* que publie en son numéro de juin la *Revue des poètes,* sont vraiment de belle inspiration; on pourra en juger par ces quelques vers :

LA TABLE

Extraits du « *Poème de la Maison* »

I.

Pour que la table soit toujours joyeuse, afin
Que ceux de la maison y mangent à leur faim,

Donnez-nous notre pain de chaque jour, ô Père,
Gardez nos bras vaillants et nos sillons prospères.

Bénissez la charrue, et le soc, et les bœufs,
Et ceux qui vont semant le bon grain devant eux ;

L'hiver venu, Seigneur, pour qu'elle les protège,
Sur nos blés nés à peine étalez votre neige.

Plus tard accordez-leur tout le soleil qu'il faut ;
Et, s'ils ont soif, ouvrez vos fontaines là-haut ;

Donnez-nous des moissons abondantes et belles,
Et bénissez les moissonneurs et les javelles ;

Bénissez ceux qui font les meules, bénissez
Ceux par qui les grands chars de gerbes sont dressés ;

Bénissez les fléaux dans les aires sonores,
Bénissez les batteurs levés avec l'aurore ;

Bénissez les boisseaux, et bénissez le van
Qui garde le grain pur et rend l'ivraie au vent ;

Bénissez le moulin, la meule et la trémie,
Et bénissez la huche où la pâte est pétrie,

Et bénissez le four où, dans le feu vermeil,
Le pain mûrit ainsi que les blés au soleil.

... Dieu très bon, bénissez la table des ancêtres,
Et donnez-nous le pain de chaque jour, ô Maître !

SOCIÉTÉ HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE DE L'ORNE. — Tome XXIII, avril 1904 (1er bulletin).

M. le Vte de Broc. — *L'existence d'un gentilhomme en province à la fin du XVIIIe siècle.*

Ce gentilhomme est le comte des Feugerets, dont la sœur mourut à la Visitation de Mamers, et dont la famille, propriétaire de nombreuses terres à St-Cosme-de-Vair, était alliée aux familles de Semallé, de Brustel, de la Boninière de Beaumont, etc.

JUILLET 1904. — (2e bulletin).

M. le Mis de Beauchesne. — *Les seigneuries mancelles du Passais normand. La Béraudière en Céaucé.*

Possédée par la maison de Feschal, la Beraudière passa

au XVIe siècle dans celle des Moreau, une des plus importantes du Blinois.

Frédéric Duval. — *Inventaire des documents pour servir à l'histoire du duché d'Alençon, conservés dans les archives anglaises.*

P. L. C.

II. — A TRAVERS LES LIVRES

Albert Chamberland. — *Le Conflit de 1597 entre Henri IV et le Parlement de Paris.* — In-8° 62 p. Paris, Champion, et Reims, Michaud. 1904. Extrait des *Travaux de l'Académie de Reims.*

Le savant historien connaît admirablement l'époque de Henri IV, et c'est merveillle de le voir nous exposer toutes les phases de ce fameux conflit dans une suite de documents inédits fort intéressants. Le texte des Remontrances du Parlement de Paris nous surprend par son audace ; non moins étonnante du reste, avait été l'arrestation (sur l'ordre du Parlement), de Nicolas Parent, trésorier général des Gabelles ; enfin le Parlement comblait la mesure en refusant d'enregistrer certains édits royaux. « D'où, paroles véhémentes du Roi aux délégués du Parlement », mais la Cour arrête qu'elle « persistait ès précédentes délibérations ».

Pour mettre fin à cette opposition, le Roi décida de tenir un *lit de justice* le 21 mai 1597, et les lettres patentes en forme d'édit y furent *lues, publiées et enregistrées.*

Parmi ces édits (au nombre de 11), le quatrième portait création de procureurs aux pays d'Anjou et du Maine, et le cinquième créait un présidial à La Flèche ; ce dernier édit datait déjà de septembre 1595.

M. Chamberland a découvert dans les papiers d'Achille de Harlay une note autographe, qui nous fournit de précieux renseignements sur ces édits, sur le lit de justice, sur l'état d'esprit de Henri IV et de son entourage.

« ... Le ressentiment du préiudice que ceste entrée pour une si mauvaise occasion pourroit apporter luy avoit faict hier prendre resolution de n'y venir poinct. Toutefois M. la D. (Duchesse de Beaufort ou Gabrielle d'Estrées), poussée de l'ambitieuse poursuyte de ceulx dont elle a pris la protection depuis peu de jours qui se voiaient descheus de reputation si ledict de la creation d'ung estat de president poursuyvi par eus et refusé 4 fois au parlement, nonobstant toutes brigues et artifices et asseurance donnée au Roy quils le feroient passer, nestoit verifié, l'a faict resouldre de venir en ce grand et sacré consistoire des rois et, à ceste première entrée, publier dix edicts entr'aultres lerection d'ung *siege presidial à La Fleche* refusé plusieurs fois et *poursuyvi par ung, la qualité duquel et le mestier dont il se mesle, qui luy donne de la faveur,* il n'est possible que quelqu'ung, de regret, ne remarque, en la piteuse histoire de nostre temps : qui rendra ceste action d'aultant plus odieuse... »

Achille de Harlay veut parler ici de Guillaume Fouquet,

marquis de la Varenne, et, à l'exemple de ses contemporains, il croit cette légende qui fait de Fouquet le pourvoyeur des plaisirs du Roi. Nous avons déjà dit ailleurs ce qu'il fallait penser de cette légende.

M. Chamberland en profite pour donner une excellente note biographique, en tête de laquelle il veut bien citer les *Annales Fléchoises :* C'est un honneur auquel la modeste revue était loin de prétendre, mais elle n'en est que plus reconnaissante envers l'auteur qui le lui accorde si gracieusement.

Mais comment finit le conflit entre le Roi et le Parlement ? à peu près selon les désirs du Roi. Il faut dire à peu près, car, dans la suite, le Parlement ne se gêne pas pour résister de nouveau au Roi, lui refuser les subsides qu'il demande, et user, en un mot, de son droit de remontrances.

Gustave Chanteaud. — *Précis de l'Histoire de Vendôme raconté par un grand-père à ses enfants.* — In-12, 220 p. avec nombreuses illustrations. Vendôme, 1902.

Il n'est jamais trop tard pour parler d'une étude instructive et en recommander la lecture. L'Histoire de Vendôme remplirait sans doute de longs in-folios, car elle est riche en faits historiques, en personnages célèbres, en monuments de toutes les époques.

M. Chanteaud laissant, de cette histoire, les détails sans fin et intéressants pour les seuls archéologues, a écrit un résumé en tous points parfaits, puisque la documentation en est aussi sûre que précise, et que l'Histoire de Vendôme y est absolument complète dans ses grandes lignes. Il peut, sans crainte, adresser son *Précis* à ses petits-enfants, car ils le liront non pas seulement par affection pour un grand-père, dont la bonté pas plus que le nom ne sera oubliée, mais encore parce qu'ils trouveront, en cette lecture, un véritable attrait, et que, dans les récits du savant historien, ils reconnaîtront toujours la verve du spirituel et fin conteur qui charme leurs jeunes ans.

Au récit s'ajoute l'illustration, aussi nombreuse que bien exécutée, et c'est ainsi que d'une histoire, qui — grand échec pour beaucoup — pouvait être aride et fatigante, M. Chanteaud a fait un livre du plus haut intérêt, que « les grands » liront, eux aussi, avec un réel plaisir.

A. Dolbeau. — *Album du Prytanée Militaire en 1904.* — Éditeur : A. Dolbeau, photographe.

Nous devons à nos lecteurs de leur signaler ce nouveau souvenir de notre grande école fléchoise.

M. Dolbeau, notre artiste bien connu, a édité un album de 32 photographies (18/24) absolument parfaites, qui déroulent sous nos yeux tout le Prytanée avec son État-Major, son personnel enseignant, les élèves, etc. Nos bien sincères félicitations à l'Éditeur !

Gabriel Fleury. — *La Mendicité à l'Assemblée générale de la généralité de Tours.* — Extrait du *Bulletin des Sciences économiques et sociales du Comité des travaux historiques et scientifiques*, année 1903. — Paris, Imprimerie Nationale, 1904, in-8° de 8 p.

Ce titre seul suffirait à prouver que notre moderne socialisme n'a pas été le premier à étudier et l'extinction du paupérisme et les moyens de secourir les pauvres gens. Bien avant 1789, les saints Jean de Dieu (1495-1550), Vincent de Paul (1576-1660), et d'autres, avaient essayé de résoudre ces brûlants problèmes. L'étude bien documentée et fort intéressante que nous présente M. G. Fleury se borne seulement au travail de l'Assemblée générale de la Généralité de Tours, tenue en août 1787, et les résultats — minimes, il faut l'avouer, — qu'elle obtint. Après elle, les Assemblées provinciales de Touraine (13 oct. 1787), du Maine (15 oct. 1787) et d'Anjou (25 oct. 1787), se mirent vainement à l'œuvre. De la réunion des vœux divers de ces assemblées fut composé un *Mémoire sur les moyens de détruire la mendicité* qui resta sans succès. Au reste, il y a dix-neuf siècles passés, le Christ n'a-t-il pas dit que toujours il y aurait des pauvres dans ce monde ?

P. Ubald d'Alençon. — *Extraits de Manuscrits Tourangeaux* sur la B. de Maillé, le B. Hélie de Bourdeille, le P. Marc d'Aviano, Jean XXII et Saint-Ouen le Brisoult. Broch. In-8° 16 pages, Vannes, Lafolye, 1903.

Ch. Urseau. — *L'Anjou aux Primitifs français.* Extrait de la *Revue de l'Anjou.* Broch. in-8° de 22 p.

L'étude de peintures, tapisseries et manuscrits, nous révèle la grande part que prit, au XV[e] siècle, l'Anjou dans les arts. Ses ducs, amateurs de belles choses, choisirent avec soin les artistes. Avec son talent habituel, M. Urseau a su le redire, en nous renseignant d'une façon précise sur chaque auteur et sur chaque œuvre.

Abbé Uzureau. — *Pouillé du diocèse d'Angers.* — Angers, Siraudeau, 1904, in-8°, 200 p.

On ne saurait trop louer le distingué directeur de l'*Anjou Historique* d'avoir réimprimé ce Pouillé du diocèse d'Angers. La dernière impression est de 1783 et fut faite chez Mame sur l'ordre de Mgr Couët du Vivier de Lorry, évêque d'Angers. Le Pouillé est précieux pour connaître l'état de l'église angevine avant la Révolution, et nous, particulièrement, nous y trouvons les plus intéressants documents sur les archiprêtrés de La Flèche et du Lude qui appartenaient alors au diocèse d'Angers.

P. L. C.



L'Administrateur-Gérant, EUG. BESNIER

L'ÉVÊQUE D'ANGERS

ET LE LIEUTENANT GÉNÉRAL DE LA FLÈCHE

(1693)

Mgr Le Peletier, évêque d'Angers, écrivait au commencement du mois de novembre 1693 (1) au premier président de Harlay (2) :

J'ai reçu, avec tout le respect que je dois, celle que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire pour l'exécution de l'arrêt de la Chambre des vacations, qui concerne le soulagement de nos pauvres. Devant être leur père en qualité de leur évêque, vous pouvez juger jusqu'à quel point va la reconnaissance que je conserverai toute ma vie, du soin que votre zèle vous inspire pour leur soulagement, et de la protection que vous nous promettez dans une misère aussi pressante. Notre clergé avait déjà donné des marques de son zèle pour le soulagement des pauvres, en empruntant une somme de 10.000 écus pour faire des achats de blés qu'on débitera aux pauvres à bon marché. Votre exemple nous va encore tous animer. Je vous conjure de nous accorder la continuation de votre profusion, et de me croire, etc.

Le 23 décembre 1693, nouvelle lettre du prélat au même :

MM. les officiers de cette province ont rendu une humble déférence à vos ordres pour procurer le soulagement des pauvres, et nous avons pris de

(1) Il avait été solennellement installé le 10 janvier précédent. C'était le successeur immédiat de messire Henry Arnauld.

(2) Il s'agit de la disette de 1693.

concert des mesures pour prévenir des maux que la disette de cette année pourait causer parmy nous. Le clergé a commencé par emprunter dix mille escus pour faire venir des bleds, et je suis obligé de rendre témoignage que la plus part de nos curez donnèrent l'année dernière et continuent de donner dans celle-cy des marques d'une très grande charité pour les pauvres de leur paroisse : mais je suis obligé malgré moy de vous porter ma plainte, Monsieur, de l'entreprise du S[r] *lieutenant général du présidial de La Flèche* qui ne m'a escrit que pour me déclarer qu'il allait taxer les curez et autres bénéficiers à charge d'âmes au cinquième de leur revenu et les autres titulaires au tiers, les regardant, dit-il, comme des détenteurs des biens des pauvres. Je luy ay écrit qu'il devoit exécuter l'arrêt comme vous luy aviez ordonné, Monsieur, et qu'au surplus s'il fallait faire des taxes plus fortes sur les ecclésiastiques outre leurs contributions volontaires, nous le ferions de concert, puisque les Edits, Ordonnances, Arrests du Conseil et des cours souveraines avoient conservé les Evêques dans ce droit. Comme jay sceu qu'il continuait de menacer le clergé, je luy ay écrit une seconde fois pour le prier très instamment de ne me pas obliger à vous faire des plaintes de sa conduite ; au lieu d'avoir quelqu'égard pour ce que je luy représentois, il ma répondu seichement qu'il poursuivait son entreprise, et que pour les plaintes que je pouvais faire, il ne s'en mettait pas en peine, alléguant pour raison qu'il fit l'année passée des taxes semblables dont il vous rendit compte, Monsieur, et à qui personne n'oza contredire. Il est vray que je souffris cette usurpation avec patience, n'ozant quasi soutenir mes droits la première année de l'Episcopat. Vous me pardonnerez, Monsieur, cet ennuyeux détail et j'espère que vous m'accorderez dans cette affaire comme dans toutes les autres, l'honneur de votre protection en n'abandonnant pas

un clergé bien intentionné et appliqué à ses devoirs à l'indiscrétion d'un jeune officier qui veut entreprendre au delà de son pouvoir. Vous scavez, Monsieur, que ces magistrats subalternes ont une secrète jalousie contre les ecclésiastiques et que c'est pour cette raison que la sagesse de nos roys par des Lettres patentes et Edits a affranchy le clergé de ces taxes arbitraires dans les cas de disette et en a donné la disposition aux évêques dans les assemblées qu'ils doivent tenir. Pardonnés si jay esté obligé de me servir d'une main étrangère pour vous faire ce long détail ; le soulagement de ma veue en a esté la cause. Je suis avec tout le respect possible, etc.

Cette dernière lettre, dont l'original existe à la bibliothèque nationale (1), nous a été communiquée par M. Lévesque, bibliothécaire du séminaire Saint-Sulpice.

F. UZUREAU,

Directeur de l'*Anjou Historique*,

Aumônier de la prison d'Angers.

(1) Fond français, mss de Harlay, 17.428, f° 305.



LES ANCIENS CURÉS DE NOYEN

§ III. LES CURÉS DE NOYEN DURANT LA RÉVOLUTION. (1)

Au début de cette époque néfaste le diocèse du Mans comprenait le territoire entier du Maine divisé en sept archidiaconés, 20 doyennés et 733 paroisses. Le clergé régulier ne formait guère que la dixième partie du clergé du diocèse. Les prêtres étaient généralement bien vus et considérés comme de vrais ministres de Dieu. A peu près tous nés dans le pays, ils inspiraient la confiance et le peuple suivit de préférence ceux qui repoussèrent le schisme. Le clergé devait son influence aux sentiments de foi des peuples, à la dignité de sa vie, au bon usage de ses biens. Et pourtant à peu d'exceptions près, curés et vicaires n'étaient pas riches. Certaines abbayes avaient perdu de leur ferveur et la vie n'y était guère édifiante : la Révolution fut le providentiel châtiment des religieux déchus. Pourtant, d'un côté comme de l'autre il importe de faire des réserves : des moines donnèrent encore de grands exemples de vertus tandis que des prêtres séculiers se firent remarquer par leurs allures indépendantes, leurs idées avancées, entachées du

(1) Registres municipaux. Notes tirées des récits de M. Simier, vénérable vieillard mort à Noyen à 96 ans en septembre 1889. Il avait connu parfaitement M. Duportal ; presque contemporain des faits de la Révolution, sa mémoire vive et bien conservée lui permit d'en faire d'intéressants récits qui nous sont parvenus par un témoin auriculaire. — Dom Piolin. Archiv. départ.

philosophisme et des faux principes alors en vogue. Beaucoup de ceux-là tombèrent dans le schisme, parfois dans l'apostasie. Mais faut-il voir de mauvais prêtres dans tous ceux qui prêtèrent le serment constitutionnel ? Non ! l'histoire du curé Duportal, à Noyen, est une preuve du contraire. Qu'il ait failli, qu'il soit lourdement tombé, les faits sont là : une tache restera sur sa mémoire. Mais il ne laissa jamais suspecter son honneur sacerdotal et sa vie fut exempte de toute faute honteuse.

Quelques passages du cahier des doléances des habitants de Noyen donneront un aperçu des idées alors répandues dans la paroisse au sujet des personnes et des choses religieuses :

« Les habitants désirent que l'on sécularise les or-
« dres mendiants si à charge aux habitants des cam-
« pagnes où ils ne rendent aucun service ; on pour-
« rait placer les jeunes de leurs membres dans des
« vicariats où ils seraient utiles et les plus âgés se-
« raient libres de se retirer où bon leur semblerait
« avec une pension honnête et suffisante.

« Que les malheureux vicaires ne soient plus
« réduits à la nécessité humiliante d'aller quêter leur
« subsistance chez les habitants à qui ils sont obligés
« souvent de faire eux-mêmes l'aumône ; on désire-
« rait que dans les paroisses comme celle-ci où les
« moines possèdent de bons prieurés ils fussent
« chargés de payer aux vicaires une pension raison-
« nable.

« Que Messieurs les Curés ne soient plus réduits à
« la nécessité de retirer des rétributions des baptêmes,
« mariages et sépultures. »

Telles étaient les circonstances et les idées quand se produisirent les événements que nous allons raconter.

A SAINT-GERMAIN

M. VINCENT DUPORTAL. — Le 24 septembre 1772, les fabriciens et les notables de Saint-Germain s'avançaient en groupes solennels vers la chapelle située à l'entrée du cimetière de la Madelaine, qui existait à ce moment auprès du hameau de ce nom. Ils allaient à la rencontre de leur nouveau curé, M. *Pierre-François-Vincent Duportal*, plus communément appelé depuis M. Vincent. Ce prêtre était absolument inconnu dans la paroisse ; il était même étranger à la province. Son père, marchand de vins à Saumur en Anjou, avait pour clients les moines de l'abbaye Saint-Vincent. En retour des bons offices de leur fournisseur, les religieux avaient protégé son fils qui était entré dans les ordres. Quand la cure de Saint-Germain de Noyen devint vacante par la mort de M. Julien Pillais, l'abbé de Saint-Vincent gratifia M. Duportal de cet important bénéfice.

Jeune encore, le nouveau pasteur se présentait bien. D'une nature vive et ardente, prompt aux vertes ripostes et même aux querelles, il était autoritaire et quelque peu cassant. En le voyant approcher, droit et leste sur son cheval, l'un des notables, M. Cottereau, seigneur du Chevereau, s'était permis une réflexion peu discrète. L'abbé Duportal lui répondit sur le coup fort spirituellement de manière à mettre les rieurs de son côté : c'était donner immédiatement sa mesure. Ce prêtre avait cependant de grandes qualités qui l'avaient désigné au choix des moines ; l'esprit orné, sémillant, il charmait et captivait ; bon et généreux, son cœur s'ouvrait pour compatir à toutes les souffrances comme sa bourse pour soulager toutes les misères. Il devait par la suite acquérir une énorme influence dans la paroissse et mériter ce beau nom pour un prêtre de *père des pauvres*. Aussi ses fautes furent-elles vite oubliées, tandis que subsiste encore

le souvenir de ses bienfaits : double témoignage de la charité chrétienne des Noyennais qui pardonnèrent à la faiblesse et de la vertu du pasteur qui racheta, par une vie méritoire, un moment d'oubli.

L'abbé Duportal amenait avec lui sa mère, dame Anne Roger, qui ne vécut que dix ans à Noyen, où elle mourut « un jour avant sa 85e année demie » le 15 décembre 1788. Son fils célébra lui-même ses funérailles entouré des prêtres voisins. Le curé de Saint-Germain trouvait pour le seconder MM. Bonouvrier et Le Tourneux.

A SAINT-PIERRE

M. LAIGRE-DESPRÉS. — La paroisse Saint-Pierre était dirigée par un prêtre de tout autre caractère. Quand M. Bizière mourut le 13 novembre 1787, M. *Laigre-Després* vint prendre possession de la paroisse. C'était un homme de petite taille, d'un tempérament calme et froid qui contrastait singulièrement avec celui de son collègue de Saint-Germain. M. Laigre s'occupait beaucoup du petit collège que dirigeait alors M. Buisneau. Moins répandu dans le monde que M. Duportal, le curé de Saint-Pierre n'inspirait pas non plus les mêmes sympathies. Nous ne le verrons pas se mêler aux fêtes patriotiques où se plaisait à pontifier M. Vincent ; il s'éloigne au contraire de ce mouvement dans lequel il n'a pas confiance ; il en devine dès le début le sens antichrétien : homme intègre et fermement attaché à ses principes il était de ceux qui rompent et ne plient pas.

LE SERMENT

Ce fut en janvier 1791, que les prêtres furent sommés de prêter un serment attentatoire aux droits et aux canons de l'Eglise romaine. On le considérait

comme schismatique : ce fut un cruel moment ! « Ceux qui cédèrent, écrit dom Piolin, furent relativement peu nombreux ; ils le firent, les uns par peur, les autres par entraînement, peu par mauvais penchants. » Quatre évêques seulement donnèrent l'exemple du schisme. De telle sorte que le corps ecclésiastique dans son ensemble mérita cette louange peu suspecte de Mirabeau : « Ce clergé qu'on a pu dépouiller de ses biens a su conserver son honneur. » Beaucoup de jureurs virent bientôt leur faute et rétractèrent leur serment ; ceux que l'ambition, la cupidité, d'autres motifs poussèrent plus loin durent un jour renoncer même à leur titre de prêtre et livrer leurs lettres d'ordination. Quelques-uns donnèrent le spectacle d'une apostasie complète et le scandale d'un mariage sacrilège ; ils furent très rares : c'étaient les mauvais fruits tombant de l'arbre sacré de l'Eglise secoué par la tempête. Que se passa-t-il à Noyen ? Nous allons le voir.

La prestation du serment devait se faire solennellement le dimanche en chaire devant les officiers municipaux et la population.

Dès le 20 Janvier 1791 M. Duportal, accompagné de ses vicaires et de M. François Buisneau principal du collège, comparaissait devant la municipalité pour déclarer se conformer au décret de l'Assemblée nationale et être dans l'intention de prêter le serment prescrit. En conséquence le dimanche 23 janvier, sur les onze heures du matin, à l'issue de la Grand'Messe de Saint-Germain, en présence du conseil général de la commune et des fidèles assemblés, M. Pierre-Vincent Duportal, curé de la paroisse se présenta et déclara « qu'en exécution du décret de l'Assemblée nationale du 21 septembre 1790, sanctionné par le Roi le 26 suivant, et publié en cette municipalité le 6 janvier 1791, il venait avec empressement prêter le serment civique prescrit par ledit décret. Et de fait ledit

curé, à la grande satisfaction de tous les assistants a prononcé à haute et intelligible voix et la main levée le serment de veiller sur les fidèles de cette paroisse qui lui est confiée, d'être fidèle à la nation, à la loi et au Roi. » M. Le Tourneux prêta également le serment sans restriction. M. l'abbé Abel Bonouvrier ne voulut pas compromettre sa conscience et, en prêtant le serment, fit les réserves qu'il jugeait nécessaires. « Messieurs les Officiers municipaux lui firent observer que la formule devait être prononcée purement et simplement » ; sur son refus de le faire, on pria M. Bonouvrier de déposer par écrit et de signer la formule dont il s'était servi afin de la communiquer à MM. les Administrateurs du district qui statueraient sur son cas.

De Saint-Germain, la Municipalité se transporta à Saint-Pierre pour la même cérémonie. Mais les choses ne se passèrent pas de même ; M. Laigre-Després qui ne s'était pas rendu d'avance à la mairie pour faire part de ses intentions fut sommé de s'exécuter : il le fit avec cette réserve qu'il prêtait serment « en tant qu'il n'y aura rien de contraire à la foi et à la religion catholique, apostolique et romaine. » M. Buisneau depuis sa visite à la mairie avait sans doute réfléchi ; instruit et relevé peut-être par les paroles et l'exemple du curé de Saint-Pierre, il mit aussi dans son serment les restrictions qui garantissaient sa conscience. On agit avec ces dignes prêtres comme on venait de procéder avec M. Bonouvrier. Il est aisé de deviner l'accueil moins que bienveillant fait par le district aux procès-verbaux enregistrant les restrictions d'un grand nombre de prêtres. Aussi les mesures de rigueur furent-elles bientôt prises contre le clergé non assermenté.

Les paroisses de Noyen devaient avoir encore un beau jour ; puis ce serait l'orage. « Aujourd'hui 22 juin 1791, M. le curé de la paroisse Saint-Germain,

s'est présenté devant le Conseil et a dit : Messieurs, vous savez que demain nous célèbrerons la fête du Saint-Sacrement. La procession que l'on fait ce jour là et dans l'octave de cette fête demande qu'elle se fasse avec toute la décence possible. En conséquence je vous prie de pourvoir aux moyens nécessaires et l'un des meilleurs serait d'y assister. » C'est ce qui eut lieu. Un détachement de la Garde nationale fut requis pour la procession et la Municipalité en corps suivit le dais. Les habitants avaient reçu l'ordre de nettoyer les rues et de tendre devant leurs maisons sous peine de 3 fr. d'amende. Le parcours était-il celui sanctionné par l'usage ou fut-il imposé par le Conseil ? Nous ne savons. Le Jeudi de la Fête-Dieu la procession se rendait à la Croix de la Maladrerie (Croix de mission), le Dimanche dans l'Octave à Notre-Dame, et le Jeudi du Petit Sacre au carrefour de la Croix-Verte (carrefour Saint-Pierre aujourd'hui).

FERMETURE DES ÉGLISES DE SAINT-PIERRE ET DE NOTRE-DAME

Hélas ! quatre jours plus tard les églises de Saint-Pierre et de Notre-Dame furent fermées. Laissons parler en cette triste circonstance les registres communaux.

« Du 27 juin 1781. M. Frontault, procureur de la commune a rappelé que les fonctionnaires publics faisant fonctions ecclésiastiques qui n'ont pas prêté serment doivent cesser toute espèce de fonctions ministérielles. En conséquence de quoi les scellés doivent être mis sur les portes des églises de Saint-Pierre et de Notre Dame dont tous les ministres se sont refusés à la prestation du serment et qui d'ailleurs doivent être supprimées. Il a été décidé que l'apposition des scellés se ferait de suite, qu'on requerrait la force publique pour prévenir les obstacles que pourraient

opposer à cette opération quelques gens mal intentionnés. En conséquence vingt hommes commandés par M. Rouget, et accompagnés du sieur Morin, du district de Sablé, se rendirent chez M. Duportal qu'on pria de venir à Saint-Pierre et à Notre-Dame retirer les vases sacrés et emporter à Saint-Germain les Saintes Espèces. Monsieur le Curé accepta. Alors quatre hommes allèrent chercher le dais à Saint-Germain. On se rendit à Saint-Pierre; des sentinelles furent mises aux portes; puis le corps municipal entra, fit vider la sacristie des vases sacrés et des ornements, s'empara des registres et papiers de fabrique, puis scella la porte de la sacristie. Le curé Duportal retira les Saintes Espèces du tabernacle, se mit sous le dais, au centre des gardes-nationaux et, suivi des officiers municipaux, se rendit processionnellement à l'église Saint-Germain. L'église de Saint-Pierre fut scellée avec une plaque en cuivre. La même cérémonie eut lieu ensuite pour Notre-Dame. Tout fut fait avant midi. Le soir de ce lugubre jour, à deux heures, les prêtres réfractaires (on leur donnait déjà ce nom) furent mandés à la mairie et invités à s'abstenir désormais de toutes fonctions publiques, sauf de leurs messes qu'ils pourraient aller célébrer à Saint-Germain, avec l'assentiment du curé. Le Conseil recommande en outre et expressément de ne se permettre aucun propos sur la Constitution. Ni M. Laigre-Desprès, ni ses compagnons M. Buisneau et M. Bonouvrier, ne voulurent solliciter une permission de M. Duportal. Ils se privèrent de célébrer ou le firent ailleurs qu'à Saint-Germain.

Au moment de la fermeture des églises, le sacriste de Saint-Pierre était François Perrault, il fut adjoint par le Conseil à celui de Saint-Germain, René Gasselin.

Après s'être attaqué à l'Eglise et à ses pasteurs on s'en prit au trésor de la fabrique de Saint-Pierre.

L'argent qu'il renfermait servit à payer 20 sols par mois le Tambour de la Garde, à remettre en état les fusils des Gardes-Nationaux, à acheter 50 livres de balles et autant de poudre, plus 200 pierres à fusils et un affût de canon (Arrêté du 3 juillet 1791). Un peu plus tard l'on puisa de nouveau dans cette caisse et l'on y prit l'argent nécessaire pour acheter à la nation l'église Notre-Dame, la transformer en mairie, halles et corps de garde; la place voisine fut empierrée et garnie de palissades aux frais de la même bourse.

LA PERSÉCUTION

Durant ce temps de nouvelles tentatives furent faites auprès des prêtres non jureurs qui refusèrent aussi énergiquement que la première fois de prêter le serment. Je ne sais quel « roublard » de la Municipalité, certainement bien intentionné, crut avoir trouvé le moyen de tout arranger pour ce qui concernait le principal du collège l'abbé Buisneau. C'était le 11 septembre 1791. « Puisqu'il ne veut et à son point de vue ne peut prêter le serment qu'on exige de lui, se dit l'habile conseiller, ne le lui demandons pas comme prêtre, mais comme maître d'école. De ce chef, sa conscience n'étant pas engagée, il pourra se soumettre. » Cette subtile distinction n'eût aucun effet : M. Buisneau refusa. Jusqu'à cette époque il avait continué de diriger le petit collège de Noyen : on lui retira cette charge. Quelques jours plus tard on revint à la charge en demandant à l'ancien curé de Saint-Pierre et à ses compagnons « de faire des sacrifices pour procurer la paix ». Ennuyés de ces continuelles instances, ils répondirent assez vivement qu'on les laissât en repos, déclarant ne pouvoir rien faire de ce qu'on leur réclamait « forts de l'argument de la liberté de conscience ».

La paix en effet était un peu troublée ; ces actes de

persécution produisaient mauvaise impression sur une partie des habitants, à ce point que la municipalité dut intervenir. « Depuis le refus de serment par Messieurs de Saint-Pierre et la fermeture de leurs églises, dit le secrétaire du Conseil, la paix et l'union qui n'ont cessé de régner dans cette paroisse au milieu des orages de la Révolution, commencent à être fortement compromises. Déjà des familles et des ménages très unis jusqu'alors sont divisés jusqu'au point d'en venir à des voies de fait ; déjà les principes insinués depuis plusieurs mois et contenus dans des libelles, commencent à prendre faveur et d'autant plus rapidement que la conduite des ecclésiastiques réfractaires et de quelques autres chargés de l'instruction publique leur donne du crédit. Plusieurs personnes interrogées pourquoi elles n'assistaient plus aux offices de la paroisse ont répondu ne le pouvoir en sûreté de conscience, puisque leurs prêtres ne communiquaient plus avec les prêtres assermentés qu'ils traitaient d'*intrus*. Tandis que la *contagion* (sic) était limitée au bourg, la Municipalité pensa que le meilleur rémède était d'inviter les réfractaires à assister aux offices pour entraîner les fidèles à leur exemple. On prévit toutefois leur refus. On devait en ce cas leur faire entendre qu'on les croyait trop amis de la paix pour s'obstiner à habiter plus longtemps une paroisse où ils n'ont pas leur famille et où ils croient que leur présence peut causer des malheurs « puisqu'ils n'ignorent pas que leur personne ne sont pas en sûreté. » Ce dernier avertissement indique à quel point étaient arrivés certains révolutionnaires du bourg.

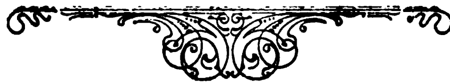
L'EMPRISONNEMENT

A ce moment, sous prétexte de soustraire aux violences de la populace les prêtres insermentés, le Directoire du Département prit un arrêté invitant ces

ecclésiastiques, âgés de moins de soixante ans à se retirer au séminaire de la Mission, au Mans. Ceux qui le préféraient pouvaient aller à Laval, au couvent des Cordeliers. Cet asile déclaré « volontaire et inviolable » devait se changer en prison. Les municipalités devaient veiller à l'exécution de cet ordre, et les récalcitrants devaient être considérés comme suspects de mauvaises intentions. Malgré ce que ces ordres avaient de louche, beaucoup de prêtres obéirent, par besoin de tranquillité ou pour ôter prétexte aux accusations. Une épreuve pénible les attendait : l'évêque intrus leur empêcha de célébrer la messe. Monsieur Laigre-Després se retira aux Cordeliers de Laval le 28 juin 1772. Messieurs Buisneau et Bonouvrier à la Mission, au Mans, où on les nourrissait, dit dom Piolin, pour 24 sous par jour. Nous verrons ce que devinrent ces confesseurs de la foi.

MAURICE LEVEAU.

(A suivre.)



CRÉANS ET SES SEIGNEURS

AU XIVe SIÈCLE

D'après un Registre de Cens et d'Aveux

(Suite et Fin)

Guillaume Esturri (1) une mine sur toutes ses chouses.

Hervé Meurioe (2) sur toutes ses chouses un boesseau.

Johan Picot III boesseaux sur sa terre de la Perruche.

Les hers feu Johan Ysembart III boesseaux sur les terres de la Perruche.

Fromentages du fief des Tuffeaux dus à l'Angevine.

Fromentaiges deuz à l'Angevine du flé des Tuffeaux.

Les Fensours et les Ysembars IIII boesseaux et demé de froment sur leur terres d'audessouz de Mareil devers le bourc.

[Somme toute des rentes de la terre de Créant pour l'an XIII livres; IIII s. VI d.]

Chapons dus à Noël à Créant.

Fol. XXII, verso. Les Chappons de rente deuz à Noël de Créant.

Les hers feu Godé (3) sur toutes leur choses VI chappons.

Guillaume Beleuvre (4) II chappons sur toutes ses chouses.

Guillaume Esturri (5) II chappons sur toutes ses chouses.

(1) *Vacat.*

(2) *Vacat.*

(3) Colin Fieta.

(4) J. Le Roier.

(5) *Vacat.*

Michou Yvain (1) II chappons sur toutes ses choses.
Les hers feu Colin dou Vivier (2) II chappons.
Les Hodecenz (3) II chappons sur toutes leur chouses.
Hervé Meurioe (4) II poules sur toutes ses chouses.
Johan Baulin (5) III chappons sur toutes ses chouses.
Johan dou Brocey II chappons sur toutes ses chouses.

Corvées à faner.

Les corvées à fener es prez que le seigneur fera faucher.
Hervé Merioe I corvée touz les jours qu'il faudra à fener.
Guillaume Esturri I autre corvée semblable.
Michau Yvain I autre semblable.
Les hers de la Droetière I autre semblable.
Et doivent avoir par chacun jour denrée de pain dou pris de X s. le sextier.

1379, Entrée en la foi du seigneur de Créant.

Fol. XXIII, recto. L'an mil CCC. LXXIX le samedi après la saint Jehan Baptiste, nous mostra Johan Foyfeu l'ainé et sa fraresche ce que il avaient à tenir de Monssieur de Créant c'est asavoir la meson de la Pochaudière, oune cheminée double, o les apartenanses, si comme les bounes (6) saulievant, aboutans au chemin comme l'en vient d'Oyré (7) et de l'austre bout le fé d'Oyre et d'un des coustez le fé de Clermont comme les dites bounes lan levent séans les dites chousses en la parroisse de Clermont.

Fourres de Créant.

Ce sont les fourres (8) de Créant. Premierement qui estoint Simon Prodefamme; Girart dou pont Cheveiche I fourre.

(1) *Vacat.*
(2) *Vacat.*
(3) J. Richart.
(4) *Vacat.*
(5) *Vacat.*
(6) Les bornes; sur le *Bornage des terres* cf. La note de M. Em.-L. Chambois dans *Annales Fléchoises*, t. II, p. 181.
(7) Oiré, château en Clermont. Nous avons déjà dit que non loin de là se trouvait La Fefvuère qui pourrait être La Pochaudière et aurait pris le nom de ses anciens possesseurs.
(8) Fourre, fuerre, paille, chaume.

Jehan Adelée, I fourre; Regnaut Terras, I fourre; Jahanne La Tourrasse, I fourre; Geffray Millecent, I fourre; Johan de Lourrière, demy fourre; Item ledit Johan, I fourre; Haouys de Launes I fourre; Tyecelot dou Tertre Rouge, I fourre; Gaudin de la Rivière (1), I fourre; Colin Jagu, demi fourre; Estienne Fretart, I fourre; Girart Boutin, I fourre; Harembourt la Rutée, I fourre; Hamelin Guegnart, I foure; Johanne la Beluete, I foure; Doucé des Landes, I fourre; André Landeau, I foure; Johan Beluet, I fourre; Girart Le Bigot, I foure; Le Pelet de Basoges de sa metaerie qui est jouste Lure, I foure; Guillaume de la Husaie, I foure; Gillet de la Chacée, I foure; La Gangner de Bois Lanfroy, I foure; Guillaume de Launey, I foure; Martin Sureau, I foure; Johanne La Seurelle, eulx deux les Brices, I foure.

Fol. XXIII, verso. *(En blanc).*

1382, 18 Février, Aveu de Pierre Fresneau au Comte d'Alençon.

Fol. XXIV, recto. De vous très noble et puissant seigneur monsieur le conte d'Alençon et du Perche, viconte de Beaumont, à cause de madame votre fame, Je Pierre Fresneau, chevalier seigneur de Créant, cognois que je suiz homme de foy lige, par raison de mon herbergement, dommaine, fié et appartenances en terre comme en l'eau de la rivière du Loir, o telle voerie et seignourie, comme mes predecesseurs ont accoustumé à avoir es dictes choses tant comme il a des dictes choses en vostre chastellenie de la Fleche. Et avec ce tiens de vous à telle foy mes feurres de Créant, avec mon usages que jay en votre forest de Mellinays. Et par raison des dictes choses, je vous doy quarante jours et quarante nuiz de garde en votre ville de la Flèche pour la garde d'icelle quant le temps y avient pour temps de guerre selon la coustume, etc. Et avec ce vous en doy V s. de devoir annuel appellé offrendes rendu au jour de Noël, et un disner par chacun an a votre veneur, et un menger appellé past à voz chiens une foiz en l'an o avenant cemonce, quant vous faictes chacer en votre forest de Mellinays, ou es mettes d'icelles et cinq soulz de taille (juger?) appellées loyal ayde quant il y eschiet selon la coustume du pays, plege, gage, droit et obeissance telle comme homme de foy lige doit à son seignenr. Et ce, mon tres cher

(1) La Rivière f. en Mareil-sur-Loir, non loin de Semur.

et doublé seigneur, je vous baille pour aveu, sauf et retenu à moy à vous declairer les dictes choses plus à plain de bouche, par monstrer autrement toutefoiz que raison dovra. O protestacion de moy, mon tres eher et puissant seigneur que s'il estoit trové par advenz baillez de mes predecesseurs par voz pappiers ou caternes anciens ou autrement deuement que je tenisse de vous à celle foy autre chose que celle cy dessus de claurées que je ne m'en desaveu pas de vous aincoys m'en aveu, ou que s'il estoit trové deuement que par raison des dictes choses de la foy dessus dicte autres devoirs, services ou servitudes que ce que j'ay

Fol. XXIV, verso. declairé vous fussent deuz que je ne vous les nie pas ainsois les vous cognois, et vueil paier et continuer. Et vous offre à jurer aux sainctes Evangilles de Dieu que je ne tiens de vous à la foy dessus dicte que les choses par moy cy dessus declairées, ne que je ne vous en doy autres devoirs ne servitudes fors ceulx qui sont cy-dessus contenuz et divisez selon ce que je me suiz peu infourmé et enquerré en ma conscience. Et est afin que il ne puisse estre dit ne imputé contre moy que de chose que je tiengne de vous à celle foy, je me soye de vous desavoué ne que aucuns devoirs ne servitudes qui à cause des dictes choses vous soient deuz je vous aye denée. En tesmoing de verité je vous en rens ces présentes lettres pour avou scellées de mon seel le XVIII[e] jour de fevrier l'an mil CCC IIII[xx] et deux.

1389, 1er Mars, Accord entre Geoffroy de Chources seigneur de Malicorne et Pierre Fresneau, seigneur de Semur et de Créant (1).

Le premier jour de mars l'an mil CCC IIII[xx] et neuf accorda Geffroy de Chourssses, seigneur de Malicorne, à monssieur Pierre Fresneau seigneur de Semur et de Créant, à li servir en parage les chouses qu'il a en la chastelenie de Malicorne. Présens ad ce : la damme de Malicorne Jahenne de Chourses; Jehan Maulloré, prestre; Jehan du Viel, seigneur de la Potardière; Jamet Bouvier, Jehan d'Artezé; Droet Olivier; Patry Adan, et Jehan Goyet et plusieurs autres.

Fol. XXV, verso et recto. *(En blanc.)*

(1) Cf. *Supra* p. 8.

1361, 25 Avril, Rentes dues à Dreux Fresneau.

Fol. XXVI, recto. Michau Petit, Guillaume Gauguelin sont tenus à monsieur Dreux Fresneau, chevalier en une mine de froment de rente. Et sont tenus les dessus dits en vers ledit chevalier en la somme de III escuz renduz à la mioust prochain à venir, par cause de prest ; et sont parroissiens de Mareil, etc.

Item Perrot Bahu, parroissien de Pringé, cognoist et confesse avoir vendu à Monsieur Dreux Fresneau, chevalier et à ses hers, ou à qui aura cause de luy une mine de froment de rente à la mesure de la Flèche, rendu au jour de l'Angevine en mon herbergement de Verron en la parroisse de Pringé, et oblige ledit Bahu II quartiers de vigne sis en la garde au fé au prieur de Luché, et especiausement et generaument sus tout ces autres choses, etc, la fay, etc. Donné le jour de la saint Marc l'an LXI.

1360, 21 Février, Rentes dues à Dreux Fresneau.

Le XXI jour de fevrier l'an LX, Guillaume Floceau, parroissien du Viel Baugé .... (1), etc, surmectant, etc, confesse que il a vendu perpetuellement etc, à Monsieur Dreux Fresneau, chevalier, une pipe de vin bon pur et nouveau et en bon fust, et vin sans esve et sanz preserage, contenant XII jallée de vin à la mesure dou pais, rendu chacun an à la Toussaint en l'oustel doudit chevalier appellé la Chaperonnière ou ailleurs leu il plera audit chevalier ou qui aura cause de luy en la chastellerie de Baugé et un septier de froment de rente à ladicte mesure rendable chacun an à l'Angevine etc, oudit lieu ou etc, comme le vin; et les tendra ledit chevalier etc, a doux deniers de franc devoir requerables une foiz l'an doudit vendeur et de ses hers ; et fust faicte ceste vencion pour le pris de XV roaux peiz etc, obligeant toutes ces chouses immoubles et heritages et chacune pièce pour le tout etc, aux garanties etc ; graice de III ans, etc.

1361, 7 Avril, Rentes dues à Dreux Fresneau.

Le VII[e] jour d'avril l'an LXI Macé Bullourt, parroissien de Mareil, etc, sourmettant etc, vend perpetuellement à noble homme Monsieur Dreux Fresneau, chevalier, une mine de

(1) Le Vieil-Baugé, canton de Baugé, Maine-et-Loire.

froment de rente a la mesure de la Fleche rendu à Semur au jour de l'Angevine ou herbergement audit chevalier; oblige tout ce qu'il tient doudit chevalier et toutes cest autres chouses et chacune pièce etc, jurant etc, et pour II escuz de Johan; graice de III ans.

Oudit jour Macé Sceste, parroissien doudit lieu etc, sourmettant... vend perpetuellement audit chevalier une mine d'aveine à la dicte mesure rendable audit lieu et jourant etc pour I mouton d'or, obligeant touz ces hers bien moubles et chaicune pièces et..... par graice de III ans.

Le VIIe jour d'avril l'an LXI Pbilippon de Remefort (1), paroissien du Viel Baugé etc, sourmettant etc, vend perpetuellement à noble homme Monsieur Drouet Fresneau, chevalier, XII livres de rente..... chacun an au jour de l'Angevine etc, fet pour VI^{xx} V escuz de Johan, garantis à II d. de franc devoir etc, oblige tous..... graice de III ans.

1361, 4 Mai, Rentes dues à Dreux Fresneau.

Fol. XXVI, verso. Le quart jour de may l'an LXI Guillaume Coubart et Robin son filz etc, paroissien de Mareil sourmettant, etc, vendent perpetuellement à Monsieur Dreux Fresneau, chevalier, etc, II septiers d'aveine grousse à la mesure de la Fleche, rendue chacun an au jour de l'Angevine ou herbergement doudit chevalier à Créant; et fut faicte ceste vencion pour Csoulz paiez etc jurant obligeant et chacune pièce pour le tout.

Oudit jour Girart Areste de la dicte parroisse vent perpetuellement à Monsieur Dreux Fresneau une mine froment de rente rendue à l'Angevine audit herbergement, obligeant sourmettant pour XXX s. paiez..... Item vent ledit Girart audit chevalier II chapons de etc renduz à la Toussaint audit herbergement etc.

Oudit jour Johan Picot parroissien de Mareil vent perpetuellement à Monsieur Dreux Fresneau II septiers froment à la mesure de la Fleche rendue chacun an au jour de l'Angevine ou herbergement de Semur et fut faicte ceste vencion pour le pris de un escuz d'or etc, et li donne lettre de recoure ledit froment de autant comme il en a par une autre lettres de vencion (1) de I septiers de froment par avant vendu etc et oblige etc.

Oudit jour Guillaume Coubart, parroissien de Mareil, doit

(1) Cf. *Supra* p. 6. Voyez ce que nous avons dit au même lieu de l'*écu de Jehan*,

ei est tenu rendre à Monsieur Dreux Fresneau, chevalier, I escuz de Johan rendu à la Toussaint prochaine par cause de prest, obligeant etc, jurant etc.

Oudit jour Item ledit Coubart doit audit chevalier un septier froment et une mine à la mesure de la Fleche d'arelages dou temps passé etc, et un chapons le tout à la Toussaint; jurant et obligeant etc.

Michel Petit doit et Guillaume Gauguelin debvoit par cause de prest à Monsieur Dreux III escuz de Johan une foyz paiez.

1382, 8 juin, Monstrée de la Galetière par Jehan Gallet à Pierre Fresneau.

Fol. XXVII, recto. Le VIIIe jour de juiug l'an mil CCC IIII^xx et deux Jehan Gallet tenant à présent par cause de chemage l'estre de la Galetière avec les appartenances tant en terres, vignes, landes et freches comme autres choses séans d'une part au chemin comme l'en va du Chasteau au Senechal à Male Touche, et d'un autre costé au bois de Meseres et de la Bizière et d'un autre part au bois de Male Touche comme les haies et les foussez d'auprès d'iceulx bois l'en lievent, a aujourduy monstré à Pierre Fresneau, seigneur de Créant ledit estre avec les appartenances dessus dictes, et a avoué que lui et Lambert, son frère Johan Cyveau, Johan Patoil, Perret Le Sage, Guillaume Pepin de la Pepinière et Jehan Ganier, qui ont été présens à monstrer celles choses, et Guillaume Le Necier, Guillaume des Touches, Guillaume Dorière, Colas Tuelievre, Juliote la Fromagière, qui se defaillent, tiennent dudit seigneur les dictes choses comme seigneur du fié à XXX s. de rente au jour de la Toussaint, et XX d. de cens à lendemain de Noël, et trois mines d'avoine de rente de la mesure de la Flèche, au jour de l'Angevine, et oultre par ensoinement II s. de servige que Guillaume Pepin, Johan Garnier, Johan Cyveau, et Guillaume des Touches, hers de Laupesière et de la Poillere, paient au non dudit seigneur au seigneur de qui ledit Pierre tient celui féage, c'est assavair : ledit Cyveau et Patoil, à cause de la Poilliere XII d.; et les dessus dlz, à cause de Laupesière les autres XII d. Desquelles rentes, cens et autres devoirs deuz audit Pierre à cause des choses dessus dictes ledit Johan Gallet fait paiement audit seigneur; et les tenans et poursoiant les choses dessus dictes paient audit

(1) Vendition.

Johan à cause dudit chemage pour tant comme chacun en tient.

1390, Dernier Février, Homenages dus pour la terre de Volandry.

Fol. XXVII, verso Ce sont les homenagos deuz à Monsieur Pierre Fresneau, seigneur de de Créant, à cause de la terre de Vaulandri (1); escript le dairain jour de fevrier l'an mil CCC IIII ^{xx} et dix.

Jehan Bougaut, homme de foy, à cause de sa famme, des chouses, qui furent Joreau et doit XX d. servige à la saint Aubin.

Item ledi Bougaut, homme, à cause des chouses qui furent Johan Bougaut et à l'abbé de Mellinays et doit V s. de servige à la saint aubin.

Jehanne Le Bouère famme de foy. à cause de la terre de Semur par reson de son habergement de la Bouchardière et un doit un cheval de servige.

1390, Angevine, Fromentages dus à Semur.

Fol. XXVIII, recto. Ce sont les fromentages deuz à Semur au jour de l'Angevine l'an mil CCC IIII ^{xx} et dix.

Girart Areste de froment à cause de l'estre des Hommeaux II sextiers.

Ledi Girart de ses vignes dessur la Fontaine, mine et en doit en deniers IIII s, VI d.

Jehan de La Lande, bastart à cause de l'estre feu Chevaiché et appartenances VII sextiers.

Margarite Lisembarde } des terres de soubz le bourg,
Bouton } IIII boesseaux et demi.
Drouet du Temple }

Geoffroy Pechart de la terre qui fut Guerineau sise soubz la Fontaine Saint Xristofle une mine.

Item autres fromentages deuz à cause de la terre de Pringé.

Premierement. Colin Moreau de sa vigne sur Pringé, une mine.

Michel Le Tonnelier l'aizné de ses terres une mine.

Michel Le Tonnelier le jeune IIII boisseaux.

(1) Volandry, commune du canton de Baugé (Maine-et-Loire).

Perrot Raher IIII boisseaux.

Johan.

(Le reste du manuscrit est écrit en sens inverse aussi commencerons-nous à le donner depuis le verso du dernier folio.)

Fol. XXXI, verso. *(En blanc).*

1368, 2 Novembre, Censitaires de Créant

Fol. XXXI, recto. Recepte faite pour Madame des rentez de la feste as mors de Créant de l'an LXVIII.

Johan dou Brocey de son estre de la Melletière et des appartenances VII s.

Item ledit Johan de II quartiers de pré de la Perronnière X s.

1376, Censitaires de Pringé, à l'Angevine.

Ce sont les rentrés de Pringé au jour de l'Angevine l'an LXXVI.

Premierement Gillet Gerraut de la tere de la Foume qui fut feu Guillaume Le Cronnier XIIII d.

Item de la vigne Macé de Graitchant XVI d. obole.

Fol. XXX, verso. Colin de la Cort IIII d. de cenz à la saint Johan renduz à Creant des choses des Perruches. (Cette mention doit appartenir à la liste suivante; omise tout d'abord, elle a du être ajoutée après coup au haut du feuillet.)

1341, Angevine, Censitaires de Pringé.

Ce sunt les cens du seigneur de Créant receuz à Pringé à l'Angevine l'an mil CCC XLI.

Premierement Colin de la Cort XV d. de sa vigne de Parrissez.

Guillaume Auvé XII d. de la vigne de la Telardière.

Macé Sohier XVIII d. de la Joucelinière.

Johan Mauloré le genure XIIII mansais de la vigne dou Port.

Perrot dou Bouley XX d. des Parrisez.

Les hers feu Martin des Boys VII d. obole des Parisez.

Macé Fizdous VI d. de sa vigne dou Teil.

André Darondeau XVIII d. obole de sa vigne dou Fresche Rouaust Croix.

Johan Guillot VII d. de la terre dou Coulonbier.

Johan Le Tonnelier XVIII d. de sa part de la mesun dou Carrefor.

Item II s. de la mesun de la Planche.

Item III d. de la Pocheronnière.

Item IX d. de la vigne de la Broce.

Michiel Le Tonnelier IIII s. IIII d. des Parisez.

Item XVIII d. dou Teil.

Item IX d. obole de la Broce.

Item XVIII d. de sa mesun dou Carrefor.

Geffray des Ruauz V d. de l'artre de la Garde.

Les hers feu Macé Hurtelou XXI d. dous clous Abodis.

Renaud Le Cervef XII d. de sa vigne dou Teil.

Guillaume Dubler XV mansais de vignes Macé Le Mestre.

Item Guillaume Dubier VII d. obole de Chier Vendue.

Les hers feu Guillaume Le Cervef VI d. obole de la vigne dou Tertre.

Guillaume Le Taillandié XV mansais de la mesun feu Cahaverre.

La dame de la Touvoire maille dou Teil.

Les hers feu Julien Quobart X d. de la vigne dou Teil.

Perrot Pousin XVI d. dou Fromentage. Debz.

Les Queteaux V s. et demé. Debz.

Pasquier Gillier XII d. dou Teil. Debz.

Guillaume Tourpin et Girart Gainepain IX d. de.....

Robert Aubin VIII d. de Chier Vendue. Debz.

Perrin Bon ami III d. de la Voie et dou Teil. Debz.

Johan Le Tonnelier III s. de la Testardière.

Fromentages de Créant dus à l'Angevine.

Fol. XXX, recto. Ce sunt les fromentages au seigneur de Créant deuz à l'Angevine

Les hers feu Guillaume le Mercier I boyceau de blé de la Voie.

Lucas Le Cronier II boyceaux de froment.

Johan Le Tonnelier II boyceaux de froment.

Guillaume Dubier demé boyceau de froment de son volier à la [Châtanière ?]

Michiel Le Tonnelier une mine de froment des Parisez.

Guerin Dauney I boyceau de blé de Launé.

Macé Fixdous une mine de froment dou Fromentage.

Perrot Pousin IIII boyceaux de froment.

Perrin Bonami I sextier de froment. Debz.

Estienne Olivou II boyceaux de froment. Debz.

Les feu Pere dou Pré II d. dou pré feu Mariete des Cortiz.

1342, 24 Juin, Censitaires de Pringé.

Ce sunt les cenz au saigneur de Créant receuz à Pringé a la saint Johan Bauptiste l'an mil CCC XLII.

Renaud Le Cervef et Robert Aubin VI d. de III places de Rufin.

Hardoin de Mallevau maille dou Coulonbier.

Les hers feu Martin de Boys maille des Parisez.

Les hers feu Johan de Peuver II d. de lor cortis.

Macé Lizdoux II d. dou volier devant sa porte.

Item II d. dou Frometage.

Item II d. dou cortil à la Guinarde.

Guillaume Doubier maille de la vigne des Chous.

Johan Le Bouchier I d. dou. cortil feu Morice.

Guillaume Dubier I d. dou cortil feu Morice.

André Aluce maille de Gateble.

Les hers feu Hurtelou II d. de Rufin.

Guerin Dauney VIII d. de sa mesun.

Item maille de la Vay.

Les hers feu Guillot Le Mercier maille de Launé.

Perret dou Bouley, VIII d. de la mesun de Rufin.

Item I d. dou volier Gateble.

Michiel Le Tonnelier IIII d, de la mesun à la Tatardière.

Johan Le Tonnelier XII d. de ces mesons.

Joufrey des Ruaus I d. de la Garde.

Fol. XXIX, verso. Les Gueceaux XIII d. des chouses de Pringé.

Drouet dou Temple VIII d. obole de la.meson Mauloré et de la Voie.

Item X d. de la mesun Aluiso.

Item II d. dou boys d'Aubigné.

Item maille des Corlonbiers.

Martin Maner VIII d. de la place au Mareseau.

Geffray des Ruaus I d. de la Garde.

Les hers feu Johan de Muroe X d. de la Jueverie.

Le dimanche après saint Xristofle conpte obouten de la terre dou Symetere (1) de III ans, chacun an III s. III ob., vallant IX s. IIII d. obole de la Touzsaint.

Item au premier jour d'an d'une année II pour la Hardier.

Item audit seigneur dou pré Ermener de III ans IIII d., vallant XII d.

(1) La Semetière, f. en Luché-Pringé.

Item audit seigneur de la terre dou Barreau (1) de III ans en III ans IIII d.

Item audit seigneur à l'Angevine de II messons et dou courtil de III ans III d.

Somme XII s. XI d. obole tout conpté et rabatu quitens. *1365.* — Ce fut escript à Semur le dimanche dessus det l'an mil III C. LXV (1365).

1349, Saint Jean-Baptiste Censitaires de Créant.

Fol. XXIX, recto. Ce sunt les cens au sire de Créant receuz à Créant l'an XLIX le jour saint Jehan Babtiste.

Premierement Guillaume et Johan les Baudriz II d. dou pré qui fut Millart.

Jehan dou Boucay XIIII d. de son estre de la Melletière.

Hervié Murioe V d. de son estre.

Le sire des Bans X d. des Aperiz.

Item VI d. de servige.

Item VIII d. des prez de la Perronnière. Debet.

La deguerpie (2) Colin dou Vivier I d. de sa terre de la Heudesendière.

Les hers feu Jehan de Argère III d. de lour pré de la Perronnière.

Les Luçons III d. de lour pré de la Perronnière.

Johannin Murioe VI d. de la Fossaière. Debet III d.

Cheveche I d. pour sa part de la Drouetière.

La deguerpie Fauvel IIII deniers de son estre.

Guillaume Esturi III oboles de la Belotière qour sa part.

1365, Angevine, Fromentages de Semur.

Fol. XXVIII, verso. Ce sont les fromentages de Semur deuz à l'Angevine l'an LX IIII. Premierement Drouet Bullourt le vieil VI bouesseaux de froment deuz de trois festes. Debet VIII bouisseaux.

Entre les F[os] 12 et 13 est intercalé l'aveu suivant :

(1) Le Barreau, f. en Luché-Pringé. Il y avait des vignes (f° XVI, v°). Au XVI[e], une famille Gaultier le possédait et nombreuses déclarations sont mentionnées faites en 1516, 1520, par Jean Gaultier du Barreau; en 1530 par ses enfants dont Sébastien Gaultier, prêtre. — *Chartrier La Varenne Choiseul Praslin.*

(2) Deguerpie : la veuve.

1392, 28 Mars. Aveu de Macé Domin à Pierre Fresneau, du lieu de Pringé.

De vous noble homme et puissant seigneur Monseigneur monssieur Pierre Fresneau, chevalier seigneur de Créant, ge Macé Domin tiens et avoue à tenir à foy et à hommaige simple les choses dont ge suis en votre foy et en votre homaige tant en fié comme en domaine telle comme mes predecesseurs et moy l'avons usée et exploictée ou temps passé, par raison des quelles chouses ge vous en doy et vous suy tenu de poyer doze deniers de servige annuel par chacun an au jour de Noël a vous ou a vos allouer au lieu appellé Pringé, et vous en doy taille et aide quant elle vient par droit et coustume de pays, pleige gaige droit et obeissance de fié vous doy comme à Monseigneur de fié et de foy simple. Et foais protestacion a vous descleirez les dites chouses plus à plain par monstrée ou autrement touttеffoiz que maistier sera et que raison y aura et ge en seré suffisamment sommé et requis. Et ou tesmoign de ce ge vous en rens cest present escript en forme d'avou scellé à ma requeste du petit saiel dont l'en use es causes et contracts de la court du Lude le jeudi après *Letare Jerusalem* l'an mil trois cens quatre vings et douze. *(Orig. parch. scellé sur simple queue, sceau perdu.)* (1)

(1) Le dimanche *Lætare Jerusalem* est le quatrième de Carême qui, en 1392, tomba le 24 mars. Cet aveu doit donc être daté du 28 mars (V. S.)



LA SUCCESSION D'UN RÉGISSEUR

(1767-1768)

Pendant qu'à la cour évoluait le duc de Praslin, ministre de la marine, René-François Habel, seigneur de la Touche-Habel, son intendant général à La Flèche, se mourait doucement. C'était vers la fin de septembre ; « il tomba sur les huit heures du soir, en descendant l'escalier pour aller voir des ouvriers et se blessa à une jambe qui a été mal gouvernée, en sorte qu'il y a une plais fort enflamée qui l'empesche de marcher, il a en oustre tous les simpthosmes d'une hydropisie presque formée dont les médecins n'ogurent rien de bon, ils craignent même qu'il n'ait la bille passée dans le sang, il est jaune jusque dans les yeux, il ne prens rien, il a un goust sur toutes choses avec un cours de ventre très fréquent, et même le ventre tendu et les jambes fort enflées tous les soirs » (1).

De cette mésaventure quelqu'un fut fort ennuyé, non certes le duc, à qui elle avait été directement annoncée, et qui savait bien qu'un remplaçant ne manquerait pas, mais M. de Villeminot, avocat en parlement et homme d'affaires de M. de Praslin à Paris. « Comme ces sortes de maladies sont traîtres », M. Habel pouvait, en effet, « mourir au moment que l'on s'y attendrait le moins » (même lettre) et bientôt pleuvrait sur le pauvre intendant demandes et prières.

(1) Lettre de Richer des Pins au duc de Praslin, 18 octobre 1767.

Déjà, le jour même où Richer des Pins annonçait la triste nouvelle, le 18 octobre 1767, il en recevait de l'abbé Henriquet, qui lui proposait « un certain Maffré, notaire à La Flèche » (1).

Ce n'est pas qu'au point de vue du travail la place fût si enviable, car la régie d'une aussi vaste propriété et d'une suzeraineté aussi étendue que celle de La Flèche entraînait beaucoup de besogne, mais elle l'était au point de vue des bénéfices et des revenus, et c'est surtout cela qu'envisageaient ces avocats sans causes, ces hommes experts, ces gentilshommes qui, une année durant, assiégèrent le bureau de M. de Villeminot. Certains avaient bien déclaré jadis « n'être plus dans le cas de supporter la colère et la mauvaise humeur de M. Habel et de ses domestiques » (2); devenus moins délicats, ils ambitionnaient sa succession maintenant qu'ils le voyaient menacé de passer de vie à trépas.

Le premier en date de ces postulants est un inconnu dont Richer des Pins, qui « le croit tel qu'il le faut à tous égards », tait le nom (3). En second lieu, « les qualités reconnues dans toute la ville (de La Flèche) et ses connaissances déjà acquises sur les biens du château » mettent le sieur Maffré, au dire de l'abbé Henriquet, « dans le cas de donner moins d'embarras » à l'intendant général (4). A son tour, un sieur « de Guibert », demeurant à Sablé, et partant peu informé de ce qui se passe, croit déjà l'intendant défunt, et, après une première lettre à la duchesse de Praslin, dont il est l'allié, il assure Villeminot qu'il est « en état de remplir les fonctions avec toute sagesse et

(1) Lettre de M. Henriquet à M. de Villeminot, 18 octobre 1767. M. Henriquet était chapelain de la chapelle du château. Cf. *Annales Fléchoises*, t. III, p. 171.

(2) Lettre de M. Le Royer à M. de Villeminot, 18 mai 1766.

(3) Lettre au duc de Praslin, 18 octobre 1767.

(4) Lettre à M. de Villeminot, 18 octobre 1767.

avec toute probité ». Ce n'est certes pas « l'intérêt qui le fait agir, c'est purement le désir d'avoir l'honneur d'être un des officiers (de Villeminot) *ad honores* », car « il a une petite fortune pour le soutenir ». Sa lettre sent la gêne du gentilhomme « admis chez tous les seigneurs du canton qui ont la bonté de le souffrir et de lui permettre de les voir » et est trop louangeuse à l'égard de Villeminot pour être vraie (1).

Plus franche est la déclaration de Chaubry. Ecoutez-là :

M. Habel, intendant de M. le duc de Praslin en cette ville est frappé à mort. Sa place est la plus jolie à La Flèche non par le revenu mais par les agréments; elle fait l'objet de mes désirs au point que je remercierois demain M. l'intendant de la commission de subdélégué si j'avais l'avantage de plaire à M. le duc et cela dans la ferme résolution de me livrer entier à ses affaires.

Il faut à présent que je vous dise ce que j'ai pour moi : je suis fort, d'une bonne santé et travailleur; j'entends la tenüe des terres, et supérieurement, j'ose le dire, la partie des réparations. D'ailleurs je dois être instruit des affaires et il ne me conviendroit pas de parler sur cet article; je connois la majeure partie des concurrents et je me flatte mériter la préférence; j'en suis sûr, on n'imagine pas même que je puis penser à cette place.

Il a par ailleurs touché de la chose Richer des Pins, son parent, mais n'a pas insisté par délicatesse et peut-être par peur d'un jaloux. Aussi, s'il ne convient pas, demande-t-il le silence; si, au contraire, « il y avait quelques portes où il puisse frapper, n'importe avec quel métal, il s'y présenteroit ». « J'ai la fureur, ajoute-t-il, d'avoir de la protection pour mes quatre enfans mâles dont l'aîné m'a entretenu plusieurs fois

(1) Lettre de Guibert à M. de Villeminot, 29 octobre 1767. Plusieurs familles de ce nom habitaient le Maine et l'Anjou. Cauvin, *Essai sur l'Armorial*, p. 112; de Maulde, *Suite à l'Armorial*, p. 116; A. Angot, *Dict. de la Mayenne*, II, 362, etc.

de vos bontés et dont le cadet sera un sujet rare pour toutes les choses d'administration » (1).

De ce candidat (2) qui ne « vise point à augmenter sa fortune » mais voudrait bien assurer celle de ses fils, passons à Prudhomme, avocat en Parlement à La Flèche; ainsi que ses concurrents, il a « connaissance du local des terres et l'expérience des plantations et de l'agriculture », il possède en outre sur eux l'avantage d'avoir eu la confiance et l'amitié de M. Habel (3). M. Delasallenne connaît bien, lui aussi, la terre de La Flèche, est allié aux meilleures familles de cette ville et a géré, pendant vingt ans, les terres de Sourches et de Montsoreau. Il a cinquante-six ans, et depuis neuf ans il est administrateur de l'hospice de La Flèche (4). Quant à M. Galloys, médecin à Lorient, il est tellement assailli de demandes de patronages qu'il recommande à Villeminot le premier venu (5).

(1) Lettre de Chaubry à un inconnu, s. d. Le même écrit le 1er novembre 1767 à M. de Villeminot sur le même sujet et à peu près dans les mêmes termes. Peut-être s'agit-il ici de René-André Chaubry, élu de l'élection de La Flèche, époux de Jeanne-Madeleine-Françoise Richer, celle-ci pupille et nièce de Me Charles Richer, avocat au siège présidial du Lude, et chargé de veiller à la gestion des terres de La Varanne. Cf. de Montzey, *La Flèche et ses seigneurs*, t. II, p. 251. Une lettre de Chaubry a un cachet : de... a trois pommes de pin, tête en haut, deux et un; couronne comtale.

(2) Le 7 septembre 1763 il sollicitait du duc de Praslin la succession de M. de Parnay.

(3) Lettre de M. Prudhomme au duc de Praslin, 4 novembre 1767. François Prudhomme, avocat, était échevin à La Flèche en 1733-1740 et était remplacé en 1742 par M. Micault de la Garlandière. Montzey, *op. cit.*, pp. 206-207.

(4) Lettre de Delasallenne au duc de Praslin, 4 novembre 1767. Sa femme est « fille de feu M. Le Noir, notaire, ancien procureur à La Flèche. »

(5) Lettre de Galloys à M. de Villeminot, datée de Lorient le 6 novembre 1767. Catherine-Anne-Suzanne Galloys, fille de Galloys, conseiller du Roy, son médecin au port de Lorient et médecin de la Cie des Indes, et de défunte Catherine Le Royer, épousa à La Flèche, le 2 août 1769, Louis-René-François de Sarcé; de Montzey, *op. cit.* t. II, p. 253.

Cependant René-François Habel agonise; le 3 novembre, il reçoit l'extrême-onction; le 4, on lui applique les mouches « pour dernière ressource » (1), et quatre jours après, le dimanche 8 novembre, il meurt, sur les quatre heures et demie du soir, âgé de 69 ans. Le lendemain, l'abbé de la Barre, curé de La Flèche, préside son inhumation dans l'église Saint-Thomas, en présence du clergé et de Louis Aulnette de Vautenet, neveu du défunt (2). Aussitôt après, les scellés sont apposés « sur la fermeture de la porte de son cabinet et sur celle de la partie inférieure d'un buffet » (3).

Deux jours après seulement, le 11 novembre, Richer des Pins fait part au duc de Praslin et à Villeminot de cette mort attendue. Au duc il demande d'envoyer Villeminot « le plus tôt qu'il sera possible » et le prévient que M. du Vautenet s'acquitte provisoirement de la recette des fermes de la Varanne; à Villeminot, il donne un compte exact de la situation (4).

Dès ce moment, plus nombreuses se font les demandes; « quantité de gens en ont écrit ou fait écrit à Monseigneur le Duc et à Madame la Duchesse et à vous (Villeminot) pour leur proposer des sujets. » Delasallenne se recommande à nouveau; le vicomte de Choiseul, fils du duc, envoie jusque de Naples, où il est en ambassade, une lettre de recommandation pour « un nommé de Carqueville », que patronnent de leur côté le châtelain de Malicorne, M. de la Chartre (5) et d'autres personnes influentes.

(1) Lettre de Delasallenne au duc de Praslin, 4 novembre 1767.

(2) Registres de l'état-civil de La Flèche.

(3) Lettre (simplement signée) de Richer des Pins au duc de Praslin, 11 novembre 1767.

(4) Deux lettres, dont une autographe seulement, datées du 11 novembre 1767.

(5) Lettre du vicomte de Choiseul à M. de Villeminot, Naples, 14 novembre 1767; deux lettres du marquis de la Chartre, l'une datée de Paris, du 23 octobre 1767; l'autre datée de Malicorne, le 20 no-

Mais déjà Villeminot est à La Flèche (16 novembre), où il étudie les registres et les papiers laissés par M. Habel, dans une solitude telle que le portier du château a mission de dire que « ses affaires ne permettent pas de parler à personne du dehors » (1). Toutefois, si les solliciteurs ne peuvent franchir le seuil du château, ils expédient des lettres demandant tout au plus « un quart d'heure de temp » à Villeminot, auquel ils font entrevoir, au besoin, une vieille créance dont ils désirent s'acquitter (2). D'autres se font patronner par des gens de Versailles — témoin M. Micault de la Maillardière — ou se recommandent eux-mêmes : l'un, M. de Chantepie, se dit « un jeune homme de famille, âgé de trente ans, des mieux apparentés »; l'autre, Lemercier, avocat à Paris, a toute sa famille au pays fléchois, et pour ce, se croit apte à tous les emplois (3); cet autre encore, un vieux soldat, ancien capitaine des grenadiers royaux, Jacques

vembre 1767. La famille de Carqueville habitait Malicorne. F. Legeay, *Recherches sur Malicorne*. Celui que patronnaient MM. de la Tour, Boisimot, Gouget, etc., était conseiller au grenier à sel de La Flèche (onze lettres le concernent).

(1) Lettre de Chaubry à Villeminot, 16 novembre 1767, qui le prévient de la vente de la chatellenie de Thorigné (Mayenne); lettre de Delasallenne au même, 17 novembre 1767.

(2) Lettre de Delasallenne, 27 novembre 1767.

(3) Lettre de M. Roulleau, sénéchal de Château-la-Vallière, à sa femme, qui demeure à Paris, et à laquelle il prie de faire patronner M. Micault par M. Beudet, datée de Château-la-Vallière 16 novembre 1767; de M. Beudet à M. de Villeminot, de Versailles, 11 janvier 1767. A La Flèche, MM. Micault de la Garlandière, 1742, Micault de la Renardière, 1782, étaient échevins. Montzey, *op. cit.* II, 207-208. Lettre de M. Le Royer de Chantepie au duc de Praslin, La Flèche, 24 novembre 1767. René de Chantepie de Preaux était, vers 1700, de l'élection de La Flèche : d'azur à une fasce d'argent chargée de trois pies de sable; De Maulde, *op. cit.* p. 89. Le nôtre demeurait à La Flèche, « rue du Grenier-à-Sel », et appartenait à la famille Le Royer. Lemercier, avocat, demeurant à Paris, « rue du Fouarre, près la place Maubert », appartenait à la famille Le Mercier, dont les membres, tant au Lude qu'à La Flèche, étaient avocats ou officiers du grenier à sel. Sa lettre, adressée à M. de Villeminot, est du 9 décembre 1767.

Le Noir de la Cochetière, peu fortuné, très bien disposé, énumère ses services nombreux à l'armée, espérant ainsi mieux attirer l'attention du ministre (1); celui-là, Jousset Delépine, « bailly de Souzay, par Saint-Christophe, route de Vendôme », se fait fort de connaître les « matières féodales..., tout ce qui s'appelle détail de campagne tant par les réparations et la valeur des biens »; il a quarante-six ans, dont trente-cinq passés « dans la judicature », n'a certes pas toutes les qualités, et « comme tout le bien qu'un homme peut dire de luy, quelque ponderé qu'il puisse estre en ses expressions, est toujours suspect », il se met sous la protection de deux « seigneurs de son voisinage », MM. de Guébriant et de Champchevrier (2). Peu après, Chaubry revient à la charge avec l'humeur joviale que nous lui avons vue; il pousse jusqu'à « offrir la soupe » à Villeminot et à lui affirmer que sa « maison eût été heureuse de lui fournir quelques délassements » dont il doit « avoir besoin ». Cette lettre familière n'est-elle pas dans une note plus vraie que celles de tous ces concurrents verbeux et emphatiques (3)?

Villeminot achevait ses comptes le 24 décembre et demeurait « d'accord sur tout avec M. le lieutenant général », tout en éprouvant des « tracasseries » de la part de M. du Vautenet. Un mois après, tout était

(1) Lettre adressée au « duc de Praslin, ministre de la marine », 26 décembre 1767. Nous aurons plus tard occasion de parler longuement de cette famille Le Noir, dont un des membres, Charles Le Noir de la Cochetière, bâtit l'hôtel actuel de M. de Bagneux, siège social de notre Société.

(2) Lettre au duc de Praslin, 28 décembre 1767; lettre de L.-C. de Guébriant à M. de Villeminot, datée de « Rochecot, près Tours, le 30 janvier (1768) »; lettre de Champchevrier au même, du 29 janvier 1768. Guébriant, de la maison Budes de Sacé : d'argent au pin de sinople augmenté de deux fleurs de lys de gueules posées une à chaque flanc; Champchevrier, famille angevine : d'or à l'aigle à deux têtes, éployée de gueules.

(3) Lettre du 1er janvier 1768.

terminé, et, le 16 janvier, l'intendant du duc de Praslin arrivait à Sainte-Suzanne (Mayenne) « sans autre mauvaise aventure que d'avoir passé une nuit dans les mauvais chemins dont il avait fallu le tirer à l'aide de bœufs, chevaux, etc... Nul accident à sa personne et à sa chaise ». Il pensait ne pas rester là « plus de quatre ou cinq jours ». De fait, le 28 janvier, il était à Villaines-la-Juhel (Mayenne) « après avoir bien maudit les chemins ». Là l'attendaient de nouveaux ennuis puisque le receveur, M. Le Metivier, venait de mourir; mais les gens étaient tellement honnêtes qu'il espérait « que les affaires iraient rondement ». Néanmoins, il y était encore le 2 février, jour où il reçut une lettre de Guérin, avocat à Laval et à Sainte-Suzanne, dont les qualités et les références étaient sans égales; une autre de Devaux, de Mamers, qui recommandait son cousin-germain; celle, enfin, de F. Moreau, qui, depuis 1752, est au service du duc et dont le but unique est de « sacrifier pendant sa vie ses travaux, avec tout le zèle de fidélité ». De tous les concurrents, il fut le seul à réussir; il en avait, du reste, le secret espoir fondé sur certaines promesses de Villeminot. Mal avisés dès lors furent ceux qui, près de lui, vinrent quérir des nouvelles. Peu d'années après, des indélicatesses par lui commises, peut-être un peu de calomnie, lui firent quitter l'intendance des terres de la Varanne, que vint prendre, sans plus de formes, Pierre Gruzon (1).

Entre temps, et à des époques que nous n'avons pu

(1) Lettres de Villeminot au duc de Praslin : La Flèche, 30 (déc.) 1768; Villaines, 22 janvier 1768; de Guérin à Villeminot, Laval, 1er février 1768 (il demandait la succession de Le Métivier); de Devaux, Mamers, 1er février 1768; de Moreau « au château du marquisat de la Varanne, le 3 février 1768 ». Les terres de Sainte-Suzanne et de Villaines appartenaient au duc de Praslin du chef d'Anne-Catherine-Thérèse de Champagne. Angot, *Dict.* t. III, pp. 560-891. Les incidents de route contés par Villeminot le sont aussi dans la lettre de Moreau, citée.

fixer, Gandon, Valframbert, avaient brigué la place de régisseur; Fonvive, « du pais de Berry..., employé au collège de La Flèche », disait ses qualités, son alliance avec M. de Tournière, ses connaissances du droit; Mabille Orfeuvre, dans un long plaidoyer, exposait ses fortunes d'antan, ses malheurs présents et sollicitait la succession de M. Habel pour son mari, dont les talents et les qualités étaient sans nombre; Valliers se recommandait et ailleurs se plaignait de ce que M. des Pins, son parent, le calomniait; Galloys Dumesnil, notaire royal, ancien procureur fiscal de la baronnie de La Flèche, se proclamait capable de l'emploi comme étant très fort « dans la partie de la féodalité » (1).

Tous ces candidats éconduits, peut-être sans réponse, Villeminot retourne à Paris, où il a hâte de « prendre les ordres du duc », patronne à son tour Moreau et obtient pour lui la succession de l'intendant général (2).

Pour préluder à notre histoire de la Révolution à La Flèche, au jour le jour, il nous a paru intéressant de dérouler aux yeux du lecteur cette longue série de gentilshommes et d'hommes de robe, travailleurs, peut-être, mais surtout ambitieux. A l'aide de plus de cinquante lettres (3) nous les avons vus graviter autour de l'homme d'affaires du duc de Praslin, qui se moquait un peu d'eux et le leur fit bien voir.

L. C.

(1) Sur ces lettres la date a disparu; lettres de Gandon au duc de Praslin, de Paris, le 5 j[anvier] 1768?; de Valframbert au même; de Fonvive à M. de Villeminot; de Mabille Orfeuvre au même; deux de Valliers au même; de Galloys Dumesnil au même. En 1748, X. Gandon était secrétaire des échevins fléchois. De Montzey, *op. cit.* II, 214. Valframbert était « depuis douze ans à La Flèche et dans le Bas-Maine, exerçant les fonctions d'ingénieur des ponts et chaussées ». De Montzey, *ibid.* p. 233. Là est aussi mentionné « Galoys du Mesnil ».

(2) Lettre de M. de Villeminot au duc de Praslin, 22 janvier 1768.

(3) Toutes ces lettres sont extraites du *Chartrier La Varenne-Choiseul-Praslin*, G-X-I.

A PROPOS

DE DEUX LETTRES INÉDITES DE HENRI IV

(SUITE)

Le 1er juin était arrivé. A la cour de France, on attendait impatiemment l'exécution des promesses du duc, et tous les esprits, comme tous les vœux, tendaient à une solution pacifique. La seule note discordante venait peut-être de Sully, qui, chaque jour, faisait avancer sur Lyon tout le matériel nécessaire à la guerre. C'est à lui que l'avenir donna raison.

Dès les premiers jours de juin, le duc envoya son ambassadeur Roncas, non pour exécuter l'une des clauses du traité de Paris, mais pour proposer d'autres conditions. Henri IV lui écrivit cette lettre fort significative :

Mon frère, j'ay ouy Roncas, et receu par luy la lettre que vous m'avès escripte; et comme *il m'a trouvé prest à partir pour m'approcher de vous,* j'ay désiré qu'il s'en retournast incontinent, afin que je *puisse recevoir vostre résolution à mon arrivée à Lyon,* ainsi qu'il m'a promis de vostre part; vous asseurant que vous me trouverés toujours aussy affectionné en tout ce qui vous concernera, comme vous le sçauriez désirer... (1). De Paris, 9 juin.

Le roi ne manifeste nulle impatience de ce premier manquement à la foi jurée, mais, remarquons bien qu'il ne semble pas disposé à se laisser tromper, comme Sully l'affirme en ses *Mémoires.* Certes, il ne désire pas la guerre, il espère au contraire une solu-

(1) Lettres missives, V, 239.

tion pacifique; mais avant tout, prudent et avisé, devant les agissements du duc, il prépare ses armées à la guerre; cette lettre à Sully en fait foi :

Mon amy... J'estois résolu de partir demain et m'en aller coucher à Cosne, pour arriver le lendemain à Moulins... Je partiray mardy sans faulte pour me rendre à Moulins mercredy... Je vous prie de faire en sorte qu'à mon arrivée à Moulins je trouve tellement mes affaires ébauchées que je n'y retourne que cinq ou six jours au plus, pour me rendre incontinent à Lyon, où vous ferés advancer le régiment de mes gardes, mes compagnies de chevaux légers et le plus de vostre equipage que vous pourrez, afin que je les y trouve à mon arrivée... De Fontainebleau, 26 juin (1).

Henri avait promis au duc de lui rendre sa visite et d'aller tout d'abord à Lyon, signer la paix définitive avec lui. Il se rend à Lyon, et, passant par Moulins, il prévient le duc de sa prochaine arrivée :

Mon frère, Roncas m'a promis que je trouveray vostre resolution sur l'exécution de l'accord que nous avons faict ensemble en ma ville de Lyon; à quoy je veux croire qu'il n'y aura aulcune faulte, car je juge de vostre volonté par la mienne, *et ay toute confiance en vostre foy*. Or, je vous escris la présente pour vous dire que je seray en ladicte ville le huitiesme de ce mois, où je vous prie donc donner ordre que je sois esclairci de vostre détermination, et vous me trouverés aussy désireux de conserver vostre amitié que de vous faire recevoir les effects de la mienne... De Moulins, 1er juillet (2).

En disant qu'il a « toute confiance » dans la foi ducale, le roi ne découvre pas toute sa pensée, mais nous la connaissons par une autre lettre écrite de Moulins, le lendemain, 2 juillet, au connétable de Montmorency :

Mon compère, les advis que j'ay de Lyon et de Berny, mon agent près du duc de Savoye *sont qu'il se prépare plus tost à retenir ce qu'il a à moy que d'accomplir ce qu'il m'a promis;* et

(1) Lettres missives, V, 244.
(2) Lettres missives, V, 245.

pour ce que je ne suis pour le pouvoir endurer, et que je ne veux prendre sur cela aucune résolution sans vostre advis, je vous prie, mon compère, si, d'adventures vous n'estiez encore party pour me venir trouver, le vouloir faire promptement, et vous acheminer droict à Lyon, où je m'advance, affin qu'avec vostre prudent advis je me puisse résouldre de ce que j'auray à faire pour luy faire tenir parole (1).

Le 9 juillet, le roi est à Lyon. Dès son arrivée, les députés du duc viennent pour la seconde fois, depuis le 1er juin, proposer de nouvelles conditions. Les présidents Jeannin et de Sillery sont chargés de traiter avec eux. Ni les uns ni les autres, nous semble-t-il, ne pouvaient sérieusement parler de paix. En effet, les préparatifs belliqueux de Sully n'étaient point ignorés de la cour de Savoie, et, de son côté, Henri connaissait, presque jour par jour, les agissements du duc auprès des cours étrangères.

Du reste, la situation, en Europe, pour le présent, était très grave et n'avait pas manqué d'attirer l'attention du grand politique qu'était notre bon roi.

Il n'est pas de jour où le roi n'apprenne, de son ambassadeur, M. de Brèves, « les pilleries que font les Anglois » aux Français du Levant. « Encore que la royne d'Angleterre et moy vivions toujours en paix, néantmoins je ne dois attendre aucune réparation des injures et excès desdits Anglois, d'autant qu'il semble qu'elle a entrepris d'agrandir et accroître son crédit par delà à mes dépens » (2).

Sans nous arrêter à l'application que l'on pourrait faire, à notre époque, de ces paroles royales, vieilles pourtant de trois siècles, ajoutons que Henri IV ne se laissait pas plus intimider par sa « très amée bonne sœur et cousine », Elisabeth d'Angleterre, que par son « bien bon frère », Charles-Emmanuel de Savoie,

(1) Lettres missives, V, 246.

(2) Lettre à M. de Brèves, ambassadeur du Levant. *Lettres missives*, V, 247.

et il se préparait à « assister et conserver ses subjects » du Levant en armant des galères, car il faut « se garantir et deffendre de tels escumeurs de mer le mieux que nous pourrons ».

Toutefois, l'Angleterre travaillait contre la France — vieille habitude qui a subsisté jusqu'à nos jours — ailleurs que dans le Levant. En ce mois de juillet 1600, la reine « traictait la paix avec le roy d'Espagne », et le roi d'Espagne lui-même, on l'a vu, avait, par l'intermédiaire de Biron, promis son appui au duc de Savoie, qu'il poussait à la guerre. Une coalition puissante pouvait donc se lever contre la France, la menaçant sur toutes ses frontières. Au nord, en effet, l'archiduc Charles d'Autriche combattait en ce moment le prince Maurice de Nassau, et, s'il parvenait à l'écraser, ses armées envahiraient immédiatement notre pays.

Henri IV envisage tout le côté critique de la situation présente avec son habituel sang-froid. Fort de son droit, il n'oublie pas le but de son séjour en la cité lyonnaise, et il l'affirme au connétable, le 12 juillet :

Mon cousin, puisque le duc de Savoye par ses longueurs et irrésolutions, et par quelques langages qu'il tient, monstre n'avoir aucune inclination à me contenter et à satisfaire au traicté qu'il a faict avec moy pour la restitution de mon marquisat de Saluces, je suis résolu au pis, et me promets que Dieu m'assistera en la juste poursuite de ce qui m'appartient... De Lyon, 12 juillet (1).

Sur ces entrefaites, arrive à Lyon une grave nouvelle : entre Newport et Ostende, le prince Maurice a complètement battu l'archiduc Charles. C'est un allié que perd la Savoie, et peut-être le duc va-t-il être moins arrogant et plus fidèle à sa parole; le roi, du moins, se berce un instant de cet espoir : « Je crois,

(1) Lettres missives, V, 250.

dit-il au connétable, que cela ne peut que beaucoup favoriser mes affaires avec ledict duc de Savoye. » Il le répète encore le 14 juillet, à M. de Souvré :

La Gode, je vous aime trop et m'avès trop bien servy pour vous refuser quelque chose qui despende de moy... Je suis arrivé il y a quelques jours en cette ville (Lyon)... Les nouvelles que j'y ai trouvées, tant de mon agent près de Mons. de Savoye que d'infinys autres endroicts, sont qu'il ne me veut tenir ce qu'il a promis, ce que toutesfois je suis résolu de faire, et crois, veu ce qui est arrivé en Flandres le deuxième de ce mois, où l'archiduc a esté deffaict, aussy qu'il n'est pas qu'il ne sache que je lève des forces que cela le fera resouldre à tenir promesse. Car je croys par raison que le roy d'Espagne sera plustost pour secourir l'archiduc son frère, qui a une juste cause, que luy qui l'a injuste; toutesfois, s'il le faict, je ne laisseray à faire tout ce que je pourray pour avoir ce que injustement m'est occupé. Je vous conjure, pour fin de cette-cy, de vous trouver à mes nopces... De Lyon, 14 juillet (1).

Quatre jours après, le roi semble moins affirmatif dans son espoir et confie de nouveau ses craintes et ses intentions au connétable :

Mon compère, Fosseuse vous dira le langage que luy a tenu le duc de Savoye, et jugerès par là ce que je m'en dois promettre : tellement que je crois que si la victoire que le prince Maurice a obtenue contre l'archiduc ne le fait changer d'advis, il faudra que nous nous battions : car je n'ay pas délibéré de me relascher d'un seul poinct du traicté de Paris, pour y estre ma réputation trop avant engagée. Toutesfois je verray ce que m'en diront le marquis de Lullin et Roncas, qui *doivent arriver aujourd'huy* de sa part, et m'apportent son dernier mot... De Lyon, 18 juillet (2).

A peine cette lettre était-elle expédiée que les ambassadeurs du duc arrivaient à Lyon. Pierre de l'Estoile dit en ses *Mémoires* : « Le samedy quinziesme du même mois, l'archevêque de Tarentaise, les marquis de Lullins et de Roncas, ambassadeurs du duc de

(1) Lettres missives, V, 251.
(2) Lettres missives, V, 253.

Savoye, étoient arrivéz (à Lyon) et avoient assuré le Roy que le duc leur maître étoit prêt de rendre le marquisat de Saluces, mais qu'il le supplioit d'en accorder l'investiture à l'un de ses enfants. » Ce n'est pas le 15 juillet, mais bien le 18 qu'arrivèrent les ambassadeurs; nous en avons la preuve dans la lettre ci-dessus et dans cette nouvelle du roi au connétable, la troisième qu'il lui écrit en ce même jour :

Mon compère, encore que je vous aye escript aujourd'huy par Fosseuse, sy ne laisseray de vous faire encore ce mot par Petit, pour vous dire que je serois très aise de vous avoir auprès de moy pour la résolution que je dois prendre sur ce que le marquis de Lullin et Roncas me viennent proposer de la part du duc de Savoye... De Lyon, 18 juillet (1).

Le roi refuse catégoriquement les nouvelles propositions, réclamant l'exécution pure et simple du traité, et les ambassadeurs de retourner en diligence vers leur maître pour recevoir de lui l'ordre de traiter... en paroles (2).

Il devenait de plus en plus visible que le duc ne tiendrait jamais sa parole, et que, devant les armements toujours croissants de Sully, il voulait gagner du temps pour préparer la résistance. Le roi avait percé à jour le jeu de son adversaire, et, le 24 juillet, il dit expressément à la future reine de France, la princesse de Toscane :

... Le duc de Savoye a faict le fin jusques'à ceste heure, mais je le presse de façon qu'il est au bout de son rolet; et si dans huict jours il ne me satisfaict, la première lettre que vous recevrés de moy sera datée de Chambéry. Toute son espérance est de me faire quelque méchanoeté, mais Dieu m'en gardera premièrement pour vous, puis pour mes subjects... De Lyon, 24 juillet (3).

Les huit jours vont se prolonger. Les députés

(1) Lettres missives, V, 255.

(2) Le texte de ces nouvelles propositions du duc est donné dans la Chronique Septennale, III, 101 B. de Palma Cayet.

(3) Lettres missives, V, 256.

savoyards, revenus pour traiter définitivement, disaient-ils, avaient néanmoins demandé de retourner encore une fois vers leur maître avant de signer en son nom.

Pure comédie dont le roi dit à Sully, le 30 juillet : « ... Je suis bien trompé si quelque mine que facent ces gens icy, ils ne nous veulent tromper et gagner temps. »

Ce même jour, il expose clairement la situation au connétable :

Mon cousin, je suis sy bien trompé, si le duc de Savoye chemine encores avec nous de bon pied; ses gens m'ont bien déclaré qu'il me veult rendre le marquisat de Saluces aux conditions portées par le traicté de Paris, et ont apporté un pouvoir ample pour convenir de la forme et du temps de l'exécution; toutesfois ils n'ont voulu signer les articles sans renvoyer vers leur maîstre, par où j'ay recognu qu'ils ne veulent que gagner le temps. Néantmoins je leur ay encore donné huict jours pour m'apporter son dernier mot...
.... Et comme il me semble que je me doibs tousjours préparer au pis... (1).

Les Savoyards retournaient donc vers leur maître, mais ils étaient accompagnés de Berny, chargé de déclarer au duc les dernières conditions du roi : réponse affirmative dans un délai de huit jours pour l'exécution complète de l'une des deux clauses du traité; remise de Carmagnolles (2) aux armées royales le 17 août. Le roi donne au duc « jusques au VIe du mois prochain » et fait avancer des troupes sur Carmagnolles :

... Je fais dès demain partir le sr du Passage avec les trois compagnies de Suisses, pour aller droict à Exilles, où l'ambassadeur que j'ay près dudict duc les advertira de la résolution qu'il aura prise, affin que sur cela, ils s'advancent pour

(1) Lettres missives, V, 253.

(2) *Carmagnola*, ville du marquisat de Saluces, au sud de Turin. Cette ville, prise par les Français en 1792, donna son nom à une célèbre chanson révolutionnaire.

estre aux portes dudict Carmagnolles le dict XVIe du prochain. J'ay faict cependant venir icy mon cousin le duc de Biron et le sr d'Esdiguières, pour continuer nos premiers desseins de la guerre, si elle se doibt faire, ou de la restitution... De Lyon, 30 juillet, [quatrième lettre au connétable] (1).

Berny était en même temps porteur de cette lettre au duc de Savoie :

Mon frère, vos gens m'ont faict la déclaration que vous leur avés commandée, dont j'eusse receu tout contentement si, suivant le pouvoir que vous leur avés donné, ils eussent voulu convenir de l'exécution d'icelle; car je désire sortir d'affaires avec vous, affin de ne plus penser que à vous aimer. Toutesfois, ils ont encore voulu renvoyer vers vous, devant que de rien conclure, par les raisons qu'ils vous feront entendre; sur quoy je vous prie ouir ce que vous dira Berny de la part de

Vostre bien bon frère.

De Lyon, le 30 juillet (2).

On est au 30 juillet. Toutes ces lettres sentent la poudre; toutes annoncent des hostilités imminentes. Le lendemain 31, changement à vue. Le roi fait savoir au connétable qu'il « tient l'accord de Monsr de Savoye pour certain ». Que s'est-il donc passé?

Fuentès, appelé en toute hâte par le duc, devait en ces jours lui amener un puissant renfort de troupes; mais, avant l'embarquement, la peste s'était mise parmi ses soldats, et c'est avec sa seule maison que Fuentès était débarqué à Gênes. Cette nouvelle, parvenue à la cour de Savoie, y avait causé déception et désarroi : les esprits, pendant quelques jours, demeurèrent perplexes. Henri, informé le 31 par Berny, augura bien de cette nouvelle situation. Le duc, privé de son meilleur soutien, réduit à ses seules forces, allait enfin devenir plus conciliant.

Henri le croit et se voit déjà parti aux eaux de

(1) Lettres missives, V, 265.
(2) Lettres missives, V, 262.

Pougues... « car j'escris à Madame la marquise de Verneuil de s'y rendre et je l'iray voir... Mais je ne laisse de pourveoir tellement à mes affaires que si le duc de Savoye ne faict pas ce qu'il a accordé, que nous le lui ferons faire ».

D'après Sully, Henri IV était si persuadé de la soumission de Charles-Emmanuel, qu'il ordonna d'arrêter tous les préparatifs de guerre, auquel ordre Sully aurait répondu par la lettre suivante, qu'il faut placer, comme on le voit, entre le 31 juillet et le 8 août :

« Sire, je vous supplie très humblement de m'excuser, si je contrarie vos opinions, et contreviens à vos commandements. Je scais de science que M. de Savoye ne veut que tromper, à quoi beaucoup de ceux qui sont auprès de vous ne lui nuisent pas, et ne demandent qu'à gagner l'hiver. C'est pourquoi j'avancerai toutes choses, et me rendrai près de vous dans quinze jours, bien fourni de tout ce qu'il faut pour vous empêcher de recevoir ni honte ni dommage. »

La prévoyance et le dévouement du ministre n'allaient pas tarder à avoir raison de la patiente bonté du prince, et quelques jours après, Sully recevait du roi, définitivement désillusionné, ce billet que les *Lettres Missives* placent à tort vers la mi-novembre, et que, non moins à tort, les *Œconomies Royales* datent « de Chambéry, ce lundy » alors qu'il fut incontestablement écrit de Lyon :

Mon ami, vous avez bien deviné, car M. de Savoye se moque de nous : partant venez en diligence, et n'oubliez rien de ce qui est nécessaire pour lui faire sentir sa perfidie. Adieu.

Le roi avait, en effet, reçu de Charles-Emmanuel un refus formel, et, comme pour se défendre d'avoir voulu la guerre, il résume, pour son Conseil, tout ce qu'il a fait pour l'éviter :

Mon cousin, le duc de Savoye, a enfin refusé ce que ses ambassadeurs avaient traicté icy sur la restitution de

mon Marquisat de Salluces, qu'il avoit déclaré vouloir effectuer. Je m'en doubtois bien, ayant recherché par toutes sortes d'artifices et moyens de m'amuser et faire perdre le temps depuis le voyage de France, affin de gaigner l'hiver, se jouer de ma réputation et conserver son usurpation. Je l'ay très bien recogneu dès le commencement, et m'a esté confirmé par toute sa proceddeure. Toutesfois comme je ne me pouvois imaginer que ce fust son bien et advantage de m'avoir pour ennemy, j'avois patienté pour voir s'il changeroit poinct d'advis. J'ay mesmes voulu qu'il sceust que j'armois, et ay de faict armé pour l'assaillir et luy faire la guerre s'il ne me faisoit raison ; mais tout cela y a esté inutiles à mon très grand regret; tellement que je suis contrainct avoir recours à ceste dernière ancre, de laquelle les princes ont accoustumé d'user pour repousser une offence et recouvrer ce qui leur appartient si justement que me faict ledict marquisat, et faire observer la foy qui leur a esté donnée. Par tant je fais estat de partir d'icy dedans quatre ou cinq jours, pour aller à Grenoble et voir à l'œil ce que je pourray et debvray faire en ceste occasion.... Lyon 8 août (1).

Le 10 août, il annonce le commencement de la guerre à Marie de Médicis :

Ma belle maistresse, je vous avois promis que ma première lettre seroit datée de Chambéry. La perfidie du duc de Savoye m'en a empesché..... Par mes premières vous apprendrés qu'il commencera d'en estre puny.....

Je me porte fort bien, Dieu mercy, et ay prins aujourd'huy un cerf à force..... (2).



Les événements vont se précipiter. Le 11 août, le roi publie à Lyon sa déclaration de guerre (3), et le 13, commencent les hostilités, en Bresse sous la conduite de Biron, en Savoie sous le commandement de Lesdiguières.

Dans la même nuit du 13 au 14, Biron prit la ville

(1) Lettres Missives, au Connétable. V. 269.

(2) Lettres Missives, V. 270.

(3) Le texte de cette déclaration se trouve dans P. Cayet. (Chronol. sept. III. 107-108.

de Bourg, Créquy gendre de Lesdiguières, occupa Montmélian. La façon dont Biron s'empara, malgré lui, de la capitale de la Bresse, vaut la peine d'être racontée : « .... Biron, nous dit Sully (1), fit avertir Bouvens, gouverneur de Bourg, de se tenir sur ses gardes et lui marqua la nuit et l'heure où l'on comptoit le surprendre. Tout ceci a été prouvé depuis; mais ce qui est singulier, c'est que cette trahison n'empêcha pas la prise de Bourg. » Bouvens, la garnison et les habitants, veillèrent toute la nuit, attendant l'assaut. Mais le jour commençait à poindre et l'armée royale, ne paraissait pas. Les habitants « vindrent à croire que leurs ennemis ne viendroient plus du tout... et ils s'en allèrent tous rians et sautans en leurs maisons, les uns se mettant au lict et les autres à desjeuner avant que de dormir, sans qu'il demeurast que quelques chétives sentinelles, par forme d'acquit ». A peine étaient-ils retirés, que les troupes de Biron, qui « s'estoient grandement esgarées », se présentèrent devant la ville. Biron voulut persuader à ses officiers d'en différer l'attaque, mais tous voulurent combattre immédiatement. L'un d'eux, Castenet, se faisait fort de poser et faire jouer le pétard; un autre, M. de Boisse, réclamait non moins ardemment l'assaut, car le roi lui avait promis le gouvernement de Bourg; il en deviendra en effet gouverneur, et nous verrons peut-être un jour avec quelle peine Guillaume Fouquet put lui faire abandonner ce poste, lorsque le demantèlement de Bourg fut décidé en 1611 (2).

Biron est contraint de céder à ses officiers. Castenet, s'approchant de la porte avec quelques hommes, dit à l'unique sentinelle d'aller quérir M. de Bouvens auquel il doit remettre un pressant message de la part

(1) *Œconomies royales*. Collection Petitot. III. 357.

(2) Lettres de M. de Sceaux à Guillaume Fouquet, envoyé à Bourg, (1611-1612). Chartrier La Varenne-Choiseul-Praslin. G. IX.

du duc de Savoie. La naïve sentinelle quitte immédiatement son poste pour s'en aller chez le gouverneur. Sans perdre de temps, Castenet pose un pétard qui fait sauter le pont-levis, et ouvre une brèche par où il passe avec ses hommes. Bientôt toute l'armée remplit la ville, au grand aburissement des habitants. Bouvens et ses soldats n'ont que le temps de se retirer dans la citadelle.

Dans la même nuit, et tout aussi rapidement, l'avant-garde de l'armée de Lesdiguières, conduite par son gendre, Créquy, pénétra en Savoie, et s'empara de Montmélian, dont la garnison s'enferma dans la citadelle. De l'Estoile dit que cette prise eut lieu « le jeudy 17 d'août » (1) ; il se trompe complètement puisque dans la même journée du 14, Henri qui venait d'apprendre, à Grenoble, le double succès de ses armes, l'annonçait au Connétable :

Mon cousin, si vous avés desjà eu l'advis de la prinse que mon cousin le duc de Biron a faicte de la ville de Bourg en Bresse, je vous advertiray par la présente de celle que le s[r] de Lesdiguières a faicte de la ville de Montmeillan... de Grenoble le XIII[e] d'aoust (2).

Laissant Biron conduire seul, pour le moment, les opérations militaires en Bresse, Henri rejoignit l'armée de Lesdiguières qui était déjà parvenue aux faubourgs de Chambéry :

... Ayant faict sommer... ceux de Chambéry, ils ont respondu qu'ils ne se rendroient point qu'ils n'eussent veu le canon; ce que j'espère leur faire voir demain... Ce mercredy XVI[e] d'aoust au fort de Barrault (3).

Dès le 18, le roi est aux faubourgs de Chambéry, et comme, pour se rendre, les habitants attendaient seulement « que l'on leur face voir le canon », il écrit à Rosny de hâter son arrivée et celle de son équipage,

(1) De l'Estoile. 288.
(2) Lettres Missives. V. 274.
(3) Lettres Missives. V. 275. (Au Connétable).

« prenant vostre chemin par l'Aiguebelette, car *la Varenne* vous dira que l'on y peut passer seurement et commodément ».

Avant l'arrivée de Rosny, la ville de Chambéry capitula :

Mon compère (le connétable), ceux de ceste ville ont envoyé ceste après disnée vers moy, pour capituler, avec les articles qu'ils demandent... J'espère qu'ils seront résolus *demain du matin*... Ceux du chasteau font des mauvais... Le XX[e] aoust, aux fauxbourgs de Chambéry au soir (1).

La ville ne dut pas attendre au lendemain 21 pour capituler, puisque dans la lettre à La Varenne, citée au commencement de cette étude et datée du 20 au soir, le roi annonce que

cete vylle cest remyse en mon obéyssance non come sujés du duc de Savoye mais come mes sujés quy ne veullent plus vyvre que sous ma domynasyon tant yls se sont byen trouvés de celle de mes prédécesseurs...

La soumission ne dut pas être pénible aux habitants de Chambéry, puisque, dès le lendemain de la reddition, l'épouse de Sully, qui avait suivi son mari, donna, chez son hôtesse, avec toutes les autres dames françaises, « un bal aux dames les plus distinguées de la ville, où tout se passa avec la même gaieté, que si Chambéry n'eût point changé de maître ».

Les soldats qui formaient la garnison de Chambéry s'étaient retirés dans le château où « ils firent d'abord bonne contenance. Cependant, dès le lendemain, ils demandèrent à capituler, intimidés par une batterie de huit pièces de canon dont ils n'osèrent attendre l'effet ». L'arrivée de Sully avec ses canons avait produit ce résultat, et toute la campagne ne sera qu'une série rapide de succès, grâce à l'artillerie nouvelle si bien organisée par le sage ministre.

(1) Lettres Missives. V, 282.

***

Laissons un instant les armées pour nous arrêter à la fin de la lettre qui a été l'occasion de cette étude. Henri écrit le 20 août à la Varenne :

Vous accompagnerez Mme la Marquise de Verneuyl et Vyendrès avec elle me mandant tous les jours le lyeu ou elle viendra coucher et de ces nouvelles bon soyr...

Où était donc Henriette d'Entragues le 20 août ?

On a vu Henri lui réclamer, en avril, la fameuse promesse qu'il lui avait signée, réclamation qui, du reste, fut sans succès, mais, peu après, il était si bien repris de sa passion, que, quittant Paris en juillet, il s'en allait à regret. La marquise restait en effet à Paris, voici pour quelle raison :

« Elle était devenue grosse, et, dans la conjoncture du billet qu'elle avait entre ses mains, la chose devint doublement intéressante pour Henri. Le ciel vint encore à son secours, Le tonnerre entra dans la chambre de madame de Verneuil pendant un orage violent ; et la frayeur qu'elle eut de le voir passer par dessous son lit, la fit accoucher d'un enfant mort. Le roi apprit cet accident à Moulins, où il s'était avancé, et d'où il jetait tristement les yeux sur l'endroit où il laissait sa maîtresse... »

Madame de Verneuil était sans doute tout à fait rétablie le 31 juillet, puisqu'à cette date, nous le disions plus haut, Henri IV voulait la faire venir à Pougues et l'y rejoindre. Le commencement de la guerre empêcha l'exécution de ce projet, mais si madame de Verneuil n'alla pas à Pougues, elle ne fut pas cependant sans se rapprocher du roi. Or, c'est là que règne la confusion.

D'après M. Poirson (1) Henriette, demeurée jusqu'alors à Paris, ne vint que le 13 ou le 14 septembre à Saint-André-de-la-Côte (2) où le roi la rejoignit pour

(1) P. 546, n. 1.

(2) Sans doute aujourd'hui la *Côte-Saint-André*, chef-lieu de canton du département de l'Isère. Cependant il y a un village du Rhône qui

la conduire ensuite à Grenoble, et en Savoie ; elle y séjourna jusqu'à la reddition de la forteresse de Montmélian.

De son côté Bassompierre, qui était avec Henri IV, nous dit (1) qu'elle vint trouver le roi à Saint-André-de-la-Côte : « les deux amans se brouillèrent au premier abord, mais s'étant raccommodés, le prince mena sa maîtresse à Grenoble où il demeura avec elle sept à huit jours, et ensuite à Chambéry ».

Les deux historiens nous donnent le même itinéraire : il faut donc le tenir pour certain ; mais où ils se trompent — M. Poirson tout au moins — c'est en le fixant au mois de septembre. La marquise de Verneuil rejoignit le roi le 13 août à la Côte-Saint-André, tandis que le 13 septembre elle était à Grenoble depuis longtemps.

Du reste, il nous suffira d'énumérer les séjours du roi pendant ces deux mois, août et septembre 1600, pour prouver que le récit de Bassompierre s'applique au seul mois d'août. Le 12 août, le roi est à Lyon, le 13 à la Côte-Saint-André, le 14 à Grenoble, le 16, au fort de Barreaux, le 18, aux faubourgs de Chambéry où il reste jusqu'au 26 ; ce même jour il est devant Conflans. Du 1er au 11 septembre, il va du camp de Chamoux au camp de la Charbonnière, et c'est de ce dernier qu'il envoie le 10 « à Madame de Verneuil les quatre enseignes qui estoient dedans ». Le 11, il revient à Chamoux, et, le 13, il rentre à Grenoble qu'il ne quittera que le 28.

Il est impossible, on en conviendra, que la première rencontre du roi et d'Henriette ait eu lieu le 13 septembre à Saint-André-de-la-Côte. La Varenne accomplissait assurément des prodiges dans le service des

porte ce nom Saint-André de la Côte, à une dizaine de lieues de la Côte Saint-André.

(1) T. II, p. 24.

voies et communications ; malgré cela, les routes, en ces pays montagneux, n'en étaient pas moins très difficiles, et si le roi a quitté Chamoux le 11 septembre, il n'a pu arriver que le 13 à Grenoble, qui est encore à douze lieües de la Côte-Saint-André.

Je ne crois donc pas me tromper en disant que le roi et la marquise se rejoignirent un mois plus tôt, le 13 août, à la Côte-Saint-André ; ensemble, le 14, ils gagnèrent Grenoble d'où, le surlendemain, le roi partit seul ; et c'est à Grenoble que, le 20, La Varenne est prié de venir prendre la marquise pour l'amener à Chambéry. Lorsque le 25 août le roi s'en alla faire le siège de Conflans, Madame de Verneuil dut retourner à Grenoble : c'est en cette ville, que Henri lui envoya le 11 septembre les enseignes prises à Conflans, et qu'il se rendit lui-même le 13 septembre, un mois après la première rencontre.

Remarquons en passant que La Varenne n'était pas inactif. Le 18 août, le roi l'envoie à Sully :

Je me remets du surplus sur ce que vous dira de ma part ledict s^{r} de La Varenne... J'ai aussi chargé ledict la Varenne de lettres pour Madame de Nemours et Madame de Guise, afin de les faire advancer. Je désire que votre femme aille avec elles... de Chambéry » (1).

La Varenne venait sans doute d'accomplir ce message royal lorsqu'il reçut, avec la lettre du roi, la mission d'amener Madame de Verneuil.

Pour les dames de Nemours et de Guise, il s'agissait de les envoyer à Marseille, recevoir la nouvelle reine de France. Le roi, en effet, menait tout de front : la guerre et son mariage. « Il est nécessaire de penser aussy à ce qu'il faut faire pour mes nopces » (à Rosny, 18 août). Il paraissait même si préoccupé des préparatifs de son mariage, de la réception de la reine, que les espions du duc de Savoie firent croire à leur maître que la guerre allait subir un temps d'arrêt,

(1) Lettres missives V. 277.

et qu'il y avait peut-être place pour de nouvelles négociations. Les mêmes ambassadeurs revinrent donc, et à leur tête le marquis de Lullins; mais, si « ce gentilhomme a bonne intention, son maître s'en moque », dit le roi, qui ajoute :

Je ne puis dire que je ne veux point ouir parler de paix, car je parlerois contre mon cœur, et me semble que ferois tort à ma réputation et à mon service; mais je ne veux plus être abusé... De Barrault, le 16 août (1).

La prise de Chambéry vint confirmer le roi dans ses justes revendications auprès du duc :

J'espère bien, avant que l'hyver nous surprenne, que si je n'ay recouvert tout ce qui est de ce pays de Savoye, pour le moins j'y auray meilleure part que luy... (2).

Le 23, il envoie le grand écuyer (M. de Bellegarde), accompagné du Sr d'Elbenne, à la cour de Florence, et il l'annonce à Marie de Médicis :

Ma belle maistresse, j'envoie mon grand écuyer vers vous, avec toutes les procurations nécessaires pour achever nostre mariage. Quant aux affaires de la guerre jusques à ceste heure Dieu a bény mes serviteurs, et j'espère qu'il continuera. Ma cause est juste, et je recognois tout venir de luy. Je vous tiens promesse; c'est de dedans Chambéry que je vous escris... Constance a esté arrêté par le duc de Savoye; je ne scais si me le renverra. J'ay bien de quoy le luy faire rendre, mais non de quoy me revancher de m'avoir privé huict jours de vos nouvelles... Ce XXIIIe d'aoust, de Chambéry (3).

Depuis le partement de Mr le Grand, Constance est arrivé... Je vous remercie, ma belle maistresse, du présent que vous m'avés envoyé; je le mettray sur mon habillement de teste si nous venons à un combat, et donneray des coups d'épée pour l'amour de vous. Je crois que vous m'exempteriés bien de vous rendre ce témoignage de mon affection, *mais en ce qui est des actes de soldat, je n'en demande pas conseil aux femmes*... De Chambéry, ce XXIIIe d'aoust.

(1) Lettres missives, V, 275.
(2) Lettres missives, V, 283. Lettre au maréchal d'Ornano.
(3) Lettres missives, V, 286.

M. Le Grand était parti le 23, d'après ces deux lettres, mais, le 25, le roi écrit à M. de Saint-Julien, son agent secret à Venise :

Mons[r] de S[t]-Julien, j'envoye dès demain Mons[r] le Grand à Florence, où le cardinal Aldobrandin doibt se rendre. Ce n'est plus pour venir par de ça comme il estoit résolu, *car l'estat des affaires ne me laissant loisir d'aller à Marseille*, je n'ay voulu qu'il y vinst, et me contenteray qu'il s'arreste à Florence. Mandés moy ce qu'on en pensera et dira en vos quartiers, *et ne m'en parlés avec vos masques de Venise*, mais d'aussy franc et libre cueur qu'avés bon entendeur dans vostre plus affectionné maistre et amy. — HENRY.

C'est le cardinal Aldobrandin qui, le 5 octobre, célèbrera, à Florence, les épousailles de Marie de Médicis avec le grand duc de Toscane, son oncle, représentant Henri IV.

***

Après avoir ordonné les préparatifs de son mariage, le roi reprit sa marche à travers la Savoie. Le 25, il arrive devant Conflans, et, le 27, la place est prise :

Mon cousin (le connétable), nous avons eu bon marché de ceste place ; elle nous a cousté que cinquante coups de canon, qui ont esté tirez depuis midy jusques à cinq heures avec deux pièces... De Conflans, ce XXVII[e] aoust (1).

La prise de Conflans en entraîna plusieurs autres : celle de Miolans, en particulier, et, le 31, l'armée royale était devant Charbonnière :

Nous n'avons aucunes nouvelles de M[r] de Savoye. Nous avons attaqué la Charbonnière, qui est une très bonne place. L'on m'assure que dans deux jours elle sera réduicte en mon obéissance : mais pour moy, quand nous l'aurons bien prise en quinze jours, je ne trouve pas le temps mal employé. Cela faict, *M[r] de Savoye peut bien faire le signe de la Croix sur le dos à Montmellian*, et à *tout le duché de Savoye...* De la Charbonnière, 31 août (2).

(1) Lettres missives, V, 291.
(2) Au connétable. Lettres missives, V, 293.

L'opinion du roi sur la durée du siège est un peu différente de celle que Sully lui prête : « Le roi, que j'allai trouver à Saint-Pierre d'Albigny (le 29 ou le 30), me dit qu'il craignoit de ne pas venir si aisément à bout de Charbonnière et du château de Montmélian ; et il paraissoit faire difficulté d'en entreprendre le siège aux approches de l'hiver. J'assurai Sa Majesté qu'au lieu de cinq mois qu'elle jugeait que pourroit durer le siège de Montmélian, il seroit fait en autant de semaines... Le roi n'ajouta aucune foi à mes paroles; il dit même à mon frère et à *la Varenne* que mes envieux tiroient avantage de la présomption qui paraissait en mes discours... » Le roi et son conseil délibérant toujours sur Montmélian, Sully s'en alla attaquer le fort de Charbonnière, pour la prise duquel il ne demandait que huit jours.

Charbonnière était placé « en forte assiette » dit le roi, sur un roc, semblant inaccessible de tous côtés et sans aucune prise pour le canon. « Quelques montagnes le dominaient, mais tellement abruptes que c'était tout ce que pouvait faire un homme à pied que d'y monter. Il paraissait insensé de songer à conduire du canon en pareil lieu. » Cependant, c'est sur l'une de ces montagnes que, pendant la nuit, Sully fit monter et établir une batterie de douze pièces de canon. Sully nous raconte qu'à ce siège il eut fort à lutter contre les courtisans et le roi lui-même, tant et si bien qu'un jour il répondit à leurs discours en laissant « la place libre à tous ceux qui voudroient faire le grand-maître ». Le roi, plus clairvoyant que tous ses courtisans, laissa toute liberté au grand-maître de l'artillerie, et, dès ce moment, commença un bombardement, sans exemple jusqu'alors. Mais Charbonnière tenait bon.

Le 3 septembre, Henri l'apprend à la princesse de Toscane :

... Depuis ma dernière depesche j'ay pris Conflans, *ville*

importante pour fermer le passage de la Tarentaise, et assez forte pour la difficulté d'y mener l'artillerie. Il y avoit mille soixante homme bien arméz, mais peu courageux. *Je tiens un fort assiégé, qui est bon et bien guarny;* mais j'espère, avec l'aide de Dieu, en estre le maistre ceste sepmaine. Il ferme la vallée de la Maurienne. Cela faict, toute la Savoye et la Bresse sont à moy fors les citadelles de Bourc, Montmeillan et fort Ste-Catherine, que j'assiégeray tout à mon aise et à ma commodité. Ce pendant, je fais nouvelles levées, tant de Suisses que de François, pour rendre mon armée composée, dans la fin de ce mois, de vingt mille hommes de pied et deux mille cinq cens chevaulx. C'est pour battre tout ce qui me pourroit venir sur les bras... (1).

Le 9 septembre, Charbonnière résistait encore, mais, le 10, la place est prise :

... Au demeurant, tout nostre canon est prest et en batterie devant ce fort de Charbonnière; je monte à cheval pour faire faire la dicte batterie et espère ne revenir poinct que je ne mette ceulx de dedans en estat de recognoistre bien tost mon autorité... IXe de Septembre (2).

Mon compère, hier matin je vous escrivis comme je m'en allais faire battre ceste place, laquelle j'espérois prendre à l'instant. Dieu a tellement beny mon labeur, que je n'ay esté deceu de mon espérance, comme vous entendrés plus particulièrement par le Rollet, présent porteur, *par lequel j'envoye à Me la marquise de Verneuiles quatre enseignes* qui estoient dedans... Ce Xe septembre (3).

Après la prise de Charbonnière, « la conquête marcha avec une rapidité prodigieuse ». Laissant son armée « entre les mains du sr de Lesdiguières », après lui avoir donné « charge d'entrer plus avant en la Morienne, pour nettoyer les forts qui y sont », le roi vint se reposer à Grenoble. M. Poirson prétend qu'il « alla faire un voyage dans la Bresse et le Genevois pour presser les opérations de la guerre, et surtout pour surprendre la conduite et les desseins de Biron ».

(1) Lettres missives, V, 299.
(2) Lettres missives, V, 299. Lettre au connétable.
(3) Lettres missives, V, 300 (au connétable).

M. Poirson avance ce voyage de quinze jours. Henri, de retour à Grenoble le 13 septembre, y resta jusqu'au 28 ou 29. C'est à Grenoble qu'il apprend à Marie de Médicis les opérations de la guerre, tant en Bresse qu'en Savoie :

Je vous rends mille grâces du présent que vous m'avez faict. En un temps plus à propos ne l'eussiés-vous sceu faire; car pour or ny argent il ne se peult trouver un bon cheval. Je l'ay envoyé chercher à Marseille; venant de vous, il ne peut être que très heureux. Depuis ma dernière lettre, j'ay prins la Cherbonnière et tous les forts plus avant dans la Morienne; mon armée s'en va dans la Tarentaise la réduire toute, ce que dans six jours sera faict, s'il plaist à Dieu. Il ne parvient aulcunes gens du duc de Savoye. *Toute la Bresse hors la citadelle de Bourc est à moy,* Pierre-Chastel estant en mon obéissance depuis le douzième de ce mois. Le prince de Conty, le comte de Soissons, *le comte d'Auvergne,* Mr d'Espernon, sont arrivez : *bref, toute la France court à moy : il ne nous manque que des ennemys...* Ce XVIe septembre, à Grenoble (1).

J'ay receu deux lettres de vous, l'une par St-Léger, l'autre par le jeune St-Luc. Le même jour, je vous avois escript toutes nouvelles. *Je pars lundy pour retourner à mon armée,* que je fais renforcer autant que je vois qu'il est nécessaire. *Le duc sans Savoye* a vu le comte de Foyntès et est de retour à Turin avec un visage qui témoigne du mescontentement. *Il ne donne nul ordre à ses affaires; ce que voyant, je lui sers de tuteur...* Ce XXIIe septembre, à Grenoble (2).

Pendant le repos du roi à Grenoble, Sully n'était pas resté inactif, et, quittant Charbonnière, il avait commencé le siège de Montmélian, à quelques lieues de Chambéry. Le 29 ou 30 septembre, Henri vint examiner les travaux du siège, puis se retira à Chambéry, d'où il partit le 3 octobre pour aller visiter la Bresse et le Genevois avec Biron, comme il le dit au connétable :

(1) Lettres missives, V, 306.
(2) Lettres missives, V, 307.

... Je pars présentement pour aller à Nissy (Annecy) et à Foussigny (Faucigny), où mon cousin le duc de Biron se doibt trouver, et recognoistrons les advenues par où pourroit venir le duc de Savoye... A Chambéry, le IIIe jour d'octobre.

Poussé par les officiers fidèles au roi, Biron avait mené rapidement la campagne en Bresse, mais il n'en continuait pas moins ses intelligences secrètes avec le duc de Savoie, auquel il promettait toujours une révolte contre le pouvoir royal. Des lettres de cette époque, saisies plus tard, prouvent surabondamment sa trahison. L'ambition aiguillonnait le duc; elle fut près de le rendre régicide. Devant inspecter avec le roi le fort de Sainte-Catherine, il donna son signalement au gouverneur du fort, pour lui permettre de tirer sur Henri quand il s'approcherait pour reconnaître la place. Soit par remords, soit pour toute autre raison, Biron fit échouer lui-même ce funeste projet. Et, frappant parallèle, « au moment où le roi n'échappait à la mort que par le hasard d'un remords ou d'une crainte, il conservait toute son affection pour Biron; il le priait, le pressait d'éloigner de lui le *traître Lafin*, son agent et son intermédiaire auprès du duc de Savoie, et d'échapper ainsi au déshonneur et à la ruine. Malheureusement Biron resta sourd à la voix de son souverain. » Jusqu'à la fin de la guerre et après la guerre, il continuera de comploter avec les ennemis de la France.

Le 8 octobre, le roi était de retour à Chambéry. En son absence, Sully avait mené vivement et avec succès le siège de Montmélian. Cette place présentait plus de difficultés que Charbonnière, mais rien n'arrêta le grand maître. Ayant fait élever « autour et au-dessus de la forteresse jusqu'à neuf batteries, formant une masse de quarante canons, qui foudroyaient incessamment la place », Sully allait d'une batterie à l'autre, bravant les coups des assiégés et s'exposant

parfois trop audacieusement. Sa folle intrépidité lui valut cette belle lettre, qui fait autant honneur à qui l'écrivit qu'à celui qui la reçut :

Mon amy, autant que je loue vostre zele à mon service, autant je blame votre inconsidération à vous jetter aux périls sans besoin. Cela serait supportable à un jeune homme qui n'auroit jamais rendu preuve de son courage et qui désireroit commencer sa fortune. Mais la vostre estant desjà si avancée, que vous possédés les deux plus importantes et utiles charges du Royaume. Vos actions passées vous ayant acquis envers moi toute confiance de valeur, et ayant plusieurs braves hommes en l'armée où vous commandés maintenant, vous leur deviés coumettre ces choses remplies de tant de dangers. Par tant advisés à vous mieux mesnager à l'advenir; car si vous m'estes utile en la charge de l'artillerie, j'ay encore plus besoin de vous en celle des finances. Que si par vanité vous les rendiés incompatibles, vous me donneriés subject de ne vous laisser que la dernière. A Dieu, mon amy, que j'aime bien; continués à me bien servir, mais non pas à faire le fol et le simple soldat (1).

HENRY.

Il n'empêche que l'impétueuse attaque de Sully vint à bout de Montmélian, qui capitula le 16 octobre, d'après M. Poirson, et le 8 d'après cette lettre du roi au connétable :

... Aujourd'huy, j'ay arresté la capitulation de Montmellian avec ceux de dedans, qui me la remettront entre les mainz, *si dans un mois, qui finira le XVIe du prochain,* ils ne sont secourus d'armée bastante pour me faire lever le siège... Demain, je vous enverray les conditions... Ce VIIIe octobre, à Chambéry (2).

Montmélian devait donc se rendre définitivement le 16 novembre, si d'ici là nulle armée ne venait forcer le roi à lever le siège.

P. CALENDINI.

(A suivre).

(1) Lettres missives, V, 323. Cette lettre est toute de la main du roi.
(2) Lettres missives, V, 319.



LA PASTORALE DE CONLIE

Poésie de Tristan CORBIÈRE

Le poète qu'on a appelé *un tendre comprimé*, Tristan Corbière, né à Ploujean en 1845, et décédé à Morlaix en 1875, écrivit un récit curieux des souffrances inouïes endurées, pendant la guerre de 1870, par les soldats bretons, dans la boue de Conlie. Les survivants lui en avaient dit, aux soirées d'hiver, toutes les horreurs et il sut avec un cachet spécial les retracer.

C'est là une page d'histoire locale toute particulière que nous ignorions et que vient de nous donner un écrivain de talent dont la famille est toute de notre Vallée du Loir, M. René Martineau. Etude très poussée, remplie de détails vérifiés, riche en documents et en faits inconnus, la biographie de Tristan Corbière, est presque le dernier mot qui puisse être dit sur l'auteur des *Amours Jaunes* (1).

LA PASTORALE DE CONLIE

Dédiée à Maître Gambetta
Par un mobilisé du Morbihan

Puisque de nouveau vous faites la Bretagne
  Moins par plaisir que par état,
Vous n'avez pas le temps d'aller à la campagne,
  N'est-ce pas, maître Gambetta ?

Et vous avez brûlé la plaine de Conlie (2)
  Où votre rappel a battu,
Où l'écho nous eût dit le passé qu'on oublie
  Sur l'air : Soldat t'en souviens-tu ?

(1) René Martineau, *Tristan Corbière. Essai de biographie et de bibliographie.* Paris, Société du *Mercure de France,* in-12 de 148 p. 1904.

(2) Conlie, chef-lieu de canton, arrondissement du Mans, (Sarthe).

Qui nous avait levés dans le Mois-noir-novembre
    Et parqués comme des troupeaux
Pour laisser dans la boue au mois plus noir-décembre
    Des peaux de chèvre avec nos peaux ?

Qui nous a lâchés là, vides, sans espérance,
    Sans un levain de désespoir
Nous entre-regardant, comme cherchant la France,...
    Comiques, faisant peur à voir ?

L'aumône on nous la fit. Quelle leur soit rendue
    A ces bienheureux uhlans saouls
Qui venaient nous jeter une balle perdue...
    Et pour rire... — comme des sous.

Trahison ? Non ! En guerre on trouve à qui l'on crie !...
    Nous : pas besoin ! pourquoi trahis ?
Sans coup férir, chez nous sur la Terre-patrie
    On mourait du mal du pays.

Ah ! que Bordeaux, messieurs, est une riche ville
    Encore en France, n'est-ce pas ?
Elle avait chaud votre garde mobile
    Sous les balcons, marquant le pas ?

Mais à *nous qui mourions bayant à la bataille,*
    Gibier de morgue sans nom,
Attendant que l'un d'eux vint nous crier : Canaille !
    Au canon la chair à canon !

On donnait l'abattoir. Bestiaux galeux qu'on rosse,
    On nous fournit aux Prussiens.
Et de loin, nous voyant plats sous les coups de crosse,
    Ces messieurs criaient : Bons chiens !

Hallali ! Ramenés ! Les perdus, Dieu les compte !...
    Abreuvés d'un banal dédain,
Poussés, traînant au pied la savate et la honte,
    Crachons sur *notre honneur éteint !*

Et toi, tiède encore, ô fosse de Conlie,
    De nos jeunes sangs appauvris,
Qu'en voyant regermer ses blés gras qu'on oublie
    Nos os qui végétaient pourris,

La chair plaquée après nos blouses en guenilles,
    Ce fumier tout seul rassemblé !
Ne mangez pas ce pain, mères et jeunes filles,
    L'odeur de mort est dans le blé.

TRISTAN. (1) »

P. C. O. L. C.

(1) Ces vers parurent sous cette signature — la plus habituelle du poète — dans *la Vie parisienne* du 25 mai 1873. Ils ont été reproduits par M. R. Martineau dans sa bibliographie, pp. 108-110.

VERS

A Monsieur le Comte de Choiseul

(1762)

Cette page est perdue dans un recueil de *Poésies diverses de M. Thomas*. Elle fut présentée « à M. le comte de Choiseul (né le 15 août 1712), ministre et secrétaire d'Etat » le jour où il fut créé par le Roi duc et pair de France sous le nom de Praslin (1762). L'auteur, Antoine-Léonard Thomas, né à Clermont en 1731, et mort au château d'Oulins en 1785, était de l'Académie Française et avait pris séance le jeudi 22 janvier 1767, à là place de M. Hardion (1). On lui doit, outre de nombreux *Eloges* et des vers, « *L'Eloge de René Descartes,* discours qui a remporté le prix de l'Académie Française en 1765 », où sont notées les impression de Descartes enfant, l'influence qu'eut sur ses œuvres et sa vie littéraire son éducation au collège de La Flèche (2).

La Justice en ce jour récompense le zèle :
L'Envie applaudit à l'honneur ;
Et votre dignité nouvelle
Est pour un Peuple entier l'Oracle du bonheur.

(1) Le prince Louis de Rohan, coadjuteur de Strasbourg, lui répondit, au nom du comte de Clermont, directeur de l'Académie, qui en était empêché. Cf. *Discours prononcés à l'Académie Française le 22 janvier MDCCLXVII à la réception de M. Thomas,* in-12 de 36 p. s. l. m. d.

(2) In-12 de VIII-176 p. avec pagination spéciale, contenu dans *Œuvres diverses de M. Thomas,* à Lyon, chez les frères Perisse, 1767.

Dans son sein aujourd'hui la France
Compte deux Ducs, Ministres vigilants,
Moins unis par le nom, le rang et la puissance,
Que par la gloire et les talents.
Toujours aux rives de la Seine
Le Nom que vous portez annonça le succès.
Dans les temps malheureux de discorde et de haine (1)
Plessis-Praslin battit Turenne (2);
Vous faites plus, vous nous donnez la Paix (3).

(1) « La Fronde ». (Note de l'auteur.)

(2) « César de Choiseul, comte du Plessis-Praslin, maréchal de France en 1655, gagna sur le grand Turenne la bataille de Rethel, en 1650 ». (Note de l'auteur.) Il mourut à Paris en 1675, à 78 ans, après avoir été fait cordon-bleu en 1662, duc et pair en 1663. M. Turpin a écrit sa *Vie. Hist. des hommes illustres de France*, t. XXVI.

(3) *Poésies diverses de M. Thomas*, à Lyon, chez les frères Périsse, 1767, in-12 de 108 p., pp. 106-107. L'exemplaire que nous avons consulté a appartenu — on nous permettra de le noter ici — à Charles-François-Marie Fontaine de Rochette, élève du collège de La Flèche, en 1739. Cf. *Notice* sur Thomas dans une édition de ses *œuvres*, publiée en 1825, 6 vol. in-8°. Quand furent édités ces vers de Thomas, en 1767, le duc de Praslin demeurait rue de Bourbon, faubourg Saint-Germain, à Paris.





NÉCROLOGIE

Mme Thirant

L'un de nos fidèles et distingués collaborateurs, M. Thirant, a eu la douleur de perdre la compagne dévouée de ses longues années.

Nous lui renouvelons ici, bien sincèrement, nos plus sympathiques sentiments de condoléance.

NOS COLLABORATEURS

M. Paul Laumonier, M. l'Abbé Froger

La Revue des Deux Mondes publie, dans son numéro du 15 octobre dernier, sous la plume de l'éminent académicien, M. Ferdinand Brunetière, un très savant article sur *l'œuvre de Pierre de Ronsard.* Nous parlerons de cet article en notre prochaine bibliographie, mais, dès maintenant, nous voulons signaler que les travaux de nos deux collaborateurs, MM. Laumonier et Froger, ont été souvent mis à contribution par M. Brunetière. Voici ce qu'il dit de M. Laumonier :

Un professeur de littérature française à l'Université de Poitiers, M. Paul Laumonier, s'est voué depuis quelques années à cette tâche extrêmement laborieuse, mais non pas inglorieuse, de débrouiller la bibliographie des *Œuvres de Ronsard.* Je suis heureux de dire ici tout ce que le présent article doit à ses travaux, et, plus particulièrement, à son précieux *Tableau chronologique des Œuvres de Ronsard*, La Flèche, 1903, Eug. Besnier. Voyez, aussi, dans la *Revue d'histoire littéraire de la France* (janvier-mars 1902, janvier-mars et avril-juin 1903), ses articles intitulés : *Chronologie et variantes des poésies de Pierre de Ronsard.*

Nos lecteurs n'ont pas oublié qu'ils ont eu, dans les *Annales Fléchoises*, la primeur de ce *Tableau Chronologique.*

Enfin, M. Brunetière recommande la lecture de « l'intéressant opuscule de M. l'abbé Froger : *Ronsard ecclésiastique.* »

L'Administrateur-Gérant, Eug. Besnier

SUR LA DATE DE CONSTRUCTION

ET

SUR QUELQUES PARTICULARITÉS ARCHITECTURALES

DU MANOIR DE LA POSSONNIÈRE

Parmi les vieilles et gracieuses demeures, à pignons élancés et fines tourelles, dont la pierre blanche brille dans la verdure de nos collines Vendômoises, l'une des plus anciennes et des mieux conservées est le petit manoir de *La Possonnière* ou *Poconnière* (1), où naquit le poète Pierre de Ronsart, le 11 septembre 1524. Ce manoir, construit ou entièrement remanié au XVIe siècle par Loys Ronsart, père du poète, a été restauré d'une façon remarquable, il y a quelque cinquante ans, par M. Henri Delahaye, qui ne ménagea ni peine, ni dépense, pour relever de leurs ruines les bâtiments épargnés par le temps (2) ; ce n'est plus aujourd'hui qu'une modeste maison bourgeoise, dont le rez-de-chaussée ne comprend que deux salles, et qui n'a qu'un étage surmonté d'un grenier. Afin de donner à sa propriété le confortable nécessaire à une installation moderne, M. Delahaye fit percer de nouvelles baies, qui ont été entourées d'encadrements

(1) Une cloche, qui semble dater du XVIIe siècle, indique encore *La Posionière* ; La Possonnière est sur la commune de Couture, canton de Montoire (Loir-et-Cher).

(2) Ces importants travaux furent habilement dirigés par l'architecte Renié.

sculptés, de façon à conserver à l'ensemble le cachet de l'époque primitive ; mais tous les ornements rajoutés sont les fidèles reproductions de sculptures existant déjà par ailleurs. Les parties neuves ont du reste été façonnées avec de la pierre de Poncé, différente de l'ancienne pierre extraite sur place à La Possonnière même, et dont nous avons retrouvé les vieilles carrières, où des fossiles intéressants attirent l'attention des géologues. Le plan, que nous donnons à la fin de cet article, indique la disposition et l'orientation des bâtiments actuels de La Possonnière.

La façade du côté du Nord, dont nous n'avons pas d'ancien dessin, et qui était en partie masquée par une construction basse en retours d'équerre, ne présentait vraisemblablement que deux ouvertures importantes ; l'une était au rez-de-chaussée, nous en avons retrouvé l'encadrement intérieur ; l'autre se trouvait au premier étage, ainsi que l'atteste l'inscription : *Veritas filia temporis*, qui ne se trouve nulle part ailleurs. Il y avait, en outre, près du porche, une petite fenêtre ronde, semblant de la fin du XVIe siècle, dont nous avons retrouvé les traces, et que nous avons rétablie à l'état de niche.

A l'Est, sous le porche, était une poterne du XVe siècle, dont nous parlerons plus loin.

Du côté de l'Ouest, des travaux récents nous ont fait découvrir deux petites baies de fenêtres à chanfreins, autrefois grillées, et murées depuis fort longtemps ; nous nous sommes empressé de rouvrir ces ouvertures, qui éclairaient la petite salle du rez-de-chaussée.

Au midi, où l'on remarque surtout trois admirables fenêtres à meneaux, une seule ouverture avait été supprimée. C'est celle de la poterne du premier étage, donnant accès sur l'ancien mur d'enceinte de la cour ; nous avons eu soin de remettre apparentes les pierres

formant l'encadrement de cette baie, lors des derniers travaux faits sur tous les murs du manoir (1).

Depuis une quarantaine d'années, cette humble demeure, qui a eu la bonne fortune d'être le berceau d'un grand poète, a attiré sur elle les regards des archéologues et des littérateurs; on a fouillé les archives un peu partout, sans y trouver encore beaucoup de choses, pour faire revivre ces Ronsart, ces petits seigneurs de La Possonnière, dont le nom n'aurait peut-être jamais dépassé les limites de leur province, si la plume de Pierre de Ronsart ne l'avait immortalisé.

Il n'y a pas lieu de revenir ici sur la description fort minutieuse des bâtiments de La Possonnière, avec leurs caves et dépendances, qui a été donnée par A. de Rochambeau dès 1868, peu de temps après leur restauration. Beaucoup de travaux ont été publiés ensuite sur la Possonnière et les Ronsart; mais deux points principaux restent à éclaircir: 1° A quelle date La Possonnière fut-elle construite? 2° Quelle était la disposition des bâtiments de l'ancien manoir? On peut se demander, en outre, par suite de quelles circonstances le seigneur du XVI° siècle se trouva amené à édifier ou transformer son manoir, dans lequel nous trouvons juxtaposés ou mélangés le style gothique français et le style renaissance italien.

Un très intéressant travail de M. Louis Régnier (2) fut pour nous une véritable révélation. M. Régnier donne la description de la magnifique cheminée qu'Antoine de Thibivilliers fit élever dans son manoir de Fleury-en-Vexin (3), et qui porte la date de 1515; il montre l'analogie frappante que présentait cette

(1) A. de Rochambeau (La famille de Ronsart, p. 75) avait déjà signalé cette poterne, qu'il décrit comme étant *une grande fenêtre, aujourd'hui murée.*

(2) L. Régnier. — Extrait revu et augmenté des Mémoires de la Société académique de l'Oise, t. XVIII, 2° partie, 1902.

(3) Canton de Chaumont (Oise).

cheminée (aujourd'hui en Angleterre et perdue pour nous) avec celle de la grande salle du manoir de La Possonnière. Les coupes de pierres sont identiques. Les motifs de décoration de la cheminée de Fleury se retrouvent en partie sur celle de La Possonnière ; et, d'autre part, certaines sculptures des fenêtres à meneaux, de la corniche et des encadrements de baies de La Possonnière étaient également reproduites sur la cheminée de Fleury. Les artistes venus d'Italie, qui ont exécuté la cheminée de Fleury, semblent bien être aussi ceux qui ont travaillé à La Possonnière. De leurs mains encore sont les belles sculptures du portail de l'église à La Chapelle-Gaugain ; du reste, au commencement du XVIe siècle, les fief et manoir de La Chapelle-Gaugain appartenaient également aux Ronsart, dont les armoiries très effacées se voient extérieurement en haut d'un des anciens murs pignons de l'église et sur le clocher.

Loys Ronsart aurait donc fait bâtir ou restaurer La Possonnière vers 1515, en se servant pour ses travaux des Italiens que son cousin-germain Antoine de Thibivilliers employait à Fleury presque en même temps. C'est probablement à l'occasion de son mariage avec Jeanne Chaudrier (février 1514) que Loys Ronsart entreprit cette œuvre importante. L'absence des armoiries de Jeanne Chaudrier sur les consoles et le linteau de la cheminée de La Possonnière (1) n'est pas une raison suffisante pour conclure que la sculpture en fut terminée avant le mariage de Loys Ronsart. La présence des roses, plus abondantes à La Possonnière qu'à Fleury, permettrait de supposer que la cheminée de La Possonnière se trouvait en cours d'exécution entre le 9 octobre et le 1er janvier 1514,

(1) Les motifs armoriés sculptés sur les consoles, et les trente blasons représentés sur les volutes du linteau font de la cheminée de La Possonnière une curiosité héraldique remarquable et un document historique précieux.

dans l'intervalle de temps qui s'écoula depuis le mariage de Louis XII avec Marie d'Angleterre jusqu'à la mort de ce roi. Mais la salamandre, dans le panneau au-dessus de la console de gauche, indique nettement que la cheminée de La Possonnière fut terminée après l'avènement de François Ier.

Cette salamandre présente la particularité singulière qu'on remarque sur certains lis de la cheminée de Fleury. Cinq des fleurs de lis de Fleury sont en partie cachées sous une cuirasse; à La Possonnière, c'est la salamandre qui est revêtue d'une véritable armure, dont les différentes pièces sont parfaitement distinctes et reliées entre elles par de gros clous à pointe de diamant. La présence de ces armures n'est-elle pas une allusion aux espérances que donnait à toute la noblesse l'avènement du jeune roi, déjà célèbre par sa bravoure? Il faudrait voir le même emblème royal dans la salamandre revêtue d'armure de La Possonnière et dans le lis cuirassé de Fleury, que nous savons dater de 1515. La conclusion paraît donc s'imposer; la cheminée de La Possonnière, commencée sous Louis XII, ne fut terminée qu'après l'avènement de François Ier, vers la même époque que celle de Fleury (1).

Si nous examinons maintenant l'autre grande cheminée de La Possonnière, dont les pilastres sont du XVe et le reste du XVIe siècle, nous voyons à l'extrémité du linteau, à gauche, un L, initiale de *Loys*, et à droite le signe E. Cette lettre et ce signe sont répétés un peu partout à l'extérieur du manoir, sur les linteaux des croisées et sur les corniches. On remarquera que le trait horizontal inférieur du signe E, pris souvent pour la lettre E par les archéologues, est

(1) La cheminée de La Possonnière portait des inscriptions sur deux petits cartouches, où l'on soupçonne encore quelques lettres; malgré les plus grands efforts et tous les artifices possibles pour faire renaître ces inscriptions, nous n'avons pu arriver à les déchiffrer.

plus long que le trait horizontal supérieur. L'architecture générale des bâtiments, dans lesquels le style Louis XII est mélangé au style renaissance, nous paraît devoir faire adopter l'hypothèse déjà émise par plusieurs savants, et notamment par M. Régnier. Le signe E serait la combinaison d'un L et d'un F, et pourrait indiquer que le manoir, commencé sous Louis XII, fut terminé sous François Ier.

La devise

E VERITAS · FILIA · TEMPORIS · L

est celle qui montre le mieux la différence de forme entre le signe E et la lettre E. Cette différence n'est pas visible sur les trois inscriptions en ligne horizontale que nous indiquons plus loin. Toutes les lettres du bâtiment principal ayant été refaites, on nous objectera que le sculpteur de 1854 n'a pas pu copier avec une exactitude minutieuse des caractères en partie effacés, tracés sur des pierres qui étaient exposées aux intempéries depuis plus de trois siècles. Nous avons alors observé les inscriptions des portes de caves, qu'avait protégées jusque vers 1840 une galerie dont il sera question ultérieurement; leur authenticité ne peut être mise en doute. La devise, gravée dans la pierre au-dessus de l'entrée de la septième cave (1),

SUSTINE · EABSTINE ·

nous montre bien des lettres E conformes à celles de l'inscription précédente. Pour nous assurer maintenant de l'authenticité du signe E, nous avons eu

(1) A l'intérieur de cette cave, qui était vraisemblablement la cave à vin, et à une époque impossible à préciser, un artiste peu lettré a peint en grosses lettres la grave sentence : *Memento homo quia culvis es.* Tout l'intérieur de la cave avait été décoré de la même façon et couvert de rinçeaux, grossièrement exécutés avec de la peinture noire.

l'idée de dégager une colonnette renaissance, qui avait été cachée dès l'origine par une tourelle d'escalier dont nous parlerons aussi plus loin. Sur cette colonnette, derrière un remplissage en mortier et moëllons identique à celui de l'intérieur des gros murs, nous avons découvert le signe E, avec la forme caractéristique que nous lui voyons sur la cheminée intérieure et sur les corniches. La pierre est creusée sur une profondeur de 3 m/m à 4 m/m ; pour faire ressortir l'inscription et la protéger, les creux de la pierre ont ensuite été remplis avec une matière noire, appliquée régulièrement, dont nous avons fait une analyse chimique rapide. Cette substance, à cassure conchoïdale, présente les caractères des résines. Chauffée sur une lame de fer, elle fond immédiatement, puis brûle avec une flamme épaisse, très fuligineuse, en laissant d'abord un résidu charbonneux ; par élévation de la température, celui-ci brûle à son tour, et il ne reste plus que des cendres en faible proportion (1).

(1) Le signe E ne se trouve pas sur la cheminée de la grande salle. Celui qu'on voit actuellement sur le trumeau supérieur n'existait pas autrefois. Ce trumeau supérieur, qui est d'assez mauvais effet, a été rajouté et taillé en pierre de Poncé vers 1855, pour remplacer la corniche qui avait malheureusement disparu, et pour servir de point d'appui aux solives du plancher haut du rez-de-chaussée. Nous pouvons signaler, ici, en passant, que le reste de la cheminée ne présente presque pas de restaurations ; la cheminée est à peu près conforme à la description donnée par de Pétigny en 1849, quatre ans avant les travaux entrepris par M. Delahaye. Seul, l'écusson aux armes des Ronsart a visiblement été refait. Cet écusson n'était pas unique à la même place, ainsi que nous l'apprend de Pétigny (Histoire archéologique du Vendômois, p. 343) : « Au haut de la cheminée, brille l'écusson royal « de France dans un semis de fleurs de lis ; plus bas sont les armoiries « des Ronsard, *d'azur à trois poissons d'or,* avec cette légende ambi« tieuse : *Non fallunt futura merentem* (L'avenir appartient au mé« rite). Deux écussons accompagnent celui du poète ; l'un ne contient « qu'une mystérieuse tige de marguerites ; l'autre, semé d'hermines, « est celui de son aïeule Jeanne de Vendômois, par laquelle il se van« tait de tenir à la famille royale ; plus bas encore s'épanouissent des « touffes de marguerites vers lesquelles s'élancent des flammes ; aux

Une autre considération, qui n'est aussi qu'une hypothèse, permettrait peut-être d'établir que La Possonnière ne fut achevée qu'en 1515. Parmi les devises inscrites sur le manoir, entre le signe E et la lettre L, l'une d'elles

·AVANT·PARTIR·

est demeurée inexpliquée jusqu'à ce jour ; c'est la seule que l'on avait répétée deux fois, sur la façade du midi, bien en évidence, devant l'entrée principale de la cour. Comme Loys Ronsart avait dû quitter la France pour accompagner François I[er] en Italie, ne seraient-ce pas là les derniers mots écrits par le seigneur sur les murs du manoir qu'il avait pris plaisir à embellir, et qu'il lui fallait brusquement quitter ?

Remarquons encore que l'inscription *Avant partir*, placée au-dessus de la belle fenêtre du premier étage, se trouve sur la même ligne horizontale que deux autres inscriptions latines, écrites à gauche de la tourelle d'escalier octogonale et également au-dessous de la corniche :

Dne concerva me *Respice finem* *Avant partir*

La ligne entière, lue de gauche à droite, forme une phrase complète (1). N'est-ce pas là aussi une prière d'adieu, faite au moment du départ par celui qui,

« deux côtés, les attributs de la guerre et de la chevalerie se mêlent à « ceux de la poésie et des arts. »

La présence des armoiries de Jehanne de Vendômois à une place d'honneur, au centre de la cheminée, a une importance de premier ordre ; car les hermines de Jehanne de Vendômois se rencontrent encore sur le linteau et sur la console de gauche de la cheminée. Jehanne avait été l'épouse de Gervais Roussart, à la fin du XIV[e] ou au commencement du XV[e] siècle ; devenue veuve, elle se remaria en 1420 avec Jean de Bourbon, seigneur de Savigny et de Carency (A. de Rochambeau, La famille de Ronsart, p. 16).

(1) *Dne* est l'abréviation de *Domine*.

fidèle à son roi et maître (1), abandonnait sa demeure et son pays, et s'exposait aux dangers d'un voyage lointain et d'une campagne meurtrière? Si, comme le suppose A. de Rochambeau, Loys Ronsart se trouvait en Italie au moment de la bataille de Marignan (13 et 14 septembre 1515), nous devons logiquement admettre que ce départ avait lieu avant le mois de septembre 1515.

Le manoir aurait donc été achevé sous François Ier, dans la première partie de l'année 1515 (2). Il pré-

(1) Loys Ronsart était maître d'hôtel de François Ier et l'un des cent gentilshommes du roi, ainsi que nous l'apprend Claude Binet.

« Il suivit la carrière des armes et accompagna François Ier en Italie. Il est probable qu'il se trouvait à Marignan. » (A. de Rochambeau. — La famille de Ronsart, p. 23.)

(2) La décoration intérieure fut continuée par les descendants de Loys Ronsart. Les murs de la grande salle portent encore les restes de sept magnifiques écussons coloriés, où l'on trouve les armoiries des Ronsart et de différentes familles alliées aux Ronsart ; on distingue particulièrement les armes parlantes de Jeanne Chaudrier : *D'argent à trois chaudières avec leurs anses de sable.* Le blason le plus ancien est celui de Tiercelin (*Olivier de La Poconnière* avait épousé *Johanne,* fille de *Felippe Tyecelin,* en l'an de grâce *mil dous cent quatre vinz et treze.* — L. Froger, *Annales Fléchoises,* t. IV, septembre 1904, p. 133). Le blason qui paraît le plus récent est celui de Bueil (Louis de Ronssart, petit-fils de Loys, était marié en 1566 avec Anne de Bueil). Parmi ces écussons, le seul que nous ayons pu identifier complètement, jusqu'à présent, est celui qui représente le blason de Jean Ronsart, frère de Loys, et curé de Bessé de 1529 à 1535 (A. de Rochambeau, La famille de Ronsart, p. 21, d'après l'Histoire généalogique et chronologique de la maison de France, par le Père Anselme) : *Ecartelé au premier d'azur à trois ross d'argent rangés en fasce* (qui est de *Ronsart*) ; *au deuxième d'or à une étoile à six rais d'azur accompagnée de six annelets de gueules rangés en orle, trois, deux et un* (qui est d'*Illiers des Radrets)* ; *au troisième d'or à fasces ondées de gueules* (qui est de *Maillé), et au quatrième d'hermine au chef de sable* (qui est de *Verrières*). Il est à noter que les armoiries d'Illiers des Radrets et de Maillé sont répétées à profusion sur les consoles et le linteau de la cheminée de La Possonnière, et que M. Régnier les a retrouvées aussi sur celle de Fleury-en-Vexin. — Ces écussons, d'une exécution remarquable, sont encore entourés de guirlandes de feuillage et fruits, qui paraissent de la fin du XVIe ou du commencement du XVIIe siècle. Ils surmontaient vraisemblablement un lambris en bois ; car nous avons retrouvé une colonnette cannelée,

sente, d'ailleurs, un mélange assez rare de deux styles différents. A l'extérieur, à côté de belles fenêtres à meneaux, d'encadrements de baies et de dessus de portes dans le style de la renaissance italienne, on trouve un encadrement de fenêtre et trois médaillons à personnages du XV[e] siècle, puis des sculptures où les deux styles sont mélangés ; telle est l'ornementation ravissante, qui surmonte la porte de la tourelle d'escalier, sur laquelle est gravé : *Tibi soli gloria* (1). A l'intérieur, nous avons déjà signalé une grande cheminée (primitivement au premier étage), dont les deux

reste d'un encadrement de fenêtre au Nord, qui descend depuis les solives du plafond et s'arrête à environ 2 m. 30 au-dessus du sol. Ces colonnettes pourraient bien être de la fin du XVI[e] ou même du XVII[e] siècle ; et, en tous cas, les peintures couvraient exactement les murs, dans l'espace demeuré libre depuis la partie inférieure de la colonnette, c'est-à-dire depuis le haut du lambris jusqu'au plafond

Nous adressons ici nos meilleurs remerciements à MM. L. Guignard (de Blois) et Thibault (de la Chaussée Saint-Victor), à qui nous devons l'identification des armoiries de Bueil. Nous exprimons également notre sincère reconnaissance à M. J. Martellière (de Vendôme), qui nous a communiqué de précieux renseignements sur la généalogie des Ronsart.

(1) Cet escalier, qui est éloigné du bâtiment principal, avait été établi après coup. Le seigneur de La Possonnière l'a placé dans une tourelle d'angle, faisant un peu saillie sur la façade des caves, entre la dernière cave et un pavillon au S.-E., qui était déjà construit ; la tourelle vint alors masquer la colonnette renaissance surmontée du signe E dont nous avons déjà parlé. La disposition actuelle ne prouve pas que cette tourelle d'escalier ait été un oratoire dédié à Saint-Jacques, comme le dit A. de Rochambeau (La famille de Ronsart, p. 77), affirmation répétée ensuite par plusieurs savants et tout récemment encore par M. André Hallays (*Journal des Débats*, numéro du 3 octobre 1902 et *Annales Fléchoises*, t. I, 1903). L'escalier donnait simplement accès, par deux baies existant encore au premier étage, à droite dans le pavillon du S.-E. et à gauche à l'intérieur d'une galerie qui se trouvait au-dessus des caves, galerie d'un travail admirable, si l'on en juge par les chapiteaux des trois colonnes qui en restent et par d'autres débris que nous avons retrouvés. La galerie s'est écroulée vers 1840, et le pavillon du S.-E. a également disparu ; nous en avons conservé un corbeau et des pilastres de cheminée originaux, mais d'époque plus récente et difficile à déterminer. Quant à l'escalier, il ne mène plus qu'à une cave, où l'on accède par une porte placée entre le rez-de-chaussée et le premier étage.

pilastres inférieurs sont du XVe siècle, tandis que toute la partie supérieure présente des sculptures d'époque renaissance (1). D'autre part, la réfection d'un enduit, dans la construction carrée entre le porche et le bâtiment principal, au rez-de-chaussée, a fait retrouver récemment les traces d'une ancienne baie d'époque Louis XII, qui, comme nous l'avons dit plus haut, donnait accès au-dessous du porche.

Les inscriptions de La Possonnière, écrites tantôt en latin, tantôt en français, où le caractère grec se mêle au romain et au gothique français, ne prouvent-elles pas aussi que ces bâtiments sont d'une époque de transition, et que nous sommes près du temps où la langue latine va officiellement céder le pas à la langue française? Partout on a adopté ce langage mi-latin, mi-français, que M. Régnier a fait remarquer sur la cheminée de Fleury-en-Vexin (2).

L'ensemble de ces considérations nous a amené à admettre que le manoir fut achevé en 1515. A quelle époque avait-il été commencé? Loys Ronsart fit-il une construction complète, ou bien seulement des

(1) Nous ne partageons pas l'avis de A. de Rochambeau, qui dit que cette cheminée n'offre rien de remarquable (La famille de Ronsart, p. 81). On ne peut certainement pas la comparer à celle de la grande salle, qui est une merveille d'art ornemental; on y remarque seulement le précieux signe L et des sculptures intéressantes. Ces sculptures ont été refaites, mais sont les reproductions exactes des anciennes. Les vieilles pierres, qui ont toutes été conservées, sont encore recouvertes en partie de leur peinture primitive; cette cheminée avait donc été peinte, tandis que celle de la grande salle ne l'était pas.

(2) Les inscriptions de La Possonnière que nous n'avons pas encore eu l'occasion d'indiquer, et qu'il nous est impossible de reproduire ici avec leurs lettres si caractéristiques, sont les suivantes : *Voluptati et gratiis*, sur la tourelle de l'escalier principal, au-dessus de la porte; *Domi oculus ionge spec* (qu'il faut lire : *Domini oculus longe spectat)*, sur la lucarne du sommet de la tourelle; *La buanderie belle, La Fourière, Vina ba....., Cui des videto, Custodia dapum*, sur les portes de caves; *Ny quit nymis* (qu'il faut lire : *ne quid nimis sit)*, sur la hotte de la cheminée provenant du pavillon du S.-E.; et enfin *Lys* ou *Loys*, que l'on trouve disséminé de droite et de gauche, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur.

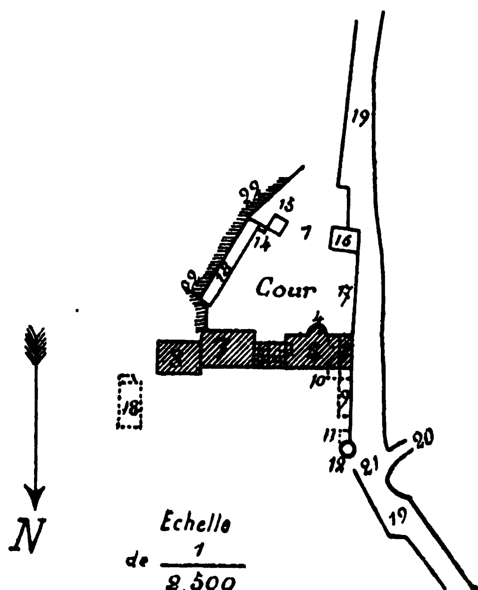
transformations et des embellissements sur des bâtiments datant du XVe siècle? Ces bâtiments n'avaient-ils pas été commencés par le père de Loys, cet Olivier Roussart qui faisait bâtir vers 1474 le manoir de La Chapelle-Gaugain? Les deux baies en forme d'ogives, qui constituent le porche par lequel on accède dans la cour du côté du nord, et dont les pierres affectent une disposition si particulière, ne sont-elles pas d'une époque encore antérieure? Ce portail n'était-il pas l'entrée d'un très ancien manoir, ne comportant que des caves comme bâtiments d'habitation (1), suivant l'usage primitif du Bas-Vendômois? Telles sont des questions plus complexes, qu'il ne nous a pas encore été possible d'élucider.

Mais il est une conclusion qui vient naturellement à l'esprit. Le manoir de La Possonnière est l'une des premières constructions édifiées en France et présentant les ornements de la renaissance italienne à côté des derniers vestiges de l'art gothique. Loys Ronsart semble avoir été l'un des importateurs de l'art italien dans le centre de la France (2). Quelque temps plus tard, Pierre de Ronsart, dont La Possonnière sera le berceau, passera les neuf premières années de son enfance au milieu de ces gracieuses sculptures; et, voyant chaque jour ces nouveautés importées d'Italie, il apprendra peu à peu à apprécier les œuvres des Romains et des Grecs. Loys Ronsart avait travaillé au grand mouvement artistique de la Renaissance dans le Vendômois; Pierre de Ronsart, digne fils de cet amateur au goût éclairé, mais le

(1) Rien n'est plus pittoresque que ces vastes caves, qui s'ouvrent les unes au-dessus des autres sur le flanc des collines baignées par le Loir, et dans lesquelles se logent encore aujourd'hui les populations de Trôo et des Roches.

(2) Jean Bouchet, historien et poète, nous apprend que le seigneur de La Possonnière s'occupa aussi de travaux littéraires : « Messire Loys Ronssart, dit-il, avait composé deux traités, l'un sur le blason, l'autre sur le gouvernement des princes ».

dépassant par le génie, introduira la Renaissance des lettres grecques et latines dans la France entière.



Plan de l'ancien manoir de La Possonnière, reconstitué au moyen des amorces des bâtiments disparus et au moyen des titres des archives de

LA POSSONNIÈRE

Les hachures indiquent les bâtiments actuels.

Les traits pleins indiquent ceux qui existaient encore en 1822.

Les traits ponctués sont ceux des constructions qui existaient en 1799, et qui avaient disparu au moment de l'établissement du plan cadastral.

1. Entrée de la cour au midi.

2 et 3. Bâtiment principal du manoir, comprenant au rez-de-chaussée : 2, grande salle, avec sa grande cheminée sur le mur du côté de l'E. ; 3, petite salle, sans cheminée, et éclairée par deux petites fenêtres à l'O.

4. Tourelle octogonale servant de cage d'escalier.

5. Pavillon au-dessous duquel est un portail en ogive, permettant l'accès de la cour du côté du N. Les deux ogives de ce porche pourraient être les restes d'un manoir primitif, datant d'une époque antérieure.
6. Bâtiment renfermant au rez-de-chaussée une pièce avec cheminée (1).
7. Bâtiment servant en 1799 à *loger les foins de la récolte.*
8. Grange.
9. Bâtiment en retour d'équerre derrière le manoir.
10. Pavillon formant aussi retour d'équerre, et qui renfermait un escalier.
11. Pavillon.
12. Tour ronde.
13. Sept caves, surmontées d'une galerie à laquelle on accédait par l'escalier suivant ; deux de ces caves renferment des cheminées, dont une à hotte assez élégante.

    Les caves, avec leurs encadrements de portes sculptés et décorés d'inscriptions, existent encore. Mais la galerie a disparu ; elle n'est indiquée que par trois colonnes à chapiteaux remarquablement ouvragés, et par la porte donnant dans l'escalier. Nous reviendrons ultérieurement sur la description de ce bâtiment, que des fouilles en cours d'exécution nous permettent de reconstituer peu à peu.
14. Tourelle d'angle, faisant un peu saillie en avant des caves, et renfermant l'escalier donnant accès à la galerie précédente et au pavillon suivant.

(1) Cette construction, dont les murs ne sont liés ni avec ceux du porche, ni avec ceux du bâtiment principal, pourrait avoir été rajoutée à une époque plus récente.

15. Petit bâtiment, renfermant en 1799 deux pièces au rez-de-chaussée et une pièce au premier étage; les encadrements de fenêtres étaient de style renaissance, et identiques à ceux de la partie principale du manoir.
16. Chapelle de Sainte-Croix.
17. Mur d'enceinte à l'ouest ; une poterne, percée à l'angle S.-O. du bâtiment principal, permettait d'accéder sur ce mur.
18. Corps de bâtiment principal de la métairie de la basse-cour de La Possonnière, en 1799.
19. Chemin de La Vacherie à Couture.
20. Allée du Porteau. — Le Porteau est une ferme qui faisait partie de l'ancien domaine de La Possonnière. On y remarque un portail très ancien, semblable à celui de La Possonnière ; mais les ouvertures en ogives ont été murées (1).
21. Entrée de la cour de la métairie de La Possonnière en 1799.

(1) Nous ne pouvons pas dire si *la mestayrie du Portau* appartenait au seigneur de La Possonnière au commencement du XVIe siècle ; mais nous pouvons affirmer que Louis de Ronssart, gouverneur du Vendômois et petit-fils de Loys, la possédait vers 1578. En effet, le 20 octobre 1643, par acte passé devant Toussaint Vodayer, notaire à La Flèche, Pierre de Baussan vendait à son cousin-germain, Jean le Gay, seigneur de La Giraudière et de La Possonnière, la terre et mestayrie du Portau, avec ses dépendances. Pierre de Baussan, seigneur de Brainville, avait recueilli le Portau *dans la succession de deffunte damoizelle Anne de Ronssard, sa mère, par les partages faits des biens de la dite succession par deffunte damoizelle Louise de Baussan sa sœur aisnée.* L'acte nous apprend, en outre, qu'un arpent de terre avait été réservé à Jacques de Baussan, seigneur du Poirier, qui était le père de Pierre, et cela d'après le partage de la succession d'Anne de Ronssard, passé devant Allain, notaire en Vendosmois, le 4 février 1637 ; Anne de Ronssard avait eu elle-même la terre et mestayrie du Portau dans le partage de la succession de son père, Louis de Ronssart, *deffunt seigneur de la Possonnière* (*Contrat d'aquest de la mestairie du Portau fait par Mr de la Giraudière du sieur de Brainville*, 1643, papier et écriture du XVIIe siècle, archives de La Possonnière).

22. Rocher dans lequel sont creusées les caves, et limitant la cour du manoir à l'est (1).

L.-A. HALLOPEAU,
Docteur ès-sciences,
Préparateur à la Faculté des sciences
de Paris.

(1) A. de Rochambeau (La famille de Ronsart, p. 74), écrivait en 1868 : « Du côté du nord, La Possonnière était entourée de murs et « flanquée de tours dont on voit encore quelques traces. » Il ne reste rien actuellement de cette enceinte. On trouve mentionné en 1799 un colombier en ruines, *construit en murs de maçonnerie sur un plan circulaire, charpente dessus d'une forme conique, ... lequel est dépeuplé de pigeons* (Procès-verbal de *visite et estimation des biens composant la terre de La Poissonnière,* an sept, archives de La Possonnière).



REQUEIL

(Suite.)

Par son testament olographe du 1er octobre 1682, François de La Rivière fonda en outre trois grandes messes avec vigiles, laudes et un *libera*, pour un des jours de la semaine qui suivra chaque année celui de son décès, avec recommandation le dimanche précédent. Il affecta, pour leur rétribution, 60 s. au célébrant, 5 s. au sacriste et 35 s. de rente à la fabrique, pour fournir le luminaire et les ornements. Ces messes se disaient encore en 1835, et la rente en était assise sur le lieu de La Fuye, à Requeil (1).

Il mourut le 4 mai suivant et fut inhumé le lendemain dans le chœur de l'église de Requeil. De son mariage avec Louise-Madeleine de Lomblon des Essarts (2) il eut plusieurs enfants, entre autres : 1° Michel-Léonor de La Rivière, chevalier, seigneur de La Roche-de-Vaux, du Bouchet-aux-Corneilles, de la Groirie et de Marcé, né à La Roche-de-Vaux, le 15 septembre 1676 (3). Il devint capitaine au régiment du Roi infanterie et chevalier de Saint-Louis, et décéda le 23 novembre 1719, sans avoir contracté d'alliance. Son cœur fut déposé le 23 janvier suivant dans l'église de Requeil, où l'on voit encore aujourd'hui sa dalle funéraire; 2° François de La Rivière, trépassé à

(1) Archives de la fabrique de Requeil.

(2) Louise-Madeleine de Lomblon des Essarts fut ensevelie près de lui, dans l'église de Requeil, le 2 février 1711 (Reg. de l'ét. civ. de Requeil).

(3) Registres de l'état civil de Requeil.

La Roche-de-Vaux, le 4 mai 1683, et inhumé le lendemain dans l'église de Requeil (1); 3° Louise-Madeleine-Josephe-Marie de La Rivière, dame de Corbuon, à Villaines-sous-Lucé, qui épousa, le 22 mai 1704, dans l'église de Trangé, Joseph de Mailly (2), marquis d'Haucourt, et hérita de toutes les terres de sa famille à la mort de Michel-Léonor de Là Rivière, son père (3).

Joseph de Mailly mourut le 7 décembre 1755, à l'âge de 84 ans, et reçut la sépulture le lendemain 8, dans le cimetière de Requeil. Son épouse l'avait précédé au tombeau en juin 1740 (4), après lui avoir donné cinq enfants : 1° Joseph-Augustin de Mailly, qui suit; 2° Michel-Eléonore-Joseph de Mailly ; 3° Jérôme-François-Joseph de Mailly, mort à Vienne en Autriche; 4° Marie-Josephe de Mailly, et 5° Marie-Léonor, chevalier de Mailly, inhumé à Requeil le 14 juillet 1731 (5).

Joseph-Augustin de Mailly naquit au château de Corbuon le 2 mai 1708. « Entré au service en qualité de mousquetaire en 1726, nous dit M. l'abbé Ledru, il remplit les fonctions d'enseigne au régiment de Mailly, fut nommé successivement guidon de la compagnie des gens d'armes de la reine, sous-lieutenant de chevaux légers du Berry et capitaine lieutenant de la compagnie des gens d'armes écossais. La guerre

(1) Registres de l'état civil de Requeil.

(2) La Maison de Mailly tire son nom de la terre de Mailly, près d'Acheux (Somme). Elle a produit un grand nombre d'hommes remarquables : guerriers, prélats, hommes d'Etat, écrivains, etc. Son histoire a été écrite par M. l'abbé Amb. Ledru, deux volumes in-4° de XII-552 et 554 pages, 23 planches et 89 vignettes. Laval, impr. Moreau, 1893. Armes : *d'or à trois maillets de sinople;* supports : *deux lions*; cimier : *un cerf issant d'une couronne fleurdelisée;* devise : *hongne qui vonra (grogne qui voudra).*

(3) Registres de l'état civil de Requeil et de Trangé. — Abbé A. Ledru, *Hist. de la Maison de Mailly*, t. I, p. 506.

(4) Reg. de l'ét. civ. de Requei.

(5) Reg. de l'ét. civ. de Requeil. — Abbé Ledru, *Hist. de la Maison de Mailly*, t. I, p. 507.

s'étant déclarée en 1733, il servit au siège de Kehl, se trouva en 1734 à l'attaque des lignes de Stolhossen, ainsi qu'au siège de Philisbourg et à l'affaire de Clausen, en 1737...

« Au mois de février 1740, il fut décoré de la croix de Saint-Louis, et, en 1741, il passa à l'armée qui était sous les ordres du maréchal de Maillebois, en Westphalie, d'où il marcha avec elle sur les frontières de la Bohême et de la Bavière. S'étant distingué dans différentes occasions, il rentra en France avec la gendarmerie et fut fait brigadier par brevet du 20 février 1743. On le vit donner des preuves de l'intrépidité la plus rare le jour de l'attaque des lignes de Weissembourg. Un régiment de cavalerie et un autre de dragons viennent d'être mis en déroute par un corps de cavalerie ennemie; il fond sur cette troupe à la tête de 150 gens d'armes et la repousse jusque dans ses lignes. Une troupe d'infanterie marche au secours de ce corps; elle est culbutée à son tour. Il charge de nouveau la cavalerie, qui s'était ralliée, la met en fuite pour la seconde fois, fait éprouver le même sort à l'infanterie et reprend 40 officiers qui avaient été faits prisonniers; 94 gens d'armes perdirent la vie dans ces différentes charges, et le comte de Mailly y eut un cheval blessé sous lui. L'honneur qu'il s'était acquis lui mérita les éloges du roi, auquel il fut présenté, et qui lui accorda une pension de 3.000 livres.

« Créé maréchal de camp, Joseph-Augustin se trouva au siège de Fribourg, à la bataille de Fontenoy (11 mai 1745), passa en Italie en 1746, où il commanda un corps de réserve qui, après l'affaire d'Astie, contint les ennemis sur le Tanozo. La colonne droite fut sous ses ordres à la bataille de Plaisance. Lors de la retraite de l'armée, il déploya tous les talents qu'on pouvait attendre du général le plus expérimenté et le plus brave. Il se distingua au passage du Pô, et une partie des arrière-gardes de l'armée lui fut confiée depuis

Gênes jusqu'en Provence. Il contribua à la défense de cette province, ainsi qu'à la reprise des îles de Sainte-Marguerite. Les troupes du roi de Sardaigne éprouvèrent sa valeur au passage du Var. Il servit à l'affaire de l'Assiette, à la tête de la colonne gauche de l'armée; le corps qui était sous ses ordres y perdit 1.875 hommes et il reçut lui-même un coup de fusil à la cheville du pied.

« Des preuves aussi multipliées de talent et de courage lui valurent le gouvernement d'Abbeville le 1er septembre 1747. Ayant le commandement de l'arrière-garde de l'armée, il marcha avec les grenadiers vers Briançon, contint les ennemis, se porta dans le comté de Nice et se trouva au combat de La Roya.

« Pour reconnaître de tels services, le roi l'éleva, le 10 mai 1748, au grade de lieutenant-général de ses armées, le nomma, le 21 mars 1749, inspecteur général de sa cavalerie et disposa en sa faveur, au mois d'août suivant, de la lieutenance générale et du commandement en chef du Roussillon.

« La guerre s'étant déclarée de nouveau, il fut employé en 1757 à l'armée qui était sous les ordres du maréchal d'Estrées et se trouva à la bataille d'Hastembeck. A la bataille de Rosback, il se signala par sa valeur à la tête de deux brigades et fut fait prisonnier après avoir été blessé d'un coup de sabre à la tête et renversé à terre sans connaissance. Mis en liberté provisoire, il correspondit avec Frédéric, roi de Prusse, et avec son père le prince Henri, qui lui témoignèrent une estime particulière. Echangé en 1759, il continua à servir en Allemagne pendant les campagnes de 1760, 1761 et 1762, à la tête de plusieurs détachements qui furent souvent cités pour leur belle conduite et leurs succès dans des combats particuliers.

« Au retour de la paix, il repassa en Roussillon. L'enseignement public, l'éducation des enfants destinés à la carrière militaire, le commerce, le rétablis-

sement de Port-Vendres, les routes, la défense des côtes, toutes les parties de l'administration furent tour à tour l'objet de ses soins vigilants.

« En 1771, le roi l'établit directeur général des camps et armées pour les parties des Pyrénées, des côtes de la Méditerranée et des frontières des Alpes. Le 2 février 1776, il fut nommé chevalier des ordres du roi et reçu le 26 mai suivant. Une dernière distinction devait couronner sa carrière si bien remplie. Par lettres datées de Versailles, le 14 juin 1783, Louis XVI l'éleva à la dignité de maréchal de France (1).

« Pendant l'année 1790, le roi appela le maréchal « de Mailly au commandement de l'une des quatre « armées décrétées par l'Assemblée nationale et à « celui des 14e et 15e divisions militaires. Aussitôt « qu'il eut connaissance du départ du roi et de sa fa- « mille, il donna sa démission le 22 juin 1791, ne « voulant ni reconnaître les décrets de l'Assemblée, « ni moins encore concourir aux mesures prises « contre les augustes et malheureux voyageurs.

« Soixante-six années passées dans les fatigues des « camps et les vicissitudes militaires, loin du faste de « la cour, n'avaient pas glacé le courage de ce vieux « général, digne rejeton d'une famille qui comptait « tant de chevaliers recommandables par leur fidélité « et leur dévouement à leurs princes. On le vit à « 84 ans, voler au secours de son roi attaqué, le « 10 août 1792, aux Tuileries, par une armée de « rebelles, et, se prosternant un genou en terre, « demander à Louis XVI, en lui présentant son épée, « la permission de combattre et de mourir à ses côtés. « Le roi lui donna le commandement des troupes qui

(1) Archives de La Roche-de-Vaux. *Etat et office de maréchal de France pour Joseph-Augustin de Mailly*. — A. Ledru, *Histoire de la Maison de Mailly*, t. I, p. 511-513; t. II, Preuves, p. 379-382.

« se trouvaient au château, et ce fut lui qui dirigea « la courageuse mais inutile défense qu'y firent une « poignée de gentilshommes et les gardes-suisses. Un « révolutionnaire inconnu, frappé d'admiration pour « la valeur de ce vieillard, le ramena jusqu'à son hô- « tel et l'arracha à une mort certaine (1). »

« Le maréchal de Mailly alla avec toute sa famille se réfugier à Moreuil en Picardie. Il y fut arrêté le 26 septembre 1793, conduit dans les prisons d'Arras et décapité le 23 avril 1794.

« Le tribunal révolutionnaire, dit E. Lecesne (2), « qui venait de juger à mort un cordonnier d'Arras, « nommé Dhenin, pour avoir fourni trente paires de « souliers mal confectionnés et cherché ainsi à *entra-* « *ver la marche des troupes*, vit bientôt comparaître « devant lui un maréchal de France. Le comte de « Mailly avait été arrêté à Moreuil, près d'Amiens, et « incarcéré à la citadelle de Doullens. L'agent natio- « nal du district de Doullens l'envoya à Arras ; il fut « écroué le 28 ventôse aux Baudets. Darthé, l'ayant « interrogé en qualité de commissaire de Joseph « Le Bon, le renvoya à l'accusateur public. On n'avait « rien à lui reprocher que d'avoir écrit à son fils dans « les termes suivants : « L'honneur de notre nom et « particulièrement de notre branche eût été porté au « plus haut degré, sans les circonstances ; mais si ces « circonstances ne sont pas remplies, elles ne sont « pas anéanties, et un jour heureux les ramènera, « non sur ma tête, mais sur la vôtre. » Le substitut « Potier fit ressortir dans ces paroles un crime contre « la sûreté intérieure de l'Etat, et le comte de Mailly « fut condamné à mort. »

« Joseph-Augustin de Mailly monta sur l'échafaud avec le sang-froid qu'il avait déployé sur les champs

(1) Courcelles, *Etat actuel de la pairie de France*, p. 255.

(2) *Arras sous la Révolution*, t. II, p. 201.

de bataille; il s'écria d'une voix forte : *Je meurs fidèle à mon roi, comme l'ont toujours été mes ancêtres! Vive le roi!* (1). Le lendemain 24 avril, on dressa son acte de décès (2) ».

La terre de La Roche-de-Vaux et le lieu de L'Arcif, confisqués sur lui, furent achetés par sa veuve, en l'an III, pour 133.025 livres. François Bourge, de Requeil, acquit à la même époque le pré du Moulin de Launay pour 3.350 livres, et Joseph Julien, de Mayet, le pré Sard, pour 5.500 livres.

Le maréchal de Mailly se maria trois fois : 1° le 20 avril 1732, à Constance Colbert de Torcy, dont il eut Catherine-Joséphine de Mailly, morte en bas âge, et Anne de Mailly, femme, en 1747, de René de Voyer de Paulmy, marquis d'Argenson, lieutenant-général des armées du roi ; 2° le 28 février 1737, à Marie-Michelle de Séricourt, dont naquirent deux filles et un fils, morts jeunes, et Louis-Marie, duc de Mailly, né le 23 novembre 1744, et conjoint le 25 janvier 1762 à Marie-Jeanne de Talleyrand-Périgord; il mourut à Paris, le 6 décembre 1792, sans laisser de postérité; 3° le 6 avril 1780, à Blanche-Charlotte-Marie-Félicité de Narbonne-Pelet, qui décéda à Paris le 15 janvier 1840, à l'âge de 79 ans, laissant un fils, Adrien-Augustin-Almaric de Mailly.

Adrien-Augustin-Almaric de Mailly, marquis de Nesle et d'Haucourt, prince d'Orange, naquit à Paris le 19 février 1792. Placé par ordre de l'Empereur à l'école militaire de Saint-Cyr, il en sortit en 1811 avec le grade de sous-lieutenant de carabiniers et fit la campagne de Russie, dans laquelle il fut blessé le 18 octobre 1814, d'une balle dans l'épaule, sur la route de Kalouga. Sous la Restauration, il devint successivement pair de

(1) *Dictionnaire historique des Généraux français*, t. VII, p. 306 à 309.

(2) Abbé A. Ledru, *Histoire de la Maison de Mailly*, t. I, p. 509-515.

France en 1818, aide de camp des ducs de Berry et de Bordeaux, officier de la Légion d'honneur et lieutenant-colonel. Il mourut à La Roche-Mailly, à Requeil, le 1er juillet 1878. De son mariage avec Eugénie-Henriette de Lonlay de Villepail, contracté le 10 septembre 1816 au château de Mondragon, à La Bosse, naquirent six enfants : 1° Ferry-Paul-Alexandre, marquis de Mailly-Nesle (1821-1872), marié à Barbe-Odoard du Hazé, dont il eut entre autres Arnould de Mailly, prince d'Orange, décédé en 1897, héritier de La Roche-de-Vaux à la mort de son grand-père (1878), et dont les enfants, Augustin-Christian-Robert-Ferry de Mailly et Louis-Gabriel-Raoul de Mailly, issus de son union avec Suzanne de Cholier de Cibeins, possèdent encore cette terre ; 2° Anselme-Antoine-René de Mailly, comte de Châlon (1827-1870), qui s'engagea en 1870 et commanda le bataillon de la garde mobile de La Flèche. Blessé d'un coup de feu à la jambe gauche au combat de Varize, le 8 décembre, il mourut quatre jours après et fut inhumé à Courcemont, dans le tombeau de la famille. Il laissait quatre enfants, dont un fils, Humbert de Mailly, comte de Châlon, explorateur célèbre ; 3° Aliénore de Mailly, mariée en 1848 à Jacques de Chastenet, comte de Puységur ; 4° Adrienne de Maillly, unie en 1855 à Marie de Bourbon-Busset, comte de Lignières ; 5° Henriette de Mailly, conjointe en 1860 à Louis, prince de Lucinge-Faucigny ; et 6° Arnoldine de Mailly, chanoinesse de Sainte-Anne de Bavière (1).

FIEF DE LA CURE OU DU PRESBYTÈRE

Ce fief, tenu à la foi et hommage simple de la baronnie de Château-du-Loir, appartenait aux curés de Requeil et consistait « en la maison presbiteralle, jar-

(1) A. Ledru, *Histoire de la Maison de Mailly*, t. I, p. 523-527.

din, fuye et garanne, rentes seigneurialles, censives, montant à 29 s., ...profits, lots et ventes et autres droits quand le cas y échet », avec droit de simple voirie et justice foncière. Le 6 juin 1673, Me René Philoche, curé de la paroisse, l'échangea avec l'agrément des habitants, contre 80 livres de rente à constituer sur « un fond d'héritage bien garanty », avec Mre François de La Rivière, seigneur de La Roche-de-Vaux, qui le réunit à cette terre par lettres patentes datées de juillet 1674 (1).

Le *Cartulaire de l'abbaye de Saint-Vincent du Mans* mentionne au XIe siècle plusieurs chevaliers du nom de Requeil *(Rescolio)*. N'étaient-ils point à cette époque seigneurs de ce fief, devenu plus tard, par donation, celui de la Cure? Nous le croyons volontiers.

Girard et Richard de Requeil et leurs fils Ingelbaud, Eudes et Hugues sont témoins, vers 1080, d'une charte en faveur de cette abbaye. Quelques années plus tard, Hugues de Requeil, chevalier, blessé mortellement près de Parennes (2), donna à Reginald, abbé de Saint-Vincent, qui, par hasard, se trouvait là et le confessa, tout ce qu'il possédait dans la paroisse d'Athenay (3), c'est-à-dire l'autel, les prémisses, la sépulture et les dîmes de tous les légumes et des brebis, porcs, veaux, laines, lins et chanvres. En reconnaissance, l'abbé lui accorda la confraternité de l'abbaye de Saint-Vincent et donna quarante sous de deniers à Gonthier, son frère et seul héritier, et trois septiers de froment à Jean de Lucé, chevalier, et à sa femme Alsende, nièce de Hugues de Requeil, pour jouir en paix de ces libéralités (4).

(1) Archives de la Sarthe, G. 882.

(2) Parennes, canton de Sillé-le-Guillaume.

(3) Athenay, aujourd'hui réuni à Chemiré-le-Gaudin, canton de La Suze.

(4) Abbé Rob. Charles et S. Menjot d'Elbenne, *Cartulaire de l'abbaye de Saint-Vincent du Mans*, p. 185 et 280.

LAUNAY

Le fief de Launay faisait partie du domaine du prieuré de Château-l'Hermitage. Le 14 mars 1567, Jacques de La Taillaye, prieur de Château et tout le couvent dudit lieu, « indampne » à M[e] Pierre Bauldry, curé de Saint-Pierre de Requeil, et à ses successeurs, « la cuisine de la maison pbral dudict Requeil *de nouvel édiffiée*, une petite portion de la gallerye dudict lieu avec portion d'une petite court en laquelle est situé le puiz dudict lieu, joignant dung cousté aux choses de Félix Fleuriau; daultre et bout aux choses dudict presbitaire, daultre bout au petit cimetière », à la charge d'en payer la somme de quatre soulz tournois de rente inféodée par chacuns ans au jour et feste des Trépassez... à la recette de Chasteaux Lhermitage... et oultre et sans diminution de ladicte rente payer pour ladvenir à ladicte recepte à mutation de curé soit par mort, permutation, résignation ou aultrement la somme de dix soulz tournois ». Ils font ce don « pour demeurer tousiours », eux et leurs successeurs, « au nombre des bienfaicteurs et augmentateurs es prières de ladicte église de Requeil ».

Cette portion du presbytère relevait à foi et hommage et à 10 d. de cens du fief de Launay; une pièce de terre de la cure, de deux journaux, nommée le Clos du Cimetière, et « sise au dedans des vergers du presbitaire », en était aussi vassale sous la charge de 6 s. 4 d. de cens au jour des Trépassés.

Une partie de la métairie de Launay relevait de Passau, à Mansigné. Henri de Voleige de Verdigny, prieur claustral de Château-l'Hermitage en fit aveu le 13 mai 1748 (1).

(1) Archives de la Sarthe, G. 882. — Etude de Pontvallain, minutes Lorin.

LA SERVINIÈRE

Les détenteurs de la terre et fief de La Servinière relevaient du seigneur du Bouchet-aux-Corneilles à foi et hommage simple et à 20 d. de service. En 1609, François Moreau, sieur de La Poissonnière, « pour la moytié par indivis de 6 septiers de seigle et ung septier d'orge », mesure de Château-du-Loir, et deux chapons qu'il avait droit de prendre sur le lieu de La Servinière, devait foi et hommage simple et un cheval de service à la seigneurie de Passau, à Mansigné (1).

LA GRANDE-COUPERIE

Ce fief appartenait au prieuré de Château-l'Hermitage et relevait en partie de la baronnie de Brouassin, à Mansigné, sous le devoir de 10 s. de service. Une pièce de terre labourable de trois journaux et une autre de deux journaux, « sises au-dessus du grand cimetière » et faisant partie du domaine de la cure de Requeil, lui payaient chaque année 4 s. 4 d. de cens au jour des Trépassés (2). Une portion de la métairie de La Grande-Couperie était comprise dans la vassalité du fief de Courcelles.

LA PETITE-COUPERIE

aliàs LA COUPERIE

Les seigneurs de ce fief devaient à la fabrique de Requeil un quarteron de cire pour faire les chandelles des Ténèbres, une torche de cire de deux livres « au jour des Grandes Pasques », et l'entretien d'huile d'une lampe devant l'image de Notre-Dame aux quatre fêtes

(1) Archives nationales, P. 353[2] et 358.
(2) Archives de la Sarthe, G. 882.

annuelles et aux jours de Notre-Dame, à la charge par le curé de dire chaque année un service et deux grandes messes avec vigiles des morts à l'intention de leurs prédécesseurs (1).

Il appartenait, en 1458, à Jean de La Couperie; en 1525, à Jean Couperie le jeune; en 1605, à Antoine Hardouin; en 1663 et 1694, à Antoine Hardouin, sieur du Ravoir, conseiller du roi, élu en l'élection de La Flèche; en 1733 et 1734, à Jacques-René Hardouin, sieur du Ravoir; en 1765 et 1785, à Pierre Lefebvre, d'Ecommoy, à cause de Marguerite Hureau, sa femme (2).

LA GOUÉTERIE

La Gouaisterie ou Gouéterie, tenue à foi et hommage simple du prieuré de Château-l'Hermitage, était chargée d'une rente de 6 boisseaux de seigle à l'Angevine et de 10 s. à la Chandeleur, donnée à la fabrique de Requeil par Fouquet Couperye pour faire dire deux messes basses chaque année pour le repos de son âme. Le lieu de La Herse était dans sa vassalité.

Elle appartenait, en 1551, à Jehan Coupperie l'aîné; en 1557, à Gervaise Coupperie; en 1597, à Hiérosme Coupperie ou Couperie, sieur de La Gouesterie; en 1607 et 1621, à Antoinette Houdayer, fille de Jean Houdayer et de Louise Couperie (3).

LES VIGNES

Le fief des Vignes, tenu à foi et hommage simple de la baronnie de Château-du-Loir, était possédé, en 1489, en partie seulement par Mathurin Bonnet, marchand, à cause de sa femme, fille de feu Laurent Huet;

(1) Archives de la fabrique de Requeil.
(2) Archives de la fabrique de Requeil.
(3) Archives de la fabrique de Requeil.

et aux XVIIe et XVIIIe siècles par les seigneurs de La Roche-de-Vaux (1).

LA BOYSSONNIÈRE

Jean Branlart, son seigneur, en rend aveu à la baronnie de Château-du-Loir en 1489 (2).

H. ROQUET.

(A suivre.)

(1) Archives nation., P. 348 *bis*.

(2) Archives nation., P. 348 *bis* et 358[8]. — Archives de la fabr. de Requeil.



M. BRETONNIER

VICAIRE A DISSÉ-SOUS-LE-LUDE

GUILLOTINÉ A ANGERS

M. Charles-André Bretonnier, né à Morannes en 1764, était vicaire au Vieil-Baugé quand éclata la Révolution. Il refusa le serment à la constitution civile du clergé, et, vers le mois de mai 1791, alla se réfugier à Dissé-sous-Le-Lude, chez son frère aîné, M. Pierre-Maurice-René Bretonnier, curé de cette paroisse, lui aussi réfractaire. Il y remplit quelque temps les fonctions de vicaire. Au mois de novembre, il alla habiter chez sa mère, aux Rosiers (Maine-et-Loire). Afin d'obéir à l'arrêté du département du 1er février 1792 enjoignant à tous les prêtres non conformistes de venir résider au chef-lieu, M. Bretonnier quitta sa mère le 20 mars pour venir à Angers, chez Mme veuve Corvaisier, rue Montauban (1). Le 17 juin 1792, il put échapper à l'internement général des prêtres insermentés, et resta caché dans différentes maisons jusqu'en 1793. Il passa alors en Vendée.

Arrêté à Chalonnes-sur-Loire le 26 octobre 1793 (2), il fut le même jour interrogé comme suit par la municipalité du lieu (3) :

Quels sont vos nom, profession, origine et domicile ? — Charles-André Bretonnier, né à Saint-Aubin de Morannes. J'ai été vicaire au Vieil-Baugé (Maine-et-Loire), d'où je suis sorti il y a environ trois ans. A cette époque je me réfugiai chez Pierre Bretonnier, mon frère, curé de Dissé-sous-Le-Lude, où je suis

(1) *Archives de la mairie d'Angers*, p. 1.

(2) Il fut arrêté « sur la levée de Chalonnes-sur-Loire, près la chapelle. »

(3) *Archives de Maine-et-Loire*, L. 376.

resté six mois. De là je suis venu à Angers (1), chez Mme veuve Corvaisier, rue Montauban, où je suis resté six mois. Sorti de cette maison, je me suis réfugié dans plusieurs autres à Angers l'espace de six autres mois. Je ne me rappelle pas les noms de ceux qui m'ont retiré chez eux.

Avez-vous obéi à la loi ainsi que votre frère (2). ? — Ni mon frère ni moi n'avons prêté le serment.

Qui vous a délivré le passeport dont vous êtes nanti (3) ? — Je ne connais pas la personne qui m'en a fait présent. Ce passeport était en blanc, excepté qu'il était signé.

Qui vous a rempli ce passeport ? — Je ne connais pas la personne.

En quel endroit l'avez-vous fait remplir ? — A Saint-Laurent-de-la-Plaine, d'où je sors présentement, au commencement de ce mois.

Où aviez-vous dessein d'aller présentement ? — A Angers.

La municipalité Chalonnaise, après l'avoir fait fouiller (4), l'envoya le lendemain 27 octobre au comité révolutionnaire d'Angers. La garde nationale de Rochefort-sur-Loire fut chargée de cette opération. Sitôt arrivé, il fut interné à la prison nationale, place des Halles. Le 30 octobre, les commissaires du comité révolutionnaire angevin vinrent l'y interroger de la manière qui suit (5) :

(1) On a oublié de mentionner son séjour de 5 mois aux Rosiers, qui est attesté par M. Bretonnier lui-même dans sa déclaration à la municipalité d'Angers le 21 mars 1792.

(2) Le curé de Dissé-sous-Le-Lude n'arriva à Angers que le 14 avril 1792. Le surlendemain il déclare à la municipalité de cette ville qu'il a résidé chez sa mère, aux Rosiers, depuis huit jours, et qu'il habite à Angers chez Mlle Métivier, sur le tertre Saint-Laurent. Très peu de temps après, il alla loger chez Mlle Brideau, faubourg Saint-Michel, cour Saint-Pierre.

(3) Ce passeport, daté du 26 février 1793, était signé : Maussion, officier municipal d'Angers, Barillre, officier municipal d'Angers, et Girault, notable de la ville d'Angers.

(4) On verra plus loin les pièces trouvées sur lui.

(5) *Archives de la Cour d'Appel d'Angers.*

Quels sont vos nom, âge et qualité ? — Charles-André Bretonnier, âgé de 29 ans, prêtre non assermenté.

Où avez-vous été arrêté ? — Au-dessus de Chalonnes.

Que faisiez-vous dans un pays occupé par les brigands ? — Je n'y faisais rien. Cependant à Rochefort où j'ai été environ un mois, j'ai dit 7 à 8 fois la messe, ai harangué le peuple deux ou trois fois à l'autel, ai enterré autant que je puis me rappeler et aussi baptisé (1).

Pourquoi, ayant refusé le serment exigé par la loi, étant sorti par ce refus de Dissé-sous-Le-Lude dont vous étiez le vicaire, de là étant passé dans les Mauges, pourquoi y avez-vous exercé des fonctions pour lesquelles vous n'aviez nul caractère, nulle autorisation d'une autorité quelconque, civile ou militaire ? — J'ai été prié par le comité contre-révolutionnaire de Rochefort d'y faire les fonctions du curé constitutionnel pour lors absent. Je n'avais nul caractère pour cela.

Quel costume portiez-vous parmi les brigands ? — Je portais un habit bourgeois.

N'étiez-vous pas membre d'un comité contre-révolutionnaire ? Dans les actes publiés que vous avez faits, n'avez-vous pas débuté par ces mots : « De par le roi », et ne les avez-vous pas terminés au nom d'un prétendu roi Louis XVII ? — Je n'ai jamais été membre d'aucun comité. Je n'ai jamais commencé ni fini les actes que j'ai faits par les mots ci-dessus cités.

Où avez-vous pris et que faisiez-vous d'une pièce intitulée *Louis XVI aux Français*, air *Pauvre Jacques*, d'une autre intitulée *Chanson nouvelle*, sur l'*air de Joconde*, d'une autre enfin intitulée *Testament de Louis Capet* (2) ? — Les deux chansons m'ont été prêtées

(1) Au commencement d'octobre 1793, on trouve son nom sur les registres de Denée, comme « prêtre catholique. »

(2) Ces deux chansons se trouvent dans le dossier.

par Mlle Bolois, qui a son domicile dans le pays de Saint-Christophe, maintenant incendié par les troupes de la république. Le *Testament de Louis Capet* a été acheté chez le citoyen Mame, imprimeur. Je ne faisais rien de ces pièces.

Dans quel pays est le nommé Meilloc, prêtre du ci-devant séminaire d'Angers, dont vous avez une lettre (1) ? — Je le crois dans le pays de Beaupreau.

Est-ce à vous que l'évêque d'Angers a accordé des pouvoirs de bénir et brigitter 500 chapelets et autres giries de cette espèce ? — Oui.

D'où tenez-vous un passeport imprimé intitulé « De par le Roi », apostillé de ces mots : « l'an 1er du règne de Louis XVII », et signé « Pelletier, membre du comité de Champtocé ? » — Je l'ai pris à Angers, le 25 juin dernier, lors du séjour des brigands en cette ville, et ce sont MM. d'Elbée et de Fesque qui me l'ont donné.

Dans quel pays vous êtes-vous rendu en quittant Angers ? — A Saint-Jean-de-Linière, à Champtocé (2), à Saint-Florent-le-Vieil, de là à Angers, et ce fut alors que le Comité contre-révolutionnaire de Rochefort-sur-Loire me fit prier verbalement de me rendre auprès de lui, ce que je fis.

Connaissez-vous la loi dont un des articles porte que quiconque sera trouvé porteur d'un passeport, bon, billet ou acte quelconque, signés au nom d'un prétendu roi Louis XVII, sera puni de la peine de mort? — Je ne connais pas cette loi.

Dans combien de batailles avez-vous suivi les brigands et de quelles armes vous serviez-vous dans les

(1) On avait trouvé sur lui, à Chalonnes, une lettre à lui adressée le 12 août 1793, signée *Meilloc*. C'était le supérieur du séminaire d'Angers, devenu l'administrateur du diocèse.

(2) M. Bretonnier quitta Angers le 25 juin 1795, avec son passeport de l'armée catholique et royale, et passa à Champtocé le 26; il y fit viser son passeport par Pelletier, membre du Comité. Il fit encore viser son passeport à Chalonnes-sur-Loire, le 10 juillet, par Davy, membre du Comité catholique et royaliste.

combats? — Je ne me suis jamais trouvé à aucune action, et je ne me suis servi d'aucune arme.

Où avez-vous reçu vos blessures? — Ayant été conduit devant la municipalité de Chalonnes-sur-Loire, j'ai été dépouillé et je me suis vu enlever mon argent et mes papiers. En arrivant à Angers, je demandai à lâcher de l'eau; profitant de cette permission, j'ai voulu fuir, et alors les soldats de la république coururent après moi, me sabrèrent et me mirent dans l'état où je suis.

Le 4 novembre, M. Bretonnier fut extrait de la prison nationale et amené devant la Commission militaire siégeant aux Jacobins (1):

Quels sont vos nom, âge, profession et demeure? — Charles-André Bretonnier, de Morannes, prêtre non assermenté, âgé de 29 ans.

Qu'avez-vous à répondre au sujet des pièces rapportées dans l'interrogatoire que vous avez subi au Comité révolutionnaire? — Je n'ai jamais été avec les brigands; je n'ai jamais fait usage des pièces trouvées sur moi et dont on vient de me donner lecture.

Condamné à mort (2) séance tenante, M. Bretonnier fut le même jour, 4 novembre, à quatre heures du soir, guillotiné sur la place du Ralliement, à Angers (3).

F. UZUREAU,
Directeur de l'*Anjou Historique*.

(1) *Archives de la Cour d'Appel.*

(2) *Motifs de sa condamnation à mort* : 1.) Avoir eu des intelligences avec les brigands de la Vendée. 2.) Avoir accepté et exercé les fonctions de vicaire dans un pays envahi par ces brigands. 3.) Avoir été l'un des principaux auteurs de leurs rassemblements contre-révolutionnaires. 4.) Avoir été nanti d'un passeport au nom d'un prétendu Louis XVII, ainsi que de plusieurs chansons royalistes et autres pièces contre-révolutionnaires. 5.) Avoir provoqué au rétablissement de la royauté et à l'asservissement du peuple français.

(3) Le 11 décembre 1793, la municipalité des Rosiers traduisit devant le comité révolutionnaire de Saumur la veuve Bretonnier et sa famille, sous prétexte qu'étant mère de deux prêtres non conformistes elle avait eu sans doute des intelligences avec les brigands de la Vendée (L. 1191).

LES ANCIENS CURÉS DE NOYEN

LES SŒURS

Les Sœurs de l'Ecole communale avaient suivi le bon exemple du clergé de Saint-Pierre. Les délégués de la commune se rendirent chez elles pour s'assurer si elles voulaient se soumettre à ce qu'on leur demandait : d'assister aux offices à Saint-Germain et de cesser « de donner du scandale ». Ces religieuses étaient au nombre de quatre : Madeleine Hubert et Louise Roussel, sœurs de charité et maîtresses d'école, sœur Chenel et sœur Anne, garde-malades. Elles ne furent nullement intimidées et répondirent que leur conscience ne leur permettait pas d'accepter le serment ordonné par la loi et d'assister aux offices.

Le 18 juillet 1792 on exigea formellement le serment des sœurs qui le refusèrent. Quelques personnes se croyant fondées par ce refus « à expulser non seulement les sœurs de l'école, mais encore les sœurs de charité dont l'établissement est depuis longtemps confondu avec le premier, le Conseil, craignant que par l'idée erronée que ces personnes ont d'un ordre supérieur, elles ne se portassent à des extrémités qui pourraient troubler l'ordre en attentant à la liberté individuelle, contre l'esprit de la Loy, croit de la prudence et même du devoir de la Municipalité de mettre les sœurs sous sa sauvegarde et de faire l'inventaire de leurs biens, comme elles l'ont accepté ».

Mais sur leur refus de prêter serment, on leur fit savoir qu'elles eussent à cesser leurs fonctions de

maîtresses d'école. Quand il s'agit de constituer un gardien des effets inventoriés, M. Cottereau dit qu'on pouvait se confier à la loyauté des sœurs et qu'au surplus, il se faisait caution et responsable pour elles.

Malgré le beau rôle que se donnait M. Duportal dans toutes les fêtes civiles et religieuses, il ne pouvait empêcher les fidèles de lui faire mauvais visage et de fuir son église et ses cérémonies. Les religieuses s'étaient ouvertement révoltées et préféraient se priver de toute consolation spirituelle plutôt que de fréquenter des prêtres qu'elles jugeaient indignes désormais de leur confiance. Sur la sollicitation du malheureux curé jureur et d'accord avec lui, la Municipalité tenta d'amener la paroisse entière à reconnaître l'autorité du pasteur assermenté. On organisa une grande fête dont le résultat devait être de rétablir la concorde et l'harmonie; on fit auparavant une longue, enchevêtrée, solennelle proclamation aux citoyens.

FÊTE CONSTITUTIONNELLE

« Aujourd'hui 29 septembre 1792, an Ier de la République française, le conseil considérant que la patrie parvenue graduellement au plus grand danger par la division des oppignons *(sic)* tant civiles que religieuses, depuis le commencement de la Révolution, que l'état d'anarchie dans lequel la France est plongée peut nous précipiter dans les plus grands malheurs, qu'il ne nous reste plus qu'une seule et unique ressource pour sauver l'Etat, celle d'une réunion franche et amicale, au moyen de laquelle il ne reste plus qu'un même esprit et une même volonté, plus de divisions, plus de dissensions, plus de diversités d'*oppignons* religieuses marquées extérieurement et de manière à laisser croire que l'on fait secte à part, ce qui ne

tend qu'à troubler la société et à nous entraîner de plus en plus vers une ruine totale. — Considérant que de tous les moyens les plus propres à parvenir à ce but ceux de la modération, de la douceur et de la persuasion sont préférables, — que ceux de la violence, loin de ramener les esprits aux vrais principes ne tendent qu'à les irriter et leur faire prendre en aversion le parti que la raison et leurs intérêts seul prescrit. Ouvrons l'histoire ! nous en verrons mille exemples ! Dans cette commune il existe de ces êtres faibles et pusillanimes qui croiraient offenser la Divinité en assistant à la messe d'un prêtre assermenté ou en prêtant un serment qui doit être dans le cœur de tous les bons Français. Ils ne méritent pas qu'on y fasse la plus légère attention, ils sont plus dignes de pitié que de tout autre sentiment. Bientôt nous les verrons se ranger sans contrainte vers la grande majorité, honteux et confus de leurs erreurs. En conséquence on arrête que tous les gens des deux sexes, depuis quinze ans et au delà, sans exception, à moins que ce ne soit pour cause légitime et connue, sont invités à assister le dimanche 30 à l'une des deux messes à Saint-Germain ; et après Vêpres tous se rendront sur la place pour y prêter le serment civique. Dans cette cérémonie auguste où doivent présider la liberté et l'égalité, l'union et la fraternité, nulle contrainte, nulle violence ne seront exercées ; elles seraient trop contradictoires avec l'action. Aucune dénomination offensante, telle que celle d'aristocrate ni de démocrate ne sera prononcée ; mais on peut assurer avec sertitude *(sic)* que quiconque négligerait de se rendre à cette invitation amicale, sans cause légitime, serait vu d'un mauvais œil de ses concitoyens et considéré comme ennemy de l'ordre et de la paix et traité en conséquence. »

On jugea que le lieu le plus convenable pour cette auguste cérémonie était la Croix de la Maladrerie et

en cas de mauvais temps l'ancienne église de Saint-Pierre. Le corps municipal escorté de la garde partit de la mairie aux détonations de trois coups de canon; on fit encore parler la poudre durant le serment qui fut prononcé et durant le chant du *Te Deum*. Laissons d'ailleurs notre complaisant et verbeux M. Couët nous raconter la fête.

« Le conseil municipal de retour à la chambre a cru devoir consigner sur le registre le rapport d'une fête dont les résultats sont du plus heureux augure pour la commune.

« Après Vêpres, tous les citoyens, tambours battant, drapeaux volant, se sont rendus en ordre sur le terrain de la Croix de la Maladrerie, comme étant le plus spacieux. La joie la plus vive et la plus vraie rayonnait sur toutes les figures et offrant le spectacle le plus agréable et le plus touchant à la fois. Plusieurs discours tendant à ramener les esprits au seul point d'unité si désirable ont été prononcés; le serment prescrit a été prêté par la Municipalité et la Garde nationale, ensuite de quoi les citoyens des deux sexes, confondus, mais avec ordre ont défilé successivement sous les drapeaux en répétant avec une sorte d'enthousiasme : Je le jure ! — Les cris de : Vive la Nation ! Vive le Roy ! Vive la Liberté ! Sûreté pour les personnes ! Sûreté pour les propriétés ! se sont fait entendre. »

Le lendemain de cette fête, 30 septembre, un des membres du conseil rappellant l'abolition des privilèges, déclara que quelques particuliers jouissaient encore ici du privilège de places de bancs à l'église, dont il demanda la suppression au nom de l'égalité. Cette motion fut accordée et les bancs mis à l'enchère. La fabrique, était sans doute enrichie depuis la suppression de la paroisse Saint-Pierre. Car nous voyons le 4 novembre 1792, sur la demande du curé Duportal, le procureur de la fabrique, l'inévitable M. Couët,

autorisé par la Municipalité, acheter deux encensoirs, faire changer le soleil (l'ostensoir) de ladite église qui était hors de service et acheter trois chapes rouges et trois noires. Mais si on était large d'un côté, on regagnait cela de l'autre : car le onze suivant on supprima les distinctions au carillon des baptêmes qui fut le même pour tous les enfants et gratuit dans tous les cas.

DISPARITION DES REGISTRES PAROISSIAUX

Le douze du même mois, on vint prendre à Saint-Germain les registres de naissance et autres. M. Duportal ne fit aucune difficulté pour s'en dépouiller : il ouvrit même les portes de la sacristie. Il y avait 25 registres reliés en parchemin et 34 soit en parchemin ou en carton, depuis 1580 jusqu'en 1792. Cette note des registres municipaux est signée de Messieurs Degoulet, maire et Cottereau, officier public (1).

LA RELIGION SUPPRIMÉE

Ce qui devait arriver se produisit : les esprits clairvoyants avaient remarqué dans les mesures prises dès le début de la Révolution contre les prêtres le commencement d'une guerre à outrance à la religion catholique. Après avoir essayé d'avilir le corps sacerdotal en l'entraînant dans le schisme, il fallait le détruire complètement puisque la manœuvre avait échoué. On déporta donc les prêtres restés fidèles comme nous le verrons; on persécuta ceux qui

(1) Où sont ces registres? Car la paroisse ne les possède plus, ni la commune, sauf quelques-uns (trois ou quatre). Ils furent rendus à la fabrique de Saint-Germain et prêtés depuis par M. le curé Guillier à un prêtre s'occupant d'histoire locale, mort aujourd'hui. Les archives de Noyen qui lui avaient été prêtées n'ont jamais été rendues ni par lui ni par ses héritiers.

échappèrent à l'exil; enfin on se débarrassa des assermentés dont quelques-uns devenus de vrais démagogues se livraient à de scandaleuses excentricités ; on leur demanda de cesser l'exercice de tout culte et de livrer leurs lettres de prêtrise. De nombreux efforts furent faits pour les pousser à de sacrilèges unions; quelques malheureux seulement tombèrent jusqu'à cet excès de débordement.

LE PASTEUR INFIDÈLE

Les prêtres constitutionnels devaient payer bien cher leur avarice, leur ambition ou leur faiblesse. Consternés des excès de la Révolution, déchus de leurs fonctions, privés de leur traitement, objet de mépris pour les uns, de défiance pour les autres, ils connurent des jours de honte et de misère. La disgrâce en ramena beaucoup dans le sein de l'Eglise. Hélas ! M. Duportal (et c'est là sa grande faute) se soumit aux nouvelles injonctions du gouvernement révolutionnaire. Son vicaire assermenté Le Tourneux en fit autant.

« 29 Ventôse an II. Les citoyens Vincent et Le Tourneux, ci-devant curé et vicaire de cette commune se sont présentés à la mairie et nous ont dit qu'hier au soir ils avaient reçu chacun une lettre de l'agent du district de Sablé, par laquelle il leur était enjoint de cesser leurs fonctions ecclésiastiques et que désirant se conformer aux ordres qu'ils venaient de recevoir, ils nous ont déclaré qu'ayant toujours fait profession de vrais républicains, qualité qu'ils voulaient toujours conserver, ils venaient pour satisfaire aux ordres qui leur étaient adressés. En conséquence, ils nous ont dit que pour montrer leur obéissance à ces injonctions ils étaient dans l'intention de cesser dès ce jour leurs fonctions. Nous avons aussitôt décidé que deux commissaires pris parmi nous se transpor-

teraient avec deux membres du comité de surveillance, en l'église, afin de faire ramasser les ornements en lieu sûr ainsi que argenteries, cuivreries et autres meubles servant au culte. » Tout fut mis sous clef et la sacristie fermée. On attendit pour fermer l'église elle-même des ordres supérieurs, à cause de l'horloge dont le service aurait forcément été interrompu.

Le parti antireligieux l'emportait donc et M. Duportal put voir, mais trop tard, que ses coupables compromissions, et ses trop grandes faiblesses n'avaient rien sauvé. En cédant il s'était abaissé; d'autres en luttant s'étaient grandis et avaient montré aux foules ce qu'est une âme vraiment sacerdotale.

Du serment on peut penser différemment : les passions de l'époque, la bonne foi peut-être des jureurs, leur désir de rester malgré tout au milieu de leurs ouailles pour y tenter encore le bien, divers autres motifs peuvent atténuer leur faute; mais la renonciation des prêtres à leurs fonctions et la remise de leurs lettres d'ordination, pour qui ne se paie pas de mots : c'est l'apostasie!

Une fois les temples fermés, au culte du vrai Dieu allait succéder celui de la Raison symbolisée par des courtisanes; aux cérémonies saintes et dignes du catholicisme succèderaient de sottes parodies et d'infâmes réjouissances. Le sang Rédempteur du Christ cessant de couler sur l'autel, celui de l'homme allait baigner les échafauds : jamais on n'échappera à cette loi du sang.

Pour remplacer la Messe, on organisa le jour de la décade une réunion durant laquelle un citoyen lisait les lois et en faisait une sorte de commentaire... les gens n'y venaient pas. Il fallut un arrêté ordonnant « que tous les citoyens soient tenus d'envoyer au moins une personne de leur maison au temple de la Raison. »

Il est difficile d'expliquer la conduite des bourgeois

et notables de l'époque à Noyen comme ailleurs : hommes bien pensants, religieux au fond, amis de l'ordre et de la paix, comment arrivèrent-ils à ces excès ? Mais passons ! il serait pénible pour certains que nous insistions : le malheur du temps, la crainte surtout qu'inspiraient les agitateurs sont la raison et l'excuse de ces anomalies. A quel motif en particulier céda M. Duportal ; car il fut de ceux, qui malgré leur manque d'énergie et de caractère sacerdotal, gardèrent une vie au-dessus de tout soupçon. Hélas ! attaché à son bénéfice, il fit tout pour le garder. Bien vu de tous, il voulait conserver un poste où il se plaisait. La paix relative dans laquelle il exerça quelque temps son ministère après son serment entretint ses illusions. Il faut avouer aussi, d'après l'étude de son caractère et de ses actes, que ses tendances le portaient à marcher à côté des novateurs. Dans une autre partie de notre travail, nous le voyons patriote à outrance, aimant les fêtes nationales ; ses discours sont pleins de tirades philosophiques, creuses et pompeuses de l'époque ; il est l'ami des Couët, des Morin et autres « Amis de la Constitution ».

Aussi quand il se vit suspect, révoqué de ses fonctions, obligé de livrer ses lettres de prêtrise, quelle amertume dut emplir son âme ! Et le pasteur infidèle, ne dut-il pas rougir plus d'une fois en voyant ses ouailles s'éloigner de lui ? Et comment pourrait-il avoir la conscience en paix en songeant à son confrère l'ex-curé de Saint-Pierre et à ses deux compagnons d'exil M. Bonouvrier et M. Buisneau ?

MARTYRS DE LA FOI

Après avoir été détenu quelque temps à Laval, M. Laigre-Desprès fut transporté l'année suivante (1793) à l'île de Jersey avec près de 4.000 prêtres. En juillet 1796, le gouverneur anglais de l'île, Lord Gordon,

craignant une attaque des révolutionnaires contre ses protégés, voulut armer ces prêtres qui refusèrent : on les fit passer en Angleterre sauf ceux qui étaient malades ou âgés. Le gouvernement anglais eut vis-à-vis d'eux une noble conduite ; il leur céda le château royal de Winchester et s'honora de leur accorder une pension inscrite à la dette publique. Malgré les édits protestants contre les catholiques et leur culte, en particulier contre la célébration de la messe, nul ne les inquiéta. Ceux qui le purent parmi ces prêtres se mirent à travailler ; c'est ainsi qu'un ancien évêque du Mans, Mgr de Grimaldi, utilisa son remarquable talent de peintre en miniature.

Plus tard un certain nombre de prêtres furent transportés en Espagne où se trouvaient déjà des prêtres français exilés. M. Després fut du nombre ; il résida à Orense, où il eut pour compagnon, un ancien vicaire de Sainte-Suzanne, l'abbé J. Coignard. Il y retrouva peut-être également ses deux confrères de Noyen Messieurs Bonouvrier et Buisneau.

Tous deux s'étaient rendus à la Mission au Mans ; l'ex-principal du petit collège de Noyen avait 42 ans quand il revint au Mans où il était né, ainsi que son compagnon M. Bonouvrier, âgé de 29 ans. Au bout d'un certain temps, le gouvernement révolutionnaire voulut se débarrasser de ces prêtres et résolut de les exiler. En conséquence, vers la fin d'août 1792, deux détachements furent formés de ces prisonniers et on les achemina vers Nantes, à pied, par étapes. Il faut lire dans Dom Piolin, le récit de cet exode pour savoir quels outrages durent endurer ces malheureux prêtres. Ce voyage dura plus d'un mois ; nos deux compatriotes faisaient partie du 2e détachement ; ils purent ainsi se soutenir et s'encourager l'un l'autre. Cent douze prêtres s'embarquèrent à Paimbœuf sur l'*Aurore*, le 2 octobre, et furent mis à terre à La Corogne (Espagne), une semaine plus tard. M. Buisneau ne

devait pas revoir la France, il mourut à Tuy, en Galice. Heureux ces prêtres, qui purent trouver à l'étranger un abri contre les fureurs révolutionnaires. D'autres, enfermés dans d'affreux pontons à La Rochelle ou à Rochefort y moururent, ou, s'ils furent plus tard exilés, ils ne purent se remettre des souffrances endurées. Tel fut le sort réservé à un prêtre dont le nom tient aussi à l'histoire de Noyen : Jean Babin, né en 1736 à Saint-Symphorien, fut plusieurs années vicaire à Noyen. Après avoir souffert sur les pontons, il fut enfin déporté et mourut en exil, épuisé par les fatigues de sa captivité. Nous avons donné ailleurs (1) des renseignements curieux et inédits sur la vie des prêtres manceaux exilés en Espagne.

Toutefois, durant la période de la Terreur, Noyen ne resta pas sans prêtres. L'évêque du Mans, Mgr de Gonsans, bien qu'éloigné de son diocèse, ne cessait de s'en occuper, en y envoyant des émissaires, en y adressant des lettres secrètes d'encouragement aux ecclésiastiques fidèles qui y demeuraient cachés. D'abord retiré à Paris, puis à Paderborn (Allemagne) où il mourut, le prélat avait accordé toutes les permissions nécessitées par les circonstances pour faciliter l'exercice du culte dans les domiciles privés, malgré la pauvreté des moyens et l'absence de ce qui pouvait être réclamé par la liturgie. Les prêtres célébrèrent alors sans ornements, dans des calices de fer ou d'étain, dans des verres ordinaires ; nous savons une maison où fut longtemps conservé un verre qui servit au Saint-Sacrifice de la Messe. Quel zèle et quel courage il fallut aux dévoués ministres de la religion pour leur sainte mais périlleuse mission ! Poursuivis et traqués, ils vivaient à l'aventure, cachés

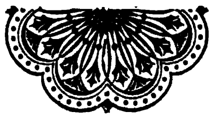
(1) Histoire d'Ecommoy publiée dans l'*Ami des Familles*, bulletin paroissial d'Ecommoy. Les anciens curés: M. Bouin, numéros 18-19, 1903.

et déguisés. Quelle confiance il leur fallait aussi dans les chrétiens fidèles, au milieu de tant de défaillances : ils se confiaient parfois à des inconnus, de nuit comme de jour.

ANECDOTES

A Noyen, deux prêtres vécurent de cette façon : M. Tessier, âgé déjà, avait été vicaire de M. Le Conte vers 1750 ; un autre « M. Charles était aumônier des royalistes ». Qui était-il? d'où venait-il? que signifie ce titre? nous l'ignorons. Nous avons seulement pu constater à deux reprises différentes la conformité de la tradition avec les notes venues en notre possession. S'il faut en croire ces souvenirs, M. Tessier serait mort d'une manière tragique. Il célébrait une nuit les Saints Mystères dans une maison récemment démolie de la rue des Vieux-Moulins. Il avait commencé la Messe lorsqu'il fut renversé sur l'autel improvisé, par une mort foudroyante. Ce prêtre avait fait faire à plusieurs enfants de Noyen leur première communion. Dans une honorable famille on se transmettait le récit de la première communion d'une aïeule, morte dans un âge fort avancé.

Maurice LEVEAU.



A PROPOS

DE DEUX LETTRES INÉDITES DE HENRI IV

(SUITE)

Pendant que se déroulaient ces événements, la future reine de France quittait l'Italie pour la France, et le roi, rassuré sur l'issue de la campagne, ne craignant aucune nouvelle attaque, s'apprêtait à aller jusqu'à Marseille recevoir Marie de Médicis :

Mon cousin (le connétable), je vous escrivis il n'y a que deux jours, par un de mes valets de pied. Depuis, m'estant survenu deux bonnes nouvelles, je n'ay voulu différer davantage à vous en faire part : l'une que receus hier une depesche de Florence, *comme mon mariage fut faict le cinquiesme avec grande pompe* et allegresse et que la royne debvoit partir le dix pour estre le XIIII[e] à Livorne et le XX ou XXI[e] à Marseille, où la grande duchesse la veult accompaigner. L'aultre a esté la conclusion de la capitulation de Montmeillan, dont j'ay les hostages pour m'estre la place remise, au cas que dans le XVI[e] du prochain il ne comparoisse armée de la part du duc de Savoye, qui me fasse lever le siège ; ce qu'il ne peut entreprendre qu'avec un très grand effort, y estant jusques icy aussy mal préparé qu'il ayt esté depuis un mois. Avec ces deux bonnes nouvelles, *je me suis résolu de faire le voyage de Marseille* et m'en vais prendre le chemin par Lyon, pour venir au Rhosne, affin de faire meilleure diligence. *Car si j'entends que le duc de Savoye se remue, je ne veulx pas manquer de me trouver icy pour le recevoir...*

Cette lettre était du 19 octobre ; le roi avait commencé ses préparatifs de départ pour Marseille, mais le lendemain tout était changé :

... A mon lever j'ay eu un advis de bon lieu comme le duc de Savoye avoit desja assemblé les Espaignols du comte de Fuentès... et qu'il debvoit commencer à marcher le XXV[e] pour venir droict à Montmeillan, sur l'opinion de mon dict acheminement et de l'affaiblissement de l'armée par mon absence, comme il n'avoit pas mal discouru, car il est bien certain que en partant de l'armée, j'en amenais plus de mille bons chevaux. Ce que ayant bien considéré, j'ay esté contrainct de revenir d'opinion et de me résouldre, quoique à mon grand regret, *de manquer plutost un peu d'honnesteté, que de faiblir à ma réputation;* et partant de m'arrester icy jusques à tant que la capitulation dudict Montmeillan ayt eu son effet. Il faut, mon cousin (le connétable), que vous supplées à mon absence, et que vous me faictes ce service d'aller à Marseille faire la réception de la royne... Chambéry, ce XX octobre.

Ainsi le roi faisait passer l'intérêt de la France avant tout, et comme il le dit à la reine, la loi du devoir force celle de l'amour :

Ma femme, c'est avec un extresme desplaisir qu'il faille que le contentement que j'espérois recepvoir de vostre présence me soit retardé par les préparatifs que faict le duc de Savoye de venir secourir Montmélian. C'est encore une addition aux aultres subjects qu'il m'a donnés de ne l'aimer guère; s'il a le courage de venir je lui paieray toutes ces debtes en un coup. Je ne seray point accusé que la beauté de ce pays, ny la plaisance qu'il y a en la demeure, m'y arreste : *la seule loy du debvoir force celle de l'amour...*

... Zamet... vous dira le regret que j'ay de n'estre moymesme porteur de mes nouvelles : *mais où il y va de l'honneur il fault que tout aultre chose cède.* Je prépare cependant icy tellement les affaires de M[r] de Savoye, que, s'il vient, *il sera receu à la réale...* Ce XXII[e] octobre (1).

Un prince qui comprenait ainsi son devoir pouvait écrire avec raison : « La France m'est bien obligée, car je travaille bien pour elle » (2). Le roi resta donc en Savoie, dans la crainte que le duc et son armée ne viennent au secours de Montmélian.

(1) Lettre missives, V. 329, 330.
(2) Lettres à la marquise de Verneuil, V. 321.

Le duc use de la même prudence et de la même lenteur en toutes choses, pour chercher la bataille, comme pour éluder les conditions d'un traité. Toutefois, le 2 novembre, le roi annonce que son ennemi se met en mouvement, et le 11 il le dit tout proche :

Ma femme.., je suis très marry que je ne me suis peu trouver sur le port à vostre arrivée, pour vous y rendre tous offices de bon marry et vous aider à vous consoler de vostre peine. Le duc de Savoye m'a privé de ce contentement, venant comme il faict au secours de Montmélian. Il arrive aujourd'huy au Val d'Aoste..... Ce 11[e] novembre.

Ma femme, *tout le monde a tant crié après M. de Savoye, qu'enfin il est venu.* La teste de son armée est logée à deux villaiges deçà la montagne du petit s[t] Bernard ; depuis mercredy il y passe tousjours, et espérant aujourd'huy avoir tout passé, comme je le crois, pour marcher demain droict à moy, j'en feray de mesme, car j'iray coucher à Montmélian et lundy à Conflans ou à mon armée. Je prie Dieu que je vous puisse mander bientost quelque bonne nouvelle..... Ce XI[e] de novembre.

Le duc arrivait, en effet, par la vallée de la Tarentaise, et avec quinze mille hommes, accourait au secours de Montmélian. Du 11 au 15, le roi annonce chaque jour la bataille ; il va, dit-il, au-devant du duc « *luy faire l'honneur de son pays, auquel il a de présent peu de crédit* », mais le duc reconnaissant la force des armées royales ne voulut jamais engager la bataille, et se retira sans rien tenter pour sauver Montmélian. Le 16 novembre, le comte de Brandis qui tenait cette place la rendit comme le stipulaient les conditions de la capitulation.

Henri voulut, les jours suivants, « recognoistre l'armée du duc de Savoye, son courage et son logis, et pareillement celuy de la mienne... mais l'ennemy se montra si lasche... que, si j'eusse voulu le faire enfoncer, qu'ils eussent tout quicté ». Fort heureusement pour le duc, les neiges et le mauvais temps chassent les Français de la Savoie et « sauvent M. de

Savoye et son armée », mais le roi n'abandonne pas pour cela la campagne. Il ne restait plus guère au duc que deux places, Sainte-Catherine dans le Genevois et la citadelle de Bourg en Bresse. Depuis le 14 août, Biron tenait toujours assiégée cette dernière, sans pouvoir réduire la garnison : Elle avait du reste à sa tête un homme de cœur, Jean Amé de Bouvens.

Le 18 novembre, le roi lui fit des propositions :

Mons[r] de Bouvens, a présent que j'ay plus d'occasion que je n'avois d'espérer d'avoir bientost raison de la place que vous gardés, je vous veux faire cognoistre l'estime que je fais de ceux qui vous ressemblent en qualité, vertu et valeur, et vous tesmoigner ma bonté, en vous conviant de traicter avec moy d'une chose qui ne me peut fuir avec le temps, soit que la guerre continue ou que la paix se face. Car si vostre duc n'a peu secourir le chasteau de Montmeillan, auquel, par la capitulation, j'avois accordé un mois de temps pour luy donner loisir de le faire, comment pourra-t-il maintenant vous délivrer de la nécessité à laquelle vous estes reduict, ayant à combattre la saison, la longueur et incommodité des chemins, les advantages que l'occupation du pays et des passages des rivières m'a donnés sur luy, avec mon armée qui n'est pas moins puissante ny bien conduicte que la sienne.....

Quoy estant, vous amenderés grandement vostre condition, si dès à présent vous voulés traicter avec moy et me contenter, car je vous donneray occasion de vous louer de ma bonté.

Vous avés faict jusqu'à présent ce qu'un gentilhomme d'honneur et de courage pouvoit faire pour deffendre et conserver ceste place, ayant, en ce debvoir, surpassé tous les autres en pareille charge, que j'ay attaquez. Nul n'est obligé à faire l'impossible... Resolvés vous donc de faire ce que vous ne pouvés éviter. Vous y estes conseillé et convié par un prince qui faict profession de gloire et d'aimer et estimer les gens d'honneur.....

La réponse à ces propositions ne se fit pas attendre : et ce fut bien celle que le roi attendait d'un homme tel que Bouvens. En la lisant, on pense malgré soi à un autre soldat, homme de cœur aussi celui-là,

à Stœssel, qui en ce moment étonne le monde entier, soulève l'admiration de ses ennemis eux-mêmes, par l'héroïque résistance de Port-Arthur. Bouvens répondit au roi :

Sire,

Quand ceste place me fut remise par Monseigneur le duc de Savoye, mon maistre, je fis délibération de m'y ensevelir et d'y rendre le dernier devoir d'un homme de bien. Je ne regrette sinon que Vostre Majesté n'en veut point faire la preuve par la force. Toutesfois, je n'espère pas moins acquérir de gloire, surmontant les nécessités auxquelles Vostre Majesté croit que je sois, que résistant à ses efforts. Sur ce, je la supplie de croire que je demeureray toute ma vie,

De Vostre Majesté
Très humble et très affectionné serviteur,
Bouvens.

Bouvens tint parole. La reddition de Sainte-Catherine, obtenue le 5 Décembre, n'ébranla point les résolutions de l'énergique gouverneur, qui gardera sa place jusqu'à la paix, et même au-delà, car il lui faudra un ordre formel de son maître pour la rendre au roi. Le duc de Savoie, apprenant sa réponse au roi, l'en félicita le 17 Décembre : « Vous avés respondu aux lettres du Roy et du mareschal de Biron aussi galamment qu'il se pouvoit. Je me suis toujours promis de vous ce que j'en vois : aussi n'oublieray-je point vos services, et vous et les vôtres vous en ressentirés ».

M. de Bouvens, nous dit Berger de Xivrey, reçut en effet toutes sortes de marques de considération, non seulement du duc de Savoie, mais de Henri IV et des seigneurs français.

Après la prise de Sainte-Catherine, Biron, toujours entraîné par ses officiers, soumit toutes les places du pays. Il ne restait plus à Charles-Emmanuel que la citadelle de Bourg.

La guerre était finie, et on commença à parler de

paix, mais cette fois, le roi attendit les propositions « car j'ay maintenant, dit-il, plus d'aureilles que de langue, ayant changé ma qualité de demandeur en son contraire ».

La paix fut signée à Lyon le 17 janvier 1601, et un *Te Deum* fut chanté à cette occasion dans l'église Saint-Jean, en présence du cardinal Aldobrandin, neveu et légat du Pape Clément VIII.

Par ce traité, le duc de Savoie cédait au roi la Bresse, y compris Bourg qui tenait encore, le Bugey, le pays de Gex, le Valromey, en un mot, tous les pays occupés actuellement par les armées françaises. En outre, il payait au roi 300000 livres et lui abandonnait toutes les munitions et artillerie des villes et citadelles prises par lui en Savoie.

En échange le roi lui abandonnait tous ses droits sur le marquisat de Saluces.

« Ainsi, dit M. Poirson, la France, rentrait, et au-delà, par un équivalent, dans l'intégrité de ses possessions. L'indemnité que le duc de Savoie s'engageait à lui payer, épuisait les finances fort courtes de ce prince : ses places fortes restaient démantelées et pour longtemps incapables de défense. La France, au contraire, en incorporant à son territoire la Bresse et le Bugey, étendait sa frontière de trente lieues, s'avançait jusqu'au Rhône, et obtenait ainsi l'une de ses limites naturelles : de plus elle couvrait ses frontières de Bourgogne et du Lyonnais contre l'Espagne (qui tenait la Franche-Comté) et contre la Savoie, par l'occupation de deux pays nouveaux et de la forte place de Bourg. Il était impossible à Henri de terminer, plus glorieusement et plus avantageusement, pour le pays, sa lutte de onze ans contre quatre princes conjurés à son avènement pour le perdre lui-même et pour asservir le royaume. »

§ III.

Après la Guerre

Le duc de Savoie après la paix de Lyon. — Noces du roi et de la reine à Lyon. — Marie de Médicis et la marquise de Verneuil.

Si les délégués savoyards avaient signé le traité, le duc ne l'avait pas encore exécuté. Il disait, à qui voulait l'entendre, qu'il ferait couper la tête à ses ambassadeurs. Par certains mouvements de ses armées, il faisait croire qu'il voulait se porter au secours de la citadelle de Bourg. Henri ne s'en émut guère, car, disait-il :

Ayant tousjours recogneu tant d'incertitude aux résolutions dudict duc de Savoye, j'en tiens celle-cy capable comme les autres... Je me retrouve maintenant icy en repos, prenant mon plaisir parmy mes ouvriers... et vous asseure que l'alarme du duc de Savoye ne m'en divertit pas une heure... A Paris XVe febvrier (1).

... L'alarme du duc de Savoye ne me prive pas d'aller à la chasse et de faire la guerre aux loups ; mais je seray bien tost remis à la luy faire à bon escient s'il y faut retourner... A Paris, ce XXIIIe febvrier 1601 (2).

Enfin le duc ratifia le traité en mars, et, en juillet, — il n'était pas pressé, — il envoya le sieur de Forny assurer le roi de sa bonne amitié ; à quoi Henri répondit, de la façon suivante, un peu ironique, on en conviendra :

Mon frère, j'ay entendu du sieur Forny, gentilhomme de vostre chambre, la bonne volonté que vous avés de vivre en paix et amitié avec moy ; de quoy j'ay esté très aise, car c'est chose que j'ay tousjours désirée. Vous cognoistrés aussy par effect, que j'y correspondrai volontiers et sincè-

(1) Lettres missives, au cardinal Aldobrandin. V. 382.

(2) Lettres missives, au Connétable. V. 385.

rement, *estant bien marry des accidens qui ont interrompu le cours de nos bonnes intentions en cest endroict;* mais il ne tiendra à moy que le retardement d'icelles ne serve à les faire fructifier davantage... A Paris ce XXe juillet.

La guerre était définitivement terminée avec la Savoie, mais elle faillit reprendre à plusieurs reprises: spécialement lorsque, en janvier 1603, le duc voulut s'emparer de Genève par surprise; il fut, du reste, repoussé avec de grandes pertes :

Monsr de Fresne, si le duc de Savoye eust pris la ville de Genève aussy bien qu'il l'a failly, *je luy eusse déclaré et faict la guerre ouvertement* et à tous ceux qui l'eussent assisté, sans marchander ny consulter davantage, pour estre ma foy obligée à la protection et deffense de ladicte ville et estre comprise aux traictez faicts à Vervins et à Lyon... A Paris, IIIe febvrier 1603.

Malgré les traités, le duc continuait ses relations avec les Espagnols, et spécialement avec Fuentès, qui demeurait toujours dans le Milanais. Aussi n'avait-il souci d'exécuter les clauses moins importantes du traité de Lyon. Une de ces clauses concernait le comte de Soissons, et Charles-Emmanuel feignait volontiers l'avoir oubliée. Henri, après une année d'attente, la lui rappela le 30 avril 1602 :

Mon frère, voyant que vous n'avés encore acquitté les *cent quatre vingt dix mil escuz* à quoy vous este obligé par nostre traicté de paix de l'année dernière, touchant feu ma cousine *la princesse de Conty,* combien que j'aye de mon costé satisfaict entièrement à iceluy, j'ay voulu envoyer vers vous le *s^{r} de Servières*, mon conseiller et maistre d'hôtel ordinaire, pour vous représenter la conséquence de l'affaire et les raisons qui me la font tousjours de tant plus affectionner, et sur ce vous faire telle instance du dict paiement, que mon cousin le *comte de Soissons*, auquel le faict touche maintenant, en reçoive le contentement qu'il s'est promis de la parolle que je luy ay donnée sur la vostre, et qu'il est raisonnable, affin que je n'aye plus subject de m'en plaindre (1).

(1) Lettres missives, V, 585.

Quelle était cette dette du duc envers le comte de Soissons? Je n'ai point à le dire en ce travail déjà trop prolongé; j'ai voulu seulement en faire mention ici pour montrer que les relations entre la cour de France et la cour de Savoie demeurèrent toujours tendues, et que le plus léger prétexte eût suffi à rallumer la guerre.

Dans cette affaire relative au comte de Soissons, nous retrouvons la méthode savoyarde : toujours reculer, toujours temporiser.

Pour payer sa dette, le duc, longtemps après les réclamations royales, engagea des bagues et des bijoux à Venise, sous le contrôle de l'ambassadeur de France à Venise, M. de Fresnes-Canaye. Celui-ci avait, à ce sujet, reçu mainte recommandation du roi :

... Suivés et exécutés le commandement que je vous ay faict touchant le dépost de bagues du duc de Savoye, auquel mon cousin le comte de Soissons a interest... (1).

Il est vray que la seureté pour le payement de la debte de mon cousin le comte de Soissons, *fondée sur le dépôt des bagues du duc de Savoye*, estant conditionné comme il estoit par l'accord faict avec luy, n'estoit pas grande; toutesfois c'estoit quelque chose de plus que ce qui a esté faict jusqu'à présent pour ce regard : tellement que mon dict cousin s'en estant contenté, a esté très marry de quoy il ne succède, et a eu opinion que vous pouviés, y employant vifvement mon crédit envers la République, surmonter les difficultez faictes par icelle. Toutesfois il se payera tousjours de raisons, et crois, s'il avoit son argent, qu'il ne se souviendroit pas du passé; mais les remises et défaictes dont on entretient tousjours son homme font cognoistre que l'on n'a pas grande volonté de le contenter et payer, et partant qu'il en sera mauvais marchand, s'il n'use d'autre moyen que celuy duquel il s'est servi jusqu'à présent... (2).

La république vénitienne fit-elle de plus longues difficultés? Je ne sais; mais, en décembre 1603, l'af-

(1) Lettres missives, VI-20. Lettre du roi, 20 janvier 1603.

(2) Lettres missives, VI-44. Lettre du 4 mars 1603.

faire était toujours dans le même état, et le roi, écrivant à M. de Béthune, son ambassadeur à Rome, s'en plaignait amèrement, en menaçant de recourir aux moyens extrêmes :

... Je faicts estat d'envoyer bientost et pour la dernière fois un homme express vers led. duc de Savoye pour scavoir s'il veut payer ou non à mon cousin le comte de Soissons l'argent qu'il luy doit, pour selon sa responce resoudre ce que j'auroy à faire pour satisfaire à la parole que j'ay donnée aud. comte par le dernier traité que j'ay faict avec led. duc de Savoye. De quoy vous advertirés Sa Sainteté affin qu'il luy plaise y interposer son authorité à ce que led. duc se mettant à la raison et effectuant ce qu'il a promis, je ne sois contrainct *avoir recours aux moyens extraordinaires* pour contenter le comte en une cause et poursuitte sy juste qu'est la sienne tant envers moy qu'envers led. duc de Savoye lequel outre cela permet que ses officiers traictent inhumainement un ancien et pauvre officier et serviteur de ma couronne contre le texte de nos traictés, ainsy que vous verrez par une lettre à part que j'ay commandé vous estre escripte exprès en sa faveur, ne pouvant plus supporter que mes subjects soient dépouillés de leurs biens et traictés sy injustement qu'a esté ce pauvre homme en sa personne tant qu'il a esté en leur puissance et en ses biens depuis qu'il ses retiré vers moy... (1).

Cet homme que le roi veut envoyer au duc n'est autre que Guillaume Fouquet, marquis de la Varenne, contrôleur général des Postes. Comme nous le disions en tête de ces pages, après M. de Servières, M. de Barrault avait à son tour échoué à Turin, et nul ambassadeur ne fut trouvé plus apte à leur succéder que le célèbre Fléchois. M. de Villeroy annonce sa mission à M. de Béthune, le 11 février 1604 :

... Nous allons envoyer vers M. de Savoye *notre con^eur gnal des postes* pour les affaires de Monsr le comte de Soyssons, affin de ny *retourner plus après par ceste voye la* sy led. duc fault à s'acquitter de ce qu'il a convenu et promis. Cependant sa Ma^té a eu à plaisir de scavoir par la lettre que vous

(1) Bibliothèque nationale, ms. fr. 4017, f° 267.

m'avez escritte le bon devoir que vous avez continué de faire envers Sa S^té et M^r le Cardinal Aldobrandin, en suite des commandements qu'elle vous a faicts en faveur dud. s^r comte duquel pour estre retiré en sa maison, elle désire d'autant plus en son absence affectionner ce qui le concerne. Au moyen de quoy ne vous lassez s'il vous plaist de luy continuer vos bons offices, nous aymons mieux que le duc de Savoye paye led. compte qu'il nous envoye un ambassadeur (1).

Le départ de La Varenne, annoncé le 11 février, n'avait pas encore eu lieu le 8 ni le 9 mars, puisqu'un de ces deux jours le roi écrivait au duc :

... En chose qui despende de l'exécution et accomplissement desdits traictez, j'estime que vous y apporterés aussy pareil soing et affection de vostre part, ainsi que le *s^r de la Varane,* auquel j'ay commandé de vous en faire particulière instance, vous exposera plus amplement... (2).

... J'ay encore commandé au *s^r de la Varane* vous en faire instance de ma part et vous prier, en conformité de nos traictez... (3).

Le lendemain 10 mars, le roi annonce le départ de La Varenne pour « dedans quatre jours » :

... *La Varenne* partira dedans quatre jours pour aller trouver le *duc de Savoye* exprès, ainsy que je vous ay mandé pour les affaires de mon cousin le duc de Soissons. Suppliez Sa S^té de ma part escrire et commander à son nonce qu'il favorise sa négotiation, afin qu'il m'en rapporte contentement, car s'il est traitté et esconduict comme ont esté les autres que j'y ay employés, je seray contraincts à son retour de prester les moyens à mond. cousin qui luy seront nécessaires pour recouvrer le sien par toutes voyes possibles n'estant pas délibéré de l'abandonner en ceste sy juste poursuitte car ma foy et ma réputation y sont trop avant engagées comme scayt mon cousin le cardinal Aldobrandin lequel vous sommerez à garantye, comme celuy qui s'est faict fort au nom de Sa S^té de faire exécutter les traictés et accors qu'il feyt estant à Lyon. Partant vous le prierez aussy

(1) Bibl. nat., ms. fr. 4017, f° 483.
(2) Lettres missives, VI, 210.
(3) Lettres missives, VI, 211.

d'en escrire aud. nonce et tant faire que ce subject de querelle soit assoupy par l'autorité et prudence de Sa S[té] et dud. cardinal (1).

Les quatre jours se prolongèrent, car, le 20 mars, M. de Villeroy nous apprend que La Varenne est toujours à la cour :

M. de la Varenne est encore icy ou ses affaires le retiennent lesquelles sont quelquefois meslées avec celles du Roy, et toutesfois il y a huict jours que sa despesche est sur ma table. Mais, j'espère qu'il partira après la Nostre Dame, c'est-à-dire dedans trois ou quatre jours. Au moien de quoy il sera bien à propos que vous pressiez Sa Sainteté de commander à son Nonce qui est auprès de Mons[r] de Savoye qu'il assiste led. s[r] de la Varenne de l'authorité et recommandation de Sa Sainteté en sa négociation afin qu'il ne revienne les mains vuides ainsy qu'ont faict les autres qui ont esté bien employés. Car sy cela arrive Sa Majesté sera *obligée d'accorder à Monsieur le comte de Soyssons, par toutes sortes de moiens qu'il luy demandera pour avoir raison de ce qu'il luy doit...* (2).

La Varenne partit après la Nostre-Dame du 25 mars, et sa mission ne tarda pas à être couronnée de succès. L'intervention du Pape aurait contribué beaucoup à ce succès, s'il faut en croire le roi lui-même :

Monsieur de Béthune, les bons offices que notre Saint Père et le cardinal Aldobrandin ont faicts envers le duc de Savoye, ainsi que j'ay appris par votre lettre du VI[me] du mois passé que j'ay receue le XXVII[e] d'iceluy que l'un et l'autre vous avaient promis, ont fructifié, car ledit duc ayant entendu par le s[r] de la Varenne l'occasion de son voyage et le désir que *j'avois qu'il contentast mon cousin le duc de Soissons, il l'a faict.* L'ayant assuré de luy faire payer en ceste année une bonne partie de l'argent qu'il luy doit, et jusques à quatre vingt dix mil escus, de quoy j'ay receu grand contentement, comme celuy qui désire voir cesser et terminer doussement et aimablement toutes les occasions de disputtes et querelles qui peuvent interrompre le cours de la tranquillité

(1) Bibl. nat., ms fr. 4017, f° 296. Lettre du roi à M. de Béthune.
(2) Bibl. nat., ms 4017, f° 299 v°.

publique sy nécessaire à la chrétienté et utile à tous. Vous en remercierez Sa Sainteté et le cardinal... 4 may 1604 (1).

La Varenne fut expéditif en cette mission, car il rentra le jour même où le roi écrivait la lettre ci-dessus. Nous le savons par Villeroy, qui, l'annonçant à M. de Béthune, n'exprime pas tout à fait les mêmes sentiments que le roi au sujet de l'intervention du Pape, ou tout au moins de son nonce, ce qui nous amène à conclure que le succès de la mission est dû tout entier à l'habileté diplomatique du marquis de La Varenne :

... Monsr de la Varenne arriva hier icy. Il m'a dit que le nonce du Pape qui réside à Thurin ne la veu et qu'il ne s'est prévallu de son assistance, en ce qu'il a traitté avec Monsr de Savoye, pour Monsieur le comte de Soissons. Cela estant vous devez remercier Sa Sainteté et le cardinal Aldobrandin des bons offices qu'ils y ont faicts, *plus par compliments que par obligation :* car ledit Nonce ny a été appelé seulement, il n'a pas faict contenance d'avoir charge de s'en entremettre (2).

P. CALENDINI.

(A suivre.)

(1) Bibl. nat., ms fr. 4017, f° 309 v°.
(2) Bibl. nat, ms fr. 4017, f° 314 v°. Villeroy à Béthune.



ÉPHÉMÉRIDES

13-14 DÉCEMBRE 1553

Le 13 ou le 14 décembre 1553, dans une des chambres situées au premier étage du vieux château de Pau, le silence de la nuit fut interrompu par une voix de femme plus joyeuse que plaintive, dont le pénétrant appel fit affluer aussitôt, de toutes les parties du manoir royal, les serviteurs de la maison de Navarre, qui veillaient à la lueur des flambeaux, attendant impatiemment le signal de ce rendez-vous.

Cette voix chantait une vieille complainte chère aux Béarnaises en couches, qui avaient l'habitude d'appeler *Notre-Dame-du-bout-du-Pont* au secours de leur faiblesse pour leur faire supporter dignement cette épreuve délicieuse et terrible de l'enfantement.

A la première nouvelle de l'événement, arriva Henri d'Albret. Le vieux roi prit le nouveau venu dans un pan de sa robe, et remettant à l'accouchée une boîte d'or qu'il avait apportée : « Voilà, ma fille, qui est à toi », lui dit-il; et, montrant l'enfant : « Mais voilà qui est à moi. »

Ainsi vint au monde Henri, prince de Viane, qui devait être plus tard Henri IV. Sept ans après lui (13 décembre 1560) naissait le ministre Sully.

On sait ce que fit le vieillard du petit Henri. Se conformant peut-être à un usage ancien du Béarn, il prit une gousse d'ail et en frotta les lèvres de son petit-fils ; pour corriger l'âcreté de ce rustique baume et compléter l'initiation, il inclina sur sa bouche une

coupe pleine de vin de Jurançon et lui en fit avaler quelques gouttes.

Ce n'est que quelques mois plus tard (6 janvier, 6 ou 11 mars ?) que le petit prince reçut dans la chapelle du château de Pau, sur des fonts de vermeil, l'eau du Saint-Baptême. La légende raconte que le roi de Navarre porta son petit-fils sur une écaille de tortue, qui, depuis, fut religieusement conservée sous le nom de berceau de Henri IV (1).

J'ai dit *légende*. En effet, au dire de M. Barthety, secrétaire genéral de la *Société des Sciences, Lettres et Arts de Pau*, qui d'abord avait soutenu que l'hercarinla de mer, conservée à Pau était bien le berceau de Henri IV, l'authenticité de ce berceau est bien ébranlée. C'est aussi l'opinion de M. Paul Endel, auteur de nombreux ouvrages sur les curiosités (2). Qu'en est-il au juste de cette mystification nouvelle? Le berceau de Henri IV aura-t-il le sort de la fameuse tiare (3) ?

Louis CALENDINI.

(1) P. Cayet, *Chronologie Novenaire*. De Montzey, *La Flèche et ses Seigneurs*, t. I, p. 267. De Lescure, *Vie de Henri IV*, pp. 4 sq. Duflos, *L'Education de Henri IV*, etc.

(2) *Le Gaulois*, 30 mars 1903.

(3) *Le Patriote des Pyrénées*, 31 mars 1903.



NOTE SUR LES MESURES AGRAIRES
AU MAINE EN 1687

Le 3 avril 1687, René de Moges, chevalier, seigneur de Préaux, le Besneray, Coulonges et autres lieux, fit un échange de terres, situées aux Hautes-Masnières, en Rahay, avec Jean Anjubault, marchand à Saint-Calais. Mathurin Jamet, arpenteur, demeurant à Baillou, fut chargé de mesurer les terres échangées. « Il fit cet arpentage à la mesure du païs et conté du « Maine, qui est de douze cheveux pour ligne, douze « lignes pour poulce, douze poulces pour pied, vingt- « cinq pieds pour corde et cent cordes pour arpent. »

Em.-Louis CHAMBOIS.





RÉUNION DU BUREAU DE LA SOCIÉTÉ

Le 12 novembre, sous la présidence de M. Coueffin, les Membres du Bureau et du Comité de lectures se sont réunis 41, rue de La Tour-d'Auvergne, au siège de la *Société d'Histoire, Lettres, Sciences et Arts de La Flèche.*

Présents : MM. le comte de Bagneux, Besnier, docteur Buquin, abbés P. et L. Calendini, Couëffin, le vicomte de Lesseville, de Potelle, Ravoux, docteur Tuvache.

Absents et excusés : MM. Gaudineau Léon, Gaudineau Louis, Germain.

Après lecture du rapport, présenté par le Directeur des *Annales Fléchoises,* il a été décidé que le Bulletin de la Société ne paraîtrait plus que tous les deux mois. Ce changement permettra de présenter des articles plus longs et, par conséquent, plus faciles à suivre. Chaque nouveau fascicule de la Revue contiendra autant de pages que deux anciens fascicules réunis.

DONS ET ÉCHANGES

Qu'on nous permette de signaler ici, en attendant la prochaine bibliographie, les diverses brochures que les auteurs nous ont gracieusement adressées :

Excursion de la Société Historique et Archéologique du Maine dans la Vallée du Loir, par M. R. Triger; *La définibilité de l'Assomption de la Très Sainte Vierge,* par M. Paul Renaudin, des Bénédictins de Saint-Maur;

Authentiques de reliques provenant de l'ancienne abbaye de Romeray à Angers, par le chanoine Urseau; *Bénédiction d'une cloche à Baillou,* par Em-L. Chambois.

Vient de paraître : *Les Missionnaires Angevins du XIXe siècle,* par M. l'abbé Joseph Ménard. In-8°, 336 p. illustré. Angers, Desnoës.

BIBLIOGRAPHIE

A TRAVERS LES LIVRES

Charles Fuster. — *Bretagne, Heures vécues*, chez Fisbacher, 33, rue de Seine, Paris.

L'automne mélancolique fait « cliqueter » aux cimées des peupleraies la couronne d'or des feuilles éphémères.

Le vent souffle, le brouillard morne s'épand sur les champs dénudés. C'est l'heure de se recueillir, et, au milieu de la mourante nature, voici l'instant de vivre sans elle... avec son souvenir.

A cette époque troublante de la Toussaint, si le ciel est sombre, et si la lune à son déclin, nimbée d'un triste halo, baigne dans les pleurs de sa clarté laiteuse les arbres sans feuilles, les prés sans fleurs, les hommes sans sourire, il fait bon de fermer sa porte et d'ouvrir un livre.

Suivant le caprice de l'heure ou la fantaisie de la pensée changeante comme la température de novembre, le livre sera un recueil de légendes, un récit de voyages, ou des vers.

Si vous voulez avoir le tout dans un seul volume : impressions de route, croquis de sites, légendes et vers, lisez : *Bretagne*, *Heures vécues,* chez Fisbacher, 33, rue de Seine, Paris.

L'auteur de l'œuvre est Charles Fuster. Il nous évoque bien d'autres livres dont plusieurs sont connus : *L'Ame pensive, Mes Pèlerinages, Les Enfants*, *Des yeux au cœur, L'Ame endormie, Une soirée de Racine* et vingt encore.

Charles Fuster est né à Yverdun (Suisse). Dès sa jeunesse, ses premiers vers eurent un grand succès à Genève.

Ce poète, doublé d'un critique, a fait, pour la France, acte de vrai patriote. Le premier, il sut grouper les poètes du clocher, ces rénovateurs sincères de la petite patrie, celle qui est plus chère et moins fictive que la grande.

De 1890 à 1898, il donna *L'Année des Poètes,* et, à partir de 1898, chaque an, il publia : *L'Année Poétique*, anthologie de tous les poètes des provinces de France. Il collabora au *Semeur*, à *L'Estafette*, à *La Nouvelle Revue*.

Séjournant l'hiver à Paris, Fuster habite l'été au bord de la mer, à Saint-Malo.

La Bretagne mystique et jadis mystérieuse devait attirer ce grand artiste. Elle l'a retenu par son charme étrange, subtil et profond.

Il est resté longtemps sur cette terre d'Armor, parcourant ses différents « pays », notant ses impressions telles qu'il les ressentait en cheminant par les landes, les villages, les cimetières mornes ou fleuris, près les calvaires, les églises, les moulins, cromlechs et dolmens.

La Bretagne, la plus vieille des terres européennes, puisque, la pointe du Raz fut, suivant les hypothèses géologiques, la première côte rocheuse sortie d'un des grands cataclysmes qui ont transformé notre monde, est devenue, depuis quelques années, un sol cher aux poètes, aux historiens, aux folk-loristes.

Les traditions ancestrales s'y maintiennent. Le culte de « An Ankou «, la mort, s'y trouve plus vivant qu'ailleurs.

Anatole Le Braz, en des pages exquises, a dit déjà les légendes de « *la terre de granit* ».

M. d'Estourbillon, par son traditionnisme en action, enseigne à ses compatriotes l'art de rester bretons ; et, tout dernièrement encore, avec beaucoup de science et d'esprit, M. Gustave Geoffroy a publié dans, le *Tour du Monde*, l'histoire locale de la Bretagne.

La vieille religion des Druides semble renaître quand tout meurt, pareille au gui vert apparaissant dans les peupliers après la tombée des feuilles.

Le vieux sang des Celtes s'agite comme une sève nouvelle, en Ecosse, en Irlande et dans les Cornouailles Anglo-Saxonnes.

La ville d'Is, la fée Morgane et Brizeux vont sortir de leurs tombeaux !

Charles Fuster, pour chanter sur la lyre aux sept cordes d'or, n'a point revêtu le peplum blanc ni placé sur son large front la couronne de chêne entremêlée de gui aux baies toujours blanches.

Toutefois, il a repris la vieille forme des aèdes antiques et des conteurs orientaux.

Son récit en prose poétique, aux meilleurs passages emprunte le vers harmonieux.

Par ces noires soirées de novembre et de décembre, alors que tout est triste et qu'un vieux Noël ne chante pas encore dans l'âme, il est facile de se pénétrer de l'esprit et de l'aspect de l'antique Armor.

Ouvrez le livre de Fuster. Vous ne dormirez pas, bien que bercés par les vieilles légendes, les grandes brises de mer, le heurt des ajoncs et des genets sur la lande, le cri des chouettes lugubres et les appels nocturnes des lavandière spectrales.

JACQUES ROUGÉ.

L'Administrateur-Gérant, EUG. BESNIER



TABLE DES MATIÈRES

DU QUATRIÈME VOLUME

ÉTUDES HISTORIQUES ET LITTÉRAIRES

PAGES OUBLIÉES

POÉSIES

CHRONIQUE

BIBLIOGRAPHIE

ILLUSTRATIONS

NOMS D'AUTEURS ET COLLABORATEURS

